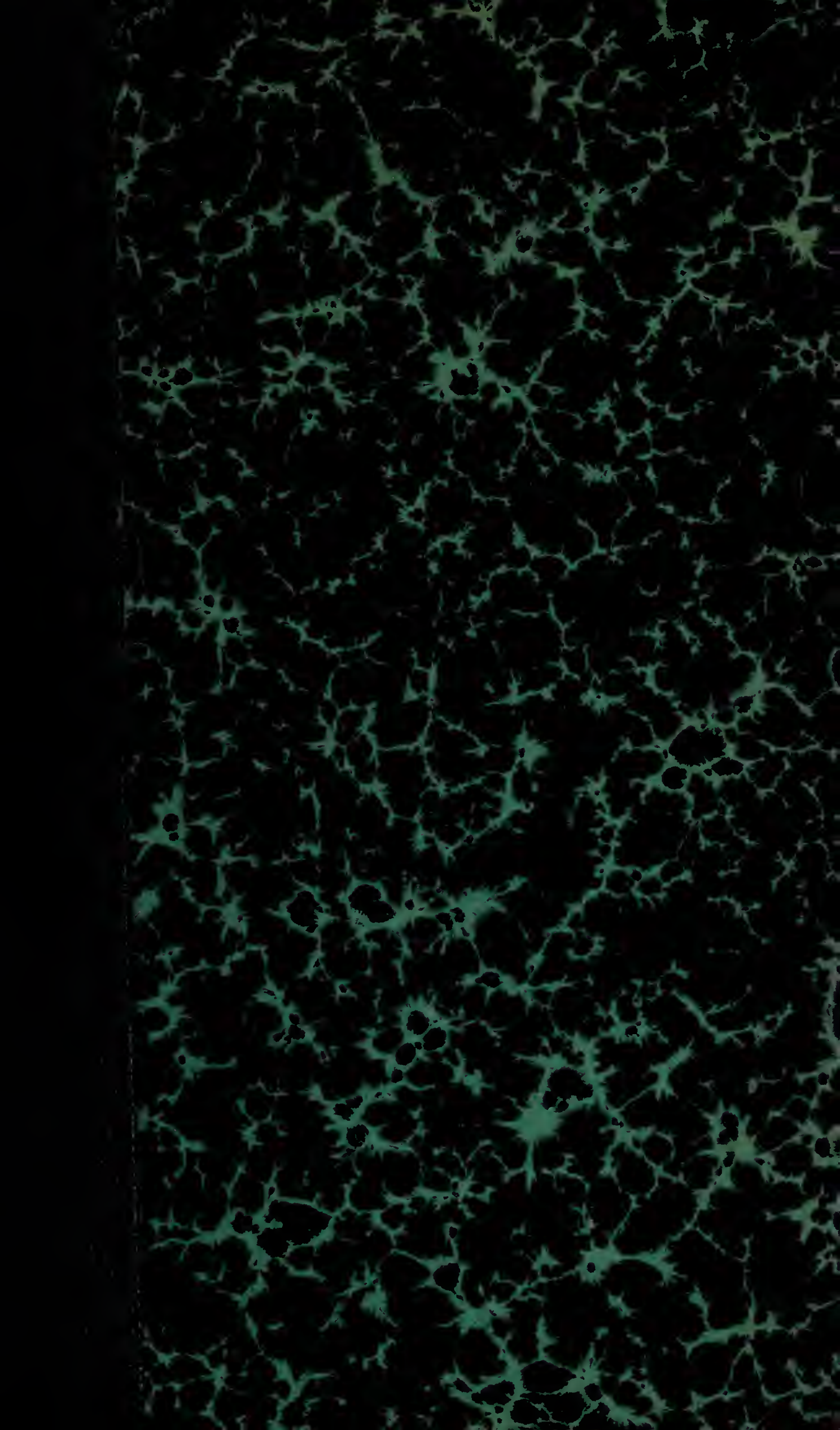
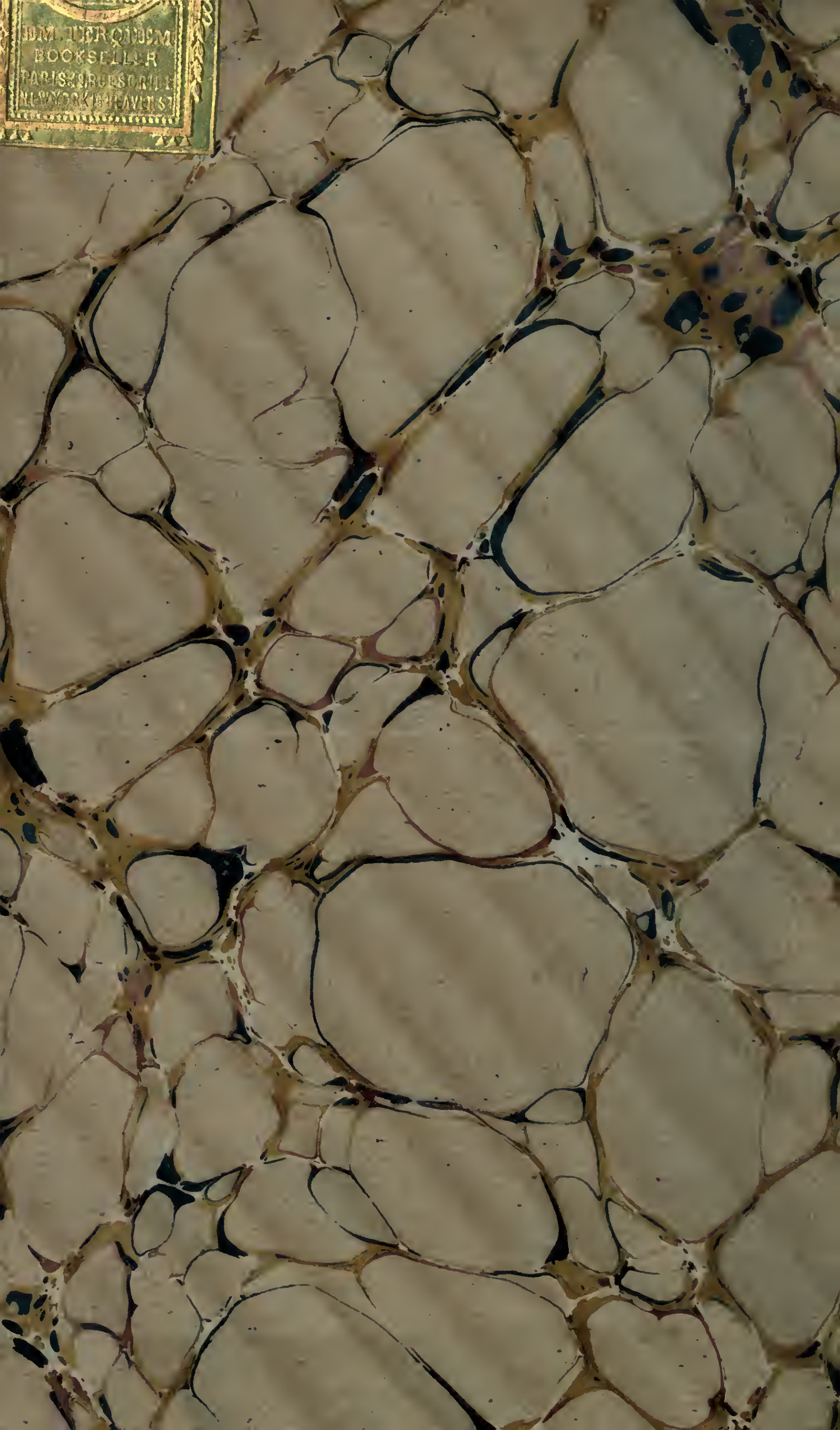



TERQUEM
BOOKSELLER
PARIS RUE SCRIBE
NEW YORK



# HISTOIRE

DE LA

# RÉFORMATION

FRANÇAISE

Imprimerie L. Toinon et C^e^, à Saint-Germain.

# HISTOIRE

DE LA

# RÉFORMATION FRANÇAISE

PAR

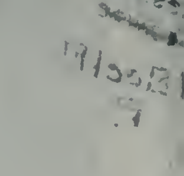
F. PUAUX

TOME CINQUIÈME

---

PARIS
AGENCE DES ÉCOLES DU DIMANCHE
16, RUE DE L'ABBAYE

1869



# HISTOIRE

## DE LA

# RÉFORMATION FRANÇAISE.

---

## LIVRE XXIX.

---

### I.

L'une des parties de l'histoire des réformés qui a un droit particulier à notre attention, quoique pleine de détails arides, c'est celle qui traite de l'organisation de leurs églises. Ces pages de leur vie religieuse ne doivent pas être isolées de celles de leur vie publique. Liées intimement les unes aux autres, elles s'expliquent mutuellement, et nous donnent la clef de leur existence laborieuse et difficile. Au sommet de leur édifice religieux, ils avaient placé leur confession de foi de 1559, qui prit en 1571 le titre de confession de foi de La Rochelle ; elle fut une nécessité pour eux, comme celle d'Augsbourg en avait été une pour les luthériens. Ils devaient aussi de ce côté du Rhin, déclarer à la papauté dont ils se séparaient, ce qu'ils croyaient et ce qu'ils niaient. Ils ne firent d'ailleurs que marcher sur les traces de l'église du quatrième siècle, lorsque les chrétiens de cette époque condamnèrent l'arianisme et proclamèrent le *Credo* de Nicée, devenu depuis le symbole de l'église universelle.

Quand les ancêtres du protestantisme français voulurent formuler leur foi, ils demandèrent aux Saintes Écritures seules les matériaux du monument dogmatique qu'ils allaient élever en face de celui de l'église romaine ; ils voulurent que le monde sût que ce qu'ils croyaient, ils l'affirmaient avec la Bible, que ce qu'ils niaient, ils le rejetaient

avec la Bible. En agissant ainsi ils furent sages et logiques, et bâtirent non sur l'argile des enseignements humains, mais sur le fondement d'or de l'Évangile. Ils n'eurent aucune prétention à l'infaillibilité, et en léguant aux générations futures le droit de réviser leur œuvre, ils ouvrirent la voie à toutes les améliorations.

## II.

En tête de leur *Credo*, ils proclamèrent la foi à un seul Dieu, seule et simple essence spirituelle, invisible, immuable, infinie, incompréhensible, ineffable, qui peut toutes choses, sage, bonne, juste, miséricordieuse, se révélant au monde par le livre de la nature et par celui de la révélation chrétienne.[1]

Ils déclarèrent la pleine suffisance des Saintes-Écritures divinement inspirées; reçurent les livres canoniques, rejetèrent les apocryphes[2] et reconnurent pour vrais les trois symboles des Apôtres, de Nicée et d'Athanase[3], admirent le dogme de la Trinité[4]; celui de la chute qui renferme les hommes, sans exception, dans la même condamnation[5]; celui de la prédestination absolue par lequel Dieu sauve qui il veut, et laisse qui il veut dans la condamnation.[6]

En Jésus-Christ, ils reconnurent deux natures conjointes et unies, et cependant séparées: l'homme et le Dieu. Ils confessèrent que Dieu l'avait donné au monde par amour pour lui, afin que le monde ne périt point, mais qu'en croyant il eût la vie éternelle par la vertu de son immortel sacrifice.[7]

Ils proclamèrent la grande doctrine de la justification par la foi, qui creusa entre Rome et la Réforme un abîme

1. Confession de foi de 1559, art. 1 et 2.
2. *Idem*, art. 3, 4 et 5.
3. *Idem*, art. 6, 7 et 8.
4. *Idem*, art. 9, 10 et 11.
5. *Idem*, art. 12.
6. L'esprit éminemment logique de Calvin imposa le dogme de la prédestination absolue à la réforme française. Ce grand esprit fut le continuateur des idées de saint Augustin et de saint Bernard.
7. Confession de foi de 1559, art. 14, 15, 16, 17 et 18.

infranchissable. Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié fut le centre de leur foi et de leur théologie. Tout partait de là, tout aboutissait là. Le Christ était pour eux *justice, sagesse, sanctification* et *rédemption;* par la foi en son nom, le pécheur était régénéré et faisait de bonnes œuvres sous la conduite du Saint-Esprit.[1]

Ils reconnurent pour seul intercesseur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ. Ils le déclarèrent leur seul avocat auprès du Père, et rejetèrent la médiation des saints de l'Église romaine comme contraire aux déclarations positives de la Bible; finalement, dirent-ils dans l'art. XXIV de leur confession de foi : « Nous tenons le purgatoire pour une illusion, procédée de cette même boutique, de laquelle sont aussi procédés les vœux monastiques, pélerinages, défenses de mariage et de l'usage des viandes, l'observation cérémonieuse du jeûne, la confession auriculaire, les indulgences, toutes autres telles choses par lesquelles on peut mériter grâce et salut, lesquelles choses nous rejetons, non-seulement par la fausse opinion du mérite qui y est attaché, mais aussi parce que ce sont inventions humaines qui imposent aux consciences.[2]

Ils définirent l'Église, la réunion de ceux qui croient en Jésus-Christ, et sont sauvés par la foi en son précieux sang; mais ils déclarèrent, tout en maintenant qu'elle était la réunion des fidèles, qu'il pouvait se glisser, dans son sein, des hypocrites dont la présence ne détruisait pas la notion d'église.

Ne voulant pas laisser à l'arbitraire d'un comité directeur ou d'un directeur, la nomination des pasteurs, des anciens et des diacres, ils établirent le système électif.[3]

Ils ne reconnurent que deux sacrements : le Baptême et la Sainte Cène, sortis tous les deux, suivant la belle expression d'un Père de l'Église, du côté percé de Jésus-Christ[4]. Ils rendirent au baptême sa véritable signification, et tout en reconnaissant ce que ce sacrement a d'important pour l'Église, ils ne tombèrent pas dans l'erreur du

1. Confession de foi de 1559, art. 22.
2. *Idem*, art. 24.
3. *Idem*, art. 31.
4. *Idem*, art. 35.

romanisme, qui donne à l'eau du baptême une vertu régénératrice.[1]

Ils rejetèrent la doctrine de la transsubstantiation, tout en confessant que par la vertu secrète et incompréhensible du saint Esprit, Jésus-Christ nous nourrit et nous vivifie de la substance de son corps et de son sang, mais que cela se fait spirituellement et par la foi.[2]

Ils reconnurent l'autorité des princes, des gouverneurs et des magistrats auxquels on doit soumission et respect, comme puissances établies de Dieu; en d'autres termes, dans la plus large acception du mot, ils établirent qu'on doit rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César.[3]

Tel est en résumé leur règle de foi.

## III.

A cette confession de foi, les réformés ajoutèrent une discipline; avant d'en donner le contenu, nous ferons connaître leur organisation ecclésiastique. Un esprit logique présida à sa formation. On y reconnaît la main énergique de Calvin : à la base on trouve le *Consistoire,* au sommet le *Synode national*, et entre deux, le *Colloque* et le *Synode provincial.* Le consistoire est subordonné au synode provincial, et celui-ci au national.

Le consistoire se composait de *ministres,* d'*anciens,* et dans certains cas, de *diacres.* Il se réunissait chaque semaine, délibérait sur la répartition des aumônes et sur les affaires matérielles de l'Église, relatives au bien du clergé, aux dîmes, aux redevances, et veillait à l'observation de la discipline.

Le colloque était une assemblée formée par les délégués du consistoire de chaque district; chaque église y était représentée par un ministre et par un laïque.

Le colloque ne s'assembla d'abord qu'une fois par an, puis deux; il jugeait les différends qui s'élevaient entre le pasteur et son église; confirmait ou annulait les sentences d'excommunication; censurait, s'il y avait lieu, les mi-

1. Confession de foi de 1559, art. 35.
2. *Idem,* art. 36.
3. *Idem,* art. 39 et 40.

nistres, les anciens, les diacres et les étudiants en théologie; examinait les livres publiés par les pasteurs et les laïques sur des sujets de politique ou de religion; dirigeait les églises dans le choix de leurs pasteurs, révoquait ceux-ci de leurs charges, s'ils en étaient indignes, concourait à la nomination des professeurs de théologie et discutait les questions qui intéressaient la foi.

Le synode provincial se composait de tous les délégués des églises d'une province. Chaque église était d'abord représentée par son pasteur ou ses pasteurs, et si elle en avait plusieurs, par un laïque. Il s'occupait de toutes les affaires de la province, confirmait ou infirmait les décisions des colloques, décidait, sans appel, des affaires ecclésiastiques, sauf à renvoyer au synode national, quand il le jugeait convenable, celles qu'il n'osait pas, vu leur gravité, trancher lui-même.

Le synode national se composait de membres élus par les synodes provinciaux, qui devaient chacun élire un ou deux ministres et autant d'anciens et de diacres. Plus tard le nombre fut fixé à deux, avec faculté de nommer des membres suppléants, des ministres attachés à la personne des grands, des étudiants en théologie, des membres du consistoire et des magistrats de la ville où le synode tenait ses séances.

Le synode national se réunissait une fois chaque année. Plus tard il ne se réunit qu'une fois tous les trois ans, à moins que quelque circonstance grave ne nécessitât sa convocation.

Le synode élisait, par la voie du sort, un président, un vice-président, un ou plusieurs secrétaires. Ses attributions étaient celles d'une cour souveraine : il prononçait en dernier ressort sur toutes les questions de dogme, de discipline et d'organisation ecclésiastique. Ses décisions faisaient loi pour l'Église.

Telle était l'organisation ecclésiastique des réformés, basée sur le suffrage populaire. Le peuple nommait le consistoire qui nommait les membres du colloque et du synode provincial; le synode provincial enfin, élisait les députés qui devaient siéger au synode général.[1]

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 502 et suiv.

## IV.

Une confession de foi suppose nécessairement une discipline. Les membres du synode de 1559 en donnèrent une à leur Eglise naissante. Dans cette œuvre difficile et délicate, ils se rapprochèrent, autant que les circonstances le leur permirent, de la pratique de l'Église des temps apostoliques.

Le premier article de leur discipline fut une protestation contre la hiérarchie romaine, qui, sous prétexte d'organiser l'Église, l'avait corrompue en l'asservissant. Ils ne voulurent pas qu'un pasteur fût le supérieur de ses collègues dans le ministère, ni qu'une église eût domination sur une autre. Le radicalisme le plus complet présida à cette partie de leur travail. «Aucune Église, dirent-ils, ne pourra prétendre principauté ou domination sur une autre.» De cette manière la communauté la plus ignorée du Poitou ou du Bas-Languedoc était égale en dignité à celle de Paris, de Nîmes ou de La Rochelle.

La discipline entrait dans des détails très-minutieux concernant les pasteurs, les anciens, les diacres et les fidèles. Elle réglait la manière dont ils devaient remplir leurs devoirs respectifs, prévoyait les cas où ils devaient être censurés, excommuniés; elle s'occupait des mariages et des causes qui pouvaient les empêcher; elle allait au devant de tous les scandales pour les prévenir, et voulait que le peuple réformé ne fût extérieurement ni hérétique, ni immoral; le joug était rude et pesant, mais il était une réponse sans réplique à ceux qui accusaient les réformateurs d'avoir secoué le joug de Rome pour lui en substituer un qui fût doux et facile à porter.[1]

## V.

Le protestant français connu dans sa vie publique l'est aussi dans son foyer domestique; c'est là qu'il vit de sa véritable vie, parce qu'il nous apparaît tel que la Réforme et les

1. Voir la discipline des Églises réformées de France dans les pièces justificatives de la France protestante. — Aymon, Histoire des synodes — Théodore de Bèze. — Histoire des églises réformées.

événements l'ont fait. Ce qui caractérise le huguenot du commencement du dix-septième siècle, c'est une grande sévérité de mœurs unie à une piété solide, mais plus légale que spirituelle. Tout ce qui rappelait les plaisirs du monde était banni de sa demeure, et sa conscience avait plus de paix que son cœur n'avait de joie. Les malheurs des temps, le souvenir d'un douloureux passé, le pressentiment d'un danger, plus ou moins prochain, donnaient à sa physionomie quelque chose de grave et de recueilli. L'intérieur de sa maison était un sanctuaire, dont le père de famille était le chef, et, jusqu'à un certain degré le pasteur. Soir et matin, la Bible était lue et expliquée : c'est dans la méditation de ses pages sacrées, dans la prière et le chant des psaumes, que tous puisaient des forces, des consolations et un stimulant pour marcher fidèlement dans la voie étroite. L'épouse se distinguait par sa fidélité, la jeune fille par sa modestie, le jeune homme par sa gravité. Quand, à de rares exceptions, un membre de la famille manquait aux devoirs de l'honneur, toute la maison était plongée dans le deuil. Elle se sentait comme maudite et abandonnée de Dieu, et ce souvenir de honte survivait après la génération qui en avait été le douloureux témoin.

Le protestant apportait dans ses relations civiles une rare intégrité; sa parole valait un contrat[1]; de là sa probité d'où est sorti ce proverbe : «Honnête comme un huguenot.» — «Calviniste et Français, dit un écrivain moderne, tel est, tel devait être le réformé au seizième siècle ; mais il est, avant tout, homme de foi. Une grande révolution religieuse accomplie dans son âme, l'a posé une fois devant Dieu avec le sentiment de sa responsabilité directe. Il ne l'oubliera jamais. La voix de sa conscience sera désormais son seul guide ; c'est dans ce sanctuaire que Dieu lui parle ; c'est là que viennent prendre leur forme obligatoire et absolue les ordres qu'il lit dans les pages de la Bible. Ces ordres entendus, rien ne peut l'empêcher de les accomplir : ni la séduction de l'exemple, ni le prestige du passé, ni surtout cette opposition par les bûchers et par les armes, où le huguenot trempa son caractère et se

1. Expression usitée dans le midi de la France pour marquer le plus grand degré d'intégrité qu'on puisse supposer dans un homme.

fit contre les souffrances et la mort, un courage d'acier. Sa vertu racontée par La Noue, emporte le suffrage de son siècle, et force même celui de Médicis. Quelles saintes leçons ont formé son enfance! Quels exemples il doit donner à son tour! Le père exhorte ses fils à aimer Dieu, à être ardents et pathétiques dans sa cause, et pour elle faire jonchée de la vie et des biens, affecter de tout perdre pour celui qui a tout donné.»[1]

Un tel homme était fait pour sa substantielle confession de foi et pour l'austérité de sa discipline. Il s'inclinait avec respect devant l'une, avec soumission devant l'autre. Ce fut à ce régime spartiate qu'il dut sa force pendant les mauvais jours; son relâchement spirituel l'eût fait disparaître du sol de la France, son austérité l'y conserva. Une ombre vient se mêler à ce tableau; sa piété était mêlée d'un peu de fanatisme, et de beaucoup d'esprit de parti. Quand un écrivain habile comme Du Moulin, immolait à son impitoyable raillerie un jésuite ou un capucin, il battait des mains, comme s'il eût remporté une grande victoire. Plus instruit que nous ne le sommes de nos jours, il se mêlait à tous ces débats auxquels nous sommes à peu près étrangers, moins par charité que par indifférence.

## VI.

L'une des grandes joies du huguenot était le prêche. Après les travaux consciencieusement accomplis de la semaine, il se rendait au temple. Il y allait puiser des forces et des consolations. La Sainte-Cène était pour son âme un repas spirituel. Les éphémérides de Casaubon nous donnent une idée juste et vraie du zèle du protestant de cette époque pour son culte. En voici quelques lignes:

Ides de juin 1608. Le froid et d'autres inconvénients nous ont privé aujourd'hui d'entendre la sainte parole. Oh! puissions-nous un jour jouir plus commodément de ce bienfait!....

8 des kalendes de février 1608. Grâces te soient rendues, ô Dieu, de ce que nous avons aujourd'huy assisté à

1. Caractère français au XVI[e] siècle. — Bulletin de la Société du protest. franç., t. III, p. 684.

la sainte assemblée qui a eu lieu dans la demeure de l'ambassadeur d'Angleterre. Le froid a commencé à diminuer.

6 des kalendes de février 1608. C'est maintenant un autre obstacle qui nous force à garder la maison. Après le froid excessif des temps derniers, est venue la fonte des neiges et un si grand dégel que nous n'avons pu nous rendre à l'assemblée aujourd'hui encore. Pardonne, ô Dieu! et nous conserve.

13 des kalendes de mars 1608. Je suis allé aujourd'hui au temple avec mon fils. Outre ce que ce jour avait de solennel pour le commun des fidèles, il avait pour moi un caractère particulier, j'accomplissais ma quarante-neuvième année. C'est pourquoi, ô éternel Dieu, j'ai souhaité de te rendre grâces dans notre église et te les ai rendues!

4 des kalendes de mars 1608. Nous avons voulu aujourd'hui, ma femme et moi, entendre la parole de Dieu et nous sommes allés à Charenton. O éternel Dieu qui viens de nous dispenser une si rude épreuve, fais que ces dispensations de ta providence nous soient profitables, de sorte que notre vie en devienne meilleure, que nous t'aimions de tout notre cœur, que nous te servions, que nous ne craignions que toi, ne désirions que toi.

5 des ides de septembre 1607. Dieu veuille nous être propice. Nous partons pour assister au culte et participer aux saints mystères. Dieu veuille nous accorder la grâce de nous en approcher dignement, de reconnaître nos péchés, de les détester alors même que nous les ignorerions, d'aspirer à une vie meilleure et d'y atteindre en effet.

Nones d'octobre 1607. Nous sommes allés au temple, moi, ma femme et une partie des enfants, et nous en avons ressenti une incroyable jouissance. Grâces en soient rendues à Dieu! [1]

## VII.

Ces souvenirs austères d'un homme timide et indécis que son caractère fit quelquefois soupçonner de trahison, nous initient à la vie religieuse de la famille huguenote.

1. Bulletin de la société du protest. franç., t. III, p. 461-464.

Pour cette famille, le pasteur était l'ambassadeur de Dieu; il était entouré de respect, d'estime, d'affection, quelquefois d'admiration, quand à une piété vivante, il joignait des talents qui faisaient de lui un défenseur de la cause. Lorsqu'il était sur la brèche, on le soutenait avec des prières; on ne le désavouait pas lâchement. C'était un Gédéon que Dieu envoyait au secours de son peuple opprimé. Les pasteurs n'étaient pas au-dessous de leur tâche; c'étaient des hommes d'une moralité exemplaire; quand une exception se produisait au sein des troupeaux, elle confirmait la règle.

Avec sa vie austère, un peu triste et monotone, le huguenot devait nécessairement être haï, du clergé surtout, dont la conduite était peu morale. Dans un écrit adressé à Louis XIII, nous trouvons une peinture de ses mœurs; sa place se trouve naturellement ici : il est bon de placer les oppresseurs en face des opprimés. « Sire, dit l'auteur de cet écrit en s'adressant à Louis XIII, pour ce qui est de votre royaume, si vous voulez régner et que Dieu vous conserve, il faut avoir principalement soin à ce qu'il y soit loué et servi pieusement et dignement, par gens dévots et vivant saintement, comme bons prêtres, bons religieux et religieuses, et non par des cardinaux, évêques, religieux et religieuses, vicieux et dissolus d'actions et de paroles, comme la France en est remplie, et qui est la cause de tant d'hérésies qui se font tous les jours dans icelle; d'autant que leur mauvais exemple perd et détourne les bonnes âmes. Il faudrait qu'ils se souvinssent de la parole de Notre Seigneur aux apôtres: « Vous êtes la lumière du monde.» Et quand saint François le pria de lui faire savoir s'il le voulait faire prendre, il lui envoya une bouteille pleine d'eau de fontaine, par un ange, qui lui dit: « François, il faut être net et clair comme cette eau pour être prêtre.» Que ne prennent-ils exemple sur un saint Charles Borromée et autres, qui ont vécu pieusement et ont pris soin de faire bien vivre les prêtres et les religieux de leur diocèse? Quelle honte est-ce de voir la vie des prélats, abbés, abbesses, prieurs, cordeliers, curés, religieux et religieuses de ce royaume! Vous leur voyez des meutes de chiens, chevaux, gentilshommes, écuyers, pages, laquais et autres gens inutiles à leur vocation,

comme des séculiers adonnés à tous vices; ils ne hantent que le bordel, le brelan, le petit more et autres cabarets; les abbesses et religieuses jettent le froc aux orties dix ans après leur profession. Ce sont des somptuosités non-pareilles, il ne leur faut que des parfums, des lits et tapisseries de mille pistoles, une musique de chansons mondaines, avec des carrosses magnifiques pour mener les dames à des collations dans les jardins ou dans leurs maisons; ils ne vont dans les évêchés que pour amasser injustement de l'argent, et les curés en leurs paroisses qu'une fois en dix ans. Si vous voyiez et saviez, sans comparaison, comme moi, la façon qu'ils vivent aux champs, vous auriez horreur et ne vous étonneriez s'il y a tant de huguenots en votre royaume, car je sais vingt paroisses de catholiques, où il n'y a pas deux cents hommes qui sachent leur *Credo*. Il n'y a guère d'évêque qui fasse la visite; leur archidiacre, pour avoir de l'argent à dépenser en vanités, festins, luxures, jeux et somptuosités, ferme les yeux à toutes les fautes des prêtres. Les curés sont des chanoines qui ne bougent des villes et n'ont que des ignorants vicaires qui ne font que prendre sur le peuple et ne l'instruisent en façon du monde, ne chantent ni messe, ni mâtines que par manières d'acquits; les cordeliers qui vont prêcher tous ceux des paroisses, font tant de désordre dans les paroisses qu'on est souvent contraint de les chasser de la chaire. Quelle pitié est-ce? Quelle honte!»[1]

Dans les innombrables écrits publiés contre les réformés, dans lesquels on les traite d'hérétiques, d'athées, d'impies, de blasphémateurs, de séditieux, de rebelles, de monstres vomis par l'enfer..., nous ne trouvons pas une seule fois l'accusation d'immoralité. Le silence sur ce point est la plus éloquente apologie des huguenots. On pouvait les haïr, les mépriser jamais. Malgré le malheur des temps, ils avaient conservé, à l'exception de quelques gentilshommes qui vivaient à la cour, une supériorité morale incontestable; nous reviendrons sur cette partie si intéressante de leur histoire. Il est temps de reprendre le fil de nos récits.

1. Archives curieuses, 2e série. — La Réformation du royaume, p. 396-397.

## VIII.

Un règne ne peut être bien compris que par l'étude des hommes et des partis appelés à jouer un rôle sur la scène politique ; là, à part l'imprévu, se trouvent les germes des matériaux dont se composera son histoire. Celui donc qui, aux premiers jours du règne de Louis XIII, eût étudié la France telle que la mort de Henri IV l'avait faite, eût entrevu des orages et des tempêtes; une heure avait tout changé. Le royaume, si grand au dedans et au dehors, s'était tout à coup affaibli; les hommes ne manquaient pas autour de la régente, mais ils avaient plus d'ambition que de génie. Apres à la curée, ils aspiraient plus à s'enrichir des épargnes du roi défunt qu'à continuer sa grande politique. Le jeune roi n'était qu'un nom; sa figure triste, insouciante, ne rappelait pas la physionomie joyeuse de son père et chacun pouvait pressentir que sa minorité continuerait, même après qu'il serait déclaré majeur; sa mère n'était française ni de cœur, ni d'esprit. Jouet royal de Concini et de la Galigaï sa femme, elle oubliait sa dignité de reine et continuait les scandales de la cour de Henri IV. Catholique ignorante, elle subissait, plutôt qu'elle n'acceptait, l'édit de Nantes. Toutes ses sympathies étaient pour l'alliance espagnole, qu'elle voulait consolider par le mariage du roi avec l'infante, et par celui du prince des Asturies avec l'aînée de ses filles. Son conseil se composait d'administrateurs plutôt que d'hommes d'État; à part Sully, qu'elle conservait jusqu'au moment où elle n'aurait plus besoin de lui, elle n'avait pas dans ses conseils un seul homme qui, à des vues grandes, joignît une volonté ferme pour les mettre à exécution. D'Épernon était toujours l'ancien mignon de Henri III; il avait vieilli dans le vice, « nature telle qu'il valait mieux l'avoir pour ennemi que pour ami.» Le prince de Condé n'avait hérité des Condés que le nom; il justifiait par son caractère, les soupçons qui planaient sur sa naissance; de lui on pouvait tout attendre: les révoltes les plus honteuses, les soumissions les plus serviles. Mayenne se tenait à l'écart, son rôle était fini; son neveu, le duc de Guise, n'avait de ses ancêtres ni l'ambition, ni le génie. Le reste des courtisans se per-

dait dans l'ombre; la noblesse d'autrefois paraissait éteinte dans ses descendants; elle s'effaçait devant l'aventurier Concini.

Le clergé ne comptait dans ses rangs qu'un seul homme éminent, le cardinal du Perron, mais pris en masse, il formait un parti puissant dans la nation. Ses richesses qui étaient immenses et ses alliances avec les plus grandes maisons de la noblesse, lui donnaient une influence qui s'étendait sur tous les rangs de la société; comme la régente, il avait subi l'édit de Nantes, et tout faisait présager qu'il profiterait des embarras de l'État pour demander sa révocation.

Les protestants étaient très-défiants : ils avaient soif de repos, prêts à tous les sacrifices, pourvu qu'on ne leur demandât pas celui de leur foi. Ils aimaient à croire sincères les protestations amicales de la cour, tant ils redoutaient de voir recommencer leur douloureux passé. Haïs des catholiques, ils étaient obligés de prendre des sûretés qui ressemblaient à des menaces et pouvaient devenir des prétextes plausibles pour les faire taxer de rébellion. Leurs chefs n'étaient pas unis; ils ne l'étaient pas eux-mêmes, et, parmi eux, il ne s'était pas encore révélé l'un de ces hommes qui faisant par leur génie, taire les ambitions rivales, deviennent la personnification de leur parti. Les hommes de talent et de mérite ne leur manquaient pas cependant; mais Sully n'était pas sympathique; Lesdiguières, grand homme de guerre, n'inspirait pas de confiance; Bouillon était plus ambitieux que religieux; Mornay avait une grande influence morale, mais il était plus protestant que politique. Les pasteurs, à part Chamier et Du Moulin, honoraient le ministère pastoral plus par la sainteté de leur vie que par l'éclat de leur talent. Les réformés n'avaient donc ni des Colignys, ni des Condés, ni des Bèzes, ni des La Noues, ni des Othmans. Les catholiques, à leur tour, n'avaient ni des Guises, ni des Farnèses, ni des cardinaux de Lorraine : le médiocre était partout. A un siècle de géants, succédait en apparence, un siècle de nains.

## IX.

Les protestants s'efforçaient de croire aux bonnes dispositions de la cour à leur égard. Leurs illusions ne durèrent pas longtemps. On ne pensait ni à poursuivre ceux que la rumeur publique accusait de la mort du roi, ni à exécuter ses grands desseins. Les sommes immenses amassées par Sully étaient employées par Marie de Médicis et son entourage, à se faire des créatures. L'achat des grands était facile, ils s'offraient, eux-mêmes, et se tarifaient haut. Les Italiens par Concini, et le vieux parti ligueur par les jésuites dominaient dans le conseil. L'Espagne respirait; le gros nuage, qui, un moment, terrible, menaçant, avait plané sur elle, s'était dissipé. Sully gémissait en silence, et se sentait impuissant; le double mariage espagnol que son maître avait toujours refusé aux sollicitations de sa femme était résolu, ce fut son coup de grâce. C'était encore, pour lui, le moment de se retirer; il ne le fit pas. On le congédia comme un commis. Pour comble d'humiliation, on lui écrivit que c'était sur sa demande qu'on le renvoyait, et que c'était aussi sur sa demande qu'on lui offrait 300,000 livres, en récompense de ses services; on ne lui ôtait cependant de ses nombreuses charges que les finances et le gouvernement de la Bastille; on l'annulait; c'était tout ce que voulaient ses ennemis. [1]

Sa chute n'étonna ni n'affligea personne; il n'était pas aimé; son inflexibilité l'avait fait haïr des seigneurs de la cour, toujours affamés d'argent; sa supériorité humiliait ses collègues du conseil; la reine n'avait pas oublié qu'il avait toujours dans ses querelles domestiques pris contre elle le parti de son mari; les protestants enfin avaient plus à se plaindre qu'à se louer de lui. Cependant il ne tomba pas sans grandeur, il repoussa dédaigneusement les 300,000 livres qu'on lui offrait et se retira à Sully; de là il écrivit à la reine une lettre dans laquelle il faisait son apologie.

« J'ai été, lui disait-il, averti plusieurs fois et de divers

1. Fontenay-Mareuil, t. Ier, p. 134. — Bazin, t. Ier, p. 129. — Le Vassor, t. II, p. 51.

côtés que des personnes dont je n'ai pu savoir le nom, ont fait quelques propositions contre moi, et essayé de redire à mes actions et comportements, et au maniement des charges que j'ai possédées; en quoi ils m'ont obligé contre leur intention, car, plus on entrera en vérification de mes desseins, et on examinera toute ma vie passée, plus il me sera attribué de gloire et d'honneur par les gens de bien et de vertu. Je prie Dieu que ces personnages-là qui font les censeurs d'autrui servent aussi bien le roi et l'État comme je l'ai fait en mon temps. »[1]

## X.

La chute de Sully parut aux protestants un indice des mauvaises dispositions de la régente à leur égard. Elle eût créé à la cour de grands embarras, si des divisions n'eussent éclaté au sein de l'assemblée qui se réunit à Saumur. Depuis la mort de Henri IV, les réformés, revenus de leur premier effroi, sentaient le besoin de prendre leurs précautions contre la cour; ils la savaient malveillante, malgré ses protestations. Le roi, à son sacre à Reims, avait ratifié l'édit de Nantes, mais suivant la coutume de ses prédécesseurs, il avait juré d'exterminer les hérétiques[2]. Des concessions et des garanties nouvelles leur paraissaient une impérieuse nécessité du moment. Ils demandèrent donc l'autorisation de tenir leur assemblée triennale. La régente hésitait; Chamier la décida par un mot: « Si vous ne nous accordez pas la permission, nous saurons la prendre. » Avant, le pacifique Mornay avait dit: « le roi est mineur, soyons majeurs[3]. » La ville de Châtellerault fut d'abord indiquée pour le lieu de la réunion; mais la cour redoutant l'influence de Sully, si on permettait qu'elle se tînt dans une ville de son gouvernement, indiqua Saumur. L'assemblée s'ouvrit dans cette ville (27 mai 1611); soixante-dix députés étaient présents, dont trente membres de la haute noblesse; le lendemain elle procéda à la formation de son bureau: l'élection du président révéla de

1. Économies royales, année 1611.
2. Le Vassor, t. Ier, p. 36. — Sismondi, t. XXII, p. 231.
3. Richelieu, t. II, p. 106.

profondes divisions au sein de ce corps qui ne pouvait être fort qu'à la condition d'être uni. Le duc de Bouillon, qui commençait à devenir suspect, demanda pour lui la présidence; ses partisans, pour lui préparer les voix, disaient par toute la ville, que s'il n'était pas nommé, il se regarderait comme insulté et quitterait la ville; «les services du maréchal ajoutaient-ils, sont tels, qu'il ne serait pas raisonnable qu'on lui opposât un concurrent.»

Ces paroles blessaient les députés, et leur paraissaient en contradiction avec les antécédents du maréchal. Il avait dit hautement, qu'il ne convenait pas que l'un des seigneurs venus à Saumur, sur la simple invitation des provinces, fût élu président; il déclarait, que lui-même n'accepterait pas la présidence, si elle lui était offerte, et cependant il la briguait, bien mieux il prétendait qu'elle lui appartenait de droit.

Les membres de l'assemblée ne se laissèrent pas intimider par les menaces du maréchal; ils lui préférèrent Mornay qui fut nommé président, à une immense majorité (150 voix contre 10); Duplessis, qui n'avait pas brigué cet honneur, demanda à l'assemblée de le décharger de la présidence; mais à l'unanimité elle le pria de l'accepter; il se résigna.[1]

## XI.

Cette assemblée, composée d'éléments divers, était l'image de ses mandataires. Elle renfermait trois classes bien distinctes; la première, celle des seigneurs, qui se servaient de la bourgeoisie comme d'un marchepied pour s'élever; la seconde, celle des hommes honnêtes, droits, qui voulaient des garanties qui les missent à l'abri des perfidies de la cour; la troisième, celle des timides, qui, incapables de prendre un parti énergique, se laissaient entraîner du côté où ils voyaient leur repos ou leur intérêt. Indépendamment de ces éléments dissolvants, il y avait des rivalités ardentes entre les grands seigneurs. Sully qui, jusqu'à cette époque, s'était prononcé pour la royauté, entrait dans l'opposition avec toutes les ressources

1. Fontenay-Mareuil, p. 47. — Actes des assemblées politiques. — Économies royales de Sully. — Mémoires de Duplessis-Mornay.

d'une grande intelligence et la rancune d'un ministre disgracié; le maréchal de Bouillon, au contraire, qui s'était fait haïr, par son opposition au dernier gouvernement, se prononçait pour le nouveau, avec tout le zèle d'un ambitieux qui, longtemps sevré du pouvoir, veut en goûter à tout prix. Il avait fait des bassesses, et peu confiant dans la bonté de la cause qu'il s'était chargé de défendre, il disposait de 400,000 livres que lui avait données la reine pour agir sur l'assemblée [1]. Bouillon et Sully se haïssaient et se faisaient de mutuels reproches; Mornay parvint à opérer entre eux, une réconciliation apparente; ils se tendirent la main [2]. L'assemblée prêta alors le serment d'union [3] et commença ses opérations par l'examen de l'affaire de Sully. Celui-ci prétendait que c'était en haine de sa religion qu'on lui avait ôté la superintendance des finances, et le commandement de la Bastille; il donnait à entendre que c'était un acheminement pour le dépouiller de son gouvernement du Poitou et de sa charge de grand maître de l'artillerie. Le ministre disgracié trouva dans Henri de Rohan, son gendre, un défenseur hardi, éloquent, dont la parole facile, nette, concise, révéla, à son parti, un grand orateur, et cet orateur, de trente-deux ans, se présentait à lui sous la double influence d'un grand nom et d'un noble caractère. Henri de Rohan rappelait Coligny par l'austérité de ses mœurs; c'était un homme grave, travailleur, réfléchi, sobre, ennemi du luxe, un spartiate égaré au milieu d'une cour corrompue [4]; il fit sentir à l'assemblée, que l'administration de son beau-père, était l'une des grandes gloires de la Réforme, et que l'abandonner à la haine de ses ennemis ce serait se renier elle-même. Sous l'impression de son discours l'assemblée déclara « que l'affaire de Sully était celle de toutes les églises, et que sa chute n'avait d'autre cause que celle de la religion. » Elle l'engagea à ne pas se dépouiller de ses autres emplois contre une récompense en argent et surtout à ne pas se démettre de la charge de grand maître de l'artillerie; elle

1. Richelieu, t. II, p. 103. — D'Estrées, t. XVI, p. 223. — Bazin, t. Ier, p. 148.
2. Le Vassor, t. II, p. 73.
3. Note I.
4. Sismondi, t. XXII, p. 247.

lui promit, en cas d'attaque de la part de ses ennemis, son assistance.[1]

## XII.

Des écrits circulèrent pendant la durée de l'assemblée. Les uns attaquaient Sully, les autres représentaient les protestants prêts à lever l'étendard de la révolte. «Ils demandent des grâces, disait l'un de ces pamphlets, comme l'Espagnol demande l'aumône, c'est-à-dire, avec un air de fierté, comme s'ils exigeaient le paiement d'une dette.» L'auteur faisait trois ordres de réformés : les *malicieux*, qui ne rêvaient que guerre et désordre, dans l'espérance d'élever leur fortune particulière sur les débris de la fortune publique; les *zèlés*, qui étaient en état permanent de défiance; les *judicieux* qui, regardant la guerre civile comme le pire des maux, se tenaient pour l'éviter dans l'obéissance.[2]

Avant même que l'assemblée fût réunie, ses ennemis, qui avaient voulu l'empêcher, avaient pris la résolution de la rendre suspecte aux catholiques par ces écrits qui circulant en grand nombre, semaient partout la défiance et représentaient les réformés prêts à renouveler les guerres de Condé et de Coligny. La cour, croyant le danger imminent, envoya le duc d'Épernon dans ses quatre gouvernements et le prince de Condé en Guyenne. Sous l'empire de cette panique que rien ne justifiait, plusieurs villes catholiques dans le Poitou et le Limousin se mirent sur leurs gardes; Chartres arma, et sur le bruit, qu'un inconnu fit courir à Orléans, que les réformés allaient l'attaquer, les bourgeois de la ville construisirent des barricades.

L'assemblée informée de ce mouvement et craignant elle-même pour sa propre sûreté, fit augmenter de cent cinquante hommes la garnison de Saumur, après en avoir demandé la permission au roi. Sur ces entrefaites, les députés de la cour, Boissize et Bullion, ce dernier était réformé, arrivèrent à Saumur. Leur mission devait se borner à presser la nomination des six candidats à la députation générale, à entraver les délibérations de l'assemblée et à hâter sa dissolution. Leur mandat était facile à remplir;

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 245.
2. Élie Benoît, t. II, p. 31.

ils n'avaient pas pouvoir de traiter. L'assemblée le comprit; elle refusa de procéder à la nomination de six candidats et décida d'après l'avis de Mornay qu'elle enverrait à Louis XIII des délégués spéciaux pour lui présenter leurs plaintes.[1]

## XIII.

Le 23 juin l'assemblée procéda à la nomination de cinq délégués; les élus furent Mirande, Armet, Ferrier, Lacaze, Courtaumer. Ils se rendirent à Paris où ils furent bien accueillis par la cour; on examina leurs cahiers, mais on leur dit qu'ils ne leur seraient renvoyés que lorsque les six candidats à la députation générale auraient été nommés; les délégués rappelèrent au chancelier, que le feu roi n'avait pas attendu pour communiquer à l'assemblée de Chatellerault (1605) le brevet relatif aux places de sûreté, quoique l'assemblée n'eût pas rempli cette formalité. « Ce brevet est faux » leur répondit le chancelier. Cette parole condamnait Sully, qui avait été le négociateur de cette affaire et le porteur du brevet à l'assemblée de Chatellerault.[2]

Ce hardi désaveu d'une pièce qui portait le nom du roi, fit soupçonner aux délégués qu'on avait de mauvaises intentions contre l'assemblée, ou bien qu'on connaissait sa faiblesse. Aux mauvais procédés on joignit les menaces. Ils furent contraints de quitter Paris. Le chancelier agit sous l'inspiration des deux commissaires royaux qui l'avaient exhorté à ne faire aucune concession aux députés; « ils auront, lui dirent-ils, d'autant plus d'audace et de mauvaise volonté qu'ils verront qu'on les appréhende[3]. » Lorsque l'assemblée connut la déclaration du chancelier, elle réclama vivement, trouvant étrange la condition mise à la délivrance des cahiers. « Nos députés, dirent-ils, ayant charge de ne désigner les candidats qu'après avoir eu connaissance des décisions de la régente, nous sommes obligés d'avertir les provinces du mépris où l'on tient nos plaintes. Quant au changement qu'on veut opérer dans le Béarn,

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 236.
2. *Ibidem*, p. 237.
3. Fontenay-Mareuil, p. 48.

nous le considérons comme une infraction à l'édit de Nantes.» [1]

Bullion, qui pendant l'intervalle, avait été à Paris, était retourné à Saumur afin de décider l'assemblée à se rendre aux désirs de la cour. Il visita plusieurs députés, et plus fidèle au roi de France qu'à sa cause, il ne recula pas devant un parjure. «Je veux être damné éternellement, dit-il, si toutes les réponses des cahiers ne sont pas faites pour contenter les plus difficiles.» Il savait le contraire. Il était aidé, dans sa mission, par le protecteur des Jésuites, La Varenne; ce courtisan se faisait brocanteur de consciences, aux uns il promettait de l'argent, aux autres des places. Plusieurs furent pris dans ses filets; le plus célèbre fut Ferrier. La Varenne ne réussit pas cependant au gré de ses désirs; les *opiniâtres* étaient plus nombreux que les *complaisants*. Malgré ses nombreuses défaillances, la Réforme vivait encore de sa vieille énergie.

## XIV.

Le maréchal de Bouillon fut le mauvais génie de l'assemblée. Cet homme qui, pendant de si longues années, avait prêté à son parti l'appui de son épée et de son nom, était tombé bien au-dessous de Sully. Pour lui, les réformés n'étaient pas un parti à défendre, mais un parti à exploiter. Avide de pouvoir, il voulait arriver aux premières places, en se faisant un marchepied de ses coreligionnaires; sa réputation d'habile capitaine lui donnait un grand crédit auprès de la régente, quand il crut le moment favorable pour l'accroître encore, il l'engagea à écrire à l'assemblée une lettre plus impérieuse que les précédentes, dans laquelle elle lui ordonnait de procéder, sans délai, à la nomination des six candidats, attendre les réponses aux cahiers et de se séparer; que faute par elle d'obéir, la minorité déciderait contre la majorité. [2]

Ce mépris audacieux des ses droits exaspéra l'assemblée; elle se sentit atteinte au cœur; car la diviser c'était lui ôter sa force au dedans, et son prestige au dehors.

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 238.
2. Actes des assemblées politiques.

Mornay en eut le premier un vif instinct, son bon sens qui lui avait montré de suite le danger, lui en indiqua aussitôt le remède. «Avant tout, dit-il aux membres fidèles de l'assemblée, soyons unis, et quoiqu'il nous soit dur de voter avec une minorité vendue à la cour, votons avec elle; que nos ennemis ne nous croient pas désunis, c'est le grand intérêt du moment.» Le coup était paré. Bouillon et ses partisans furent désagréablement surpris au moment du vote; car à part quelques députés, la grande majorité vota avec Mornay. Les candidats à la députation furent nommés, leur choix déplut à Bouillon qui avait espéré faire élire ses créatures et se rendre ainsi puissant à la cour; les élus furent Montbrun, Berteville, Maniald, Boisseul, Rouvraix, La Milletière. La cour choisit ces deux derniers.

Après cet acte de soumission, Bullion fut obligé de communiquer à l'assemblée le cahier répondu; sa lecture fit éclater de grands murmures. On rappela aigrement au commissaire son serment. Il n'en tint compte; il avait bien mérité de la cour, et atteint son but. Les députés étaient exaspérés, quatre mois de séances n'avaient abouti qu'à la nomination de six candidats à la députation générale. C'était humiliant pour des hommes qui représentaient ce qu'il y avait de plus éminent dans la Réforme et qui s'étaient rendus à Saumur pour veiller à la sûreté de leurs églises. On les avait indignement joués. De plus, la cour par Bouillon, Bullion et La Varenne avait affaibli leur parti, en semant, au milieu des députés, des ferments de discorde et de désunion. Elle avait suscité à Chamier des difficultés, au sein même de son église; son consistoire, gagné par les agents de la régente, secoua toute pudeur, oublia les services rendus par ce grand homme, et donna sa place à un autre. Chamier, préférant les intérêts de sa cause aux siens, se contenta de protester contre la conduite de son consistoire, dont la décision fut cassée; il demeura à Saumur où sa voix prépondérante dans l'assemblée entraînait toujours avec elle la majorité. Ferrier ne l'imita pas; la cour l'avait attaqué par son côté faible, l'argent; il partit pour Nîmes; où nous le retrouverons bientôt.

Malgré ses échecs répétés l'assemblée ne voulut pas

se séparer sans pourvoir à sa défense. Elle rédigea une constitution politique dont elle trouva la plus grande partie des matériaux dans les constitutions antérieures (1594, 1596, 1601). La France fut divisée en huit provinces; chacune d'elles avait une assemblée provinciale et un conseil provincial qui, selon leurs attributions, devaient s'occuper de l'intérêt de la cause; au-dessus d'eux, se trouvait l'assemblée générale, dont les membres devaient être nommés par ceux des assemblées provinciales. La partie entièrement neuve de la constitution est celle qui traite des assemblées de cercle, qui devaient se composer de délégués des conseils provinciaux de trois provinces au moins.[1]

Les intrigues de la cour avaient porté leurs fruits, la nouvelle constitution politique était son ouvrage; en forçant les protestants à chercher leur sûreté en eux-mêmes, elle avait préparé de nouveaux troubles à l'État.

## XV.

Pendant la durée de l'assemblée, on publia quelques livres, dont quelques-uns eurent un grand retentissement, notamment le *Mystère d'iniquité*. Mornay n'avait pas oublié l'échec que les églises avaient éprouvé dans sa personne, à la fameuse conférence de Fontainebleau; il tenait à le réparer et à prouver que le pape est l'Antéchrist. Il se mit courageusement à l'œuvre: le *Mystère d'iniquité* parut; le titre du livre, le nom de l'auteur, une gravure surtout qu'on voyait en tête de l'ouvrage excita vivement la curiosité publique. «L'orgueil de Paul V, qui occupait alors, dit un historien[2], le siége de Rome et les flatteries de ses créatures lui donnaient une belle occasion de le traiter d'Antéchrist. On voyait donc à la première feuille du livre la figure d'une tour de Babel d'une prodigieuse architecture, et qui paraissait aux spectateurs un sujet d'admiration; elle n'était soutenue que par des pièces de bois, où on venait mettre le feu. Deux vers latins avertissaient qu'on ne devait pas admirer ce vaste édifice, qui tomberait en ruines aussitôt que le feu aurait consumé ses faibles appuis. On

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 249.
2. Élie Benoît, t. II, p. 72.

voyait ensuite une estampe qui représentait Paul V et qui était accompagnée d'inscriptions si superbes et si impies qu'on n'aurait pu mieux faire, si on avait eu dessein de donner prise aux réformés. Tout ce qu'on peut dire de plus flatteur au prince temporel, tout ce que l'Écriture Sainte dit de plus grand, de Jésus-Christ même, était appliqué à ce pontife, et au bas de la figure il y avait une adresse, qui lui donnait le titre de *vice-Dieu*. Cela était tiré d'une peinture qu'on avait faite en Italie, pour honorer un arc de triomphe élevé en l'honneur de ce nouveau pape. Mais ce qu'il y avait de plus remarquable, était que le nom de Paul V joint à celui de *vice-Dieu* en latin au cas qui appartient aux inscriptions, remplissait fort juste le fameux nombre de 666 [1] que tous les chrétiens, suivant le témoignage de saint Jean dans l'Apocalypse, regardent comme le nombre de la bête [2]. Il ne fallait qu'ajouter ensemble la valeur des lettres numérales de ce nom suivant l'usage des Latins pour y trouver ce nombre mystique. [3] »

## XVI.

Les protestants triomphèrent avec Mornay de cette découverte plus ingénieuse que solide ; les réponses ne manquèrent pas. Raymond de Bray, dit Saint-Germain, expliqua à sa manière les symboles de l'Apocalypse. Au pied de la tour fondée sur le roc, entre des colonnes entaillées, qui représentent les sept dons de Dieu, l'écrivain catholique fait figurer les réformés sous le titre de moqueurs incorrigibles. A ses yeux ils ne sont que de faux prophètes, des hérétiques, des esclaves, des Nabuchodonosors et des

1. Nombre de 666. — PAULO V VICE DEO.

| | | |
|---|---|---|
| V | = | 5 |
| L | = | 50 |
| V | = | 5 |
| V | = | 5 |
| I | = | 1 |
| C | = | 100 |
| D | = | 500 |
| | | 666. Justesse de la rencontre. |

2. Apocal., ch. XIII, v. 18.
3. Élie Benoît, t. II, p. 73.

Antéchrists, qui s'efforcent de mettre le feu aux fondements de l'Église, mais sur lesquels la flamme de la fournaise peut rejaillir. « Tu veux, s'écrie-t-il, en s'adressant à Mornay, brûler cette tour éternelle, mais il n'est bois ni roc pour brûler ta cervelle.» Après cela, il essaie de tourner dans tous les sens le nom de Mornay, afin de trouver dans ses lettres numérales le chiffre de 666.[1]

## XVII.

Aujourd'hui, notre génération absorbée par les intérêts matériels, comprend fort peu les luttes théologiques de ces temps, et nos historiens politiques qui accordent à Mornay la première place parmi les hommes honnêtes et intelligents de son époque, le blâment de s'être adonné à la controverse; ils seraient plus justes à son égard, s'ils comprenaient mieux le milieu dans lequel vécut ce grand homme; car ce qui préoccupait les huguenots, c'était moins la conquête de leurs droits civiques et politiques que le désir de servir Dieu selon leur conscience; que cette liberté leur soit sauvegardée, le roi très-chrétien n'aura pas de sujets plus soumis et plus affectionnés qu'eux; c'est là ce qui ressort de tous les enseignements de l'histoire. Essentiellement religieux au milieu de leurs luttes politiques, les réformés ne pouvaient être autres que ce qu'ils étaient en réalité; ils haïssaient dans la papauté la cause première de leurs maux, comment ne l'auraient-ils pas attaquée? et quand l'agresseur était Mornay, comment n'auraient-ils pas battu des mains à chacun de ses coups?

## XVIII.

Les députés quittèrent Saumur et se rendirent dans leurs provinces respectives pour y rendre compte de leurs travaux. Bientôt après des assemblées provinciales eurent lieu sur tous les points du royaume; la cour s'en alarma, et essaya, mais en vain, par ses commissaires, de les empêcher ou de les disperser. Elle accueillit avec hauteur et

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, liv. II, p. 74. — — Capefigue, Mazarin et Richelieu, t. I^er^, p. 136-137. — Voir note II.

dédain les députés des huit provinces[1], qui étaient venus à Paris pour reprendre les affaires dans l'état où l'assemblée générale de Saumur les avait laissées; elle supplia le roi de donner une réponse plus favorable à leurs demandes. Après quelques pourparlers, on leur signifia brutalement l'ordre de partir; bientôt après (24 avril 1612) parut la déclaration royale qui déclarait illégitimes les assemblées provinciales, et défendait d'en tenir à l'avenir. Les termes de la déclaration étaient injurieux pour les membres de ces assemblées. Le roi les tenait pour des rebelles et des criminels, puis les couvrant de son pardon, il défendait à ses procureurs généraux et à ses substituts de les poursuivre. Le 25 mai suivant le parlement enregistra la déclaration, malgré l'opposition des députés généraux.

## XIX.

La veille du jour où le parlement enregistrait l'édit royal, les réformés faisaient à Privas l'ouverture de leur vingtième synode national. Chamier et Du Moulin furent nommés, le premier président, le second secrétaire.

Rarement synode s'était réuni dans des conditions plus critiques. Le parti protestant avait, par ses divisions, révélé sa faiblesse. Les mauvaises dispositions de la cour se produisaient au grand jour et avaient pour cause apparente et plausible la tenue des assemblées provinciales. Chacun sentait qu'on était à la veille de quelque grand événement, le ciel était chargé d'orages, et cependant deux ans à peine s'étaient écoulés depuis le jour où la royauté, au nom du jeune Louis XIII, assurait les protestants de sa protection et de sa fidélité à observer les édits. L'union n'était et ne pouvait être qu'apparente : trop d'intérêts contraires étaient en présence, la cour devait nécessairement haïr les protestants, qui, à leur tour, devaient se méfier d'elle et prendre, dans l'intérêt de leur conservation, des mesures dont la nature était de les faire passer pour rebelles. Des deux côtés on se mouvait dans un cercle vicieux.

Le synode qui, d'après les édits, ne devait s'occuper que de questions de dogme et de discipline, eut cependant

1. Ces députés représentaient les huit assemblées provinciales.

toute l'importance d'une assemblée politique. Il renouvela d'une manière solennelle le serment d'union, qui fut signé par tous ses membres, lesquels s'engagèrent à le faire signer et jurer dans toutes les églises de leurs provinces. Il censura vivement ceux des membres de l'assemblée de Saumur qui avaient fait schisme et avaient contraint la majorité de l'assemblée à voter avec eux pour éviter une division fatale à la cause; il recommanda aux grands l'union, protesta avec énergie contre la déclaration royale qui interdisait les assemblées provinciales, et contre les termes insultants dans lesquels elle avait été rendue; il renouvela les demandes de l'assemblée de Saumur, insista vivement pour qu'à l'avenir les protestants ne fussent pas obligés dans les actes publics de se qualifier de prétendus réformés; accorda à Vignier 2000 livres de gratification pour *le théâtre de l'Antechrist*, qu'il avait écrit par l'ordre du synode de La Rochelle, et 300 livres à Thomson, ministre de la Chataigneraie, pour son livre intitulé *la chasse de la bête romaine.* Le synode se sépara après avoir rempli son mandat avec une grande énergie, et montré à la cour qu'il y avait encore trop de vitalité dans la Réforme pour qu'elle pût l'attaquer impunément[1]; elle le sentit; car peu de temps après (11 juillet 1612), la régente, sachant que les réformés avaient été profondément blessés des termes injurieux de la déclaration précédente, s'empressa d'en atténuer les termes, «assurant que le roi, très-content des réformés en général, oubliait les fautes des particuliers, et ne voulait pas qu'il leur en restât à l'avenir, blâme ni tache, pourvu qu'ils se contînssent dans l'obéissance et dans l'observation des édits[2];» cette nouvelle déclaration ne les satisfit pas; elle ne permettait pas la tenue des assemblées provinciales, et le roi, en parlant des fautes des particuliers, sans nommer les personnes, laissait planer ses soupçons sur le corps tout entier.

1. Actes des assemblées synodales. — Aymon, Histoire des Synodes.

2. Drion, Abrégé chronologique, t. I^er, p. 281-282.

## XX.

Une affaire plus grave préoccupait alors les esprits : le duc de Bouillon et le duc de Rohan ne cachaient pas la haine qu'ils se portaient. Ce dernier accusait Bouillon du schisme qui avait compromis le succès de l'assemblée de Saumur; celui-ci, à son tour, accusait Rohan auprès de la régente d'entretenir des dispositions hostiles à la royauté. La grande majorité des protestants était pour Rohan; mais son adversaire était plus puissant que lui à cause de ses immenses possessions et des faveurs de la cour, qui se servait habilement de lui pour jeter la division dans le parti huguenot. Ce seigneur qui, sous Henri IV, bon et juste envers ses anciens coreligionnaires, avait cabalé sans cesse, se montrait servile sous sa veuve, qui ne leur accordait que ce qu'elle ne pouvait leur refuser. Il prêchait donc la soumission au pouvoir royal, et, de concert avec la cour, il la faisait prêcher par des hommes gagés, et quelquefois par des ministres, qui le faisaient, les uns par conscience, les autres par intérêt; les premiers, dont la fidélité à la cause n'était pas suspecte, obtenaient le plus de succès; mais tous auraient dû imiter Du Moulin, qui refusa dédaigneusement les présents de la cour. « Ce que je fais, répondit-il, je le fais par conscience.» Le grand controversiste, l'homme dont la plume était plus affilée qu'une épée, était le plus pacifique de tous les huguenots.

Pendant que la cour faisait prêcher la doctrine de la patience et de la soumission, elle donnait chaque jour aux huguenots l'occasion de la mettre en pratique: elle manquait à ses promesses, violait les édits, tourmentait les fidèles, s'emparait de leurs places de sûreté, et lorsque, à la vue de cette mauvaise foi, les huguenots murmuraient, les prédicateurs à gage leur assuraient qu'ils seraient d'autant plus agréables à Dieu que leur obéissance serait plus parfaite.

## XXI.

La cour convoitait Saint-Jean-d'Angély, la place de sûreté la plus considérable de la Saintonge après La Rochelle; elle appartenait à Rohan, qui en était le gouver-

neur. La régente suborna La Rochebeaucour son lieutenant. Cet officier qui avait fait, l'année précédente, nommer maire, un homme peu zélé pour la cause, voulut le faire élire une seconde fois[1]; le duc était alors à Paris, où Marie de Médicis, qui voulait le retenir jusqu'à ce que l'élection fût consommée, se montrait gracieuse et prévenante pour lui; celui-ci eut connaissance des intrigues de La Rochebeaucour et ne douta pas que ce ne fût le maréchal de Bouillon qui voulût le déposséder de Saint-Jean-d'Angély; il partit inopinément, feignant d'avoir reçu des lettres qui lui annonçaient que Soubise était dangereusement malade; il vit en effet son frère; mais ce fut pour se concerter avec lui, afin de faire tomber l'élection sur un magistrat qui ne fût pas dévoué à la cour; ce choix était d'autant plus important que le maire avait un pouvoir indépendant du gouverneur qui n'exerçait le sien que sur la petite garnison de la ville. Le duc arriva à temps, déjoua les intrigues de son lieutenant et fit nommer maire, un homme dévoué de cœur aux intérêts protestants[2]. La reine étonnée de tant d'audace, ordonna à l'ancien maire de continuer ses fonctions; Rohan s'y opposa. Indignée de sa résistance, elle fit arrêter sa mère, sa femme, ses filles et toute sa maison, déclara le duc rebelle et résolut de faire marcher contre lui une armée[3]. Des deux côtés on publia des manifestes; la reine pour désintéresser les réformés dans la cause de Rohan, disait qu'elle ne poursuivait pas dans le duc le protestant, mais le rebelle; celui-ci à son tour, répondit que l'attaque, dont on le menaçait, n'était qu'un prétexte pour ruiner les églises.

Les protestants saintongeois, témoins de l'insistance de la cour à demander la continuation de l'ancien maire de Saint-Jean-d'Angély dans ses fonctions, comprirent que Rohan n'était pas seul menacé; ils convoquèrent une assemblée de cercle à la Rochelle[3]. Avant son ouverture, la reine résolut de neutraliser les décisions qu'elle pourrait

1. Fontenay-Mareuil, p. 50.
2. Mémoires de Rohan. — Pontchartrain, p. 3.
3. La dénomination de cercle était prise de la forme du gouvernement de l'Allemagne, divisée en provinces qu'on appelait cercles. La France était divisée en cercles; la province attaquée convoquait celles qui étaient de son ressort.

prendre; elle se servit de Rouvray, conseiller d'État, et de Duplessis-Mornay; mais dans l'état d'exaltation où se trouvaient les esprits, leurs avis ne furent pas écoutés. Mornay, fort de la pureté de ses intentions, et plein de cette charité chrétienne qui ne soupçonne pas le mal, traita de chimères les craintes du duc, celui-ci lui répondit avec aigreur qu'il se laissait jouer et qu'il courait le danger de se laisser dépouiller de son gouvernement de Saumur. Mornay insista, Rohan demeura inébranlable. La cour, sentant qu'elle n'avait pas le moyen de contraindre le duc à l'obéissance, se relâcha un peu de ses premières menaces, et se décida à concéder une partie des demandes qu'on avait refusées à l'assemblée de Saumur. Elle accorda, entre autres choses, qu'on permettrait aux protestants de ne plus se qualifier « de la religion prétendue réformée, » qu'on accorderait aux ministres les mêmes exemptions qu'aux ecclésiastiques de l'Église romaine, qu'on rendrait aux synodes la liberté que les dernières déclarations avaient limitées, et qu'on permettrait la réunion des assemblées provinciales.[1]

Rohan rejeta avec dédain ces concessions; il était irrité de ce que pendant les négociations la reine avait fait arrêter Saugeon, gentilhomme saintongeois, qu'il avait envoyé en Languedoc, afin de sonder l'esprit des populations protestantes de cette contrée, pour savoir quels secours il pourrait en attendre. Un arrangement devenant impossible, l'assemblée du cercle se réunit à La Rochelle (20 septembre 1613). La cour y envoya Rouvray et Mornay. Les députés les accueillirent avec défiance, et les traitèrent comme suspects. Plus ils insistaient sur la sincérité de la cour, plus ils se montraient méfiants. « Nous ne nous séparerons pas, dirent-ils, que nous n'ayons vu les effets de cette sincérité. » Tout ce que Rouvray et Mornay obtinrent d'eux fut qu'ils se sépareraient sans laisser traces de leurs délibérations et qu'ils se réuniraient le 25 décembre suivant, pour voir si la cour avait tenu ce qu'elle promettait. »[2]

1. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 282. — Mémoires de Rohan. — Actes des assemblées politiques.
2. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 282. — Actes des assemblées politiques.

## XXII.

De retour à Paris, Rouvray communiqua à la reine la décision de l'assemblée. Elle fléchit devant sa fermeté. Le 13 décembre parut une déclaration confirmative des édits de pacification, et notamment de celui de Nantes; mais elle interdisait, à l'avenir, les assemblées provinciales et ordonnait que les maréchaux feraient des chevauchées[1], accompagnés de gens de justice et d'une force militaire suffisante pour rechercher et punir tous ceux qui contreviendraient aux édits; elle désigna, pour cette mission délicate, les maréchaux de Bouillon et de Brissac. La même déclaration exemptait les ministres du payement de la taille.[2]

L'assemblée du cercle se réunit à La Rochelle le 25 décembre; elle ne fut pas satisfaite de la cour, qui refusait la tenue des conseils provinciaux; une prise d'armes eût été inévitable, si on n'eût réussi à séparer La Rochelle du reste des députés. Au moment où l'union devenait une impérieuse nécessité, la ville, sans laquelle on ne pouvait rien tenter, déserta la cause sous l'influence de son maire. Rohan était désespéré, et peu s'en fallut que les réformés ne prissent les armes les uns contre les autres et n'épargnassent ainsi à la cour la peine de les détruire[3]. L'assemblée, d'accord avec Rohan, crut sage et prudent de se soumettre. La reine délivrée des embarras qu'elle lui avait donnés, promit verbalement la tenue des assemblées provinciales, et, toute entière à sa politique anti-française, elle conclut définitivement les mariages espagnols. La déclaration fut faite le 25 mars; de grandes réjouissances eurent lieu à la cour; elle acheva de dissiper à cette occasion les épargnes de Sully.[4]

Cet abandon de la politique du roi défunt réjouit les

1. C'étaient des espèces de cours prévotales ambulantes, une espèce de justice exceptionnelle qui atteignait ceux qui ne pouvaient l'être par des juges ordinaires.

2. Drion, Hist. chron., t. I^er^, p. 282-283.

3. Élie Benoît, t. II, liv. III, p. 119. — Lettre de Duplessis à Marbault, vol. XII, p. 10.

4. Capefigue, Richelieu et Mazarin, t. I^er^, p. 176 et suiv.

vieux ligueurs, affligea profondément les huguenots et tous les catholiques qui avaient un cœur français. Le prince de Condé et le comte de Soissons, auxquels on n'avait rien communiqué, furent extrêmement offensés ; ils s'apaisèrent momentanément, laissant cependant entrevoir à la régente qu'elle pourrait acheter leur consentement et leur signature.[1]

## XXIII.

Quand une difficulté était applanie dans un lieu, il s'en élevait immédiatement une autre ; après La Rochelle, Nîmes.

Dans cette dernière ville une scène étrange, inaccoutumée, se passait dans le temple protestant de la Calade. Devant une nombreuse assemblée, douze pasteurs, en robe, à la figure grave et recueillie, entouraient debout la table sainte, prêts à accomplir l'acte le plus délicat et le plus terrible de leur saint ministère. L'un de leurs collègues, Ferrier, avait encouru la peine de l'excommunication. Ce ministre, qui, par son éloquence et ses talents avait rendu de grands services aux églises, était possédé par le démon de l'orgueil et par celui de l'avarice. Jusqu'en 1611, sa réputation n'avait fait que grandir, mais à cette époque il commença à se démasquer. Dans l'assemblée politique de Saumur, dont il était l'un de membres les plus influents, deux opinions contraires furent débattues avec une vivacité qui dégénéra plusieurs fois en violence. Henri de Rohan, dans lequel les églises commençaient à pressentir leur futur chef, soutenait, avec une grande énergie, que les protestants devaient réclamer l'exécution de l'édit de Nantes dans sa première forme et teneur. « La gloire de Dieu et la sûreté des églises, disait-il, dépendent de la manière ferme avec laquelle nous réclamerons tous les droits qui nous sont garantis par cet édit[2]. Ferrier, contrairement à l'opinion de Rohan, insista pour que l'assemblée se conformât aux désirs de la régente et se séparât après avoir nommé les six candidats à la députation. Le langage du ministre de Nîmes étonna : jusque-là il avait voté avec les plus zélés ; à la surprise succéda l'in-

1. Sismondi, t. XXII, p. 258-259.
2. Mémoires de Rohan.

dignation, car ses collègues le soupçonnaient de s'être laissé séduire par les faveurs de la cour. Aux murmures qui accueillirent ses paroles, il comprit qu'il avait perdu la confiance de ses collégues; ne se sentant pas assez fort pour braver leur indignation, il retourna à Nîmes, en donnant pour prétexte de son départ précipité, la maladie de son fils et de sa belle-mère.

Ce départ, au moment où l'assemblée semblait avoir le plus grand besoin de l'appui de sa parole, accrédita les bruits fâcheux qui circulaient sur son compte. Une terre de 18,000 livres, qu'il avait récemment acquise, leur donna de la consistance. «La régente, disait-on tout haut, l'a acheté pour trahir ses frères.»

Quand Ferrier apprit que l'opinion publique se prononçait contre lui, il demanda à se justifier devant le consistoire. Il le fit avec une grande habileté, et comme ses accusateurs ne précisaient rien, ce corps, qui l'aimait déclara, dans sa séance du 14 janvier 1612, que tous les bruits qui circulaient, étaient mensongers et calomnieux.

L'affaire parut assoupie, mais le synode de Florac la raviva en émettant les soupçons les plus graves sur la fidélité du pasteur incriminé. Celui-ci qui croyait ses ennemis vaincus, obtint de son consistoire la permission de se rendre au synode national de Privas, pour y présenter sa justification et confondre ses accusateurs. L'enquête d'où devait sortir son innocence, ne constata que son infidélité; après un mûr examen, l'assemblée reconnut qu'il avait négligé ses fonctions de pasteur et enseigné des doctrines hétérodoxes, retenu indument des sommes dont il ne voulait pas rendre compte, et supposé des lettres qui l'avaient embarrassé dans des affaires honteuses et des déguisements malhonnêtes.

Le synode condamna Ferrier à restituer les sommes qu'il avait injustement retenues, lui défendit d'exercer son ministère dans la province et de se trouver aux assemblées provinciales et générales pendant six ans.[1]

1. Actes des synodes nationaux.

## XXIV.

Si Ferrier n'eût été qu'un homme égaré, il eût courbé la tête en implorant son pardon. Il ne le fit pas. Avec l'orgueil d'un pharisien irrité, il se disposa à lutter avec le synode ; son caractère facile, insinuant, son talent de prédicateur, sa célébrité, lui avaient gagné une foule de partisans, qui ne voyaient chez lui l'homme public qu'à travers l'homme privé. De plus, l'église de Nîmes, si fière jusqu'alors de son pasteur, se pressait autour de lui et lui faisait de son affection un rempart contre ses accusateurs. Sur l'invitation de Ferrier, elle envoya six députés à Privas pour protester contre les décisions du synode.

Cet acte de rébellion contre le corps, qui était la représentation de l'autorité souveraine en matière de foi et de discipline, surprit et indigna l'assemblée; elle censura vivement les pasteurs Chambrun et Mardochée Suffren, qui faisaient partie de la députation, tint pour non avenue la protestation de l'église de Nîmes et ordonna à Ferrier d'aller occuper à Montélimart le poste de Chamier, appelé à Montauban pour professer la théologie. [1]

Ferrier, d'accord avec son église, ne tint pas compte des ordres du synode, continua de remplir ses fonctions, et se fit délivrer par son consistoire une attestation constatant qu'il s'était conduit d'une manière irréprochable pendant tout le temps de son ministère; cette pièce, qui fut rendue publique, occasionna une douloureuse sensation dans les églises; elle créait un précédent dangereux, et montrait aux corps inférieurs le chemin de la désobéissance. Le colloque du Lyonnais, auquel elle fut communiquée, s'assembla immédiatement à Oullins (23 août 1612). Ses décisions furent empreintes d'une grande énergie; le consistoire de Nîmes fut sommé de se retracter sans délai, et le ministre Mardochée Suffren, qui s'était fait son organe en faveur de Ferrier, fut suspendu de ses fonctions [2]. Le consistoire, qui commençait à être éclairé sur la conduite de son pasteur, fit sans résistance la rétractation qui

1. Actes des synodes provinciaux.
2. *Idem.*

lui était demandée. Le colloque, sur le refus de Ferrier de se présenter devant lui, confirma purement et simplement la sentence primitive qui le frappait.

Ferrier ne comprit pas, après la rétractation de son consistoire, que l'obéissance lui était commandée, même par son intérêt. Il brava la décision de ses juges et se rendit à Paris, où il obtint de la cour, en échange de sa future apostasie, une charge de conseiller au présidial de Nîmes. Quelques jours auparavant il s'était présenté devant le consistoire de Charenton pour déclarer « qu'il ne rechercherait aucune vocation que celle de ministre. »

Le 11 juin 1613 il arriva à Nîmes. Après la flétrissure qu'il avait subie, il éprouvait une grande satisfaction à la pensée que, du haut d'un siége de conseiller, il braverait avec éclat ses ennemis. Dans son impatience il demanda d'être mis immédiatement en possession de sa charge; le consistoire supplia les membres du présidial qu'il fût sursis à son installation jusqu'à ce que le consul de ville eût reçu la réponse « aux remontrances et supplications qu'il avait envoyées au roi touchant cette nomination. » Le présidial s'y refusa et arrêta que l'installation aurait lieu le 15 juillet suivant.

Le consistoire, informé de cette résolution, somma Ferrier de comparaître devant lui; il ne le fit pas. Ce ne fut qu'à la quatrième sommation qu'il obéit. Sur la demande qu'on lui fit, s'il voulait renoncer à sa charge de conseiller, il répondit qu'il ne le pouvait ni ne le voulait, et se retira en prononçant quelques paroles injurieuses contre les membres de l'assemblée.

Le consistoire, comprenant que son obstination allait occasionner des troubles dans l'Église, convoqua le synode provincial du Bas-Languedoc, qui se réunit à Nîmes le 18 juin. Vingt-six membres étaient présents; l'assemblée députa vers Ferrier un pasteur et deux anciens pour le sommer de comparaître devant l'assemblée; il refusa.

## XXV.

Devant une résistance qui eût compromis l'autorité ecclésiastique, le synode n'hésita pas. Il décida qu'avec ce pécheur endurci il fallait user de toutes les armes que la

sainte Ecriture donne à l'Eglise contre ceux qu'elle tient pour des payens et des publicains. Il décida en conséquence, à l'unanimité, que Ferrier serait retranché par l'excommunication du corps des fidèles, « comme obstiné dans ses péchés, raidi dans sa rébellion et désobéissance, et endurci dans ses impénitences[1]. » Le synode ne voulut pas néanmoins le frapper sans lui accorder un dernier délai. Pendant trois dimanches consécutifs, du haut de la chaire, des admonitions lui furent adressées, la première par Gigord, la seconde par Brunier, la troisième par Chambrun.

Ferrier demeura sourd à tous ces appels qui le conviaient à la repentance. Une dernière démarche fut tentée auprès de lui : « Si vous désobéissez, lui dirent les députés du consistoire, l'excommunication sera prononcée demain contre vous. » — « Pharisaïsme que tout cela, répondit Ferrier en levant les épaules; vous sonnez l'alarme et le tocsin bien inutilement. » Les députés se retirèrent avec la conviction qu'il avait atteint le dernier degré de l'impénitence et de l'endurcissement.

Le même jour des prières publiques furent ordonnées dans tous les temples, pour demander à Dieu d'avoir pitié de leur ancien pasteur, et de le ramener par une repentance sincère dans le bercail de l'Église, qu'il avait déshonorée par son inconduite et attristée par sa rébellion.

Ferrier demeura insensible à tous ces appels : aux prières il répondit par des persifflages, aux avertissements par des moqueries; il était « l'homme souillé qui se souille encore; » l'Église dut le retrancher de sa communion; elle le fit le 14 juillet 1613 dans le temple de la Calade. Comme nous l'avons déjà dit, douze pasteurs, en robe, entouraient la table sainte, au milieu d'une assemblée grave, recueillie, profondément attristée de la chute de l'homme qu'elle avait pendant si longtemps admiré et aimé. Le ministre Brunier, chargé par le synode de prononcer l'excommunication, monta en chaire et raconta en détail la conduite de Ferrier. Après cela, d'une voix lente et fortement accentuée, il dit :

« Pour ces causes, nous pasteurs et anciens des églises

1. Actes des synodes provinciaux.

réformées du Bas-Languedoc, députés de cette province avec les pasteurs et anciens de cette Église, ayant charge du colloque lyonnais autorisé par le synode national, prononçons ledit maître Ferrier être un homme scandaleux, incorrigible, impénitent, indisciplinable, et comme tel, après avoir invoqué le nom du Dieu vivant, au nom et en la puissance de notre Seigneur Jésus-Christ, par la conduite du Saint-Esprit et en l'autorité de l'Église, nous l'avons jeté et jetons hors de la compagnie des fidèles, afin qu'il soit livré à Satan; l'avons retranché et retranchons de la compagnie des saints, déclarons qu'il ne doit plus être censé, ni réputé membre de Jésus-Christ, ni de son Église; mais tenu comme un payen et un péager pour profane et contempteur de Dieu. Exhortons les fidèles et leur enjoignons, au nom de notre maître, de ne plus converser avec cet enfant de Bélial, mais de s'en éloigner et séparer, en attendant, si en quelque manière ce jugement et cette séparation à la destruction de la chair ne pourront sauver son âme et lui donner effroi de cette grande et redoutable journée en laquelle le Seigneur viendra avec les milliers de ses saints pour faire jugement, et convaincre les méchants de leurs impiétés, desseins et œuvres abominables qu'ils auront commis contre Dieu et contre son Église, amen!

« Maudit est celui qui fait l'œuvre du Seigneur lâchement, amen! S'il y a quelqu'un qui n'aime pas le Seigneur Jésus, qu'il soit anathème, *Maranatha*, amen! Viens Seigneur Jésus, amen ! »

Aprés un moment de silence impressif et solennel, Brunier ajouta : « Si ledit maître Ferrier veut assister aux prédications pour sa consolation, il s'adressera au consistoire, lequel, après avoir jugé des témoignages de sa repentance selon les attestations de cette compagnie, lui ordonnera de se tenir hors du temple, à la porte, pour ouïr la prédication et à se retirer à l'heure où on fera la prière, conformément à l'institution et pratique de l'Église primitive. Comme il ne pourra aussi assister dans le temple lorsque son enfant recevra le Saint-Sacrement du baptême, et les parrains et marraines seront appelés en consistoire pour être exhortés à prendre soin que l'enfant soit nourri et instruit dans la vraie religion, et ce suivant

l'article de la discipline. Ceux qui fréquenteront ledit Ferrier seront, en cas d'obstination et rébellion, après longues et réitérées remontrances, poursuivis jusqu'à excommunication.»

## XXVI.

Le ton solennel et profondément pénétrant, avec lequel Brunier s'acquitta de sa triste et pénible mission impressionna vivement l'assemblée. L'anathème descendait sur Ferrier du haut de la même chaire d'où il avait si souvent annoncé le conseil de Dieu; le berger, frappé en présence de son troupeau, était rejeté comme indigne hors du bercail; on lui ôtait sa houlette et sa peau de brebis; on le dégradait. Une terreur de Dieu planait sur tous les assistants, et chacun, en sortant, se rappelait ces paroles de l'Écriture : «Que celui qui est debout prenne garde qu'il ne tombe.»

A la distance où nous sommes placés de cette scène émouvante, nous la trouvons peut-être étrange; et peut-être aussi taxons-nous d'intolérance l'acte qui retrancha Ferrier de la communion de ses frères; et cependant si nous étudions attentivement les différentes phases de cette grave affaire, nous trouverons naturelle et logique la décision synodale qui ordonna l'excommunication de l'ancien pasteur de Nîmes. L'Église n'avait-elle pas un douloureux devoir à accomplir envers elle-même? devait-elle laisser fouler aux pieds ses ordonnances et conserver parmi ses membres un homme qui la déshonorait par sa conduite, et mettait, par sa rébellion, la discipline ecclésiastique en péril? n'avait-elle pas agi avec prudence, avec lenteur, en donnant au coupable les moyens de rentrer en lui-même et de se relever aux yeux de ceux qu'il avait scandalisés? il fut frappé rudement, mais seulement après qu'il eut rejeté tous les moyens de grâce. Les termes de sa condamnation rappellent, dira-t-on, les excommunications du moyen âge, non, ils ne rappellent que celles de l'Église des premiers siècles. Qu'on lise attentivement les termes dans lesquels elle fut formulée et l'on reconnaîtra que l'Église a agi, à son égard, comme Dieu agit à l'égard de celui qui, après avoir été averti, rejette dédaigneuse-

ment sa grâce; car si le Christ est un Dieu d'amour, il est aussi un feu consumant.[1]

Le soir de ce même jour, le pasteur Gigord monta en chaire, et, devant une nombreuse assemblée, il déplora, en termes éloquents, le scandale produit par la conduite de l'excommunié. Chacun sentait qu'une grande plaie avait été faite à l'Église. L'homme qui naguère était l'une de ses plus brillantes colonnes était tombé, et tous les efforts qui avaient été tentés pour le relever avaient échoué contre son impénitence. De lui on pouvait dire ce qu'un prophète disait d'Israël endurci: « Oh! Israël, ton mal vient de toi! »

Il y a dans la vie un moment fatal, c'est celui où le chrétien infidèle laisse sonner l'heure où Dieu se détourne de lui. Ferrier avait laissé sonner cette heure, dès lors il secoua toute pudeur. Deux jours après son retranchement de l'Église, il se fit conduire, avec le cérémonial accoutumé, au présidial, afin qu'on procédât à son installation. A la vue de ce cortége, le peuple indigné se précipita sur son passage et l'accueillit avec des huées et des sifflets. Quelques enfants lui jetèrent des pierres, et sa vie eût été en danger, si le principal lieutenant du consul Rozet, accourant à son secours, ne l'eût conduit chez lui.

Les émeutiers eussent probablement regagné leur demeure, si un domestique du lieutenant criminel ne leur eût crié du haut d'une fenêtre : «Il y en aura de pendus par ordre du roi.»

Cette parole courageuse mais imprudente mit en fureur les assaillants. « Le roi est à Paris, crièrent-ils, et nous à Nîmes, nous n'en voulons qu'au traître Judas» , et ils se précipitèrent vers la maison de Ferrier, qu'ils pillèrent et saccagèrent, malgré les pasteurs qui étaient accourus pour apaiser le tumulte.[2]

Tout n'était pas fini: les émeutiers guettaient Ferrier. Ce ne fut qu'après dix-sept jours que les consuls purent le faire évader. Quand la populace l'apprit, elle entra en fureur et se porta vers un enclos qu'il possédait au faubourg de Montpellier, démolit l'habitation, coupa les

1. Hébr. XII, 29.
2. Dampmartin, La France sous ses rois, t. III, p. 202.

arbres, arracha les vignes. Les consuls accoururent sur les lieux. Ils firent saisir et jeter en prison les principaux meneurs, qui en furent tirés à main armée par leurs complices.

L'affaire, déjà très-grave par elle-même, le devint davantage par un accident arrivé à la femme de Ferrier. En quittant Nîmes pour aller rejoindre son mari à Beaucaire, les douleurs de l'enfantement la saisirent en route; elle accoucha dans une ferme.

Tout ce que Nîmes comptait de protestants honorables et éclairés, et ils étaient en grand nombre, furent indignés de la conduite odieuse de la populace; ils flétrirent ses excès et craignirent que la communauté tout entière n'en portât la peine. Ils ne se trompaient pas. Le présidial fut transporté à Beaucaire, et la ville fut condamnée à payer à Ferrier une indemnité de 6000 livres.

Ferrier n'osa pas exercer sa charge de conseiller à Nîmes; il se retira à Paris et abjura publiquement entre les mains de Du Perron. A dater de ce moment, le célèbre auteur des thèses sur l'Antéchrist attaqua ce qu'il avait défendu. Richelieu se l'attacha par des bienfaits et se servit de lui pour défendre sa politique[1]. L'apostat, méprisé de tous, acheva tristement sa carrière si brillamment commencée; quand il mourut (1626), les catholiques firent paraître un écrit intitulé: «De l'heureux trépas et mort du sieur Ferrier.»

La femme de Ferrier ne l'imita pas dans son apostasie, quoique son mari l'eût invitée fortement à le faire.[2]

Ferrier laissa deux enfants : une fille et un fils. La fille épousa le lieutenant criminel Tardieu, célèbre par son avarice. Elle fut assassinée avec son mari, dont elle partageait l'ignoble passion. Son frère, nommé Isaac, fut tué par des laquais, qu'il voulait empêcher de frapper le sien. En terminant ce triste chapitre de nos récits, nous dirons avec l'historien de l'église réformée de Nîmes : «Voilà une famille qui, par ses malheurs, fournit à l'histoire un fait de plus pour établir par l'expérience ce que la loi de Dieu enseigne en théorie, que l'iniquité des pères

1. Note III.
2. Histoire de tous les siècles, mois de sept., p. 174.

retombe sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération.»[1]

## XXVII.

Nous avons déjà dit que la conclusion des mariages espagnols avait mécontenté le prince de Condé et le comte de Soissons, son frère; leur opposition était légitime, mais, après avoir vendu leur signature, ils eussent dû accepter les faits accomplis. Ils s'y fussent peut-être décidés, si dans l'entourage de la reine ils n'eussent trouvé des sujets journaliers de mécontentement et de plaintes. Concini, aussi orgueilleux qu'insolent, tenait les princes et les plus grands seigneurs éloignés des affaires; de là des murmures, et des murmures dans la cour d'un roi mineur à une conspiration il n'y a qu'un pas. Le plus mécontent de tous était Bouillon; l'aventurier italien occupait la place qu'il ambitionnait pour lui-même; mis à l'écart par la reine, perdu dans l'esprit des réformés, il profita habilement de la haine qu'on portait au favori pour se faire, sans en avoir l'apparence, l'âme d'une coalition contre lui: il réussit sans peine; les uns par orgueil blessé, les autres par désœuvrement, plusieurs pour le seul plaisir de se battre, entrèrent dans le complot, à la tête duquel se trouvèrent le prince de Condé, les ducs de Vendôme, de Mayenne et de Nevers. Le duc de Rohan se laissa séduire; ce fut une grande faute, car il compromit dans sa personne les intérêts des réformés. Quand tout fut arrêté, Condé se retira à Mézières, dont la situation, près des frontières, lui permettait de recevoir des secours de l'étranger, et en cas d'insuccès, de sortir sans danger du royaume. De là il publia un manifeste explicatif et apologétique de sa conduite.[2]

Marie de Médicis comprit le danger et le conjura avec de l'argent pour les uns, et des concessions pour les autres; elle signa, ou plutôt elle acheta la paix qui fut signée (15 mai 1614) à Saint-Ménéhould. Elle accordait, entre autres choses, une amnistie générale et la réunion

1. Borrel, Hist. de Nîmes, p. 153. — Haag, France protestante.
2. Mercure français, t. III, p. 224. — Richelieu, liv. V, p. 191.

des États généraux. Chaque insurgé reçut quelque chose, tel une grosse somme d'argent, tel un gouvernement[1]. Rohan n'eut pour son lot que les rancunes de la reine.

## XXVIII.

Pendant que la paix se négociait, les réformés tenaient un synode national à Tonneins; la plupart des provinces y étaient représentées par leurs députés. L'assemblée se montra disposée à se soumettre aux édits qui lui défendaient toute correspondance avec les puissances étrangères : elle envoya à la régente copie d'une lettre que le roi d'Angleterre lui avait adressée, touchant une question de théologie qui se débattait alors entre Du Moulin et Tilenus sur l'union de la nature hypostatique. Après plusieurs conférences, les membres du synode abandonnèrent Tilenus et se rallièrent à l'opinion défendue par son adversaire. Ils s'occupèrent ensuite de plusieurs affaires de discipline intérieure, refusèrent l'offre que leur faisait la reine de tenir une assemblée politique à Grenoble, où Lesdiguières, dont ils se défiaient, exerçait une autorité sans contrôle, chargèrent leurs deux députés généraux de demander l'exécution de la promesse que la régente avait faite d'exonérer les ministres de la taille, donnèrent des gratifications à Rivet et à Gigord pour des ouvrages qu'ils avaient composés, et déclarèrent qu'ils repoussaient avec horreur les doctrines des jésuites touchant le régicide.[2]

## XXIX.

Depuis la mort de Henri IV les jésuites avaient bravement fait tête à l'orage qui fondit sur eux après l'attentat de Ravaillac. Le bruit public les avait accusés d'être les complices du maître d'école d'Angoulême. La Sorbonne condamna la doctrine du tyrannicide, et le livre de Mariana fut, par arrêt du Parlement, brûlé en place de

1. Mémoires de Rohan, p. 118. — Mercure français, t. III, p. 297. — Richelieu, liv. V, p. 196.
2. Actes des synodes nationaux.

Grève par la main du bourreau. Jean de Mariana était né à Talavera, en 1537. Après de brillantes études, il enseigna la théologie à Rome, puis à Paris, et s'acquit une grande réputation. Sa santé frêle et délicate l'obligea à se retirer à Tolède dans la maison des jésuites. C'est là qu'il composa dans la solitude son célèbre ouvrage *de rege et regis institutione*[1]. Ce qui distingue l'écrivain espagnol, c'est un langage net et une phrase vigoureuse; il ne tâtonne pas, il tire hardiment les conclusions de ses prémisses : en le lisant, on sent qu'il s'est plus inspiré de Brutus que de saint Paul. Avant lui, on avait enseigné la doctrine du régicide avec tant de restrictions que plusieurs des écrivains, qui l'avaient soutenue, pouvaient affirmer le contraire avec les termes même dont ils se servaient pour l'établir. Il n'en est pas ainsi du jésuite de Tolède; citons-le. Après avoir fait un pompeux éloge de Jacques Clément[2], il continue : «qu'on n'appréhende pas au reste, dit-il, que bien des gens abusent de cette maxime pour attenter à la vie des princes sous prétexte de tyrannie, car nous n'abandonnons point la décision de ce point au jugement de tout particulier, ni même à celui de la multitude, à moins que la voix publique ne se fasse entendre et qu'on ait pris le suffrage des hommes graves et savants. Certes le genre humain serait trop heureux s'il se rencontrait un grand nombre de ces courages mâles et vigoureux, qui portent le zèle pour la liberté de leur patrie jusqu'au mépris de leurs jours; mais l'amour excessif de sa propre conservation, sentiment qui ne s'accorde pas ordinairement avec les grandes entreprises, retient la plupart des hommes. C'est pour cela que d'un si grand nombre de tyrans que l'antiquité nous montre, on en voit si peu qui aient péri par le fer de leurs sujets. C'est cependant une pensée salutaire à inspirer aux princes que de leur persuader qu'ils oppriment leurs peuples en se rendant insupportables par l'excès de leurs vices et l'infamie de leur conduite. Ils vivent à telle condition qu'on peut non-seulement à bon droit les *mettre à mort*, mais qu'il y a *de la gloire et de l'héroïsme à le faire.*»

1. De Roi et de l'institution de Roi.
2. Note IV.

Après avoir admis la légitimité du régicide, Mariana se préoccupe de la manière dont on pourra tuer le tyran.

« On est cependant en peine, dit-il, de savoir s'il est permis d'employer le poison pour faire périr un ennemi public ou un tyran (car on doit porter le même jugement de l'un et de l'autre), et nous savons que cela est arrivé souvent. Cependant nous voyons que nos mœurs n'admettent point l'usage, fort commun autrefois dans Athènes et dans Rome, de faire périr par le poison les coupables convaincus de crimes atroces. C'est ce qu'en effet on a regardé comme un acte de cruauté, opposé à la doctrine chrétienne, de forcer un homme, quelque couvert qu'il soit de crimes, à s'enfoncer lui-même un poignard dans le sein, ou à prendre, soit des aliments, soit un breuvage mortel ; car il en est de l'un de ces expédients comme de l'autre, et tous les deux répugnent également aux lois de l'humanité et aux droits de la nature, qui défend à tout homme d'attenter à sa propre vie. Nous nions donc qu'il soit permis de faire périr par le poison l'ennemi dont nous avons accordé qu'il était permis de se défaire par l'artifice et la surprise. C'est pourquoi, suivant mon avis, on ne doit jamais présenter à un ennemi des drogues funestes, ni mêler dans ses aliments un poison mortel à dessein de lui ôter la vie. Voici néanmoins un tempérament dont il est permis d'user dans cette matière, c'est de ne pas contraindre celui qu'on veut mettre à mort de prendre lui-même un poison qui le fasse périr, mais de le faire donner extérieurement par un autre, de manière que celui qui doit en périr n'y influe en rien ; ce qui arrive lorsque la force du poison est si grande qu'il suffit d'en frotter le siége ou les habits pour causer la mort.»[1]

Ces doctrines furent condamnées par le parlement de Paris.

1. Œuvres de Mariana, liv. Ier, ch. 6 : s'il est permis de tuer un tyran, p. 53 et suiv. — Le livre de Mariana est approuvé par le général des jésuites Aquaviva et le visiteur de la province de Tolède, sur le rapport d'hommes doctes et graves de la compagnie.

## XXX.

Le père Cotton, sentant que son ordre était frappé dans Mariana, essaya d'amortir le coup et publia sa *lettre déclaratoire de la doctrine des jésuites conforme aux décrets du concile de Constance.* Elle était adressée à la régente.

« Cette lettre était, dit l'Estoile, artificieuse, douce et sucrée par dessus, mais plate et molle comme coton. » Elle attira à l'auteur une réplique foudroyante; l'*Anti Cotton* eut un succès prodigieux et fut traduit dans toutes les langues. Les nombreuses réponses qui y furent faites accrurent son succès; les uns l'attribuaient à Pierre du Coignet, ami de Pasquier, les autres à l'avocat César de Plais, d'autres à Pierre Du Moulin. Les jésuites donnèrent aux trois lettres P. D. C., sous lesquelles l'auteur avait caché son nom, différentes interprétations qui nous fournissent un spécimen de la polémique des disciples de Loyola. Ils appellent l'auteur de l'Anti-Cotton, qu'ils supposent être Du Moulin, en faisant allusion à ces trois initiales :

Partisan de Calvin.
Pasteur De Charenton.
Pâté De Chenilles.
Peu De Chose.
Pauvre De Conscience.
Prince De Calomnie.
Perdu De Cerveau,
Plume De Corbeau.
Punaise de Calvin.
Pernicieux Diable Calomniateur, etc.[1]

Vaincu sur le terrain de la discussion, les jésuites furent vainqueurs sur celui des intrigues. Le comte de Soissons les prit ouvertement sous sa protection. Du Perron les patronna de tout le poids de son influence et de sa parole, et Richer, doyen de la Sorbonne, leur infatigable adversaire, perdit sa place. Le corps auquel il appartenait se déclara contre lui : il succomba devant une majorité

1. Guetté, Histoire des jésuites, t. I^er, p. 389.

factice[1]. Après avoir été sur le point de tomber, les jésuites se relevèrent plus forts, plus arrogants, plus dangereux que jamais, et la voix isolée qui sortait du milieu des députés de Tonneins pour flétrir leur enseignement touchant le régicide, ne fut pas entendu de la régente, qui dans ce moment se disposait à réunir les états, pour tenir la promesse qu'elle avait faite au prince de Condé lors de la paix de Saint-Ménéhould.

1. Vie et œuvres de Richer.

# LIVRE XXX.

## I.

Marie de Médicis voulut, avant la convocation des états généraux, faire déclarer majeur le jeune Louis XIII. Elle perdait son titre de régente, mais elle savait qu'il lui serait facile de gouverner avec un roi «majeur selon la loi, mais mineur selon la nature[1].» Le 27 septembre 1614, jour où son fils commençait sa quatorzième année, elle rentra avec lui à Paris, et le 2 du mois suivant, elle le conduisit au Parlement pour prendre acte de sa majorité. Elle lui remit solennellement la conduite et le gouvernement de son royaume. Le jeune roi, en la remerciant, lui dit: «Je veux et j'entends que vous soyez obéie en tout et partout, et qu'après moi vous soyez chef de mon conseil[2].» Ce jour-là, le roi confirma l'édit de Nantes et tous les autres actes et règlements qui avaient été accordés aux réformés touchant son interprétation[3]. Louis XIII avait fait comme Charles IX, il avait abdiqué entre les mains de sa mère; mais cette mère n'avait aucune des qualités politiques de Catherine de Médicis. Là où il aurait fallu un cœur français, un esprit éclairé, une volonté ferme, il n'y avait qu'une femme espagnole de cœur, sans portée, sans grandeur, sans prestige. Cette femme cependant, aidée par les événements, aurait pu en retirer un grand profit pour la royauté, si son esprit eût été à la hauteur de sa fortune, car les élections s'étaient faites sous des auspices défavorables aux princes.

Les états s'ouvrirent à Paris dans la cour des Augustins. L'assemblée, quoique très-nombreuse, n'avait pas ce prestige que donnent des noms connus, aimés, haïs ou craints. En dehors des princes, le cardinal du Perron

1. Henri Martin, t. X, p. 47.
2. Mercure français, t. III, année 1614.
3. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 286.

en était la personnalité la plus saillante avec le président Jeannin et Camus, évêque de Belley, qui traçait à l'éloquence une route où s'immortalisèrent plus tard Bossuet et Massillon. Cependant elle avait parmi ses membres un jeune prêtre, qui devait laisser sur le sol de la France l'empreinte profonde de ses pas, et marquer sa place au premier rang des hommes politiques de tous les temps. On l'appelait Armand-Jean Du Plessis de Richelieu.

## II.

Ce prêtre, dont le nom est lié intimement à l'histoire du protestantisme français, était le fils du grand prévôt de Henri III. Ses parents, peu riches et de noblesse très-récente, l'avaient d'abord destiné à la carrière des armes, dans laquelle il fit ses débuts sous le nom de seigneur de Chaillou; mais l'un de ses frères s'étant fait d'évêque, chartreux, sa famille le décida sans peine à quitter la cape pour la mître. A peine âgé de vingt-deux ans, il succéda à son frère dans l'évêché de Luçon, l'un des plus pauvres de France. C'est de là qu'il prit son vol et préluda à sa grandeur future.

Le prélat avait tout ce qui prépare les grands succès: des connaissances variées, un esprit pénétrant, une patience inaltérable, une volonté de fer, une ambition de prêtre voilée sous des dehors d'humilité. Il était prêt à toute servilité et à toute ingratitude; il avait fait des sermons pour se tirer de l'oubli, et de la controverse avec les protestants pour se rendre nécessaire. La gloire de Du Perron l'importunait; s'il eût vu de près l'idole du jour, il eût souri.

Le jeune prélat, qui avait des goûts de grand seigneur, luttait avec courage, mais non sans murmures, contre la pauvreté. « Nous sommes tous ici, écrivait-il à un ami, des gueux et moi le premier, ce dont je suis bien fâché[1]. » Ce n'est qu'avec beaucoup de peine, dit Henri Martin, qu'il parvint à faire figurer sur sa table quelques pièces d'argenterie.[2]

1. Lettres de Richelieu, publiées par Avenel, t. Ier, p. 28.
2. Henri Martin, t. XI, p. 52.

Il vivait retiré, solitaire dans sa ville épiscopale, perdue dans les prosaïques marais du Poitou, quand la nouvelle de la convocation des états généraux retentit à ses oreilles comme le son du clairon à celles du soldat. Il sentit instinctivement que la fortune se présentait à lui; il ne se trompait pas: le premier discours qu'il prononça au sein des états avança ses affaires plus que ses sermons et ses livres de controverse ne l'avaient fait en dix ans.

## III.

L'assemblée, nous l'avons déjà dit, était très-nombreuse. Le clergé y comptait cent quarante députés; la noblesse cent trente-deux, le tiers état cent quatre-vingt-douze; les réformés n'y étaient représentés que par quelques députés.[1]

L'incident le plus remarquable qui s'éleva dans le cours de la session, fut une motion du tiers état qui, en haine des jésuites et des doctrines ultramontaines, voulut faire admettre, comme loi fondamentale du royaume, cette proposition: «Les rois ne relèvent, dans leur autorité, que de Dieu et, sous aucun prétexte, on ne peut les déclarer déchus de la couronne et dispenser leurs sujets du serment de fidélité.» L'assassinat des deux derniers rois avait douloureusement impressionné tous les bons Français. La ligue, avec ses souvenirs, faisait horreur. On voulait étouffer ses restes en établissant d'une manière solennelle que ses maximes étaient contraires à la moralité et à la paix publique.[2]

Cette proposition souleva un violent orage dans les rangs du clergé. A son agitation on eût dit qu'il était question de le dépouiller de ses immenses revenus ou de mettre la religion réformée sur le trône[3]. Si la noblesse eût été fidèle à son passé, elle se fût jointe au tiers; mais elle s'était abatardie au contact des passions ligueuses; parmi ses membres on ne comptait pas un seul homme qui rappelât Bayard ou du Guesclin. Le clergé sut lui faire

1. Mercure de France, t. III, 3e continuation, p. 7 et suiv.
2. Rapine, Relation des États généraux, t. XVII, p. 284-287.
3. Élie Benoît, t. II, liv. III, p. 143.

entrevoir adroitement que tout affaiblissement de la puissance ecclésiastique deviendrait pour elle une cause de ruine. « Si le tiers, lui dit-il, l'emporte, nous pourrons être un jour menacés dans nos richesses qui sont immenses, et ces richesses qui enrichissent-elles ? vos cadets de famille, auxquels sont réservées les abbayes et les prélatures ; nous évêques, archevêques, abbés mîtrés, cardinaux, ne sortons-nous presque pas tous de vos rangs ? ne sommes-nous pas deux corps qui s'appuient naturellement l'un sur l'autre ? le tiers n'est-il pas notre ennemi commun?» Ces raisons furent sans réplique pour ces esprits vulgaires ; la noblesse devint complice du clergé.

Le cardinal Du Perron qui devait aux deux derniers rois la haute position qu'il occupait dans le royaume, se fit l'organe du clergé. Dans un discours d'une incroyable hardiesse, il soutint que la proposition du tiers était un fruit de l'hérésie protestante. « Avant Calvin, dit-il, toute l'église gallicane croyait qu'un prince qui violait le serment fait à Dieu de vivre et de mourir catholique, méritait d'être dépossédé.» Il entassa citations sur citations, insinua adroitement que ceux du tiers état qui avaient fait la proposition, devaient être reconnaissants à l'égard du Saint-Siége s'ils n'étaient pas excommuniés ou tenus pour hérétiques. « Ce sont, dit-il en terminant, les réformés qui ont jeté, au milieu de nous, cette pomme de discorde; il nomma Saumur, et sans l'appeler par son nom, il désigna Mornay comme le premier auteur de la proposition.[1]

Le discours du cardinal fit peu d'impression sur le tiers état. Miron, son président, homme probe et énergique, donna la réplique à du Perron ; peut-être l'eût-il emporté, si la reine n'eût lâchement trahi les droits de la royauté : elle avait besoin du clergé et du pape pour accomplir les mariages espagnols. Sous prétexte de tout concilier et de mettre fin à des divisions qui pouvaient compromettre les heureux résultats qu'on attendait de la tenue des états, elle fit ordonner par le roi que l'affaire serait portée devant lui et devant son conseil[2]; le clergé triomphait : il était le maître à la cour par ses prélats et par les jésuites.

1. Procès-verbal du tiers état, t. VIII, p. 111. — États généraux, collect. Buisson, t. XVI, p. 91 et suiv.

2. Procès-verbal du tiers état, t. VIII, p. 125.

## IV.

Pendant la tenue de l'assemblée, une rixe sanglante eut lieu le 24 décembre 1615, à Milhau, entre les catholiques et les protestants. Ces derniers furent les plus forts et maltraitèrent leurs adversaires. Dans ses plaintes au roi, l'évêque de Rhodès disait, en parlant des réformés : « Ils ont mis les prêtres en fuite, brisé les croix et les crucifix, renversé les autels, profané les reliques, arraché le ciboire du tabernacle et foulé aux pieds les hosties consacrées.»[1]

Les plaintes du prélat furent habilement exploitées par le clergé : l'évêque de Luçon demanda prompte vengeance des excès commis à Milhau ; son dédain pour les dissidents était celui d'un brame pour un paria. « Ils souillent, disait-il, les lieux saints par leurs profanes sépultures.» Ce discours, dans lequel l'homme politique se révélait plus encore que l'homme religieux, n'eut pas les résultats qu'en attendait son auteur, car pendant que les catholiques étaient en instance pour demander vengeance contre les protestants de Milhau, ceux des environs de cette ville portaient plainte contre les catholiques, qui avaient abattu le temple de Belestat, et s'étaient livrés à des violences plus grandes que celles qu'on leur reprochait d'avoir commises à Milhau.[2]

Cette plainte, fortement motivée, arrêta les poursuites que l'évêque de Luçon voulait faire diriger contre les protestants ; et, comme sans une criante injustice, on ne pouvait condamner les uns sans poursuivre les autres, on les renvoya à des juges qui prirent connaissance de leurs plaintes.

## V.

Pendant la tenue des états, dont nous ne racontons que ce qui se rapporte directement à l'histoire de la Réforme, le clergé oublia qu'il existait un édit de Nantes, ou plutôt il ne se le rappela que pour demander des concessions

1. Élie Benoît, t. II, p. 149-150.
2. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 287.

dont chacune était une atteinte plus ou moins directe à ce pacte proclamé irrévocable, perpétuel, et que la royauté tenait pour très-révocable, puisque jusqu'à ce jour elle l'avait déjà confirmé trois fois.[1]

Égoïste comme toutes les castes religieuses qui promettent au peuple le ciel et se réservent pour elles la terre, le clergé, dans ses demandes, se montra ce qu'il était : orgueilleux, cupide, implacable; orgueilleux, il voulait que toute autorité émanât de lui et que les rois de la terre léchassent les pieds de l'Église[2]; cupide, il ne donnait que ses prières, et regardait comme un crime de lèse-majesté divine qu'on touchât à ses biens; implacable, il poussait à l'extermination des huguenots. Dans l'impossibilité où il était de recourir à la force, il demandait le rétablissement de la religion romaine dans tout le royaume, et particulièrement dans le Béarn, la condamnation de tous les livres dans lesquels le pape était attaqué, la permission aux évêques de condamner aux galères, l'exemption de la prison pour les ecclésiastiques, la punition des moines qui sortiraient de leur couvent sans leur habit et la permission de leur prieur, la réunion des jésuites à l'université, l'interdiction aux protestants d'inhumer leurs morts dans les anciens cimetières. Aux injustices il joignait l'outrage; en parlant de la religion des dissidents, il ne disait pas *la religion prétendue réformée*, mais *la prétendue religion réformée* ou seulement *la prétendue religion.*

La noblesse, qui n'avait cessé de graviter autour du clergé, ne fut pas révoltée de ce plan d'oppression; elle oublia les temps les plus orageux de la seconde moitié du dernier siècle, et supplia le roi de maintenir la religion catholique « selon le serment qu'il en avait fait à son sacre. »

Les députés protestants comprirent la haute portée de cette demande; « on veut donc, s'écrièrent-ils, nous exterminer; ne sommes-nous pas aux yeux des catholiques ces hérétiques que le roi a fait serment de détruire? » Une discussion orageuse, passionnée, s'éleva au sein de l'assemblée; quelques-uns de ses membres furent sur le point

1. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 237.
2. Fl. Rapine, p. 111-145.

d'en venir aux mains. Pour calmer les esprits, le roi jeta son *quos ego* au milieu des lutteurs, en rendant (le 12 mars 1615) une nouvelle déclaration confirmative des édits précédents[1]. Il le fit parce qu'il craignait que les réformés ne se joignissent au prince de Condé, qui, sous prétexte de la non-exécution du traité de Saint-Ménéhould, avait quitté la cour, levait une armée, et se préparait à s'opposer à l'accomplissement des mariages espagnols.

La déclaration royale ne fut pas même un palliatif au mal que la proposition de la noblesse avait fait. Le clergé était mécontent; les protestants n'étaient pas satisfaits; des deux côtés la haine et la défiance demeuraient les mêmes.

Quand la cour eut obtenu des états ce qu'elle désirait, elle se hâta de les congédier. Le lendemain de la remise des cahiers, les députés du tiers voulurent se réunir, dans la salle où ils tenaient leurs séances; la porte en était fermée; « défense de la part du roi, leur dit Miron leur président, nous est faite de nous rassembler à l'avenir.» Devant cet ordre du monarque, ils exhalèrent leur colère impuissante, et reprirent, irrités et confus, le chemin de leurs provinces où ils attendirent, mais vainement, l'exécution des promesses qu'on leur avait faites. La France, qui, en 1614, avait fait entendre sa voix par les députés du tiers, se tut pendant cent soixante quinze ans. Pendant ce long espace de temps, le pouvoir royal, la noblesse et le clergé préparèrent son triomphe; le pouvoir royal par son absolutisme égoïste et inintelligent, la noblesse par ses vices, le clergé par son avidité et son esprit persécuteur; et quand le beau soleil de 1789 se leva, le tiers état était devenu la nation tout entière.

## VI.

Un mois s'était à peine écoulé depuis que les états avaient été congédiés, quand une femme, qui s'était trouvée mêlée aux plus grands événements des trente dernières années du seizième siècle, s'éteignit obscurément à Paris. Depuis longtemps Marguerite de Valois se survi-

1. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 288.

vait à elle-même, continuant sous les glaces de l'âge sa vie dissipée et aventureuse. Quand la mort la coucha dans son tombeau, elle n'était qu'une femme galante et ridicule; elle termina sa vie comme elle l'avait commencée: dans les débauches.

Devant cette grande décadence morale on éprouve une profonde pitié pour cette femme, qui, dès ses plus jeunes années, eut le malheur de respirer l'air vicié de la cour de Charles IX et de s'unir au roi de Navarre qu'elle n'aimait pas. Avec son imagination vive, ardente, et les détestables exemples qu'elle avait sous les yeux, il eût été difficile qu'elle évitât les écueils que Jeanne d'Albret signalait avec tant d'énergie et avec des expressions si pittoresques[1]; une fois tombée, elle ne se releva pas, et la reine de Navarre ne fut plus qu'une femme légère qui, par son inconduite, accrédita les bruits les plus infâmes qui circulèrent sur elle. Au milieu de ses excès, elle conserva cependant tout l'orgueil de sa race; la reine se retrouvait sous la courtisane, et quelquefois même elle était capable du plus grand dévouement. Quand son mari, après la conspiration de Saint-Germain, fut jeté en prison, elle prit sa défense comme l'aurait fait Mad. de Lavalette; quand il fut malade à la mort, elle le soigna comme l'aurait fait la femme la plus aimante. Artiste, amie des arts, elle leur dut ces derniers reflets de majesté royale à travers lesquels elle nous apparaît encore. Les mémoires qu'elle nous a laissés ont survécu à l'oubli et sont une bonne page d'histoire qui ne nous montre sa personne qu'en profil, mais qui éclaire d'un jour précieux plusieurs des grands événements auxquels elle fut mêlée. Les portraits qu'elle fait de quelques-uns de ses contemporains sont crayonnés finement, délicatement; il n'y a chez elle ni colère, ni haine, ni enthousiasme; ses mémoires sont un plaidoyer. C'est ailleurs qu'il faut chercher la vraie Marguerite de Valois.

Cette reine, presque toujours dominée par ses passions, avait des goûts littéraires très-remarquables; « elle est, nous dit Brantôme, fort curieuse de recouvrer tous les

1. Histoire de Jeanne d'Albret, par Mlle Vauvilliers, 2e édition, t. II, p. 413-414.

beaux livres tant en lettres saintes qu'humaines, et quand elle a entrepris à lire un livre, tant grand et long qu'il soit, elle ne le laisse et ne s'arrête jamais jusqu'à ce qu'elle en ait vu la fin, et bien souvent en perd le manger et le dormir. Elle fait souvent quelques stances très-belles, qu'elle fait chanter, les entremêlant avec le luth qu'elle touche bien gentiment, et par ainsi, elle passe son temps et coule ses infortunées journées.»

Cette reine, si belle et si séduisante dans ses jeunes années, et dont un Napolitain disait: «qui voit la France et la cour sans voir Marguerite, ne voit ni la France ni la cour[1], nous inspire une profonde pitié; car dans ce cœur de femme il y avait des instincts nobles, élevés, généreux. Comme Charles IX, Marguerite cultivait la poésie. Les vers suivants qu'elle composa pour lui servir d'épitaphe éclairent d'un jour mélancolique cette existence profanée.

Cette brillante fleur de l'arbre des Valois,
En qui mourut le nom de tant de puissants rois,
Marguerite, pour qui tant de lauriers fleurirent,
Pour qui tant de bouquets chez les muses se firent,
A vu fleurs et lauriers sur sa tête sécher;
Et par un coup fatal les lys s'en détacher,
Las! le cercle royal dont l'avait couronnée,
En tumulte et sans ordre, un trop prompt hymenée,
Rompu d'un même coup devant ses pieds tombans;
La laissa comme un tronc dégradé par les vents;
Épouse sans époux et reine sans royaume,
Vaine ombre du passé, grand et noble fantome,
Elle traîna depuis les restes de son sort
Et vit jusqu'à son nom périr avant sa mort.

La cour rendit des honneurs funèbres à l'épouse divorcée de Henri IV. Le lendemain de sa mort elle était oubliée.

## VII.

La reine, que le prince de Condé avait cru vaincre par le moyen des états, triomphait malgré lui; elle fit approuver les mariages espagnols, reprit au prince la ville d'Amboise, que le traité de Saint-Ménéhould lui avait accordée

1. Notes sur Marguerite de Valois et sur ses mémoires, collection Petitot.

pour sa sûreté personnelle, et foulant aux pieds toute pudeur, elle nomma Concini, maréchal de France; ce choix, que rien ne justifiait, irrita la cour et Bouillon surtout, qui s'attendait aux faveurs de la reine, en échange des services qu'il lui avait rendus; mais Marie de Médicis le redoutait. Concini le redoutait également; dans sa forte et arrogante médiocrité, le favori voulait bien l'avoir pour conseiller, mais non pour maître ou pour rival. Blessé dans son orgueil, Bouillon recourut à de nouvelles intrigues et se servit habilement du prince de Condé pour arracher le pouvoir des mains de la reine.

Condé prêta facilement l'oreille aux propositions factieuses du duc; il se sentait humilié dans son orgueil et atteint dans ses intérêts; ne pouvant donner sa personne, qui était sans portée, il donna son nom et, sous prétexte du bien public, il organisa cette funeste levée de boucliers qui devait commencer la décadence du protestantisme et jeter, pendant plus d'un siècle et demi, la France dans la servitude: malheureusement tout le favorisait. Les députés du tiers état, de retour dans leurs provinces, s'étaient exprimés énergiquement et sans ménagement sur la reine et sur ses conseillers. Des hommes amusés et joués, comme ils l'avaient été, ne pardonnent guère; ils dépeignirent la cour comme un séjour d'intrigues et de complots où l'on ne se préoccupait du peuple que pour lui prendre le plus pur de son sang. « La France, disaient-ils, en parlant de Concini, devenu le maréchal d'Ancre, est tombée aux mains d'un étranger; cet étranger, maître du cœur et de la volonté de la veuve de Henri IV, ne connaît d'autre maître que ses propres caprices. Devant ce parvenu comblé d'honneurs, gorgé d'or et d'argent, toutes les têtes se courbent. » Ces propos, qui ne manquaient pas de fondement, excitaient le peuple à chercher de nouveaux remèdes à ses maux.

Le parlement n'était pas mieux disposé que le peuple. Ce grand corps qui, sous un pouvoir fort et violent, baissait presque toujours la tête, conservait néanmoins dans son sein, comme une tradition sacrée, la haine des doctrines ultramontaines, et se montrait plus jaloux des droits de la royauté, que la royauté elle-même. Ce fut lui qui conseilla à Henri III de jeter au feu une bulle de Sixte-

Quint, et qui en 1593 déclara hardiment que jamais un étranger ne régnerait sur la France. Sous le jeune Louis XIII il voyait, avec une grande douleur, que la fausse politique de la reine et la tenue des états, qui devait apporter un remède aux maux du royaume, n'avaient fait que les accroître par le refus de la cour de répondre aux justes demandes du peuple. Le clergé était satisfait. La noblesse ne l'était pas. Concini lui faisait faire antichambre à sa porte : les descendants des grandes maisons de France se faisaient laquais.

Douloureusement indigné de l'état de servilisme et de corruption dans lequel la France était tombée, le parlement prit une résolution énergique; il rendit, vers la fin de mars (1615), un arrêt, par lequel il invitait les princes, les pairs, les grands dignitaires de la couronne à se réunir à lui pour remédier aux désordres du royaume.

## VIII.

La régente qui, délivrée de la présence importune des états, ne pensait qu'à savourer en paix les fruits de sa victoire, fut alarmée de cette hardiesse ; elle manda le parlement, cassa son arrêt et lui défendit de l'exécuter. La cour ne faiblit pas, maintint son arrêt et porta aux pieds du trône ses douleurs et ses remontrances. — Le roi, auquel on avait fait la leçon, la reçut mal. Sa mère, Concini et Jeannin crurent que c'était à eux que les reproches étaient adressés. Les ducs de Guise et d'Epernon offrirent au roi leurs services contre la compagnie. Celui qui, le jour de l'assassinat de Henri IV, le chapeau sur la tête et la main appuyée sur la garde de son épée, lui avait fait voter d'urgence la régence pour Marie de Médicis, était prêt, comme un autre Bussy Leclerc, à la conduire à la Bastille. Le mignon de Henri III en vieillissant avait empiré : sur les bords de la tombe, il était ambitieux comme aux jours où il succédait, dans la faveur de Henri III, à Quelus et à Maugiron.

La régente ne se porta pas cependant aux extrémités où d'Épernon aurait voulu l'entraîner, elle se contenta de

1. Richelieu, liv. VI, p. 245.

rendre, sous le nom du roi, un arrêt qui ordonnait que celui du parlement serait lacéré, ainsi que ses remontrances, et que, sur les registres de la compagnie, l'arrêt royal seul subsisterait[1]. Le parlement sentit vivement cette injure, et quand le prince de Condé commença à s'insurger, il trouva parmi les conseillers un grand nombre de mécontents qui fortifièrent son parti.

## IX.

Dans les temps de trouble et d'agitation, il est rare que les partis voient loin et juste. La sagesse, qui leur serait alors si nécessaire, leur fait presque toujours défaut. Ce fut le cas des réformés; leurs principes aussi bien que leurs intérêts leur faisaient un devoir absolu de demeurer acteurs impassibles de la querelle qui s'engageait entre Condé et la reine. L'expérience aurait dû également leur faire craindre que le prince ne les abandonnât le jour où leur concours ne lui serait plus nécessaire, et où ils se trouveraient placés entre son ingratitude et les rancunes de la cour. Rien ne fut écouté. Le duc de Bouillon, leur mauvais génie, les entraînait habilement et perfidement dans une voie où ils ne devaient plus s'arrêter, et à l'extrémité de laquelle ils devaient trouver leur ruine.

Pendant que ces intrigues se nouaient et préparaient à la France de nouveaux scandales et de nouveaux malheurs, les réformés sollicitaient de la régente la permission de tenir une nouvelle assemblée politique ailleurs qu'à Grenoble, où, dès l'année précédente, on leur avait permis de se réunir. Cette ville ne leur paraissait pas convenable, parce qu'ils sentaient qu'ils n'y seraient pas libres sous le gouvernement de Lesdiguières, qui avait perdu leur confiance en perdant leur estime; des bruits infâmes, mais trop mérités, couraient sur lui; on l'accusait d'avoir fait tuer le mari de Marie Vignon, pour posséder sa femme, qu'il avait fait marquise de Treffort[2]. Ce crime, qui rappelait celui de

1. Fontenay-Mareuil, p. 270-280. — Le Vassor, t. I, p. 399 et suiv.
2. Vie de Lesdiguières.

David, inspirait de l'horreur aux protestants; dans leur puritanisme si respectable ils ne voulaient pas se courber devant un homme adultère et meurtrier. La reine leur accorda Gergeau[1], mais après avoir accepté, ils le refusèrent; cette ville était trop près de la cour dont ils redoutaient le voisinage. Pendant leurs pourparlers ils apprirent que le maréchal devait faire un voyage à Paris; croyant que son séjour s'y prolongerait, ils redemandèrent Grenoble qui leur fut accordé, mais ils n'évitèrent pas Lesdiguières : la régente fit remettre son voyage à une autre fois.

Le 16 juillet (1615)[2], l'assemblée se réunit sous la présidence de Du Blais, député de la noblesse d'Anjou. Le 18 elle procéda à la vérification des pouvoirs, reçut les procureurs des grands, et arrêta que ses membres, après avoir prêté serment, jureraient de se soumettre à toutes les décisions prises à la pluralité des voix, quel que fut leur sentiment particulier, et de faire tout leur possible pour en assurer l'exécution dans leurs provinces. Le 21, Lesdiguières se présenta au milieu de l'assemblée; «mes infirmités corporelles, dit-il aux députés, m'empêcheront d'assister régulièrement à vos délibérations; mais je m'engage à observer ses résolutions, bien convaincu, ajouta-t-il, que tous les députés étant personnes sages, capables, et gens de bien, n'auront égard, dans leurs actes, qu'à la gloire de Dieu et au service du roi».[3]

Le 27 juillet l'assemblée reçut en audience solennelle M. Frère, conseiller du roi en son conseil d'État; ce magistrat était chargé de lui signifier les volontés de son maître et de la convaincre que depuis son avénement au trône, il n'avait cessé de donner des preuves de sa bienveillance envers les protestants, en confirmant l'édit du roi son père. «Sa Majesté, lui dit Frère, ne secourt-elle pas en ce moment les Hollandais vos frères, et le duc de Savoie votre allié contre l'Espagne? Ne se déclare-t-elle pas en faveur des prétendants protestants à la succession de Juliers? N'a-t-elle pas répondu amicalement aux ouvertures du roi d'Angleterre au sujet du mariage d'une de

1. Brevet du 4 avril 1615.

2. Elle comptait soixante-douze membres, dont trente-deux nobles et seize ministres.

3. Anquez, Assemblées politiques, p. 265.

ses sœurs avec son fils aîné le prince de Galles? En terminant, Frère l'engageait à se séparer bientôt».[1]

Les députés répondirent que la multitude et l'importance des affaires qui demandaient leur examen ne leur permettait pas d'obtempérer aux désirs du roi, et qu'ils ne pouvaient retourner dans leurs provinces sans connaître préalablement les résolutions de la cour à l'égard de leurs demandes. L'assemblée continua à se réunir et envoya au roi, Champeaux, Malleray et Desbordes, pour lui présenter son cahier de plaintes[1]. Les trois députés devaient lui faire comprendre respectueusement, que si les réformés ne se joignaient pas aux mécontents c'était dans l'espoir qu'il serait fait droit à leurs demandes.

Le jour même où l'envoi des trois députés fut décidé, un émissaire de Condé, La Haye, se présenta à l'assemblée, l'assura des bonnes volontés du prince, et l'exhorta vivement à s'unir à lui et appuya les remontrances qu'il avait faites au sujet de Concini.

«Ce que M. le prince se propose, leur dit-il, est grand, noble, généreux; il veut soustraire le roi aux assassinats, aux excommunications et aux dépositions, en faisant passer en loi de l'État l'indépendance de la couronne; le concile de Trente, dont le clergé demande sans cesse la publication, il veut l'empêcher; les finances sont dans un état déplorable, il veut les rétablir; des étrangers insolents et dilapidateurs abusent de l'autorité, il veut la leur ôter; vous êtes sans cesse menacés dans vos droits, il veut les mettre à l'abri de toute atteinte.» Ces raisons, qu'il développa longuement et avec chaleur, impressionnèrent vivement la grande majorité de l'assemblée. Il y eut cependant parmi les députés des têtes froides, qui ne se laissèrent pas éblouir par le discours de La Haye. Ils connaissaient le prince de Condé, dont ils n'estimaient ni l'esprit, ni le caractère; à leurs yeux il n'était qu'un ambitieux vulgaire qui, dans cette grave affaire, ne consultait ni l'intérêt du royaume, ni celui du roi, mais le sien. De plus il leur paraissait dangereux de se jeter dans une querelle toute personnelle, dans laquelle la réforme n'était pas intéressée. «Si nous nous mêlons de cette affaire

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 267.

disaient ces hommes de sens, faisons-le en adressant nos prières à Dieu et en portant au pied du trône nos remontrances.»

Après des débats très-animés, l'assemblée arrêta que le roi serait supplié dans l'intérêt de son service et de la tranquillité de l'Etat de faire droit aux réclamations de M. le prince, et que M. de Veneville, député noble de la province d'Anjou, irait remercier ce dernier de la bienveillance qu'il montrait envers les églises.[1]

Le message de ce seigneur se bornait à cela, il lui était interdit de traiter.

## X.

Les trois députés chargés par l'assemblée de présenter au roi ses plaintes, se rendirent auprès de lui à Amboise; il les écouta avec bienveillance et promit de leur répondre à Poitiers. Ce retard leur parut de mauvais augure, puisque de Poitiers il devait se rendre à Bordeaux pour y célébrer son mariage et celui de sa sœur, ce que le prince de Condé voulait empêcher ou tout au moins retarder. La reine leur dit que leur demande arrivait trop tard, que les négociations avec la cour d'Espagne étaient trop avancées pour qu'on pût les rompre sans déshonneur. Elle continua son voyage et arriva à Poitiers où la cour fut retenue pendant deux mois à cause de Madame, sœur du roi, qui fut atteinte de la petite vérole.

Pendant le séjour du roi à Poitiers, les députés présentèrent leurs cahiers. Entre autres choses ils demandaient la rupture des mariages espagnols et la recherche des complices de la mort de Henri IV.

Le roi félicita l'assemblée de la preuve d'affection qu'elle lui donnait en réclamant des réformes dans l'État et en proclamant le principe de l'inviolabilité royale; il promit de faire des informations plus amples sur les causes de la mort de son père, déclara que la promesse faite à son sacre d'exterminer les hérétiques, n'avait rien de menaçant pour les protestants, s'obligea à leur laisser, pendant six ans, la possession de leurs places de sûreté, et il permit

1. Actes des assemblées politiques.

aux avocats réformés, parlant de leur religion, de l'appeler «de la qualité de l'édit au lieu de prétendue réformée.»[1]

Les députés ne furent pas satisfaits; ils demandaient des remèdes énergiques, on ne leur présentait que des palliatifs; ils en informèrent l'assemblée, qui, se sentant sous la domination de Lesdiguières, décida de se transférer à Nîmes, où elle savait, par Saint Privat, qu'elle serait bien reçue. Averti de sa résolution, le maréchal voulant la retenir, ferma les portes de la ville; mais redoutant un éclat, il se décida à les ouvrir aux membres de l'assemblée qui se rendirent à Nîmes, d'où ils envoyèrent quelques-uns de leurs collègues à Paris pour faire connaître au roi les causes de ce transfert.

## XI.

Dès que l'assemblée fut arrivée à Nîmes, elle publia un manifeste dans lequel elle justifiait sa conduite; sa position était hérissée de difficultés, la majorité de ses membres était entraînée vers le parti de Condé, quand la sagesse et la prudence lui commandaient impérieusement la neutralité. Lesdiguières pesait sur elle par ceux de ces membres qui étaient dévoués à sa personne. Châtillon, le petit-fils de l'amiral, n'était qu'un ami douteux; huguenot de naissance, il n'avait de son grand-père ni la foi religieuse, ni le génie militaire; il n'était pas cependant dépourvu de talents, et s'il n'eût pas porté le grand nom de Châtillon, il eût pu figurer avec avantage au nombre des hommes importants de cette époque; cependant il était encore cher aux réformés, au milieu desquels le souvenir de l'amiral était vivant. L'assemblée qui se défiait de lui et de Lesdiguières, était également défiante à l'égard des grands seigneurs protestants qui ne se joignaient à leurs coreligionnaires que pour commander. Ce qui s'était passé à Saumur l'éclairait sur les dispositions des grands; elle devait donc chercher, en elle-même, sa force contre les dangers qui la menaçaient. Elle se sentait haïe de la cour et des grands seigneurs catholiques et surtout du duc d'É-

1. Actes des assemblées politiques.

pernon, dont la haine s'était encore accrue par la conversion récente du duc de Candale, son fils, au protestantisme[1]. Cette brillante conquête, qui causa à tous les réformés une grande joie, leur fut funeste. L'assemblée nomma le duc de Candale général des Cévennes et l'investit d'une si grande autorité qu'il neutralisa l'influence de Châtillon et de Lesdiguières et l'entraîna dans le parti de Condé. Le traité avec le prince fut signé le 10 novembre 1615. On convint de travailler ensemble à la conservation et à la sûreté du roi, de rechercher les complices de la mort de Henri IV, de s'opposer aux mariages espagnols et à la publication du concile de Trente, de réformer le conseil et de veiller à la bonne exécution des édits rendus en faveur des réformés.[2]

Ce traité limitait considérablement le pouvoir du prince, qui accepta toutes les conditions qui lui furent imposées : cette alliance, sans laquelle il eût été obligé de s'échapper en fuyard du royaume, releva considérablement ses affaires. Soubise, Rohan, même le circonspect Sully se joignirent à lui. La cour eut peur, car elle n'avait à opposer au prince que des généraux sans prestige militaire. Dans cette circonstance elle fit preuve d'une grande habileté : le même jour où le traité d'alliance fut publié, elle fit paraître une déclaration confirmative de tous les édits précédents[3]. Dans une préface bien raisonnée elle s'efforçait de représenter comme des chimères les craintes des réformés et félicitait ceux d'entre eux qui étaient demeurés tranquilles.

La régente, avertie de ce qui se passait, eut recours à ses armes habituelles, elle fit une déclaration confirmative des édits[4], qui n'eut pas tout l'effet qu'elle en attendait : les protestants, les uns, par amour du repos, obéirent, les autres, par prudence, demeurèrent armés, prêts à se soumettre le jour où un traité le leur permettrait en toute sécurité. Cependant, la grande majorité des réformés comprenant que la guerre dans laquelle le prince de Condé voulait les entraîner, était politique et non religieuse, de-

1. Note v.
2. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 289.
3. Déclaration royale en faveur des réformés contre le prince de Condé, 10 novembre 1615.
4. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 289.

meurèrent tranquilles. Le Bas-Languedoc n'y prit aucune part.[1]

Au milieu de tous ces démêlés la cour accomplit le double mariage; dès lors la guerre civile qui avait été entreprise pour les empêcher n'ayant plus de cause, on se sentit des deux côtés porté vers la paix; des conférences furent ouvertes à Loudun. L'assemblée de Nîmes envoya des députés au roi; ils étaient porteurs de lettres dans lesquelles elle justifiait la conduite des réformés; elle lui rappelait, en faisant allusion à la célèbre discussion qui avait eu lieu lors de la tenue des États, touchant l'autorité des rois, comment ils avaient pris sa défense contre le clergé. Que leur opposition à son mariage ne provenait que de la joie qu'ils avaient vue chez leurs ennemis, qui espéraient que cette union serait cimentée par le sang de ses plus fidèles sujets; elle signalait enfin plusieurs infractions aux édits et rappelait la cour à l'exécution de ses promesses.[2]

Les conférences durèrent trois mois, pendant lesquels l'assemblée de Nîmes obtint la permission de se transférer à La Rochelle; de là elle envoya des députés à Loudun pour y défendre les intérêts de ses coreligionnaires. Durant les négociations, le prince de Condé tomba dangereusement malade. Par une coïncidence qui ne s'explique que par l'intérêt, tous les partis désiraient sa guérison; la reine, parce qu'elle espérait amener par lui les réformés à se soumettre; ceux-ci, parce qu'ils comptaient sur sa reconnaissance. Revenu à la vie, il abandonna les protestants et traita de pair à pair avec la cour. Le duc de Bouillon vendit chèrement sa soumission. Rohan et Sully n'obtinrent rien, bien que ce dernier eût forcé l'assemblée de La Rochelle d'accepter la paix.[3]

Le traité parut sous le titre de l'édit de Blois; il contenait cinquante articles. Par l'article 16 les réformés obtinrent le rétablissement de leur culte dans tous les lieux où à cause des troubles il avait été interrompu. L'article 5 des dispositions secrètes confirma aux ministres l'exemption de la taille qui leur avait été accordée par la déclaration

1. Mémoires de Rohan.
2. Actes des assemblées politiques, année 1615.
3. Économies royales, année 1615.

du 15 décembre 1612, mais qui n'avait pas été enregistrée au parlement; enfin les articles 7 et 8 des mêmes dispositions accordèrent une amnistie aux fauteurs des troubles qui avaient eu lieu à Milhau et à Belestat. C'est à peu près tout ce que la cour accorda aux réformés.

Cet édit, qui fut vérifié au parlement de Paris le 13 juin, ne donna, comme tous les traités de paix précédents, que des espérances trompeuses.

## XII.

De retour à Paris, la reine voulant calmer les craintes qu'inspirait aux protestants le serment que son fils avait fait le jour de son sacre « d'exterminer les hérétiques, » fit paraître, le 20 juillet 1616, une déclaration, dans laquelle le roi expliquait sa pensée et déclarait qu'il n'avait pas entendu comprendre les réformés dans le serment qu'il avait fait d'exterminer les hérétiques. Il ajoutait qu'il voulait la bonne et loyale exécution des édits. [1]

Cette déclaration, vérifiée peu de jours après, ne rassura pas les esprits. Un événement qui survint bientôt, ranima toutes les défiances. La reine fit arrêter le prince de Condé, qui voulait occuper dans le conseil la place du maréchal d'Ancre[2]. Paris en fut violemment agité. Le peuple se porta vers l'hôtel du favori et le saccagea de fond en comble; si le tumulte eût continué la reine eût relâché son prisonnier; mais les émeutiers manquant de chef, se dispersèrent, lorsqu'ils n'eurent plus rien à piller et à saccager.

Les réformés qui n'aimaient pas Condé tremblèrent pour leur sûreté en apprenant son arrestation. Ils craignirent surtout que la cour ne violât l'édit de Blois et ne recherchât ceux d'entre eux, qui avant la paix s'étaient déclarés pour le prince. Dans le premier moment de leur surexcitation, ils se saisirent de la ville de Sancerre, célèbre par la famine qu'elle souffrit sous le règne de Charles IX. La

1. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 292.
2. Le Vassor, t. Ier, p. 541. — Bazin, t. Ier, p. 444. — Richelieu, liv. VII.

cour qui déjà était aux prises avec les partisans de Condé qui s'étaient soulevés à l'occasion de son emprisonnement, ne voulut pas prendre prétexte de l'occupation de cette ville pour attaquer les réformés: elle attendit des jours plus propices; elle la leur laissa, en dépôt, ainsi que son château et confirma par une déclaration royale (30 octobre 1616) l'édit de Blois et le traité de Loudun.

## XIII.

Le duc d'Epernon était du nombre des seigneurs qui haïssaient le maréchal d'Ancre. Il craignait que le favori, qui lui rendait haine pour haine, ne voulût l'humilier. Dans la prévision d'une attaque, il jeta les yeux sur La Rochelle, et prétendit qu'il avait des droits sur cette ville, qui dépendait de son gouvernement[1]. Les Rochellois résistèrent énergiquement à ses prétentions et firent valoir leurs priviléges : «Jamais, dirent-ils, nous n'avons eu de maître; nous sommes suzerains et non sujets. Louis XI, le prince qui a le plus opprimé les libertés du royaume, a respecté les nôtres. Le 24 mai 1472, lorqu'il fit son entrée dans nos murs, il prêta, à genoux et la main sur le crucifix, le serment de respecter toutes nos libertés. Notre fidélité à ses successeurs dépend de leur fidélité à tenir le serment de leur prédécesseur.»

D'Épernon ne tint pas compte des protestations des Rochellois. Ceux-ci se plaignirent vivement au roi, qui ordonna au duc de cesser ses attaques : il le fit de fort mauvaise grâce, mais en homme qui fait sentir qu'il ne se retire que devant la force.

Pendant ce petit tumulte, La Rochelle avait imploré le secours des provinces voisines et réclamé une assemblée du cercle pour délibérer sur le moyen de repousser le duc d'Épernon. Le cercle se réunit le 16 novembre 1616 : après avoir pourvu aux premières nécessités du moment il convoqua une assemblée générale à La Rochelle pour le 15 avril et envoya des députés à la cour, pour demander l'autorisation de la tenir. La reine leur fit un mauvais accueil et

1. Lettre de Duplessis à De Seaux, 14 décembre 1616. — Pontchartrain, p. 372-378.

refusa la permission; malgré cela l'assemblée se réunit: l'intérêt de la cause l'exigeait. Concini plus puissant que jamais, tenait Condé sous les verroux de la Bastille, et avait défait ses partisans; il ne pouvait avoir oublié que les résolutions prises à Nîmes avaient failli le pousser à sa ruine. Il devait donc se venger en attaquant les réformés qu'il haïssait. Au milieu de ces craintes, une révolution de palais changea la face des choses; quelques heures suffirent pour précipiter le favori du faîte où les caprices de la régente l'avaient fait monter.

## XIV.

Dès 1611, M. de Souvré, gouverneur du roi, avait placé près de lui un gentilhomme de trente ans, renommé par son talent à dresser les faucons: il s'appelait Charles Albert du nom de sa mère, de la maison des Alberti de Florence. Il avait joint à son nom celui de sieur de Luynes, du nom d'une petite terre qu'il possédait sur les bords du Rhône. Sa noblesse était d'origine douteuse et son père était, dit-on, le bâtard d'un chanoine de la ville de Marseille. Le gentilhomme, qui ne paraissait occupé que des amusements du roi, visait aussi haut qu'un homme le peut dans une monarchie absolue sous un roi fainéant. Il étudia le caractère de Louis XIII, pressentit et devina ses goûts; il dressa deux pies-grièches, qui au premier signal, se lançaient sur les petits oiseaux des haies. Quand il crut leur éducation achevée, il en fit don au jeune roi, qui en fut enchanté. Quand il allait à la messe, il les portait avec lui et les lançait sur les oiseaux des Tuileries, et prenait un extrême plaisir à les leur voir plumer à coups de bec. Ce fut là le premier échelon de la fortune inouïe du fauconnier; son maître ne pouvait se passer de lui. Ni Marie de Médicis, ni Concini ne pressentaient un rival dans le chef de la volerie; à leurs yeux, il n'avait d'autre importance que celle d'amuser le roi en dressant des faucons et des pies-grièches. Luynes ne voulut pas demeurer dans la position secondaire qu'il occupait, et pour se relever aux yeux de la cour, il se fit donner, malgré Souvré son protecteur, la ville d'Amboise, que Condé avait été forcé de rendre, et eut l'honneur d'aller complimenter l'infante à Bayonne.

Le chef de la volerie commençait à être un personnage important; le dédain qu'on avait pour lui se changea en prévenance. On flattait celui que le roi aimait d'un amour de prédilection. Dans sa fatuité, Concini avait à peine daigné abaisser ses regards sur lui; mais quand, tout à coup, il le vit grandir près du roi qui pouvait, à tout moment dire : « je suis le maître, » il vit en lui un rival et chercha à s'en défaire. Luynes prévoyant le danger qui le menaçait, acheta la capitainerie du Louvre, afin d'être toujours près du roi et de veiller à sa propre sûreté. Il ne rompit pas cependant avec Concini ni avec la reine; mais il étudia la marche des événements, se rendit, de plus en plus indispensable au roi, et attendit, avec la patience de l'ambitieux, le moment favorable de saisir ce que la fortune lui présenterait.[1]

Après l'arrestation du prince, Concini, plus arrogant que jamais, ne voulut autour de lui personne qui lui fît ombrage. L'obscur fauconnier seul le troublait; il ne redoutait pas l'évêque de Luçon, qu'il n'avait ni compris, ni deviné. Son œil ne s'arrêtait que sur Luynes. Il voulait l'écarter; celui-ci s'en aperçut, et para le coup. Il se fit des créatures et insinua habilement au roi que Concini voulait l'annuler. « Il règne, lui dit-il, sur l'esprit de votre mère, il est plus roi que vous, il vit en roi, et vous, vous manquez quelquefois d'argent pour vos menus plaisirs; il oublie que vous êtes son souverain. » Ces paroles aigrissaient Louis XIII : quelquefois elles lui inspiraient de la terreur, et Concini lui apparaissait comme un maire du palais; il songeait alors à s'en défaire. Quand le fauconnier connut ses sentiments, il se concerta avec ses confidents; plusieurs moyens furent proposés, il fut arrêté qu'on se défairait du maréchal par surprise. On s'adressa à un officier nommé Vitry, fils d'un ancien ligueur; il haïssait Concini, et ne pouvait rien refuser à son roi. L'occasion de prouver son dévouement se présenta bientôt. Concini allait tous les matins faire une visite à la reine; on résolut de l'attaquer au moment où il entrerait au Louvre. Le 24 avril, Vitry, suivi de quelques archers qui avaient des armes cachées

1. Capefigue, Richelieu et Mazarin.

sous leurs manteaux, était à son poste. Au moment où Concini entrait, il se précipita au-devant de lui : « Monsieur, lui dit-il, en lui saisissant le bras, je vous arrête au nom du roi. »

« A moi! s'écria le maréchal; il avait à peine prononcé ces paroles, qu'il tomba raide mort frappé par quatre ou cinq balles. »

Vitry qui conservait sa présence d'esprit, dit aux gentilshommes, qui accompagnaient Concini : « Messieurs, c'est par l'ordre du roi, » tout le monde prit la fuite.

L'explosion des armes à feu fit tressaillir le roi.

Ornano, l'un des aides de Vitry, accourut vers lui; « Sire, lui dit-il, il est mort! vous êtes roi. » A ces mots Louis bondit de joie; mon épée! ma carabine! s'écria-t-il; merci, merci, maintenant je suis roi... Il ordonna qu'on allât lui chercher les vieux conseillers de son père... Vive le roi! s'écrièrent les assistants.[1]

Vitry fut fait maréchal de France.

## XV.

La scène du Louvre était le digne pendant de celle du château de Blois. Moins coupable, mais non moins cruel que Henri III, Louis XIII marquait son avénement au pouvoir par le meurtre d'un homme, qui valait peu sans doute, mais valait celui qui s'emparait de ses dépouilles. Un aventurier remplaçait un aventurier. Luynes devint si immensément riche qu'il fut lui-même étonné de sa fortune. Les courtisans se tournèrent vers ce soleil levant; le parlement fit des bassesses, le peuple battit des mains, et donna au jeune monarque le titre de *juste*. Marie de Médicis ne versa pas une larme pour l'homme qu'elle avait élevé au pouvoir. « Madame, lui dit l'un de ses gentilshommes, vous seule pouvez consoler Mad. la maréchale d'Ancre en lui annonçant cette affreuse nouvelle ».

« J'ai bien autre chose à faire, lui répondit-elle; vous ne

1. Relation de la mort du maréchal D'Ancre : Bibliothèque impériale, vol. in-folio, côté IIII (fonds de Saint-Victor), mss., année 1617. — Capefigue. — Mazarin et Richelieu, t. II, p. 324 et suiv. — Sismondi, t. XXII, p. 392 et suiv. — Richelieu, liv. VIII, p. 426.

savez comment le lui dire; eh bien! chantez-le lui!» Le maréchal fut inhumé, pendant la nuit, dans l'église Saint-Germain sous les orgues; la populace l'ayant découvert, s'y précipita en foule, déterra le cadavre, le traîna dans la boue des rues, le coupa en lambeaux : la police laissa faire.[1]

Bientôt après la maréchale d'Ancre fut arrêtée; le parlement, instrument docile de Luynes, la condamna à être décapitée en place de Grève. L'infortunée mourut avec courage; sa résignation excita la compassion publique[2]. Marie de Médicis resta insensible et ne songea qu'à reprendre le pouvoir. Luynes lui fit donner Blois pour résidence : c'était un exil.

Le roi renouvela son conseil et commença à régner sous Luynes, comme sa mère avait régné sous Concini; il annonça aux deux armées la mort du maréchal, et rendit à Vincennes une déclaration par laquelle il pardonnait aux princes en les excusant[3]. Condé n'obtint pas son élargissement. Sa femme, qui avait vivement intercédé pour lui, obtint du roi de s'enfermer avec son mari dans le donjon de Vincennes; ce fut là que les deux époux se réconcilièrent; ils eurent deux fils, dont l'un fut le grand Condé.[4]

Au milieu de toutes ces sanglantes intrigues, les députés qui devaient former l'assemblée de La Rochelle étaient arrivés dans cette ville. Ils étaient suspects à tous, car on ne savait s'ils prendraient le parti de Condé ou de la cour. Après l'assassinat de Concini, l'assemblée envoya quelques-uns de ses membres pour féliciter le roi du recouvrement de son autorité. On les accueillit très-bien et on les renvoya en les exhortant à faire connaître à l'assemblée que le désir du roi était qu'elle formulât ses demandes et se séparât au plus tôt. Elle n'opposa pas de résistance; mais elle déclara formellement que si on atten-

1. Archives curieuses, t. II, p. 1. — Le Vassor, liv. X, p. 634. Fontenay-Mareuil, p. 376 et suiv. — Sismondi, t. XXII, p. 393 et suiv.

2. Fontenay-Mareuil, p. 389. — Mémoires de Rohan, p. 148. — Richelieu, liv. VIII, p. 442 et suiv.

3. Anciennes lois françaises, t. XVI, p. 103.

4. Mémoires de Pontchartrain, p. 237.

tait aux droits et priviléges des églises du Béarn, elle les assisterait de tout son pouvoir.[1]

## XVI.

Pendant que l'assemblée de La Rochelle tenait ses séances, les réformés tenaient un synode national à Vitré; il s'était ouvert le 18 mai 1617; la plupart des provinces s'y trouvaient représentées. Le premier acte du synode fut d'envoyer quatre députés au roi pour lui porter l'expression de leur respect et de leur soumission. Le jeune monarque se montra plein de bienveillance, écrivit même des lettres dignes de celles qu'écrivait son père lorsqu'il se rappelait les bons et loyaux services de ses fidèles huguenots[2]; ce n'était que de belles paroles que les réformés retiraient de la cour, car pendant qu'elle paraissait si bienveillante, les églises du Béarn, du pays de Foix et de Provence étaient maltraitées. Les protestants mêmes étaient humiliés à la cour. Cotton, qui avait toujours été attaché au parti de la reine, avait été congédié par Luynes et remplacé par un autre jésuite qui fut son digne successeur. Ce père, chargé de la direction de la conscience du roi, s'appelait Arnoux; il était déjà connu par quelques conférences. Dans un sermon qu'il prononça à Fontainebleau, devant le roi, il attaqua la confession de foi des églises réformées, et soutint que les passages des Saintes Écritures, cotés en marge étaient faussement allégués.

Cette accusation fut rapportée aux pasteurs de l'église de Charenton, dont quelques-uns, et notamment Du Moulin, avaient un talent remarquable pour la controverse. Ils répondirent au confesseur du roi en publiant leur *Défense de la confession de foi des églises réformées de France contre les accusations du sieur Arnoux, jésuite*, et le dédièrent au roi comme Calvin avait dédié son Institution chrétienne à François I^er^.

1. Actes des assemblées générales.
2. Actes des synodes nationaux.

## XVII.

Dans leur adresse respectueuse, mais ferme, ils rappellent au jeune monarque, la fidélité des huguenots à leurs rois. « Ce sont eux, disent-ils, qui ont servi de refuge à Henri le Grand, votre père de très-glorieuse mémoire, durant ses afflictions, et qui, sous sa conduite et pour sa défense, ont donné des batailles; ce sont eux qui, au péril de leur vie, l'ont porté à la pointe de l'épée au royaume, malgré les ennemis de l'État. De tous ces travaux, périls et dangers, d'autres cueillent le salaire; car le fruit que nous en recevons est que nous sommes contraints d'aller servir Dieu loin des villes. On nous rend difficile, presque impossible, l'entrée aux fonctions publiques; nos enfants nouveau-nés sont exposés à la rigueur du temps, et plusieurs en meurent; mais ce qui nous est le plus douloureux, c'est que notre religion est calomniée et diffamée en votre présence, sans qu'il nous soit permis de nous défendre devant vous. »

Les signataires de l'adresse exposent au roi, que la cause de la haine de leurs ennemis provient de leur fidélité à ne vouloir d'autre règle de foi et de conduite que ce qui est écrit dans les Saintes Écritures et de leur constance à maintenir les droits de sa couronne contre ceux qui veulent abaisser le pouvoir royal aux pieds de la papauté.

« Pour vous éclairer davantage sur ce dernier point, lui disent-ils, nous pouvons vous faire voir, Sire, que vous avez en votre royaume, une faction d'hommes qui se qualifient compagnons de Jésus, comme si c'était peu de chose d'être ses disciples, qui ont fait serment d'obéissance aveugle, et sans exception au chef de leur ordre, qui est, et a toujours été, sujet du roi d'Espagne, lesquels ont été condamnés par vos cours de parlement comme ennemis de l'État et de la vie des rois, et corrupteurs de la jeunesse; qui enseignent au peuple que le pape peut dégrader les rois, les faire tuer et transporter leur couronne à un autre. Qu'ils ne doivent déceler les conspirations contre le roi apprises par les confessions, et qu'étant surpris, ils peuvent user d'équivocation en justice, dont sont ensuivis

plusieurs effets funestes à la France et à toute la chrétienté. Au moyen de quoi leurs livres faits avec approbation publique du général de leur ordre et de bon nombre de docteurs jésuites ont été, par arrêt de la cour, brûlés en public par l'exécuteur de justice. Que si votre Majesté veut s'enquérir, elle trouvera qu'au collège des jésuites de la Flèche, fondé par la libéralité du roi votre père, de très-glorieuse mémoire, en la salle basse du logis des pères il y a un grand tableau, où sont représentés les martyrs de l'ordre des jésuites, entre lesquels, il y en a qui ont souffert le dernier supplice pour avoir entrepris sur la vie de leurs rois, et que cette punition est appelée martyre; et cela mis en vue d'une multitude de jeunesse, pour l'induire par ces exemples à parvenir à la gloire du martyre par le même chemin. Toutefois, ceux-là même, sans s'être rétractés, et sans avoir fait aucune déclaration publique de condamner tels livres et telle doctrine, ont aujourd'huy l'oreille de nos rois, fouillent les secrets de leur conscience et approchent le plus près de leur personne.

« Ce sont ceux-là, Sire, qui pour avancer leurs desseins particuliers, émeuvent des tumultes et des scandales entre nous, afin de couvrir leur jeu, et afin que le trouble qu'ils émeuvent soit imputé zèle de religion; car ils ne peuvent souffrir un roi quoique catholique romain, s'il n'est persécuteur de ses sujets et s'il ne met le feu en son royaume.

« Au moins, Sire, ne nous peuvent-ils reprocher qu'aucun de notre religion ait tué son roi, ni qu'aucun ministre de la parole de Dieu, en secret ou en public, ait incité aucun à ce faire. Ainsi, au contraire, après tant d'oppressions et persécutions, pour toute vengeance nous prions Dieu pour la prospérité de ceux qui nous haïssent et nous nous estimons assez heureux de voir votre Majesté paisible et heureux possesseur du royaume. »

Ils terminent leur adresse par ces paroles touchantes : « Si nos ennemis vous empêchent de recevoir nos humbles prières avec le succès que nous désirons, nous continuerons, tant que le Seigneur nous laissera la vie, d'instruire vos peuples à l'obéissance et fidélité envers votre Majesté; et prierons Dieu pour la conservation de votre personne et la prospérité de votre royaume. »

## XVIII.

Le clergé trouva cette adresse inconvenante, audacieuse; il fit commencer des procédures contre l'imprimeur, et interdire, par le conseil d'État, la circulation et la vente de l'écrit des ministres de Charenton.[1]

Quelque activité que la cour eût mis à plaire au clergé, *la défense des églises réformées* avait circulé à un grand nombre d'exemplaires, et l'interdiction de la lire, stimulant la curiosité, elle avait eu le sort de tous les écrits mis à l'index.

L'arrêt du conseil desservit le clergé, car les gens sensés comprenaient qu'une proscription n'est pas une réfutation. Il fallut donc qu'il se décidât à vider la question devant le tribunal de l'opinion publique, le seul juge en cette matière. L'évêque de Luçon lui prêta sa plume; retiré à Avignon d'où il semblait dire adieu aux grandeurs de la terre; il se mit immédiatement à l'œuvre, et fit paraître un livre intitulé : *Les principaux points de l'Église catholique défendus contre l'écrit adressé au roi par les quatre ministres de Charenton.*[2]

L'auteur dédia son ouvrage au roi, et promit que sa réponse serait empreinte de douceur et de modération; mais il ne tint pas parole. « Sa discussion avec les ministres de Charenton, dit M. Avenel, fut remplie d'orgueil, de duretés et d'insultes; il amassa contre les protestants toute sorte de reproches, jusqu'à les rendre responsables de la Saint-Barthélemy; en général, ajoute le même auteur, son argumentation est plus rusée que forte, les dénégations et les récriminations sont les armes dont il se sert le plus volontiers. »[3]

Cette appréciation est juste : l'évêque de Luçon se plaça

1. Arrêt du Conseil d'État (4 août 1617). — Bulletin de la Société de l'hist. du protestant. français, t. IV, p. 45 et suiv.

2. L'ouvrage fut imprimé à Poitiers chez Antoine Mesnier. La première édition est presque introuvable; l'approbation des docteurs de Poitiers est du 9 octobre 1617 et le privilége du roi du 1er novembre de la même année.

3. Bulletin de la Société de l'hist. du protestant. français, t. IV, p. 48.

cependant bien au-dessus de la foule des écrivains qui attaquaient les protestants. Son style est fort, serré, incisif; sa méthode habile, ses arguments spécieux. Il paraît descendre résolument sur le terrain de ses adversaires et les y attaquer corps à corps. Ceux qui ne sont pas initiés aux secrets de la controverse, prendraient pour un combattant, cet habile maître d'armes, qui pare tous les coups.

Aux yeux de Richelieu, l'hérésie est la source de tous les maux de la France; les protestants, qui l'y ont introduite, sont donc les seuls auteurs des épouvantables malheurs qui ont fondu sur elle depuis François Ier, « la religion prétendue réformée, dit-il, est digne de haine; elle est cause du schisme, renouvelle les anciennes haines, bannit toute vertu, ouvre la porte à tous les vices, et enseigne qu'aucune loi des princes spirituels et temporels ne peut obliger la conscience. »

On remarque dans l'écrit du prélat la défense de ces mêmes jésuites qu'il méprisa tant plus tard; mais alors ils étaient influents à la cour et l'un des membres de leur société, le père Arnoux, était le confesseur du roi... «Vous vous plaignez des jésuites, dit-il aux ministres de Charenton, et toutefois vous n'en recevez que du bien, et étant clair que si vous estimez qu'ils vous fassent du mal c'est en ce qu'ils combattent votre créance ce qui vous est avantageux. Les jésuites n'ont d'autre désir que celui du salut des âmes et de la gloire de Dieu; tous les moyens dont ils se servent se rapportent à cette fin et non à émouvoir des tumultes et faire des scandales. Travailler à vous ramener au giron de l'Église, est-ce exciter des troubles? Confirmer le roi en sa religion, est-ce l'émouvoir à vous persécuter? Vous convier à éteindre le feu qui un jour consumera les âmes, est-ce l'allumer en ce royaume? Les jésuites désirent la paix en ce royaume et en vos consciences.»[1]

L'écrit de l'évêque de Luçon fut lu avec beaucoup d'avidité et lui valut les éloges unanimes du clergé.

1. Bulletin de la Société de l'hist. du protestant. français, t. IV, p. 45 et suiv.

## XIX.

Du Moulin répondit à l'évêque et au jésuite Arnoux et fit paraître une brochure de 55 pages[1]. Dans cet écrit le pasteur de Charenton serre de près ses adversaires; à l'argumentation la plus vigoureuse il joint l'ironie, arme que nul avant lui n'a mieux manié, et montre le jésuite Arnoux ne sachant que *picoter* en présence du roi les marges de la confession de foi des réformés, et déclamer contre quelques collations (citations) de passages bibliques, « que ceci, ajoute-t-il en concluant, soit donc connu à toute la France que le père Arnoux perché aujourd'huy en un lieu tout éminent, après nous avoir défiés si solennellement à la vue de Sa Majesté et des plus grands du royaume, a confessé son impuissance. M. l'évêque de Luçon, continue-t-il, n'a pas réussi mieux en son livre qu'il a fait contre notre épître dédiée au roi, et où il met notre religion en douze articles qu'il a forgés sur quelques passages de nos auteurs qu'il a tronqués et qui au bout ne disent pas ce qu'il veut. « Ce que nous prenons, ajoute le ministre, pour une justification de notre cause, puisque personne ne nous ose rencontrer de front, ni venir droit à nous; mais tous gauchissent et prennent un biais à côté et déchargent leur colère non contre notre religion, mais contre une qu'ils ont forgée à leur plaisir. »

Ce nouvel écrit attira à Du Moulin une foule d'adversaires qui lui rendirent injures pour injures, et moqueries pour moqueries. Parmi ces auteurs aujourd'hui oubliés, il faut citer Frizon, qui fit paraître une brochure intitulée *Le moulin de Charenton sans farine, ou discours contre les thrasonismes, impudences et hérésies de Pierre du Moulin, ministre du collége de Charenton contenus en son libelle des fuites et évasions du père Arnoux.*

1. Elle est intitulée : « Fuites et évasions du sieur Arnoux, » traité auquel sont examinées les causes pour lesquelles il refuse de répondre aux dix-sept demandes des pasteurs de Paris. Imprimé chez Abraham Pacard, rue Saint-Jacques, au sacrifice d'Abraham. Voir Note VI.

Frizon appartenait à la classe des écrivains burlesques, il exploita le nom de son adversaire, afin de faire rire à ses dépens. «Votre moulin, s'écrie-t-il, en l'apostrophant, n'a plus à moudre; on n'y entend ni le claquet ni la trémie,

Un moulin sans farine, un moulin sans claquet,
C'est vous, ô maître Pierre, épuisé de caquet.

«Vous avez, continue-t-il, métamorphosé et changé Paris en Charenton faisant, contre les édits du roi, imprimer votre libelle en ce lieu là, et plus loin, vous dites maître Pierre, que le père Arnoux a picoté les marges de votre confession de foi; comment picoté? avec une épingle? avec un poinçon? Si vos marges tiennent de la nature du cœur et de la dévotion, laquelle, au dire de saint Bernard étant picotée se flétrit, comme le cœur aussi vient à mourir; il est vrai qu'il a picoté les franges de votre confession, les ayant tellement picotées que votre confession est sans marges, demeurant un corps sans âme, une âme sans vertu, une vertu sans effet.» Enfin c'étaient des apostrophes ironiques au pasteur *de la Grange de Charenton,* à maîstre *Pierre de Charentoneau*, à maîstre *Pierre Fugard*, à maîstre *Pierre Medius Fidius*, calomniateur et autres gentillesses *ejusdem farinæ*[1]. La controverse faite sur ce ton pouvait amuser un instant; mais un parti qui osait se retrancher derrière de pareils défenseurs qui n'avaient ni l'érudition, ni l'esprit du pasteur de Charenton, n'avait pas certainement la pleine conscience de son droit.

Un athlète qui s'acquit dans ce temps là un grand renom entra en lutte, on l'appelait Véron; nous le retrouverons plus tard sur la brèche. Nous ne voulons pas prolonger le récit de ces batailles théologiques, quoiqu'elles soient l'un des traits caractéristiques du protestantisme, à cette époque, et qu'il ne soit pas permis à l'historien de les relater en quelques lignes.

1. Bulletin de la Société de l'hist. du protest. français, t. IV, p. 59 et suiv.

## XX.

Les réformés attaqués par l'évêque de Luçon, l'étaient encore par le clergé. Dans l'assemblée qu'il tint à Paris, l'évêque de Mâcon harangua le roi (2 juin 1617) et lui parla des protestants avec une violence inouïe : « Ce sont, lui dit-il, des monstres, leur Église n'est qu'une Agar et une concubine; nous dissimulons avec eux, car nous ne les endurons que pour la paix; nos églises étaient autrefois plus heureuses et plus libres sous les Turcs qu'elles ne le sont dans les lieux où les réformés sont les maîtres», et le prélat, pour justifier ses plaintes, affirmait que les protestants avaient expulsé les Jacobins de Montpellier et empêché les jésuites d'y prêcher et que, dans le Béarn, ils affectaient à leur culte les biens qui avaient appartenu aux églises catholiques.[1]

La harangue du prélat porta ses fruits : un arrêt du conseil (10 novembre 1617) permit aux catholiques de Montpellier « d'avoir des prédicateurs jésuites et tels autres qu'il plairait à l'évêque d'y appeler.» Un second arrêt ôta aux réformés du Béarn les biens des anciennes églises catholiques qu'ils possédaient depuis soixante ans. Ce fut là le commencement d'une série de vexations qui amenèrent la ruine du protestantisme dans ce beau pays, sur lequel Jeanne d'Albret avait jeté tant d'éclat. Jusqu'à cette époque, il avait conservé sa propre autonomie, dont il était aussi jaloux que La Rochelle l'était de ses priviléges. Quand ses habitants connurent l'arrêt qui ordonnait de rendre au clergé romain les biens confisqués par la mère de Henri IV[2], ils prirent des mesures pour en empêcher l'exécution, et eurent pour auxiliaire, La Force, leur gouverneur, et Lescun, membre du conseil souverain du pays. Lescun avait du sang béarnais dans les veines; au protestantisme le plus ardent, il joignait une belle intelligence, un noble cœur et un mâle courage; et pendant que La Force se mettait à la brêche, poussé par son propre intérêt, il y

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, liv. V, p. 234 et suiv.

2. Dans le Béarn les catholiques formaient le dixième de la population.

montait par amour pour son pays. Ce fut lui qui fut député à Paris pour protester contre l'arrêt du conseil qui donnait main-levée des biens des églises catholiques. On le renvoya avec la promesse de ne rien décider sans l'entendre.

## XXI.

Immédiatement après le départ de Lescun, on fit paraître une dissertation dans laquelle on traitait la grande question du jour ; l'auteur se prononçait pour la réunion et développait longuement ses raisons. Des réponses furent faites à son écrit : la lutte était trop inégale. L'édit de réunion fut rendu (23 juin 1617). Les États du Béarn protestèrent avec énergie, émirent leurs raisons fondées en droit et en fait. « C'est une iniquité, dirent-ils ; Henri IV, à qui la proposition fut faite de réunir notre pays à sa couronne, ne l'a pas voulu.» Leurs plaintes ne furent pas écoutées : on ne tint pas même la promesse faite à Lescun de ne rien décider sans l'entendre.

Les Béarnais s'opposèrent à l'exécution de l'arrêt, et députèrent Lescun à Paris. Il fut présenté au roi, auquel il parla avec le respect d'un sujet qui doit obéissance à son prince, et la hardiesse d'un citoyen auquel on ravit ses libertés. Louis XIII parut l'écouter avec bienveillance, mais quelques jours après, il accorda (31 août 1617) au clergé la restitution de toutes les maisons ecclésiastiques et des cimetières, la présidence des États dans le pays, l'entrée au conseil ordinaire et aux cours souveraines, l'exemption de toute juridiction, excepté celle du pape, l'établissement des jésuités; il ne lui refusa que les quatre places de sûreté qu'ils demandaient[1] ; il lui livra le Béarn.

Les Béarnais, après s'être défendus par écrit, recoururent à des moyens plus énergiques; ils célébrèrent un jeûne solennel et convoquèrent à Casteljaloux, une assemblée des trois provinces de leur pays. Le roi en fut averti et donna des ordres sévères pour l'empêcher; les magistrats de Casteljaloux craignant de déplaire à la cour, fermèrent les portes de la ville aux députés de l'assemblée qui se rendirent à Tonneins, qui refusa également de les

1. Élie Benoît, t. II, p. 247.

recevoir; ils se dirigèrent alors vers Orthès, mais là encore arriva un ordre menaçant qui leur interdisait toute réunion « sous peine de passer pour séditieux et rebelles, et d'être traités comme tels.» Dans l'intervalle, Renard, commissaire du roi, arriva à Pau, où le peuple s'ameuta contre lui. Il dressa un rapport violent, dans lequel il accusait La Force d'être l'auteur du tumulte; au milieu de ces démêlés, il y eut quelques tremblements de terre qui jetèrent l'épouvante parmi le peuple; il y vit de mauvais présages, et courut dans ses temples pour implorer le secours de Dieu. Ses craintes étaient fondées: la cour était décidée à terminer par la force ce qu'elle avait commencé par l'injustice; au lieu d'écouter les remontrances des Béarnais, elle leur expédia (25 juillet 1618) une jussion qu'elle intitula *première* et *finale*[1]. Elle causa de grandes émotions dans tout le pays qui se prépara à résister; malheureusement il ne trouvait d'appui que dans Rohan, Soubise et La Force; Duplessis-Mornay prêchait la patience, et disait que les églises ne devaient pas faire de l'affaire du Béarn une affaire générale; Bouillon, attaché à la cour par des bienfaits (il en avait reçu un million de livres), ne songeait qu'à établir ses enfants et à finir en paix sa carrière agitée. Lesdiguières n'était dévoué qu'à ses intérêts; Sully attendait une révolution de palais qui le rendrait nécessaire à la cour; les affronts qu'il avait reçus ne l'avaient pas guéri du désir de redevenir ministre; il était prêt à sacrifier son parti pour un portefeuille; Châtillon, le petit-fils de Coligny, était plus attaché à la cour qu'à la religion; La Trémouille était encore trop jeune pour avoir parmi les réformés, la place qu'y avait occupé son noble et généreux père. Il était bien difficile, à moins d'un soulèvement général, que les églises vinssent au secours du Béarn, selon la promesse qu'en avait faite la dernière assemblée de La Rochelle; le généreux Lescun, voyant que personne, si ce n'est Rohan et Soubise, ne prenait la défense de son pays opprimé, publia un mémoire dans lequel, après avoir nettement exposé la question, il révéla les intrigues du clergé, protesta contre la réunion et demanda que le Béarn fût respecté dans ses

1. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 298.

priviléges et ses libertés. «La force, disait-il, en faisant allusion à la manière brutale d'agir de la cour, n'est droit que chez les barbares.» En terminant, il reprochait aux jésuites leurs coups de poignard, et rendant à l'évêque de Mâcon attaque pour attaque; il appelait le roi de France Abraham, Rome Agar, le roi d'Espagne Ismaël, les réformés Isaac, leur église Sara, et appelait tous ses coreligionnaires au secours de leurs frères de Béarn, les menaçant s'ils s'y refusaient, d'être maudits comme les habitants de Meros qui n'avaient pas soutenu la cause de l'Éternel.[1]

## XXII.

Pour arrêter la cour et le clergé, il eût fallu autre chose que des écrits et de bonnes raisons, mais un événement inattendu donna quelque relâche aux Béarnais; la reine-mère s'était échappée de Blois et s'était réfugiée à Angoulême, sous la protection du duc d'Épernon, qui profita de cette occasion pour montrer son indépendance à l'égard de Luynes, devenu en quelques jours, aussi impopulaire que l'homme qu'il avait fait assassiner. Le favori n'osa pas attaquer le duc, il négocia et donna à la reine pour sa sûreté, le château d'Angers et le Pont de Cé, avec la permission de revenir à Paris. Luynes consentit, quoique avec regret, au retour de l'évêque de Luçon auprès d'elle. Le prélat, ennuyé de faire de la théologie, revint à la politique. A Angers, il attendait l'heure propice, l'œil ouvert sur Paris, l'oreille attentive à tous les bruits qui en venaient.

Les brouilleries, dont la cour était le théâtre, laissèrent les affaires du Béarn dans une espèce de surséance; on amnistia même l'assemblée de Casteljaloux et d'Orthès[2], qui vers la fin de l'année précédente, s'était transférée à La Rochelle, où elle devait être transformée en une assemblée générale des églises; il est vrai qu'elle s'était prononcée énergiquement pour le parti du roi contre celui de sa mère[3]. Elle se sépara le 22 avril, sous la promesse que

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, liv. VI, p. 271.
2. Déclaration royale du 5 juillet 1619.
3. Actes des assemblées politiques.

leur fit le roi de permettre une nouvelle assemblée à Loudun pour le mois de septembre.

## XXIII.

L'assemblée se réunit à Loudun, le 26 septembre 1619. Quatre-vingt-trois membres étaient présents : la noblesse en comptait trente-trois, le tiers trente-un, le corps ecclésiastique dix-neuf. Elle était bien composée, «et de ces gens de qualité, d'honneur et de bien, on ne devait, suivant Duplessis-Mornay, espérer que de bonnes choses[1].» Tous firent, suivant l'usage, le serment de demeurer fidèles à la cause. Les délégués du Béarn le prêtèrent sous cette réserve : « sans préjudice des lois, règlements, coutumes et libertés de la souveraineté du Béarn.»

Les grands seigneurs protestants étaient chacun représentés par des envoyés porteurs de leurs avis et de leurs conseils. Linache, au nom de Lesdiguières, recommanda à l'assemblée de demeurer fidèle au roi et de ne faire à ce prince que des demandes justes et raisonnables. Soubise et Rohan la firent assurer, par leur représentant, Laudebardière, de leur entier dévouement envers la compagnie et la cause.[2]

L'assemblée rédigea un avant-cahier contenant ses demandes les plus pressantes : elle demandait un sursis pour les affaires du Béarn jusqu'à ce que les Béarnais eussent été entendus, la prolongation du brevet des places de sûreté, le retrait de Leitoure à Fontrailles, la réception des conseillers dans le parlement de Paris, la création en faveur des réformés de deux offices de substitut du procureur général au parlement de Paris et de Grenoble, la réparation de la ville de Tartas, enlevée par surprise aux protestants, la reconstruction du temple de Bourg en Bresse détruit par un incendie.[3]

Cinq députés furent envoyés à Paris. Le roi les accueillit avec bonté, mais leur déclara qu'il ne répondrait aux de-

1. Lettre de Duplessis à De Montbazon, 3 octobre 1619.
2. Mémoires de Rohan, année 1619. — Actes des assemblées générales. — Assemblée de Loudun (1619).
3. Anquez, Assemblées politiques, p. 318.

mandes de l'assemblée, que lorsqu'elle lui aurait remis le cahier général de ses plaintes: la cour les renvoya en les chargeant de l'exhorter à se séparer promptement et d'envoyer la liste des six candidats à la députation. De retour à Loudun, les députés communiquèrent à l'assemblée le résultat de leur mission; elle fut indignée du déni de justice de la cour, prit des résolutions énergiques et chargea Chazerai de retourner à Paris. Il était porteur des instructions suivantes: 1° Le cahier général ne sera envoyé au conseil qu'après que l'*avant-cahier* et le *cahier subsidiaire* auront été acceptés; 2° l'assemblée ne s'engage point à ne faire aucune demande en outre de celles que contiendra le cahier définitif, car il peut survenir, avant qu'elle se sépare, telle infraction de l'édit qui rende nécessaire un nouveau recours au roi; 3° l'assemblée est d'autant plus intéressée à conserver, tant qu'elle subsistera, une entière liberté d'action, qu'elle seule peut poursuivre avec quelque chance de succès, le redressement des griefs des réformés, les députés généraux n'ayant réussi depuis 1616 à obtenir satisfaction sur aucun point; 4° si l'*avant-cahier* et le *cahier subsidiaire* sont reçus, trois des députés de l'assemblée pourront prolonger leur séjour à Compiègne pendant quinze jours, les quatre autres étant rappelés immédiatement à Loudun; dans le cas contraire, tous ont ordre de revenir à Loudun sans aucun retard. Avant de quitter Compiègne, ils iront en corps féliciter le prince de Condé de sa délivrance.[1]

Le roi accueillit Chazeray avec un visage sévère. «Je veux bien, lui dit-il, satisfaire l'assemblée, mais qu'elle se sépare au plus tôt; je veux bien permettre qu'elle laisse auprès de moi deux députés jusqu'à l'exécution de mes promesses; mais si elle ne se dissout pas, je la tiendrai, elle et ses adhérents, pour des perturbateurs du repos public, et j'abandonnerai leurs personnes et leurs biens à ceux qui voudront leur courir sus.»

L'assemblée apprit, avec plus d'indignation que de terreur, la réponse du roi, et décida qu'elle ne se séparerait avant qu'on eût fait droit à ses justes demandes. Ce qui se passait autour d'elle, lui faisait un devoir impérieux de

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 310.

demeurer à son poste. Elle déclara donc à la cour qu'elle ne se dissoudrait pas.

Le roi députa vers elle Du Maine, conseiller d'État, et Marescot l'un de ses secrétaires, pour lui signifier ses ordres. Ceux-ci, au nom de leur maître, parlèrent plus en huissiers qu'en commissaires; l'assemblée ne s'effraya pas de leurs menaces et envoya au roi une nouvelle députation. La Haye exposa dans un discours respectueux, mais ferme, le but de sa mission; Louis XIII lui répondit. La Haye s'étant permis de répliquer, le roi fit signe à un huissier de le faire sortir[1]; il ne restait au monarque qu'à faire exécuter par la force, ce qu'on refusait à ses menaces. Ses conseillers l'ayant fait réfléchir sur les dangers de cette mesure, il se décida à accorder à l'assemblée un délai de trois semaines pour se dissoudre et déclara qu'il répondrait immédiatement; mais en attendant, comme gage de ses bonnes dispositions, il promettait d'ôter Leitoure à Fontrailles, de laisser aux réformés, pour quatre ans, leurs places de sûreté, et de faire recevoir au parlement de Paris les deux conseillers qui devaient y siéger au terme de l'édit.

Le roi, par cette déclaration, confirmait les édits précédents, et promettait aux députés de Loudun que s'ils se retiraient avant le terme fixé, après avoir désigné les candidats à la députation, il recevrait leur nomination en permettant à ceux qu'il aurait choisis de résider auprès de lui pour y être les représentants de leurs intérêts.[2]

## XXIV.

Cette déclaration ne persuada pas les réformés; ils se préparèrent à la résistance, décidèrent qu'ils se retireraient à La Rochelle et envoyèrent de nouveaux députés à la cour. Dans l'intervalle Lesdiguières et Châtillon faisaient des démarches très-actives pour amener une conciliation : leurs efforts furent couronnés de succès. Les députés qui n'avaient pas été reçus par le roi parce qu'ils ne lui avaient pas présenté la liste des six candidats à la

1. L'assemblée à Du Plessis, 9 février 1620. — Pontchartrain.
2. Déclaration royale du 26 février 1620.

députation, ni la résolution de l'assemblée de se séparer, retournèrent à Loudun et l'un d'eux, Gilliers, lut (17 mars) un écrit signé de Châtillon et de Lesdiguières, dans lequel ces deux seigneurs assuraient l'assemblée que si elle obéissait, dans le délai fixé, le roi ferait les concessions suivantes : 1° la garde de Leitoure serait retirée à Fontrailles et confiée à un personnage de la religion; 2° les deux conseillers réformés seraient reçus par le parlement de Paris; 3° un brevet de prolongation des places d'otage pendant quatre années à compter du 1er août 1620 serait expédié; 4° les cahiers seraient favorablement répondus; 5° l'allocation supplémentaire de 15,000 écus précédemment accordée aux pasteurs serait continuée pendant trois ans, et une somme égale donnée pour les frais de l'assemblée; 6° les députés du Béarn seraient, d'ici à sept mois, ouïs par le roi sur ce qu'ils voudraient lui remontrer.[1]

L'assemblée se laissa prendre à ces promesses de la cour, nomma les six candidats à la députation et se sépara après avoir appris que le roi avait choisi, parmi eux, Favas et Chalas pour veiller aux intérêts de la cause. Elle leur fit prêter serment de bien et fidèlement remplir leur mandat[2].

Chaque fois que la cour faisait une concession aux réformés, elle consultait moins la justice que son intérêt du moment. Le favori d'alors, Luynes, sentant son pouvoir menacé par les intrigues de la reine mère, hâta la dissolution de l'assemblée dans la crainte qu'elle ne grossît le parti des mécontents et n'entraînât les réformés dans la levée de boucliers qui se préparait contre lui.

Nous n'entrerons pas ici dans des détails qui appartiennent à l'histoire de France; nous dirons seulement que les troupes de Marie de Médicis furent défaites au Pont-de-Cé, et que le pouvoir de Luynes se releva de cette attaque plus fort qu'auparavant.

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 324-325. — Actes des assemblées politiques.

2. Actes des assemblées nationales, année 1619.

## XXV.

Dans ces jours-là, un homme, suivi de douze cavaliers armés, cherchait à gagner la frontière de la Suisse française; son entreprise était semée de difficultés. Celui qui la tentait c'était d'Aubigné qui, dégoûté de la France, «allait prendre le chevet de sa vieillesse et de sa mort à Genève.»[1]

La vie de cet homme célèbre appartient tout entière à l'histoire du protestantisme français. Depuis le jour où son père, une main posée sur sa tête, et de l'autre lui montrant les têtes de La Renaudie et de ses compagnons, lui faisait jurer de les venger, il n'avait pas été, un seul instant, infidèle à son serment. Ardent, impétueux, passionné, capable de tous les écarts, il n'eut jamais l'idée d'une bassesse. C'est par ce côté que le capitaine huguenot, déjà si grand comme poëte, comme historien, comme soldat, se présente à nous avec une physionomie qui lui est propre, et lui assigne une place à part parmi ses contemporains.

Le nom de d'Aubigné se trouve mêlé à tous les grands événements de son époque; il assiste aux batailles, aux siéges des villes; dans les conseils il apporte sa sagesse et sa longue expérience; dans la solitude il pense, il écrit; le repos pour lui est tout entier dans le travail. Brantôme disait de lui : «il est bon celui-là pour la plume et pour le poil; car il est bon capitaine et soldat, très-savant et très-éloquent et bien disant s'il en fut oncques.»

Ami et conseiller du roi, il ne fut ni son courtisan, ni son complaisant; le rôle honteux de La Varenne auquel son maître voulut quelquefois le faire descendre ne convenait pas à sa fière nature; de là des brouilleries suivies de raccommodements. C'est dans un moment de dépit que d'Aubigné, après une blessure dangereuse reçue en 1577 dans une entreprise contre Villefranche, s'exila volontairement à Castel-Jaloux dont il avait le commandement; là, malade, souffrant, il dicta au juge de paix du lieu les deux

1. Mémoires de d'Aubigné.

premiers chants de *ses Tragiques*. A ce moment, dit M. Sayous, les noires réflexions sur l'avenir de la patrie et de la cause protestante, vinrent assiéger son imagination, exaltée par les souvenirs sanglants de tant de combats, d'horreurs et de turpitudes auxquels il avait assisté. Les disgrâces personnelles, les dures expériences de son âme fière et impatiente ajoutèrent à l'amertume de ses méditations, ou, pour mieux dire, de ses colères indignées. Tout ce qu'il avait vu et laissé derrière lui se présentait à sa mémoire comme une vaste et horrible tragédie, où les vices des tyrans et la vertu des fidèles se livraient d'affreuses batailles sous l'œil vengeur de Dieu. Il retraça ces tableaux dans son langage impétueux, inégal, plein d'abondance, de désordre et d'imagination. D'Aubigné ne pouvait souffrir l'épreuve d'une seconde lecture, et cela suffit pour expliquer les périodes empêtrées, les éclipses inouïes, les digressions, les sens rompus et mal renoués qui font souvent de telles de ses pages un dédale inextricable au milieu duquel la pensée fuit, échappe à la vue et disparaît quelquefois pour ne plus reparaître. Mais un peu plus loin et même au plus épais de ce labyrinthe, on retrouve, tout à coup, le poëte avec son vers d'airain, ses hardies et fortes images, son trait de feu et ses coups de massue. C'est un vers merveilleux que celui de d'Aubigné à ses meilleurs moments. On entend déjà Corneille, sujet, comme lui, à ces contrastes d'obscurité et de soudaine lumière.[1]

## XXVI.

Après la guérison de sa blessure qu'il avait crue mortelle, d'Aubigné cédant à sa vocation irrésistible de soldat, se jeta de nouveau dans le hasard des batailles, et acheva ses Tragiques au milieu des agitations de la ligue. « Que voulez-vous, dit-il à ses amis, qui l'engageaient à le publier, que j'espère parmi ces cœurs abâtardis, si non que de voir mon livre jeté aux ordures avec tant d'autres, je gagnerai une place au rôle des fols, ou le nom de tur-

1. Sayous, Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation, t. II, p. 246-247.

bulent républicain; on me fera déclarer par l'inique justice, criminel de lèse-majesté; attendez ma mort.»[1]

Après une nouvelle brouillerie survenue entre lui et son maître, il quitta son commandement. «Sire, dit-il au roi en lui envoyant sa démission, votre mémoire vous reprochera douze années de mes services et douze plaies sur mon corps, elle vous fera souvenir de votre prison et que la main qui vous écrit en a rompu les verouils, et est demeurée pure en vous servant, vide de vos bienfaits et exempte de corruption, tant de votre ennemi que de vous-même. Par cet écrit je vous recommande à Dieu, à qui je donne mes services passés et à vous ceux de l'avenir, par lesquels je m'efforcerai de vous faire connaître qu'en me perdant vous avez perdu votre etc.»

Triste, froissé, découragé, d'Aubigné se dirigea vers Agen. En entrant dans cette ville, un chien abandonné et mourant de faim courut vers lui et le caressa : c'était Citron, l'épagneul du roi, qui avait coutume de coucher sur les pieds de son maître. Le gentilhomme huguenot profondément attendri, ne put retenir ses larmes; cette pauvre bête lui rappelait le maître qui le traitait avec tant d'ingratitude; le même jour il lui fit faire un collier sur lequel, en forme de placet, il écrivit les vers suivants et le renvoya au roi :

Sire, votre Citron qui couchait autrefois
Sur votre lit paré, couche ores sur la dure.
C'est ce fidèle chien qui apprit de nature
A faire des amis et des traîtres le choix.
C'est lui qui les brigands effrayait de sa voix,
Et de dents les meurtriers : d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les dédains et l'injure,
Payement coutumier du service des rois?
Sa fierté, sa beauté, sa jeunesse agréable,
Le fit chérir de vous; mais il fut redoutable
A vos traîneaux, aux siens, par sa dextérité. —
Courtisans, qui jetez vos dédaigneuses vues
Sur ce chien délaissé, mort de faim par les rues,
Attendez ce loyer de la fidélité.[2]

1. Note VII.
2. Petites œuvres mêlées du sieur d'Aubigné.

## XXVII.

D'Aubigné était résolu à s'expatrier et à offrir ses services au roi Casimir, quand, en entrant à Saint-Gelais, il aperçut à une fenêtre Suzanne de Lezay, de la maison de Vivonne. Il en devint éperdument amoureux et ne songea plus à partir, tout entier à sa nouvelle passion, justifiée par les grâces de la jeune personne. Le Béarnais, ami inconstant, mais bon juge du mérite de son serviteur, ne tarda pas à le regretter ; il lui écrivit pour le rappeler. D'Aubigné ne voulut pas lire ses lettres et les jeta dédaigneusement au feu ; mais bientôt après, ayant appris que le roi avait versé des larmes sur le faux bruit qui avait couru, qu'il avait été pris à Limoges et exécuté, il en fut touché ; la réconciliation fut facile. Le roi de Navarre s'offrit pour lui servir d'intermédiaire auprès de la famille de Suzanne de Lezay ; son mariage se célébra en 1583 avec beaucoup de pompe. Le soldat aventureux trouva dans sa compagne une source de joies vives et douces qui le préservèrent de ces écarts si fréquents dans lesquels tombaient les gentilhommes, trop portés à imiter le Béarnais.

Trois semaines après son mariage, d'Aubigné remontait à cheval et guerroyait avec son maître. La fortune ne lui fut pas favorable ; chassé de l'île d'Oléron, qu'il avait prise, il fut fait prisonnier par Saint-Luc. Intrépide devant l'ennemi, il le fut devant la mort. Il regarda à Dieu dans son angoisse, et au moment où l'ordre de son exécution venait d'être donné, Guitteau, lieutenant du roi aux États, était fait prisonnier ; la vie de ce capitaine dépendait de celle de d'Aubigné ; un échange fut proposé et accepté. Le gentilhomme huguenot, au sortir de sa prison, se rendit à La Rochelle où une réception enthousiaste lui fut faite. Le Béarnais, témoin de cette ovation, en conçut une forte jalousie et ne laissa échapper aucune occasion de mortifier son fidèle serviteur ; celui-ci, indigné de ces tracasseries continuelles, résolut de l'abandonner, et eut la tentation de passer aux catholiques « pour peu qu'il trouvât ombre de salut dans leur croyance. »

Les catholiques avaient alors dans Bellarmin un défenseur éminent ; cet homme célèbre était né en 1542, à

Montepulciano en Toscane. En 1560, il entra chez les jésuites, étudia les langues anciennes, la théologie, les Pères, l'histoire et le droit canon, et se plaça au premier rang des controversistes de son parti; la réforme fut le but de ses attaques; il en dévoila, avec une grande habileté, tous les côtés faibles et sut donner, par une subtile dialectique, aux erreurs de son église toutes les apparences de la vérité... Sa méthode de discuter et la candeur avec laquelle il abordait les questions les plus épineuses ébranlèrent d'Aubigné, qui peut-être eût été entraîné; mais il fut raffermi dans sa foi par les réfutations de Witaker et de Lubert; ses hésitations cessèrent, et plus huguenot que jamais, il se trouva à Coutras à côté de son maître, et s'y distingua parmi les plus braves. Le roi de Navarre lui déféra l'honneur de marquer le champ du combat.

## XXVIII.

C'est à cette époque de la vie du capitaine huguenot que se rapporte une anecdote qui éclaire d'un jour particulier la physionomie du roi.

D'Aubigné était alors, comme il le dit lui-même, « las de courir. » Il était couché dans sa garde-robe à côté de La Force. « La Force, lui dit-il, notre maître est un ladre vert et le plus ingrat mortel qu'il y ait sur la terre ». — « Que dis-tu d'Aubigné? lui demanda son ami à moitié endormi. — « Il dit, répéta le Béarnais, qui avait tout entendu, que je suis un ladre vert et le plus ingrat mortel qu'il y ait sur la face de la terre. »

D'Aubigné qui croyait le roi profondément endormi, n'eut pas envie de poursuivre son dialogue, il ne dormit pas cette nuit-là, s'attendant à des paroles rudes de la part de son maître, qui le traita comme s'il n'avait rien entendu. « Il ne m'en fit pas pour cela, dit-il, plus mauvais visage; mais il ne me donna pas un quart d'écu davantage. »

Après l'abjuration, d'Aubigné se retira dans son gouvernement; la vie de la cour lui eût été insupportable. Gentilhomme et huguenot, il n'y eût rencontré que des sujets de mécompte. Dans sa solitude, la main de Dieu

s'appesantit sur lui, Suzanne de Lezay, sa compagne chérie, mourut, et lui, qu'aucun revers n'avait pu abattre, ploya comme un roseau; l'amie qui adoucissait les rudes sentiers de sa vie, n'était plus, et sa mort faisait dans son cœur un vide immense. Dans sa grande douleur il regarda à celui qui frappe quand il veut bénir, et qui seul sait consoler. Ce n'est pas un spectacle sans intérêt que celui que nous présente cette âme forte et virile aux prises avec la douleur, quand nous l'entendons s'écrier : «O Dieu, tu ne m'as point blessé aux extrémités, mais tu m'as scié par la moitié de moi-même; tu as fendu mon cœur en deux en arrachant de mon sein une fidèle, très-aimée et très-chérie moitié, laquelle, comme génie de mon âme, me tenait fidèle compagnie à tes louanges, et m'exhortait au bien, me retirait du mal, arrêtait mes violences, consolait mes afflictions, tenait la bride à mes pensées déréglées et donnait de l'éperon au désir de m'employer à la cause de Dieu. Depuis je marche exténué comme un fantôme ou un spectre parmi les vivants, je vais mangeant la cendre comme pain, je trempe mon boire de pleurs amers comme les eaux de Mara.»[1]

D'Aubigné voulait faire ses derniers et suprêmes adieux au monde, mais les églises réformées réclamèrent son assistance; il parut dans les assemblées politiques à Vendôme, à Saumur, à Loudun, à Chatellerault; il s'y fit remarquer par son intelligente énergie, démasqua les traîtres, raffermit les chancelants et concourut, avec Chamier et les vrais huguenots, à faire donner l'édit de Nantes. Le roi ayant essayé de le séduire pour l'amener à consentir aux désirs de la cour, il lui répondit: «J'aime mieux perdre la vie ou sortir de votre royaume, que de gagner vos bonnes grâces en trahissant mes frères et mes compagnons.» Henri IV ne fut pas offensé de cette hardiesse, qui commandait son estime.

## XXIX.

D'Aubigné, comme Duplessis-Mornay, s'occupait de discussions théologiques; quelques jours après la fameuse

1. Petites œuvres mêlées du sieur d'Aubigné.

conférence de Fontainebleau, il fut aux prises avec Du Perron, et discuta, pendant cinq heures, en présence de plus de quatre cents personnes. — Il pressa avec tant de vigueur et de logique son habile antagoniste, que des gouttes d'eau tombaient du front du prélat sur un Chrysostome manuscrit qu'il tenait à la main. « Vous voulez, lui dit-il, prendre pour juges les Pères; mais peut-on déclarer compétent dans une matière, celui qui sur cette matière se contredit? Les Pères ne se contredisent pas, répondit son antagoniste; ils se contredisent, affirma D'Aubigné, et au sortir de la conférence, il composa son traité *de dissidiis patrum*[1], auquel le cardinal ne répondit pas.

D'Aubigné rendit un service signalé aux réformés, du vivant de Henri IV, en faisant échouer un projet de réunion entre les deux cultes: ce projet, qui plaisait beaucoup au roi, renfermait un piége dans lequel les tièdes d'entre les protestants se seraient volontiers jetés pour se voiler à eux-mêmes la lâcheté d'une apostasie. Après s'être assuré de l'agrément de Chamier et de Du Moulin, D'Aubigné se rendit chez le roi, qui le reçut dans son cabinet, et sans lui donner le temps même de le saluer, lui dit d'aller trouver Du Perron. D'Aubigné se rendit chez le prélat, avec lequel il eut un long entretien. Ils parurent tomber d'accord sur quelques points principaux. L'affaire prenait une tournure favorable; mais le père Cotton fit rompre les conférences. Du Perron s'était fourvoyé en consentant à prendre pour base de l'union, la foi et la pratique de l'Église au quatrième siècle. Le confesseur du roi vint à propos à son secours, car la question placée sur ce terrain, tout le romanisme s'en serait allé en lambeaux, et le Saint-Père, pour donner l'exemple de la concorde, aurait dû descendre de son siége, puisqu'à cette époque, la chrétienté n'avait pas un chef qui se proclamât le vicaire de Jésus-Christ et le chef de l'église universelle; elle ne connaissait pas non plus la doctrine formulée à Trente, douze siècles plus tard.

Le père Cotton, confus et irrité de la revanche que d'Aubigné avait prise sur Du Perron, intrigua auprès de

1. Des dissentiments des Pères.

Henri IV, et lui représenta le gentilhomme huguenot comme un factieux dangereux. Le roi ordonna à Sully de l'enfermer à la Bastille et d'instruire son procès. D'Aubigné, averti de ce qui se tramait contre lui, se présenta hardiment chez le roi, lui rappela ses services passés et lui demanda une pension. Henri IV, touché de la loyauté de son serviteur, l'embrassa et lui accorda sa demande.

D'Aubigné, en sa qualité de vice-amiral des côtes du Poitou et de la Saintonge, devait prendre part à la grande guerre que le roi méditait contre la maison d'Autriche; il se préparait à conduire une expédition au cœur même de l'Espagne, quand il apprit la mort de Henri IV. Il pleura son maître et se rappela les paroles qu'il lui avait dites à l'occasion de l'attentat de Chatel: « Sire, comme vous n'avez encore renoncé Dieu que des lèvres, Dieu s'est contenté qu'elles fussent percées; mais s'il vous arrive de le renier un jour du cœur, alors il permettra que votre cœur soit percé.»

## XXX.

Après la mort du roi, d'Aubigné rejeta dédaigneusement toutes les offres qui lui furent faites pour l'engager à abjurer. La reine voulant se l'attacher, lui envoya La Varenne, le corrupteur en titre de la cour. Ce courtisan était sans cesse auprès de lui, le flattant, le courtisant. « D'Aubigné est gagné, disait-on tout haut», et l'on s'en réjouissait comme d'une grande conquête. « Qu'est donc allé faire La Varenne, lui dit un gentilhomme, en votre logis où il a été deux fois depuis hier? Ce qu'il y est venu faire, répondit-il, ce qu'il a fait au vôtre dans sa première visite, et ce qu'il n'a pu faire au mien à la douzième.»

D'Aubigné fut présent à l'assemblée de Saumur, où il se prononça hautement contre les prétentions du duc de Bouillon, et à celle de Nîmes où il prêta avec son fils, le baron de Surineau, le serment d'union. Le prince de Condé, dont il embrassa la cause, le paya d'ingratitude. La petite guerre de la reine-mère étant survenue, il ne voulut pas d'abord y prendre part, mais il se laissa entraîner par Rohan et Soubise. Au moment où le roi victorieux s'avançait vers le Poitou, il crut que l'heure de la retraite

avait sonné pour lui; il prit avec lui douze cavaliers bien armés, partit de Saint-Jean-d'Angely, et à travers mille périls, arriva le 1er septembre 1620, à Genève, où un accueil princier lui fut fait. La ville l'invita à un repas public auquel tous les corps constitués assistèrent; il fut logé aux frais de l'État et initié à tous les secrets du gouvernement. Après une vie si agitée, il aurait pu goûter le repos, si la lutte n'eût pas été son élément naturel.

---

# LIVRE XXXI.

## I.

Après la défaite des troupes de sa mère, le roi prit inopinément la route du Béarn pour le soumettre, espérant arriver plus vite à son but avec ses troupes qu'avec des édits et des missionnaires. La Force, surpris à l'improviste, se rendit en grande hâte à Bordeaux au-devant du roi pour le détourner de sa résolution. « Je vous promets, lui dit-il, la soumission des Béarnais, pourvu qu'on n'use pas de violences à leur égard.» Louis, circonvenu par le clergé, continua sa route. La Force revint vers lui à Grenade et lui retraça le danger qu'il courait dans un pays traversé par des torrents et défendu par des montagnes[1]; le roi, qui ne le cédait en courage à aucun de ses gentilshommes, poursuivit sa route. Arrivé à Preignac, où du Faur et de Marca, conseillers à Pau, lui firent des remontrances de la part du conseil souverain et le prièrent de donner audience aux églises, dans les termes qu'il avait prescrits lui-même, « puisque vous n'avez pu me faire obéir en Béarn, répondit le roi, j'irai moi-même.» Il les congédia, et le 15 octobre 1620 il arriva à Pau; deux jours après, il s'empara de Navarreins. De retour à Pau, où il avait mandé les états, il prêta devant eux le serment accoutumé avant de recevoir celui de ses sujets, et comme s'il eût voulu les exciter à l'insurrection, il le viola le jour même, et les Béarnais, pour se défendre, n'eurent que leurs remontrances, leurs soupirs et leurs larmes, plus propres à l'irriter qu'à le calmer. On les traita comme s'ils eussent été surpris les armes à la main: on leur ôta leurs temples, leurs colléges, leurs cimetières et les fonds avec lesquels ils entretenaient leurs ministres; on donna la moitié des charges publiques aux catholiques; les jésuites

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, p. 291-292,

et les capucins s'établirent à Pau. Aux injustices, on joignit les menaces : des soldats brisèrent les portes des temples, en démolirent les murailles, déchirèrent les livres sacrés, frappèrent, insultèrent, outragèrent les femmes, enlevèrent leurs enfants. Dans le reste du pays, c'était pis encore: on menait à la messe à coups de bâtons, on battait les maris qui avaient le courage de défendre leurs femmes. Le brave Lescun sauva sa vie en fuyant; La Force manœuvra si habilement qu'on lui laissa le gouvernement du pays.[1]

Après le départ du roi les violences recommencèrent; et ce ne fut qu'un immense cri de douleur dans ce beau pays, qui sous l'influence de la Réforme, s'était développé d'une manière si admirable. L'œuvre si saintement commencée par Jeanne d'Albret périssait sous le règne brutal et inintelligent de son petit-fils.

## II.

Pendant que le roi préparait son expédition pour Pau, les réformés tenaient (octobre 1620) leur vingt-troisième synode national à Alais. La cour, qui jusqu'à cette époque avait vainement essayé d'empêcher la tenue des synodes et des assemblées générales, chercha à gagner, par des présents ou l'appât des places, les membres les plus considérables de ces assemblées, et surtout les ministres; elle y réussit, en partie. Influencé par quelques traîtres, le synode se refusa, contrairement aux intérêts généraux de la cause, d'intervenir en faveur des protestants du Béarn. Témoins de cette lâcheté, les habitants d'Alais murmurèrent hautement et furent près de se soulever. Le synode, honteux de sa conduite et comprenant d'où lui venait cet affront mérité, arrêta, que pour mettre à l'avenir les ministres à l'abri de la séduction et des intrigues, il leur était défendu de faire partie d'une députation à la cour. Le synode renouvela les plaintes de l'assemblée de Loudun, demanda l'autorisation de tenir une assemblée à La Rochelle, fit plusieurs règlements disciplinaires et admit les canons du célèbre synode de Dordrecht.[2]

1. Histoire tragique de la désolation du Béarn.
2. Actes des synodes nationaux.

## III.

Ce synode a eu un trop grand retentissement et se rattache d'une manière trop directe à l'histoire des églises réformées de France pour que nous puissions le passer sous silence.

En 1582, un étudiant hollandais natif d'Oudewater, vint s'asseoir à Genève sur les bancs de l'école : on l'appelait Arminius. Ce jeune homme n'avait pas la souplesse de caractère des étudiants de cette époque, qui tenaient pour infaillibles Calvin et Théodore de Bèze. Il voulait bien croire ce que ces maîtres lui enseignaient; mais il ne voulait pas, et c'était son droit, qu'on lui imposât sa foi ; ce fut une nouveauté qui surprit et affligea ses professeurs. Le bon Théodore de Bèze lui dit: « ne vous engagez pas dans de vaines subtilités; s'il vous vient certaines pensées nouvelles, ne les adoptez qu'après les avoir longtemps approfondies, bien qu'elles vous séduisent au premier moment. Calvin m'a donné ce conseil et je m'en suis bien trouvé. »

Les paroles du réformateur ne ramenèrent pas Arminius dans l'ornière dogmatique; il alla à Bâle, d'où il revint à Genève. Théodore de Bèze lui continua son affection, rendit témoignage à ses mœurs et à sa doctrine et prédit qu'il deviendrait une des lumières de l'Église. Il ne se trompait pas. De retour dans sa patrie, Arminius, nommé pasteur, obtint comme prédicateur un grand succès et comme pasteur l'estime et l'affection de son troupeau. Aux talents les plus brillants de l'homme public, il joignait les qualités les plus aimables de l'homme privé.

Les systèmes extrêmes provoquent les réactions. Celui de Calvin devait nécessairement en amener une. Ce grand esprit plus clair que la Bible, dans son exposition du dogme de la grâce, avait enseigné la prédestination absolue dont il fit la clef de voûte de tout son système théologique; cette rude et austère doctrine qui, dans le passé, a eu pour ses plus grands représentants saint Augustin et saint Bernard, trouva des esprits rebelles et peu disposés à la recevoir; les pasteurs de Delft furent de ce nombre et attaquèrent vivement les opinions de Théodore de Bèze sur ce point. Arminius, chargé par un professeur de dé-

fendre les opinions du réformateur, accepta l'offre qui lui était faite, heureux de plaire à son ancien maître, pour lequel il avait conservé une vive affection. Le résultat de ses recherches fut différent de celui qu'il en attendait. Prédestinatien, en commençant son travail, il ne l'était plus en le terminant. Au lieu de croire que Dieu choisit, entre les hommes, ceux qu'il lui plaît par un décret de sa volonté, sans avoir égard à ce qu'ils ont fait, il croyait que Dieu a résolu de sauver, en Jésus-Christ, les hommes, qui, par la vertu du Saint-Esprit croient en son fils et persévèrent jusqu'à la fin. De la prédestination absolue il était passé à la prédestination conditionnelle et, sans le vouloir, il était devenu chef de secte.

Homme intègre et droit, Arminius prêcha et enseigna ce qu'il croyait être la vérité; il le fit comme pasteur et comme professeur. Un grand nombre de personnes se rangèrent à ses opinions. On l'attaqua, et à dater de ce jour commença pour lui une existence abreuvée de dégoût et de chagrins qui hâtèrent sa fin. Il mourut âgé de 47 ans, en mettant toute son espérance dans le Sauveur.

Les doctrines d'Arminius, plus faciles à admettre que celles de Calvin, parce qu'elles paraissaient plus rationnelles, firent de grands progrès; des pasteurs éminents, par leur piété et leurs talents (Épiscopius était de ce nombre), les partagèrent. L'ancien parti théologique éleva la voix et se personnifia dans le célèbre Gomare; ce théologien avait pour Calvin une admiration outrée; il le croyait presque infaillible. Logique comme le Réformateur, il vit dans les opinions d'Arminius un rapt fait à la gloire du Christ. A ses yeux, l'Arminianisme en substituant les mérites de l'homme aux mérites infinis de Jésus-Christ, anéantissait la croix du calvaire. Fort et puissant, quand il s'appuyait sur les passages de l'Ecriture, qui paraissent enseigner la prédestination absolue, il était faible quand il voulait atténuer le sens de ceux qui établissent la responsabilité de l'homme. La charité aurait dû intervenir pour clore les débats et rappeler aux adversaires cette belle et chrétienne parole de saint Augustin *in dubiis libertas* (dans les choses douteuses, liberté d'opinion). L'esprit de parti fut seul écouté. Les querelles s'envenimèrent. Arminiens et Gomaristes s'attaquèrent avec une rage qui rappelle celle des Molinistes

et des Jansénistes. Des deux côtés on se jeta à la tête le reproche d'hérésie; chaque Hollandais fut un disputeur, qui pour la prédestination absolue, qui pour la prédestination conditionnelle; plusieurs fois on en vint aux mains. Les Arminiens, moins nombreux que leurs adversaires, furent les plus maltraités.

## IV.

Deux hommes alors (1618), rivaux d'ambition, se trouvaient en présence; l'un, Maurice de Nassau, gomariste par intérêt, visait à l'autorité; l'autre, Barnevelt, arminien par conviction, voulait conserver à son pays l'élément républicain. La question religieuse se mêla à la question politique et s'envenima à un point tel, qu'on jugea nécessaire de convoquer un synode pour trancher les difficultés. Les théologiens de toutes les églises réformées du monde y furent invitées; Genève y envoya Diodati et Tronchin.

L'ouverture de cette grande assemblée se fit à Dordrecht, le 21 novembre 1618. Les vingt premières séances furent dignement remplies; l'assemblée s'occupa d'élaborer des règlements pleins de sagesse, l'union la plus parfaite y régna; à la vingt-unième séance, les disputes commencèrent et se continuèrent pendant cent trente-quatre réunions; les pères du concile voulaient, chacun à leur tour, expliquer clairement ce grand dogme de la grâce sur lequel Dieu a jugé bon de jeter le voile d'une sainte obscurité pour apprendre à son Église à vivre en paix aux pieds de la croix. Arminiens et Gomaristes voulurent être plus clairs et plus compréhensibles que l'apôtre saint Paul, qui, après avoir traité dans son chapitre XI de l'épître aux Romains le dogme de l'élection, se penche sur l'abîme sur lequel il a plané comme un aigle et s'écrie : « ô profondeur ! »

Chacun, des deux partis, rédigea son formulaire, voici celui des Arminiens; il enseigne :

1° Que Dieu, avant la création du monde, avait résolu de sauver ceux qui croiraient en Jésus-Christ et qui persévéreraient dans la foi et de damner les incrédules et les opiniâtres;

2° Que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, et leur a obtenu la rémission des péchés, à laquelle néanmoins personne ne participe que les croyants;

3° Que l'homme n'a pas la foi salutaire de lui-même, ni par la force de son franc arbitre; mais qu'il est nécessaire que Dieu le régénère, en Jésus-Christ, par son Saint-Esprit;

4° Que cette grâce est le commencement, le progrès et l'accomplissement de tout bien; mais que sa manière d'opérer n'est pas irrésistible;

5° Que les fidèles, par le moyen de la grâce du Saint-Esprit, reçoivent des forces suffisantes, pour persévérer dans la foi; mais que pour savoir s'ils peuvent déchoir, il fallait qu'on le recherchât avec plus de soin dans l'Écriture Sainte avant de pouvoir l'enseigner positivement aux autres.

Les Gomaristes, dans leur formulaire, établirent:

1° Que Dieu a choisi un certain nombre d'hommes, dans le genre humain corrompu, pour les sauver par Jésus-Christ, et a laissé les autres dans leurs péchés pour les damner;

2° Que, dans son élection, il n'a eu aucun égard aux œuvres des élus, mais a seulement résolu de leur donner la foi et la persévérance; ainsi de les sauver;

3° Que Jésus-Christ est mort seulement pour les élus, quoique sa mort soit suffisante pour sauver tous les hommes;

4° Que Dieu opère efficacement sur le cœur des élus, en sorte que, non-seulement, ils peuvent se convertir, mais qu'ils se convertissent effectivement;

5° Qu'encore que les vrais fidèles tombent en de grands péchés, néanmoins ils sont soutenus par la vertu du Saint-Esprit, de sorte qu'ils ne peuvent pas perdre la foi totalement ni finalement.

Il ne restait plus qu'à voter; moins nombreux que leurs adversaires, les Arminiens furent condamnés, et les opinions de leurs adversaires tenues seules pour canoniques.

Jusque-là les Gomaristes étaient dans leur droit légal; ils l'outre-passèrent en se montrant intolérants et en signalant leurs adversaires comme des hérétiques et des perturbateurs du repos public. Les congrégations armi-

niennes furent dispersées, leurs pasteurs exilés, plusieurs d'entre eux moururent dans la misère.

Les théologiens étrangers, en apprenant les excès des Gomaristes, laissèrent éclater leur indignation. «Nous sommes venus, écrivaient-ils, condamner des doctrines et non proscrire des personnes.» Leurs plaintes furent inutiles. Les vainqueurs souillèrent leur victoire par des excès qui fournirent plus tard à l'incrédulité des armes terribles. On comprend la logique des partis sans l'excuser, on ne leur pardonne pas leurs inconséquences.[1]

Calvin exerçait encore en France un empire trop puissant sur les esprits pour qu'on songeât à réviser la confession de foi. Devant son austère figure, chacun se sentait petit, ceux qui ne pouvaient suivre jusqu'au bout sa logique vigoureuse et serrée, auraient regardé comme une témérité de toucher à l'œuvre de ce grand esprit. L'admiration et les services rendus leur fermaient les yeux et les rendaient dociles. Les décrets du synode de Dordrecht furent acceptés par toutes les églises. Revenons au synode d'Alais. Il adopta les décrets de Dordrecht, et se sépara après avoir dressé l'état des églises réformées de France. Ce résultat donna le chiffre de 785, y compris les annexes.

## V.

Peu de synodes tinrent leurs séances dans des temps plus orageux. Le traitement barbare qu'on faisait subir aux Béarnais remplissait d'effroi les églises; les assemblées qui se tenaient à la même époque à Milhau, à Saumur, à Pont de Vesle et à Gergeau se plaignirent hautement de ce qu'on voulait ruiner les églises; celle de Milhau prit une résolution énergique, et décida qu'un appel serait adressé à tous les seigneurs protestants. Le duc d'Orval, fils du duc de Sully, reçut l'ordre d'armer dans le Rouergue, Saint-Romme dans le Lauragais, le marquis de Malause dans le Quercy et dans l'Albigeois. Les villes furent exhortées à réparer leurs fortifications et à se fournir de vivres et

1. Voir pour les détails : Actes du synode de Dordrecht. — Gaberel, Hist. de l'Église de Genève, t. II, p. 277 et suiv. — Bayle, Dict. hist.

de munitions. Montauban fut désigné comme le centre des opérations : un comité de défense devait y résider, en attendant la réunion d'une assemblée générale à La Rochelle.

La panique, sous l'empire de laquelle se trouvaient les réformés, n'était pas un vain effet de leur imagination. Ce que le roi avait fait au Béarn, il pouvait le faire à toutes les provinces de son royaume ; il ne remplissait pas ses dernières promesses, ou il les remplissait mal ; enfin, il refusait aux réformés la permission de tenir une assemblée générale à La Rochelle : il le disait dans une déclaration du 22 octobre, dans laquelle il traitait cette assemblée «d'illicite.»

C'est à cette époque de troubles et de défiances que parut un écrit, qui dans un style simple, nerveux, éloquent, résumait les plaintes des réformés. Cette pièce remarquable est adressée à Louis XIII. C'est un huguenot, qui au nom de ses frères, fait un appel à la raison, au cœur et à la conscience du monarque ; dans ses paroles il n'y a pas d'irritation : c'est un sujet qui n'oublie jamais qu'il s'adresse à son roi auquel il doit respect et obéissance ; mais c'est un huguenot qui aime sa cause et qui, fort de ses droits de chrétien, ne veut pas se courber sous l'oppression. Une noble fierté respire dans toutes ses paroles ; on le dirait inspiré de l'esprit de ceux de ses ancêtres qui parlèrent avec tant d'énergie à Henri II, et le menacèrent du jugement de Dieu ; il se jette à ses pieds, les arrose de ses larmes, lui rappelle son glorieux père, et lui signale les ennemis des réformés, qui le pressent d'allumer une nouvelle guerre civile. «C'est là, Sire, lui dit-il, qu'ils veulent faire servir pour eux un feu de joie, pourvu que nous y soyons consumés, et que des ruines ils puissent bâtir nos tombeaux. Ce leur serait un spectacle agréable qu'une campagne jonchée de morts, pourvu qu'ils pussent nous y reconnaître ; c'est pourquoi ils ne trouvent pas de crayon assez noir pour nous peindre à Votre Majesté, ils sont ingénieux à tourner nos supplications en importunités, nos remontrances en attentats, nos justes défiances en crime de lèse-majesté.»

L'auteur revendique énergiquement le droit qu'a tout homme de servir Dieu selon sa conscience, et il ne voit

que ruine et malheur chez une nation où l'État veut intervenir entre Dieu et l'homme. « Jamais, jamais, Sire, lui dit-il, tant qu'on opposera l'Etat à la conscience, nous n'aurons ni paix en la conscience, ni repos en l'État; jamais nous n'aurons que ruine à l'empire où un souverain épouse un parti entre ses sujets; il ne faut pas reculer bien avant dans l'histoire pour le vérifier, les États et les consciences ont leurs ressorts si différents que qui pense à troubler l'un par l'autre, se trouble lui-même et se montre ou malicieux ou ignorant; ah! Sire, ayez pitié de nous, vous êtes notre unique, notre tout après Dieu; durant le *serein* de l'État, vous êtes notre soleil; dans la nuit de nos misères, nous n'avons d'autre phare que votre autorité; dans la solitude, dans laquelle on nous jette, d'autre Mont-joye que vos édits; dans la guerre ouverte qu'on nous fait d'autre enseigne que votre justice; dans notre temple d'autres balises que vos royales vertus.»

Il lui montre les ennemis de la Réforme prêts à tout faire, à tout entreprendre pour le pousser à la complète extermination de ses frères; mais ils sont prêts à souffrir le martyre comme leurs ancêtres. «Penseraient-ils ces ennemis, s'écrie-t-il, que nous puissions facilement prodiguer la foi pour laquelle nos pères, ainsi que les apôtres, ont prodigué leur sang? Si nous le croyons ainsi, ce sera glorieux pour nous d'y persévérer, et *glorieux* de croire qu'on puisse nous en tirer par violence. Nous sacrifierons plutôt notre vie que notre foi et passerons plutôt par le feu; les simples femmelettes, les mères chrétiennes parmi nous, aimeront mieux porter leurs enfants au supplice qu'à la messe. Ah! Sire, il ne sert de rien d'employer la violence, c'est frotter des cailloux parmi la poudre à canon, il en résultera ce que dit le prophète : Ce sera du brasier dans du bois, un flambeau entre des gerbes; nul n'a jamais remué le rocher qu'il n'en ait été écrasé.»[1]

Ces paroles éloquentes, trempées de larmes, ne touchèrent pas le monarque; son cœur était fermé à tout sentiment de justice et de compassion. Dans les huguenots il ne voyait que des sujets rebelles. Ses courtisans l'en-

1. Prosopopée de Loudun, aux pieds du roi. — Bulletin de la société de l'hist. du protestant. français, t. VII, p. 59 et suiv.

tretenaient dans cette funeste idée, qui devait porter ses plus tristes fruits sous son successeur.

Laissons pour un moment ces scènes tristes et navrantes et arrêtons nos regards sur un bienfaiteur de l'humanité, qui pendant sa longue carrière, étranger aux luttes des partis, travailla en silence à cicatricer les plaies de la France et lui ouvrit de nouvelles sources de prospérité, lorsqu'elle était épuisée par les guerres civiles.

## VI.

Deux petites villes du département de l'Ardèche, Villeneuve de Berg et le bourg Saint-Andéol se disputent l'honneur d'avoir vu naître Olivier de Serres[1], la première parce qu'il l'appelle son berceau, la seconde parce qu'il l'appelle sa patrie. La préférence doit cependant être donnée à Villeneuve de Berg, parce que c'est sur son territoire qu'il vécut et qu'il mourut.

Olivier appartenait à une famille noble originaire d'Orange. Son père, Jean de Serres, marié à Louise Leyris, vivait sous François Ier : il eut trois fils auxquels il fit donner une instruction solide; Olivier, l'aîné, se maria avec Marguerite d'Arcons, qui lui apporta en dot un pauvre domaine situé entre Villeneuve de Berg et le village de Mirabel. C'est là que, retenu aux champs par ses goûts et par l'état de ses affaires, il commença la série de ses essais et de ses découvertes qui furent les matériaux avec lesquels il composa son célèbre ouvrage, *le Théâtre de l'agriculture*. Pendant de longues années, il vécut dans l'obscurité la plus profonde, nullement soucieux de popularité et peut-être s'ignorant lui-même.

Olivier de Serres professait la foi réformée. Douze ans avant la Saint-Barthélemy, nous le voyons faire un voyage à Genève, dans le but d'obtenir un pasteur pour sa ville natale. « Les dépenses qu'il fit à cette occasion, dit l'un de ses biographes, sont une curieuse attestation du prix modique des choses et de la simplicité des mœurs en 1561. On peut remarquer la dépense de trois paires de souliers,

1. Haag, France protestante. — Art. Olivier de Serres. — Olivier de Serres, par Reisnes. — Privas. — Biographie universelle.

24 sous; les *Commentaires* de M. Calvin, 4 livres; une aune d'escot blanc pour la fille du ministre, 20 sous; seize aunes de toile moyenne pour faire un pourpoint au ministre, 32 sous; la façon, 2 sous.»

Olivier de Serres demeura ignoré jusqu'en 1599. A cette époque, il fit paraître une petite brochure de 117 pages, ayant pour titre «*la Cueillette de la soie* par la nourriture des vers qui la font, échantillon d'agriculture d'Olivier de Serres, seigneur de Pradel; à Paris, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roi, MDXCIX, le 18e jour de février, avec privilége de Sa Majesté.»

Cette brochure n'était qu'un extrait de son *Théâtre d'agriculture*, dont la première édition parut en 1600. Dans la préface de l'ouvrage, on lit les lignes suivantes qui nous initient à la vie intime de l'auteur:

«Mon inclination et l'état de mes affaires m'ont retenu aux champs en ma maison et fait passer une bonne partie de mes meilleurs ans durant les guerres civiles du royaume, cultivant ma terre par mes serviteurs comme le temps la peut porter. En quoi, Dieu m'a tellement béni par sa sainte grâce, que m'ayant conservé parmi tant de calamités dont j'ai senti ma bonne part, je me suis tellement comporté parmi les diverses humeurs de ma patrie, que ma maison ayant été plus logis de paix que de guerre, quand les occasions s'en sont présentées, j'ai rapporté ce témoignage de mes voisins qu'en me conservant avec eux, je me suis principalement adonné chez moi à faire mon ménage. Durant ce misérable temps-là, à quoi eussé-je pu mieux employer mon esprit qu'à rechercher ce qui est de mon humeur? Soit donc que la paix nous donnât quelque relâche, soit que la guerre, par diverses rechutes, m'imposât la nécessité de garder ma maison, et les calamités publiques me fissent chercher quelque remède contre l'ennuy, trompant le temps, j'ai trouvé un singulier contentement, après la doctrine salutaire de mon âme, en la lecture des livres de l'agriculture à laquelle j'ai de surcroît ajouté le jugement de ma propre expérience.»

## VII.

Le *Théâtre d'agriculture* eut un succès de vogue; les éditions se suivirent avec une grande rapidité, il en parut huit du vivant de l'auteur. Henri IV, bien digne de comprendre l'homme qui apprenait à son peuple « à retirer de la terre les trésors inépuisables qu'elle contient », se fit pendant quatre mois lire pendant une demi-heure, après son dîner, le Théâtre d'agriculture. Ce livre est remarquable par le sujet, par le style, par le plan et par l'esprit chrétien qui anime toutes ses pages. C'est un ami de l'humanité qui consacre ses veilles au bien de ses semblables, trop heureux s'il peut sécher une larme, adoucir une douleur. Dans un style naïf, mais emprunté aux bons écrivains de l'antiquité, il cherche à faire comprendre à ses compatriotes que le bonheur est aux champs et que l'agriculture est la plus aimable des professions, et il le dit au moment où après sept guerres civiles, Henri IV écrivait ces paroles: « Nous voyons nos sujets réduits et prêts de tomber en une imminente ruine par la cessation du labour, presque générale en tout mon royaume.»

Olivier, comme Bernard Palissy, Galilée, Papin, est un grand inventeur. Il pressent l'avenir industriel de la betterave, « dont le jus, dit-il, en cuisant, est semblable au sirop, au sucre, aussi beau à voir par sa vermeille couleur.» Il importa le houblon, dont la culture n'avait commencé en Angleterre qu'au seizième siècle; il inventa les prairies artificielles; dota la France du mûrier « tirant ainsi de la terre le trésor de soie qui y est caché, et par ce moyen, mit en évidence les millions d'or qui y croupissent.» L'agriculture était une routine, il en fit une science deux siècles et demi avant qu'on eût en France l'idée de fonder des fermes modèles.

Grand agronome, Olivier n'est pas moins grand moraliste. Comme Henri IV, il veut que le paysan puisse avoir le dimanche la poule au pot; mais l'aisance ne s'établira sous son toit si elle n'est précédée de la moralité. Le cultivateur donc ne commencera son travail qu'en priant Dieu de bénir sa journée, il devra se garder soigneusement de l'ivrognerie, «car la vigne produit trois grappes: la première

de plaisir, la seconde d'ivrognerie, la troisième de tristesse et de pleurs.» Olivier recommande aux maîtres de bien traiter leurs serviteurs, parce que Dieu ne fait acception de personnes, et, qu'étant tous enfants d'un même père, ce n'est pas les traiter en frères d'user de violence à leur égard.» Il veut que le cultivateur soit content dans la position dans laquelle Dieu l'a placé. Ses conseils sont pleins d'élévation et marqués au coin de la sagesse.

Peu de temps avant sa mort (20 août 1617), Olivier fit son testament dans lequel il disposa de ses biens. Dans cette pièce écrite en présence d'une tombe entr'ouverte, le noble vieillard commence par invoquer le nom de Dieu «et le supplier, très-humblement, qu'il lui plaise effacer ses péchés par le sang précieux de son sauveur et rédempteur Notre Seigneur Jésus-Christ, et par ce moyen, le recueillir au sein d'Abraham, en l'église triomphante.» Il demande d'être enseveli au cimetière de Saint-Louis de Villeneuve de Berg, dans le tombeau de sa famille; il ajoute: «en la forme de la religion réformée, de laquelle, par la grâce de Dieu, je fais profession.»

## VIII.

Les détails sur les dernières heures de cet homme célèbre nous manquent; si bien vivre prépare à bien mourir, sa fin dut être douce et paisible. Il rendit son âme à Dieu le 2 juillet 1619, dans son domaine du Pradel. Il fut enseveli dans le cimetière de Saint-Louis de Villeneuve de Berg; aujourd'hui on y chercherait vainement la place où il fut inhumé. Mais ce que le temps et les révolutions n'ont pu détruire, c'est le souvenir de ce noble huguenot qui répara, par sa science, les ravages qu'une cruelle intolérance avait faits sur le sol de sa chère patrie.

Oublié pendant de longues années, comme Bernard Palissy, Olivier de Serres a repris, en France, parmi les hommes utiles, une place dans laquelle il ne fait que grandir. Son nom très-populaire dans les rudes et âpres contrées du Vivarais dont il fut le père nourricier, se popularise à mesure que les Français commencent à comprendre que la terre est une mine inépuisable de richesses.

Le temps n'est pas éloigné où le manoir du Pradel deviendra pour les agronomes un lieu de pèlerinage; ils y visiteront le domaine sur lequel, pendant de si longues années, Olivier fit ses belles expériences et trouva la plupart des matériaux de son Théâtre de l'agriculture. Ces lieux ne sont pas tachés de sang comme Amboise, Blois, le Louvre, Vassy; trempés de larmes comme les bords de la Charente sur lesquels Bernard Palissy construisit ses fours; — ils ne leur rappelleront que de doux souvenirs; ils s'inspireront du maître, moins grand encore par son génie que par ses vertus; ils y apprendront comment l'intelligence unie à la moralité, fertilise des champs que l'ignorance et la paresse abandonnent aux ronces et aux épines; ils y apprendront surtout que les hommes qui ont le plus de droit à la vénération et aux hommages du peuple, sont ceux dont l'existence a été consacrée à adoucir ses misères et à lui ouvrir de nouvelles sources de prospérité.

## IX.

La nouvelle des cruautés commises dans le Béarn obligea le cercle du Bas-Languedoc à se réunir à Lunel (novembre 1620), afin de pourvoir à la sûreté des églises. Les pensionnaires de la cour, qui prêchaient l'obéissance quand même, se turent cette fois devant l'évidence. Les cris de douleur des Béarnais auraient couvert leurs voix. Châtillon qui simulait un grand zèle pour la cause, fut élu général en chef des églises de toutes ces contrées.

Les hostilités commencèrent dans les Cévennes, malgré un ordre de la cour qui ordonnait aux réformés de désarmer. Elle les fit attaquer dans des écrits pleins de violence à l'occasion des troubles qui eurent lieu pendant le courant de cette année, et qui commencèrent par la reprise du château de Privas par Brison, lieutenant de Châtillon. «Toutes les actions de courage des assiégeants, dit Élie Benoît, ont été représentées, par les catholiques comme des actions de rage et de cruauté; et dans tout le cours des guerres qui commencèrent cette année on parla le même langage. On ne donna plus aux actions militaires leurs noms accoutumés. Quand les réformés étaient atta-

qués, leur résistance était une noire rébellion; leur courage, dans les assauts ou dans les sorties, dans les combats ou dans les attaques des places, n'était plus que fureur; tout ce qu'ils tuèrent d'ennemis, en juste guerre, ne fut que massacre; tout ce qu'ils entreprirent pour se conserver, pour fortifier leurs villes, pour se garder des surprises de leurs concitoyens catholiques ne fut plus que barbarie, impiété, sacrilége.»

«Dans tout le royaume, ajoute Benoît, en parlant des outrages auxquels les habitants de Privas furent exposés, on les traitait de même, et les misérables ne savaient pas ce qui était le plus utile, pour eux, ou d'obéir ou de résister. On leur faisait mille indignités, quand ils prenaient le parti de la patience; et on les menaçait de les faire périr comme des criminels, aussitôt qu'ils paraissaient avoir envie de se défendre. On ne leur laissait d'autre choix à faire que de se laisser couper la gorge sans dire un mot, ou d'être condamnés au dernier supplice comme des rebelles. Cela s'appelle forcer les gens à des coups de désespoir.»[1]

## X.

Pendant que la cour ordonnait aux réformés de désarmer, Montmorency assiégeait Vals et Vallon et abandonnait leurs habitants à la discrétion de ses soldats. Au milieu de ces démêlés, l'assemblée, qui avait été convoquée à La Rochelle, ouvrit ses séances le 4 janvier 1621; elle écrivit à Châtillon et à Lesdiguières pour les engager à se constituer les défenseurs des églises. Le premier fit de belles promesses; le second rompit avec elle et refusa les offres qui lui furent faites. Son ambition aspirait à quelque chose de plus solide que le titre de chef d'un parti dont il entrevoyait la ruine prochaine. La cour avait fait briller, à ses yeux, l'épée de connétable et travaillait secrètement à sa conversion. Sa défection détacha de l'union les églises du Dauphiné sur lesquelles il faisait peser son despotisme.

Rohan et La Tremouille qui désiraient la paix, offrirent leur médiation pour ménager un accommodement; elle n'obtint aucun résultat par suite des intrigues de Favas

1. Élie Benoit, Hist. de l'édit de Nantes, liv. VII, p. 334.

qui, mécontent d'avoir été joué par la cour, parut entrer dans leurs vues et partit pour La Rochelle avec le dessein arrêté d'aigrir les esprits.[1]

Cette assemblée était une continuation de celle de Loudun, qui s'était tenue en 1615, avec l'autorisation du roi, qui avait promis qu'elle pourrait se réunir de nouveau, si dans six mois les choses qu'on lui promettait n'étaient pas accomplies[2]; le délai était expiré et la cour n'avait tenu aucune de ses promesses. Les habitants de La Rochelle, chargés en cas d'inexécution de former une assemblée, convoquèrent celle dont il s'agit «sans autre fin, dit Duplessis-Mornay, que de présenter avec soumission leurs très-humbles remontrances à Sa Majesté comme en tel cas il avait été accordé.»[3]

En supposant même que la permission royale ne leur eût pas été accordée, les réformés pouvaient-ils demeurer insensibles aux signes avant-coureurs de leur ruine? Ils apprenaient de tous les points du royaume qu'on voulait révoquer les édits rendus en leur faveur, leur ôter la liberté de conscience, la liberté de leurs vies et la paisible jouissance de leurs dignités[4]. Le roi, disait-on hautement, va leur faire la guerre; il est résolu de les exterminer sans ressource[5]. Il ne veut plus souffrir dans son royaume d'autre religion que la romaine[6]. Les prédicateurs excitaient les mauvaises passions de leurs auditeurs et disaient que le moment de ruiner les huguenots était arrivé, puisque les princes protestants étrangers étaient trop occupés chez eux pour les secourir[7]. «Qu'y a-t-il d'étonnant, dit Mornay, que des gens ainsi effarouchés et depuis longtemps ayant de la défiance, et que semblables à des chevaux mal menés, ils se jettent hors des chemins?»[8]

1. Mémoires de Rohan.
2. L'assemblée de Loudun s'était séparée le 23 avril 1620; ainsi les 6 mois étaient échus le 13 octobre suivant, et l'assemblée de La Rochelle fut convoquée le 21 novembre.
3. Vie de Duplessis, p. 551.
4. Mercure de France, t. VII, p. 203.
5. *Ibidem*, p. 208, 209, 218 et 281.
6. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, liv. VII, p. 386.
7. Le patriote français et impartial, p. 122.
8. Le Vassor, t. III, liv. XIV, p. 508.

Un fait important à constater, c'est que l'assemblée de La Rochelle fut l'ouvrage d'un parti et non du corps tout entier des réformés, dont la meilleure et la plus grande partie demanda sa séparation. « La source de nos maux, dit le duc de Rohan, fut l'assemblée générale de La Rochelle convoquée par le sieur de Favas, député général; son prétexte était pour remédier aux affaires du Béarn qui étaient sans remède, et le vrai sujet, le refus *qu'on lui a fait du gouvernement de Leitoure,* pensant se rendre considérable par là, et se faire rechercher pour y profiter; mais comme il est plus facile de pousser un homme dans un précipice que de l'en tirer, aussi il fut plus aisé de former l'assemblée que de la dissiper. J'en augurai mal, je tâchai d'empêcher qu'elle se formât; et formée, je m'efforçai de la faire séparer. Je fus accusé comme gagné par la cour, et chacun sait qui la fit subsister. Si en ce temps-là, mon ambition m'eût poussé à me voir un des principaux chefs du parti, pour lors considérable, je n'eusse perdu une si belle occasion de montrer ma vigueur, avec ces zélés auxquels elle ne dura guère, nous ayant abandonné aussitôt qu'ils eurent leur compte.»[1]

Du Moulin n'attendait que malheur de l'assemblée de La Rochelle. « Je suis obligé, lui écrivait-il, de vous dire que c'est le désir général de nos églises qu'il plaise à Dieu nous continuer la paix en obéissant à Sa Majesté, et que voyant le roi résolu à se faire obéir par la force des armes, ils s'assurent que vous ferez votre pouvoir pour éviter cet orage et céderez plutôt à la nécessité que de les engager à une guerre, qui très-certainement ruinera la plupart de nos églises, et qui nous jettera dans des troubles dont nous voyons bien le commencement, mais dont on ne voit pas la fin. En obéissant au roi, vous leverez le prétexte de ceux qui incitent Sa Majesté à nous persécuter, et s'il faut que nous soyons persécutés, tous ceux qui craignent Dieu désirent que ce soit pour la profession de l'Évangile, et que notre persécution soit véritablement la croix de Christ. En un mot, Messieurs, je puis vous assurer (et qui le pouvait mieux que lui qui venant de présider à un synode national, avait été informé par tous les députés qui y

1. Mémoires de Rohan.

avaient assisté des sentiments de toutes les églises nationales du royaume), que la plus grande et la meilleure partie de nos églises désirent votre séparation.»[1]

Duplessis-Mornay écrivit également à l'assemblée pour la prier de se séparer. Sa lettre irrita les députés, qui l'accusèrent de s'être laissé séduire par Lesdiguières; celle de Du Moulin les fit réfléchir sans les arrêter sur la pente sur laquelle ils s'étaient placés, ils lui répondirent que sa lettre avait été lue, mais non approuvée et le prièrent de ne la communiquer à personne, afin qu'elle ne servît pas de prétexte à ceux qui voudraient se détacher de l'union[2]. «Il eût été à souhaiter, dit Élie Benoît, que l'assemblée se fût rendue à ses avis pour voir seulement ce que la cour aurait fait, si elle avait été séparée, et pour rendre la cause des églises plus claire, en ôtant, à ceux qui avaient trop de crédulité et de bonne foi, le prétexte de se désunir. L'événement fit voir que si la partie de l'assemblée qui voulait des assurances, avant de se séparer, n'était pas la plus sage, elle était, au moins, la mieux avertie, et ceux qui l'empêchèrent de prendre ses sûretés se repentirent, à loisir, d'avoir été trop crédules.»[3]

## XI.

Les députés lancèrent un manifeste dans lequel ils justifiaient leur conduite : «On ne paye, disait-ils, ni nos garnisons, ni nos pasteurs; on tolère contre nous des prédications séditieuses et des libelles diffamatoires; on brûle nos temples, on déterre nos morts, on chasse nos ministres de Moulins, de Bourges, de Lyon, de Dijon; nous présentons nos plaintes, on les laisse sans réponse ou bien on y répond contrairement aux édits. Les jésuites, ajoutaient-ils, sont nos ennemis acharnés, et la cause première de tous nos maux.» En terminant, ils suppliaient le roi de révoquer la déclaration qui les traitait de criminels, et protestaient «qu'ils ne désiraient la liberté et

1. Le Patriote français et impartial, p. 124.
2. Actes des assemblées générales.
3. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, liv. VII, p. 334-335.

la sûreté de la religion que pour demeurer inviolablement attachés à son obéissance.»[1]

Les jésuites répliquèrent et les affaires n'allèrent qu'en empirant. Toutes les espérances de conciliation s'étant évanouies, l'assemblée dressa un projet de défense hardi, téméraire, plus insensé encore que rebelle.[2]

Dans ce projet, l'assemblée déclare qu'elle ne s'arme que pour se défendre, et qu'elle veut demeurer sous la très-humble sujétion du roi ; elle divise la France en huit départements ou cercles, et choisit pour chacun d'eux un chef.

Premier département : Normandie, Ile-de-France, Berry, Anjou, Maine, Perche, Touraine, excepté l'île Bouchard. — Chef: le duc de Bouillon.

Deuxième département : Bretagne, île Bouchard, Lodunois, Poitou et tout ce qui en dépend, suivant l'état de l'extraordinaire des guerres. — Chef: le duc de Soubise.

Troisième département : Angoumois, Saintonge, îles adjacentes. — Chef: le duc de la Trémouille.

Quatrième département: Basse Guyenne. — Chef: M. de La Force.

Cinquième département : Béarn. — Chef: M. de La Force.

Sixième département: Haut-Languedoc, Haute-Guyenne. — Chef: M. de Rohan.

Septième département : Bas-Languedoc, Cévennes, Gévaudan, Vivarais. — Chef: M. de Châtillon.

Huitième département: Dauphiné, Provence, Bourgogne. — Chef: M. de Lesdiguières.

La Rochelle formait un cercle à part et jouissait de la faveur de n'avoir d'autre gouverneur que son maire.

Le duc de Bouillon fut nommé général en chef; il refusa, prétextant ses infirmités corporelles.

Pour mettre autant que possible de l'unité dans leur nouvelle organisation, les députés décidèrent qu'il y aurait une assemblée générale dans laquelle résiderait l'au-

1. Actes des assemblées nationales. — Manifeste de l'assemblée de La Rochelle.

2. Le titre du projet est le suivant : L'ordre et règlement général des finances pour les églises réformées de France et souveraineté du Béarn. — Voir Note VIII.

torité suprême, et des consuls provinciaux qui dans chaque cercle, s'occuperaient chacun des affaires de son ressort; ils déterminèrent les attributions du général en chef, des généraux de province et de leurs conseils; s'occupèrent de la liberté du commerce pendant la guerre, des finances, des revenus et de la levée des deniers de la cause, des officiers de finances, des comptes, du renouvellement de la milice, de la solde des soldats et de la discipline militaire. On doit signaler, dit un historien moderne, comme un intéressant trait de mœurs, les règlements adoptés par l'assemblée de La Rochelle pour le maintien de la religion et du bon ordre dans les armées. Des pasteurs devaient faire journellement les prières et le prêche aux soldats. Il était défendu aux gens de guerre de jurer, sous peine d'une amende proportionnée au grade du délinquant: un teston pour le soldat, un écu pour le gentilhomme. Des peines plus graves étaient portées contre ceux qui méneraient des femmes dans les campements militaires. On recommandait la conservation du labourage et du commerce. Les prisonniers étaient placés sous la sauvegarde du conseil. Règlements qui prouvaient que l'assemblée de La Rochelle voulait honorer cette nouvelle guerre, mais qui ne pouvaient être exécutés qu'avec une piété forte, devenue très-rare en ce temps-là.[1]

## XII.

Quelques historiens ont cru que l'assemblée voulait établir une république, à l'instar de celle des Provinces-Unies. Leur opinion n'a d'autre fondement qu'un pamphlet catholique qui appelle l'organisation de l'assemblée de La Rochelle « *la loi fondamentale de la république des Églises réformées de France et du Béarn.* » Une étude approfondie de l'état des esprits à cette époque, nous amène à cette conclusion que les réformés, en s'organisant, avaient voulu seulement se prémunir contre le danger qui les menaçait. Le sceau qu'ils avaient fait graver pour sceller leurs ordonnances et leurs délibérations, indique assez

1. De Felice, Histoire des protestants, liv. III, p. 299 (Toulouse 1850).

clairement le contraire. Protestants, ils défendaient leur foi religieuse ; Rochellois, ils ne voulaient pas qu'on leur ravît les libertés de leur ville. Leur défiance de la cour n'était-elle pas justifiée[1]? L'idée de république leur serait peut-être venue s'ils eussent été vainqueurs, mais au moment d'engager la lutte, ils n'étaient rien moins que républicains.

Outre ces règlements, l'assemblée se défendit dans des manifestes, mais ses ennemis l'attaquaient déjà avec des armes plus meurtrières. Le duc de Mayenne commandait un corps d'armée en Guyenne, Condé assiégeait dans le Béarn les villes qui ne lui ouvraient pas leurs portes, désarmait Sully, Saumur, Blois, Tours; le comte de Saint-Paul occupait Gergeau et le duc de Longueville tenait sous sa dépendance les réformés de la Normandie. Pour comble d'infortune, la plupart des seigneurs protestants sur lesquels l'assemblée avait compté pour leur confier des commandements, s'étaient accommodés avec Luynes et marchaient contre elle. Soubise et Rohan seuls lui demeuraient fidèles. L'épouvante régnait parmi les réformés et un grand nombre, dans l'appréhension de quelque catastrophe, quittèrent la France. Sedan se remplit de refugiés comme Genève aux jours de Charles IX.

## XIII.

Louis XIII quitta Paris avec une armée commandée par Luynes qu'il avait fait connétable, et conduite par Lesdiguières, qui avait refusé d'être le général en chef de ses coreligionnaires. En passant à Tours, il fit mettre à mort quelques catholiques qui y avaient fomenté une sédition à la suite de laquelle le temple protestant avait été démoli et le sang avait coulé; mais à Saumur, il se laissa entraîner à un acte indigne d'un roi. Mornay était le gouverneur de cette ville depuis trente-quatre ans; le vénérable vieillard, type du sujet loyal et fidèle, avait toujours prêché la soumission à son parti. Les années, les soucis et les épreuves l'avaient détaché du monde sans le dégoûter de la vie ; cependant il lui restait une coupe d'amertume à

1. Note IX.

boire: elle lui fut présentée par le jeune roi dont il avait protégé l'enfance et qu'il aimait comme il avait aimé son père.

Quand l'armée royale de Tours se dirigea vers Saumur, les serviteurs de Mornay lui conseillèrent de ne pas recevoir, comme le roi le lui faisait demander, une garnison dans la ville: il ne se rendit pas à leur avis. « Mieux vaut, leur dit-il, se confier à la foi du roi que de résister. En abusant de ma franchise après mes longs services, il se nuirait plus qu'il ne me nuirait; je sais que la soumission a des inconvénients parce qu'elle peut servir de prétexte à des calomnies contre moi, mais en dehors de ma manière d'agir, je vois la ruine de l'Église, l'affaiblissement du trône et la guerre entre nous, je me confie à Dieu et au roi.»[1]

Il fut donc décidé que Saumur recevrait pour trois mois une garnison, mais que celle de la ville «ferait ses factions et fonctions ordinaires.» Mornay était confiant: le roi avait dit: il ne sera rien innové à Saumur, il n'y sera non plus touché qu'à la prunelle de mon œil.»

Après cette promesse, Duplessis ouvrit les portes de la ville. — Létang, le premier valet de chambre du roi, alla le trouver, et après l'avoir salué, lui dit qu'il venait visiter le château et préparer un logement pour Sa Majesté, parce que dans la ville il n'avait rien trouvé de convenable.

Mornay répondit: «Tout est au roi, cependant le feu roi Henri, père de Sa Majesté, a souvent logé chez Chappes, quelquefois au greffe, jamais au château; le roi actuel et la reine sa mère de même.

«La cour n'était pas si grosse, dit Létang.

«Il n'est pas question de la cour, mais de la personne du roi, répondit Mornay, et le logis que j'ai l'honneur de lui proposer a été accru de nouveaux bâtiments; au reste, Sa Majesté ayant à arriver avant peu d'heures, il est mal aisé de remuer une si grande famille, mes filles et leurs enfants.»

Létang devenant de plus en plus pressant, Mornay ajouta: «Avez-vous charge de me demander cela?

«Non, dit le serviteur, je le fais d'office.

1. Mémoires de Duplessis-Mornay.

« Alors faites, s'écria vivement le vieillard.»

Létang visita le logis et le marqua si exactement « qu'il ne fut laissé ni à Duplessis-Mornay, ni à Mad[me] de Villarnould, ni à sa famille, le *moindre lieu pour se mettre à couvert.*»

Un peu après midi, M. de Hallier, capitaine des gardes du roi, monta au château avec quelques archers du corps. Duplessis, un peu inquiet, va cependant le recevoir et dit: « Monsieur, Sa Majesté a toute puissance et j'ai toute confiance.»

A peine entré au château, de Hallier demanda au nom du roi, toutes les clefs des portes, des magasins d'armes, et des poudres. Mornay s'arma, fit battre aux champs et réunit sa garnison.

Une heure après, on vit cet homme illustre descendre à la tête de sa troupe. Au milieu de ces braves soldats dévoués aux Mornay, Madame de Villarnould, ses enfants, neveux, nièces et serviteurs, marchaient en silence; ils sortirent tous de la ville et se dirigèrent vers les villages de Varreins et de Chassé, où les gens de la campagne leur donnèrent l'hospitalité.

Du haut de la forteresse, dit l'écrivain auquel nous empruntons ce récit, on apercevait sur la levée de la Loire l'armée de Lesdiguières qui s'avançait lentement; des bateaux, magnifiquement ornés, glissant sur le fleuve, amenaient le roi Louis XIII et M. le connétable.»[1]

Après avoir mis sa famille en sûreté, Mornay alla attendre le roi à la porte de la ville. Le jeune monarque lui fit un accueil bienveillant et toute la cour parut indignée de la manière dont on l'avait traité. Le lendemain il alla trouver Lesdiguières. « Ce m'est, lui dit-il, un pauvre loyer de mes services sur la fin de mes jours d'être flétri de cette marque de défiance.» On ne se défiait pas de lui, on voulait s'emparer de sa place de sûreté. Lesdiguières le rassura.[2]

1. Duplessis-Mornay, par Joachim Ambert, p. 111 (Paris 1848).
2. Vie du connétable de Lesdiguières.

## XIV.

Lesdiguières et Mornay! Arrêtons-nous un instant devant ces deux hommes auxquels se rattachent tant de souvenirs, ils sont les derniers représentants de l'époque la plus agitée et la plus féconde en événements de notre histoire nationale; tous deux ont vieilli au service de la royauté et servi la cause de la Réforme; l'un a brillé dans les conseils, l'autre sur les champs de bataille; dans les circonstances les plus critiques de son existence leur parti a eu les yeux tournés vers eux, réclamant la sagesse de l'un, et l'épée de l'autre; entre ces deux hommes il y a un contraste frappant. Mornay est le type de l'honnête homme, Lesdiguières de l'ambitieux; le premier est huguenot de conviction, le second de profession; l'un est fidèle au roi par conscience, le second par politique et par tradition. Mornay, par sa vie austère, irrépréhensible, défie la médisance; Lesdiguières, par son inconduite, justifie tous les soupçons. Mornay regarde comme de la boue toutes les grandeurs de ce monde. Lesdiguières ne sait pas même s'il y a un ciel tant il s'attache à la terre. L'un est dépouillé par son roi qu'il a servi avec tant de fidélité, l'autre est comblé de ses largesses pour avoir abandonné ses coreligionnaires. Mornay verse des larmes sur le sort qui attend les réformés; Lesdiguières dirige contre leur poitrine la pointe de son épée. Le temps, ce juge intègre, a prononcé sur ces deux hommes... Lesdiguières force notre admiration par son génie militaire et les ressources inépuisables de son esprit; mais quand nous avons admiré le capitaine, nous méprisons l'homme. Quant à Mornay, il a droit à toute notre estime, et parmi tous les personnages remarquables, dont il fut le contemporain, nul ne le surpasse en grandeur morale; entre tous il est le premier.

## XV.

La cour eut cependant honte d'avoir ainsi traité Mornay; elle voulut lui offrir une compensation. Luynes le manda chez lui et lui offrit en dédommagement un million, le paiement des sommes considérables qui lui étaient dues et le bâton de maréchal de France.

— Si on ne veut pas me tenir la promesse qu'on m'a faite, répondit le vieillard indigné, de retirer la garde royale de Saumur, qu'on me retienne prisonnier.

Pendant une semaine les pourparlers continuèrent. Le roi fit remettre à Mornay une déclaration signée de lui (17 mai 1621), par laquelle il promettait de lui remettre Saumur dans le délai de trois mois ou plutôt si ses affaires le lui permettaient. A cette promesse le roi en ajoutait une autre : celle de le perpétuer dans le gouvernement de Saumur quand même les autres villes de sûreté seraient ôtées aux réformés.

Le roi partit de Saumur le 17 mars; le lendemain Mornay reçut les adieux des ministres et des principaux magistrats, ils fondaient en larmes; lui l'œil sec, sans prononcer un seul mot de murmure monta en litière, suivi de ses gendres et de ses petits enfants; le 19, il arriva à son château de la Forêt-sur-Sèvres. A peine entré il sentit qu'il était à la dernière étape de sa vie; en entrant dans la grande salle du manoir il dit : «je me remets comme toujours à la volonté de Dieu; mais j'engloutirai ici mon ennui, Dieu aura soin de moi.»

Dès que Mornay fut parti, son château fut livré au pillage; les soldats brisèrent les glaces, les portes, les meubles, volèrent les armes et les munitions, et arrachèrent les fermoirs d'argent des beaux livres de la bibliothèque, et sans la fermeté de Madame de Villarnould, ils fussent devenus la proie des flammes.[1]

Une nouvelle épreuve attendait Mornay, elle fut la plus douloureuse : L'assemblée de La Rochelle le blâma de n'avoir pas défendu la ville de sûreté qui lui avait été confiée; elle le traita de lâche, d'hypocrite, de déserteur, et fut sur le point de faire arrêter son gendre de Villarnould qui, animé du même esprit de conciliation que son beau-père, fortifiait les soupçons de trahison qui couraient sur Duplessis[2]. Le temps devait montrer l'injustice de ces accusations, qui n'ont leur explication que dans ces temps ora-

1. Mémoires de Duplessis-Mornay. — Le Vassor. — Sismondi. — Henri Martin. — Année 1621.

2. Actes des assemblées nationales. — Haag, France protestante, art. Duplessis-Mornay.

geux où l'homme perd le libre exercice de sa raison sous l'influence des passions qui le dominent.

## XVI.

Le roi, à son arrivée à Niort, publia une nouvelle déclaration (20 mars) qui déclarait criminelles les villes et les personnes qui tenaient pour le parti de l'assemblée, et particulièrement La Rochelle et Saint-Jean-d'Angely, dont l'une donnait asile à l'assemblée et l'autre se préparait à soutenir un siége. La déclaration ordonnait, en outre, à tous les réformés, à quelque rang de la société qu'ils appartinssent, d'aller déclarer, au greffe du bailliage ou de la sénéchaussée de leur ressort, qu'ils voulaient servir le roi contre tous ceux qui embrasseraient le parti de l'assemblée. Cette déclaration réussit au delà des espérances de la cour, les plus empressés furent les gouverneurs des villes de sûreté qui se dessaisirent, sans brûler une amorce, des places qui leur avaient été confiées. Parabère rendit Niort; Loudrières livra Fontenai-le-Comte; Châteauneuf, Pons; il est vrai qu'ils se firent solder largement leur obéissance et que dès qu'on sut que la cour payait, les offres de trahison abondèrent.[1]

L'assemblée, qui continuait ses travaux, sentit le besoin de se justifier; elle le fit dans une apologie dans laquelle, avec plus de hauteur que sa position ne le permettait, elle expliquait sa conduite; elle attaquait Arnoux, et sa société faisait le récit de tout ce qui s'était passé depuis l'assemblée de Loudun, dévoilait les ruses de la cour pour séduire Lesdiguières et Châtillon, expliquait les raisons pour lesquelles les assemblées précédentes avaient refusé de se séparer avant qu'on eût répondu à leurs cahiers. Cette apologie était signée des modérateurs et des secrétaires de l'assemblée.[2]

La cour ne laissa pas l'écrit des réformés sans réponse, et s'efforça de prouver qu'ils étaient des entêtés, des sédi-

1. Élie Benoît, t. II, p. 359.

2. L'apologie de l'assemblée est intitulée : Destruction des églises de France et de Navarre et leur assemblée à La Rochelle, de la persécution injuste qui leur est faite par les ennemis de l'État et de leur religion et de leur légitime et nécessaire défense.

tieux et la cause des maux dont ils se plaignaient; elle eut un défenseur dans un homme chez lequel elle aurait dû trouver un adversaire. Tilenus, professeur de théologie à Sédan, attaqua l'assemblée de La Rochelle.

Ce ministre qui avait une certaine célébrité parmi ses contemporains, était né à Goldberg, en Silésie, le 4 février 1563. Allemand de naissance, il put non-seulement bien apprendre la langue française, mais encore la parler et l'écrire avec agrément et facilité; il fut le précepteur de Guy de Châtillon, le dernier descendant d'Andelot[1]. Jusque-là inconnu, il attira l'attention sur lui par une controverse qu'il eut avec Du Perron à l'occasion de deux dames protestantes qui voulaient abjurer avec éclat et paraître convaincues par les arguments du convertisseur officiel de la cour. Plus tard nous trouvons Tilenus au nombre des ministres qui discutèrent, avec les théologiens catholiques, en présence de la duchesse de Bar.

Tilenus était brouillon, disputeur; sa vie se passait à objecter et à contredire; il rompit des lances avec Du Moulin, sur l'union hypostatique, plus tard il fut gomariste, puis arménien, ensuite gomariste pour redevenir arménien; il attaqua avec plus d'ardeur que de solidité, et d'érudition que de science, le synode d'Alais qui avait adopté les canons de celui de Dortrecht. Jusque-là, il n'avait pas cessé d'être sur le terrain de la réforme; mais il s'en écarta complétement le jour où il attaqua l'assemblée de La Rochelle avec une animosité que n'aurait pas dépassé un jésuite; il éleva le pouvoir des rois au-dessus des règles de la justice; il nia aux peuples le droit de se plaindre, et ne leur reconnut que celui de souffrir; il descendit ensuite à des personnalités, et dénigra Du Moulin, qu'il redoutait.[2]

## XVII.

Quelle que fut l'importance que les parties belligérantes attachaient à l'opinion publique, au tribunal duquel elles

1. Il se fit catholique en 1602.
2. Haag, France protestante, art. Tilenus. — Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, p. 369.

en appelaient, il fallait recourir à d'autres armes. Le roi mit le siége devant Saint-Jean-d'Angely, défendu par Soubise, pendant que Rohan était en Guyenne pour y recruter une armée; les deux frères plus fidèles au malheur qu'à une sage politique, avaient longtemps hésité avant de répondre aux appels de l'assemblée de La Rochelle.

Un héraut d'armes se présenta aux portes de la ville et demanda à parler au gouverneur: celui-ci s'étant présenté, le héraut lui cria: « A toi Benjamin de Rohan, le roi, ton seigneur suzerain et le mien te commande de lui ouvrir les portes de la ville de Saint-Jean-d'Angely pour y entrer avec son armée; faute de quoi faire, Benjamin de Rohan, je te déclare criminel de lèze-Majesté au premier chef, rôturier toi et ta postérité; tes maisons seront rasées, ainsi que toutes celles de ceux qui t'assisteront. » Le fier Breton, Rohan de Soubise, garda son chapeau à plumes sur la tête; le héraut lui cria: « Benjamin de Soubise, vous n'êtes pas dans votre devoir, ôtez votre chapeau. » Un gentilhomme répondit au héraut: « Excusez, s'il vous plaît, M. de Soubise, car il n'a jamais reçu de pareilles sommations. » Quelque temps après Rohan laissa tomber de la muraille une réponse conçue en ces termes: « Je suis très-humble serviteur du roi, mais l'exécution de ses commandements n'est pas en mon pouvoir. »[1]

Le travaux du siége commencèrent avec vigueur. Le roi, qui avait le courage d'un gentilhomme et les connaissances d'un officier d'artillerie, déploya avec Luynes une grande activité. La défense n'était pas possible. Loudrières, qui avait déjà livré Fontenay, s'était jeté dans Saint-Jean-d'Angely pour se faire payer plus chèrement ses services, décourageait, par ses discours, la garnison et les bourgeois. Ces derniers demandèrent à traiter, on leur promit la vie, leurs biens, la liberté de conscience. Tout le reste fut laissé à la discrétion du roi. Le lendemain de la capitulation, la garnison forte de 1800 hommes et de deux cents gentilshommes à la tête desquels marchait Soubise sortit et défila devant le roi. Soubise était rouge de colère et de honte. Quand il fut devant le roi, il ploya le genou pour le saluer. « Levez-vous, lui dit Louis, et me servez mieux

1. Relation du voyage du roi. — Arch. curieuses, 2e série, t. III.

pour l'avenir; car pour le passé je n'ai pas été très-satisfait de vous. »[1]

## XVIII.

La chute de Saint-Jean-d'Angely fut suivie de celle d'un grand nombre d'autres villes qui ouvrirent leurs portes au roi, moins par crainte que par la lâcheté de leurs gouverneurs, qui préféraient retirer une grosse somme de leur soumission que de succomber les armes à la main. Clairac cependant, eut le courage de résister; mais attaquée, au dehors, par l'armée royale et affaiblie au dedans, par des traîtres, elle fut obligée de capituler. Une députation des bourgeois de la ville, à la tête de laquelle se trouvait le ministre de la ville, se dirigea vers la tente royale. Ils étaient tristes, abattus. Le ministre couvert d'un vêtement noir, ploya le genou devant le monarque, « Sire, lui dit-il, les rebelles d'une ville pleine de rebellion qui s'est laissée emporter aux torrents d'une révolte sous prétexte de religion et d'oppression de conscience, se jettent à vos pieds pour offrir à la discrétion de votre justice ou miséricorde, nos vies, nos libertés, nos biens; nous avons ces jours passés commencé d'éprouver quelques parties de la première qui ne saurait égaler notre crime, qui nous empêche de rien espérer de Votre clémence, si ce n'est que Votre Majesté veuille acquérir aussi dignement le titre de *miséricordieux*, qu'elle possède celui de *juste*, si ce bonheur nous arrivait, nous dirions tout le contraire des enfants d'Israël qui disaient : « Nous avons vu Dieu et nous mourrons; » et nous annoncerions à la postérité que nous avons vu le roi qui nous a donné la vie. En reconnaissance de quoi Sire, si Votre Majesté nous la laisse, nous vous publierons pour le Dieu tutélaire du monde, et n'ouvrirons la bouche que pour bénir Votre nom et Votre règne, et nos cœurs ne désireront que la grandeur et durée de Votre sceptre. Et comme nous avons été les plus rebelles et les moins dignes de Votre miséricorde, nous serons désormais les plus fidèles et les plus obéissants de vos sujets.» Le roi répondit tout ému : « Vous avez bien fait de vous soumettre entièrement à ma discrétion. Mettez-vous en votre devoir,

1. Mercure de France, année 1621, t. VII, édit. de 1622.

afin que vous connaissiez quelle est ma bonté. Monsieur le connétable vous dira ma volonté. »

Luynes fut plus sévère pour les habitants de Clairac que pour ceux de Saint-Jean-d'Angely, il en fit pendre quatre, un conseiller, un ministre, un consul et un cordonnier qui s'était distingué par son courage pendant le siége.[1]

## XIX.

Le roi marchait de conquête en conquête. Sainte-Foy, Bergerac[2], et plusieurs autres villes, lui ouvrirent leurs portes; dans presque tout le reste du royaume les réformés subissaient des échecs; Rohan seul se maintenait assez bien dans les environs de Castres, prêt à voler au secours de Montauban s'il était attaqué. Cette ville, située sur les bords du Tarn, avait de bons remparts et une population chez laquelle la haine du papisme était vivace et profonde. Si la sagesse eût été écoutée, elle eût déconseillé le siége. L'hiver approchait, les troupes royales étaient fatiguées, les approvisionnements manquaient; la passion l'emporta. Les Toulousains, aussi ardents dans leur foi que les Montalbanais, pressèrent vivement le roi, qui chargea le duc de Mayenne et le maréchal de Themines de se porter en avant. Les Montalbanais étaient prêts à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Leur garnison se composait de 5000 hommes de troupes réglées, d'un grand nombre de volontaires; ils avaient des munitions de guerre et des vivres pour six mois. Leurs remparts étaient armés de 3 canons de gros calibre, de 2 couleuvrines, de 4 moyennes, de 30 pièces de campagnes et d'un grand nombre de fauconneaux[3]. Le comte d'Orval, commandant en chef, était conseillé par Caumont de la Force, son beau-père, auquel revient l'honneur d'avoir sauvé la ville de la ven-

1. Relation du voyage du roi. — Arch. curieuses, 2e série, t. III.
2. Un auteur du temps fit cette litanie sur les protestants :

A Saint-Jean démantelés;
Pons en villageois changés;
A Bergerac donnés;
A Sainte-Foy pardonnés;
A Clairac pendus, noyés.

3. Haag, France protestante, t. III, p. 258.

geance d'un monarque irrité qui se faisait une idée tellement exagérée des droits attachés à la couronne qu'il pendait impitoyablement les habitants des villes dans lesquelles il avait éprouvé la moindre résistance.[1]

L'armée royale parut le 17 août 1621 sous les murs de Montauban, et bientôt après les opérations du siége commencèrent. Assiégés et assiégeants firent des prodiges de valeur et d'intrépidité. Les troupes royales, toujours repoussées, recommençaient le lendemain l'attaque de la veille; pas de trêve, pas de repos, la ville était chaque jour menacée par quelque côté et, chaque jour elle faisait face au nouveau danger. On voyait des femmes et des enfants parmi les combattants; les Montalbanais étaient pleins d'espérance; Rohan leur avait envoyé des secours. Le connétable de Luynes crut cependant que l'heure de la chûte de la ville huguenote allait sonner. Le 21 octobre, jour désigné pour un assaut général, il fit apporter le dîner du roi au faubourg du Moustier, où devait avoir lieu la principale attaque, afin qu'il fût témoin de la victoire de ses troupes; il fut témoin de leur défaite. Elles se retirèrent en désordre, laissant les fossés remplis de leurs blessés et de leurs morts. Elles avaient perdu 800 hommes. La perte des assiégés était presque nulle.

Dans ces entrefaites, Rohan invita les Montalbanais à envoyer des députés à Castres pour traiter de la paix; les conférences ouvertes à ce sujet n'eurent pas de résultat. Louis XIII voulait traiter avec Rohan seul, celui-ci refusa noblement, ne voulant pas séparer sa cause de celle de son parti. Le roi leva le siége et décampa avec son armée. Le soir du départ de l'armée royale, un soldat huguenot se mit à jouer sur la flûte l'air du psaume soixante huitième. Les assiégés eurent, en l'entendant, l'instinct de leur prochaine délivrance: ils ne se trompaient pas.[2]

Les assiégés triomphaient, mais sur les cadavres d'un grand nombre de leurs vaillants compagnons d'armes morts en défendant bravement leurs remparts; la perte qu'ils ressentirent le plus vivement, fut celle de Chamier. Cet

1. Haag, France protestante, t. III, p. 257-258.

2. Relation du siége de Montauban, année 1621. — Sismondi, t. XXII. — Le Vassor. — Henri Martin. — Bazin. — Capefigue. — Richelieu et Mazarin. — Mémoires de Rohan.

homme sage dans les conseils, prompt dans l'exécution des projets, avait fait passer son énergie dans le cœur de ses coreligionnaires. Comme Zwingle, il tira l'épée et périt par l'épée; le 17 octobre il vola, un épieu à la main, à la défense du bastion du Paillon, un coup de canon le tua.

Chamier fut amèrement regretté des protestants; «ils le pleurèrent, dit Duplessis, autant que s'ils avaient perdu une de leurs meilleures place de sûreté[1],» leurs regrets étaient légitimes. Chamier avait une âme noble, inaccessible aux séductions de la cour; controversiste savant, habile, il avait infligé au clergé d'humiliantes défaites. Respecté et aimé de tous ceux de son parti qui avaient un cœur vraiment huguenot, il en était le conseil éclairé et l'arbitre conciliant. Il avait cinquante-cinq ans quand il termina sa carrière, laissant un nom qui, de plus en plus connu, révèlera en lui l'un des plus grands et des plus austères caractères du protestantisme français.[2]

## XX.

Un poëte de l'antiquité a dit avec beaucoup de raison: «tant que vous serez heureux vous aurez beaucoup d'amis, mais quand les temps seront nuageux et sombres vous serez seul.» L'étoile du connétable avait pâli au siége de Montauban; les courtisans imputèrent à son impéritie tous les revers. Ils se rappelèrent alors l'ancien maître de la volerie, le fauconnier d'autrefois, et l'accablèrent de moqueries et de satires. Ils s'étaient aperçus que le roi commençait à se lasser de lui, ils se tournèrent donc contre l'homme aux genoux duquel ils s'étaient prosternés. Le jésuite Arnoux qui lui devait sa fortune, s'unit à ceux qui complotaient sa perte. Luynes l'apprit et le fit chasser par le roi, qui n'osait pas encore secouer le joug de celui qu'il appelait «le roi Luynes». Une mort inattendue les délivra l'un de l'autre. Luynes fut atteint au siége de Monheurt d'une fièvre rouge qui décimait l'armée; il expira au moment où la ville prise d'assaut était livrée aux

1. Mémoires de Duplessis-Mornay, année 1621.
2. Voir la biographie intéressante que M. Charles Read a consacrée à Daniel Chamier.

flammes. Ce fut son dernier triomphe. Après avoir été immensément riche, il ne laissa pas de quoi payer les frais de ses funérailles. Sa grandeur eut le sort des torrents. Le soir même de sa mort, il était oublié. Ceux qui furent chargés de conduire ses restes à la sépulture jouèrent aux dés sur son cercueil![1]

Le roi était redevenu son propre maître; mais cette nature molle, indécise, froide, ne pouvait trouver en elle-même son propre gouvernail; on se demandait donc avec anxiété entre les mains de qui tomberait le pouvoir. Les ambitieux ne manquaient pas : Puysieux, le fils du vieux Sillery, recueillit momentanément l'héritage du fauconnier.

## XXI.

La mort de Chamier avait fait couler des larmes aux réformés, celle de Mayenne faillit attirer sur eux d'épouvantables malheurs. L'ancien chef de la ligue avait été tué sous les murs de Montauban[2]. Quand la nouvelle de sa mort arriva à Paris, la population se prépara à lui faire des funérailles sanglantes. Un carme déchaussé qui se faisait appeler Dominique de Jésus Maria, l'agitait depuis quelques semaines par ses prédications ardentes, passionnées. Ce religieux, qui ne le cédait en rien en audace et en fanatisme aux plus fougueux prédicateurs de la ligue, s'était acquis en Allemagne, en Espagne et en Italie une grande réputation de sainteté. Ses prédications n'avaient qu'un seul texte, les protestants; qu'un seul développement, leur complète extermination. Son audace, qui rappelait celle du célèbre inquisiteur dont il portait le nom, lui donnèrent une grande popularité; les plus puissants seigneurs, les souverains même, lui montraient de la déférence. Il était porteur d'une image qu'il appelait *l'image miraculeuse de Notre Dame de la Victoire*, il lui avait crevé les yeux; « ce sont, disait-il de sa voix de stentor, les misérables hérétiques qui ont commis ce sacrilége. « Ses auditeurs alors frémissaient de terreur et de rage et ne demandaient qu'à venger ce sacrilége. Son arrivée à Paris causa une im-

1. Beauvais-Nangis, Des Favoris, t. II, p. 108.
2. Bouillé, Hist. des ducs de Guise, année 1621.

mense sensation. La populace voulut voir l'image miraculeuse que le pape avait consacrée lui-même dans Saint-Paul sur le grand autel, et devant laquelle il s'était prosterné avec tout le collége des cardinaux. Ce fanatique était devenu la grande idole des masses qui le vénéraient comme un saint, se disputaient un lambeau de ses vêtements et lui attribuaient le don des miracles. La Sorbonne l'obligea à quitter Paris, qu'il laissa sous l'impression de ses discours incendiaires. Ce fut alors qu'on apprit la mort de Mayenne; la populace résolut de la venger sur les protestants de Paris qui étaient les plus paisibles du royaume, sa colère se borna d'abord à des menaces. Le duc de Montbazon, gouverneur de la ville, ne crut pas que les réformés dussent interrompre leur culte qui se célébrait à Charenton; il prit cependant des mesures pour prévenir toute agression de la part des catholiques, et se transporta lui-même sur la route pour protéger le retour des huguenots; cela n'empêcha pas les séditieux d'attaquer les retardataires; des injures, ils en vinrent aux coups. Une femme, qui n'avait pas voulu saluer la statue de la Vierge, tomba morte percée de coups; les maisons où les réformés s'étaient réfugiés furent pillées et incendiées sans que les archers et les gardes du duc de Montbazon pussent l'empêcher. En quelques instants toute la ville fut en émoi; la nuit seule suspendit les désordres. Le lendemain les émeutiers se portèrent vers Charenton, pillèrent et brûlèrent le temple et les boutiques des libraires et ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils eurent tout dévasté. Le duc de Montbazon fit arrêter deux des plus mutins et les fit pendre pour servir d'exemple aux autres; la leçon fut inutile. Dès le lendemain, le tumulte recommença au faubourg Saint-Marceau peuplé d'ouvriers protestants qui s'y étaient retirés pour exercer leur métier, depuis qu'on les avait exclus des maîtrises; plusieurs d'entre eux furent tués. Le parlement prit des mesures sévères contre les assassins, et rétablit l'ordre; mais déjà une grande panique s'était emparée des protestants qui se croyaient à la veille d'un de ces grands massacres dont le souvenir était encore vivant dans leurs familles. Plusieurs quittèrent Paris, d'autres se cachèrent chez des catholiques de leur connaissance. Les ministres, suivant l'ordre de Jésus-Christ, qui ordonne à ses dis-

ciples la fuite quand ils sont persécutés, se dispersèrent dans la crainte que leur présence fût plus nuisible qu'utile à leur troupeau; on les traita de lâches.

Quand les mutins n'osèrent plus se porter à des voies de fait, ils eurent recours à la calomnie. A l'occasion de l'incendie du pont au Change, ils accusèrent les réformés de vouloir mettre le feu à Notre-Dame, aux Jésuites, à tout Paris. Ce bruit ridicule se répandit, et l'on vit plusieurs bourgeois boucher le soupirail de leurs caves qui avaient jour sur les rues.

La poésie, qui se trouve associée à tous nos événements bons ou mauvais, s'empara de ceux qui venaient de se passer à Paris; de nombreuses pièces de vers latins parurent; l'un de ces poëtes de circonstance aujourd'hui oubliés, Freré, composa quelques strophes qu'il dédia à Bailleul, lieutenant de la prévôté. Elles contiennent une série d'allusions dont le sens nous aurait échappé si l'auteur n'avait pas eu soin de nous donner lui-même la clef de ses énigmes.[1]

## XXII.

Au milieu de tous ces désordres, le cercle du Languedoc prit une grave décision : elle déposa Châtillon qui lui était devenu suspect. «Il a, disaient les membres de l'assemblée, levé des troupes non pour servir les réformés, mais pour savoir quel effort le cercle pourrait faire, et quelle quantité de soldats, d'armes et de munitions il pourrait fournir; il a laissé sauver l'ennemi quand il aurait dû le détruire; au lieu de travailler pour la cause, il n'a pensé qu'à ses propres affaires.[2]

Cette mesure nécessitée par la trahison du petit-fils de l'amiral n'était pas cependant sans danger. Châtillon était à la tête de troupes dont on lui ôtait le commandement, et ceux des réformés qui étaient attachés à sa personne murmuraient hautement d'un acte qu'ils taxaient d'injustice; quand l'union commandait au parti la plus étroite union, la discorde se mettait dans ses rangs. L'état dans lequel la

1. Note x. — Voir Bulletin de l'hist. du protestantisme français, t. VI, p. 500. — Le Vassor. — Sismondi. — Henri Martin.
2. Actes des assemblées politiques, 21 novembre 1621.

cour se trouvait servit momentanément mieux les réformés que leur propre sagesse. Depuis la mort de Luynes, les courtisans se disputaient ardemment sa succession et se prononçaient les uns pour la paix, les autres pour la guerre. Ces derniers, et dans leur nombre se trouvait le prince de Condé, voulaient retarder le retour du roi à Paris, dans la crainte que le pouvoir ne retombât entre les mains de la reine-mère. Pendant que de Montauban ils dirigeaient le roi vers Bordeaux, Condé et ses partisans lui proposèrent de s'emparer de la petite ville de Châtillon, située sur la Dordogne, comme il s'était emparé de Saumur. Cette ville appartenait au duc de Bouillon, qui était demeuré étranger à la présente guerre, et auquel un traité particulier garantissait toutes ses possessions. Le roi n'osa cependant pas; des conseillers plus honnêtes le dissuadèrent de commettre un acte qui n'était ni sans honte ni sans danger. Après avoir pris des mesures pour empêcher les réformés abattus en Poitou et en Saintonge, il se rendit à Paris.

## XXIII.

Dans la solitude de son château de la forêt, Mornay attendait l'exécution des paroles royales. Les trois mois, à l'expiration desquels Saumur devait lui être rendu, étaient expirés, et rien n'indiquait que le roi fût prêt à tenir ce qu'il avait promis de vive voix et confirmé par écrit; ses nombreuses lettres n'obtenaient que des réponses évasives. On imputait aux temps et aux circonstances un retard qui n'avait d'autre cause que la mauvaise foi et la volonté ferme de ne pas le réintégrer dans sa ville de sûreté. Lassé de ces attermoiements sans fin, le vieillard adressa (20 janvier 1622) une requête au roi. Dans cet écrit il lui rappelait noblement, mais sans orgueil, ce qu'il avait fait pour son auguste père, et ce que celui-ci avait fait pour ses fidèles huguenots, auxquels, en échange de leurs services, il avait donné des places de sûreté. « J'ai toujours, continue-t-il, en la place de Saumur, tâché d'être un exemple du devoir requis d'un gouvernement. Le feu roi nous étant ravi, Sire, par cet exécrable parricide qui crie depuis si longtemps vengeance et jusques à

quand? La reine mère de Votre Majesté et régente du royaume, me sera témoin en quelle fidélité vous fûtes servis à Saumur, et Votre Majesté n'étant point si jeune qu'elle ne s'en puisse souvenir. Ma gloire est d'avoir obéi à Dieu, à mon roi, à ma conscience. Ce m'eût été un crime de douter, en dernier lieu, de votre parole royale. Tant y a que je n'ai point capitulé avec Votre Majesté, ne lui ai demandé ni argent, ni honneurs, ne lui ai vendu ni son bien, ni mon service. Dieu veuille que de tous le roi soit servi comme de moi. Et pour la fin, Sire, il me sera permis de dire à Votre Majesté qu'en ce qui est de mon particulier, s'il n'y allait de mon honneur pour ne laisser cette tache à mon nom, que mon roi n'eût pu se confier en moi de cette place, je l'estime si bas au-dessous de ce que je devais espérer de mes services que je n'en voudrais pas importuner Votre Majesté d'une seule parole. »[1]

Cette requête eut le sort des précédentes. Mornay crut alors ce que sa grande âme se refusait à croire : au parjure de son jeune roi. Il versa des larmes, non sur lui mais sur ce que l'avenir préparait à la France et à ses coreligionnaires, avec un monarque qui foulait aux pieds les édits de son auguste père et ne se croyait lié ni par sa parole, ni par sa signature. Navré de douleur, il écrit encore au roi : « Sire, lui dit-il, puisqu'il est résolu, pour le bien prétendu du service de Votre Majesté que mon obéissance et ma fidélité me tournent à crime et à supplice, et le loyer et la louange que j'en eusse dû attendre, à ignominie, je supplie très-humblement Votre Majesté de me vouloir octroyer au moins qu'avec sa bonne grâce et son sauf-conduit, je me puisse retirer hors de ce royaume avec ma famille; de l'accorder pareille aussi à M. de Villarnould, mon gendre, enveloppé en même cause. Pareillement de pouvoir transporter hors de Saumur, les os des miens pour n'être exposés à la rage d'un si ingrat peuple. Là, Sire, soustrait aux objets qui trop justement affligent mon âme, je prierai Dieu qu'il lui plaise prospérer de plus en plus la personne et couronne de Votre Majesté, pardonner aux auteurs de ces conseils plus nuisibles à ses affaires

1. Mémoires de Duplessis-Mornay, Requête au roi, 20 janvier 1622.

qu'à moi-même, et pour adoucir mes amertumes, me faire oublier que je suis né Français. Et peut-être, Sire, se trouvera-t-il là quelqu'un qui grave sur ma tombe ce misérable épitaphe : *Cy gît qui, âgé de soixante-treize ans, après en avoir employé sans reproche, les quarante-six au service de deux grands rois, fut contraint pour avoir fait son devoir, de chercher son sépulcre hors de sa patrie. Juge, lecteur, et déplore soit son malheur, soit la malice du siècle.*[1]

## XXIV.

Cette noble lettre ne toucha ni Louis XIII ni ses ministres. Duplessis était vieux, infirme, il ne pouvait plus rendre des services comme autrefois, en maintenant la tranquillité parmi les huguenots qui ne l'écoutaient plus; son rôle était fini. Que de raisons pour laisser ses plaintes sans réponse!

Le vieillard ne quitta cependant pas le sol de son ingrate patrie pour aller chercher une tombe sur la terre étrangère, il lui épargna cette humiliation; il s'enferma dans son château de la Forêt-sur-Sèvres. De là il n'importuna de ses plaintes ni la cour, ni ses coreligionnaires. Une seule fois il prit la parole pour supplier le roi « de donner la paix à son pauvre peuple[2]», ce fut son unique pensée terrestre; quand il eut terminé son ouvrage intitulé *Des moyens de retenir la paix*, il ne pensa plus qu'à mourir : il s'y prépara par la lecture de la Bible, par la prière, montrant chaque jour à sa famille, dans sa vie privée, le modèle du vrai chrétien, comme il avait montré, dans sa vie publique, celui d'un vrai Français. Laissons un moment le manoir de la Forêt, nous y reviendrons bientôt pour y revoir Mornay sur sa couche funèbre; il nous y apprendra par sa mort à bien vivre, et par sa vie à bien mourir.

1. Lettre de Duplessis-Mornay au roi (14 février 1622).
2. Mémoires de Duplessis-Mornay. — Ambert, Hist. de Duplessis-Mornay.

## XXV.

Louis XIII, après avoir pris ses précautions pour empêcher les réformés de se relever dans la Guyenne et dans le Poitou, se rendit à Paris où ses anciens ministres qui, depuis la mort de Luynes, avaient repris quelque empire sur lui, le disposèrent à la paix. Le président Jeannin qui la conseillait fortement, fit paraître un écrit remarquable qui justifiait plus les réformés que toutes leurs apologies; car il émanait d'un homme, ancien ligueur, attaché à son roi et à sa religion. Le président reconnaissait noblement que les réformés avaient été poussés à la guerre, parce qu'on leur avait donné de justes sujets de crainte pour leurs biens et pour leurs vies; et constatait que la guerre ne les avait jamais affaiblis comme l'avait fait la paix.[1]

Les conseils de Jeannin ne furent pas écoutés.

Retz, Schomberg et Condé, sorti de prison depuis quelque temps, poussèrent Louis XIII à la guerre. Le prince espérait écarter Marie de Médicis du conseil et commander sous le nom du roi; il aspirait même plus haut. Un astrologue lui avait prédit qu'il serait roi à trente-quatre ans et il entrait dans sa trente-quatrième année; il était donc pressé. Une guerre seule, qui mettrait à sa disposition une armée, lui était indispensable; il escomptait la prochaine mort du roi et de son frère; il avait de plus besoin de se rendre populaire parmi les catholiques, en attaquant vigoureusement les huguenots qu'il avait déjà trahis et abandonnés.

Richelieu qui voyait la France menacée au dehors, par l'attitude hostile et formidable que prenait la maison d'Autriche, ne put arrêter le roi sur la pente où le poussaient Condé et ses partisans; le jeune monarque se décida pour la guerre et quitta Paris.

## XXVI.

La levée du siége de Montauban par les troupes royales, devint funeste aux huguenots; ils se crurent dès lors in-

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, p. 386-387. — Mémoires de Jeannin, année 1621.

vincibles, et souillèrent leur triomphe par de grands excès; ils exaspérèrent les catholiques en usant, contre eux, de terribles représailles[1]. Montpellier chassa tous les magistrats catholiques et, comme La Rochelle, se constitua en municipalité calviniste; à Sainte-Foi le gouverneur, soupçonné de complicité avec la cour, fut, quoique protestant, chassé ignominieusement de la place. Dans plusieurs villes les garnisons catholiques furent exposées à des insultes; quelques-unes mêmes furent massacrées. Les religieux du Languedoc virent se renouveler quelques-unes des tristes scènes de 1562; trente-six églises furent détruites ou mutilées[2]. Dans leur exaltation furieuse, les huguenots traitèrent de parjures ceux de leurs coreligionnaires qui parlaient de paix et de trève. A leurs yeux Lesdiguières était un traître, Sully un lâche, Duplessis une dupe. Dans leur conseil la voix des hommes sages était couverte par celle des ardents; Mardochée Suffren, ministre de Montpellier, était à leur tête. Par son fanatique enthousiasme et son éloquence entraînante, qui faisait passer dans le cœur des huguenots les bouillonnements qui étaient dans le sien, il exerçait sur les huguenots du Languedoc une puissance irrésistible et les éloignait des voies de la sagesse et de la modération, dans lesquelles Mornay, du fond de sa retraite, aurait voulu les voir marcher. Sous ce ciel brûlant du midi, où les têtes s'exaltent si vite et où l'imagination est plus écoutée que la raison, Suffren était, malgré la flétrissure que le synode national de Tonneins lui avait infligée en 1614[3], un oracle plus écouté que Rohan lui-même. C'était sa parole ardente, passionnée, qui remuait les masses et les poussait à l'insurrection. Les temps orageux ont toujours des hommes dans lesquels ils se personnifient, et c'est à eux que les causes les plus justes et les plus saintes doivent souvent des taches et des flétrissures qui ne s'effacent jamais.

La cour, en apprenant combien les esprits étaient surexités dans le Languedoc, se décida sur les sollicitations

1. Archives de Simancas, cot. A 79/147. — Dépêche du marquis de Mirabel, adressée à Philippe IV.

2. Voyez l'historiographe Bernard et Le Vassor, année 1622.

3. Le synode le suspendit de ses fonctions pastorales. Plus tard la suspension fut levée par le synode de Vitré.

pressantes de Lesdiguières, d'ouvrir des négociations pour la paix; elle députa la président Du Cros, qui était très-connu de ses coreligionnaires par son esprit conciliant, qui lui avait mérité plusieurs fois leur estime, en le portant sur la liste des candidats à la députation générale. Le président était attaché à la royauté par principe et à sa religion par conscience; il s'était opposé avec une grande énergie à ceux qui circonvenaient Lesdiguières pour lui faire abandonner la foi protestante. Il avait fait entendre au vieux maréchal des paroles austères et dures. Ce fut cet homme de bien qui arriva à Montpellier, porteur de propositions de paix.

Quand Suffren connut l'arrivée du président et le but de sa mission, il prit avec lui quelques protestants fanatiques, et le 22 février, à deux heures du matin, se rendit à l'hôtel où Du Cros était descendu et demanda à le voir. Le président était sans défiance: il se présenta; en le voyant, Suffren lui cria:

« Que viens-tu faire ici, traître? Viens-tu nous enlever notre brave duc de Rohan, le seul soutien de la foi dans nos provinces? Veux-tu agir comme ce beau Monsieur de Lesdiguières, qui nous a vendu argent comptant aux papistes.»

Du Cros voulut se justifier de ces lâches calomnies, mais il avait à peine ouvert la bouche que les compagnons de Suffren le frappèrent: il tomba mort percé de vingt coups d'épée.[1]

Les huguenots, même les plus exaltés, protestèrent avec indignation contre ce lâche assassinat. Rohan fit rechercher les coupables: l'un d'eux fut pendu, deux furent roués, les autres condamnés aux galères et au bannissement. Suffren prit la fuite, confirmant ainsi, dit Le Vassor, les soupçons que les honnêtes gens avaient de lui; ce scélérat fut condamné au bannissement par contumace.

## XXVII.

Les négociations n'amenèrent aucun résultat. C'était au sort des armes à décider. Le clergé poussait à la guerre;

1. Mercure de France, année 1621. — Capefigue. — Richelieu et Mazarin, t. III, p. 252-254.

il avait voté un million dans une de ses assemblées[1]. Le roi, nous l'avons déjà dit, était parti pour se mettre à la tête de ses troupes; il marcha de succès en succès; dans le Poitou il tailla en pièces les troupes de Soubise; dans la Guyenne il traita avec la Force, et lui donna, en échange de sa soumission, le bâton de maréchal de France, qui lui était promis depuis douze ans, et deux cent mille écus de dédommagement. Le nouveau maréchal livra au roi ses places de sûreté. Vainqueur en Guyenne, le roi se dirigea vers le Languedoc où était le foyer de l'insurrection; sur son passage il rencontra Saint-Antonin et Negrepelisse, petites villes situées sur l'Aveyron, près Montauban; elles osèrent lui résister: il les prit d'assaut et se montra impitoyable à l'égard de Negrepelisse, qui avait un crime à expier, le massacre de la garnison catholique; les hommes furent presque tous pendus, les femmes livrées aux brutalités des soldats, les maisons pillées, incendiées. Le roi ne manifesta pas la moindre pitié; sa mère, en apprenant ses succès, lui envoya de Paris ses félicitations.[2]

Pendant que les soldals, dépassant même les ordres impitoyables du roi, faisaient de Negrepelisse un désert, le parlement de Bordeaux condamnait à mort le brave et généreux Lescun, doublement coupable pour avoir été fidèle à sa foi religieuse et aux libertés de son pays. Ses juges le condamnèrent à avoir la tête tranchée comme coupable de crime de lèse-majesté; sa postérité fut déclarée ignoble, ses biens confisqués. Lescun marcha au supplice avec la foi d'un chrétien et l'héroïsme d'un citoyen. L'écrit qu'il avait publié pour défendre les Béarnais[3], fut brûlé au pied de son échafaud, et sa tête, séparée de son corps, demeura pendant plusieurs jours attachée à la porte de Royan; elle disait assez aux Béarnais et aux Navarrais ce qui les attendait s'ils osaient encore s'inspirer de l'esprit de l'homme qu'ils regardaient comme leur chef.

Rien ne réussissait aux réformés; leurs plus braves dé-

1. Recueil des assemblées du clergé de France, année 1621. — Mercure de France, même année.

2. Mss. de Béthune, vol. cot. 9303, fol. 62 (original). — Mémoires de Pontis.

3. Il était intitulé : *Des persécutions des églises réformées de Béarn.* — Élie Benoît en donne un extrait très-étendu.

fenseurs étaient passés au fil de l'épée par les soldats, décapités par la main du bourreau, ou mis hors la loi par arrêts des parlements. Sully gardait un silence prudent; Bouillon, devenu vieux, n'était plus écouté; Châtillon avait, pour un bâton de maréchal de France, abandonné son parti; l'intrépide Rohan luttait contre la faction fanatique des Catharinots[1]. Ce n'était qu'avec des peines infinies qu'il parvenait à tenir d'une main ferme les rênes du commandement.

## XXVIII.

Dans ces jours-là les réformés furent témoins d'une scène qui, sans les surprendre, les impressionna douloureusement : Lesdiguières abjura la foi protestante et abandonna la cause qu'il avait servie avec tant d'éclat. Il était cependant arrivé à un âge où le monde apparaît dans sa désolante réalité, mais chez lui l'ambition n'avait pas vieilli ; les réformés se défiaient de lui ; son mariage avec Marie Vignon leur avait ouvert les yeux sur ses dispositions secrètes : cette femme avait été, du vivant de son mari, sa concubine et avait eu de lui deux filles. Devenue veuve, elle voulut devenir l'épouse légitime de l'homme dont elle avait été si longtemps la maîtresse; elle réussit. Lesdiguières, qui sentit combien ce mariage le discréditerait auprès des honnêtes gens, le tourna le premier en plaisanterie et le fit célébrer dans l'église catholique.

Aidée d'un intrigant appelé Deagean, Marie Vignon prépara habilement à son mari les avenues d'une conversion, à laquelle il fallait donner les apparences de la sincérité. Deagean avait séduit plusieurs ministres, au nombre desquels s'en trouvait un qui avait gagné la confiance de Lesdiguières et qui lui avait servi de ministre ordinaire. Il avait abjuré secrètement et continuait depuis trois ans ses fonctions pastorales. Par lui, le complice de Marie Vignon savait, jour par jour, quelles étaient les dispositions du maréchal. Cependant des remords de conscience venaient de temps en temps troubler le ministre. Pour les faire taire, Deagean obtint pour lui du pape un bref, qui

1. L'origine de ce mot est encore inconnu. Il désignait probablement les huguenots les plus exaltés.

ui permettait de continuer encore pendant trois ans ses fonctions de chapelain auprès de Lesdiguières, sous la condition qu'il ne prêcherait pas contre la foi romaine et ne distribuerait pas la cène à la manière des réformés. «On ne sait, dit avec beaucoup de raison un historien, ce qui doit paraître le plus singulier, ou la conscience de ce scélérat qui ne voulait pas être hypocrite sans permission, ou la complaisance du pape qui, sous prétexte d'utilité publique, lui permettait de se jouer, durant trois ans, de la religion, et de se moquer impunément de Dieu et du monde[1].» Au reste, avec Lesdiguières on aurait pu se passer de ces précautions; il ne demandait qu'à escompter son importance politique et militaire. La cour fit briller à ses yeux l'épée de connétable; cette vue l'éblouit, et après des incidents qu'il serait trop long d'énumérer, il ne lui resta qu'à constater solennellement son parjure.

L'archevêque d'Embrun, assisté de l'évêque de Grenoble et suivi d'une foule de prêtres, de religieux, de magistrats et de gentilshommes, partit de l'évêché et se rendit à l'hôtel du maréchal pour le conduire de là à l'église de Saint-André où devait se faire la cérémonie de l'abjuration.

Quelques moments avant l'arrivée du cortége, quelques ministres réformés[2] se seraient, dit-on, présentés devant lui pour l'empêcher d'accomplir sa résolution; et dès qu'il les aurait vus, il leur aurait dit: «Messieurs, me voici par la grâce du ciel, comme un homme qui a fait profession de servir Dieu et le roi le reste de ma vie, instruction autre que celle que vous m'avez donnée; si vous venez ici pour m'instruire à faire la même chose, je suis prêt pour vous ouïr, mais si c'est pour me parler d'autre chose, je ne veux pas vous entendre.»[3]

Après ces paroles, les ministres se seraient retirés tout honteux.

L'église dans laquelle le maréchal devait abjurer était splendidement ornée et remplie d'une foule immense.

1. Élie Benoît, t. II, liv. VII, p. 330.

2. Récit véritable de toutes les cérémonies observées dans la ville de Grenoble à la protestation de foi de Monseigneur le duc de Lesdiguières. — Archives curieuses, 2e série, t. II, p. 193.

3. Récit véritable, p. 196-197.

L'archévêque d'Embrun reçut l'abjuration du maréchal devant le maître autel, sur lequel il célébra immédiatement la messe, que le vieux capitaine huguenot écouta avec une grande dévotion, ce qui émerveilla l'assistance.

Après la messe, le nouveau converti fut reconduit processionnellement à son hôtel; là le maréchal de Créqui lui remit, en présence d'une brillante assemblée, de la part du roi, le bâton de connétable, «lequel il accepta très-bénignement, remerciant humblement Sa Majesté de l'affection signalée qu'elle lui témoignait.»[1]

La remise du bâton fut annoncée à la ville «par une escopeterie mêlée d'un bruit foudroyant de canon qu'on eût dit que tout s'allait renverser;» au même moment des *Te Deum* furent chantés dans toutes les églises, et la soirée se termina par des feux de joie et des danses.[2]

Les réformés de Grenoble se tinrent renfermés dans leurs maisons, le cœur plein d'une douloureuse indignation. Le lendemain 21 juillet, le nouveau connétable, tout vêtu de satin blanc et en habit de chevalier, reçut, dans l'église cathédrale de Notre-Dame, des mains de Lomenie, secrétaire des commandements du roi, l'ordre du Saint-Esprit. Le jour d'après il communia dans la même église. Les catholiques du Dauphiné saluèrent, par de bruyantes acclamations, le retour de Lesdiguières à la foi romaine. Grenoble, Valence, Embrun, Gap, Die manifestèrent leur joie. A voir tant d'allégresse on eût dit que la conversion du connétable était le coup de mort de la réforme.

L'abjuration de Lesdiguières a été diversement jugée. Des écrivains protestants l'ont attribuée, en grande partie, à son dévouement profond à l'autorité royale, dévouement qui se remarque à un si haut degré chez Duplessis-Mornay, Sully et la plupart des chefs huguenots qui avaient servi sous Henri IV[3]. Nous ne voulons pas contester ce point de vue, ni dire avec Le Vassor que le connétable fut un scélérat; nous dirons seulement que son abjuration fut le résultat nécessaire et logique de sa vie entière, et qu'il y fut entraîné par la cupidité, l'impureté et le désir des grandeurs. Quand de ces trois passions une seule suffit pour

1. Récit véritable, p. 197.
2. *Idem*, p. 198.
3. Haag, France protestante, t. II, p. 383.

faire tomber un homme, la chute de Lesdiguières doit-elle nous étonner?

Ce vieux libertin, « plus ami de son plaisir que de sa cause, » devait imiter son maître et dire: « une épée de connétable vaut bien une messe. »

## XXIX.

L'année où Lesdiguières abjura fut marquée par un événement qui remplit d'orgueil et de joie les jésuites. Loyola fut inscrit au catalogue des saints; cet homme, plus étrange que grand, était mort à Rome le 31 juillet 1556, après avoir jeté les bases d'un gigantesque édifice, dont ses successeurs Lainez et Aquaviva posèrent le couronnement. Ce fut sous leur généralat qu'elle acquit un développement immense et se plaça au premier rang parmi les défenseurs de la papauté. Les jours mauvais qu'elle traversa furent, pour elle, ce que le champ de bataille est pour le soldat; elle eut des défaites, subit des humiliations; mais elle ne manqua jamais de ce qui prépare le succès, la patience et la discipline, et sut dans ces jours d'agitation prêter, au moment favorable, ses services, qu'elle se fit toujours payer chèrement; habile, insinuante, flatteuse, elle imposa aux rois pour confesseurs ses hommes les plus souples et les plus accommodants, divisa ses ennemis et ne se divisa jamais; elle eut surtout le rare avantage de débuter dans le monde sous d'heureux auspices. Loyola lui inocula sa foi aveugle, Lainez son opiniâtreté indomptable, Aquaviva sa discipline à la fois serrée et élastique; ainsi armé le jésuite fut, dès les premiers jours, au poste d'honneur, à l'avant-garde, partout; il se trouva à la porte du confessional comme directeur de conscience, au sein des familles comme régent de collége, aux extrémités du monde comme missionnaire; en quelques années le grain de sénevé avait produit un grand arbre, dont les rameaux s'étendaient au loin. Cependant, parmi le nombre considérable de ses membres, la société comptait peu de grands noms; que lui importait: c'eût été une cause de faiblesse pour elle; car les hommes éminents se refusent à emprisonner leur génie dans les étroites limites d'un formulaire. Leurs écrivains, quoique nombreux jusqu'en 1622, sont, à part Bel-

larmin, Maldonat, Salmeron, Suarès et quelques autres, complétement oubliés. Leur principale occupation fut de faire de la casuistique; leurs traités de morale n'ont rien de neuf, et c'est à tort qu'on les accuse d'être les auteurs de la morale dite *jésuitique;* ils n'en sont que les codificateurs.[1]

En 1620 la société avait atteint un haut degré de prospérité : Grégoire XV la vengea de tous les outrages que le gallicanisme lui avait fait subir en France; il fit de Loyola un saint. Jusqu'à cette époque, depuis la mort de leur fondateur, les jésuites célébraient, chaque année, le 31 juillet, dans leur maison de Rome, une fête en son honneur. En 1599 Bellarmin, chargé de prononcer le discours, s'efforça de prouver qu'il devait être mis au rang des saints; le cardinal Baronius était présent, et quoique dominicain, il reprocha aux jésuites de n'avoir pas placé le portrait d'Ignace sur son tombeau; pendant qu'il parlait, on le lui apporta : il le prit et l'attacha lui-même au tombeau, et tombant à genoux, il se posterna pour lui rendre hommage. Toute l'assemblée l'imita, et des larmes coulèrent de tous les yeux. L'homme auquel on rendait le culte de Dulie devait nécessairement avoir sa place à côté de Saint-Dominique.

Une grave difficulté se présenta: jusqu'au jour où l'idée d'une canonisation prit corps, on n'avait attribué aucun miracle à Loyola; or, sans miracle le pape ne peut pas canoniser. Ribadeneira, le biographe d'Ignace de Loyola, l'avait loué outre mesure; mais il ne racontait pas de lui le plus petit prodige, ce qu'il n'eût certainement pas oublié, lui qui entre dans les plus petits détails de la vie de son héros; mais en vue de la prochaine canonisation, il reçut l'ordre de faire une nouvelle édition de son livre. Le vieux jésuite obéit, et cette fois l'homme qui n'avait pas même fait un petit miracle, fut élevé à la hauteur des plus grands thaumaturges. De tous les points du globe la société lui envoya des récits miraculeux jusque-là inédits. La difficulté levée, le 3 décembre 1609 Paul V déclara Ignace de Loyola *Béat,* et permit de célébrer le 31 juillet de chaque année une messe en son honneur.

1. Les jésuites n'ont rien ou fort peu inventé en matière de morale.

Les jésuites qui semblaient avoir épuisé les formules de louanges pour leur patron, en inventèrent de nouvelles, depuis qu'il avait fait des miracles. «Ignace, disait l'un d'eux, avec son nom écrit sur du papier, faisait plus de miracles que Moïse et autant que les apôtres.

«La vie d'Ignace était si sainte et si relevée, même en l'opinion du ciel qu'il n'y avait que les papes, comme Saint-Pierre, les impératrices, comme la mère de Dieu quelques souverains monarques comme Dieu le père et son saint fils qui eussent le bonheur de le voir.

«A la vérité les fondateurs des ordres religieux avaient été envoyés en faveur de l'Église; mais dans ces derniers temps Dieu a parlé par *son fils Ignace qu'il a fait héritier de toutes choses*, et à qui il n'a manqué que cette louange et par qui *il a fait aussi les siècles.*»

Parler ainsi, c'était ajouter le blasphème au ridicule.

Après la béatification vint la canonisation: la cérémonie se fit avec une pompe extraordinaire et le jour où Ignace fut déclaré saint, François-Xavier le fut aussi[1]; à ces deux saints, les jésuites eussent bien voulu en joindre un troisième, leur grand controversiste Bellarmin, mort l'année précédente à Rome. Il méritait certainement cet honneur autant que Loyola et Xavier. Il n'avait pas fait de miracles, quoiqu'il dise lui-même en avoir fait; mais son plus grand, c'est d'avoir agi puissamment sur son siècle; car c'est lui dont les enseignements ont remplacé, ainsi que le remarque Bossuet, toute la tradition catholique depuis le jour où il défendit avec tant d'éclat, de science et d'habileté l'ultramontanisme. Quoique ses services fussent incontestables et qu'il eût travaillé à river l'Église au Saint-Siége il ne put obtenir le même honneur qu'Ignace et Xavier. Benoît XIV se prononça contre le projet de canonisation, au grand regret des jésuites, qui lui donnaient d'avance le nom de l'*immaculé docteur.*

Ces menées et ces intrigues feraient pitié si elles ne soulevaient le cœur de dégoût, en nous montrant les disciples de Loyola occupés à canoniser des saints comme païens à faire l'apothéose de leurs empereurs.

1. Voyez Guettée, Histoire des jésuites, t. Ier, p. 420 et suiv. — Ribandeneira, Hist. d'Ignace de Loyola. — Bulle d'Urbain VIII, année 1623.

## XXX.

Quittons cette scène où se joue une profane et sacrilége comédie et reprenons le fil de nos récits. Rohan luttait contre les troupes royales et les fanatiques de son propre parti qui l'accusaient de trahison. Ce grand homme se raidissait contre les difficultés, espérant toujours à l'heure même d'un désastre; un moment il se crut vainqueur.

Le comte de Mansfeld, qui était entré dans la ligue formée contre la maison d'Autriche, avait été battu à plusieurs reprises par les généraux catholiques et rejeté, avec ses soldats, sur la rive gauche du Rhin. Arrivé en Alsace, il se fraya un passage à travers la Lorraine. Le duc de Bouillon, qui avait pris la résolution de demeurer étranger aux intrigues, se retrouva lui-même, à la vue de cette armée de mercenaires et d'aventuriers et eut l'idée d'attacher Mansfeld au parti de Rohan, et de fortifier les huguenots dans le midi en portant la guerre dans l'est du royaume. Le plan était habilement conçu. Bouillon fit des ouvertures à Rohan, qui les accepta avec empressement; mais des trois conditions posées par le prince de Sédan : 1° l'approbation formelle de son projet; 2° l'assurance qu'on le comprendrait lui et les siens dans la paix si on la faisait; 3° une forte somme pour solder les soldats de Mansfeld; la dernière fut la seule qu'il fût dans l'impossibilité de remplir.

Mansfeld était prêt à entrer en campagne, assez indifférent avec qui ou contre qui il se battrait : tout pour lui se résumait dans une question d'argent; car ses soldats, faute d'être payés, menaçaient de se débander. La cour, qui eut vent des menées de Bouillon, négocia avec le chef allemand, qui n'entra pas en France, et conduisit ses troupes dans les Pays-Bas où elles furent taillées en pièces.[1]

Rohan, privé de ce secours sur lequel il avait compté, ne perdit pas courage, quoique de tous les côtés il ne reçût que de mauvaises nouvelles. Soubise n'obtenait rien

1. Schiller, *Dreyss. Krieg.*, t. Ier, p. 227-230. — Le Vassor, liv. XXIX, p. 217. — Bazin, t. II, p. 202. — Richelieu, liv. XIII, p. 217.

du roi Jacques, plus prodigue, à l'égard de ses coreligionnaires de France, de ses livres de controverse, que de son or et de ses soldats; cependant Philippe III l'excitait à secourir les protestants et appuyait «la requête des hérétiques français;» son instinct de roi, plus fort que sa foi religieuse, lui révélait que l'indépendance de ces huguenots, contre lesquels son père avait lancé ses armées et ses flottes et donné son or, était liée à la grandeur de sa couronne, et que le jour où ils seraient réduits à l'impuissance, il se trouverait en France un homme qui reprendrait la politique de Henri IV : il pressentait Richelieu. Soubise échoua auprès du roi de la Grande-Bretagne, malgré l'appui du monarque espagnol. Des particuliers, plus généreux que leur roi, aidèrent le duc à armer quelques vaisseaux; mais une tempête les ayant assaillis en rade de Plymouth, ils allèrent s'échouer sur les côtes voisines. A la même époque, le célèbre ingénieur italien Targon construisait, en face de La Rochelle, un fort auquel il donnait le nom de fort Louis qui dominait l'entrée du canal qu'il se proposait de barrer avec une grosse chaîne de fer. A Blavet une flotte était sur le chantier, et dans tous les petits ports de la Normandie arrivaient des vaisseaux marchands armés en guerre.[1]

## XXXI.

Malgré tous ces préparatifs, on avait repris les négociations interrompues par l'assassinat de Du Cros. La cour craignait, en usant ses forces au dedans, de s'affaiblir au dehors. L'Espagne intriguait et le moment était propice pour faire une coalition contre la France; les hommes modérés du conseil trouvaient impolitique de dépenser tant d'or et de verser tant de sang pour satisfaire l'ambition de Condé. L'armée elle-même soupirait après d'autres champs de bataille que ceux sur lesquels les combattants étaient plus souvent bourreaux que soldats; Lesdiguières enfin, qui désirait terminer sa brillante carrière en délivrant l'Italie, se prononçait fortement pour la paix. Rohan

1. Mémoires de Rohan, année 1623. — Le Vassor. — Sismondi. — Henri Martin.

la désirait; mais il voulait traiter au nom de son parti. Tout donc tendait à une conciliation; les bases du traité de paix, qui garantissait aux habitants de Montpellier leurs biens et leurs vies, étaient arrêtées. Le roi se préparait à le signer et à faire son entrée dans la ville, lorsque Condé, pour se rendre populaire, promit aux soldats de la leur livrer au pillage. Montpellier l'apprit, ferma ses portes et déclara que le roi n'y entrerait pas avec son armée; elle offrit cependant de recevoir le connétable de Lesdiguières. Louis XIII ne vit, dans cet acte de prudence, qu'un nouvel acte de rébellion, qui l'irrita. Les négociations cessèrent; Lesdiguières quitta l'armée; le siége de Montpellier fut résolu, et de tous les côtés la guerre se ralluma. La petite ville de Lunel ressentit la première le contrecoup de la rupture des négociations. Condé se montra le digne continuateur du féroce duc de Montpensier, dont il avait la froide cruauté sans en avoir les talents; il laissa, après la capitulation, ses soldats tailler en pièces la garnison et piller ses bagages; sans Bassompierre, qui arriva au moment où elle sortait de la ville, elle eût été entièrement massacrée[1]. Un grand nombre de petites villes ouvrirent, comme Lunel, leurs portes et furent prises presque sans coup férir.

La fortune se déclara partout contre les réformés; Montmorency obtint quelques succès; Châtillon justifia les soupçons que l'assemblée de Nîmes avait émis contre lui: il livra au roi Aiguemortes, ville de grande importance par sa position stratégique; il trahit la cause que son illustre aïeul avait servi avec tant d'éclat. L'amiral eut pour solde de ses loyaux services le coup de poignard de Besme; un bâton de maréchal de France récompensa la trahison de son petit-fils.

Dans tout le royaume, où les réformés ne pouvaient se protéger eux-mêmes, ils étaient l'objet des attaques des catholiques. Dans plusieurs endroits, notamment à Orléans et à Lyon, le sang coula. Les juifs, dans leurs plus mauvais jours, ne furent pas plus insultés, moqués, injuriés que les réformés ne l'étaient dans ce moment. Le sobriquet de huguenot était usé : on leur en donna un nouveau, celui de *parpaillot*.

1. Mémoires de Bassompierre.

# XXXII.

Ce mot a exercé dans ces derniers temps la sagacité des amateurs des curiosités historiques. Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans Élie Benoît : « Quelques-uns disent que la première occasion où on s'en servit fut au siége de Clairac ; la garnison, disent-ils, fit une sortie de nuit, et pour se reconnaître dans la mêlée, les soldats mirent une chemise sur leurs habits » ; cela leur fit donner le nom de *parpaillots* par les soldats de l'armée du roi qui les repoussèrent parce que sous cet équipage ils ressemblaient à des papillons qui ont les ailes blanches et dont on voyait alors une grande quantité. Le peuple en Guyenne et en Languedoc, appelait ces petits animaux des *parpaillots* ou des *papillois*. Ce nom prononcé par quelqu'un à la vue des soldats sortis de Clairac fut recueilli par les autres, et en moins de rien fut appris de toute l'armée. De là, il se répandit par tout le royaume où les troupes furent dispersées. Il y avait peu de lieux en France où ce mot fut plus en usage qu'à Paris, et il s'en fallait beaucoup qu'il fût aussi commun en Guyenne, ce qui pourrait faire douter que ce fût là le lieu de son origine.

D'autres le rapportent à quelques surprises faites aux réformés qui, par bonne foi ou par imprudence, étaient venus se rendre au piége qu'on leur tendait, et quelques-uns, faisant à cause de cela, ce nom presque aussi ancien que les guerres civiles, le rapportaient à la facilité des chefs réformés qui vinrent à Paris sous le prétexte du mariage du prince de Navarre, se mettre à la discrétion de leurs ennemis. Le massacre qu'on en fit peu après, les fit comparer, par les gens qui insultaient à leur *inconsidération*, aux papillons qui viennent d'eux-mêmes se brûler à la chandelle, et parce que ce fut peut-être quelqu'un du pays où ces petits animaux sont appelés *parpaillots* qui fit le premier cette comparaison ; ce nom gascon fut retenu plutôt que le nom français. Il y en a qui le tirent, avec quelque ressemblance, des casaques blanches que la cavalerie des réformés portait dans les premières guerres civiles et surtout dans celle que le prince de Condé commença par l'entreprise de Meaux.

Les casaques blanches firent si bien à la bataille de Paris, au jugement d'un envoyé turc, à qui on faisait regarder le combat de dessus les murailles de cette ville, qu'il ne souhaitait que six mille hommes de cette sorte à son maître pour assujettir le monde. Cette sorte d'habits les fit appeler *papillons* ou *parpaillots*, parce que leurs meilleures troupes venaient des provinces où ce mot est en usage. Ces origines paraîtraient assez naturelles, s'il était bien certain que ce mot eût été connu longtemps avant les guerres de Louis XIII. Quelques-uns le font venir d'une origine moins noble et disent qu'entre ceux qu'on faisait exécuter, après la prise des villes, quelque malheureux se consolant de sa mort par l'assurance que son âme, en délogeant du corps, s'envolerait au ciel, se servit de la comparaison d'un papillon, ce qui étant tourné en ridicule par les assistants, ils en prirent occasion d'appeler tous les réformés des *parpaillots*[1]; la question n'est pas encore résolue.[2]

Un mot injurieux irrite plus qu'un coup d'épée; — l'homme qui sait supporter la haine, ne sait pas toujours supporter la raillerie; et tel brave huguenot qui fut mort à son poste, sans pousser une plainte, était hors de lui, quand une voix moqueuse lui chantait « la vache à Colas » ou le traitait de *parpaillot*[3]. Dans cette petite et mesquine guerre, la canaille se distinguait, heureuse quand le huguenot, à bout de patience, se portait à des voies de faits; elle avait alors des prétextes pour massacrer ou pour piller.

## XXXIII.

Le siége qui avait été mis devant Montpellier n'avançait pas au gré du roi. La ville se défendait bien; une sortie faite à propos par la garnison, jeta le désordre parmi les assiégeants. Beaucoup d'officiers et de gentilshommes périrent. Les maladies affaiblissaient l'armée royale, et les assiégés à leur tour, s'affaiblissaient de chacun de leurs succès. « Ils n'en pouvaient plus faute d'hommes pour le travail qu'ils sup-

1. Élie Benoît, t. II, liv. VIII, p. 401-402.

2. Voyez Bulletin de la société du protestantisme français, t. VIII, p. 120, 275-380.

3. Il y a aujourd'hui à Annonay une rue qui porte le nom de la rue des Parpaillots. — Voir Note XI.

portaient » ; la paix devenait le besoin de tous, chacun la désirait sauf le prince de Condé. Lésdiguières, qui n'avait pas discontinué ses négociations avec Rohan, arriva au camp et prit le commandement des troupes. Condé, pressentant que son influence dans le conseil ne serait pas prépondérante, prit congé du roi, donnant pour prétexte de son départ le désir d'acquitter un vœu fait à Notre-Dame-de-Lorrette. Rohan comprenant que le moment était propice pour traiter au nom de tout son parti, entra dans Montpellier et amena non sans peine les habitants à ses vues. Le 18 octobre il apporta lui-même au roi l'assurance que la ville était prête à le recevoir; deux jours après, Louis XIII la fit occuper par les maréchaux de Créqui et de Bassompierre et y entra lui-même le lendemain.[1]

L'édit de paix[2] fut donné en forme de pardon ; le roi confirma les édits, et ceux des articles secrets qui avaient été enregistrés par les parlements; rétablit la religion romaine dans les lieux où son culte avait été interrompu, ordonna aux réformés de démolir les nouvelles fortifications de la ville de Montpellier et permit aux habitants de garder les anciennes. Il abolit toutes les assemblées politiques qu'il n'autorisa pas, accorda le droit de tenir des consistoires, des colloques et des synodes, mais uniquement pour y traiter des affaires ecclésiastiques. Il accorda une amnistie pleine et entière pour tout ce qui s'était fait depuis le 1er janvier 1621. Par les articles secrets, il laissa aux réformés, à titre de concession purement gracieuse, la possession des villes de La Rochelle et de Montauban.[2]

## XXXIV.

Le roi quitta Montpellier et se dirigea vers Paris, déchirant, avant même d'être arrivé dans sa capitale, le traité qu'il avait signé de sa propre main. Il ôtait aux réformés les places dont ils étaient les gouverneurs. Lesdiguières

1. Bazin, t. II, p. 207. — Mercure français, t. VIII. — Richelieu, liv. XIII, p. 223. — Le Vassor, liv. XIX, p. 516. — Bassompierre, p. 487. — Rohan, p. 230.

2. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 312.

malgré sa récente abjuration, n'eût pas conservé les siennes, si Créqui, son gendre, n'eût promis de les rendre à la mort du connétable. Lassé de n'être gouverné par personne, Louis XIII avait abdiqué entre les mains de Puysieux, le fils du vieux Sillery; c'était lui qui le poussait à ces mesures déloyales. Le nouveau favori, gagné par le roi d'Espagne et par le pape, détournait son maître de la politique de son père, et attendait de la protection de ces deux souverains, le maintien de sa puissance, qui ne devait pas être longue.

Marie de Médicis, qui n'avait pas renoncé à l'espoir de reprendre la direction des affaires, avait, pour s'aider, jeté les yeux sur Richelieu et l'avait recommandé au roi. Celui-ci, sur les pressantes sollicitations de sa mère, demanda pour lui au pape, le cardinalat. Les négociations furent traversées par ceux qui, sentant l'incontestable supériorité du prélat, redoutaient de le voir revêtu d'une dignité qui lui aurait donné dans l'Église et dans l'État une position si élevée; leurs efforts échouèrent : le pape, après deux ans de sollicitations, se décida à accorder le chapeau.[1]

Il y avait deux hommes dans l'évêque de Luçon : l'un, l'homme public, paraissait dédaigneux des grandeurs, tant il semblait au-dessus des grandeurs mêmes; l'autre, l'homme privé, les idolâtrait. Le fait suivant dévoile l'un des côtés de la vie intime du prélat. Un gentilhomme, qui avait encouru sa disgrâce, avait quitté la cour et s'était retiré à Turin; là, il apprit par un courrier qui arrivait de Rome que Richelieu avait été promu au cardinalat. Il partit incontinent et se rendit en grande hâte à Paris pour annoncer cette heureuse nouvelle à l'évêque de Luçon, dans l'espérance de regagner ses bonnes grâces; il se présenta chez lui, se jeta à ses pieds et lui apprit sa promotion. A cette nouvelle inattendue, Richelieu fut hors de lui : on eût dit, qu'en lui donnant le chapeau, on lui avait ôté la raison.[2]

Le gentilhomme, témoin de cette joie d'enfant qui contrastait avec le caractère froid et réservé du prélat, eut le sentiment qu'il ne lui pardonnerait pas de l'avoir vu en

1. Richelieu, liv. XIII, p. 221. — Fontenay-Mareuil, p. 549. — Bazin, t. II, p. 131.

2. Élie Benoît, t. II, liv. VIII, p. 413.

cet état. Il ne se trompait pas; Richelieu, revenu à lui-même, lui fit comprendre qu'il devait oublier tout ce qu'il avait vu et le congédia, en lui ordonnant de ne pas se présenter à la cour, avant que le courrier porteur de sa promotion n'arrivât. Le gentilhomme promit; mais il garda son secret comme le barbier du roi Midas.

Quand la reine apprit à l'évêque de Luçon sa nomination, il ne manifesta ni joie ni étonnement. Il accepta le cardinalat comme une faveur ordinaire, ce qui fut fort admiré et ajouta au prestige dont il commençait à être entouré. Le chapeau lui fut donné solennellement par le roi après son retour de Montpellier. Celui-ci regagnait sa capitale en triomphateur; partout, sur son passage, il recevait les félicitations des gouverneurs, des magistrats et des échevins; c'était un assaut d'éloges et souvent de bassesses. Le consul de Montélimart (il était protestant) se distingua par sa servilité. En parlant au roi, il lui dit « que sa face était divine, qu'il avait des vertus que le ciel révérait, que la terre adorait et qui méritaient des autels. » Quand les peuples arrivent à ce degré de servilité, ils justifient tous les excès de ceux qui les gouvernent. S'il est dangereux pour les sujets de se faire craindre de leurs souverains, il est plus dangereux encore de s'en faire mépriser. Charles IX redoutait les protestants, il fit la Sainte-Barthélemy; Caligula méprisa les Romains, il fit son cheval consul.

## XXXV.

Louis XIII accorda aux députés rochellois, qui l'avaient rejoint à Lyon, la permission de démolir le fort Louis, que Targon avait fait construire, mais au même moment il expédiait un courrier à Arnaud, commandant du fort, pour lui ordonner de le garder. Il ordonnait à Valencé, commandant de la garnison de Montpellier, de s'emparer des petites villes des Cévennes. Il fit plus, il ordonna l'arrestation de Rohan, qui l'avait suivi à Lyon pour solliciter l'exécution du traité. Cet acte audacieux, commis en pleine paix, étonna même la cour. Soubise menaça de recommencer la guerre si son frère n'était relâché. La vie de Rohan aurait couru de grands dangers, si on eût écouté

ses ennemis, qui se proposaient de lui dresser un échafaud; on n'osa : c'eût été manquer trop cyniquement à la foi publique. Le duc fut mis en liberté.

La cour était certainement décidée à marcher dans la voie qu'elle avait suivie jusqu'alors; les députés généraux Mommartin et Maniald présentèrent leurs cahiers de plaintes, auxquels on répondit vaguement; le culte réformé fut interdit en plusieurs lieux où il était permis par les édits. L'université de Poitiers exclut de son sein (6 juillet 1623) les réformés; un arrêt du conseil du 19 août suivant leur défendit de chanter des psaumes dans les rues et dans les boutiques; des enfants furent arrachés à l'autorité paternelle. Le roi enfin, par une déclaration du 17 août, datée de Fontainebleau, ôta aux réformés la liberté de leurs colloques et de leurs synodes, en ordonnant qu'à l'avenir ils ne se tiendraient pas sans la présence d'un officier royal, qui dresserait un rapport de ce qui se passerait dans leurs séances. Cette dernière mesure leur parut extrêmement vexatoire; ils résistèrent d'abord, puis se soumirent.

## XXXVI.

Au milieu de toutes ces tracasseries, un synode national se réunit à Charenton le 1er septembre 1623. Le commissaire royal, nommé par le roi pour être présent à ses séances, fut Auguste Galland, qui appartenait à la classe des protestants modérés; ses intentions étaient bonnes, mais sa fidélité au roi de France lui voilait toutes les intrigues de la cour; il la croyait de bonne foi, et imputait aux entêtés de son parti toutes les mesures vexatoires dont ils se plaignaient; son influence fut nulle, parce que les bienfaits qu'il recevait de la cour faisaient croire à sa complicité. Le synode le reçut cependant avec respect, tout en lui faisant sentir combien il souffrait de voir mettre des limites à ses libertés. Il décida d'envoyer des députés au roi pour lui présenter ses humbles remontrances.

Les députés furent bien accueillis; on les chargea d'assurer le synode de la bienveillance royale, s'il demeurait dans la soumission, et de lui faire connaître deux choses :

l'une, que les pasteurs étrangers en exercice pouvaient continuer leur ministère dans le royaume, mais qu'à l'avenir on ne les tolérerait plus; l'autre, qu'on trouvait mauvais, qu'on fût résolu de faire jurer la doctrine décretée à Dordrecht, qui était une doctrine nouvelle. Les députés firent observer qu'elle n'était pas nouvelle, puisque c'était celle de leur confession de foi. On leur répondit, que la volonté du roi était qu'on laissât chacun libre de croire, de foi, ce qu'il voulait : la cour donnait à la liberté de conscience plus d'étendue que les réformés eux-mêmes; mais en le faisant, elle n'avait d'autre but que de jeter la division parmi eux, et de les contraindre à travailler à leur propre affaiblissement, comme leurs coreligionnaires l'avaient fait en Hollande lors de la funeste querelle des Gomaristes et des Arminiens. Dans cette œuvre de destruction la cour avait un auxiliaire dans Tilenus qui déjà avait écrit contre l'assemblée de La Rochelle.

Le synode se décida à obéir : il déclara qu'à l'avenir on ne recevrait plus de ministres étrangers avant d'avoir obtenu la permission du roi, et fit jurer la doctrine décidée à Dordrecht, sous le nom de doctrine du synode d'Alais, sans faire mention de celle de Dordrecht. Les articles de cette doctrine furent imprimés avec ceux du synode et on les cria sur le Pont-Neuf. On eut tort; car ceux auxquels ces discours déplaisaient, en prirent occasion de les décrier et de soulever des disputes que les réformés auraient dû éviter.

Le synode prêta, malgré l'opposition du commissaire royal, le serment d'union, et se sépara avec l'assurance qu'une nouvelle guerre se préparait.[1]

## XXXVII.

Depuis quelques mois, Mornay dépérissait à vue d'œil; les soucis, plus encore que les années, pesaient sur ce vieillard, dont le regard pénétrant découvrait, dans un prochain avenir, de nouveaux malheurs pour la cause à laquelle il avait tout sacrifié. Alors il baissait humblement la tête et remettait tout entre les mains de celui « dont les voies ne sont pas nos voies; » les dernières

1. Aymon, Hist. des synodes.

années de sa vie avaient été abreuvées d'amertume; mais il ne faiblit pas, et dans la solitude où l'avaient rélégué l'ingratitude des hommes et ses infirmités, il fut grand. Il n'ébruita pas, comme Sully, ses malheurs, et ses disgrâces; il regarda à plus haut que les hommes, et se prépara, comme Jacob, après des jours courts et mauvais, à faire le chemin de toute la terre. Un jour il se fit apporter son testament, y ajouta un codicille, puis le déposant sur la table, il dit: «me voilà déchargé d'un grand souci, il ne me reste qu'à mourir.» Le lendemain (4 nov. 1623), il fut atteint d'une forte fièvre; trois jours après, on jugea son état désespéré. Ceux des membres de sa famille qui étaient présents, ne voulurent pas lui cacher que l'heure de son délogement était proche. Mad^me de Villarnould, sa fille, chargea de cette délicate mission le pasteur de l'église «qui se recueillait dans la maison de l'illustre malade.» Celui-ci alla à lui comme Élie vers Ézéchias, et lui dit: «prépare ta maison, car tu vas mourir.»

Sans s'émouvoir, et avec une physionomie sur laquelle rayonnait l'espérance, le vieillard répondit: «je suis prêt, je suis content.» Puis, sa pensée se reportant vers les nombreux événements de sa vie, il ajouta: «je pardonne de bon cœur à tous ceux qui m'ont fait ou procuré du mal, et prie Dieu qu'il leur pardonne et les amende.»

Confessez votre foi, lui dit le ministre, et édifiez l'Église par votre mort, comme vous l'avez fait par votre vie.

Mornay commença d'une voix lente et un peu empêchée sa confession de foi; ne pouvant l'achever, il se leva de dessus une chaise longue sur laquelle il était étendu, reprit la parole et termina par ces mots: «j'ai un grand compte à rendre, ayant beaucoup reçu et peu profité.»

Son ministre lui rappela tout ce qu'il avait fait pour l'Église. — Ah! qu'y a-t-il eu du mien, répondit-il, ne dites pas-moi, mais Dieu par moi.

Ses forces s'épuisaient; il s'approcha de son lit et s'y mettant, il éleva les mains en haut en disant: «c'est en ta sainte miséricorde, oh Dieu! où je place tout mon secours; j'avais autrefois désiré de vivre dans l'espérance de voir la délivrance de l'Église; mais puisqu'il n'y a aucune repentance au monde, je ne trouve plus rien qui m'y retienne.» Sa famille et ses serviteurs s'approchèrent et reçurent sa

bénédiction. «Dieu ratifiera, leur dit-il, cette bénédiction d'un mourant. Durant ma vie, je n'ai eu que la gloire de Dieu pour but; ceux qui m'ont connu savent que si j'avais voulu m'en proposer d'autres, il m'eût été aisé de parvenir à de grands biens et à de grands honneurs.»

Le ministre lui demanda s'il persistait dans sa foi.

«Oui, répondit-il, je persiste dans la foi dans laquelle j'ai vécu, et que, par la grâce de Dieu, j'ai défendue par exemples, paroles et écrits; si j'avais à recommencer ma vie, je voudrais reprendre le même chemin par lequel j'ai passé, et persévérer dans l'Évangile malgré les peines que j'ai souffertes à cause de lui; ma foi est appuyée sur la bonté et la miséricorde de Dieu et de Jésus-Christ qui m'a été fait à moi et à tous ceux qui croient en son nom, justice, sagesse, sanctification et rédemption.»

«Et vos œuvres, Monsieur, lui dit le ministre, ne leur attribuez vous aucun mérite?»

«Arrière, répondit-il, arrière tout mérite de moi et de quelque autre homme que ce soit, je ne réclame que miséricorde, miséricorde.»

Il prononça ces paroles avec la voix pénétrante d'un pécheur qui sent profondément sa misère et d'un racheté qui fait de la croix son ancre de salut.

Le pasteur, usant alors du pouvoir de lier et de délier, si mal appliqué par l'Église romaine, lui annonça, au nom de Jésus-Christ, la rémission de ses péchés.

«Je vous remercie, répondit le mourant, de ce que vous me dites et le prends pour gage de la bonté de Dieu envers moi,» et se tournant vers son gendre, M. de Villarnould, qui lui disait que Dieu s'était souvenu du désir, souvent par lui exprimé, de ne pas mourir sans parler. « Je sens mon fils, je sens ce que je parle....»

La chambre du mourant s'était transformée en sanctuaire, on y parlait des choses magnifiques de Dieu et, nouveau Siméon, le vieillard le remplissait de son esprit et de ses espérances. Comme l'apôtre Paul, il était fatigué de la vie, qu'il appelait l'ombre d'un songe; mais il en entrevoyait une meilleure. Après tant de combats, il touchait au port, et ce port était le ciel. Bon et vaillant soldat de Christ jusqu'à la fin, il disait: «je me retire de la vie; mais je ne m'enfuis pas.»

Mad[me] de la Tabarrière, qui était absente quand son père tomba malade, arriva avec ses enfants. Duplessis la fit approcher de son lit avec tous les autres membres de sa famille et leur donna sa bénédiction. «Vivez, leur dit-il, en paix et en union pour posséder l'héritage que je vous laisse;» puis il prit leurs mains et les posa sur ses lèvres.

Jusqu'à sa dernière heure, l'illustre malade conserva sa présence d'esprit; quand il ne parlait pas, il priait. Son âme, dégagée des choses d'ici bas, s'élevait, comme une flamme douce et brillante, vers le ciel. Un après-midi, on l'entendit dire: «je vole, je vole au ciel, les anges m'emportent au sein de mon Sauveur.» Il expira doucement, sans souffrance; il avait vécu soixante et quatorze ans.

Devant cette austère figure de nos guerres civiles et religieuses, amis et ennemis s'inclinent avec respect. L'ultramontanisme qui, depuis trois siècles, s'agite impuissant autour des tombes de Luther, de Calvin, de Théodore de Bèze, fait silence autour de celle de Mornay; il n'ose pas insulter l'homme qui fut le modèle du gentilhomme par l'élévation de son caractère, du sujet par sa fidélité à son roi, du huguenot par sa conduite pure et sans taches. Le temps, ce juge suprême des réputations a prononcé; il lui a assigné une belle place dans l'admiration des hommes et la première dans leur estime. Les églises pleurèrent Mornay; elles regardèrent autour d'elles et ne virent personne pour combler le vide que la mort venait faire dans leurs rangs.[1]

## XXXVIII.

Trois mois avant la mort de Duplessis-Mornay, le maréchal de Bouillon avait terminé à Sedan son orageuse carrière. Jusqu'à son dernier jour il conserva dans un corps souffrant, l'étonnante activité de son esprit. Grand capitaine, habile diplomate, il ne lui manqua, pour être le successeur de Coligny, qu'une âme droite et un cœur pieux. Il n'imita pas ceux des seigneurs protestants qui, par intérêt, abandonnèrent la Réforme, il fut fidèle à sa foi

1. Les dernières heures de M. Duplessis-Mornay, par Daillé. — Haag, France protestante, art. Duplessis-Mornay. — Vie de Duplessis-Mornay, par Ambert.

religieuse, mais moins par conviction que par calcul. Catholique, il eût trouvé à la cour des rivaux d'ambition qui ne lui eussent pas cédé la première place, la seule qui lui parut digne de lui; protestant, il était l'épée de son parti, dont il fit le marchepied de son ambition; suivant les temps, il servit la cour contre la Réforme et la Réforme contre la cour. A ce manége indigne, il perdit l'estime de ses adversaires et de ses partisans, et quand il mourut, il ne laissa ni regrets, ni souvenirs. Il dilapida les beaux dons qu'il avait reçus, une naissance presque royale, une fortune immense, le double génie de la politique et de la guerre; il eût pu être un grand homme, il ne fut qu'un grand intrigant. Les réformés qui se souviennent de Coligny et de Des Adrets, ont oublié Bouillon, parce que les partis ne se rappellent que de ceux qui leur ont fait ou beaucoup de bien ou beaucoup de mal.

---

# LIVRE XXXII.

## I.

Nous avons dit que les membres du synode de Charenton regagnèrent leurs foyers avec de sombres pressentiments. La cour n'était pas disposée à la guerre, tout en le faisant supposer par ses actes; la faction espagnole, qui ne pouvait dominer qu'à la condition de nouveaux troubles, la demandait; Richelieu la désapprouvait tacitement, mais après sa promotion au cardinalat, il devait faire du zèle, et il lui tardait surtout d'entrer dans le conseil; il eût donc été imprudent de se créer des ennemis en faisant de l'opposition. Le moment attendu avec tant d'impatience arriva enfin pour lui : le 26 avril 1624, jour mémorable dans sa vie et dans les destinées de son pays, il entra au conseil. Il sut voiler son ambition comme le gardeur de pourceaux, qui s'appela plus tard Sixte-Quint. A la proposition que lui fit de La Vieuville, il répondit que si Dieu lui avait donné quelques qualités et force d'esprit, il était si débile de corps qu'il ne pourrait les utiliser dans le bruit et désordre du monde.

La Vieuville insista. Le cardinal prétexta de nouveau sa santé, les fatigues que les visites lui causaient. La Vieuville insista plus vivement encore. Richelieu répondit alors qu'il ne pouvait résister aux désirs du roi et de la reine : il accepta.[1]

La politique de Henri IV fut reprise avec une vigueur inouïe; bientôt maître absolu dans le conseil, Richelieu marcha résolument dans la voie qu'il s'était tracée. Rien ne l'arrêta dans sa marche, et cet homme qui demandait, à cause de sa faible santé, d'être dispensé d'assister au lever de son maître, fut plus roi que le roi : il le laissa régner, il gouverna.

1. Richelieu, liv. XV, p. 284-286.

## II.

Les vexations contre les protestants continuèrent. Les commissaires, qu'on avait envoyés dans les provinces pour veiller à l'exécution de l'édit, se montraient pleins de partialité ; loin d'améliorer la situation de ceux qu'ils étaient appelés à protéger, ils ne faisaient que la rendre pire. On introduisait à La Rochelle le culte catholique, et on travaillait avec activité au fort Louis qui n'était qu'à mille pas de la ville. Il serait aussi long que monotone de faire en détail l'historique de ces infractions aux édits de pacification et au traité de Montpellier, «qui, tout onéreux qu'il fut aux protestants, dit Sismondi, était encore violé effrontément[1].» Cependant l'intérêt, sinon la justice, aurait dû arrêter la cour dans ses voies d'iniquité; tout se préparait pour une grande guerre avec l'Autriche, quand les huguenots prévinrent les catholiques et prirent les armes. Ce fut un acte insensé, mais non dénué de tout motif[2]. En effet, il demeure avéré que la perte des réformés était jurée, et que l'apparence de paix dans laquelle on les laissait, avait pour but de travailler plus sûrement à leur ruine; on voyait en effet partout des indices de guerre. Les Rochellois menacés par le fort Louis, se croyant sur le point d'être bloqués par la flotte qu'on équipait à Blavet, demandèrent conseil à Rohan et à Soubise, les seuls des grands seigneurs huguenots qui désiraient la conservation des Églises. Les deux frères furent embarrassés: le parti réformé était divisé, et la France venait de conclure des traités d'alliance avec l'Angleterre et les Provinces-Unies. Rohan hésitait: «Mes affaires domestiques, dit-il ingénûment, me portaient au maintien de la paix; la disgrace du chancelier Sillery et de Puysieux son fils faisait cesser la persécution excitée contre moi; je jouissais de ce qui m'avait été assigné pour me dédommager de mes gouvernements[3].» Soubise, moins prudent que son frère, mais plus pénétré du danger que courait

1. Sismondi, Histoire des Français, t. XXII, p. 559.
2. Henri Martin, t. XI, p. 214.
3. Mémoires de Rohan.

La Rochelle, résolut de la secourir au péril de sa vie et de ses biens.

Quel que soit le jugement porté sur Soubise, on ne saurait refuser sa sympathie à ce cadet de famille qui joue son dernier coup de dé pour sauver La Rochelle, pendant que les grands seigneurs protestants n'étaient occupés que de la consolidation de leur fortune particulière. Bassompière, bon juge en cette matière, nous donne l'explication de la conduite du frère de Rohan. «Les huguenots, dit-il, souffraient impatiemment un fort construit à mille pas de La Rochelle par M. le comte de Soissons, en 1622, vu que la démolition en était promise par un article de la paix. Le roi y eût consenti s'ils l'eussent demandé, après que Sa Majesté se fût embarquée pour la guerre qu'elle projetait, mais l'impatience de faire raser le fort ne permit pas aux Rochellois d'attendre. Toutes leurs importunités étaient inutiles; ils résolurent de faire quelque noble représaille, afin que rendant ce qu'ils avaient pris, on leur remit le fort qui les incommodait.»[1]

## III.

Soubise se rendit à Castres auprès de son frère et lui communiqua son projet de pénétrer à l'improviste à Blavet et d'y capturer la flotte qui était destinée au blocus de La Rochelle. «Si je ne réussis pas, lui dit-il, vous me désavouerez.» Celui-ci l'approuva et lui promit de l'assister. Le projet était hardi et bien conçu: mais il fallait attendre pour l'exécuter que la France fût complétement engagée dans la guerre étrangère. Les Rochellois, effrayés des préparatifs militaires qui menaçaient leur indépendance, s'étant montrés impatients, Soubise se laissa emporter par le désir de se signaler par quelque action éclatante. Sous le prétexte d'un voyage de long cours, il arma quelques vaisseaux, pendant que son frère visitait les villes dans lesquelles il avait du crédit. Noailles, l'un des lieutenants de Soubise, révéla son projet à la cour, qui prit des mesures, mais elles ne furent pas assez promptes pour empêcher le chef huguenot d'exécuter son hardi coup de

1. Mémoires de Bassompierre. — Le Vassor, t. VII, p. 121.

main; il s'empara, presque sans coup férir, de tous les vaisseaux qui étaient dans le port de Blavet; il en sortait en triomphateur, quand le duc de Vendôme, gouverneur de la province, lui barra la sortie du port au moyen d'une chaîne de fer et d'un cable d'extraordinaire grandeur. On crut Soubise perdu : tout le monde l'accusa; les réformés se montrèrent lâches; La Rochelle, pour laquelle l'entreprise avait eu lieu, le désavoua. On s'attendait à la prise du chef huguenot, quand celui-ci, favorisé par un fort vent d'est, fit rompre la chaîne qui le retenait prisonnier et s'échappa avec sa flotille, malgré les décharges d'artillerie du fort qui depuis un mois tirait sur elle sans relâche; maître de la mer, il s'empara de l'île d'Oléron et de celle de Ré.

Soubise était heureux, on l'admira. Ses coreligionnaires, à part quelques grands, jaloux de la gloire dont il venait de se couvrir, eurent honte de leur lâche abandon et s'unirent à lui. De tous les dieux de la terre, la fortune est le plus encensé.

## IV.

Le duc de Rohan n'était pas demeuré inactif : il parcourait avec sa femme les provinces du midi de la France, s'efforçant de faire comprendre aux réformés qu'il ne levait l'étendard de l'insurrection que pour défendre leur religion menacée; sa parole hardie, éloquente, jointe à l'appareil avec lequel il se présentait à ses coreligionnaires, les pénétrait de l'idée qu'ils étaient à la veille de quelque grande catastrophe, et que le plus sûr moyen de l'éviter était de prendre l'offensive. Le duc faisait tout ce qu'il jugeait propre à persuader qu'il ne prenait les armes que pour la religion, et parce qu'il savait ce que peuvent sur le peuple certaines démonstrations éclatantes de zèle et de piété, il affectait tous les dehors d'une dévotion outrée. Il rendait aux ministres des honneurs extraordinaires. Quand il entrait dans quelque ville, il faisait porter la bible devant lui, comme, dans les guerres de religion, les catholiques font porter la croix. Il allait descendre à la porte du temple de chaque ville, et il ne parlait d'affaires à personne avant d'y avoir fait ses prières à deux genoux.

Cela se faisait d'autant plus remarquer que les temples des réformés étaient sans ornements, n'ayant rien qui pût attirer personne par leur pompe ou leur magnificence ; on ne pouvait croire que ces actions partissent d'un autre principe que de celui d'une profonde piété. La duchesse, sa femme, le secondait bien dans ses entreprises. Elle travaillait puissamment à faire prendre les armes partout où elle passait, et comme elle marchait plus la nuit que le jour, elle jetait la terreur dans l'esprit des peuples de la campagne, par l'équipage où elle paraissait. Comme elle était en deuil, les gens qui l'accompagnaient portaient le noir, son carrosse couvert de même était tiré par huit chevaux noirs, et les flambeaux qu'on portait pour l'éclairer, donnaient à ce cortége un air si peu commun, que les paysans en prirent l'épouvante plus d'une fois[1]. Cette conduite, peu digne d'un grand homme comme Rohan, engagea cependant plusieurs églises à se joindre à lui.



Soubise, après sa prise d'armes, voulant se laver du reproche de rébellion, en appela au tribunal de l'opinion publique. Il publia un manifeste dans lequel il rappela le souvenir des services rendus au roi par les réformés, constata de nombreuses infractions aux édits, reprocha à la cour sa conduite indigne à l'égard de Mornay, chassé de Saumur, et aux parlements leur esprit d'injustice et de cruauté. De nouveaux succès, obtenus dans le Midi, donnèrent à son manifeste une grande consistance. La cour se montra plus traitable et l'on parla de paix. Les préliminaires furent longs; d'un côté on voulait beaucoup obtenir et de l'autre peu accorder. La cour enfin cherchait à jeter la désunion parmi les réformés et à suborner quelques-uns de leurs chefs, afin d'avoir des prétextes pour repousser des demandes qui lui paraissaient en désaccord avec les droits de la couronne; sur ces entrefaites elle avait réparé ses pertes et chassé, des îles de Ré et d'Oléron, Soubise, auquel elle avait fait subir une grande défaite : des deux

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, liv. IX, p. 445. — Le Vassor.

côtés on s'agitait, on intriguait; le roi enfin déclara qu'il accordait la paix générale pour tous ceux qui avaient pris les armes; mais il ajouta : «pour La Rochelle c'est autre chose.»

Les députés répondirent qu'ils ne pouvaient accepter la paix si cette ville n'y était comprise. — Les pourparlers recommencèrent. Contraints par la nécessité, les députés de La Rochelle (26 novembre 1625) se jetèrent aux pieds du roi pour solliciter sa clémence. «Vous vous êtes, leur dit Louis XIII, mal portés et insolemment envers moi; mais je vous pardonne et vous donne la paix aux conditions que mon chancelier vous dira.» Les voici : le rétablissement du conseil et du gouvernement de la ville dans l'État où il était en 1610; l'institution à La Rochelle d'un intendant royal de la justice; la démolition du bastion et des fortifications de la ville qui, ne conserve que son ancienne enceinte; le roi pourra entrer dans la ville quand il le voudra; le port ne pourra recevoir aucun bâtiment armé en guerre; les biens ecclésiastiques confisqués seront restitués.

Les conditions du pardon, sollicité pour La Rochelle, parurent trop dures au conseil de ville, qui les rejeta. Montauban, Castres, Nîsmes, Uzès, refusèrent d'accepter à leur tour une paix incomplète, qui livrait au ressentiment du roi une ville qui était l'un des principaux boulevards du parti. Les événements extérieurs servirent mieux la cause de La Rochelle que les bonnes dispositions de la cour. Richelieu, plein de son grand projet d'abaisser la puissante maison d'Autriche, sentait la nécessité d'apaiser les troubles intérieurs pour pouvoir porter toutes les forces de la France au dehors, il comprenait de plus que le moment serait mal choisi de frapper impitoyablement les huguenots, quand il songeait à contracter des alliances avec quelques-unes des puissances protestantes; la paix fut donc conclue (6 février 1626). L'édit de pacification confirma l'édit de Nantes, et le roi promit de donner ordre aux garnisons du fort Louis et à celles des îles d'Oléron et de Ré de ne pas gêner le commerce de la ville.

Cette paix fut précédée d'un incident inusité dans les annales de la diplomatie. Les Rochellois, pour s'assurer la protection du roi d'Angleterre qu'ils voulaient pour ga-

rant de la paix, obtinrent, le 11 février 1626, un acte signé de ses ambassadeurs, par lequel ils déclarèrent qu'on avait promis la démolition du fort Louis, quand le temps le permettrait, pourvu que les Rochellois se soumissent à leur souverain; que sans cette promesse leur ville n'aurait pas accepté la paix.[1]

Cette pièce, que les Rochellois firent valoir plus tard, s'annulait par la nature de la garantie promise par le roi de la Grande-Bretagne; elle ne liait pas le roi de France, parce qu'il ne convenait pas à sa dignité qu'un souverain étranger se portât médiateur entre lui et ses sujets.

Les réformés, qui avaient cru que le traité de paix avait été déterminé par le désir qu'avait le roi d'attaquer la maison d'Autriche, furent extrêmement surpris d'apprendre que la paix était conclue entre les deux couronnes. Les alliés de la France furent indignés de cette supercherie et manifestèrent leur impuissant mécontentement. Le duc de Savoie qui attendait de cette guerre une augmentation de territoire, envoya en Angleterre l'abbé de la Scaglia pour engager Charles I[er] à rompre avec la France.

## VI.

Après la signature du traité de paix, tous les commandants huguenots se soumirent, à l'exception de Brisson, qui refusa d'ouvrir les portes du Pouzin, parce que le commandement ne lui en avait pas été laissé; c'était un acte insensé, car le Pouzin était une misérable bicoque, dont la prise ne demandait pas deux jours de siége. Lesdiguières, qui ne voulait pas retourner à la cour qu'il n'aimait pas et où il n'était pas aimé, profita de cette occasion pour avoir un prétexte de ne pas quitter son gouvernement. Il traîna habilement le siége en longueur et fit donner à Brisson amnistie complète et quarante mille écus pour la reddition de la place, dont il fit démolir les remparts. Ce fut le dernier acte de la vie publique de ce grand capitaine. Rassasié de jours et comblé d'honneurs, il mourut à Valence le 28 septembre 1626 à l'âge de quatre-vingt-trois ans. «C'était, dit Rohan, un gentilhomme qui par sa valeur, pru-

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. III, liv. IX, p. 458.

dence et bonheur, ayant passé par toutes les moindres charges de la guerre, était monté jusqu'à la plus haute; et si une prospérité continuelle ne lui eût ôté sur la fin de ses jours toute honte, et qu'il n'eût par ses débauches domestiques et infâmes, abandonné Dieu, souillé sa maison d'adultères et d'incestes publics, il se pourrait comparer aux plus grands personnages de l'antiquité.»[1]

## VII.

Avec la reddition du Pouzin la guerre était terminée; mais la paix signée à La Rochelle «était une paix boîteuse et mal assise.» Les réformés croyaient avoir trop cédé, le roi trop accordé. Des deux côtés les défiances demeuraient les mêmes. Les protestants ne furent pas cependant trop molestés, et la permission de tenir un synode national leur fut accordée : l'assemblée s'ouvrit à Castres (16 septembre 1626). Les provinces représentées par leurs députés étaient les suivantes : la Provence, le Vivarais, le Forez, le Veley, la Bretagne, les Cévennes, le Dauphiné, la Bourgogne, le Haut-Languedoc, la Basse-Guyenne, la Saintonge, le Poitou, la Normandie, Ile-de-France et le Béarn. Chauve, pasteur à Sommières, fut nommé modérateur. Dans le discours que le commissaire royal Galland adressa aux députés, il se borna à leur notifier les ordres de Louis XIII. «Sa Majesté, leur dit-il, loin de songer à abolir les édits, promet leur pleine et entière exécution; elle l'a prouvé même au milieu de la dernière guerre en admettant les protestants aux fonctions les plus importantes de l'État et en accordant une amnistie entière; mais le roi, en échange de sa bienveillance, demande que les réformés vivent en bonne intelligence avec les catholiques et qu'ils n'entament pas des relations avec l'étranger; il espère que vous lui donnerez une preuve de votre obéissance en sanctionnant le canon du synode de Réalmont, en décidant qu'il sera informé contre tous les ministres qui ont suivi la faction espagnole, non pas dans l'intention de les exclure de l'amnistie, mais seulement pour faire briller d'un plus vif éclat la réputation de ceux qui ne se sont

1. Mémoires de Rohan.

pas écartés de leurs devoirs. Sa Majesté enfin défend aux ministres d'assister aux assemblées politiques et de se mettre au service des princes étrangers. »

Le discours de Galland fit une pénible impression sur l'assemblée. Son président, dans sa réponse, se montra aussi humble que possible. «Nous nous engageons, lui dit-il, à obéir aux ordres de Sa Majesté ; mais ne pouvons-nous pas nous plaindre des vexations auxquelles nous sommes en butte en plusieurs lieux, et surtout de ce que le synode de Réalmont a été forcé par le gouvernement d'avouer que des ministres ont trempé dans les intrigues secrètes avec l'Espagne? Les réformés, ajouta-t-il, professent une horreur profonde pour le régicide et les doctrines régicides et anarchiques de certaine société fameuse. »[1]

Pour comprendre cette dernière partie du discours de Chauve, il est nécessaire d'expliquer ce qu'était le synode de Réalmont et ce qu'il avait fait «sur le sujet des intelligences étrangères. »[2]

Le duc de Rohan, sur les sollicitations de l'Espagne, avait envoyé à Madrid Campredon, pour s'entendre sur les secours qu'il pourrait attendre de la cour, afin d'obtenir de Richelieu une paix plus avantageuse. L'Espagne, de son côté, espérait par le moyen de la guerre civile en France, empêcher que la guerre ne fût portée en Italie. Campredon, au nom de Rohan seul, conclut le traité à des conditions extrêmement favorables. A son retour de Madrid et au moment où la paix se concluait presque simultanément avec les réformés et l'Espagne, il fut arrêté à Toulouse et traduit devant le parlement : le président Masuyer, qui avait reçu le traité de paix pour le faire enregistrer par sa compagnie, ne le lui présenta pas et se donna la joie de faire décapiter Campredon, qui avait droit de jouir de l'amnistie octroyée par l'édit de mars. Après son exécution, le président fit enregistrer l'édit. Cet acte infâme fut flétri par tous les honnêtes gens; les fanatiques en triomphèrent et y virent une occasion de fermer la bouche aux protestants, qui reprochaient aux catholiques de s'être ligués avec l'Espagne. Cette accusation n'était

1. Actes des synodes généraux.
2. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, liv. IX, p. 466.

fondée qu'en apparence, car, dans la circonstance présente, Rohan avait agi en son nom personnel sans engager les églises; en demandant à l'Espagne son appui, il ne voulait ni détrôner son roi ni livrer sa patrie à l'étranger, mais faire obtenir à ses coreligionnaires une paix avantageuse, tandis que la ligue, en s'alliant avec Philippe II, voulait lui livrer le royaume, ce qu'elle aurait fait sans l'assistance que Henri III et son successeur trouvèrent dans les huguenots. On comprit dans l'affaire de Rohan plusieurs ministres, c'est ce qui explique la demande que Galland fit au synode de désigner lui-même les pasteurs soupçonnés de complicité et comment Chauve prit énergiquement leur défense. Le synode de Réalmont fut vivement censuré par les églises et par l'assemblée de Castres.

Le synode de Castres nomma les six candidats à la députation générale et se sépara le 5 novembre, sans avoir pu obtenir la permission de tenir une assemblée générale politique, qui lui paraissait indispensable dans les circonstances présentes pour remédier à l'état déplorable dans lequel les églises se trouvaient. Louis XIII désigna pour députés généraux le marquis de Clermont de Galerande et Bazin. Ces derniers lui présentèrent un long mémoire de plaintes; mais la plus grande partie de leurs demandes resta sans réponse : on n'accorda que ce qu'on ne put refuser.

## VIII.

Le cardinal de Richelieu convoqua à cette époque une assemblée de notables. Son but était de faire croire aux populations qu'on voulait sérieusement veiller à leurs intérêts. On s'occupa incidemment des protestants. Le roi fit une déclaration portant qu'il voulait réunir tous ses sujets réformés à la religion romaine par des voies de douceur, d'amour, de patience et de bons exemples, les maintenir dans les libertés qui leur étaient accordées par les édits, ramener le bon ordre et les bonnes mœurs, relever la noblesse, faire fleurir la justice, rétablir le commerce et soulager les peuples. On fit de beaux discours, et si on eût tenu la dixième partie des belles choses qu'on promettait, la France eût été le pays le mieux administré

et le plus heureux du monde. Mais de tous ces articles o ne se souvint que du premier. On réunit plusieurs protes-tants à l'Église romaine, en les y faisant entrer par intérê ou par force[1]. Les édits et le traité de paix étaient lettr morte. On enlevait en plusieurs lieux aux réformés leur temples, leurs cimetières; plus de quarante églises étaien privées de culte par l'exil ou l'emprisonnement de leur ministres; on faisait mourir des personnes que le dernie traité avait amnistiées; dans le Languedoc plus de di mille arrestations avaient eu lieu. Les députés générau portaient leurs réclamations aux pieds du trône; on ne le écoutait pas, ou bien on les éconduisait avec des moque ries. La Rochelle enfin était bloquée; elle se plaignait : o la traitait de rebelle. La paix était donc plus onéreuse au réformés que la guerre, puisque les trahisons, les fraudes les perfidies, l'affaiblissaient plus que les combats. C'es au milieu de ces conflits journaliers que l'Angleterre dé-clara la guerre à la France.

## IX.

Il nous faut revenir en arrière, afin de mieux préciser les causes qui amenèrent cette funeste rupture. En 1625 Georges Villiers, duc de Buckingham, vint à Paris, pou épouser, au nom de Charles Ier, Henriette de France, sœu du roi. Ce seigneur jeune, beau et spirituel, déploya une magnificence royale et conserva pendant quelques semai-nes le privilége de concentrer tous les regards sur sa per-sonne; sa présence à Paris avait pour but de hâter le ma-riage de Madme Henriette. Jusqu'à ce moment le pape avait refusé de donner son consentement; Louis XIII n'avait pas eu le courage de dire comme Charles IX : « si Monsieur le Pape fait la bête, je prendrai moi-même Margot par la main et je la conduirai se marier au prêche; » mais il y a avec le ciel des accommodements, et la papauté qui avait refusé d'autoriser le mariage de la sœur de Henri IV avec le duc de Bar, parce qu'il n'en résultait aucun avantage pour l'Église romaine, se décida à accorder ses dispenses,

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, p. 475-476. — Mémoires de Richelieu.

qu'il fit chèrement payer à l'Angleterre. Charles Ier et Buckingham firent de grandes concessions au parti catholique, parti remuant, désarmé, mais toujours prêt à tendre la main aux ennemis du dehors. Ce mariage impolitique ne fut pas étranger à la catastrophe qui précipita Charles Ier du haut de son trône et lui dressa un échafaud dans ce même palais de Whitehall, où il reçut la jeune princesse avec une pompe extraordinaire.

Henriette de France était à peine entrée à Londres et déjà elle y était impopulaire. Elle avait amené avec elle une petite armée de prêtres, de moines et de nones; c'était le catholicisme chassé de la demeure des Tudors, qui venait s'y installer d'une manière officielle [1]. Les Anglais murmurèrent hautement; la reine méconnut cette voix que lui conseillait la prudence, et se montra plus catholique à Londres, qu'elle ne l'aurait été à Paris. Ce n'était pas la piété qui l'inspirait. Son mari, épris d'amour pour elle, ferma d'abord les yeux sur ses dévotions outrées et lui laissa une liberté dont elle abusa. Elle se fit construire une chapelle, où son culte fut célébré avec une grande pompe, et s'entoura de tout ce qu'il y avait de plus exalté dans le parti catholique. Le but de la reine était de ramener l'Angleterre à la foi romaine. Le projet était hardi; mais avec les moyens dont elle disposait, il était imprudent. La jeune femme de Charles Ier manquait de la qualité la plus indispensable aux conspirateurs; la patience et la prudence : et les temps d'ailleurs étaient changés, et l'opinion, depuis la célèbre conspiration des poudres, s'était, de plus en plus, prononcée contre le papisme; mais jeune, inexpérimentée et excitée par des prêtres, Henriette devait se compromettre et froisser, sans résultat pour sa cause, un peuple, auquel elle aurait dû faire oublier un culte qui lui était odieux, en se renfermant strictement dans son rôle d'épouse. Déjà, dans une occasion solennelle, elle avait montré son dédain pour le protestantisme, en refusant de se mettre à genoux devant l'archevêque de Cantorbery, pour recevoir de ses mains la couronne. Quelque temps après, elle résolut de faire un pélerinage à Tiburn, les fourches patibulaires de Londres.

1. Journal de Bassompierre, t. II.

C'était là que les cadavres de Babington, de Granet, de Savage avaient été exposés. L'esprit de parti et la superstition avaient fait de ces scélérats de saints martyrs, et la potence infâme à laquelle leurs restes avaient été attachés, s'était changée en sainte relique. «Un soir, dit Capefigue, on vit la reine, montée sur une mule, accompagnée de ses femmes, de quelques moines et de pauvres fidèles, prendre le chemin de Tiburn. Selon l'antique usage la procession était précédée de joueurs de cornemuse, de prêtres avec leurs larges chapeaux de Prémontrés, leur barbe pointue, leurs yeux brillants, leur visage long et maigre. La reine Henriette s'agenouilla sur les tombes saintes, y fit célébrer des messes d'expiation, et ne revînt que quelques jours après dans le royal palais de Whitehall.»[1]

Cette démarche, insulte à la justice du pays, excita une vive indignation dans tous les rangs de la société; le roi, ne voulant pas se faire le complice des imprudences factieuses de sa femme, ne fut pas sourd aux murmures de son peuple. Un matin, tous les prêtres et les religieux de la maison de la reine, ses femmes et ses domestiques français, reçurent l'ordre de quitter immédiatement le royaume.

En apprenant cette nouvelle, la reine qui croyait exercer un empire absolu sur l'esprit de son mari, fut d'abord surprise; à la surprise succéda la colère, à la colère des cris furieux. Comme une lionne à laquelle on enlève ses petits, se cramponna aux barreaux de sa fenêtre pour voir partir ses prêtres, ses moines, ses confesseurs et ses femmes. Charles l'en arracha; la reine écrivit en France, que son mari lui avait déchiré les mains aux barreaux.[2]

Le roi avait violé les promesses de son contrat de mariage, en privant sa femme de son entourage catholique; mais n'avait-elle pas mérité cette rigueur par ses imprudences, qui compromettaient le repos du royaume. Louis XIII manifesta un vif mécontentement de l'affront fait à sa sœur et demanda, par Bassompierre, une réparation à son beau-frère. Buckingham accueillit très-bien l'envoyé de

1. Capefigue, Richelieu et Mazarin, t. IV, p. 71. — *Sir Philip. Warvichs, Memoirs of the reign. Charl. I.*

2. Henri Martin, t. XI, p. 259. — *Rushworth's Historical collection, ad an.* 1626.

Louis XIII, se montra conciliant et s'offrit d'aller lui-même en France, terminer l'affaire de la reine et celle des prises maritimes, qui de part et d'autre avaient amené des représailles[1]. Le but de Buckingham, si nous devons en croire certains historiens, aurait été moins de ramener la bonne union entre les deux partis que de revoir Anne d'Autriche, l'épouse délaissée de Louis XIII. Le seigneur anglais affichait pour elle une grande passion[2]. Nous n'insistons pas sur ce point, sur lequel les écrivains ne sont pas complétement d'accord; nous dirons seulement que Richelieu s'opposa au voyage du duc; il le redoutait moins à cause d'Anne d'Autriche qu'à cause des intrigues qu'il pourrait fomenter à la cour et parmi les huguenots, que les infractions aux édits rendaient de plus en plus remuants. Le refus du cardinal rendit les relations entre les deux pays de plus en plus difficiles. Les Anglais, plus forts sur mer que les Français, faisaient alors une chasse lucrative sur les côtes de France. L'appât du gain leur fit oublier le droit des gens et les rendit pirates. Sans être officiellement en guerre, ils agissaient comme si la guerre eût été déclarée. Il fallait cependant des motifs; ils en trouvèrent.

Charles Ier et son ministre étaient devenus très-impopulaires. Une opposition formidable, à la tête de laquelle se trouvait tout ce qu'il y avait de protestants zélés dans le royaume, se grossissait chaque jour de tous ceux qui avaient à se plaindre du favori, il était urgent de donner à l'opinion publique un autre courant et de la ramener, par quelque acte, qui eût ses sympathies. La guerre contre la France fut résolue: le prétexte fut la défense des huguenots. Charles Ier paraissait fidèle aux promesses qu'il avait faites à ces derniers, quand il se rendit envers eux garant du traité de Montpellier; or, ce traité était violé; le fort Louis, toujours debout, était une menace perpétuelle pour La Rochelle. La France armait une flotte à Blavet; le duc de Rohan, enfin, réclamait le secours de l'Angleterre en faveur de ses coreligionnaires opprimés.

Dès que la guerre fut résolue entre Charles Ier et

1. Mémoires de Bassompierre, année 1626.
2. Mémoires de Rohan. — *Vittorio Siri, Memor. recondit.*

Buckingham, ce dernier chercha des alliés. La Savoie, Venise, l'Autriche prêtèrent l'oreille aux propositions du duc, l'Espagne même un moment hésita, et peu s'en fallut qu'une alliance ne fût conclue entre elle et l'Angleterre ; mais Buckingham, qu'Olivarès détestait personnellement, fit tout échouer, et, contrairement aux espérances du duc, ce traité fut signé (20 mars 1627) entre le cabinet de Madrid et celui de Paris. La France s'obligeait, avant la fin de juin 1628, d'aider l'Espagne dans tout ce que cette puissance tenterait contre l'Angleterre; on en était revenu en apparence au grand et terrible rêve de Philippe II ; mais les deux hommes éminents, qui dirigeaient les deux pays, se comprenaient trop pour reconnaître au traité l'importance que le public y attachait. Olivarès était si loin de vouloir lancer à la mer une nouvelle Armada, qu'il fit, sous main, connaître au ministre de Charles Ier, l'existence du traité[1], afin qu'il prît l'offensive; la situation était très-tendue, et ne pouvait se dénouer que par une prompte paix ou une prompte guerre : l'Angleterre prit l'initiative et déclara la guerre. Buckingham paraît devant l'île de Ré avec une flotte et 8000 combattants et lança un manifeste pour justifier la conduite de son maître.

## X.

Soubise, qui était venu avec lui, se jeta dans une chaloupe avec quelques gentilshommes, fit voile pour La Rochelle et se présenta à ses portes; le maire lui en refusa l'entrée. «Vous apportez ici, lui dit ce magistrat, la guerre, et nous, nous ne désirons que la paix.» Soubise insiste : la duchesse de Rohan, qui avait appris l'arrivée de son fils, se rend à la porte Saint-Nicolas, court à lui, l'embrasse tendrement, le prend par la main. « Pourquoi, lui dit-elle, balancez-vous; ne vous refusez pas aux vœux des gens de bien dont vous êtes toute l'espérance; sachez que la maison de Rohan, dévouée aux intérêts de La Rochelle, doit tout faire pour elle et la sauver.» Soubise suit la duchesse. Le maire, subjugué par l'autorité de cette fière huguenote, le laissa entrer.[2]

1. Henri Martin, t. XI, p. 262.
2. Mss. de Colin Bewel. p. 218.

La ville était divisée en deux factions : l'une, à la tête de laquelle étaient les officiers municipaux, penchait pour l'obéissance ; l'autre, plus nombreuse, pour la guerre. Le peuple était irrésolu, plutôt timide que hardi. Sa vénération pour la duchesse de Rohan lui fit cependant prêter l'oreille aux conseils de Soubise qui voulait réunir les armes de La Rochelle à celles de l'Angleterre contre le roi de France[1]. Un agent du duc de Buckingham fut introduit dans la ville : «Messieurs, dit-il aux membres de l'échevinage, j'apprends avec étonnement que les réformés sont toujours maltraités, et que le dernier édit de pacification n'est pas exécuté ; le roi, mon maître, qui s'est rendu garant des conditions de la paix, même du consentement du roi de France[2], veut en demander l'exécution les armes à la main. Il a fait équiper une flotte pour agir offensivement contre les violateurs de cette paix ; le duc de Buckingham vient de mouiller en rade de l'île de Ré, et se présente en ami, ne demandant rien pour l'Angleterre ; si vous refusez son appui, il dégagera hautement aux yeux de toute l'Europe, la parole de son maître, et vous seuls serez rendus responsables de la ruine des réformés de France.»[3]

Les paroles de l'émissaire anglais furent reçues avec enthousiasme par les plus exaltés d'entre les membres de l'assemblée, mais le plus grand nombre, retenus les uns par leur prudence naturelle, les autres par le souvenir des dernières guerres, ne voulurent rien précipiter ; ils prièrent l'envoyé de Buckingham de remercier, au nom des Rochellois, le roi de la Grande-Bretagne, et de lui dire que, faisant partie du corps des réformés en France, ils ne pouvaient prendre un parti sans les consulter.

Cette réponse ne satisfit pas l'amiral anglais. Il changea son plan, et au lieu d'attaquer l'île d'Oléron, comme il en était convenu avec Soubise, il opéra sa descente sur l'île de Ré, dont l'importance, par ses ports et ses mouillages, était bien supérieure à celle d'Oléron. Toiras, qui avait dans l'île trois mille soldats, s'opposa au débarquement, lui tua ou mit hors de combat plus de mille hommes, les autres,

1. Mémoires de Rohan, année 1627.
2. C'était faux.
3. Mémoires de Rohan, année 1627.

protégés par le feu bien nourri de leur flotte, purent opérer leur descente à la pointe de Sablanceau, mais n'osèrent marcher en avant, stupéfaits de la fureur avec laquelle les Français les avaient chargés. Pendant ce temps-là, Toiras s'enferma dans la citadelle de Saint-Martin, dont il compléta rapidement les travaux de défense.[1]

Richelieu, qui suivait avec une grande anxiété la marche des événements, eût peut-être perdu courage, si Buckingham se fût emparé du fort Louis et de la citadelle de Saint-Martin; mais ces deux boulevards lui restant, il crut tout sauvé. Aiguillonné par le péril, cet homme d'église suffit à tout: il est général, administrateur, ingénieur, fournisseur; en quelques semaines il arme une flotte, fait des approvisionnements immenses, cherche et trouve des alliés, même parmi les princes protestants. Nouveau Lanoue, il donne tout, vend tout, engage tout, ne se réserve pas même un anneau pour donner sa bénédiction épiscopale. Chez lui, l'homme est tout politique: ce ne sont pas des protestants qu'il veut frapper, ce sont des rebelles qu'il veut abattre; son unique pensée, le but constant de sa vie, c'est de ne laisser après sa mort qu'un seul pouvoir debout, celui de la royauté; ce but, il le poursuivra par tous les moyens. Faudra-t-il faire tomber des têtes de nobles? il les livrera au bourreau; faudra-t-il réduire une ville? il l'affamera. Il mourra à la peine, luttant plus contre l'esprit indécis de son maître que contre ses ennemis lès plus acharnés; mais il emportera dans les plis de son suaire la dernière liberté des grands et des huguenots.

Pendant qu'il faisait ses préparatifs, Toiras se défendait vaillamment contre les Anglais, mais un ennemi plus fort que les soldats de Buckingham, la famine, le menaçait. Malade, souffrant, il fut héroïque dans une situation qui devenait de jour en jour plus grave.[2]

## XI.

La Rochelle demeurait en apparence spectatrice impassible du drame sanglant qui se passait sous ses yeux, ce-

1. Hist. de la descente, p. 13.

2. Arcère, Hist. de La Rochelle, t. II, p. 239. — Mervault, Journal du siége de La Rochelle.

pendant elle avait écrit au duc de Rohan et aux églises protestantes du midi qu'elle désirait le succès des armes britanniques. Elle fit trop et pas assez : trop, en envoyant ouvertement des vivres au duc de Buckingham; pas assez, en hésitant à se joindre à lui; si elle l'eût fait, l'île de Ré, qui tomba au pouvoir de Richelieu, eût été un boulevard contre lequel toute l'énergie du terrible cardinal serait venue probablement se briser; il est des fautes qui ne se réparent pas : les vivres qu'elle donna aux Anglais constatèrent sa rébellion d'abord, et lui firent sentir plus tard amèrement combien elle avait été imprudente de s'en dessaisir; elle ne s'était pas encore prononcée ouvertement; mais les menées de Soubise commençaient à porter leurs fruits. Le peuple, qui oublie le jour d'hier et ne pense pas à celui de demain, était excité par quelques ministres plus zélés que charitables, et par la vieille duchesse de Rohan, dont le cœur était inaccessible à la crainte. Le pavillon anglais, qui flottait dans leurs eaux, était un prédicateur plus éloquent que le fougueux Salbert lui-même[1]. Imprenable du côté de la mer, leur ville n'avait-elle pas pour rempart invincible le courage de ses habitants ? Ses fossés n'étaient-ils pas le cimetière des soldats de Charles IX ? Ne combattait-elle pas enfin pour ses libertés ? Pouvait-elle se dire libre tant que le fort Louis serait une menace perpétuelle à son indépendance ? Malgré cela, elle ne se prononçait pas; elle attendait, et pendant qu'elle attendait, le duc d'Angoulême[2] vint le 15 août 1627 asseoir son camp devant ses murs.

Les Rochellois se plaignaient des dégâts commis par les troupes royales; « ce sont, leur fit répondre le général catholique, les conséquences ordinaires du campement d'une armée »; quelques jours après, il leur tint un langage plus significatif; il leur notifia (15 août) que tous ceux d'entre eux qui entretiendraient des correspondances avec les Anglais et les assisteraient dans leurs entreprises seraient traités comme ennemis de l'État[3]. Cette menace ne les effraya pas; ils travaillèrent à des ouvrages de défense, pendant que le duc d'Angoulême faisait construire deux

1. Ministre célèbre par son exaltation et son courage.
2. C'était un frère bâtard de Louis XIII.
3. Mervault, Journal du siége de La Rochelle.

forts, l'un à la Moulinette, l'autre sur les falaises de Coureilles. « On voyait, dit le père Arcère, l'image de la paix au milieu de l'appareil de la guerre[1].» Des pourparlers s'engagèrent : les Rochellois promettaient d'aider le roi à expulser les Anglais, à condition que le fort Louis serait rasé et que le traité de Montpellier serait exécuté. Pour toute réponse on fit pleuvoir des boulets rouges sur la ville; elle riposta en braquant ses canons sur le fort Louis. Le 10 septembre, la guerre fut déclarée au bruit de l'artillerie.

## XII.

Les Rochellois, qui jusqu'à ce moment avaient refusé de s'allier aux Anglais, se donnèrent au roi de la Grande-Bretagne, mais comme ils se seraient donnés au roi de France, avec la réserve de toutes leurs libertés. Leur traité avec Charles Ier fut suivi d'un manifeste, dans lequel ces fiers républicains plaidaient leur cause au tribunal de l'opinion publique; ils ne voulaient pas qu'on les traitât de rebelles, quoiqu'ils eussent les armes à la main. «Nous sommes, disaient-ils, armés, mais nos cœurs sont fidèles; notre crime, si c'en est un, c'est celui de la nécessité; nous aimons notre roi et cependant on nous force à nous jeter entre les bras d'un prince étranger. Nous ne voulons pas un nouveau maître, nous cherchons un protecteur.»[2]

Louis XIII répondit au manifeste des Rochellois par une déclaration, dans laquelle il promit le maintien des édits de pacification pour ceux des protestants qui demeureraient dans le devoir, et ordonna à ses parlements de sévir avec la dernière rigueur contre les rebelles. Soubise fut déclaré criminel de lèse-majesté, et le parlement de Toulouse condamna le duc de Rohan «à être tiré à quatre chevaux», le déclara ignoble, promit la noblesse et cinquante mille écus à celui qui le tuerait.[3]

1. Arcère, Hist. de La Rochelle, t. II, p. 246.

2. Manifeste des Rochellois. — Arcère, t. II, p. 249 et suiv. — Massiou, Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, t. II, p. 353. — Cet ouvrage renferme des détails très-curieux.

3. Massiou, t. II, p. 353-354.

## XIII.

Buckingham, qui avait voulu se faire acheter chèrement ses services, perdit ses plus douces illusions, quand il traita avec les Rochellois, auxquels il n'accorda que des demi-secours, les limitant à la mesure de ses intérêts. Il convoitait une ville, et on ne lui offrait que la stérile gloire de la défendre! On était en pleine guerre; toutes les portes de conciliation étaient fermées par le traité avec les Anglais et par le manifeste. C'était au sort des armes à décider. Le roi quitta Paris et arriva le 12 octobre au camp devant La Rochelle; il prit le commandement des troupes.[1]

La situation de Toiras était affreuse : il manquait de vivres, et ne se soutenait qu'à force d'héroïsme et d'abnégation. La cour, qui avait compris la haute importance de lui venir promptement en aide, réunit une armée aux Sables d'Olonne. Favorisée par les coups de vent de l'équinoxe, l'escadrille française leva l'ancre aux cris «de passer ou mourir», passa bravement au milieu de la flotte anglaise, et à travers mille périls apporta à Toiras quatre cents hommes et des vivres pour six semaines.[2]

Cet événement heureux pour la garnison de Saint-Martin s'accomplissait quatre jours avant l'arrivée du roi; mais la position de ses défenseurs demeurait la même, et à moins de nouveaux et de plus puissants secours, leur ruine était certaine. Richelieu, comprenant que lorsque les Anglais seraient maîtres du fort, il deviendrait le plus sûr boulevard de La Rochelle, émit, dans un conseil de guerre qui se tint sous la présidence du roi, l'avis que ce n'était pas avec des convois comme le dernier parti des Sables d'Olonne qu'on secourait efficacement Toiras, mais avec une

1. Bernard, Hist. de Louis XIII, liv. XI, p. 26.

2. Le jour qui suivit l'entrée du convoi dans la citadelle étant la veille de la fête de saint Denis, on fit l'épigramme suivante :

Buckingham, vous avez juré
De prendre Saint-Martin-de-Rhé;
Si saint Denis, seul et sans tête,
A renversé tous vos desseins;
Jugez que feront tous les saints
S'ils vous retrouvent à leur tête.

petite armée qu'on jeterait dans l'île de Ré. Ce prêtre, avec son regard d'aigle, voyait loin et juste. Son avis prévalut sur celui de Marillac, garde des sceaux, qui ne voulait faire passer aux assiégés que des convois, et réserver toutes les forces de l'armée pour le siége de La Rochelle. Un débarquement fut décidé et s'exécuta avec la promptitude et l'entrain qui caractérisent le soldat français. Deux cents barques de transport, parties de Brouage, d'Oléron et de la Fosse du Plomb, débarquèrent dans l'île de Ré plus de six cents hommes. Buckingham, qui n'avait d'un grand capitaine ni le génie, ni la patience, perdit courage et eût levé le siége, si les Rochellois et Soubise ne lui eussent fait sentir la honte qui rejaillirait sur lui s'il se retirait comme un fuyard; il se décida à donner un assaut le 6 novembre. Anglais et Français firent des prodiges de valeur; les premiers furent repoussés avec de grandes pertes, laissant les bastions et les fossés couverts de leurs morts; deux jours après, le maréchal Schomberg débarqua à Sainte-Marie avec le gros de l'armée de secours. Buckingham avait déjà levé le siége et opérait sa retraite, poursuivi par les Français, qui lui tuèrent, noyèrent, ou prirent deux mille hommes, et s'emparèrent de son bagage, de ses canons et de ses drapeaux. Chassé de terre, il était encore maître sur mer; mais sourd aux supplications des Rochellois, qui le pressaient d'affamer les vainqueurs en bloquant l'île, il quitta le théâtre de ses revers, dont il aurait pu faire un champ de victoire. Il promit en partant des secours aux assiégés et donna l'ordre de départ; bientôt après les Rochellois perdirent de vue les voiles anglaises.[1]

## XIV.

La fuite des Anglais laissa les Rochellois livrés à leurs seules forces. Ces hommes indomptables ne perdirent pas courage; mais Richelieu avait pensé à tout, à un blocus, à une digue, à la famine. Par ses ordres, le célèbre ingénieur italien Pompée Targon, essaya de barrer le chenal au

1. Mervault, Siége de La Rochelle. — Mémoires de Bassompierre, année 1627. — Descente des Anglais. — Mémoires du cardinal de Richelieu.

moyen d'une digue mobile qui fut rompue par la violence des vagues[1]. Il comprit alors que c'était au fond des eaux qu'il fallait en assurer le fondement; l'architecte Clément Metereau, aidé de Tiriot, maître maçon de Paris, fit exécuter ce nouveau projet. La digue fut commencée le 30 novembre; elle devait joindre les deux bords du chenal sur une longueur de 740 toises. Le travail était peu avancé, quand un coup de vent le détruisit en grande partie; on attribua ce malheur, dit le père Arcère, à la construction qui présentait un front presque perpendiculaire, et qui ne devait être qu'un plan incliné pour mieux résister aux coups impétueux des vagues; aussi l'ouvrage fut-il repris et élevé sous cette dernière forme; son aire, ou la partie supérieure, avait quatre toises de largeur; le talus, tourné vers la mer, fut disposé de manière que sur treize pieds de hauteur on donnait vingt-trois pieds d'empâtement et seize au talus inférieur qui regardait la ville[2]. A ses deux extrémités la digue était protégée par des batteries d'artillerie et par deux forts. Du côté de la terre, la ville était étroitement resserrée par de gigantesques travaux de circonvallation, qui s'étendaient sur une étendue de trois lieues; enfin 30,000 hommes de troupes aguerriés formaient l'armée de siége, sous le commandement du roi, qui avait pour lieutenants, le duc d'Angoulême, les maréchaux de Schomberg et de Bassompierre. Plus tard, quand Louis XIII quitta La Rochelle pour cause de maladie, Richelieu prit sa place.

Le cardinal devint le lieutenant-général des armées du roi dans les provinces de l'ouest. Il avait pour premiers lieutenants le célèbre capucin Joseph, dont nous parlerons plus tard, et la Motte-Houdancourt, évêque de Mende, plus apte à manier une épée qu'à porter une crosse. La vanité des gens de guerre fut blessée d'avoir pour chef un général en chapeau rouge, avec un état-major en froc et en mître. De là, des sarcasmes et des plaisanteries parmi les officiers. L'un d'eux, ayant surpris un jour le vieux duc d'Épernon feuilletant un bréviaire, dit : « il faut bien que nous fassions le métier des autres, puisqu'ils font le nôtre[3].»

1. Mémoires de l'académie des inscriptions, t. II, p. 223.
2. Arcère, t. II, liv. VII, p. 268.
3. Mémoires de Tallemant-des-Réaux.

La répugnance des gens de guerre à obéir à des prêtres était encore fortifiée par une arrière-pensée politique. «Nous serons assez fous pour prendre La Rochelle», disait spirituellement le maréchal de Bassompierre, qui comprenait que la chute de cette ville serait le signal de l'asservissement de la noblesse[1]. Richelieu, indifférent à tous les sarcasmes, faisait tout ployer sous sa main de fer, et par son indomptable énergie rendait terrible ce qui touchait de si près au grotesque.[2]

## XV.

Abandonnés des Anglais, auxquels ils n'avaient pas voulu se donner, les Rochellois puisèrent leur confiance en eux-mêmes; leurs ministres les soutenaient par des discours exaltés et les empêchaient de prêter l'oreille à ceux des magistrats qui conseillaient la paix.

Richelieu, qui connaissait leur indomptable énergie, prévit aussitôt qu'un siége ordinaire amènerait les mêmes résultats que le dernier. Cependant, pour ne pas laisser les troupes oisives, il les occupa à des travaux de tranchées et à quelques attaques, dans lesquelles assiégeants et assiégés firent des prodiges de valeur; mais il poussa vivement le blocus par terre et par mer, et fit travailler nuit et jour à la digue, qui excita l'admiration de Spinola.[3]

Les temps exceptionnels mettent ordinairement en évidence certains hommes, qui, pour se révéler tout entier, ont besoin de se trouver en face des grandes difficultés de la vie. Les orages et les tempêtes sont leur élément naturel; ce qui abat les autres les relève: ce qui les abaisse les grandit. Guiton était l'un de ces hommes; il était né à La Rochelle en 1585. On ne connaît rien des premières années de sa vie; nous savons seulement qu'il fut placé, après la mort de son père, à la tête d'une maison de commerce et qu'il se montra négociant actif et armateur aventureux[4]. Jusqu'en 1590, il ne parut occupé que de son

1. Mémoires de Bassompierre. — Massiou, t. II, p. 386.
2. Henri Martin, t. X, p. 277.
3. Mémoires de Richelieu. — De Pontis. — Journal de Mervault. — Arcère.
4. Haag, France protestante, art. Guiton.

commerce. A cette époque, le négociant entra dans la vie politique et fut nommé commandant en chef de la flotte rochelloise; il déploya, dans ses nouvelles fonctions, une activité extraordinaire; se mesura avec un grand avantage avec la flotte française et se signala par de beaux faits d'armes.

Les services qu'il rendit à sa ville natale, attirèrent l'attention sur lui et lui donnèrent une grande popularité. Guiton a été diversement jugé, selon le point de vue auquel se sont placés les historiens. «Guiton, dit le père Arcère, est ce maire trop célèbre dont l'extrême audace parut dans la suite avec tant d'éclat; républicain zélé, qui fit les plus grands efforts pour étendre les prétentions ainsi que les espérances de sa patrie. Son caractère vif, impétueux et ferme jusqu'à l'opiniâtreté, s'animait à la vue du danger, qu'il n'écartait souvent qu'en se précipitant dans un danger plus grand encore; il allait, d'un pas intrépide où sa fougue le guidait, toujours prêt à braver les malheurs et ne sachant pas les prévoir. Les grandes qualités de Guiton étaient obscurcies par des défauts : une dureté impérieuse et sauvage éclatait dans ses procédés.»[1]

Quelles que soient les divergences d'opinions des historiens, tous s'accordent à reconnaître en Guiton une âme grande et une force de volonté qui n'a été dépassée ni avant ni après lui. Ce fut cet homme que les Rochellois nommèrent, malgré lui, leur maire, le 30 avril 1628. Le jour de son installation, au moment où il prêtait le serment de bien et fidèlement remplir sa charge, il tira un poignard et le jetant sur la table du conseil, il dit aux magistrats qui l'entouraient : « Vous m'avez élevé à la première magistrature de la ville, j'accepte cet honneur; mais à condition que ce poignard servira à percer le cœur de quiconque osera parler de se rendre. Que j'en sois frappé le premier, si jamais je suis assez lâche pour faire entendre des paroles de soumission.»[2]

A peine entré en fonction, Guiton installa, à côté du conseil de guerre, une commission spéciale, chargée de rechercher les traîtres et les espions, de les juger et de les

1. Arcère, t. II, p. 285.
2. Le Vassor, Hist. de Louis XIII.

punir; son œil était partout, son esprit veillait à tout, il dormait à peine et préparait ses concitoyens à résister à un ennemi plus puissant encore que Richelieu : la famine.

Le roi, qui ne voulait pas laisser à Richelieu seul la gloire de prendre La Rochelle, partit de Paris le 3 avril et arriva la veille de Pâques-Fleuries à Surgères, où le cardinal, accompagné de ses principaux officiers, alla à sa rencontre; quand il arriva au camp, l'armée le reçut dans le plus brillant appareil et au bruit de la mousqueterie et de l'artillerie, tant des forts que de la flotte.

## XVI.

Les députés, que les Rochellois avaient envoyés en Angleterre après le départ de Buckingham, obtinrent enfin la réalisation des promesses que le favori leur avait faites en partant. Une flotte composée de vingt vaisseaux de guerre, huit remberges et trente-deux barques chargées de vivres, parut le 11 mai 1628 dans les eaux du Pertuis Breton. Elle était commandée par le comte de Denbigh, beau-frère de Buckingham. L'amiral anglais, sur le rapport des députés rochellois, crut qu'il pourrait entrer sans trop de difficultés dans le port de La Rochelle, mais quand il vit le chenal barré et la flotte française rangée dans un bel ordre de bataille, il n'osa pas engager le combat et alla jeter l'ancre entre les îles de Ré et d'Oléron.[1]

Jusqu'au 17 mai, l'amiral anglais eut le temps le plus favorable, mais pendant que tout lui faisait un devoir d'engager le combat et de forcer le passage, il demeura immobile sur ses ancres. « Donnez-nous, lui dirent les commandants des bâtiments français montés par des réfugiés, qui faisaient partie de l'armée navale, quatre de vos vaisseaux de guerre et trois navires à feu, et nous nous obligeons à entrer dans la ville.» Denbigh refusa; Braigneau et Gobert envoyèrent à Guiton un Rochellois nommé Vidault, qui, monté sur un esquif, traversa l'estacade pendant la nuit et remit une dépêche au maire, dans laquelle

1. Mémoires de Richelieu. — Mémoires de Sully. — Mercure de France (mai 1628). — Journal de Mervault, p. 319. — Arcère, t. II, p. 288.

les deux députés lui conseillaient de traiter, parce que la ville n'avait aucun secours à attendre de ses alliés.[1]

Guiton, indigné des lenteurs de l'amiral anglais, lui écrivit une lettre pressante. « A quelle condition sommes-nous réduits, lui mandait-il, la nuit, la mort, le désespoir nous viennent par où nous attendions le soleil naissant, la vie heureuse et notre totale délivrance. Pardonnez à ces élancements! Notre religion, notre patrie, nos misérables familles ne peuvent gémir avec moins de douleur en cette désolation générale. Toute l'Europe a les yeux ouverts sur vous. Nous vous prions qu'il vous souvienne de vous-mêmes et de la gloire de vos armes; ne nous abandonnez pas aux derniers coups d'une fortune dont vous êtes les auteurs et devez être les garants.» Cette lettre ne parvint point à l'amiral anglais. Vidault, chargé de la lui remettre, ne put repasser l'estacade et périt victime de son intrépidité.[2]

Les députés de La Rochelle ayant insisté auprès de Denbigh pour qu'il fît au moins une tentative auprès des assiégés, il se décida à lâcher sur les vaisseaux du roi un brûlot qui alla échouer sous les canons du fort de Chef-de-Baie. Le 19 mai, il leva l'ancre et fit voile pour l'Angleterre, après avoir fait attester par les refugiés protestants, qui se trouvaient sur la flotte, que la digue rendait impraticable l'entrée du port de La Rochelle.[3]

Au moment où l'amiral anglais donnait à ses commandants l'ordre d'appareiller, les Rochellois, croyant qu'il se disposait à livrer bataille à la flotte française, «arborèrent quantité drapeaux et tirèrent force canonades en témoignage de joie, mais ils l'eurent bien courte, voyant que cette armée s'éloignait d'eux.»[4]

## XVII.

A la vue de ces voiles anglaises, qui emportaient une seconde fois les espérances des infortunés assiégés, Gui-

1. Mémoires de Richelieu. — Mémoires de Sully. — Journal de Mervault, p. 326.
2. Massiou, p. 418. — Journal de Mervault, p. 334.
3. Mémoires de Richelieu, liv. XIX. — Mémoires de Sully.
4. Mémoires de Richelieu, liv. XIX.

ton ne perdit pas courage. Il imposa silence à ceux des Rochellois qui parlaient de se rendre, et les disposa à lutter contre la famine. Depuis quelques temps elle se faisait cruellement sentir : les vivres étaient rares ; les riches seuls pouvaient s'en procurer; on payait :

Un biscuit de demi-livre, 25 livres.
La livre de bœuf ou vache, 12 livres.
La livre de cheval, 6 livres.
La livre de chien, 20 sous.
La tête de chien, 10 sous.
Un œuf, 8 livres.
La pinte de vin, mesure de la ville, 7 livres.
La livre de peau de bœuf apprêtée, 3 livres.
Une poule, 24 livres.
Une vache, 2000 livres.
Un mouton, 300 livres.
La livre de sucre, 24 livres.
La livre de cassonnade, 16 livres.
Une morue, 10 livres.
Une seiche, 6 livres.
La livre de confitures communes, 16 livres.
La livre de peau de bœuf sèche, 20 sols.
Une racine de poireau, 8 sols.
Deux feuilles de choux, 5 sols.
Un oignon, 10 sols.
Une tripe de bœuf, 3 livres.
Une tripe de cheval, 20 sols.
Une pomme, 32 sols.
La pinte de lait, 3 livres.
Le boisseau de blé, mesure de La Rochelle, 800 livres.
La huitième partie du boisseau de blé, avec le sang d'un pigeon, 90 livres.
Le boisseau de vaisses, 100 livres.
La livre de viande d'âne, 32 sous.
Un paté de rouelle de bœuf, 100 livres.
Un collet de mouton, 27 livres.
La livre de lard, 12 livres.
L'once de pain ordinaire, 32 sols.
L'once de pain de paille fait avec sucre, 32 sols.
Un raifort, 5 sols.
La livre de raisins frais, 18 livres.

La livre de beurre, 18 livres.
La livre d'huile, 18 livres.
L'once de pain d'iris, avec sucre, 24 sols.[1]

Quand les plus pauvres d'entre les assiégés eurent épuisé leur argent, ils cherchèrent, comme les Sancerrois, à tromper leur faim avec des mets étranges. Ils mangeaient le son, la paille, le parchemin, les os, le bois, le plâtre. Le riche, qui avait caché quelques provisions, craignait de mourir; le pauvre voulait vivre aussi; une femme se dévora le bras pour appaiser sa faim et l'on vit de malheureux affamés déterrer un cadavre et disputer aux vers ce qui lui restait de chair. Les sentiments les plus doux de la nature s'effaçaient et les cœurs se montraient effrayants d'égoïsme et d'avarice. On vit des hommes spéculer sur la faim pour s'enrichir. Au milieu de ces scènes désolantes, une femme se présente à nous comme une douce apparition: veuve et mère, elle avait depuis longtemps mis sa confiance dans celui qui a donné au pauvre pour héritage cette belle parole des livres saints: «Recherche le royaume de Dieu et sa justice et toutes choses te seront données par dessus.» Dans ces heures de grande infortune, où il semblait que les lois morales fussent suspendues, elle n'avait pas oublié cette autre parole: «Si quelqu'un voit son frère dans le besoin et qu'il lui ferme ses entrailles, comment l'amour du père demeurerait-il en lui?» L'affamé ne frappait pas en vain à sa porte, elle partageait avec lui son pain quotidien; l'une de ses parentes, témoin de cette libéralité, lui faisait des reproches et la traitait de folle et de mère dénaturée. Que deviendras-tu, lui disait-elle, quand tu n'auras plus rien? Ebenezer[2], répondait la noble veuve. Un jour ses enfants lui demandèrent du pain; elle avait tout donné. Dans sa douleur elle court chez sa tante; celle-ci, d'une voix railleuse, lui crie: Ébenezer, et lui ferme sa porte. Éplorée, la pauvre femme retourne chez elle, et comme Agar qui ne veut pas voir mourir Ismaël, elle détourne les yeux de dessus ses enfants; elle pleurait, quand tout à coup une main inconnue lance dans sa maison un sac de blé. L'ange de la délivrance ne

1. Relation du siége de La Rochelle. — Arch. curieuses, t. III, 2e série, p. 112-113.
2. C'est-à-dire le Seigneur y pourvoira.

l'avait pas oubliée; Dieu est fidèle dans ses promesses : les cieux et la terre passeront, mais ses paroles ne passeront pas.[1]

Au milieu de ces scènes de douleurs, le ministre Salbert, par sa foi et par son courage, consolait les mourants en leur montrant la porte du ciel et calmait les affamés, qui jamais n'essayèrent de prendre le blé que l'on portait moudre pour ceux qui en avaient encore. La duchesse de Rohan, réduite à une nourriture insuffisante, ne poussa ni un cri, ni une plainte; son visage ne trahit jamais le moindre découragement, et cependant la mort frappait quelquefois quatre cents personnes dans un seul jour; on ne voyait dans les rues que des infortunés réduits à l'état de cadavre; ils n'avaient plus la force de creuser les fosses pour enterrer leurs morts; quand ils étaient tombés, ils ne pouvaient plus se relever. Mais leur constance était telle, qu'ils allaient se faire prendre la mesure de leur fosse et de leur bierre, la payaient ce qu'on voulait, et, quand ils allaient au convoi de leurs amis, ceux qui se sentaient trop faibles demeuraient dans le cimetière, priaient les autres de s'en retourner, et, à mesure qu'ils se sentaient affaiblis, se roulaient dans leur fosse[2]. Un père, n'ayant plus rien à donner à son enfant, se tira du sang et prolongea sa vie de huit jours.

## XVIII.

Au milieu de ces scènes de désolation, Guiton demeurait inébranlable et faisait passer dans le cœur des Rochellois la sombre énergie qui était dans le sien. Nul ne parlait de se rendre, et tous, puisant, dans leur haine du papisme et l'amour de leur indépendance, des forces surnaturelles, exhortaient, d'une voix faible et mourante, leurs magistrats à se défendre. « Notre dernier soupir, leur disaient-ils, est pour le salut de la patrie. »

Guiton, pour se débarrasser des bouches inutiles, ouvrit les portes de la ville à des femmes, à des enfants, à des

1. Journal de Mervault.

2. Journal d'Arnauld d'Andilly relatif au siége de La Rochelle. — Bulletin de la société de l'hist. du protest. franç., t. VI, p. 145.

vieillards; le roi les repoussa. Ceux qui essayèrent de franchir les postes des assiégeants furent pendus. Guiton, aussi inflexible, mais plus logique que Louis XIII, refusa l'entrée de la ville à ceux qu'il avait expulsés et qu'il ne pouvait nourrir. Ils moururent tous de faim dans les fossés à quelques pas des lignes royales. Le fils de Henri IV ne se sentit pas ému de la moindre compassion pour ceux dont les pères avaient aidé le sien à conquérir son trône.

La famine, sévissant de plus en plus, commençait à dompter ces hommes de fer; quelques-uns parlèrent de se rendre, Guiton les fit pendre. Un conseiller émit le même avis, si le roi leurs laissait leurs liberté et leurs remparts; il le souffleta : un autre conseiller riposta par un soufflet et le présidial décréta Guiton de prise de corps; le maire en appela au peuple. Les deux conseillers furent chassés de la ville.

Richelieu, persuadé que la famine avait réduit les assiégés aux abois, leur envoya, le 7 juillet, un tambour, porteur d'une lettre au maire. « J'offre, disait le cardinal, la vie aux habitants de La Rochelle à condition qu'ils déposeront les armes avant trois jours, passé ce délai, il n'y aura plus pour eux de miséricorde. » Guiton, accompagné de quelques citoyens, se transporta à la barrière, reçut de la main du tambour la lettre du cardinal et après l'avoir lue; «allez mon ami, lui dit-il, dire à M. le cardinal que je suis son très-humble serviteur. »[1]

## XIX.

Malgré le départ de Denbigh, les yeux des Rochellois étaient toujours tournés du côté de l'Angleterre. Il ne leur paraissait pas possible que le monarque, qui les avait engagés à s'allier à lui contre la France, pût les abandonner dans leur détresse et les livrer sans défense entre les mains de leurs ennemis. Les députés, qu'ils avaient auprès de lui, lui présentèrent une requête : « Sire, lui disaient-ils, nous osons le dire les yeux baignés de larmes et le cœur plongé dans l'amertume, les espérances que nous fondions sur l'Angleterre nous ont précipité dans

1. Journal de Mervault, p. 410.

l'abîme. Des promesses réitérées, un traité conclu, tout nous mettait en droit d'attendre des secours et des défenseurs; occupés de ces flatteuses idées, nous avons laissé échapper les occasions d'un accommodement; nous avons méprisé les avis de ceux qui nous le conseillaient; pour être même trop livrés à l'illusion de cet espoir, n'avons-nous pas assez senti l'obligation que nous imposait le nom de Français, pourquoi faut-il que ce qui devait nous sauver soit la cause de notre perte?»

Pendant que les députés rochellois réclamaient instamment de Charles de prompts secours, de nouvelles négociations s'étaient entamées entre les assiégeants et les assiégés. Guiton les rompit sur un avis de l'Angleterre, qui lui annonçait l'arrivée d'une flotte. Rien ne pouvait ébranler cet homme calme au milieu des cris des affamés et des râles des mourants. Il avait fait le sacrifice de sa vie et de celle de ses concitoyens : à l'un de ses amis, qui lui montrait une personne de leur connaissance, qui se mourait de faim, il dit sans s'émouvoir : «cela vous étonne? il faudra bien que vous et moi nous en venions là!» à un autre, qui lui disait que tout le monde mourrait de faim, il répondit avec la même froideur: «pourvu qu'il en reste un pour fermer les portes, c'est assez.» Le conseil de ville accueillit par des applaudissements ces terribles paroles. Guiton ajouta: «quand cela sera nécessaire, je suis prêt à tirer au sort pour savoir lequel de nous mangera l'autre.[1] »

## XX.

Guiton, malgré son courage surhumain, n'aurait pu soutenir longtemps un peuple soumis de volonté, mais poussé au désespoir par la famine, quand tout à coup un rayon d'espérance vint donner aux assiégés une énergie factice : la flotte anglaise avait été signalée. Le voyageur, mourant de soif, qui sous le ciel enflammé du Sahara, rencontre une source d'eau vive, n'éprouve pas une joie plus grande que celle des Rochellois, quand ils aperçurent,

1. Mémoires de Pontis, liv. VII. — Mémoires de Richelieu, liv. XIX.

dans la haute mer, les voiles anglaises. « Dieu, dirent-ils, a eu pitié de nous; il a entendu nos cris; il veut nous délivrer de nos maux »; et luttant contre la mort, ils retenaient, par la joie de l'espérance, un souffle de vie prêt à s'éteindre. Ils redevinrent des hommes et se préparèrent de nouveau au combat. Dans ce moment où nul ne songeait à traiter, Guiton proposa au conseil de reprendre les conférences. « Ce que Louis XIII, dit-il, ne ferait pas sans nos alliés, il le fera avec nos alliés. »[1]

Un avocat, de Fos, combattit énergiquement la proposition du maire. Ses paroles firent une profonde impression sur l'assemblée, qui décida à l'unanimité que le salut de la ville était dans une résistance vigoureuse.[2]

La flotte anglaise, forte de plus de cent vingt voiles, était montée, outre son équipage, par six mille soldats. Parmi les combattants et à l'avant-garde se trouvaient les réfugiés huguenots, qui brûlaient du désir d'en venir aux mains; ils avaient réclamé de l'amiral Landsay[3] le poste d'honneur. Le duc de Soubise et le comte de Laval, le frère de La Trémouille, nouvellement converti à la foi catholique, avaient chacun un commandement.

La flotte française, sous les ordres du commandeur de Valancey, se rangea en ordre de bataille; des milliers de gentilshommes, venus de tous les points de la France pour le seul plaisir de se mesurer avec les Anglais, étaient à leur poste, gais, joyeux, attendant avec impatience le signal du combat. Le roi était en personne aux batteries de Chef-de-Baie. Richelieu, debout sur sa digue, semblait tout dominer de sa présence; au fond de la baie un peuple affamé et agonisant contemplait du haut de ses remparts intacts cette scène grandiose et faisait monter vers le ciel des prières ardentes pour que sa délivrance en descendît.[4]

La lutte s'engagea le 3 octobre. Des deux côtés on se battit avec acharnement. Les Français combattirent avec leur intrépidité accoutumée et se montrèrent les dignes rivaux des Anglais; ils coulèrent plusieurs de leurs bâti-

1. Mervault, Journal du siége de La Rochelle.
2. Arcère, Hist. de La Rochelle, t. II, p. 310.
3. Buckingham, au moment où il allait prendre le commandement de la flotte, avait été assassiné par un fanatique Écossais.
4. Henri Martin, t. X, année 1628.

ments et firent échouer leurs brûlots. Le lendemain le combat recommença : les Anglais furent battus.

Les Rochellois, qui avaient tenté, mais sans succès, de seconder leurs alliés en essayant d'ouvrir un passage à leurs vaisseaux à travers la digue, ne perdaient pas courage. Une tempête, qui s'éleva le 5 octobre, força la flotte alliée à gagner le large, et les replongea dans leur cruelle incertitude. Les voiles anglaises parurent à l'horizon; mais cette fois elles furent pour eux ce que le mirage est pour le voyageur mourant de soif. Le commandant de la flotte ne songeait plus à combattre. Les Rochellois prièrent, supplièrent; tout fut vain : lord Lindsay avait déjà proposé de négocier, d'abord pour son maître et ensuite pour eux. Richelieu répondit que le roi ne pouvait admettre pour médiateur entre lui et ses sujets un prince étranger; il accorda cependant une trève de quinze jours, afin que l'amiral pût consulter son souverain.

## XXI.

Le dernier rayon d'espérance s'évanouit; les Rochellois se crurent trahis; dès ce moment ils ne songèrent qu'à capituler. Guiton ne s'y opposa pas; il courba la tête devant la nécessité; sa volonté de fer avait fléchi, il n'avait autour de lui que des mourants, et de ses nombreux combattants il ne lui restait que 136 hommes.

Une députation conduite par Treillebois se rendit auprès du cardinal, qui logeait au château de La Saussaye; il la reçut avec bienveillance; mais quand, après avoir avoué les fautes de leurs concitoyens, les députés lui dirent qu'ils venaient traiter pour leurs priviléges, il haussa les épaules. «Ne songez pas Messieurs, leur dit-il, à demander pour vous et vos adhérents une capitulation commune; le temps de biaiser est passé, ceux qui se soumettront les premiers seront les plus favorisés, ceux qui feront naître des difficultés payeront bien cher leur résistance, votre intérêt est de vous soumettre sans condition; j'intercèderai auprès du roi pour qu'il vous accorde la vie, la jouissance de vos biens et l'exercice de votre culte; mais demain, avant trois heures après midi, rapportez-moi une réponse

décisive, et après ce délai n'attendez ni capitulation ni miséricorde.»[1]

Les députés retournèrent dans la ville, où ils rapportèrent les paroles du cardinal.

Avant l'arrivée de la députation au château de La Saussaye, un grand conseil avait été tenu sous la présidence du roi; différents avis avaient été émis: les uns voulaient que, sans pitié, on frappât la ville à la façon de l'interdit; les autres, qu'on l'épargnât, et que le roi, après s'être montré prince tout-puissant, se montrât père tendre et miséricordieux; les autres enfin pensaient qu'il fallait être rigoureux et indulgent : rigoureux pour les chefs de la rébellion, indulgent pour le peuple. Richelieu, après avoir résumé les opinions, donna la sienne : « Sire, dit-il au roi, la clémence est l'attribut le plus beau de la royauté, et plus il y a à pardonner, plus il y a de gloire à le faire. S'il faut des victimes à Votre Majesté outragée, vous êtes vengé par la faim qui a fait périr tant de victimes, ceux qui restent sont de vains fantômes, à peine animés d'un souffle; ils n'ont pas assez de vie pour être punis. Les Rochellois n'ont jamais pensé à se donner aux Anglais, et leur rébellion n'a d'autre cause que leur entêtement pour les priviléges de leur ville et la persuasion que leurs ministres ont fait naître dans les esprits qu'on voulait détruire leur religion; c'est à vous, Sire, de décider, dans votre sagesse, si vous pouvez, sans porter atteinte à votre gloire, faire grâce aux coupables. »[2]

Abandonné à ses propres sentiments, le roi eût été sans pitié; dirigé par Richelieu, il fut clément.

La conduite de Richelieu étonne d'abord; mais la surprise cesse quand on pénètre les secrets de sa vie politique. Sa haine était implacable; il tombait comme le faucon sur sa proie; mais il ne le faisait jamais en aveugle; il calculait ses coups. Quand il pardonnait, ce n'était pas pitié, mais prudence; il voyait loin et juste, et pendant que son maître se disposait à prendre ses ébats en achevant par la corde et par l'épée ce qui restait des Rochellois, il pensait aux conséquences de cette terrible exécution qui,

1. Mémoires de Bassompierre — de Richelieu — de Pontis.
2. Mémoires de Richelieu.

loin de faire tomber les armes des mains des soldats de Rohan, leur aurait donné le courage du désespoir, tandis que la clémence royale, survenant après une éclatante rébellion, ferait croire aux protestants, que la question qui s'était vidée sous les murs de La Rochelle était purement politique. On se demande, en outre, comment Richelieu voulut obtenir de la famine seule la reddition de la place, quand elle n'avait pour défenseurs que des hommes exténués, incapables de soutenir un assaut; n'était-ce pas plus glorieux pour les armes royales d'y entrer triomphalement par la brèche que d'attendre, l'arme au bras, que les Rochellois vinssent faire eux-mêmes leur soumission. Un militaire eût crié : à l'assaut; la ville prise eût été passée au fil de l'épée; un cri de colère et d'indignation fût alors parti du milieu des protestants, qui tous auraient couru à leurs armes : c'est ce que le cardinal voulait empêcher. L'Italie l'occupait, et c'est vers ce côté qu'il voulait porter toutes ses forces; ce grand génie pensait à tout, suffisait à tout. Pour lui la gloire n'était pas dans le bruit, mais dans le but atteint.

## XXII.

Treillebois, de retour à La Rochelle, communiqua le résultat de sa mission au conseil, qui convoqua tous les ordres de la ville. Après une courte délibération, on résolut, à la presque unanimité des suffrages, qu'on accepterait les conditions imposées par le roi. Le même jour, les députés, vers les trois heures du soir, se rendirent auprès du maréchal de Schomberg, qui les conduisit lui-même dans sa voiture près du quartier où logeait Louis XIII. Ils mirent pied à terre, et Richelieu, après leur avoir fait signer le traité, les présenta au roi. Ils tombèrent à genoux, et l'un d'eux, Daniel de la Goute, prononça d'une voix tremblante un discours dans lequel il suppliait humblement le monarque de leur pardonner leur rébellion et de les recevoir dans ses bonnes grâces, lui promettant pour l'avenir amour et fidélité.

« Dieu veuille, leur répondit le roi, que ce soit de bon cœur que vous me teniez ce langage, et que la nécessité

ne soit pas la cause de votre résistance; vous vous êtes servis de toutes sortes d'inventions et de malices pour vous soustraire à mon obéissance, et ma bonté à été si grande que je n'ai pas laissé de vous traiter avec douceur et de vous faire miséricorde; soyez plus sages à l'avenir, et soyez assurés que je vous tiendrai ce que je vous ai promis. »[1]

Les députés demandèrent des vivres pour leurs compatriotes, et ils se retirèrent en saluant profondément le roi.

## XXIII.

Le 30 octobre, le maréchal de Schomberg, accompagné d'un nombreux état-major, entra dans la ville. Elle offrait un aspect navrant : les rues étaient encombrées de cadavres, auxquels on n'avait pu donner la sépulture, et les cinq mille personnes, qui avaient survécu aux vingt-sept mille dont se composait la population au commencement du siége, étaient réduites à l'état de squelette. Leurs figures pâles et hâves indiquaient toutes les souffrances horribles qu'elles avaient endurées[2]. Le cardinal de Richelieu entra dans la ville le même jour que Schomberg, et amena avec lui plusieurs chariots de vivres, qu'il fit distribuer gratuitement; le lendemain, les pionniers de l'armée enlevèrent tous les cadavres qui encombraient les rues, les places publiques et les maisons.

Le roi fit son entrée solennelle le 1er novembre. Il fut reçu à la porte de Cougnes par les principanx citoyens qui se mirent à genoux. Il parut touché à l'aspect de cette population qui semblait sortir d'un tombeau et criait d'une voix lugubre : «vive le roi.» Des larmes, dit-on, lui vinrent aux yeux. Il se dirigea vers l'église de Sainte-Marguerite, où un *Te Deum* fut chanté. Le lendemain il assista à une grande procession ; l'évêque de Maillezais portait le saint-sacrement. Les Rochellois formaient la haie. Ils furent plus douloureusement affectés de cet acte d'idolâtrie qu'ils ne l'avaient été quand la famine leur faisait

1. Mémoires de Richelieu.

2. Mémoires de Pontis. — Journal de Mervault. — Mercure de France (octobre 1628).

sentir ses dures atteintes. Ces fiers huguenots se sentaient vaincus; la main de leurs ennemis pesait lourdement sur eux; elle eût pu être plus pesante encore.

La duchesse de Rohan et sa fille n'avaient pas été comprises dans la capitulation. Quelques historiens prétendent que par fierté elles ne le voulurent pas; Mervault affirme au contraire que Richelieu s'y opposa. Son témoignage est décisif, et quoique Rohan dise dans ses Mémoires, qu'elles ne voulurent pas être « nommées particulièrement dans la capitulation, afin qu'on n'imputa pas la réduction de La Rochelle à l'affection que ses habitants avaient pour elles », cela n'implique pas qu'elles aient refusé d'être comprises dans l'amnistie. Leur courage héroïque ne toucha ni le roi, ni le cardinal, elles furent enfermées dans la prison de Niort. C'est de là que Catherine de Rohan écrivit à son fils : « qu'il n'ajoutât aucune foi à ses lettres parce qu'on pourrait les lui faire écrire par force, et que la considération de sa misérable condition ne le fît relâcher au préjudice de son parti. » Après sa sortie de prison, qui eut lieu immédiatement après l'édit de pacification, la douairière se retira dans son château de Parc, où elle mourut le 16 octobre 1631, à l'âge de 77 ans.[1]

Devant cette grande et héroïque figure de femme huguenote, amis et ennemis s'arrêtent avec une admiration respectueuse. « Catherine, dit le bénédictin Taillandier, réunissait aux agréments de son sexe les vertus et les talents qui font les grands hommes. Un génie supérieur, beaucoup d'élévation dans l'âme, une varieté prodigieuse de connaissances, un courage intrépide et un zèle trop vif pour les intérêts de sa secte, l'ont fait regarder par les protestants comme l'héroïne de leur parti, et les catholiques n'ont pu lui refuser l'éloge d'avoir été la merveille de son siècle. »[2]

1. Mémoires de Tallemant-des-Réaux, t. III (Paris 1834). — Aux pages 46 à 85 on trouve un curieux article biographique sur la duchesse et sa fille.

2. Haag, France protestante, t. VI, p. 346.

## XXIV.

Le 18 novembre, le roi rendit une déclaration concernant La Rochelle[1]. Après un préambule, dans lequel le monarque expose que les troubles qui ont eu lieu dans le royaume, ont eu leur principale cause dans les fréquentes rébellions de ses habitants, il ordonne, que l'exercice de la religion catholique sera rétablie dans la ville, au pays d'Aunis et en tout le gouvernement; que la ville sera tenue de fournir un supplément de traitement aux trois curés; que les biens ecclésiastiques seront rendus, ainsi que ceux appartenant aux hospices; qu'il sera érigé une croix sur la place dite du château, au pied de laquelle on inscrira la réduction de la ville, et que tous les ans, au premier novembre, il sera fait une procession solennelle pour en rendre grâces à Dieu; qu'il est accordé pardon et abolition aux habitants de leur dernière rébellion, et qu'ils auront le libre exercice de leur religion au lieu qui sera désigné; qu'ils rentreront dans leurs biens, meubles et immeubles nonobstant toute condamnation ou confiscation prononcée; que la mairie, l'échevinage, le corps et la communauté de la ville, l'ordre des pairs et celui des bourgeois, sont et demeurent éteints et abolis, ainsi que tous les droits et priviléges, franchises et exemptions, les biens, bâtiments, revenus, etc., demeurant réunis au domaine de la couronne; que les murs, remparts, bastions et autres fortifications de la ville, sauf ceux regardant vers la mer, seront rasés de manière que l'entrée de la ville soit libre et facile, et que la charrue puisse passer comme sur la terre de labour; que le sénéchal rendra la justice avec l'assistance de quatre bourgeois annuellement nommés par le roi, et que la police sera confiée à quatre commissaires royaux; que la ville sera soumise aux tailles fixées à quatre mille livres par an; qu'aucun étranger ne sera admis à y établir son domicile sans autorisation du roi, non plus qu'aucun protestant, à moins qu'il n'y eut demeuré avant la descente des Anglais; que nul ne pourra avoir en sa possession des armes de quelque nature

1. Elle était intitulée : Ordonnance contenant l'ordre et police que Sa Majesté voulait être établis en sa ville de La Rochelle.

qu'elles soient, ni prendre mèches et balles; qu'enfin un intendant de la justice sera établi en la ville pour ladite ville, pays et gouvernement, et au pays de Poitou et de Saintonge, depuis la Loire jusqu'à la Garonne et la Gironde et aux îles pour surveiller l'exécution de la présente déclaration.»[1]

Cette déclaration fut publiée à son de trompe dans la ville: c'était la signification de la perte de ses libertés.

Niort, Saintes, Fontenay et toutes les places foerts du Poitou eurent le sort de La Rochelle; leurs remparts furent démolis. Le célèbre fort Louis tomba aussi à son tour, ainsi que la citadelle de Saint-Martin, «la plus belle forteresse qui fût en France et plus forte que La Rochelle[2].» Le blocus de la ville avait duré 11 mois et 13 jours, et avait coûté à la France quarante millions.[3]

## XXV.

Le roi écrivit de sa propre main à l'archevêque de Paris pour lui demander de s'associer avec son clergé aux joies de son triomphe. Le chevalier de Saint-Simon, porteur de la lettre royale, fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Les Parisiens se pressèrent dans leurs églises pour y entendre des *Te Deum*. Le soir, les rues furent splendidement illuminées. A la Grève, autour d'un feu de joie dont la clarté se réflétait dans les eaux de la Seine, une foule immense criait allégrement: «Vive le roi!»[4]

A Rome, la joie fut encore plus vive qu'à Paris. Le saint Père, revêtu de ses habits pontificaux et suivi du pompeux cortége de ses cardinaux, se rendit à pied à Saint-Louis, où il officia le soir. Six cents lampes et de nombreux flambeaux brillaient à la façade de l'église de-

1. Drion, Hist. chron., t. I^er, p. 322-323. — Arcère. — Le Vassor. — Sismondi. — Massiou. — Richelieu. — Bassompierre. — Mervault. — Pontis.

2. Mémoires de Bassompierre.

3. Du 17 novembre 1627, jour de la retraite du duc de Buckingham, jusqu'au 1^er novembre 1628, jour de l'entrée du roi dans La Rochelle.

4. Relation du siége de La Rochelle. — Archives curieuses, t. III, 2^e série, p. 116.

vant laquelle des feux d'artifice, représentant deux navires et une forteresse, furent tirés. «Entre tous, l'ambassadeur français s'était distingué : la façade de son palais était brillamment illuminée, si ornée et si éclatante de lumières, lampes, flambeaux et lanternes arrangées avec tant d'art, qu'il semblait que ce fût un nouveau firmament; outre l'artifice qui était au milieu de la place et boîtes à feu qu'on y tirait sans cesse, et deux fontaines de vin en deux endroits dudit palais qui coulèrent tout le reste du jour[1]. Pendant toute la fête, l'artillerie du château Saint-Ange tirait à toute volée, et le saint Père, pour témoigner plus vivement encore sa joie, voulait consacrer le grand triomphe remporté sur l'hérésie, écrivit à Louis XIII pour le féliciter de sa victoire et lui donner sa bénédiction apostolique.»[1]

C'est ainsi que La Rochelle tomba au milieu des cris de douleur des réformés et des cris de joie de la catholicité tout entière. Son histoire était terminée, mais non sans gloire, car elle tomba comme Sagonte et comme Jérusalem. La cause qu'elle défendit peut la faire taxer de rébellion par ceux qui, sacrifiant le citoyen à l'État, regardent plus à l'unité nationale qu'au citoyen; mais ceux qui croient qu'un peuple est plus grand par ses libertés que par ses armes, ne refuseront pas leur admiration aux Rochellois, qui combattirent pour défendre les droits de leur cité qui leur garantissaient le libre exercice de leur culte; leur position était fausse et devait les entraîner inévitablement à leur ruine. Sujets du roi de France, ils constituaient une anomalie dans l'État; car ils ne pouvaient défendre leurs droits de citoyens sans être rebelles à leur souverain, et celui-ci, à son tour, ne pouvait les placer sur la même ligne que ses autres sujets, sans leur ravir ces mêmes priviléges, sous la réserve expresse desquels ils s'étaient donnés volontairement à ses prédécesseurs. Richelieu, qui voulait à tout prix l'unité nationale, se mit à l'œuvre, et après quatorze mois de persévérance, aidé d'une noblesse inintelligente, qui ne comprenait pas qu'en rivant les fers des Rochellois elle rivait les siens; il les dompta. Tout l'aida dans cette œuvre, les Anglais surtout;

1. Note XII.

ils devaient être le salut de La Rochelle, ils furent sa ruine. Des trois flottes qu'ils envoyèrent à son secours, la première l'affama, la seconde l'abandonna, la troisième la vendit.[1]

Deux cent trente-trois ans se sont écoulés depuis le jour où Richelieu rétablit dans La Rochelle le culte catholique et l'autorité royale. Elle ne s'est pas relevée du coup que le terrible cardinal lui porta; ville libre, indépendante, célèbre par ses souvenirs et par son pavillon que ses marins aventureux promenaient sur toutes les mers, elle n'est plus qu'une ville de trafic et de commerce[2]. Son histoire se termina avec la chute de ses remparts; mais ce qui ne périra pas d'elle, c'est le souvenir de son siége et du courage héroïque de ses habitants; ce qui ne périra pas aussi, c'est le protestantisme pour lequel elle prodigua si bien ses souffrances et sa vie. Elle dut le croire anéanti, quand Richelieu promena son niveau destructeur sur elle; et cependant, pendant que la violence des vagues emportait sa digue et que l'ouragan de 1793 détruisait son œuvre politique, la Réforme ne succombait pas; elle se relevait glorieusement de ses ruines. Aujourd'hui elle est bien vengée : les successeurs de Henri IV qui ont voulu l'anéantir, ont été rejetés du sol français, et la papauté, si grande, si fière encore quand elle rendait grâce à Dieu de la chute de la ville huguenote, n'est plus aujourd'hui que l'ombre d'elle-même; représentant d'un passé vers lequel elle essaie vainement de ramener les générations, elle ne peut marcher avec elles en avant. Tout progrès l'effraye, et pendant que la locomotive siffle et s'élance sur ses rails, elle en est aux regrets du char pesant du moyen âge et maudit son siècle, qu'elle n'a su ni comprendre, ni diriger. Elle a comprimé l'esprit humain, et pour avoir voulu l'endiguer comme Richelieu la mer, elle assiste à sa propre ruine et voit, chaque jour, un coup de vent détacher une pierre du gigantesque édifice de Grégoire VII.

Le voyageur qui visite aujourd'hui La Rochelle, ne voit qu'à la marée basse les vestiges de la digue de Richelieu. Ces grands débris ont leur éloquence, car ils lui rappellent

1. Mémoires de Rohan.

2. Sa population, qui comptait 28,000 protestants, n'en compte aujourd'hui qu'un millier.

involontairement les débris plus grands encore de ce pouvoir royal que le cardinal voulut élever sur les ruines des libertés religieuses et politiques de son pays.

## XXVI.

Louis XIII et son ministre n'eurent pas pour Guiton les égards qu'un vainqueur généreux a pour un glorieux vaincu. Le cardinal refusa de le recevoir et lui fit ordonner sous peine de mort de cesser ses fonctions de maire et d'en porter les insignes, quoique, d'après Pontis, on eût inséré dans la capitulation un article portant que le maire serait maintenu dans tous les honneurs et dans tous les priviléges de sa dignité. « Si j'avais cru, dit Guiton, qu'on m'eût manqué ainsi de parole, le roi n'aurait pas trouvé un seul homme dans La Rochelle, parce que j'aurais résisté jusqu'à la fin. »[1]

Richelieu ne se contenta pas de dépouiller le maire des insignes de sa dignité municipale; il le fit chasser de la ville qu'il avait défendue avec tant d'héroïsme. Le héros rochellois, moins indigné contre Louis XIII qui avait su prendre la Rochelle que contre Charles Ier, qui n'avait pas su le secourir[2], prit le chemin de l'exil, et, après une vie obscure, vint mourir dans sa ville natale (1654), laissant un nom plus indestructible que la table de marbre sur laquelle on voit encore l'entaille de son poignard.

1. Quelques jours après (7 novembre), un violent coup de vent fit une brêche de 40 toises à la digue.

2. Quelques historiens, entre autres M. Massiou, rapportent que dans une entrevue avec le cardinal, Guiton lui aurait dit, en lui parlant de Charles Ier : « Il vaut mieux se rendre à un roi qui a su prendre La Rochelle, qu'à un autre qui n'a pas su la secourir. » — Il est fâcheux que ces paroles ne soient pas authenthiques, car elles seraient dignes d'être placées à côté des plus belles de l'antiquité.

# LIVRE XXXIII.

## I.

La prise de La Rochelle affecta douloureusement les réformés sans les abattre. Le duc de Rohan retrempait son courage dans l'adversité et tenait en échec, dans le Haut- et le Bas-Languedoc, trois armées commandées par le prince de Condé, le duc de Montmorency et d'Épernon. Les mémoires du temps sont pleins des atrocités commises par ces chefs catholiques : incendies, pillages, viols, assassinats, tels sont les tristes souvenirs de leur commandement dans ces malheureuses contrées. Rohan, qui subissait contre son naturel les dures nécessités de la guerre, sentit que le seul moyen de mettre fin à leurs cruautés était de leur faire comprendre qu'à l'avenir il leur rendrait œil pour œil, dent pour dent. Il fit passer par les armes cent vingt prisonniers catholiques, nombre égal à celui des prisonniers huguenots que le duc de Montmorency avait fait pendre.

Ses adversaires comprirent : ce que l'humanité ne leur avait pas conseillé, la crainte le leur imposa; les exécutions cessèrent; mais elles firent ressortir l'inimitié qui existait entre le prince de Condé et le chef calviniste. Ces deux hommes, placés dans les rangs les plus élevés de la société, ne se ressemblaient en rien. Condé n'avait dans l'esprit ni élévation, ni grandeur; il avait calculé comme sa coupable mère, tous les avantages d'une apostasie et avait abandonné les faibles pour se joindre aux forts. La devise de son noble aïeul[1], était pour lui une énigme. Sujet, il s'insurgea contre son souverain; allié des réformés, il les abandonna; il n'était fidèle qu'à une seule passion, celle de s'enrichir. Il haïssait mortellement Rohan, et poursuivait en lui moins le huguenot que l'homme et plus encore le seigneur opulent; il voulait l'abattre pour s'en-

1. Doux est le péril pour Christ et la patrie.

richir de ses dépouilles; dans le corps d'un prince, il avait l'âme d'un laquais.

Rohan avait une âme noble et fière; il pouvait être sujet rebelle, jamais sujet rampant. Grand homme de guerre, grand politique, il eût pu prétendre aux plus hautes positions de l'État; il ne le voulut pas[1] et demeura dans les rangs des opprimés, qu'il servit de ses conseils et de son épée. Comme Coligny, La Noue, Duplessis Mornay, il se donna tout entier à la cause de la Réforme, et dans des temps et des circonstances difficiles, il ne fut jamais au-dessous du grand rôle que sa naissance et son génie lui assignèrent. Il y a dans sa vie des taches et des fautes; mais ces taches et ces fautes s'expliquent par les temps, dans lesquels il vécut et ne découlent pas de sa nature loyale et généreuse. Il eut des mœurs pures à une époque de dissolution et de débordement.

## II.

Condé et Rohan, placés dans le même camp ou dans des camps opposés, ne pouvaient avoir de la sympathie l'un pour l'autre. Le premier devait haïr, le second mépriser: le caractère de ces deux chefs se révèle d'une manière remarquable dans une correspondance qu'ils eurent à l'occasion des représailles, que Rohan avait exercées sur la garnison de Gallargues.

Voici la lettre de Condé:

«Monsieur, les pieuses volontés du roi, d'entretenir ceux de la religion prétendue réformée en entière liberté de conscience, m'ont jusqu'ici fait conserver tous ceux qui sont demeurés dans l'obéissance due à Sa Majesté, tant dans les places que villes catholiques en une entière liberté. La justice a eu son cours libre, le prêche se continue partout, hormis en deux ou trois lieux, où il servait non d'exercice de religion, mais de moyen d'acheminer à la rébellion. Les officiers sortis des villes rebelles ont continué leurs charges; en un mot, on a traité les prétendus réformés obéissants également aux catholiques fidèles au roi; aussi les plus avisés de votre religion ont maudit votre

1. L'épée, dit-on, de connétable lui fut offerte. — Voir note XIII.

rébellion, et connu que le roi jamais ne vous a fait, ni à vous ni à eux, de mal que celui que vous vous êtes procuré vous-mêmes, attirant par vos désobéissances la malédiction de Dieu, et la juste colère du roi sur vous. J'ai vu par la vôtre qu'écrivez à M. de Nesmond, la résolution de l'assemblée d'Anduze, à quels termes vous porte le désespoir de voir vos finesses découvertes et la folle résolution que vous prenez contre les catholiques. Ceux qui ont été pris à Gallargues sont pendus par votre ordonnance, puisque vous préférez Aimargues à leur vie. Par toute règle de guerre, quand ce serait entre deux souverains, ils périssent justement. Mais en celle-ci, qui est du valet au maître, du sujet, tel que vous êtes, avec son roi souverain! Oui, vos menaces tant contre les prisonniers que de tous d'autre nature que les vôtres et contre les catholiques restés dans les villes rebelles, cela retombera sur vous. Vous crachez contre le ciel : vous et vos suivants en recevront, tôt ou tard, une punition exemplaire. Pour moi je vous avoue que je ne laisserai de disposer des prisonniers, pris à Gallargues, comme j'entendrai avec raison, et outre Savignac que je tiens avec 30 autres qui sont ès prisons de Toulouse, les prisonniers du Traquet et Montpellier, et tous autres pris et à prendre, souffriront les mêmes traitements que vous ferez souffrir à ceux que vous tenez, et tous les huguenots des villes du roi, les ministres et officiers non exempts, le même que ferez recevoir aux catholiques, qui sont en votre puissance, dans les villes que vous occupez; tenez le très-assuré. Et sur la fin des abords de La Rochelle, à cette heure que les Anglais, connaissant vos tromperies, vous ont abandonné, contentez-vous d'avoir ajouté à toutes vos rébellions passées trois crimes notables; le premier d'avoir, vous seul, appelé l'étranger dans le royaume et de vous en être vanté par écrit; le deuxième d'avoir créé des officiers de justices; le troisième d'avoir fait battre monnoie aux armes royales et dues au roi seul. Dieu vous récompense selon vos bienfaits et vous donne un bon amendement. Pour moi je voudrais de bon cœur que le service du roi me permît d'être votre affectionné serviteur : Henri de Bourbon. »[1]

1. La lettre était écrite de Montpellier et portait la date du 4 novembre 1628. — Bullet. de la soc. du prot. franç., t. VI, p. 56.

Le duc de Rohan fit au prince la réponse suivante :

« Monseigneur, comme votre qualité de prince du sang vous donne des priviléges de m'écrire ce qu'il vous plaît, aussi elle m'empêche de vous répondre avec toute liberté mon sentiment, me contentant de me justifier sur vos principales accusations. J'avoue d'avoir une seule fois pris les armes, mal à propos, parce que ce n'était point pour les affaires de notre religion, mais pour celles de votre personne, qui nous promettait de faire réparer les infractions de nos édits, et n'en fites rien, ayant songé à la paix avant qu'avoir nouvelles de l'assemblée générale. Depuis ce temps-là, chacun sait que je n'ai eu les armes à la main que pour une pure nécessité, pour défendre nos biens, nos vies, et la liberté de nos consciences. Si les Anglais sont venus à notre assistance, ils y étaient plus obligés que les Allemands, que vous fites venir en France, parce que, par le consentement du roi ils étaient entremetteurs de notre paix et s'en rendirent garants. Si l'on a battu monnoie parmi nous, c'est au coing du roi, comme il s'est pratiqué en nos guerres civiles. Le même ayant été observé pour la création des officiers de justice. Je me connais assez pour ne prétendre à être souverain, aussi n'ai-je jamais fait tirer mon horoscope pour voir si je le deviendrais. J'avoue que je suis en exécration parmi ceux qui procurent la ruine de l'Église de Dieu, et je m'en glorifie ; mais je crois être en bénédiction à son peuple. Pour vos menaces, elles ne m'étonnent point. Je suis résolu à tous événements. Je cherche mon repos au ciel, et Dieu me fera la grâce de trouver toujours celui de ma conscience en la terre. Vous faites mourir les prisonniers de Gallargues; je vous imite en faisant le semblable à ceux que j'ai pris à Monts. Je crois que ce jeu nuira plus aux vôtres qu'aux nôtres, parce qu'ils doivent plus craindre la mort, puisqu'ils sont incertains de leur salut. Vous me faites commencer un métier contre mon naturel. Mais je penserais d'être cruel à nos soldats, si je ne leur immolais des victimes. Quant au massacre dont vous nous menacez, de ceux de la religion qui, sous la foi publique, sont parmi vous, c'est un bel exemple pour leur apprendre à se fier à leurs ennemis et une justification de notre légitime défense. J'espère aussi que le roi con-

naîtra, un jour, que je ne l'ai pas desservi et qu'il s'appaisera. Vous dites que Dieu me maudira. J'avoue que je suis un grand pécheur, dont j'ai une sérieuse repentance: mais, outre que les prophéties sont accomplies, et que je n'ajoute nulle foi à celles de ce temps, je ne crains point que le feu du ciel m'abîme. En un mot, je ne crois point que se soit tout de bon que vous fassiez ces imprécations contre moi; mais seulement pour acquérir créance publique parmi les papistes; car en cette guerre vous n'avez pas mal fait vos affaires, à ce qu'on dit. C'est ce qui me donne quelque assurance que vous laisserez en repos nos pauvres Cévennes, «vu qu'il y a plus de coups à recevoir que de pistoles.» Il ne me reste pour la fin qu'à prier Dieu qu'il ne vous traite selon vos œuvres, mais que, vous faisant retourner encore une fois à la vraie religion, il vous donne la constance d'y persévérer jusques au bout, afin qu'à l'exemple de Monsieur votre père et aïeul vous deveniez le défenseur de son Église, et ce sera lorsque je me pourrai dire de votre personne ce que je dis maintenant de votre qualité que je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur: Henri de Rohan.[1]»

Cette fière réponse, dans laquelle le gentilhomme huguenot accable Condé de son dédain, accrut la haine que ce dernier avait pour lui. Le prince dévora en silence l'affront, et comme un chasseur à l'affût, il attendit patiemment l'heure où passerait sa proie.

Les violences des catholiques à l'égard des réformés avaient lieu dans les contrées mêmes où la guerre n'avait pas éclaté. Le peuple, excité par les moines et par les prêtres, se montrait intolérant, tracassier, quelquefois violent; à Lyon il fut presque cruel.

## III.

Le clergé croyait toucher au but si ardemment désiré; car, dans ce moment, l'homme sur lequel se personnifiait le parti protestant, le duc de Rohan, était mis hors la loi par la cour et par les parlements. Un arrêt du conseil (27 décembre 1628) le dépouillait de tous ses biens et les

1. La lettre était écrite d'Alais et portait la date du 6 novembre 1628.

donnait au prince de Condé, qui se consolait des dédains de l'illustre chef calviniste en satisfaisant sa basse cupidité. Quelques jours plus tard (15 janvier 1629), une déclaration du roi enjoignait à tous les réformés engagés dans le parti de Rohan, de déposer les armes dans le délai de quinze jours; s'ils désobéissaient, elle les déclarait coupables du crime de lèze-majesté au premier chef, indignes de toute miséricorde, et les frappait dans leurs vies et dans leurs biens.[1]

Rohan ne ploya pas. Il se raidit contre l'orage qui le menaçait et forma à Nîmes une assemblée générale des provinces et des villes de son parti, afin d'entretenir l'union et de déjouer les artifices des émissaires de la cour, qui travaillaient à désunir les protestants. L'assemblée publia un manifeste, dans lequel elle justifia la prise d'armes de Rohan et des villes réformées, dévoila tout ce qu'avait d'illusoire la déclaration royale et indiqua les conditions qui rendraient une paix avantageuse[2]. Le manifeste était mal écrit, mais bien pensé et fortement raisonné. Ce fut le dernier acte public des protestants armés pour la défense de leur religion et de leurs libertés.[3]

Le manifeste n'eût peut-être relevé ni le courage des réformés, ni neutralisé l'influence fâcheuse de la déclaration, si le roi, occupé par la guerre d'Italie, n'eût pas été contraint de laisser les protestants tranquilles. Rohan entrevit des jours meilleurs pour les églises. Il ne douta pas qu'une prochaine rupture avec l'Autriche ne forçât la cour à accorder une paix avantageuse à ses sujets réformés. Ses espérances furent trompées. « Notre impiété, dit-il, éloigna la délivrance de nos églises; il la leur montra seulement comme il fit voir la terre de Canaan aux enfants d'Israël qui moururent dans le désert. Le roi alla, vit et vainquit: forcer le Pas des montagnes, prendre Suze, secourir Casal, faire la paix avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie; tout cela fut une même chose. »[4]

1. Mémoires de Rohan. — Le Vassor, t. XX.
2. Actes des assemblées politiques.
3. Le Vassor, t. IX, liv. XXVI, p. 60. — Mémoires de Rohan.
4. Mémoires du duc de Rohan. — Le Vassor, t. IX, liv. XXVI, p. 60.

## IV.

L'assemblée de Nîmes, après avoir pris ses mesures pour maintenir la bonne union parmi les réformés, envoya des députés au roi d'Angleterre pour le supplier de venir au secours des églises. Rohan écrivit seul à Charles Ier.

«Vous êtes, lui dit-il, le défenseur de la foi que nous professons, ne permettez pas qu'elle soit injustement opprimée; vos promesses ont excité nos églises à la maintenir, et cette parole sacrée que Votre Majesté a bien voulu donner d'employer toute sa puissance à les garantir de la ruine dont elles sont menacées, est, après le secours de Dieu, l'unique fondement de leur espérance; aussi ont-elles cru ne pouvoir douter sans crime de l'exécution de votre promesse. Si le commencement de nos misères a ému la compassion de Votre Majesté, ce triste sujet s'est accru avec tant de violence que son secours est la seule chose qui puisse empêcher l'anéantissement total de nos églises.»

«Je ne prie pas Votre Majesté, Sire, de ne nous abandonner point, je craindrais d'offenser un roi si puissant et si fidèle. L'extrémité à laquelle nous sommes réduits, me fait seulement prendre la liberté de vous supplier, de hâter le secours que nous attendons, de peur que nous ne succombions sous l'effort de nos ennemis. Votre Majesté trouvera dans sa profonde sagesse les expédients propres à rendre ses forces redoutables à ceux qui les méprisent et salutaires à tant de peuples qui en demandent l'assistance. Vous acquérerez par ce moyen une gloire solide et immortelle; vous délivrerez plus de trois cent mille familles qui prient Dieu sans cesse pour votre prospérité; vous conserverez un peuple qu'il a racheté par son sang et qui demeure fidèle à Dieu et aux hommes, nonobstant les traitements les plus barbares et les supplices les plus cruels; vous rendrez la réputation de vos armes égale à votre puissance; vous réprimerez l'audace de ceux qui entreprennent de flétrir Votre Majesté par des reproches indignes; enfin vous ajouterez à vos titres celui de libérateur du peuple le plus innocent et le plus inhumainement persécuté qui fut jamais; je ne ferai point

mention, Sire, de mes intérêts particuliers, je pourrais en parler à Votre Majesté, sans craindre d'être blâmé, puisque j'ai l'honneur de lui appartenir ; il y a longtemps que j'ai consacré mes biens et ma vie au service du public. Je croirais ma condition assez heureuse, pourvu que l'Église ne soit point misérable, et que je puisse témoigner par mes actions à Votre Majesté, que je suis son très-humble et très-obéissant serviteur. »[1]

Cette lettre noble et touchante n'obtint pas les résultats qu'en attendait Rohan : Charles Ier promit et ne fit rien.

## V.

Nous arrivons à l'une des pages de la vie du chef calviniste que nous voudrions pouvoir arracher de son histoire : son alliance avec l'Espagne. Sans vouloir le justifier, il est nécessaire, pour l'explication de ce fait étrange, d'entrer dans quelques détails :

Rohan avait tiré l'épée pour défendre ses coreligionnaires, dont le clergé avait juré la perte comme parti religieux et Richelieu comme parti politique. La Rochelle, après une résistance héroïque, avait succombé en entraînant dans sa chute tout le protestantisme de l'Ouest. Ce qu'on avait fait dans l'Aunis et dans la Saintonge, on voulait le renouveler dans le Haut-Languedoc. Les édits, qui garantissaient aux protestants la liberté de leur culte, n'étaient que des barrières impuissantes contre la haine que la cour et le clergé leurs portaient; le roi d'Angleterre, enfin, qui s'était porté pour garant du traité de Montpellier, les abandonnait et faisait une alliance avec Louis XIII. Que faire? Se soumettre, c'était se jeter sans défense entre les mains d'adversaires implacables; prendre conseil de leur désespoir seul, eût été hardi. Ils sentirent leur faiblesse et tendirent la main au successeur de Philippe II; le traité qui se négociait depuis l'automne de 1628 se signa le 3 mai suivant. Philippe IV, de l'avis de son conseil de conscience, s'obligea de maintenir la guerre en France pour un temps qui était laissé à sa disposition, de sorte qu'il pouvait abandonner ses alliés à l'heure qui lui paraîtrait

1. Le Vassor, t. IX.

la plus conforme à ses intérêts. Il accorda un subside de 300,000 ducats, et promit à Soubise une pension de 8000 et une de 40,000 au duc de Rohan. Celui-ci s'engagea de rompre tout traité de paix quand même il l'aurait signé avec l'agrément de Philippe IV, si Sa Majesté catholique l'exigeait. Il promit de n'inquiéter en aucune manière les catholiques dans les pays occupés par ses armes, et le cas échéant où les réformés seraient assez puissants pour établir un état dans l'État, d'accorder la liberté de conscience et l'exercice du culte aux catholiques et de maintenir tous les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers en tous leurs biens, honneurs et dignités.[1]

En signant ce traité, le duc de Rohan fut mauvais protestant et mauvais Français, et oublia de regarder, dans sa détresse, à ce Dieu des armées, auquel s'adressa le grand Gustave-Adolphe. La terre lui fit oublier le ciel; aussi fut-il puni par où il avait péché. Il rêvait une délivrance; il se réveilla au bruit de la foudre.

## VI.

Richelieu avait vaincu le duc de Savoie et ramenait en France une armée encore sous l'ivresse d'un grand succès. Cette armée avait fait des merveilles au combat du Pas-de-Suze, à la suite duquel Charles-Emmanuel avait accepté, le 10 mars 1629, un traité de paix, que son fils signa le 11. Rassuré du côté de l'Italie, le cardinal promena son regard pénétrant sur la France et résolut de viser droit à la tête et au cœur de la Réforme. Il avait réduit La Rochelle, pourquoi ne ferait-il pas subir le même sort aux rebelles du Bas-Languedoc? Il fit son plan de campagne, comme l'aurait fait le plus habile tacticien; il résolut d'attaquer de front les réformés sur quatre points, aux environs de Montauban, de Castres, de Nîmes et d'Uzès, pendant que le roi, à la tête du gros de l'armée, se frayerait un passage vers le Tarn, à travers les Cévennes.[2]

Ce fut sous l'impression de ces grands préparatifs de

1. Mémoires de Rohan. — Le Vassor, liv. XXVI, p. 65. — Bazin, t. III, p. 26.

2. Mémoires de Richelieu.

guerre que Rohan tourna ses regards vers l'Espagne. Nous connaissons le reste. La lutte était bien difficile; à vues humaines impossible; elle eût pu cependant aboutir, comme dans les guerres précédentes, à un traité de paix, si tous les réformés avaient eu l'énergie de leur chef; mais le feu sacré manquait chez le plus grand nombre. Il leur aurait fallu des succès pour tenir tête à l'orage; et ils ne pouvaient s'inspirer que de leurs défaites.

## VII.

La marche du roi fut triomphale; les lauriers, que Richelieu avait cueillis pour lui à La Rochelle et au Pas-de-Suze, semèrent son chemin de conversions; une compagnie de moines, qui marchait avec ses troupes, fit merveille. Quand leur éloquence échouait, ce qui arrivait presque toujours, ils recouraient à l'argument de la force, faisant ainsi en petit ce qu'on fit plus tard en grand[1]. Le roi, enivré de ses succès, poursuivait sa marche victorieuse dans l'assurance qu'à son approche toutes les villes rebelles lui ouvriraient leurs portes. Privas osa lui fermer les siennes.

Privas, capitale du Vivarais, était une ville considérable, moins par le nombre de ses habitants[2], que par leur opulence. Elle est située à l'extrémité d'une colline qui domine une riche et belle plaine; deux forts la défendaient; ses belliqueux habitants, depuis que la messe avait été abolie dans leur cité, avaient soutenu des attaques et des siéges et su faire respecter leurs libertés. Les Rochellois les avaient admirés et leur avaient promis leur assistance, non-seulement comme à des défenseurs de leur intérêt particulier, mais encore à ceux de la cause en général.

La garnison de Privas était commandée par le brave Saint-André Montbrun, l'arrière petit-fils du célèbre chef huguenot décapité à Grenoble. Saint-André, né en 1600, avait hérité de son illustre aïeul un courage à toute épreuve et une audace qui ne calculait jamais le danger. Dès ses plus jeunes années, il se sentit une vocation irré-

1. Élie Benoît, t. II, liv. X, p. 494.
2. Haag, France protestante, lettre B, p. 144.

sistible pour la carrière des armes, et eut le bonheur de faire son apprentissage militaire sous Lesdiguières. Quand, en 1621, Rohan prit les armes, il lui offrit son épée, et se rendit digne de la confiance que son chef lui accorda en lui remettant par deux fois, malgré sa jeunesse, le commandement de la ville de Montauban. Le grade de maréchal de camp fut la récompense de ses services et de ses actions d'éclat qui rendirent son nom populaire parmi les réformés qui n'avaient pas oublié son vaillant aïeul.

Avant d'entreprendre le siége, le roi voulut essayer de gagner Montbrun et lui proposa de lui donner 100,000 écus s'il voulait lui remettre la ville. « Je suis homme d'honneur, répondit le capitaine huguenot, je demeurerai fidèle à mes serments », et sur-le-champ il fit jurer aux habitants de se défendre jusqu'à la mort.[1]

Le 14 mai 1629, Louis XIII arriva devant Privas et campa dans la petite plaine du Lac qui entoure la ville au levant et au midi; le même jour, aprés une sommation de se rendre, l'attaque eut lieu sans succès. Le 20, Richelieu arriva avec l'armée de Piémont, et 29,000 hommes furent prêts à monter à l'assaut; la tranchée fut ouverte, et le 26 un assaut général fut donné; après deux heures d'un combat acharné, les assiégés repoussèrent les assiégeants dans leurs campements. Mais les Privadois furent si effrayés de l'ardeur avec laquelle les troupes royales les avaient attaqués, qu'ils pressèrent Montbrun de capituler. Celui-ci ouvrit des négociations, mais à la proposition qu'on lui fit de se rendre à discrétion, il répondit : « qu'il n'abandonnerait jamais ceux qui étaient confiés à sa garde.» Il ne put cependant faire passer son courage dans le cœur des habitants, qui, sous l'empire d'une terreur panique, s'enfuirent pendant la nuit de la ville, et se sauvèrent dans les montagnes abruptes qui l'entourent. Il demeura avec cinq cents hommes dans une place qui ne pouvait être défendue par moins de deux mille. Dans cette extrémité, il n'hésita pas; il abandonna la ville et se retira avec ses soldats dans le fort de Coulon, dans l'espérance de s'y défendre plus longtemps que dans la ville, ce qui lui rendrait une capitulation plus facile.

1. Haag, France protestante, art. Dupuy-Montbrun.

Le roi, qui voulait, deux jours après, donner un assaut général, trouva Privas désert. Avant d'attaquer le fort de Coulon, il fit proposer à Montbrun une conférence; celui-ci rejeta les propositions qui lui furent faites, parce qu'on ne lui garantissait que la sûreté de sa personne, et qu'il ne voulait pas séparer son sort de celui de ses compagnons. Ses capitaines le supplièrent de capituler. Après avoir longtemps résisté à leurs instances, il se rendit au camp, accompagné de cinq d'entre eux. «Puisque vous vous êtes rendu ici sans sauf-conduit, lui dit Richelieu, je vous retiens prisonnier.» Montbrun laissa éclater son indignation, et fut obligé d'écrire à sa garnison de se rendre. Les soldats, soupçonnant une trahison, n'ouvrirent pas les portes du fort et demandèrent à voir leur commandant. Le roi le fit conduire sous une bonne escorte près du fort. Les assiégés en le voyant, crurent qu'on leur ferait grâce de la vie et se rendirent à discrétion. Les troupes royales entrèrent dans la place; à peine entrées, une explosion de poudre eut lieu. Alors commença une horrible boucherie, dans laquelle une grande partie de la garnison fut égorgée; ceux qui échappèrent furent envoyés aux galères. Montbrun ne dut sa vie qu'à l'intercession de quelques personnes considérables.

## VIII.

Louis XIII et Richelieu eurent honte de cette lâche et inutile cruauté, et essayèrent d'en rejeter la faute sur les assiégés. «Sa Majesté, dit le cardinal dans ses mémoires, était résolue de faire pendre une partie des plus coupables; mais il y arriva tout autrement; car, comme les gens de guerre entraient dans le fort pour empêcher qu'il y arrivât du désordre, quelques huguenots, par hasard, ou comme d'autres pensent, de propos délibéré, étant désespérés, dirent tout haut qu'il valait mieux périr par le feu que par la corde qu'ils appréhendaient, parce que leurs chefs s'étaient rendus à discrétion et mirent le feu aux poudres.»

Rohan affirme le contraire : «le feu, dit-il, y fut mis par les soldats de l'armée royale qui entrèrent les pre-

miers dans le fort, afin d'avoir un prétexte de faire main basse comme il leur avait été commandé.»[1]

Qui devons-nous croire de Richelieu ou de Rohan? La question offre certainement des difficultés; mais nous pouvons affirmer que Richelieu ment, quand il affirme que Montbrun s'était rendu à discrétion; nous pouvons affirmer, en outre, que l'immolation de la garnison de Privas entrait dans les desseins du roi, qui, dans une lettre à sa mère, dit des soldats égorgés : «ces gens étaient les meilleurs soldats des rebelles. En les faisant tous pendre avec leur commandant, on coupait le bras droit à M. de Rohan.» Si, enfin, la relation de Richelieu était la vraie, Bassompierre aurait-il dit laconiquement : «le feu fut mis aux poudres.»[2]

## IX.

La nouvelle de l'immolation de la garnison de Privas jeta l'épouvante au milieu des populations protestantes des Cévennes. Alais, qui se préparait à faire une vigoureuse résistance, ouvrit ses portes. La plupart des autres villes l'imitèrent. Le duc de Rohan était consterné; mais plus honteux encore que consterné de la lâcheté de ses coreligionnaires, qui ne montraient de l'ardeur que pour abandonner leur cause. «Les perplexités du général des réformés, dit-il dans ses mémoires, n'étaient pas petites. Les partisans de la cour dans les Cévennes usaient de divers artifices, afin de persuader aux communautés de signer la paix et d'abandonner le duc de Rohan. Les plus dangereux de tous ses artifices furent d'empêcher qu'on ne mît de bonnes garnison à Anduze et à Sauve. On alarma les habitants de ces deux villes. Le roi se prépare, disait-on, à faire passer une partie de son armée au travers du pays, avec ordre de mettre tout à feu et à sang. Les traîtres proposaient ensuite de convoquer une assemblée sans la permission du duc de Rohan. On y voulait appeler seulement les gens de la cabale, et y faire résoudre une députation à la cour avec le pouvoir de conclure un accommo-

1. Mémoires de Richelieu.
2. Bulletin de la société du protest. franç., art. Dupuy-Montbrun.
3. Rohan parle dans ses Mémoires à la troisième personne.

dement particulier. On publiait enfin que le duc avait sacrifié Privas, Alais et quelques autres villes, et qu'ayant fait ses conditions, il voulait contraindre les peuples à subir celles que le roi imposerait. Tels discours, semés par de petits séditieux qui prétendaient faire leur fortune, causaient un murmure général. Les peuples, et surtout ceux du Languedoc, faciles à recevoir mauvaise opinion des gens de bien et à se prévenir en faveur des méchants, écoutaient volontiers ces criards, qui, blâmant tout et ne faisant rien, couvraient leur hypocrisie d'un zèle indiscret et contraire à la religion et à la liberté.»

En même temps, le duc de Rohan reçut dépêche sur dépêche des provinces du Haut-Languedoc, de Foix, de Rouergue et de Montauban, qui lui demandaient des hommes et de l'argent. Mazaribal écrivait que si on ne lui envoyait cent bons hommes choisis et payés, il ne pourrait sauver Mazères, et que sans cela il serait chassé du pays dans un mois, à moins que la paix ne se fasse. Saint-Michel et la ville de Montauban écrivaient que le prince de Condé et le duc d'Épernon se préparaient à faire le dégât autour; et qu'on espérait de l'empêcher si on envoyait mille hommes et de l'argent. Chavagnac et la ville de Castres remontraient qu'ils seront affamés s'ils ne font pas leur récolte, et qu'ils ne la feront pas, à moins qu'ils ne soient promptement secourus de mille hommes de pied et de cent maîtres payés pour deux ou trois mois, et d'une somme d'argent pour faire montre aux gens de guerre du pays. On ajoutait que le duc de Ventadour, qui était avec son armée dans le voisinage de Castres, offrait de bonnes conditions, si la ville voulait traiter en particulier; que la proposition avait été rejetée dans l'espérance d'un prompt secours et que, s'il manquait, on serait contraint à l'accepter. Milhau faisait la même harangue, et Alterac, gouverneur de la ville, mandait au duc de Rohan qu'il n'en pouvait plus répondre si on ne lui envoyait pas du renfort À tant de mauvaises affaires qui survenaient et qui augmentaient d'heure en heure, le duc de Rohan ne trouva d'autre remède qu'une paix générale. « Mais je trouvais, dit-il dans un autre endroit, grandes difficultés à l'obtenir. Le conseil du roi, bien informé de notre faiblesse et de nos lâchetés, avait envie de passer outre, il y était

poussé par nos faux frères, qui proposaient tous les jours de nouvelles ouvertures pour nous perdre. D'un autre côté, nulle ville ne se mettait en état de défense. On ne travaillait point aux fortifications. Il était impossible de trouver un denier, ni de lever un homme de guerre, ni d'en faire venir pour s'enfermer dans les villes menacées de siége. Cependant, à l'instigation de quelques petits séditieux payés pour nous troubler et pour mettre la division parmi nous, chaque ville murmurait quand on parlait d'ôter une seule pierre de ses fortifications.»[1]

## X.

La position du chef huguenot était affreuse; il lui fallut un courage surhumain pour lutter contre tant de difficultés. La paix, comme il le dit lui-même, lui parut le seul moyen de sortir d'une situation qui, chaque jour, devenait plus mauvaise. Mais cette paix, il la voulait générale, sachant bien que si chaque ville traitait séparément, ce serait le moyen assuré d'anéantir les édits. Il convoqua à cet effet une assemblée de toutes les églises des Cévennes à Anduze, et ordonna à celle qui se tenait à Nîmes sans sa permission, de se rendre à Anduze, où l'on délibérerait sur les moyens d'obtenir une paix générale. «Si vous ne vous séparez pas, lui dit Montredon, l'envoyé de Rohan, on lâchera le peuple sur vous; vous serez arrêtés et conduits en prison.»[2]

L'assemblée, craignant que Rohan ne joignît les effets aux menaces, obéit, et on ne parla plus de paix particulière.

Malgré ses succès, Richelieu entrevoyait bien des difficultés pour assurer son triomphe définitif. Trente places qui tenaient encore, devaient, sous un chef aussi habile que Rohan, le retenir longtemps encore dans les Cévennes; or, chaque heure qui retardait son succès pouvait devenir fatale dans un moment où les troupes de l'empereur marchaient vers l'Italie; la ville de Coire était prise, et les passages des Grisons occupés. De plus, le bruit se répandait que le roi d'Espagne envoyait le célèbre Spinola dans

1. Mémoires de Rohan.
2. Mémoires de Rohan. — Le Vassor, t. IX, liv. XIII, p. 170.

le Milanais, et que Mantoue et Casal allaient être assiégés. Richelieu, qui, dans toute autre circonstances, n'eût accepté de Rohan d'autre proposition que celle de se rendre à discrétion, fit un accueil gracieux à son envoyé Caudiac, porteur de ses propositions. Après des pourparlers, qui traînèrent les affaires en longueur, parce que Richelieu, qui se montra de bonne composition sur les principaux articles du traité, fut inflexible sur celui des fortifications des villes de sûreté, il fallut se soumettre. La paix fut conclue à Alais, le 29 juin 1629[1]. Voici la substance des principaux articles :

Abolition générale de tout le passé ;

Rétablissement de l'édit de Nantes et autres édits, articles secrets, brevets et déclarations enregistrés par les parlements;

Reddition des temples et des cimetières ;

Décharge des contributions, tant des présents que des précédents mouvements;

Décharge de ce qui reste à payer des impositions et contributions mises par les gouvernements sur les réformés, où il y a catholiques exempts;

Rétablissement de tous leurs biens, meubles et immeubles, nonobstant tous dons, confiscations et représailles;

Que chacun rentre dans ses maisons et les puisse rebâtir ;

Que les jugements donnés par les réformés tant civils que criminels tiendront ;

Que l'ordre ancien, tant pour le consulat, que police et assemblée des conseils des villes, sera observé comme il se pratiquait avant la guerre;

Décharge de tous comptes sans que la chambre des Comptes les puisse revoir;

Les officiers royaux reçus à payer le droit annuel;

Rétablissement des siéges de justice, bureaux de recettes et autres qui auraient été transférés pendant les mouvements;

Rétablissement de la chambre de Languedoc à Castres;

Que les assemblées d'État se feront à Foix ;

1. Mémoires du duc de Rohan. — Le Vassor, t. IX, liv. XXVI, p. 173. — Hist. du ministère du cardinal de Richelieu (1629). — Bernard, Histoire de Louis XIII, liv. XIII.

Que les habitants de Pamiers rentreront dans leur bien;
Et démolition de toutes les fortifications.[1]

## XI.

La grande âme de Rohan était brisée, moins par ses revers que par l'affaissement moral de ses coreligionnaires, auxquels il n'avait pu communiquer son indomptable énergie. Il n'avait pas compris que les huguenots, comme parti politique, étaient dissous de fait depuis l'abjuration de Henri IV, que les tentatives pour le reconstituer avaient été vaines, et que La Rochelle avait combattu, moins pour sa foi religieuse que pour ses priviléges municipaux; ce fut sa grande erreur: l'expérience seule devait lui ouvrir les yeux. Entendez-le s'écrier douloureusement: «Aux anciennes guerres civiles, il y avait chez les protestants du zèle, de la fidélité, du secret et une confiance en leurs chefs auxquels ils déféraient tant, que sur leurs billets ils commençaient une guerre par l'exécution sur les meilleures places du royaume; et aujourd'hui on a plus de peine à combattre la lâcheté, l'irréligion, l'infidélité des réformés, que la mauvaise volonté des catholiques.»[2]

Ce grand homme qui aurait tenu Richelieu en échec si les huguenots, ses contemporains, avaient eu le dévouement inaltérable de ceux qui combattirent sous Condé et Coligny, succomba parce qu'il fut aux prises avee l'impossible. Des reproches lui furent adressés de la part de quelques-uns de son parti, qui osèrent l'accuser de s'être vendu. Le prétexte de cette calomnie fut une gratification de 100,000 écus qu'il avait reçus du roi lors du traité de paix; or, de ces 100,000 écus, il en avait donné 80,000 à ses gens de guerre comme solde et récompense de leurs services et s'était réservé le reste pour réparer ses domaines et ses châteaux. Attaqué dans son honneur, Rohan se défendit dans une apologie qu'il termina par ces nobles paroles: «Je souhaite à ceux qui viendront après moi, qu'ils aient autant d'affection, de fidélité et de patience

1. Mémoires de Rohan. — Traités de paix. — Mémoires de Richelieu, année 1625. — Le Vassor, t. IX, liv. XXVI. — Mémoires de Bassompierre.

2. Mémoires de Rohan.

que j'en ai eu; qu'ils rencontrent des peuples plus constants, plus zélés et moins avares, et que Dieu leur accorde plus de prospérités, afin qu'en restaurant les églises de France, ils exécutent ce que j'ai osé entreprendre.»[1]

Après la paix, Rohan se retira, du consentement du roi, à Venise, où sa femme et sa fille habitaient depuis deux ans; il y arriva le 5 août 1629. La ville lui fit une magnifique réception et s'honora en honorant dans le chef calviniste le courage malheureux. C'est dans cette cité, qu'il appelle «un des cabinets des merveilles du monde,» qu'il écrivit ses mémoires, l'un des plus beaux monuments historiques de cette époque. «Ils sentent, dit l'abbé Legendre, son homme de qualité qui parle également bien de la paix et de la guerre; hors quelques phrases surannées et quelques vieux termes, la diction en est assez pure; le style est clair et laconique; l'historien narre agréablement, et donne à tout ce qu'il dit un air à le faire croire dans les occasions même où il doit être le plus suspect[2].» Rohan avait l'âme trop grande pour s'abaisser à des mensonges; calviniste rigide, il savait que Dieu a en abomination les lèvres menteuses; l'homme qui ne déshonora jamais son épée ne pouvait souiller sa plume. Dans la préface de ses mémoires, Rohan résume en quelques lignes leur contenu. C'est du César par la simplicité du récit et du Tacite par la profondeur des sentiments.

«Voici les mémoires des trois guerres soutenues en France pour la défense des réformés. Le sujet de la première, fut le Béarn; celui de la seconde, l'inexécution de la paix de Montpellier; et celui de la troisième, l'espérance de sauver La Rochelle; mais nos péchés ont combattu contre nous-mêmes; car, au lieu de faire notre profit des premiers châtiments que Dieu nous avait envoyés, nous sommes toujours allés en empirant. Aux deux premières guerres les divisions ont paru en quelques endroits parmi nous; en la dernière elles ont éclaté partout, n'y ayant eu aucun lieu où la corruption ne se soit glissée et où l'avarice n'ait paru par-dessus la piété, jusqu'à ce

1. Mémoires de Rohan.
2. Haag, France protestante, art. Rohan.

point que, sans attendre les recherches de nos ennemis, on allait se prostituer pour vendre sa religion et trahir son parti. Nos pères eussent écrasé leurs enfants dès le berceau, s'ils les eussent crus être les instruments de la ruine des églises qu'ils avaient plantées à la lumière des bûchers et accrues malgré les supplices, et qui par leur persévérance et leur travail leur avaient laissé la jouissance d'un repos glorieux. Et nos neveux à peine pourront-ils croire qu'ils soient issus de si nobles aïeux et de si infâmes pères, s'ils ne regardent plus haut, à savoir à Dieu qui fait toutes choses pour sa gloire et qui donne et ôte le courage aux hommes, selon qu'il veut faire voir ses merveilles à son église, en la relevant comme du néant lorsque les puissances du monde la croient avoir éteinte, et l'abaissant jusqu'au profond de l'abîme quand, par son orgueil, elle abuse de ses grâces. C'est ici que je parle à vous, princes et républiques que Dieu a honorés de sa connaissance, bénis de ses faveurs, élevés en grandeurs et comblés de richesses; prenez exemple à nous et ne vous glorifiez comme nous au bras de la chair et en vos grandes forces; appréhendez la chute quand la prospérité vous enfle; car c'est alors que vous êtes plus proches du péril. Plusieurs de vous ont vu d'un œil sec et d'un bras léthargique notre perte, sans y avoir contribué aucune assistance, et nous avons vu les vaisseaux et les armes des autres aider à la perte de ceux qui en leur nécessité les avaient secourus. Dieu ne laissera de faire son œuvre sans vous quand le temps de notre délivrance sera venu; il est plus près de nous en notre affliction, que vous n'êtes près de lui en votre prospérité. Si nous sommes obligés à requérir sa grâce, vous l'êtes encore plus à prévenir ses jugements. Profitez de l'exemple d'autrui, et tandis qu'il est temps, reconnaissez d'où vous viennent tant de biens, et rendez-en l'honneur et la gloire à qui ils appartiennent. Cependant préparez-vous de voir ici sans déguisement la vérité de ce qui s'est passé en ces derniers troubles. J'ai commencé ces mémoires à la mort de Henri le Grand, parce que, durant la minorité du roi son fils, on a changé au gouvernement de la France les maximes du père, et jeté les fondements de la persécution des Réformés, lesquels n'ont pas seulement ruiné leurs affaires; mais ont

failli entraîner la subversion de la chrétienté et donner la monarchie d'icelle à la maison d'Autriche. Je les laisse à la postérité, afin qu'après ma mort la vérité des choses que j'ai vues ne demeure obscurcie par les fables des flatteurs et par les invectives des persécuteurs. Je n'y apporte déguisement, ni passion aucune, et laisse à un chacun la liberté d'en juger à sa fantaisie.»[1]

## XII.

Pendant que Rohan se retirait à Venise, les Genevois assistaient aux funérailles de l'homme qui était venu prendre le chevet de sa vieillesse dans leur ville. D'Aubigné était mort le 29 avril 1630, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Nous sommes entré dans quelques particularités concernant la vie de ce grand homme, quand, fuyant de Saint-Jean-d'Angely, il arrivait à Genève, espérant y finir ses jours en paix; il avait compté sans sa nature ardente, et oublié que la lutte était son élément. Vieux d'années, mais toujours jeune de cœur, il n'avait rien perdu de cette ardeur qui le distinguait à un si haut degré; il était toujours l'homme d'autrefois, prêt à monter à cheval, à tirer l'épée ou à prendre la plume. Il s'occupa, dès les premiers jours de son arrivée, des fortifications de Genève, dont on lui avait confié la direction. Bientôt après il fut sur le point de traiter avec Mansfeld et le duc de Weimar, qui s'engageaient à amener en France, au secours de Rohan, deux mille hommes de pied, six mille chevaux et douze pièces de canon[2]. Nous avons raconté comment cette grave affaire échoua. Le duc de Bouillon, qui voulait exploiter à son profit l'occasion qui se présentait d'humilier la cour, se fit substituer à d'Aubigné, «qui, comme il le dit d'une manière pittoresque, demeura dans la nasse[3];» mais il trouva une large compensation à ce passe-droit dans les nombreux témoignages d'estime et de considération qu'il reçut. Il visita Berne, où il reçut un accueil magni-

1. Mémoires de Rohan.
2. Haag, France protestante, t. I^er, p. 173.
3. Mémoires de d'Aubigné.

fique. Il engagea ses magistrats à entourer leur ville de fortifications régulières; il leur en traça lui-même le plan et dirigea les premiers travaux qui font encore aujourd'hui l'admiration des ingénieurs militaires.

Les Bernois voulurent, en reconnaissance, le nommer leur capitaine; il refusa à cause de son grand âge. Bâle réclama également son assistance.

D'Aubigné aurait pu achever en paix une vie commencée dans les révolutions politiques et religieuses, si la cour de France n'eût redouté son voisinage. Cet homme la troublait, quoiqu'il eut un pied dans la tombe; elle craignait que de Genève il ne se jeta dans le Languedoc pour soulever les protestants. Son ambassadeur essaya d'intimider Messieurs du conseil, en leur remettant un long factum plein de calomnies, dans lequel elle rappelait un arrêt qui condamnait D'Aubigné à avoir la tête tranchée pour avoir fait travailler à quelques bastions, probablement dans la forteresse de Doignon.[1]

Cet arrêt rendu contre lui, était le quatrième qui le condamnait à la peine de mort. La cour avait le double but; de le dépopulariser à Genève et de lui faire manquer un mariage qu'il était sur le point de contracter avec Renée de Burlamachi, veuve d'un réfugié, M. Balbany. C'était une femme qui jouissait à Genève de la plus haute considération par sa naissance et sa piété; sa fortune était considérable. L'ambassadeur français échoua dans son dessein. Messieurs du conseil et le peuple continuèrent à entourer le noble réfugié de leur vénération. Quant à Renée, lorsque d'Aubigné lui apporta la nouvelle de son arrêt de mort, elle lui dit en lui tendant la main : « Je suis trop heureuse de partager avec vous la querelle de Dieu; que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a joint. » Le mariage se célébra, et D'Aubigné eut dans sa nouvelle épouse une compagne tendre et dévouée qui l'aida à se conformer à la monotonie de la vie genevoise. Il lui fallut renoncer à sa vie de grand seigneur, et congédier, pour se soumettre aux lois somptuaires de sa ville d'adoption, les quatre gentilshommes qu'il entretenait. «Il se réduisit ainsi, comme il le dit, au ménage de sa femme.» Il s'y

1. Haag, France protestante, art. d'Aubigné, p. 174.

serait façonné sans les inquiétudes que lui donnaient les intrigues de la cour de France et la conduite honteuse du baron de Surineau son fils, qui, sous les apparences d'un grand zèle pour la Réforme, la trahissait. Il fut plusieurs fois sur le point de quitter Genève, mais il fut toujours retenu par les dangers qui menaçaient sa ville d'adoption; il voulait donner sa vie pour la défendre. L'occasion ne s'étant pas offerte de tirer l'épée pour elle, il crut la servir de sa plume en attaquant ses ennemis. Il fit paraître les « Aventures du baron de Fœneste, » satyre vive et mordante des vices de la gentilhommerie française; mais il dépassa le but qu'il se proposait : car il ne respecta pas son lecteur, et fut plus licencieux que comique. Le petit conseil le censura fortement, flétrit son livre et le supprima.

Sa femme voulait le modérer et lui faire comprendre, doucement, qu'il était temps de s'arrêter; la mort seule devait faire tomber sa plume de ses mains. Quand elle s'en échappa, elle avait peu perdu de sa vigueur et de son originalité.

Les derniers jours de d'Aubigné furent remplis d'amertume; car il vit tomber les murs de La Rochelle et assista à la ruine du parti qu'il avait servi avec tant de fidélité. Cet homme, qui avait assisté à tant de batailles, et qui, tour à tour, avait été assiégeant et assiégé, lui que quatre arrêts avaient condamné à avoir la tête tranchée, mourut paisiblement. Sa femme nous a laissé quelques lignes bien touchantes de ses derniers moments.

«Il faut, écrit-elle à M. de Villette, que je vous dise avec une main tremblante et le cœur plein d'angoisse et d'amertume, que Dieu a retiré à soi notre bon seigneur et votre bon et affectionné père, et à moi aussi père et mari si cher et bien aimé, que je m'estime bien heureuse de l'avoir servi, et malheureuse de ne le servir plus. Hélas! tout d'un coup il m'a été ravi.... il faut que je vous dise, Monsieur, que j'ai fait une double perte.... Dieu a retiré mon frère et lui le même jour qu'il disposa de mon bon seigneur, qui tomba malade le dimanche à quatre heures du matin, le 21 avril, selon le style nouveau; il rendit l'esprit à six heures, le jeudi 9 mai, le jour de l'Ascension. Je supplie Madame ma fille de modérer sa très-juste douleur.... Il eut très-bonne connaissance jus-

qu'à quelques moments avant qu'il mourût. Il nous a rendu grands témoignages de la joie qu'il ressentait; et quand il faisait des difficultés de prendre nourriture il disait: « Ma mie, laisse-moi aller en paix; je veux aller manger du pain céleste. » Il a été servi en tout ce qu'il m'a été possible de m'imaginer.... En ces deux dernières nuits, il fut consolé par deux excellents ministres, ses amis. Il n'a manqué ni d'assistance, ni de consolations, jusqu'à son dernier soupir, par les plus excellents hommes de la ville, ses bons amis; mais ce ne pouvait être tant que son mérite n'en requit encore davantage; il est regretté de tous les gens de bien. Il a achevé ses jours en paix; et deux heures avant sa fin, il dit d'une face joyeuse et d'un esprit paisible et content :

La voici l'heureuse journée,
Que Dieu a faite à plein désir;
Par nous soit gloire à lui donnée,
Et prenons en elle plaisir.

« Je n'oublierai jamais celui de qui j'ai eu l'honneur d'être si chèrement aimée, et à qui je ne puis penser, que je ne jette un ruisseau de larmes. »[1]

Genève fit de magnifiques funérailles au capitaine huguenot, et lui donna un tombeau dans l'église de Saint-Pierre. Sur la pierre qui couvre ses restes, on lit encore aujourd'hui l'épitaphe latine qu'il composa lui-même; voici la traduction :

« Au nom de Dieu très-bon et très-grand. Voici, mes chers enfants, ma dernière volonté et mon dernier souhait pour que vous goûtiez la douceur du repos que je vous ai acquis avec beaucoup d'inquiétudes par des moyens légitimes, malgré les orages contraires qui me menaçaient de tous côtés : vous jouirez de ce repos si vous servez Dieu et si vous suivez les traces de votre père; si vous ne le faites pas, le contraire ne saurait manquer de vous arriver. C'est votre père, qui vous a été deux fois père, qui vous le recommande, par lequel et au nom duquel vous avez reçu l'être et le bien-être, c'est ce qu'il a

1. Noailles, Hist. de Madame de Maintenon, t. Ier, 2e édit., ch. II, p. 65-66. — La veuve de d'Aubigné mourut le 6 septembre 1641; elle a laissé quelques courts mémoires, dans lesquelles elle raconte les maux qu'eut à supporter sa famille pour cause de religion.

voulu écrire pour vous être une attestation honorable, si vous êtes héritiers de ses études et pour vous être un reproche public si vous dégénérez.»

La menace que ce grand et fier huguenot adresse à ses descendants du fond de sa tombe, ne les retint pas tous dans la foi protestante; l'un d'eux devait attacher son nom à l'une de pages les plus honteuses de l'histoire de France et la plus douloureuse de celle des réformés.

## XIII.

L'édit de grâces, qui acheva d'anéantir les protestants comme parti politique, inaugura, pour eux, une ère nouvelle, car ils se trouvèrent dans l'heureuse impossibilité de se ruiner par la guerre, et de se corrompre par l'oisiveté. Les carrières publiques leur étant en grand partie fermées, ils tournèrent leur activité vers l'agriculture, le commerce et l'industrie, qu'ils avaient extrêmement négligés depuis que la crainte des attaques de la cour les avaient contraints d'être prêts au prémier signal à recourir à leurs armes.

Grâce à leurs efforts et à leur intelligence, ils eurent bientôt réparé les désastres des derniers troubles; sur tous les points du royaume ils étaient à l'œuvre, fécondant le sol, créant des industries nouvelles, perfectionnant les anciennes, et établissant de nombreuses et grandes relations commerciales. Sur les âpres sommets des Cévennes, ils faisaient paître de nombreux troupeaux, utilisaient les cours d'eau pour créer des prairies et défrichaient la terre à une grande profondeur, pour en retirer les trésors qu'elle récèle. Dans La Vaunage, ils plantèrent des vignes et des oliviers qui y prospérèrent tellement, qu'ils donnèrent à cette contrée le nom de la petite Canaan[1]. Le Berry avait été complétement ruiné; ils le rendirent à son ancienne prospérité[2]. Partout où ils ne furent pas commerçants ou industriels, ils furent les dignes disciples d'Olivier de Serres.

1. Histoire des Camisards par Court, t. III, p. 158; Genève 1760.

2. Weiss. Histoire des protestants refugiés, t. Ier, p. 31.

Quand l'étranger traversait des contrées habitées par les réformés, il les reconnaissait à première vue. Excellents agriculteurs, les réformés ne furent pas moins bons commerçants; à Bordeaux, à Rouen, à Caen, à Metz, à Alençon, à Nîmes, à Sancerre, ils établirent des maisons qui devinrent puissantes, et accélérèrent l'essor que le commerce maritime prit à Bordeaux, à La Rochelle et dans tous les ports de la Normandie. Leur exactitude et leur probité, devenues proverbiales, attiraient, en France, les Anglais et les Hollandais, qui préféraient entrer en relations d'affaires avec eux qu'avec les catholiques. «Les réformés français, dit un historien moderne, méritaient cette haute réputation de probité commerciale. Perdus, pour ainsi dire, au milieu d'un peuple qui les observait avec défiance, sans cesse en butte à la calomnie, soumis à des lois sévères qui leur commandaient impérieusement une perpétuelle attention sur eux-mêmes, ils forçaient l'estime publique par l'austérité de leurs mœurs et par leur irréprochable loyauté. De l'aveu même de leurs ennemis, aux qualités de citoyen, c'est-à-dire au respect de la loi, à l'application au travail, à l'attachement à leurs devoirs, à l'ancienne parcimonie et à l'ancienne frugalité des classes bourgeoises, ils joignaient les qualités du chrétien, c'est-à-dire un vif amour pour leur religion, un penchant marqué à conformer leur conduite à leur conscience, une crainte constante des jugements de Dieu.»[1]

L'instruction supérieure, que la bourgeoisie protestante avait reçue, la rendait propre à la petite comme à la grande industrie; elle améliora les manufactures qu'elle avait créées, en créa de nouvelles à Lyon, à Tours: elle travailla la soie dans cette dernière ville, où elle compta plus de 8000 métiers, 700 moulins et 40,000 ouvriers. Les exportations en Angleterre et en Hollande furent considérables; quelquefois, dans une seule foire, les Lyonnais vendaient aux Anglais pour 200,000 écus de taffetas noirs lustrés[2]. Leurs produits avaient ce goût exquis et éminemment français, qui les distingue aujourd'hui; ils y faisaient entrer l'or et la soie, et donnaient à la matière

1. Weiss, Histoire des protestants refugiés, t. Ier, p. 34.
2. Près de deux millions de notre monnaie.

première, par la forme, le fini et la beauté du travail, une grande valeur; ils savaient admirablement imiter les plus beaux produits étrangers, particulièrement ceux des Indes; leurs dessinateurs étaient des artistes qui imposaient la mode.

Dans la Normandie, ils établirent de magnifiques manufactures de toile, qui enrichirent tout le nord-ouest de cette belle province, ils en établirent également à Vitré, à Saint-Malo, à Morlaix, à Landernau, à Brest, à Mayenne et dans plusieurs autres localités; Laval compta jusqu'à 20,000 ouvriers; Coutances vendit annuellement pour plus de 800,000 livres de ses produits[1]. Noyat, petite localité située à deux lieues de Rennes, livrait chaque année, aux Anglais, pour 3 à 400,000 livres de toile propre à faire des voiles de vaisseaux. Morlaix fit un commerce plus étendu: les Anglais lui achetaient tous les ans pour 4 à 500,000 livres de ses produits.

Dans la Touraine ils établirent des tanneries, qui devinrent les plus renommées de la France; à Caudebec ils eurent le monopole de la chapellerie fine; dans l'Auvergne, l'Angoumois et le Bordelais, ils établirent de nombreuses papeteries; celles d'Ambert fournirent les plus beaux papiers d'impression : Paris, Londres et Amsterdam s'y approvisionnaient.

Dans la généralité de Paris ils donnèrent une grande impulsion à cette industrie dite parisienne, qui tient plus de l'art que du métier; ils fabriquèrent des rubans, des dentelles de fil, de soie, d'or et d'argent, des galons, des boutons et mille autres petits objets qui avaient un grand débouché sur tous les marchés de l'Europe. «Les modes, disait Colbert, sont pour la France ce que les mines du Pérou sont pour l'Espagne.»

Dans la principauté de Sédan, les protestants travaillèrent le fer, la fonte, l'acier, fabriquèrent des armes, des faux, des instruments aratoires, créèrent des usines et des forges.

Dans le Languedoc ils donnèrent à l'industrie des bas un développement prodigieux, dans le Gevaudan ils fabriquèrent des serges et des cadis, dans le Languedoc; la

1. Plus de 8,000,000 de francs.

Provence, le Dauphiné, ils établirent des manufactures de drap et plus tard ce fut à des familles réformées que Sédan, Elbeuf et Louviers durent leur grande prospérité.

Le protestant fut le génie bienfaisant de la France, qu'il honora par son intelligence, et plus encore par sa moralité; il prouva dans sa conduite la vérité de cette parole des livres saints : «La piété a les promesses de la vie présente et de celle qui est à venir.» Ses plus grands ennemis furent contraints de reconnaître qu'ils étaient plus riches et plus considérés que les catholiques.[1]

L'agriculture, l'industrie et le commerce ne furent pas le lot exclusif des réformés, ils suivirent les carrières libérales, eurent leurs artistes, leurs savants, leurs orateurs, leurs théologiens, leurs diplomates, leurs soldats, et concoururent à l'éclat du grand siècle qui se préparait; le cabinet d'étude du protestant Conrart fut le berceau de l'académie française.

## XIV.

L'édit de grâces eût été plus avantageux que nuisible aux réformés, si la cour eût compris les devoirs les plus élémentaires de la justice, mais son passé les tenait dans une anxiété continuelle. Après tant d'édits violés, lacérés, celui de Nîmes pouvait-il avoir un autre sort que les précédents? Cette feuille de papier, qui leur parlait de leurs droits, ne serait-elle pas emportée par le premier coup de vent? Ce fut un esprit de défiance qui empêcha Montauban de ratifier le traité qui ordonnait la démolition de ses remparts. Le siége qu'elle avait soutenu avec tant de gloire, aveuglait ses habitants sur leurs propres forces; ils ne sentaient pas leur isolement au milieu de leurs coreligionnaires qui avaient déposé les armes. La chute même de La Rochelle ne les instruisait pas, mais quand Richelieu, avec une armée forte, aguerrie, victorieuse, se présenta devant leurs murs, ils se sentirent ce qu'ils étaient, faibles. Ils lui ouvrirent leurs portes. Le cardinal

1. Mémoires de la généralité de Bourges par M. d'Arancourt, dressés en 1698. Manuscrits français de la bibliothèque impériale, fonds Mortemar, n° 98. — Histoire des protestants refugiés, par Weiss, t. II, p. 33.

se montra clément, mais ferme : les remparts de la ville furent rasés; la cathédrale fut rendue au culte catholique, et quand les ministres se présentèrent devant le prélat, celui-ci les reçut, non comme ministres, mais comme gens de lettres. Bientôt après, il partit pour Paris, où il trouva son maître plus difficile à réduire que les huguenots.[1]

Une charte n'est qu'un vain rempart quand ce qui doit concourir à sa loyale exécution n'est pas entré dans les mœurs d'un peuple ; les réformés ne tardèrent pas en faire l'amère expérience. Vaincus, désarmés, haïs, ils se sentaient livrés sans défense entre les mains de leurs ennemis. Les jésuites s'établirent à La Rochelle à la fin de l'année 1629 : leur but était de détruire l'esprit du protestantisme qui dominait encore dans cette malheureuse cité. Le 15 juin 1630, un arrêt du conseil ordonna à un étranger, pasteur dans le diocèse de Valence, de discontinuer l'exercice de son ministère dans le royaume ; un arrêt du même conseil (3 octobre 1630) défendit aux ministres de Dieulefit et de Nyons, de prêcher ailleurs que dans le lieu de leur résidence. Pendant l'année 1630, le culte réformé fut aboli à Rioux en Saintonge, et il fut défendu, sous peine de poursuites criminelles, aux pasteurs saintongeois de desservir les annexes de cette contrée; les parlements enfin rivalisèrent de zèle et de rigueur ; des missionnaires parcouraient les villes et les villages, provoquant les réformés par leurs insultes, d'autant plus hardis que chaque conversion était largement soldée. Avec ce système d'oppression, la Réforme eût couru rapidement à sa ruine, si la cour n'eût pas été un foyer permanent d'intrigues. La reine-mère, cause première de la grandeur de Richelieu, était jalouse de son protégé qui, se sentant assez puissant, la laissait à l'écart, et se permettait même à son égard des railleries. Elle forma contre lui un parti, à la tête duquel elle mit le duc d'Orléans, son fils. Malgré les services éclatants qu'il avait rendus à la cause royale, le cardinal courait le risque de voir le pouvoir s'échapper de ses mains ; un mot eût suffi pour faire tomber ce colosse

1. Mémoires de Richelieu. — Mémoires de Rohan. — Mémoires de Bassompierre. — Le Vassor, liv. XXVI.

aux pieds d'argile : moins par affection que par instinct, Louis XIII ne le prononça pas. Le cardinal fut plus puissant que jamais, la reine et son fils quittèrent la France[1]. C'est à ces querelles que les protestants durent quelques instants de repos; ce qui contribua à leur en donner encore, ce fut l'alliance que le cardinal, dans le but d'abaisser la maison d'Autriche, voulait maintenir avec les princes protestants d'Allemagne. Il était donc nécessaire qu'il ménagea les réformés de France; mais ce qu'on ne voulait pas faire ouvertement, on l'essaya par des moyens détournés, en jetant au milieu d'eux un brandon de discorde. On leur proposa un plan de réunion : nous avons déjà dit que ce n'était qu'un appât présenté à ceux des réformés plus attachés aux biens de la terre qu'à ceux du ciel, afin de leur faciliter une abjuration qui n'eût pas l'air d'un parjure. A la tête de ce complot se trouvait le capucin Joseph, l'ami et le confident intime de Richelieu.

## XV.

François Leclerc du Tremblay, connu sous le nom du père Joseph, naquit à Paris en 1577. Son père était président au parlement de Paris, et sa mère, Marie de La Fayette, était fille d'un maréchal de France. Il eut pour parrain le duc d'Alençon, frère de Henri III, et pour marraine la duchesse d'Angoulême ; il reçut une éducation solide et brillante; il apprit l'italien, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le grec, le latin, l'hébreu ; il voyagea dans toutes les cours de l'Europe, et devint l'un des gentilshommes les plus accomplis de son temps. Comme tous les jeunes gens d'alors, il suivit la carrière des armes, fit une campagne sous le connétable de Montmorency et assista au siége d'Amiens. Il était connu dans le monde sous le nom de baron de Maflée, l'avenir se présentait devant lui avec toutes les perspectives capables de séduire sa jeune imagination, quand tout à coup, contre la volonté de sa mère, il se dépouilla de sa tunique de soldat pour revêtir l'habit de bure d'un disciple de saint François. Quelles

1. Le Vassor, liv. XXX. — Sismondi, t. XXIII, p. 166. — Fontenay-Mareuil.

furent les causes de cette résolution si inattendue? Probablement le dégoût du monde et le désir de racheter par des expiations corporelles une jeunesse passée dans la dissipation.

Le père Joseph fit de la polémique avec les protestants au moment où Richelieu, relégué dans son évêché de Luçon, se faisait controversiste pour alléger les ennuis de sa solitude. Ces deux hommes se comprirent et il se forma bientôt entre eux des liens si forts que la mort seule pût les rompre. L'évêque apprécia la haute intelligence du jeune religieux et l'attacha à sa personne quand il arriva au pouvoir. Le père Joseph était souple, insinuant, réfléchi dans ses conceptions, hardi dans l'exécution de ses desseins, secret comme la tombe. La solitude à laquelle il s'était voué, donnait à ses vues une profondeur qu'on trouve difficilement au milieu du bruit du monde et des intrigues sans cesse renaissantes d'une cour. Le capucin, sans le vouloir, s'était imposé au cardinal, qui le rendait dépositaire de tous ses secrets. Seul de tous les hommes, il plongeait ses regards dans le cœur du puissant ministre et le soutenait par son énergie dans les heures les plus agitées de sa vie. Homme de tact, le père Joseph ne voulut jamais avoir aucun caractère officiel, quoiqu'il fût en relation avec tous les hommes qui prenaient part aux affaires. Dans sa volumineuse correspondance on trouve rarement sa signature, le plus souvent il signait d'un nom emprunté.

«La physionomie du capucin, dit Capefigue, était grave, son front bas, ses yeux petits, couverts de cils épais, sa figure sillonnée de larges rides, sa barbe longue cachait une bouche bien faite qui ne s'ouvrait jamais pour le sourire; il portait toujours le costume de l'ordre de Saint-François, le capuchon de bure grise et la robe fortement étreinte sur son corps par un cordon noueux qui pendait à ses peids couverts de sandales[1]. «Tel était cet homme appelé par les courtisans « l'éminence grise », qui essaya de diviser les protestants, en jetant au milieu d'eux l'idée en apparence si charitable de réunion.

1. Richelieu et Mazarin, t. IV, p. 243. — Vie du père Josef, Archives curieuses, 2e série, t. IV.

Pour atteindre son but, il dressa habilement ses batteries, afin d'obtenir une grande conférence publique entre les ministres des deux cultes; mais en préparant tout de telle façon qu'il n'y eût chez ses adversaires que des ministres plus disposés à jouer un rôle qu'à imiter Théodore de Bèze au colloque de Poissy. L'affaire ainsi arrangée, l'issue de la conférence n'était pas douteuse; Rome sortait triomphante de la lutte. Cependant pour dérober le jeu des ficelles aux yeux du public, il fut convenu que ces ministres supplieraient Sa Majesté de leur permettre une conférence avec les théologiens qu'il lui plairait de nommer, et que si l'on pouvait leur prouver que le salut est possible dans la religion catholique, ils ne s'éloigneraient pas d'une réconciliation qui clorait l'ère des révolutions religieuses. Le roi leur aurait accordé l'objet de leur demande, mais il en aurait pris acte pour leur rappeler au besoin qu'ils s'étaient liés eux-mêmes.

Le projet du capucin était bien conçu. Pour son exécution, il fallait trouver dans les rangs des réformés des traîtres et des complaisants assez habiles pour entraîner après eux la masse de leurs coreligionnaires; là était la difficulté. Le capucin la regarda en face et alla en avant: le désir d'attacher son nom à cette entreprise, la plus grande du siècle, flattait son orgueil et celui du cardinal, qui voulait se faire pardonner à Rome son alliance avec les princes protestants.

Le père Joseph commença par faire sonder habilement les dispositions des ministres du voisinage de Paris; elles étaient bien différentes: les uns par intérêt ou par esprit de paix entraient dans ses vues; les autres, c'étaient les entêtés, les repoussaient; ce vers de Virgile leur venait naturellement à l'esprit:

*Timeo Danaos donaque ferentes.*[1]

Le capucin voulut ensuite connaître l'opinion des laïques; ses affidés lui apprirent que presque tous étaient des entêtés. Malgré cela, il persista dans ses plans; s'il obtenait la conférence, le succès était certain. Après la comédie, le drame. Le roi se serait trouvé en personne à la conférence et, tenant les députés protestants pour les

1. Je crains les Grecs et leurs présents.

mandataires officiels de leur parti, il aurait obligé leurs coreligionnaires à souscrire au traité qu'ils auraient conclu; sur leur refus, il aurait eu recours à la force pour les y contraindre. A cette mesure de rigueur, il apportait un adoucissement : la permission aux entêtés de disposer de leurs biens et de s'exiler du royaume.[1]

## XVI.

Le capucin, croyant tout bien disposé dans les provinces, jugea le moment opportun pour faire demander par ceux des protestants qu'il avait gagnés, la convocation d'un synode national; mais une peste terrible, qui ravageait plusieurs provinces du royaume, empêcha la réunion des synodes provinciaux, qui seuls avaient le droit de nommer les membres du synode national; il fallut donc que le père Joseph, à son grand déplaisir, attermoyât son projet; dans l'intervalle il fut aidé par deux ministres : Samuel Petit et La Milletière.

Samuel Petit était né à Nîmes le jour de Noël 1594. Son père, François Petit, qui exerçait les fonctions pastorales à Saint-Ambroix, lui fit donner une brillante éducation; les progrès rapides et étonnants de l'enfant répondirent à son attente, et à l'âge de sept ans, on pouvait le compter parmi les enfants célèbres. Destiné de bonne heure à la carrière ecclésiastique, Samuel fit de fortes études à Genève sous le savant Diodati. Les langues anciennes, l'hébreu surtout, lui étaient familières comme sa propre langue; ses succès le firent connaître avant même qu'il sortît des bancs de l'école; par une faveur exceptionnelle, le synode du Bas-Languedoc l'admit au ministère en 1614, quoiqu'il n'eût que vingt ans et l'attacha à l'église de Nîmes; l'année suivante, Samuel Petit fut nommé professeur de grec au collége des Arts de cette ville. Cette chaire ayant été supprimée en 1623, le synode national de Charenton le nomma en remplacement de Codurc, qui enseignait l'hébreu à la faculté de théologie de Nîmes.

1. Élie Benoît, t. II, liv. X, p. 510 et suiv.

Samuel Petit s'était acquis par sa piété l'estime de ses coreligionnaires, et par sa science une place remarquable parmi les hommes lettrés. Richelieu le gagna à ses projets de réunion. Le professeur d'hébreu avait un caractère éminemment conciliant et un cœur honnête et droit; il désirait la réunion, mais avec des vues plus pures et plus relevées que celles du cardinal. Son écrit déplut à Richelieu et aux synodes.[1]

La Milletière était en tout l'opposé de Petit; sa science était aussi superficielle que celle de son collègue était réelle, ce qui ne l'empêchait pas de se croire l'une des lumières de son parti. Son orgueil, qui l'aveuglait sur sa valeur personnelle, lui donnait beaucoup d'aplomb. Le désir de briller, ou peut-être encore l'espoir d'une grande récompense pécuniaire, l'engagèrent à seconder le père Joseph; il fit un écrit dans lequel il proposa un plan d'accommodement conforme aux projets de réunion du capucin. Il donnait le beau rôle à l'église romaine; sous sa plume, la voie étroite s'était transformée en voie large, les réformés n'avaient qu'à y marcher tête baissée.

De ces deux plans, l'un ne satisfaisait pas le père Joseph, l'autre indignait les protestants; de cette manière, les piéges tendus si habilement par le capucin, le furent en vain, et si plus tard on donna suite à son projet de réunion, l'expérience confirma une fois de plus que ceux qui l'ont cru réalisable, ont couru après une chimère. La Milletière suivit la voie dangereuse dans laquelle il était entré et devint suspect aux réformés, qui le bannirent de leur communion; il se fit catholique et missionnaire convertisseur.

La peste, qui désolait plusieurs provinces de la France, ayant cessé, les réformés tinrent un synode national à Charenton (1er septembre 1631). Les provinces représentées par des députés étaient : la Provence, la Bourgogne, l'Orléanais, le Berry, la Saintonge, le Poitou, la Bretagne, la Basse-Guyenne, les Cévennes, le Vivarais, le Dauphiné, le Haut- et le Bas-Languedoc et l'Ile-de-France. L'assemblée dressa son cahier de plaintes, dans lequel elle de-

1. Haag, France protestante, art. Petit. — Élie Benoît, t. II, liv. X, p. 514-515.

manda, entre autres choses au roi par ses députés, le rétablissement des églises dans les paroisses où l'exercice avait été interrompu, et il en cita 92 dans les Cévennes, le Haut- et Bas-Languedoc, les îles de Ré et d'Oléron et le Vivarais; la révocation des arrêts du conseil obtenus par l'évêque de Valence[1]; la cessation des poursuites dirigées contre plusieurs ministres inculpés à tort d'avoir prêché contre le respect et le devoir; la révocation de la défense de nommer des étrangers aux fonctions de ministres en France; le maintien de l'édit en ce qu'il permet aux réformés d'occuper toutes les charges; la libération des galères de ceux qui y sont pour fait de guerre de religion: il y en avait plus de deux cents.[2]

Le roi fit un accueil bienveillant aux députés; mais il leur déclara qu'il ne répondrait aux plaintes de l'assemblée qu'après sa séparation; il fallut se soumettre. Le synode, sur une simple insinuation de Galland, commissaire du roi, dans laquelle il devina un ordre, dut renoncer à présenter les six candidats à la députation, et se contenter à l'avenir de donner son approbation aux deux députés qui lui seraient présentés par le roi. Séance tenante, il accepta pour députés généraux, le marquis de Clermont et Galland, fils du commissaire royal, et se sépara le 10 septembre, après avoir flétri énergiquement tous les projets de réunion et rappelé les actes du synode de Montpellier (1598), qui condamne tous les projets de cette nature.[3]

Tristes, humiliés, les députés retournèrent dans leurs provinces respectives, et se convainquirent bientôt après que les promesses qu'on leur avait faites étaient illusoires. Le 19 octobre, c'est-à-dire quelques semaines après la tenue de leur assemblée, survint une déclaration royale, qui portait que dans les lieux où il n'y a que quatre consuls, le premier et le troisième au moins devraient être catholiques. Cette mesure était habilement calculée; la cour voulait ôter aux réformés la possibilité de siéger aux États du Languedoc où les villes ne pouvaient envoyer que leurs premiers consuls. Les protestants sentirent vivement

1. Arrêts du conseil des 15 juin, 3 et 11 octobre 1630.
2. Actes des synodes nationaux.
3. *Idem.*

le dommage que la déclaration leur portait; réclamer, c'était inutile; ils baissèrent la tête.[1]

## XVII.

Les réformés ne ployèrent pas seuls sous le joug; la noblesse et les parlements comprenaient trop tard qu'en travaillant à l'extermination des huguenots, ils avaient travaillé à leur propre ruine. La chute de La Rochelle avait détruit les derniers vestiges de leurs antiques libertés; à leur tour ils se courbaient sous la main de fer de Richelieu, qui leur laissait à peine le droit de se plaindre et les traitait avec des hauteurs inouïes. Les cours souveraines souffraient plus encore que la noblesse de cet état de servitude, qui ne leur laissait que le choix de l'abdication ou du servilisme. La cour des aides s'étant refusée de vérifier certains édits bursaux, elle y fut contrainte, et les conseillers ne remontèrent sur leurs siéges qu'après s'être humiliés. Le parlement de Paris fut traité plus rudement encore. Après la retraite de la reine-mère et du duc d'Orléans, le roi leur envoya une déclaration contre son frère et ses partisans. Les conseillers, au lieu de l'enregistrer, firent des remontrances au roi; celui-ci leur ordonna de se rendre en corps au Louvre et d'apporter leurs registres; quand ils furent arrivés, ils écoutèrent à genoux une censure, dans laquelle le monarque leur dit que tous les pouvoirs résidaient en ses mains et qu'à l'avenir leur rôle consisterait à enregistrer ses édits et déclarations sans les discuter. Le garde des sceaux déchira en leur présence l'arrêt de partage à la suite duquel ils avaient fait leurs remontrances et les congédia comme de simples commis.[2]

Ce gouvernement à la turque irritait et disposait à la résistance la population, qui, en France, est toujours facile quand le pouvoir, quelque fort qu'il soit, ne s'appuie que sur lui seul. Le duc d'Orléans, qui était entré en France, eut bientôt réuni autour de lui tous les mécontents; le Languedoc en masse se déclara pour lui, et les réformés,

1. Déclaration sur la nomination des conseils (19 octobre 1631). — Drion, Hist. chron., t. II, p. 10.

2. Sismondi, t. XXIII, p. 184. — Mémoires de Bassompierre.

qui étaient les plus intéressés à secouer le joug qui pesait si lourdement sur eux, prirent hautement le parti de la cour, pendant que les évêques d'Uzès, de Nîmes, d'Alby, d'Orléans, de Saint-Pons et de Lodève se déclaraient contre elle et se joignaient au duc de Montmorency. Montauban se distingua entre toutes les autres villes huguenotes par sa fidélité. Privas fut repris par les réformés, qui le conservèrent au roi. Richelieu triompha de cette levée de boucliers, et fit déposer les évêques de Nîmes et d'Alais; les autres eurent une peur extrême. — Les réformés, témoins de la manière dont le cardinal traitait les prélats, prenaient contre eux une éclatante revanche et leur renvoyaient le reproche de rébellion qu'ils avaient voulu jusqu'alors faire passer pour le partage de l'hérésie; mais leur joie fut de courte durée : la cour fit pendre Des Marets, ministre d'Alais[1]. Son seul crime était de n'avoir pu empêcher la ville de se joindre à l'évêque qui l'avait entraînée dans sa rébellion. Le ministre paya pour l'évêque. Le seul avantage que les réformés tirèrent de leur conduite, fut que l'année s'écoula sans trop de vexations[2]. » Le seul événement important qui mérite d'être signalé, se passa à Saumur : deux étudiants de l'académie de cette ville voulurent assister, le jour de Noël, à la messe de minuit, et se présentèrent à la communion d'une manière peu décente, ils furent reconnus et immédiatement arrêtés; à la suite d'un procès qui leur fut intenté, ils furent condamnés à une amende qui n'était pas assez forte. Le ministère public appela de ce jugement à la chambre de l'édit de Paris, qui aggrava la condamnation et ordonna, par son arrêt du 17 février 1632, que les deux coupables comparaîtraient, à Saumur, devant le tribunal qui les avait condamnés, et que là, à genoux et la tête nue, ils déclareraient que témérairement ils étaient allés la nuit de Noël à Notre-Dame des Ardilliers à la messe de minuit et qu'ils avaient reçu indiscrètement le sacrement de l'autel; qu'ils demandaient pardon à Dieu, au roi, à la justice, qu'ils seraient bannis de la ville et prévôté de Paris pour trois ans et de Saumur à perpétuité. L'arrêt déclarait, en outre,

1. Haag, France protestante, art. Desmarets.
2. Élie Benoît, t. II, liv. X, p. 529.

qu'ils seraient condamnés à une amende de douze cents livres, dont deux cents seraient employés à l'achat d'une lampe d'argent, qui serait mise devant le lieu où reposait le saint Sacrement dans cette église, et le reste, à part deux cents francs destinés à fournir du pain aux prisonniers de la Conciergerie, à l'achat d'une lame de cuivre sur laquelle l'arrêt serait gravé, et à créer une rente pour fournir d'huile cette lampe à perpétuité, l'arrêt enfin les menaçait de mort en cas de récidive.[1]

Cet arrêt, tout rigoureux qu'il fut, aurait pu l'être davantage; mais transportons-nous à Genève où, dans la même année, la ville protestante nous donnera un triste exemple de l'intolérance religieuse.

## XVIII.

En 1624, un jeune homme, nommé Nicolas Antoine, qui avait étudié chez les jésuites à Pont-à-Mousson, arriva dans leur ville, abjura publiquement le catholicisme et fut reçu au nombre des étudiants en théologie. Après quelque temps de séjour à l'académie, où il se rendit recommandable par sa bonne conduite et son application, il alla à Metz, où il se lia avec des juifs, qui ruinèrent sa foi au Nouveau Testament et lui persuadèrent que Jésus n'était qu'un faux Messie. Antoine quitta Metz et alla à Venise, où il se fit recevoir rabbin. Deux choses manquaient à ce jeune homme: un sens droit et une conscience éclairée; la faiblesse de sa tête lui voila les lacunes de sa nouvelle croyance; sa fausseté, les écarts de sa conduite. Il revint à Genève pour y continuer ses études, et obtint bientôt après une place de régent au collége; il dissimula si bien son incrédulité aux dogmes chrétiens que ses professeurs, après un examen sévère, lui donnèrent un certificat constatant sa parfaite orthodoxie et sa bonne conduite. Muni de leur témoignage, il devint pasteur de l'église de Divonne. Ses paroissiens ne se doutaient pas que celui qui leur annonçait le conseil de Dieu avec tant de clarté, fut un rabbin. Le jour de Noël, Antoine prit pour sujet de sa méditation le Psaume XXIII et ne fit pas mention de

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, p. 530-531.

Jésus-Christ. Ce fait, inouï dans les annales de la prédication chrétienne, les étonna et éveilla l'attention des anciens, qui observèrent que leur pasteur ne prenait jamais ses textes dans le Nouveau Testament, évitait de prononcer le nom du Sauveur, ne baptisait les enfants qu'au nom de Dieu, et *mormonnait* inintelligiblement les phrases concernant le Christ en lisant le symbole des Apôtres. Cependant, comme aucun des membres de son troupeau ne lui supposait la foi qu'il professait en secret, on gardait le silence; on attendait. Antoine, encouragé par ce qu'il attribuait, soit à l'ignorance de ses paroissiens, soit à leur approbation tacite, se démasqua complétement un jour que, prêchant sur le Psaume II, il déclara formellement que la prophétie qui y est contenue ne s'applique pas à Jésus-Christ; c'était rompre ouvertement avec la tradition de l'Église et se poser en incrédule en face des dogmes chrétiens. Le même jour, en répétant son sermon du matin, il prononça des paroles dépourvues de sens et descendit précipitamment de chaire sans achever le service, laissant ses auditeurs dans la stupéfaction. Il avait eu un accès d'aliénation mentale.

Le lendemain, le baron de Divonne, profondément affligé de la scène qui avait eu lieu, alla le voir.

Antoine lui demanda d'une voix brusque et saccadée: «Où est ma Bible?» — «La voilà,» dit le baron, en lui présentant un Nouveau Testament. — «Non, répondit Antoine, non, ce Nouveau Testament est rempli d'erreurs, je veux ma Bible, et je vais à Genève déclarer que la Trinité est une erreur absurde;» il ajouta avec une grande exaltation : «Je vais m'y faire brûler en l'honneur de l'Éternel, seul vrai Dieu.» Le pauvre insensé ne se doutait pas qu'il avait prophétisé sa mort.

Le baron et ses amis l'entourèrent de leurs soins les plus affectueux, mais ne purent réussir à calmer son exaltation; il s'échappa du presbytère, et pieds nus, il se dirigea vers Genève, où il arriva de nuit; les portes étaient fermées; on le recueillit dans le corps de garde. Le lendemain, en traversant le pont du Rhône, il voulut se précipiter dans le fleuve; les gardes, qui avaient reconnu en lui un pauvre insensé, l'en empêchèrent, et par ordre de la compagnie des pasteurs, il fut conduit à l'hôpital. Là,

ses accès de folie devinrent plus fréquents. Devant les six docteurs qui furent appelés auprès de lui, il raconta en détail les différentes phases de sa vie, comment il avait abjuré la foi protestante et s'était fait recevoir rabbin. Quand il parlait de sa foi, il recouvrait la pleine lucidité de son esprit. «Comment malheureux, lui dirent les docteurs, avez-vous pu montrer tant d'hypocrisie et professer une foi que vous n'aviez pas?»

Les bons pères jésuites de Pont-à-Mousson, répondit Antoine m'ont enseigné la doctrine des restrictions mentales; je m'en suis servi.

On essaya de le ramener à de meilleurs sentiments; tout fut inutile: Antoine exalta le Dieu de Moïse et blasphéma contre celui de l'Évangile. La charité ordonnait qu'on le confinât dans un hospice; le rigorisme dogmatique lui prépara un bûcher. On informa contre le pauvre insensé, et la compagnie déclara solennellement que sa folie était un châtiment de Dieu. «S'il revient à la santé, dit-elle, il blasphêmera comme auparavant.» Les magistrats, aussi rigides que les pasteurs, commencèrent une procédure contre lui. Antoine persista dans ses erreurs: «Je sais, dit-il à ses juges, que vos lois vous permettent de me faire mourir, mais prenez garde, si vous répandez mon sang innocent, il retombera sur vous et sur vos familles.»

Le crime d'Antoine était patent: il reniait le dogme de la Trinité, dont le rejet entraînait la peine de mort. Tous les juges sans exception reconnurent sa culpabilité, mais ils furent en désaccord sur l'application de la peine. Les idées de tolérance, depuis le supplice de Servet, avaient fait des progrès. Son bûcher ne s'était pas élevé en vain sur la place de Champel, et parmi les protestants de Genève, plusieurs le regardaient comme une inconséquence aux principes de la Réforme; ils voulaient bien qu'on punît l'hérétique, mais la mort leur paraissait une peine trop dure. Ce furent ces protestants qui, appelés à se prononcer dans l'affaire d'Antoine, furent d'avis, les uns qu'il fallait attendre que sa guérison l'amenât à de meilleurs sentiments, les autres que la grande excommunication était une peine suffisante; d'autres que le supplice d'un pauvre fou ferait plus de mal que de bien, et qu'avant de

lui dresser un bûcher, il était plus prudent de l'envoyer devant une commission de médecins, afin que la responsabilité des juges fût à couvert derrière leur opinion.

Ces sages avis, dictés par le bon sens et par la charité chrétienne, ne furent pas écoutés; la majorité des pasteurs se prononça pour la mort par les mêmes raisons qui poussèrent la Sorbonne à dresser un bûcher à Louis de Berquin.

Ceux des pasteurs qui avaient voté avec la minorité protestèrent énergiquement. « Vous parlez du jugement de Dieu, dirent-ils à ceux qui avaient voté la mort, mais vous savez qu'Arius a été frappé de Dieu, et si celui-ci doit succomber, laissez agir la colère divine qui fera son office sans que la main de l'homme intervienne. Dieu a toléré Schimi et Joab, ainsi nous pouvons agir de même dans cette affaire. »[1]

Cette protestation ne toucha pas les membres de la majorité. Les magistrats se transportèrent à l'évêché. L'accusé fut amené devant eux; il ne rétracta rien, montra une grande lucidité d'esprit pendant tout son interrogatoire, qui dura trois jours.

Il ne restait qu'à prononcer sur son sort. On vota pour le supplice du feu, mais en considération de son état mental, il devait être étranglé préalablement.

Ceux qui avaient voté contre la peine de mort demandèrent un sursis; « En le mettant à mort, dirent-ils, vous tuez son corps et son âme. » La compagnie se joignit à eux, tout fut inutile, les juges répondirent: « Nous ne pouvons consentir à semblables délais; tout ce que nous avons fait est par zèle pour la gloire de Dieu, et notre zèle n'est point sans connaissance; nous sommes assurés que rien ne peut fléchir les damnables intentions de ce rénégat blasphémateur; aussi nous vous enjoignons de le visiter et de le préparer immédiatement à la mort. »

Devant cet ordre impérieux, les pasteurs obéirent et se préparèrent à aider le patient à mourir. Il refusa le secours de leurs prières et s'adressa au Dieu d'Israël pour le soutenir dans son dernier combat. On le conduisit devant l'hôtel de ville, où sa sentence de mort fut lue.

1. Gaberel, Hist. de l'église de Genève, t. II, p. 297 et suiv. — Registres de la compagnie.

Il l'écouta sans se plaindre, il était calme : « Je meurs, dit-il à haute voix, pour le Dieu d'Israël, et il s'avança vers le bûcher sans manifester la moindre émotion.

Tout était prêt, le bourreau et ses aides étaient à leur poste. Une foule immense, silencieuse et triste, attendait avec anxiété la fin de ce drame lugubre, et faisait monter à Dieu ses prières pour le pauvre incrédule, quand tout à coup un accès de folie saisit Antoine ; il jeta son chapeau en l'air en criant : « Vive le Dieu d'Israël », et se mit à vomir des injures contre le Christ.

A l'ouïe de ses blasphèmes, les assistants laissèrent éclater leurs murmures. Sa mort leur parut juste. L'exécuteur se hâta de le saisir et de le lier sur le bûcher.

Le pasteur, chargé de l'assister, le supplia d'être attentif à la prière qu'il allait prononcer pour lui, il refusa. Le bourreau remplit son office. Un instant après, le bûcher flamboyait et réduisait en cendres le cadavre d'Antoine.

La foule se retira en silence, vivement impressionnée de ce douloureux spectacle ; personne n'éleva la voix pour plaindre ce malheureux. Ce n'était pas, pensait-on, la main de l'homme qui l'avait frappé, mais celle du Dieu qu'il avait renié et blasphémé publiquement.

Sur le registre de la compagnie, on lit encore aujourd'hui ces quelques lignes que n'aurait pas désavoué un inquisiteur : « Les flammes dévorèrent son corps, son âme dut subir un plus grand supplice, à moins que par une miséricorde infinie, Dieu ait voulu faire triompher ses grandes compassions au dernier moment de sa vie ; mais ce mystère est le secret de l'Éternel. Pour nous, notre devoir est de montrer que l'Éternel ne laisse point impunis ceux qui, par curiosité audacieuse, scrutent les mystères au-dessus de la révélation. Celui qui voudra sonder la majesté de Dieu sera abîmé par sa gloire. »

Le supplice de Nicolas Antoine est une conséquence logique et rigoureuse de la pénalité du moyen âge, dont Genève ne sut pas se débarrasser à l'époque de sa glorieuse réformation. Son support pour les hérétiques eût été regardé comme une preuve de son indifférentisme religieux, et ce bûcher d'Antoine, qui de nos jours élevé à Rome en face de Saint-Pierre ferait pousser à toute l'Europe un cri d'horreur et de réprobation, n'impression-

na pas plus le monde d'alors que ne le ferait aujourd'hui l'exécution d'un criminel ordinaire. Sachons donc faire la part des temps et reconnaître un progrès dans les idées de tolérance de la généreuse minorité qui protesta contre la peine de mort; son opposition ne fut pas vaine; ce bûcher fut heureusement le dernier qui s'éleva dans Genève. Le code Justinien ne fut pas légalement aboli, il tomba en désuétude et ne fut plus qu'une arme rouillée qui rappela aux Genevois les erreurs de leurs pères. Les lois qui sont annulées par des lois peuvent renaître de leurs cendres, celles qui sont rendues inutiles par les progrès des lumières et de la charité sont mortes à tout jamais.

## XIX.

Le cardinal de Richelieu était entouré de trop d'ennemis qui conspiraient sa perte pour s'occuper des réformés; ceux-ci trouvaient la justification de leur conduite passée dans celle de ces seigneurs turbulents qui troublaient le royaume et l'entretenaient dans une agitation continuelle; mais ils ne pouvaient compter sur leur tranquillité du lendemain, avec une cour capricieuse et mal disposée; ils en firent l'expérience à l'occasion d'un écrit d'Aubertin, pasteur de l'église de Charenton, l'un de leurs ministres les plus accrédités; il attaquait les deux champions les plus brillants et les plus savants de l'Église romaine, Bellarmin et Du Perron[1], et avait porté la discussion sur le terrain où se livraient alors les batailles théologiques les plus vives et les plus ardentes, celui du dogme de la transsubstantiation. Le ministre de Charenton, qui avait fait une étude approfondie des Pères et surtout de saint Augustin, montrait que les doctrines du célèbre évêque d'Hypone, étaient, sur ce point important, les mêmes que celles de l'Église protestante, et prouvait, à tous les hommes instruits du catholicisme romain, que le dogme de la présence réelle, telle que le concile de Trente l'a défini, avait été inconnu à l'Église des quatre premiers siècles. La première édition de son ouvrage s'écoula avec

1. L'écrit était intitulé : Conformité de la créance de l'Église et de saint Augustin sur le sacrement de l'eucharistie, 1626, in-8°.

une grande rapidité; il en fit une seconde, qu'il augmenta considérablement. Son petit livre eut le sort de l'Institution de Calvin; il devint un gros volume, dans lequel il épuisa la matière avec une érudition qui n'a pas été surpassée. Les agents du clergé furent indignés de ce que trois de ses collègues de l'église de Paris, qui avaient donné leur approbation à son écrit, avaient osé prendre la qualité de pasteurs de l'Église réformée et de ministres de l'Évangile. Ils trouvèrent inconvenant que l'auteur, en dédiant son livre aux membres de son troupeau, les eut nommés «les fidèles de l'Église réformée;» et plus inconvenant encore qu'il se fût permis d'appeler Baronius et Bellarmin, «les adversaires de l'Église.» Il fallait charger quelque théologien de réfuter Aubertin, «mais laissant les faits et les raisons en repos.» On trouva plus expéditif de le faire décréter de prise de corps[1]. Cette affaire fit beaucoup de bruit, sans aucun avantage pour le clergé, qui fit le succès du livre d'Aubertin en montrant par ses poursuites qu'il le redoutait.

## XX.

L'année 1633 se termina assez paisiblement; celle qui suivit ne fut pas aussi tranquille pour les réformés, quoique Richelieu eût dit au roi, tenant son lit de justice (8 janvier 1634), que l'hérésie n'avait pas été seule rébelle dans le royaume; on rendit contre eux plusieurs arrêts, dont les uns les froissaient dans leur foi religieuse et les autres les blessaient dans leur dignité de citoyen. C'est ainsi que dans la chambre mi-partie de Guyenne on adjugea la préséance aux conseillers catholiques[2], et qu'on défendit aux conseillers protestants de celle de Castres de porter la robe rouge.[3]

L'événement le plus saillant de l'année se passa sur la place du marché de Loudun, sur lequel le clergé catholique fit brûler un prêtre.

1. Arrêt du conseil privé (25 février 1633).
2. *Idem* (25 février 1634).
3. *Idem* (29 octobre 1634).

Loudun possédait depuis 1626 un couvent d'Ursulines[1]. Après la mort du prieur Moussaut, leur premier directeur, quelques-unes des religieuses, plus gaies que leurs compagnes, prirent occasion de cette mort pour leur faire croire que des esprits malins hantaient le couvent pendant la nuit. Elles procédèrent comme les cordeliers d'Orléans, et bientôt dans toute la ville il ne fut question que des visites que les lutins et les farfadets faisaient aux Ursulines. Le peuple, naturellement crédule, accueillit sottement tous ces bruits et les accrédita par sa persistance à les croire[2]. Celles des religieuses qui croyaient à la visite des mauvais esprits, déclarèrent à Jean Mignon la cause de leur frayeur. Celles qui avaient commis l'espièglerie lui avouèrent également leur faute. Jean Mignon, leur directeur, qui haïssait Urbain Grandier, curé de Loudun, les autorisa à continuer leur jeu, dans le but de le perdre, en l'accusant d'avoir ensorcelé ces filles. Ce prêtre appartenait à une bonne famille de Lude; il avait fait ses études à Bordeaux chez les jésuites, qui lui avaient fait donner la cure de Saint-Pierre du marché de Loudun et une prébende du marché de Sainte-Croix; son extérieur agréable, sa conversation vive, animée, sa science, sa facilité d'élocution en chaire, les deux bénéfices enfin, dont il était pourvu, lui attirèrent beaucoup d'envieux. Comme dans ces temps les prêtres ne se distinguaient pas par leur vie austère, des bruits peu favorables, et peut-être fondés, circulaient sur ses mœurs; on ne s'y fût probablement pas arrêté, si Urbain Grandier n'eût prêché contre les confréries[3] et tenu en chaire des discours qui avaient une légère tendance huguenote.

Mignon et quelques autres personnes de Loudun l'accusèrent de plusieurs crimes; mais son innocence fut reconnue par sentence du présidial de Poitiers, de l'official de Bordeaux et par deux arrêts de la Tournelle du parlement de Paris.

1. Angèle de Bresse est regardée généralement comme la fondatrice de l'ordre des Ursulines, qui prit naissance en 1272; il fut approuvé par Grégoire XIII.

2. Relation du procès d'Urbain Grandier par le père Tranquille, Archives curieuses, 2e série, t. V, p. 18.

3. Dans ce temps il y avait lutte entre le clergé régulier et le clergé séculier.

La sagesse faisait un devoir à Urbain de permuter ses bénéfices et d'aller dans un autre diocèse. L'orgueil et le plaisir d'humilier ses ennemis le retinrent à Loudun; il y entra triomphalement avec une branche de laurier à la main. Son retour exaspéra ses ennemis, particulièrement Mignon, qui dès lors résolut de le perdre; il y réussit, et après une procédure aussi infâme que grotesque, il fut condamné à mort.[1]

Le 18 août 1634 il subit la question avec beaucoup de courage, protestant de son innocence au milieu des plus cruels tourments; le lendemain après midi il fut conduit dans un tombereau devant le portail de l'église de Saint-Pierre, où un moine de l'ordre de Saint-François l'attendit : «Confessez-vous, lui dit-il, et Dieu vous pardonnera.»

«Dieu, qui sait que je suis innocent, me pardonnera,» répondit le patient, qui, dans ce moment pensant à sa pauvre mère, dit au moine : «Consolez-la, mon père, consolez-la.»

Le funèbre cortége se mit en marche et s'arrêta devant le couvent des Ursulines; là on l'adjura de se reconnaître coupable.

Il n'avoua rien : il eut alors, comme Saint-Étienne, un ravissement. Sa figure s'illumina d'une sainte joie : «Ne me troublez pas, dit-il aux assistants, je vois mon Dieu qui me tend les bras.»

«Ne voulez-vous pas demander pardon aux religieuses?»

«Je ne les ai jamais offensées,» répondit-il.

On le replaça sur le tombereau, où il était sur le dos, les yeux au ciel, ayant toujours Dieu en sa bouche; il paraissait étranger à tout ce qui se passait autour de lui.

Dieu n'abandonna pas son fidèle martyr. En traversant une rue, une voix lui cria : «Monsieur le curé, ayez toujours Dieu devant les yeux, ne murmurez pas contre lui, c'est ainsi qu'il éprouve ses enfants.»

Le patient leva les yeux et reconnut son avocat; par un geste il lui exprima sa reconnaissance.

Le tombereau s'arrêta sur la place de l'exécution. La vue du bûcher n'effraya pas le curé; il avait la plus grande

1. Relation du père Tranquille.

assurance qu'il eût jamais, et disait toujours : «Mon doux Jésus ne m'abandonne pas, aie pitié de moi.»[1]

On lui avait promis qu'il parlerait au peuple, et qu'on l'étranglerait avant de le brûler.

A plusieurs reprises, il essaya de prendre la parole; mais chaque fois un exorciste l'inondait d'une si grande quantité d'eau bénite, qu'il en était accablé.

«Malheureux, lui criaient les moines, ne veux-tu pas te confesser et renoncer au diable?»

«Hélas! répondit-il, j'y renonce, je ne le connais point et je prie Dieu, qu'il me fasse miséricorde.»

Sans attendre l'ordre du bourreau, un exorciste alluma un tas de paille pour mettre le feu au bûcher sur lequel il était attaché; un autre, par barbarie, noua la corde pour qu'en la tirant le bourreau ne put l'étrangler.

«Ah! s'écria le curé frémissant, est-ce là ce qu'on m'avait promis?» puis arrêtant ses regards, pleins d'indignation, sur un exorciste et une main levée vers le ciel : «Frère Lactance, lui dit-il, il y a un Dieu au ciel qui sera juge entre toi et moi, je t'assigne à comparaître devant lui dans un mois.»[2]

Le bûcher commençait à flamboyer; les assistants se retirèrent, le feu les incommodait. Le bourreau essaya, mais en vain, d'étrangler le patient; la corde était nouée.

Pendant le supplice, une troupe de pigeons vint voltiger autour du bûcher, sans qu'on pût l'en écarter.

«Ce sont, disaient les exorcistes, des démons qui viennent essayer de le délivrer.»

«Ces oiseaux innocents, disaient les partisans du curé, sont les témoins de son innocence.»

Le patient ne poussa ni cri, ni plainte. Victime de l'injustice des hommes, il ne les maudit pas. Ses prières s'élevèrent vers le ciel avec les flammes de son bûcher. Quelques instants avant d'être étouffé par les flammes, il s'écria : «Seigneur Jésus-Christ, je remets mon âme entre tes mains, envoie des anges, mon Dieu, afin qu'ils la portent devant ta face et pardonne à mes ennemis.» Ce

1. Relation du père Tranquille.
2. La prophétie s'accomplit.

furent les dernières paroles qu'il prononça; quelques moments après son corps était réduit en cendres.[1]

Le funèbre cortége, qui l'avait accompagné, reprit en chantant le chemin de l'église : tout était terminé.

Le supplice d'Urbain Grandier indigna les hommes honnêtes et éclairés. Les ignorants eux-mêmes commencèrent à ouvrir les yeux sur la comédie des possédés de Loudun. Les démons continuèrent encore à hanter la maison des Ursulines, afin de faire croire au crime de l'infortuné prêtre, puis ils disparurent, et les missionnaires, qui les avaient exploités avec tant de bruit, se turent; la vérité se faisait jour. La mort du curé laissa un souvenir ineffaçable dans le cœur de ceux qui en furent les témoins; ils finirent par croire que toute sa magie consistait en ce qu'il était un hérétique, et que le seul mal qu'il eût fait aux religieuses, c'était de leur avoir enseigné une doctrine peu conforme à celle de l'église romaine sur les vœux monastiques et le célibat.

Quelle qu'ait été la vie d'Urbain Grandier avant sa mise en jugement, il demeure certain qu'il retrempa son âme dans le malheur, et que le même Dieu, qui soutint Louis de Berquin et de Caturce à l'heure de leur supplice, assista cette victime des passions brutales et des préjugés de son époque.

## XXI.

Les vexations contre les protestants continuèrent; mais ils crurent voir revivre les temps des plus terribles persécutions, lors de l'ouverture des grands jours de Poitiers (4 septembre 1634.) Ces grands jours étaient la terreur de ceux que les arrêts de la justice ordinaire ne pouvait atteindre. Cette année-là ils ne furent consacrés qu'aux réformés, parce que Richelieu voulait fermer la bouche à ceux qui l'accusaient de favoriser les hérétiques.

Cette cour prévotale, on peut lui donner ce nom, commença à fonctionner le 11 septembre 1634, et parmi les arrêts qu'elle rendit, il y en eut un qui contenait neuf principaux articles; le premier défendait d'enterrer à l'avenir des réformés dans des cimetières catholiques, à

1. Note XIV.

peine de mille livres d'amende et de l'exhumation des corps; le second ordonnait que le service catholique fût rétabli dans les églises que les réformés avaient occupées; le troisième défendait d'employer les cloches des catholiques pour marquer l'heure des prêches; le quatrième ôtait le droit d'avoir des écoles aux lieux où on n'aurait pas obtenu le pouvoir de les ériger par lettres patentes vérifiées; le cinquième obligeait les seigneurs réformés à opter dans quel de leurs fiefs ils voulaient établir leur principal domicile et en conséquence le droit d'exercice qui devait y cesser en leur absence; le sixième interdisait cet exercice dans les lieux dont les seigneurs se seraient faits catholiques, et qu'on ne le pourrait faire dans les fiefs des catholiques qu'avec leur consentement; par le septième il fallait démolir tous les temples bâtis dans les cimetières ou si près des églises que le service catholique en pouvait être interrompu, et même tous ceux qui avaient été bâtis depuis l'édit sans permission vérifiée; le huitième faisait défense de prêcher dans les maisons et les habitations des ecclésiastiques, et la fin de l'arrêt étendait cette défense aux halles et places publiques; le neuvième enfin condamnait les réformés à s'abstenir du mot d'Église, quand ils parleraient d'eux-mêmes, et à qualifier leur doctrine du nom de religion prétendue réformée, à peine de cent livres d'amende. Cet article regardait principalement les traités de mariage où les contractants se disaient membres de l'église du lieu de leur résidence.[1]

Cet arrêt fut suivi de plusieurs autres : le 26 octobre fut rendu celui qui ordonnait la démolition des temples de Saint-Maixent, de Cherveux, de Chef-Boutonne, de Mougouh, de Lusignan, de Genouille, de Couhé, de Montoire, et d'un grand nombre d'autres. Les motifs de ces hardies infractions à l'édit de Nantes sont curieux à constater; on trouvait inconvenant que les catholiques romains fussent dérangés dans l'exercice de leur culte par le voisinage des hérétiques. Omer Talon, le fils de l'avocat général au parlement de Paris, se distingua dans cette croisade; il fut violent, emporté, passionné; il dit brutalement «que les réformés n'étaient soufferts que par tolérance,

1. Élie Benoît, t. II, liv. X.

comme on souffre une chose qu'on voudrait bien qui ne fût pas. »

Les grands jours de Poitiers furent suivis d'autres injustices; on défendit aux ministres du Languedoc, sous peine de cinq cents livres d'amende, de célébrer leur culte en d'autres lieux que ceux de leur résidence[1]; on condamna les réformés à tendre le devant de leurs maisons aux jours des processions solennelles où à souffrir qu'il fût tendu à leurs frais[2]; on exigea des ministres le serment politique, et on défendit aux ministres étrangers d'exercer leurs fonctions sans une autorisation expresse.[3]

Le culte fut interdit à Paroy en Charolais[4] et à la Chaune (Yonne)[5], et défense fut faite aux protestants de Metz d'établir un collége et d'avoir des pensionnaires. On ne leur accorda que le droit d'avoir des maîtres chargés d'apprendre à lire et à écrire en français.[6]

L'année se termina mal. Le duc de Bouillon, fils aîné du célèbre maréchal, abjura le protestantisme; il était né le 25 octobre 1605 et avait eu pour précepteur le célèbre Du Moulin. Son père l'envoya en Hollande faire son apprentissage militaire sous le prince d'Orange; ses facultés ne se développèrent que très-tard. Autant il avait été indolent, paresseux, autant il devint actif et avide de s'instruire. Il se distingua au siége de Bois-le-Duc et obtint le commandement de Maëstricht qu'il défendit d'une manière brillante contre les Espagnols et les impériaux. Sa naissance et son mérite auraient pu le faire aspirer aux plus hautes alliances; il préféra à tous les partis qu'on lui présentait la fille du marquis de Berghe, l'une des plus belles personnes de son temps. Ce fut cette femme, aussi zélée Espagnole que zélée catholique, qui le décida à abandonner sa religion. C'est ainsi que peu à peu les défections enlevaient aux réformés leurs plus grandes familles.

1. Déclaration royale (2 décembre 1634).
2. Arrêt du parlement de Dijon (1634).
3. Arrêt du conseil (10 janvier 1635).
4. *Idem* (2 mars 1635).
5. Arrêt de la chambre de l'édit de Paris (25 mars 1635).
6. Arrêt du conseil (5 juillet 1635).

# XXII.

Quelques jours avant la fin de cette année 1635, si funeste aux réformés, le clergé se réunit pour parler au roi sur le sujet de la régale[1] que le parlement de Paris voulait étendre à tous les évêchés du royaume. De Nets, évêque d'Orléans, qui portait la parole en son nom, sortit des termes de son programme, et dans le discours qu'il adressa à Louis XIII le premier février, il dépassa en violence tous ses prédécesseurs; il accusa les réformés « de violer ouvertement les édits, de ne plus prier pour le roi, de profaner et de blasphémer les choses saintes.»

Le prélat développa longuement ces trois chefs d'accusation et conclut en demandant qu'on défendît aux réformés d'injurier les prêtres, de blasphémer contre l'église et ses sacrements, de se servir des articles de leur liturgie, dans lesquels le pape est appelé l'antéchrist; il demandait de plus que le nom du roi fût rétabli dans leurs prières publiques, qu'on punît les infractions aux édits et qu'on brûlât les ouvrages de Daillé.

Daillé était né à Châtellerault le 6 janvier 1594. Il commença ses études au collége de Saint-Maixent et les continua à Poitiers; à peine âgé de seize ans, il terminait sa philosophie à Saumur, sous la direction intelligente de Duman, et alla s'asseoir sur les bancs de théologie de cette ville. Il eut le bonheur d'entrer dans la maison de Duplessis-Mornay, qui lui confia la direction de deux de ses petits-fils, et l'honora de son amitié et de ses conseils. Au contact journalier de ce grand chrétien, les facultés morales et intellectuelles de l'étudiant se développèrent d'une manière remarquable et le préparèrent au rôle honorable qu'il devait remplir au milieu de ses coreligionnaires, à une époque où la plume était la seule arme que leurs ennemis n'eussent pas brisée dans leurs mains.

Daillé, après avoir passé sept ans sous le toit de Mornay, partit pour l'Italie avec ses deux élèves; il y séjourna deux

1. La régale était le droit qu'avait le roi de France de jouir des revenus des évêchés et archevêchés pendant la vacance des siéges et d'en conférer les bénéfices qui en dépendaient. — Le mot régale est dérivé du latin *regale jus*, droit royal.

ans. A Mantoue, l'un de ses deux élèves étant tombé malade, il le fit transporter en toute hâte à Padoue, où il mourut. Il lui fallut, dit Bayle[1], bien de l'adresse et de crédit pour éviter les traverses des inquisiteurs et pour le faire porter au tombeau de sa famille. Il continua son voyage et parcourut, avec le seul disciple qui lui restait, la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Hollande, l'Angleterre et retourna en France vers la fin de l'année, après une absence de deux ans. Il rapporta de son voyage d'Italie un amour plus profond de la foi protestante, et l'affection de fra Paolo Sarpi, l'historien du concile de Trente. Cet homme célèbre éprouva pour le jeune voyageur une tendre sympathie et l'engagea vivement à s'arrêter à Venise. Quoique placés sous des drapeaux différents, ils se comprenaient, parce que leurs regards étaient arrêtés sur la croix du Christ. Ils se dirent adieu pour ne plus se revoir. Frère Paul, c'est ainsi qu'on appelait le théologien de Venise, mourut deux ans après, emportant dans la tombe la haine des partis, l'admiration et le respect de tout ce que l'Italie comptait encore d'hommes grands et généreux. Venise le pleura et ne l'oublia pas.

Daillé fut consacré au saint ministère et commença l'exercice de ses fonctions pastorales chez Duplessis-Mornay, qui mourut bientôt après. Témoin de sa fin glorieuse et triomphante, il fit le récit de ses derniers moments et travailla, pendant l'année qui suivit son décès, à la rédaction des mémoires de ce grand homme. En 1625 il fut appelé au poste de pasteur de l'église de Saumur et l'année suivante à celui de celle de Paris, qu'il desservit jusqu'à sa mort. Daillé apporta dans l'exercice de ses fonctions un grand zèle et un noble desintéressement. Entouré de collègues remarquables sous tant de rapports, il ne fut pas au-dessous de sa noble tâche et fournit à l'église de Charenton un grand pasteur de plus. Il débuta dans les luttes théologiques de cette époque par un ouvrage qui attira sur lui l'attention du monde savant. Son coup d'essai fut un coup de maître; avant lui et après lui, on n'a rien écrit de plus savant, de plus logique et de plus complet sur la matière qui fait l'objet de son livre

1. Bayle, Dictionnaire historique, art. Daillé.

dans son *De usu patrum*[1]. Le pasteur de Charenton a pour but de ramener la controverse sur le terrain des saintes Écritures; à cet effet, il prouve de la manière la plus irréfragable que les Pères ne peuvent, dans les débats théologiques, être invoqués comme juges, parce qu'ils se trompent et sont en opposition les uns avec les autres; il ne donne donc à leurs écrits que l'autorité que nous accordons, de nos jours, aux jurisconsultes qui commentent nos codes et aux savants qui font des livres de théologie. L'ouvrage de Daillé, que Bayle «appelle un chef-d'œuvre,» avait une grande portée, car en ôtant aux Pères l'autorité que Rome leur accorde, il ramenait forcément les controversistes catholiques sur le terrain scripturaire; c'est ce qu'ils ne voulaient pas, car ils savaient qu'une défaite certaine les y attendait.[2]

Les plaintes du clergé ne furent pas stériles; la cour lui accorda plusieurs de ses demandes et rendit son célèbre édit (mars 1636), qui aggrava les peines portées dans ceux des 10 novembre 1617 et 7 août 1631 et condamna les blasphémateurs de la Vierge et des Saints à des amendes doubles pour les deuxième, troisième et quatrième récidives; pour la cinquième à être mis en prison; pour la sixième à avoir la lèvre de dessus coupée; pour la septième à perdre la lèvre de dessous; pour la huitième à avoir la langue coupée.[3]

Cet édit, dans lequel l'odieux touche au ridicule et dont, à première vue, l'application paraît impossible, était une arme entre les mains des missionnaires, qui découvraient des blasphêmes contre la Vierge, les Saints et l'Église, dans les discours des ministres, qui, entraînés par le courant des idées de l'époque, s'occupaient malheureusement plus de controverse que d'édification. La Faye, ministre de Loriol, ayant dit dans une de ses pré-

1. De l'usage des Pères.
2. L'ouvrage de Daillé est intitulé : Traité de l'emploi des saints Pères, pour le jugement des différends qui sont aujourd'hui en la religion. Il fut attaqué par Scrivenerius, Beveridge, Cave, Worton et les principaux partisans du système épiscopal; mais il trouva un vigoureux défenseur en Whitby.
3. Edit contre les blasphémateurs (mars 1636). — Drion, Hist. chron., t. II, p. 16.

dications que les mérites des Saints sont inutiles aux hommes, que la Vierge Marie n'est pas l'avocate des pécheurs, fut dénoncé par le capucin Jean de Gap comme blasphémateur. Un procès lui fut intenté, il prit la fuite et se cacha pour laisser passer l'orage.

## XXIII.

Le clergé dut être satisfait des bonnes dispositions de la cour, qui lui accorda beaucoup; il souhaitait encore pouvoir atteindre quelques hommes qui l'inquiétaient; c'étaient les pamphlétaires protestants. La controverse religieuse était l'expression vivante des besoins et des intérêts les plus chers de cette époque; elle n'a pas cessé depuis le jour où le Christ vint apporter la vérité au monde; elle a seulement varié dans ses formes : Irénée, Justin, Lactance, Cyprien, Tertullien, Augustin, Chrysostome, Athanase, Origène, furent de grands controversistes qui attaquèrent vigoureusement les erreurs qui se produisaient sous le manteau de la vérité, au milieu de leurs contemporains. Aux premiers jours de la Réforme, et dans les années qui la précédèrent, Vicleff, Jean Huss, Savonarole, Ulrich de Hutten, Érasme, Luther, Farel, Calvin, engagèrent des discussions avec les docteurs qui défendaient l'Église puissante et tyrannique qui avait obscurci la foi évangélique par ses fausses traditions. Ces luttes, si elles cessaient avant que le Christ eût fait de ses ennemis le marchepied de ses pieds, seraient une preuve qu'il n'y a plus de foi chrétienne sur la terre; mais tant qu'il y aura un disciple fidèle du crucifié, fût-il seul, il y aura lutte; le Christ en a donné l'exemple quand seul il a attaqué avec un saint zèle les scribes, les pharisiens et les docteurs de la loi; sa vie ne fut qu'une éclatante controverse, car il y a toujours controverse quand l'erreur est enseignée en face de la vérité; elle est partout, dans les arts, dans les lettres, dans les sciences, comment ne serait-elle pas dans le domaine religieux? l'ignorance et l'indifférence seules peuvent la proscrire; mais il faut qu'elle se fasse avec autant d'amour pour l'hérétique que de haine pour l'hérésie.

Parmi les écrivains qui défendaient alors la foi protestante, nous trouvons un grand nombre d'hommes célèbres. Parmi eux nous distinguons Blondel, Mestrezat, Le Faucheur, Bochard.

## XXIV.

David Blondel[1], né à Chalons-sur-Marne en 1591, montra dès son jeune âge un goût décidé pour les lettres. Après de fortes et brillantes études il fut reçu ministre en 1614, dans un synode de l'Ile-de-France, qui le plaça à Loudan près Paris. Il débuta dans la carrière littéraire par un écrit intitulé : *Modeste déclaration de la sincérité et vérité des églises réformées de France*[2]. C'était une réponse aux attaques de quelques écrivains catholiques et en particulier à celles de l'évêque de Luçon. La forme de l'ouvrage, la logique serrée, l'érudition dont il était plein, attirèrent sur lui l'attention des églises, qui lui donnèrent des marques éclatantes de leur confiance et de leur estime. Le synode de l'Ile-de-France le nomma très-souvent son secrétaire, et il assista à plusieurs synodes nationaux qui le chargèrent de la mission délicate de rédiger leurs actes.

Blondel avait une connaissance approfondie de l'histoire ecclésiastique, une érudition immense, une mémoire prodigieuse; il parlait de tout avec une facilité surprenante; mais son style ne répondait pas aux dons brillants de sa parole, qui excitait l'étonnement et l'admiration; il était enchevêtré, rempli de parenthèses qui en rendaient la lecture difficile et quelquefois fatigante; « cependant ses écrits, disent les frères Haag, sont toujours consultés et estimés à cause de l'exactitude des recherches et de l'impartialité des jugements. » Dans son cabinet, il est incorruptible, comme Mirabeau à la tribune; il oublie qu'il est protestant et ne se passionne que pour la vérité; les catholiques trouvèrent en lui un défenseur contre l'accusation de quelques-uns de ses coreligionnaires, qui s'efforçaient,

1. Voir dans la France protestante, art. Blondel, la liste de ses ouvrages.
2. Sedan 1619, in-8°.

dans un esprit de parti, d'élever à la hauteur d'une vérité historique la fable de la papesse Jeanne.»[1]

Après son premier essai littéraire, Blondel fit paraître successivement une foule d'ouvrages qui mirent le sceau à sa réputation; devenu aveugle, il continua ses travaux jusqu'à sa mort.

## XXV.

Mestrezat (Jean), né à Genève en 1592, fit ses études à Saumur, et fut nommé professeur de philosophie dans l'académie de cette ville, après avoir soutenu une thèse avec un grand éclat. Le célèbre Pierre Du Moulin le consacra au saint ministère le 27 août 1614; malgré sa jeunesse, l'église de Charenton le retint à son service.

Mestrezat, qui réunissait aux dons les plus rares de l'éloquence une grande modestie, aimait autant le silence que d'autres recherchent le bruit. Il fût demeuré, pendant quelques temps encore, dans l'obscurité, si les jésuites, par leurs attaques, n'eussent appris aux églises réformées qu'elles avaient un grand défenseur de plus dans le pasteur de Charenton. L'intrépide Véron l'attaqua comme il attaquait tout le monde; mais, au lieu d'une victoire qu'il attendait, il n'obtint qu'une défaite. En 1629, Mestrezat disputa, avec succès, en présence d'Anne d'Autriche, avec le jésuite Regourd, qui s'était acquis une certaine renommée par son humeur turbulente et agressive; plus tard, il eut dans le célèbre abbé de Retz un adversaire digne de lui; pendant neuf jours ils conférèrent ensemble. L'abbé avoue dans ses mémoires, que le ministre l'embarrassa souvent, bien qu'il eût la délicatesse de ne pas user de tous ses avantages, «ne voulant pas, dit-il, l'empêcher de devenir cardinal.»[2]

Les églises apprécièrent Mestrezat et l'honorèrent de leur estime en lui confiant des missions délicates dans les synodes et dans les députations; à une audience qu'il obtint de Louis XIII en sa qualité de député d'un synode

1. Familier éclaircissement de la question, si une femme a été au siége papal de Rome entre Léon IV et Benoît III; Amsterdam 1647, in-8°.

2. Mémoires du cardinal de Retz.

national, le roi lui posa ces trois questions que Richelieu lui avait suggérées : 1° Pourquoi vous servez-vous de la liturgie de Genève? 2° Pourquoi joignez-vous dans vos prières le papiste avec le turc et le païen? 3° Pourquoi souffrez-vous parmi vous les ministres non français? Mestrezat, sans hésiter, répondit : «Nous agissons ainsi, Sire, parce que, professant la même religion que Genève, il est naturel que nous nous servions de la même liturgie; on ne doit pas être étonné que pendant que la communion de Rome traite les protestants comme les Turcs et les païens les eussent traité, on ait joint les papistes avec ces infidèles; il serait à souhaiter que tant de moines italiens, qui sont en France, eussent autant de zèle pour Sa Majesté qu'en ont les ministres étrangers, qui ne reconnaissent dans le royaume aucun autre souverain que le roi.»

A ces mots le cardinal Richelieu lui touchant l'épaule: «Voilà, dit-il, le plus hardi ministre de France.»[1]

La présence d'esprit de Mestrezat se révéla un jour d'une manière bien originale: il devait disputer avec le jésuite Regourd, en présence d'Anne d'Autriche. Son antagoniste se faisait attendre; quand il arriva, la salle était tellement remplie de monde qu'il fut forcé d'entrer par la fenêtre. Mestrezat profita de cet incident, et apostrophant Regourd : «En vérité, en vérité, lui dit-il, je vous dis que celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie, mais y monte par ailleurs, est un larron et un brigand.»[2]

Regourd, malgré son aplomb, fut déconcerté; pendant la conférence, il hésita, balbutia. Anne d'Autriche exigea qu'on ne publiât pas de compte rendu.[3]

Le style de Mestrezat n'a ni la netteté, ni l'atticisme de celui de Daillé, mais il surpasse Daillé par l'érudition, le raisonnement et par la profondeur des pensées; ses sermons sur l'épître aux Hébreux sont particulièrement remarquables. On dit que le pasteur de Charenton, ayant rencontré dans la rue un prêtre de sa connaissance qui avait prêché sur le carême avec un grand succès, il l'en félicita; «j'ai pris dans vos sermons, lui répondit l'ecclé-

1. Bayle, Dict. hist., art. Mestrezat, note E.
2. Saint Jean X, 1-2.
3. Publications protestantes, p. 393-394; Genève 1847.

siastique, tout ce que j'ai dit de meilleur[1].» Mestrezat servit longtemps son église de sa plume et de sa parole, et se rendit recommandable par une piété douce et par une modestie qui n'ôtait rien à la délicatesse et à la vivacité de son esprit.[2]

## XXVI.

Michel Le Faucheur était né à Genève vers l'année 1585. Il était à peine âgé de vingt-deux ans, lorsque les églises de Dijon, de Paris, de Sédan, de Grenoble et d'Annonay, le démandèrent en même temps pour leur pasteur; mais le synode national de La Rochelle le donna à celle d'Annonay, dont les demandes lui parurent mieux fondées que celles des autres églises. La réputation du jeune ministre attira sur lui l'attention du conseil de Genève, qui voulut le rappeler dans sa ville natale; les pasteurs s'y opposèrent. Messieurs du conseil, irrités, les traitèrent durement et dédaigneusement : ils se soumirent. Le synode de Saint-Maixent conserva aux églises réformées de France un homme qui devait, dans la pratique journalière de la vie pastorale, briller d'un grand éclat par son éloquence, et se faire aimer par sa douceur et estimer par sa piété.

Le Faucheur était appelé, par un mérite hors ligne, aux premiers postes; les églises se le disputèrent; celle de Montpellier finit par l'obtenir[3]. Ce ministre, à un zèle ardent pour sa foi religieuse, joignait l'esprit pacifique de Du Moulin. Comme le célèbre controversiste, il croyait que les armes du chrétien ne sont point charnelles, et que celui qui se défend par l'épée, périra par l'épée. Ce fut, sous l'empire de ces sentiments, qu'en 1625 il se chargea avec Clausel, le consul Grefeuille et l'avocat Du Clos, d'aller exhorter les habitants de Nîmes de la part de ceux de Montpellier, d'être fidèles au roi[4]. Cette démarche ayant fait croire à Richelieu qu'il lui serait facile de gagner Le Faucheur : il lui envoya dix mille francs. «Ce bonhomme, dit Tallement Des Réaux, fut fort surpris.» — «Hé!

1. Bayle, Dict. hist., art. Mestrezat, note F.
2. Actes du synode national de Privas.
3. Haag, France protestante, art. Le Faucheur.
4. *Idem.*

pourquoi m'envoyer cela,» dit-il à celui qui le lui apportait. «M. le cardinal, dit cet homme, vous prie de prendre cette somme comme un bienfait du roi.» Le Faucheur n'y voulut point entendre. Le cardinal le trouva mauvais, et le pauvre ministre fut interdit fort longtemps, jusqu'à ce qu'il eut permission de revenir à Paris.

## XXVII.

Bochart, né à Rouen, en 1599, était philologue, géographe, naturaliste, théologien, et commença à jouir de bonne heure d'une réputation qui devint immense et lui donna parmi ses contemporains la place que Turnèbe avait occupée parmi les siens. Les savants de l'époque épuisèrent à son égard toutes leurs formules de louanges. Vossius l'appelle le plus docte de tous les hommes; Gassendi, l'homme le plus érudit; Casaubon regarde son génie comme divin; Fabricius voit en lui le miracle de son siècle; le savant Huet, évêque d'Avranches, déclare que le temps présent et le temps passé ont peu de personnes qui puissent lui être comparées.

Bochart fut entraîné vers le ministère par une vocation irrésistible, et l'église de Caen eut en lui un pasteur qui, par sa piété et son génie, jeta sur elle un grand éclat. Il remplissait, à l'édification de tous, ses fonctions pastorales, quand Véron, le controversiste patenté de la cour, vint le provoquer. «Il ne cessa, dit Bayle, de criailler qu'il n'eût obtenu jour et lieu pour entrer publiquement en lice avec lui.»[1]

Bochart, malgré le mépris qu'il professait pour le curé, craignit que son refus ne fût mal interprété; il accepta : la conférence eut lieu au château de Caen, en présence de personnes de l'une et de l'autre religion; elle dura neuf jours, «pendant lesquels, dit Bayle, on battit presque tout le pays des controverses.» Véron, qui, dans sa fatuité se croyait invincible, déserta à la fin le champ de bataille. Les témoins des deux adversaires dressèrent, chacun de leur côté, un compte rendu de la conférence, qui fut rendu public. Ce fut là le premier fondement de la réputation de

1. Bayle, Dict. hist., art. Bochart.

Bochart à laquelle il mit le sceau en 1646, quand il publia son célèbre ouvrage sur la terre de Canaan, qui lui donna la première place parmi les savants.[1]

Bochart, qui était avant tout un homme de cabinet, prit moins part que ses autres collègues, aux affaires publiques. Il mourut subitement le 16 mai 1667.

## XXVIII.

Au milieu ce ces vexations, qu'on faisait subir aux réformés, ils tinrent un synode national. Ces assemblées avaient perdu leur importance politique; la présence du commissaire royal, indépendamment de la gêne qu'elle apportait dans les discussions et les délibérations, empêchait les opinions contraires de se produire librement; et cependant, tout inoffensives que fussent ces réunions, où l'on ne s'occupait que de dogme et de discipline, la cour les redoutait. Les réformés vaincus comme parti politique, étaient individuellement puissants; la gentilhommerie huguenote était riche, nombreuse, la cour la craignait : c'était à tort, car elle ne pensait plus à remonter à cheval, et ne demandait, après tant de luttes, qu'un peu de repos.

Alençon fut indiqué pour le lieu de la réunion du synode, parce que cette ville était près de Paris et que les huguenots des environs n'étaient pas assez nombreux pour se porter à des entreprises. Benjamin des Basnage, pasteur à Sainte-Mère, fut nommé président. Saint-Marc, conseiller d'État, qui remplissait auprès de l'assemblée les fonctions de commissaire royal, lui fit connaître la mission dont il était chargé, et après avoir exalté la bienveillance que le roi avait pour ses sujets réformés, il lui déclara ou plutôt il lui signifia la volonté royale. « Sa Majesté, dit-il aux députés, veut que vous n'entreteniez aucune intelligence domestique ou étrangère; il vous défend toute communication de province à province; vos ministres

1. Cet ouvrage, écrit en latin, est intitulé : *Geographiæ sacræ pars prior Phaleg, seu de dispersione gentium et terrarum divisione; factâ in ædificatione turris Babel; et pars altera Chanaam, seu de coloniis et sermone Phœnicum.*

prêcheront l'obéissance et s'abstiendront de toute censure des actes du pouvoir; en parlant du Pape et des catholiques, ils s'abstiendront des termes d'Antéchrist et d'idolâtre; ils ne publieront aucun livre qui ne soit approuvé par leurs collègues; ils s'empresseront d'obéir aux déclarations qui leur interdisent de prêcher dans les annexes; ils ne toucheront pas aux deniers des pauvres; aucune quête ne sera faite pour les besoins du culte.»[1]

Le discours du commissaire royal causa une douloureuse impression sur l'esprit des députés. Jamais synode n'avait été traité avec un pareil sans-façon. Que faire? résister, c'était impossible; se soumettre sans prononcer une seule parole, c'eût été lâche. Ils formulèrent leurs plaintes, et chargèrent une députation d'aller les présenter au roi. Le ministre Ferrand harangua Louis XIII, et, se laissant aller à de basses flatteries, il exalta outre mesure le pouvoir royal: c'était reconnaître hautement que le synode n'avait qu'à se courber devant l'autorité royale. Le temps où Chamier disait: «si la cour ne nous accorde pas la permission de nous réunir, nous saurons la prendre,» était passé.

La députation rapporta de bonnes paroles en échange de sa basse soumission. Le roi écrivit au synode et au commissaire des lettres qui confirmaient ce que Saint-Marc lui avait dit, et pour que rien ne manquât à son humiliation, il envoya aux députés une somme d'argent pour les défrayer de leur déplacement. L'assemblée n'ayant plus rien à faire, nomma les candidats à la députation et se sépara. Ses séances avaient duré du 27 mai 1637 au 9 juillet suivant.[2]

## XXIX.

L'année se passa sans événements notables; nous ne trouvons qu'un acte officiel d'intolérance. Le parlement de Bordeaux rendit, le 3 décembre, un arrêt, qui défend aux protestants de Pons en Saintonge, de travailler pendant les jours de fête, de vendre et d'acheter de la viande pendant les jours maigres.

1. Aymon, Histoire des synodes nationaux. — Actes des synodes généraux.

2. Actes des assemblées synodales.

L'année suivante les protestants, comparativement aux précédentes, jouirent d'une assez grande tranquillité; mais ils éprouvèrent une vive douleur quand ils virent le roi, par une déclaration du 10 février, mettre le royaume et sa personne sous la protection de la Vierge, et ordonner qu'un tableau commémoratif de cet acte fût placé dans l'église de Notre-Dame de Paris[1]. Les termes de la déclaration donnaient à une femme tous les attributs de la divinité. Aux yeux des protestants c'était une impiété.

La même année où le roi, renonçant à la protection de Dieu, mit sa personne et son royaume sous celle de la Vierge Marie, il lui naquit un fils (5 septembre); il était marié depuis vingt-quatre ans et n'avait pas eu d'enfants. Anne d'Autriche, son épouse, et lui avaient fait cette année de grands vœux à la Vierge pour en obtenir un fils; ils attribuèrent à son intercession celui qui leur était né, et envoyèrent à Lorette une statue d'or du nouveau-né portée par un ange. Les réformés craignirent que le jeune prince, élevé dans l'esprit de ses parents, n'apprît à les haïr : ils ne se trompaient pas.

Les deux années, qui suivirent la naissance du Dauphin, ne présentent rien de bien saillant, si ce n'est un arrêt du parlement de Grenoble (21 mars 1639), qui reproduisit et codifia les dispositions les plus sévères des arrêts et déclarations rendus contre les protestants sous le règne de Louis XIII, et les sanctionna par des amendes et des peines nouvelles. L'exercice du culte fut interdit à Villiers-le-Bel[2], à Taulignan (Drôme)[3], à Bessay et à Mareuil (Vendée)[4], à Montbrison (Drôme)[5], à Montaigu (Seine)[6], à Gex (Ain)[7], à Sancerre (Cher)[8], à Saint-Ceré (Lot)[9], à Chavigny (Vienne).[10]

1. Bazin. — Le Vassor. — Capefigue. — Mazarin et Richelieu. Élie Benoît.
2. Arrêt du conseil, 18 janvier 1639.
3. *Idem,* 6 décembre 1639.
4. *Idem,* 19 mars 1641.
5. *Idem,* 25 avril 1641.
6. *Idem,* 7 septembre 1641.
7. *Idem,* 12 février 1642.
8. *Idem,* 20 juin 1642.
9. Arrêt du parlement de Toulouse, 12 septembre 1642.
10. Arrêt du conseil, 21 novembre 1642.

Quelques écoles furent fermées et les parlements rendirent plusieurs arrêts qui violaient l'édit de Nantes. On ordonna aux protestants de tendre le devant de leurs maisons le jour des fêtes solennelles et de ne donner d'autre nom à leur religion que celui de «prétendue réformée.» On les condamna à des amendes qui, selon les récidives, s'élevaient à la somme de 2000 livres, s'ils ne se découvraient pas et ne se mettaient pas à genoux, quand passerait le Saint-Sacrement[1]. Ils se plaignirent et furent dispensés de la genuflexion. Malgré la sévérité qu'on déploya contre eux, des prêtres et des moines abandonnèrent leurs églises, plusieurs d'entre eux se marièrent; le parlement de Rennes (13 novembre 1641) le leur défendit et autorisa les évêques à se saisir de leurs personnes et de les punir «selon les saints décrets,» et défense fut faite aux ministres de procéder à la célébration de leur mariage.[2]

## XXX.

L'année 1641 fut marquée par un événement qui, trente-cinq années auparavant, eût impressionnée la France et qui passa inaperçu. Sully mourut; depuis longtemps il était oublié, et cependant il avait tout ce qui rend un homme nécessaire, la conception vive et prompte, l'amour du travail, des connaissances variées, la pratique des affaires, une mémoire étonnante, une intelligence remarquable des intérêts matériels du royaume, un beau nom, une fortune immense, la réputation d'un grand homme d'État; tout cela fut pendant quarante ans comme un trésor enfoui; cela surprend, car Sully appartenait à la classe des protestants moyenneurs, à laquelle la cour faisait des avances, pendant qu'elle se montrait sans miséricorde pour les *entêtés*; mais un examen plus approfondi du caractère du ministre favori de Henri IV nous donne la clef de cette énigme; Sully n'avait pas d'amis: hautain, dur, sans pitié, sans sensibilité, sans délicatesse morale, il avait autant d'ennemis que de connaissances. Quand la main intelligente, qui le maintenait au pouvoir, fut glacée par

1. Arrêt de la chambre mi-partie de Castres, 12 septembre 1640.
2. Drion, Hist. chron., t. II, p. 20.

la mort, il tomba; on oublia ses services, et cet homme, dans toute la force de l'âge et le plein épanouissement d'une grande ambition, fut enlevé aux affaires qu'il aimait avec passion, ce fut son châtiment : il dura quarante ans.

Sully employa ses loisirs forcés à la rédaction de ses mémoires, qui renferment des détails exacts et curieux sur les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV; il leur donna le titre étrange d'*Économies royales et servitudes loyales;* il se les fit raconter à lui-même par quatre de ses secrétaires, auxquels il en fournit les matériaux. Retiré depuis 1612 à sa magnifique terre de Villebon, il allait rarement à la cour et seulement quand le roi l'y appelait. «Je vous ai fait venir, Monsieur de Sully, lui dit un jour ce jeune prince, comme étant l'homme de confiance de feu mon père et un de ses principaux ministres, pour vous demander avis et m'entretenir avec vous sur les importantes affaires que j'ai à présent.» Le duc de Sully, qui ne voyait autour du roi que de jeunes courtisans, qui riaient entre eux et qui, pour faire la cour au connétable de Luynes, tournaient en ridicule son habillement, son maintien grave et toutes ses manières, fit cette réponse : «Sire, je suis trop vieux pour changer d'habitude sur rien. Quand le feu roi, votre père, de glorieuse mémoire, me faisait l'honneur de m'appeler auprès de sa personne, pour s'entretenir avec moi sur ses grandes et importantes affaires; au préalable il faisait sortir les bouffons.» Le jeune roi parut approuver cette liberté; il fit retirer tout le monde et demeura seul avec lui.

Sully ne s'attacha qu'à son maître. Le temps, qui affaiblit ordinairement la force de nos sentiments, n'ôta rien à la vivacité des siens. Ses mémoires, monument élevé à la gloire de Henri IV et à la sienne propre, en offrent des exemples touchants. Son manque de délicatesse morale amoindrissait, à ses yeux, tout ce que l'homme avait de méprisable, il ne regardait en lui que le prince. L'affection inaltérable qu'il lui portait, n'avait rien de servile. Il est ami jusqu'à résister en face au maître, qui d'un seul mot peut le briser, et c'est par sa rudesse qu'il gagne l'estime et l'affection d'un roi égoïste et ingrat.

Malgré son indifférence religieuse, Sully ne donna pas l'exemple d'une honteuse apostasie quand les nobles s'em-

pressaient d'imiter le Béarnais; et plus tard, lorsque la mauvaise foi du gouvernement de Marie de Médicis et de Richelieu faisait entrevoir des jours orageux aux réformés, il demeura dans leurs rangs. Cela étonne chez un homme qui professait des principes qui lui eussent permis d'être protestant à Genève, catholique à Rome, grec-schismatique à Moscou, arménien à Constantinople, et qui de nos jours eût dit: « toutes les religions sont bonnes, pourvu que l'on soit honnête homme. » Les causes de sa fidélité à la foi de ses pères, qui ne peuvent se trouver dans la profondeur de ses convictions religieuses, ne se trouveraient-elles pas dans sa fierté naturelle et dans le dégoût qu'il éprouva pour les hommes qui apostasièrent sans avoir pour excuse les raisons d'État?

« Dans les dernières années de sa vie, dit Benoît, Sully donna plus de marques de piété qu'il n'avait fait jusqu'alors. On l'avait presque toujours vu assister au prêche, qui se faisait dans sa maison d'une manière fort indécente. Après s'être fait longtemps attendre, il venait prendre la place d'honneur. Il demeurait assis, la tête couverte, même pendant les prières, et le plus souvent il jouait avec un petit chien qu'il avait sur ses genoux. Un jeune ministre le corrigea peu à peu de ces mauvaises habitudes, l'accoutuma aux censures, dressa un consistoire dans l'église *qui se recueillait chez lui*, et lui fit accepter à lui-même une charge d'ancien, qu'il exerça jusqu'à sa mort. »

Sully avait quatre-vingt-deux ans quand il mourut; sa veuve, Rachel de Cochefilet, qu'il avait épousée en secondes noces, lui fit élever un magnifique monument dans une chapelle de son château de Villebon. Nous ne savons si ce monument de la piété conjugale n'est pas tombé sous les coups de marteau des révolutionnaires de 1793; mais ce que le temps n'effacera jamais, c'est la mémoire d'un homme qui aida puissamment son maître à réparer les desordres de la ligue et à replacer la France à la tête des nations. Les protestants pourront l'exclure de leurs sympathies religieuses, mais ils ne pourront oublier « que l'ami de Henri IV, judicieux, prévoyant, grand homme d'État, fut probe dans le maniement des deniers publics et fidèle à son Église jusqu'à la mort. »[1]

1. Mémoires de Sully, t. III. — Haag. France protestante.

## XXXI.

Quelques mois après la mort de Sully, d'Épernon terminait, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, son orageuse carrière; ses derniers jours furent abreuvés d'amertume. La main de Richelieu, qui pesait sur lui, le réduisit à l'impuissance et lui infligea le seul supplice qui lui fut sensible, celui de courber la tête. Il vieillit dans le mal et laissa dans l'histoire une place qu'il n'occupe que pour son châtiment. Il eut tous les vices de ses contemporains et pas une seule de leurs vertus. Il vola plutôt qu'il n'acquit son immense fortune, et ne fut fidèle à aucun des maîtres qu'il servit. Il s'en fit mépriser parce qu'il était vil, haïr parce qu'il était méchant, craindre parce qu'il était dangereux. Dans sa longue carrière politique il sacrifia tout à ses intérêts. Il ne sacrifia pas ses amis, il n'en avait pas.

## XXXII.

Une mort qui ne passa pas inaperçue comme celle de Sully et d'Épernon, fut celle de Richelieu qui, moins vieilli par les années que par les soucis du pouvoir, expira le 4 décembre 1642, à l'âge de cinquante-sept ans trois mois.

L'œuvre qui fut le rêve de toute sa vie était accomplie : la maison d'Autriche était abaissée. Humiliée sous Henri III, indépendante sous Henri IV, la France avait la suprématie sous Louis XIII. Les nobles étaient terrifiés; les huguenots étaient soumis.

Quand le moment de savourer en paix la douceur de tant de sanglantes victoires arriva, le cardinal avait usé ses forces dans cette grande lutte de dix-huit ans; depuis quelques mois il sentait la vie lui échapper; il pouvait mourir : il avait atteint son but; vainqueur de tous ses ennemis, de leurs drapeaux conquis, il avait fait son glorieux suaire.

Le 28 novembre 1642, le cardinal ressentit une vive douleur, qui fut suivie d'une fièvre ardente. Le mal empira d'heure en heure; le 2 décembre des prières publiques furent faites dans toutes les églises de Paris par

l'ordre du roi, qui vint de Saint-Germain pour voir l'illustre malade. Celui-ci, domptant ses souffrances, lui parla en ministre qui ne pense qu'à la grandeur de son pays, et lui recommanda Mazarin comme l'homme le plus capable de lui succéder. «Sire, lui dit-il en terminant, d'une voix affaiblie mais bien accentuée, écartez votre frère Gaston de vos conseils; prévoyez le cas de votre mort et ne lui conférez pas la régence.» Le malade lui présenta alors une déclaration à laquelle le roi n'eut qu'à apposer sa signature pour ôter la direction des affaires à ce prince brouillon et incapable.

Louis XIII prit congé de son ministre, qu'il devait revoir encore deux fois; celui-ci n'eût dès lors qu'une pensée, celle du compte qu'il allait bientôt rendre à celui de qui rélèvent les petits et les grands. Comme homme privé, il se reconnut pécheur et demanda à son église tous les secours qu'elle administre aux agonisants; mais comme homme politique, il ne parut éprouver ni regrets, ni remords. «J'ai été, disait-il dans son testament, politique sévère pour quelques-uns, afin d'être bon pour tous; c'est la justice que j'ai aimée et non la vengeance.» — «En était-il bien sûr?» dit Henri Martin; nous le croyons : Richelieu poursuivait un but. Qu'étaient donc à ses yeux quelques têtes de seigneurs brouillons, séditieux? Ce qu'un membre gangrené est au corps tout entier, il fallait les faire tomber : il le fit.

Cet homme extraordinaire voulut, comme Vespasien, se voir mourir. Comprenant qu'on l'abusait sur son état, il fit approcher de son lit un des médecins du roi. «Parlez-moi, lui dit-il, à cœur ouvert, non en médecin, mais en ami.»

«Monseigneur, répondit celui-ci, dans vingt-quatre heures vous serez mort ou guéri.»

«C'est parler cela,» dit Richelieu, qui avait compris; et dès ce moment il tourna ses regards vers Dieu et expira avec la conviction qu'il n'avait travaillé que pour le bien de la religion et de l'État.

Ceux qui furent témoins de ces derniers moments étaient les uns pleins d'admiration, les autres pleins d'effroi L'évêque de Lisieux disait tout bas : «voilà une assurance qui m'épouvante.»

Richelieu a été diversement jugé : comme les morts qui sont toujours vivants, il a ses admirateurs et ses détracteurs. Ce prêtre ne fit ni tout le bien, ni tout le mal qu'on lui impute; mais ce que nul ne lui conteste, c'est son génie et sa persévérance inaltérable dans l'exécution de ses desseins. Les réformés eurent en lui moins un ennemi religieux qu'un adversaire politique; en les anéantissant comme parti, il avait atteint son but; les vexations et les tracasseries, dont ils furent l'objet, furent une des nécessités de sa politique. En nous résumant, nous dirons que Richelieu fut plus homme d'État que prêtre, et plus logique encore que méchant. Le peuple qui se souvient de Henri IV, ne connaît pas Richelieu, parce que dans le cœur de cet homme il n'y eut jamais un seul écho pour ses misères et ses souffrances. Comment aurait-il aimé celui qui prononça cette parole cruelle : « Si les peuples étaient trop à l'aise, il ne serait pas possible de les contenir dans les règles de leurs devoirs.»[1]

## XXXIII.

Quelque temps avant sa mort, Richelieu s'était choisi un successeur dans Mazarin, le seul homme qu'il crut capable de tenir après lui les rènes de l'État, sous un roi dont la santé chancelante lui faisait pressentir les embarras d'une prochaine régence. Guilio Mazarini dit Mazarin était né en 1602, à Peschina, petite ville des Abruzzes, d'une ancienne famille originaire de Sicile. Il fit successivement ses études à Rome, à Alcala, à Salamanque, et entra dans la carrière militaire; il servit en 1625 en Valteline comme capitaine dans l'armée papale, et se fit distinguer de bonne heure par son talent dans les négociations politiques; il ménagea la paix de Cherasco (1631) entre la Savoie, la France et l'Espagne. C'est à cette époque de sa vie qu'il entra dans la carrière ecclésiastique et fut pourvu

1. Récit véritable de ce qui s'est passé à la mort du cardinal de Richelieu et les dernières paroles qu'il a proférées. — Lettre à Monseigneur le marquis de Fontenay Mareuil, ambassadeur à Rome, 7 décembre 1642. — Collect. Fontanieu, t. CCCCLXXXV, CCCCXXXVI. — Henri Martin. — Sismondi. — Le Vassor. — Capefigue.

d'une charge de référendaire dans la chancellerie papale, et bientôt après, nommé vice-légat à Avignon, qu'il quitta pour remplir à Paris la charge de légat extraordinaire du Saint-Siége. Richelieu le distingua parmi la foule de diplomates qui encombraient ses antichambres et lui confia plusieurs missions difficiles, dont il s'acquitta avec autant de zèle que d'habileté. Le chapeau de cardinal, que Richelieu demanda pour lui, fut la récompense de ses services; mais le plus grand honneur qu'il lui fit, fut de le recommander en mourant à Louis XIII. Le protégé était digne de son protecteur: il n'avait ni son énergie, ni son audace, ni sa volonté de fer; mais il rachetait ces lacunes par une rare souplesse de caractère, une connaissance approfondie des hommes et des choses, et un esprit pénétrant sous un faux air de bonhomie; au reste, peu scrupuleux sur le choix des moyens pour arriver à son but et ambitieux outre mesure. A la force succédait la ruse: un renard prenait la place d'un lion.

## XXXIV.

Quelques mois avant la mort du cardinal, Marie de Médicis mourut dans l'exil à Cologne. Cette femme, épouse, mère et belle-mère de rois, passa les derniers jours de sa vie dans l'abandon et la misère; elle eut froid, elle eut faim, comme une femme du peuple, sans avoir la consolation de reposer ses regards sur un visage ami. Le châtiment fut rude; il était mérité; elle est malheureuse, mais elle n'excite pas nos sympathies, car nous ne trouvons dans sa vie rien de ce qui nous captive et nous associe aux douleurs de ceux qui du faîte des grandeurs sont précipités dans l'abîme. Épouse, elle fut infidèle; mère, elle exploita la faiblesse de son fils; régente, elle trahit la France; femme, elle eut plusieurs des vices de son sexe, sans en avoir les grâces. Quand elle tomba, elle se vit abandonnée de tous ceux dont elle avait fait la fortune, et on se détourna d'elle comme elle s'était détournée de sa confidente intime, l'infortunée maréchale d'Ancre. Elle dut cruellement souffrir et ardemment haïr Richelieu surtout, qui payait ses bienfaits par la plus éclatante ingratitude. Cependant ce grabat de Cologne, sur lequel elle expira dans l'oubli,

renferme une grande leçon, et nous raconte, mieux que ne pourraient le faire les plus beaux discours, l'instabilité des grandeurs humaines.

Dans ses derniers moments, Marie de Médicis fut assistée par Fabio Chighi, nonce du pape; elle mourut dans des sentiments de repentance; c'était la mode alors. On se donnait entièrement au monde, avec l'idée de se donner à Dieu à l'heure suprême.

On rapporte que la reine n'ayant pas nommé Richelieu dans le testament qu'elle fit la veille de sa mort, le nonce lui dit; «Madame, vous ne parlez pas du cardinal.»

«Je lui pardonne,» murmura la mourante.

«Prouvez-le, ajouta-t-il, en lui léguant votre bracelet.»

«Ceci est de trop,» s'écria-t-elle!

Chighi insista.

«Eh bien, soit!» ajouta-t-elle; puis elle ne pensa plus qu'à comparaître devant son Dieu et expira à l'âge de soixante-six ans.[1]

La nouvelle de la mort de Marie de Médicis impressionna vivement le roi, alors sous le poids d'une profonde tristesse. Il avait livré son favori Cinq-Mars au cardinal. Malade, souffrant, il ne voyait que cabales et intrigues autour de lui; il prit le deuil avec toute sa cour. Après la mort du cardinal, qu'on accusait, non sans raison, «d'avoir laissé pourrir le corps de sa bienfaitrice dans la chambre où elle était décédée,» il voulut se conformer au désir de la défunte qui avait demandé d'être inhumée à Saint-Denis; il envoya un gentilhomme chercher ses restes, qui, placés sur un char funèbre, arrivèrent après trente-six jours de marche, à Saint-Denis, où ils furent déposés prés de ceux de Henri IV. Marie de Médicis, morte pauvre, eut des funérailles de reine.[2]

## XXXV.

Louis XIII ne survécut pas longtemps à son puissant ministre. Il expira le 14 mai 1643, trente-trois ans jour par jour après la mort de son père, et presque à la même

1. Capefigue. — Bazin. — Le Vassor.
2. Bazin. — Le Vassor.

heure[1]. Ce prince continua malgré lui la politique glorieuse de son père, et fit expier à l'orgueilleuse maison d'Autriche les dures humiliations qu'elle avait infligées à la France. Le fils de Henri IV ne pensa pas beaucoup et n'aima pas davantage; ses affections étaient celles de l'enfant, aujourd'hui fou de ses jouets et qui demain les brise; il regretta plus une pie-grièche et un faucon égaré que Luynes et Cinq-Mars. Il ne donna pas une larme à la mort de l'un et à la décapitation de l'autre. Le fond de son caractère était la faiblesse et la cruauté. Si on lui eût conseillé une Saint-Barthélemy, il l'eût probablement faite. Il eut une vertu rare dans la cour des rois de France : la chasteté; si à cette vertu il eût joint le génie et la volonté de son père, Richelieu serait probablement demeuré dans l'ombre, et pour tromper sa dévorante ambition, il eût fait des mandements épiscopaux et des livres de controverse. A ce grand génie il fallait un roi enfant. Il l'eut; il en fit un roi puissant, et, comme si après lui, personne n'était capable de le diriger, il l'entraîna avec lui dans la tombe. Louis XIII mourut sans peine, comme il avait vécu sans plaisir.

1. Relation de la mort de Louis XIII, Archives curieuses, 2e série.

# LIVRE XXXIV.

## I.

Les réformés sentirent de bonne heure la nécessité de l'instruction; disciples du libre examen, ils auraient été inconséquents avec leurs principes, s'ils avaient relégué la science dans le temple et n'avaient eu qu'une maison de Levi. Ils se conformèrent à cette recommandation d'un apôtre: «à la foi ajoutez la science;» sur ce point, ils ne varièrent pas, et ne séparèrent jamais l'école de l'Église. «Là, dit Farel, où écoles sont dressées qu'elles soient entretenues en réformant ce qui a besoin d'être corrigé, et en y mettant ce qu'il faut, et là où il n'y en a point qu'on en ordonne, et au lieu de la moynaille, et des charges de la terre, qu'on regarde gens de bien et de bon savoir qui ayant grâce d'enseigner avec la crainte de Dieu et enfants aussi bien nés et de bon esprit, ayant la semence de la crainte de Dieu. Et si les pères ne les peuvent entretenir, qu'ils soient entretenus et instruits, en toutes bonnes lettres, selon qu'ils en seront capables, et après, selon que Dieu leur donnera de grâce, qu'ils servent à l'honneur de Dieu ou pour enseigner le peuple ou autrement et qu'on n'empêche les bonnes lettres, les bonnes sciences et les langues; car de tout ceci le cœur fidèle fera son profit et fera tout servir à l'honneur de Dieu et au profit du prochain.»

La discipline ecclésiastique[1] fit un devoir aux parents d'instruire leurs enfants, et à plusieurs reprises les synodes provinciaux et nationaux leur recommandèrent vivement, de n'être pas négligents à le remplir et de prendre garde à l'instruction de leurs enfants «qui sont la semence et la pépinière de l'Église.»[2]

1. Ch. 11, § 1.
2. Aymon, Synodes nationaux, t. Ier, p. 126-127, 130 et 251.

Le clergé, qui comprenait la haute importance de ces maisons d'éducation, fit des efforts inouïs pour les interdire ou les restreindre. De là des vexations continuelles, qui faisaient dire aux protestants dans l'un de leurs plus éloquents manifestes : « On veut donc nous contraindre à ignorance et à barbarie !! »[1]

Pour mettre de l'ordre dans cette partie importante de l'histoire des réformés, nous parlerons d'abord de leurs écoles primaires, ensuite de leurs colléges, après de leurs académies.

## II.

Les écoles primaires différaient peu des nôtres, on y enseignait la lecture, l'écriture, les premiers éléments du calcul et le catéchisme. L'instruction élémentaire qu'on y recevait, leur fit donner le nom de petites écoles, qu'elles conservèrent jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Leur nombre était très-considérable; elles étaient généralement entretenues par les communautés, et quelques-unes par les seigneurs protestants dans les lieux qui leur appartenaient. Nous découvrons une lacune dans ces utiles institutions, le manque d'une école normale. Il est probable que les instituteurs étaient choisis parmi les meilleurs élèves des petites écoles; peut-être aussi des jeunes gens, qui n'avaient pas réussi dans leurs études académiques, se consacraient à leur direction, comme nous en voyons quelques-uns remplir des places de régents dans les colléges.[2]

Les écoles primaires étaient sous la surveillance immédiate et absolue des consistoires de l'église dont elles dépendaient; c'était ce corps qui décidait leur ouverture ou leur fermeture[3], et c'était aussi probablement lui qui délivrait aux instituteurs la charge publique d'enseigner[4]. Les garçons étaient séparés des filles; il arrivait cependant

1. Plaintes des églises réformées de France sur les violences qui leur sont faites en plusieurs endroits du royaume. — Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. Ier, p. 212.
2. Bulletin de la société du prot. franç., t. IV, p. 500 et 501.
3. Discipline ecclésiastique, ch. II, § 2.
4. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. Ier, p. 212.

quelquefois qu'ils étaient réunis dans le même local à cause de l'impossibilité où certaines églises étaient de pourvoir aux frais de l'entretien des deux écoles. Nous ne connaissons rien du traitement alloué aux instituteurs; jusqu'ici les recherches ont été infructueuses; si nous jugeons du passé par le présent, il ne devait pas être bien élevé.

Les réformés durent à ces humbles établissements la gloire de former, au milieu de la France ignorante et superstitieuse, une génération d'hommes pieux, éclairés, qui tint haut la lampe de l'Évangile, et se vengea noblement de ses aveugles oppresseurs, en créant sur le sol, d'où ils voulaient la refouler, le commerce et l'industrie. L'ignorance détruit tout, parce qu'elle ne sait rien fonder.

## III.

Les colléges protestants eurent leurs premiers fondateurs dans les réformateurs eux-mêmes. Un an s'était à peine écoulé depuis que Farel avait chassé le clergé de Genève, et déjà il demandait la création d'une école dans laquelle on enseignerait à la jeunesse le grec, le latin et le principe des sciences; cette institution fut fondée le 24 mars 1536.[1]

Nîmes fonda en 1538 son célèbre collége des Arts; l'exemple était donné. Partout où il y avait en France une agglomération d'églises, on vit s'élever ces utiles établissements.

Les colléges protestants du seizième et du dix-septième siècle ne différaient guère des lycées de nos jours; cependant il existait quelques différences notables[2] : ainsi ils ne recevaient pas d'externes, l'enseignement de l'histoire y était presque nul[3], les langues vivantes entièrement négligées, la science enfin n'y occupait qu'une place à peu près insignifiante. La voie du progrès, dans lequel nous avons marché, ne date pas de loin.

Les colléges protestants dépendaient, comme les lycées

1. Bulletin de l'hist. du prot. franç., t. IV, p. 503.
2. Tholuk, *Das akad. Leben*, t. I<sup>er</sup>, p. 174.
3. Celui de Metz forme une exception.

de nos jours, des recteurs des conseils académiques. A la tête de chacun d'eux il y avait un principal chargé, de la direction générale; il logeait dans l'établissement et demeurait ordinairement chargé d'une classe, le plus souvent de celle de philosophie. Plus tard, les malheurs des temps et l'insuffisance des ressources firent supprimer la charge de principal, qui fut remplie par l'un des professeurs qui, outre ses appointements, reçut, comme indemnité de ce surcroît de travail, son logement et une somme de cent livres.[1]

Les régents étaient nommés en général sur la présentation du principal, soit par le conseil académique dans les lieux où il y avait des académies, soit par le consistoire ou par le conseil de la ville là où ce dernier corps était entièrement composé de protestants. A Nîmes leur nomination rentrait dans les attributions du recteur. On était fort sévère sur la moralité et la capacité. Le synode national, tenu à Charenton en 1623, ordonna que les écoliers, de quelque classe qu'ils fussent, eussent du respect pour les maîtres. On ne devait appeler à l'instruction de la jeunesse, même pour les plus basses classes, que des hommes capables d'exercer leur profession. Dans les colléges les plus florissants, et par conséquent les plus favorisés, tel que celui de Saumur, le régent de première avait un traitement annuel de 400 livres, celui de seconde de 300, celui de troisième de 200 et plus tard 250, celui de quatrième 180 et plus tard 210, celui de cinquième 150 et plus tard 210.

Les colléges les mieux entretenus avaient cinq à six classes pour les langues latine et grecque et une pour la philosophie. Dans quelques-uns il y avait une septième classe, qui n'était qu'une école primaire dans laquelle on enseignait la lecture, l'écriture et le catéchisme. En sixième on s'occupait des éléments de la langue latine. En cinquième on expliquait quelques auteurs latins faciles, et après avoir étudié la syntaxe, on commençait des exercices de thèmes latins. En quatrième le régent développait la syntaxe latine, donnait une idée générale de la prosodie latine, et faisait commencer l'étude du grec. En outre des

1. Aymon, Synodes nationaux, t. II, p. 286.

thèmes latins, dans lesquels on continuait à s'exercer; les élèves traduisaient les épîtres de Ciceron, les métamorphoses d'Ovide et des auteurs de ce genre. En troisième on expliquait pour le grec les fables d'Ésope, les dialogues choisis de Lucien, quelques discours d'Isocrate; et pour le latin les offices de Cicéron, les commentaires de César, les bucoliques de Virgile. Le régent développait la grammaire grecque et exerçait les élèves aux thèmes latins et à la versification grecque. En seconde on traduisait Démosthène et Xénophon pour le grec, et Saluste, Virgile, Horace, les discours de Cicéron pour le latin. Le régent commençait à exposer la rhétorique, et à côté des thèmes latins et de la versification latine, il exerçait les élèves à des amplifications en latin. En première on mettait entre les mains des jeunes gens les discours et les Tusculanes de Cicéron, de Tite-Live, Juvenal, Horace, les fastes d'Ovide, et pour le grec Hérodote, Homère et Hésiode. On les exerçait à des compositions latines, soit en prose, soit en vers, et on les formait à la récitation; enfin, le régent de philosophie enseignait la logique, la morale et la métaphisique, ainsi que les éléments de la physique et de la sphère.

Tels étaient, d'après M. le professeur Nicolas, qui a puisé les matériaux de son savant travail aux sources les plus authentiques, ces institutions, où la piété ne faisait pas oublier la science, ni la science la piété; ils furent la pépinière d'où sortit une foule d'hommes instruits, qui jetèrent sur la Réforme un grand éclat.[1]

## IV.

Les académies protestantes occupent une belle et brillante page dans l'histoire de la Réforme. Ce sont elles qui ont produit cette génération d'hommes instruits, savants, qui exercèrent une influence considérable sur le protestantisme en France, en Suisse et en Hollande. Leur fondation fut due à une nécessité. Au synode de Poitiers (1560), plusieurs députés demandèrent des pasteurs pour

1. Le travail de M. le professeur Nicolas a été inséré dans le Bulletin de la société du prot. franç., t. IV.

des églises qui en étaient dépourvues; le synode n'en avait point. Dans ces temps orageux, mais bénis, les troupeaux se choisissaient quelquefois leurs conducteurs spirituels parmi ceux de leurs membres qui leur paraissaient les plus propres à cette tâche délicate, qui demandait, de la part de celui qui l'acceptait, la foi éclairée d'un chrétien et le courage d'un martyr. Quand ces hommes manquaient, on recourait à Genève et à Lausanne; mais ces villes ne pouvaient pas toujours satisfaire aux nombreuses demandes qui leur étaient faites de tous les points de la France. Le synode de Poitiers, ne pouvant répondre à celles qui lui étaient adressées, conseilla à ceux de ses membres qui réclamaient des pasteurs de faire donner à des jeunes gens une instruction solide, surtout dans les langues et les sciences divines, afin de les préparer à l'exercice du saint ministère. La mise à exécution de ce conseil était une impérieuse nécessité. Des églises se formaient partout, mais le plus grand nombre manquaient de conducteurs spirituels : cet état dura longtemps. La Réforme, qui ne pouvait, pour son triomphe, se passer ni de science, ni de foi, ne trouva, dans le conseil donné par le synode de Poitiers, qu'une demi-mesure, qui aurait fini par donner aux églises des hommes de bonne volonté, mais au-dessous de leur vocation par leur savoir. Le prêtre qui monte sur l'autel peut se passer de science, celui qui monte sur une chaire ne le peut pas; et si l'apôtre veut que le simple fidèle ajoute à sa foi la science, à plus forte raison le veut-il de celui qui est appelé à présider ses frères. Ce fut pour parer au grave inconvénient qui ressortait du moyen proposé par le synode de Poitiers, que celui de Paris (1565) engagea les églises qui avaient des ressources pécuniaires à envoyer des jeunes gens bien qualifiés faire leurs études dans les académies étrangères. Plusieurs le firent, et Genève fournit à la France des pasteurs dont quelques-uns couronnèrent leur ministère par le martyre. Tous ces moyens ayant paru insuffisants pour répondre aux besoins des troupeaux, on pensa que le seul moyen de remédier aux inconvénients de la situation était la fondation d'académies dans les grands centres protestants. Les malheurs des temps, les difficultés sans cesse renaissantes, les édits de proscription qui se succédaient presque sans interrup-

tion, empêchèrent les réformés de réaliser, aussi promptement qu'ils l'auraient voulu, un désir, qui était le plus cher à leurs vœux et le plus impérieux de leurs besoins.

## V.

De toutes les écoles théologiques la plus illustre comme aussi la plus persécutée fut celle de Saumur. Il y régna, depuis sa fondation par Duplessis-Mornay, un esprit de sage libéralisme, qui contrastait avec la sèche et rigoureuse orthodoxie de l'école de Sédan; aussi son influence fut-elle grande, même à l'étranger; un talent hors ligne distinguait ses professeurs, qui unissaient à une profonde connaissance des textes sacrés et des Pères de l'Eglise les dons de l'éloquence, si bien que le roi Louis XIII dit un jour de l'un d'entre eux, de Moïse Amyraut, qu'il était l'homme le plus éloquent de son royaume. La tendance générale de l'école la poussait à chercher une conciliation entre le calvinisme rigide et l'universalisme des Arminiens, ou, en d'autres termes, entre la toute-science de Dieu et la liberté de l'homme; elle ne voulait point admettre qu'il pût y avoir une prédestination à la damnation éternelle; elle ne voulait point non plus la condamner absolument. De là naquit un système qui ne peut logiquement se défendre et qu'on a baptisé du nom d'universalisme particulariste. « Dieu élit tous les hommes à condition qu'ils croient, mais il ne donne pas à tous la foi; » n'est-ce pas là partir d'une évidente contradiction?

Cette doctrine trouva néanmoins un grand nombre de défenseurs; elle donnait à la conscience un semblant de satisfaction; elle eut de désastreuses conséquences, que ne soupçonnaient point ceux qui les premiers l'établirent; elle donna lieu à des falsifications du texte biblique et à des conversions au romanisme, comme étant le système qui, en demandant une foi aveugle, coupe le plus facilement court à tous les doutes.

Le chef de l'école de Saumur est *Jean Caméron*, né à Glasgow vers 1580 et mort à Montauban vers 1626; les nombreuses discussions que suscita son enseignement lui firent momentanément quitter la France; quand il y revint,

il dut se borner à donner à Saumur des leçons particulières, sa chaire lui ayant été interdite.

Moïse Amyraut, son élève, consacra tous ses efforts à développer et à propager les idées qu'il avait reçues du célèbre Écossais; le nombre de ses ouvrages est prodigieux; malheureusement, comme pour tous les écrivains protestants de cette époque, ils ont été détruits ou balayés au dehors par la révocation de l'édit de Nantes. Né à Bourgueil, en Tourraine, en 1596, professeur à Saumur en 1633, Amyraut eut à soutenir de nombreuses et violentes attaques pendant toute la durée de son professorat, et à la fin de sa vie, les vexations de la cour et du clergé. Sur la plainte de Du Moulin, rédigée avec une véhémence sans pareille et qu'appuyaient de toute leur autorité les académies des Pays-Bas, Amyraut, accusé d'enseigner contrairement aux décisions du synode de Dordrecht, fut cité devant plusieurs synodes français, qui chaque fois le renvoyèrent avec honneur, tout en le rappelant à l'observation des règles admises et lui interdisant de reprendre ces discussions; mais, aussitôt attaqué par écrit par ses adversaires, il reprenait la plume pour se défendre. Il continua ainsi, luttant sans relâche, jusqu'à ce qu'il fut forcé de signer l'acte de Thouars, par lequel il s'engageait à garder désormais le silence et «à moyenner, en tant qu'en luy sera, envers ses collègues qui garderont le même ordre.» Il mourut à Saumur (1664), privé par la cour des Aides de son titre de docteur en théologie. «Jésus-Christ est mort pour tous les hommes suffisamment et pour les seuls esleus efficacieusement.» Ces paroles de sa confession devant le synode d'Alençon (1637), résument en quelques mots son enseignement, qu'il avait appuyé d'un excellent traité de morale. Sa polémique était mordante, railleuse, pleine d'ironie; mais, comme les hommes de son siècle, il ne sut pas toujours se garder de vains préjugés. Pour que le protestantisme se présentât plus fort dans la lutte, il aurait voulu voir l'union des différentes confessions, et dans ce but il consacra trois ouvrages à démontrer la parfaite concordance des symboles luthériens et réformés. Ses sermons sont riches en édification, alors même qu'ils portent l'empreinte naïve de leur temps; on pourrait leur reprocher l'abus des divisions et parfois

aussi de s'égarer trop sur le terrain de l'école; on y reconnaît le professeur sous la robe du pasteur. Enfin l'Ancien et le Nouveau Testament avaient été l'objet de nombreuses études de sa part, comme le prouvent les paraphrases qu'il nous a laissées, et la grande question de l'organisation de l'Église avait aussi attiré tout particulièrement son attention. Malgré tout ce qu'on peut reprocher à son système, Amyraut n'en reste pas moins une des grandes et belles figures de la Réforme française, et, la part faite à l'exagération de l'amitié, on peut dire avec Dubosc:

*A Mose ad Mosem par Mosi non fuit ullus;*
*More, ore et calamo mirus uterque fuit.*[1]

Collègue d'Amyraut à Saumur, Josué de La Place s'attaqua surtout au dogme du péché originel, émettant certaines idées qui s'éloignaient de la lettre des confessions de foi, quoiqu'il prétendît, à force de subtilités scholastiques, être en tout point d'accord avec elles. Né vers 1606, professeur à Saumur en 1633, il fut condamné par le synode de Charenton, que présidait le professeur de Montauban Garissolles, comme enseignant une doctrine qui « restreignait la nature du péché originel dans la seule corruption héréditaire de la postérité d'Adam, pour ne lui pas imputer le premier péché, par lequel Adam est tombé.» Il voulait, comme il le dit lui-même, rendre le genre humain la cause et la source de tous les maux et sauvegarder la sainteté de Dieu; mais son système, excessivement subtil, pèche par la base et ne résout pas plus la difficulté que celui d'Amyraut ne l'avait fait pour une autre question. De La Place mourut à Saumur en 1665.

Un autre collègue d'Amyraut, Louis Cappel, né à Saint-Elier, près Sédan, en 1585, nommé professeur vers 1613, s'est fait une place honorable dans la science par son ouvrage sur les points-voyelles du texte hébreu de l'Ancien-Testament, auxquels il dénia l'inspiration divine; la largeur de ses vues lui attira de nombreux adversaires; elles furent condamnées par les théologiens suisses dans la

1. De Moïse Maïmonides à Moïse Amyraut personne d'autre ne ressembla à Moïse;
Car tous deux brillèrent par leur vie, leur éloquence et leur style.

célèbre *Formula consensûs;* elles n'en ont pas moins été généralement adoptées par la saine critique. Plus hardi qu'Amyraut, redoutant moins que lui l'accusation d'hétérodoxie, Louis Cappel se rangea franchement, dans la question de la grâce, du côté d'Arminius, en accordant la plus large place à la liberté de l'homme. Cappel, « le grand oracle des hébraïsants », suivant l'évêque Hall, mourut en 1658.

La mort presque simultanée d'Amyraut, de La Place et de Cappel, qui avaient porté si haut la gloire de l'école de Saumur, fut le signal de sa décadence; le niveau des connaissances s'abaissa graduellement; les troubles du royaume, déchiré par la Fronde, trouvèrent un écho sous les voûtes de l'Académie; la persécution la fit passer par de cruelles épreuves. Le dernier synode national prescrivit une inspection générale des écoles et leur adressa de pressantes recommandations; il se trouva alors, dans cette école de Saumur, si vite et si tristement déchue, un homme pour la réhabiliter et qui, sans prétention à la science, chercha à ramener les étudiants dans le bon chemin. Cet homme fut Etienne Gaussen, professeur de 1661 à 1675, année de sa mort. L'esprit libéral de ses prédécesseurs se retrouve dans ses opuscules, qui ont surtout en vue la pratique du ministère et la cure d'âmes.

Avec cette décadence coïncide l'admission de Claude Pajon à la chaire de professeur de théologie en 1666; né à Romorantin en 1626, élève d'Amyraut, il fut, comme son maître, traduit à la barre des synodes, qui le renvoyèrent de même avec honneur; alors il quitta l'académie pour jouir de plus de liberté; poursuivi de nouveau pour ses conférences particulières, il fut condamné par de nombreux synodes provinciaux, et l'abjuration formelle de sa doctrine dut être signée par tous les étudiants. Pajon mourut peu avant la révocation, en 1685, disant que « Dieu châtiait l'Église réformée, parce qu'elle ne voulait pas entendre la vérité; » étrange et triste effet de la prévention! dirons-nous avec son biographe. Le système de Pajon est le développement de celui d'Amyraut, avec une hardiesse plus grande encore que n'en avait montré Cappel, et des conséquences bien autrement sérieuses. Dans la conversion de cette seconde création de l'homme il n'y a point

un concours direct de la Providence; il manque de même dans la création physique; Dieu n'agit directement ni dans une sphère, ni dans l'autre, mais bien par l'intermédiaire des causes secondes se développant régulièrement depuis l'impulsion primordiale; malgré l'admission de changements possibles, ce système conduit au fatalisme. En voulant sauvegarder la sainteté de Dieu, il la détruit, puisque, si Dieu n'avait pas fait un fâcheux concours de circonstances, tel ou tel aurait pu se convertir. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que l'entrevue de Pajon avec Claude, dont le procès-verbal nous a été conservé, ait abouti à une condamnation.

Le principal disciple de Pajon fut Charles le Cène, né à Caen en 1647, qui fut accusé, devant le consistoire de Charenton, de nier, comme son maître, l'action de la grâce de Dieu et d'y substituer l'action de la parole. La révocation le poussa en Hollande, puis en Angleterre, où il mourut à Londres en 1703. Il avait, dès le commencement de son ministère, travaillé à une traduction de la Bible, que son fils publia et qui porte des falsifications, inspirées par l'esprit de secte; pour lui, il n'y a plus ni prédestination, ni réprobation, ni élection; ces dogmes reçus dans l'Église reposent sur une fausse interprétation de passages bibliques, dont le sens est purement historique; le salut dépend entièrement de la volonté individuelle. Ainsi le système, inauguré par Amyraut, élaboré par Pajon, aboutit au pélagianisme, et personne ne saurait s'étonner de voir les enfants de Pajon passer au romanisme, comme son neveu et disciple, Isaac Papin.

Né à Blois en 1657, Papin vint étudier à Saumur; mais, mis en demeure de signer la condamnation des idées de son oncle, il s'y refusa et gagna l'Angleterre, où il reçut l'ordination anglicane; poursuivi en Hollande, à Hambourg, à Dantzig comme socinien, il se mit en relations avec Bossuet et rentra en France pour abjurer publiquement à Paris entre ses mains en 1690; il mourut à Blois en 1709, reniant son passé par la plus triste des palinodies. Il avait, lui aussi, nié l'action immédiate de la grâce et insisté sur son action médiate par la parole; il avait entrevu la vérité, en donnant à entendre que tout ce qui se passe dans le temps est présent devant Dieu.

Ainsi finit, par un triste éclat, la célèbre école de Saumur; elle avait voulu rompre l'étroitesse du dogme, elle n'y parvint pas, parce que, pour elle la religion resta une connaissance objective, imposée du dehors, et ne lui apparut jamais comme un besoin intime et profond de la conscience individuelle.

## VI.

Rivale de Saumur à l'époque de cette splendeur, l'école de Sédan ne fut pas dès son origine le siége de cette sévère orthodoxie, dont elle se glorifia plus tard; fondée en 1573 par Henri Robert de la Marck, définitivement organisée plusieurs années après, elle était trop voisine de la Hollande pour ne pas être entraînée momentanément à subir l'influence d'Arminius. Caméron même y professa pendant quelque temps, et ses opinions sur la grâce furent partagées par quelques-uns de ses collègues.

Daniel Tilenus exerça une autorité presque illimitée à Sédan, dans les premiers temps de la fondation de l'école; très-versé dans la connaissance des langues anciennes, logicien serré, spirituel, incisif, mais esprit passionné, mobile et sans principes bien arrêtés, il commença par soutenir le calvinisme le plus rigide, pour passer ensuite du côté des Arminiens. Ce fut sa condamnation; il fut dépouillé de tous ses emplois et obligé de quitter l'Académie, à laquelle il avait si souvent imposé sa volonté. Un adversaire tout-puissant avait retourné contre lui les armes dont il s'était servi, alors qu'il jouissait de toute la faveur du prince; cet adversaire était notre célèbre controversiste Pierre Du Moulin.

Du Moulin descendit plus d'une fois dans la lice, soit en provoquant des controverses publiques, soit en publiant des ouvrages, dont le titre déjà est une ironie: «la nouveauté du papisme opposée à l'antiquité du vrai christianisme» et «l'Anatomie de la Messe, où est montré par l'Écriture Sainte et par les témoignages de l'ancienne Église, que la messe est contraire à la parole de Dieu.» Cette ardeur, qui bien souvent l'entraîna trop loin, lui créa une foule d'ennemis, et pendant les vingt-deux années qu'il resta à la tête de l'église de Charenton, il fut

plus d'une fois en butte aux fureurs de la populace et menacé dans ses biens, dans sa liberté et même dans sa vie. Du Moulin professait la plus stricte orthodoxie calviniste; la nature de son esprit l'y portait; peut-être l'enseignement qu'il avait reçu à Cambridge avait-il contribué à lui donner cette direction; mais sans aucun doute ses nombreuses controverses imprimèrent à ses principes l'inflexible rigidité qu'il garda jusqu'à la fin de sa vie. Député par les églises de France au synode de Dordrecht, il ne put s'y rendre: un ordre de Louis XIII le lui ayant formellement interdit; il se fit alors le défenseur par tout le royaume des décrets de cette assemblée, à laquelle il avait prodigué les épithètes les plus élogieuses, et attaqua avec passion toute opinion contraire, obtenant des synodes nationaux la sanction des canons de Dordrecht et poursuivant à outrance l'école de Saumur, comme entachée de la plus détestable hérésie, «changeant la nature de Dieu, celle de la Loi et de l'Évangile.[1]» Une dénonciation fit craindre à Du Moulin l'explosion de la colère royale; il se retira alors à Sédan, où il fut nommé professeur. De cette place de sûreté, il continua à jouer le rôle que s'attribua plus tard Jurieu, un de ses élèves, et ne manqua aucune occasion de s'attaquer aux partisans d'Amyraut.

Un autre professeur distingué de cette école de Sédan, d'où devaient sortir le pieux Drelincourt et Basnage, l'historien des églises de France, fut Abraham Rambourg, (1590-1651), orateur distingué et savant de premier ordre, dont les ouvrages de théologie et de controverse sont un monument de sa vaste érudition et de la justesse de son esprit critique.

A côté de lui se place encore Louis Leblanc de Beaulieu (1615-1675), homme doux, modeste, intègre, sincère, et surtout ennemi de toute polémique ardente et passionnée. Moins strictement calviniste que Du Moulin, il s'efforça d'abaisser les barrières qui séparaient non-seulement les divers partis de l'Église réformée, mais encore l'Église réformée de l'Église romaine, écartant toutes les disputes inutiles et réduisant presque à rien des controverses avant lui très-importantes; aussi fut-il taxé par

1. Lettre de Du Moulin au synode d'Alençon (Aymon, Syn. nat.).

plusieurs de latitudinarisme, ce qui n'empêcha pas le sévère Jurieu de prendre en mains sa défense.

En général, Sédan brilla par la controverse, et lorsque sonna l'heure de la persécution et de la dispersion, c'était encore un controversiste qui y occupait la première place, l'adversaire de Bayle, Pierre Jurieu, dont la vie appartient à l'histoire du Refuge.

## VII.

Presque aussi passionnée que Sédan pour la controverse avec l'Église romaine et la doctrine de Saumur, l'académie de Montauban a compté dans son sein plus d'un homme illustre. Fondée en 1598 par une décision du synode national de Montpellier, elle fut supprimée par un arrêt du conseil d'État, 1685. Caméron y enseigna, comme à Sédan; mais les circonstances politiques et religieuses n'étaient pas faites pour permettre à ses principes de prendre racine dans les esprits; la lutte y était trop ardente pour ne pas forcer le dogme protestant à se prononcer dans le sens d'un sévère calvinisme. Souvent, au milieu de ce peuple tout prompt à s'enflammer, les professeurs de Montauban furent en grand danger; ainsi, en 1625, Pierre Olier fut sur le point d'être mis en pièces dans le temple même, et la même année, dans une autre sédition, Caméron fut tellement maltraité qu'il mourut quelques mois après des suites de ses blessures.[1]

Antoine Garissolles, né à Montauban 1587, nommé, en 1630, professeur dans sa ville natale, où il mourut en charge 1651, présida le synode de Charenton, où les doctrines de Saumur furent, sinon formellement condamnées, du moins assez blâmées, pour que menace fût faite aux étudiants «qui disputeraient à l'avenir sur ces questions inutiles, d'être déclarés indignes du saint ministère.» Sur l'invitation de l'assemblée, il composa même un ouvrage contre Josué de La Place. Dans ses relations officielles avec le gouvernement, il défendit habilement ses frères pour lesquels il demandait la liberté d'aller suivre les cours pu-

1. M. Nicolas, Les anciennes académies protestantes (Bulletin, t. II, p. 331).

blics à Genève, tout comme les catholiques avaient le droit d'étudier à Padoue.

La controverse avec l'Église catholique fut surtout soutenue à Montauban avec un grand talent par Chamier et Béraud.

Daniel Chamier, qui joua un rôle très-important dans les synodes nationaux, dont le roi le nommait «un des fous,» parce que rien ne pouvait le gagner, ni lui imposer silence dans ses réclamations, fut nommé professeur à Montauban en 1612; il rétablit l'ordre dans l'académie, et, répondant à l'appel des synodes, il se mit en devoir de réfuter les ouvrages du cardinal Bellarmin. Sa «Panstratie catholique,» imprimée aux frais des églises, témoigne de sa profonde connaissance de l'Écriture, des Pères, de l'histoire et de la philosophie; peut-être, homme de son temps, n'a-t-il pas assez ménagé ses adversaires. Chamier, nous l'avons dit, fut tué au siége de Montauban, le dimanche 26 octobre 1621, au moment où il allait sur les remparts annoncer l'Évangile aux soldats, que le devoir militaire avait retenus loin du temple.

Michel Béraud, nommé professeur en 1579, enseigna pendant un certain temps à Saumur et revint à Montauban, d'où probablement il se retira à La Rochelle, où il doit être mort vers 1622 ou 23; comme Chamier défendit le protestantisme contre Bellarmin, Béraud l'avait défendu contre le cardinal Du Perron et Davy, évêque d'Evreux.

L'académie de Montauban posséda aussi pendant quelque temps comme professeur le célèbre Claude, le dernier pasteur de Charenton, et dont le talent oratoire était universellement reconnu, même de ses adversaires.

## VIII.

Fondée en 1561, l'école de théologie de Nîmes n'a pas jeté un vif éclat dans l'histoire; la littérature y eut toujours le pas sur l'étude de la parole de Dieu; la controverse y fleurit pendant quelque temps, mais elle ne sut pas sauver la foi. Hélas! cette académie est marquée du sceau infâmant de l'apostasie; parmi ses professeurs, Jérémie Février vendit sa plume à Richelieu, et Philippe Codurc, après avoir renié le Dieu de l'Évangile, eut l'audace et la

bassesse d'engager ses frères à suivre son exemple. Il restera cependant un nom pour la gloire de l'école de Nîmes; c'est celui de Samuël Petit, qui fit ses études à Genève et s'y livra avec ardeur à l'étude des langues orientales, dont il devint si bien maître que l'hébreu lui était aussi familier que le français; nommé professeur à l'école de sa ville natale, il se distingua par sa science et sa piété, aimant la paix et résistant aux séductions les plus pressantes d'abandonner sa foi. Il refusa l'offre du cardinal Bagni, qui voulait l'emmener à Rome, en lui promettant qu'il ne serait nullement inquiété pour ses croyances, aussi bien que celle de son cousin, général des Trinitaires, qui l'engageait à venir à Paris réclamer contre la confiscation des biens de ses pères; et cependant cette conduite si noble et si digne ne put le défendre contre les soupçons des protestants austères. Il mourut en 1643. Tandis que Petit fermait l'oreille aux paroles du Tentateur, Ferrier vendait son Dieu pour une place d'assesseur criminel au présidial de Nîmes et Codurc pour une charge de conseiller du roi!!

## IX.

L'école de Montpellier, élevée au rang d'académie en 1598, n'eut qu'une existence éphémère; en 1617 elle fut réunie à celle de Nîmes, avec laquelle elle avait partagé les secours accordés par les synodes; aussi son histoire ne présente-t-elle qu'un médiocre intérêt.

Jean Gigord, né à Béziers, fut un des premiers professeurs de cette école; il défendit la foi réformée dans une dispute publique contre un jésuite et présida le synode de Tonneins 1614, qui, voulant opérer une réunion entre toutes les églises issues de la Réforme, fit de larges concessions dogmatiques. Cette assemblée décida que « de toutes les confessions protestantes on en dresserait une qui serait commune et dans laquelle on pourrait omettre plusieurs points qui ne sont point nécessaires à notre salut éternel, parmi lesquels on peut compter ces controverses qui ont été agitées touchant le franc arbitre, la persévérance des saints et la prédestination. » D'après cela, le professeur de Montauban, tout en partageant les tendances

iréniques et conciliantes d'Amyraut, ne penchait point vers la dogmatique de Saumur.

Michel Le Faucheur entra à l'Académie comme professeur, et sut se faire remarquer du cardinal de Richelieu, qui essaya, mais en vain, d'acheter sa conversion au prix de dix mille livres tournois. Il quitta sa charge, pour accepter la place de pasteur à Charenton, où il mourut 1657, laissant un grand renom de probité, d'érudition et de talent oratoire. L'académicien Conrart se rendit même l'éditeur d'un ouvrage de Le Faucheur, sur l'action de l'orateur, ou Traité de la prononciation et du geste.

## X.

L'académie de Die, créée en 1604, semble s'être attachée plutôt à former des pasteurs zélés que de savants théologiens; supprimée en 1684, elle s'était surtout occupée de surveiller l'éducation religieuse et littéraire des étudiants, et avait été plus d'une fois louée de son zèle par les synodes nationaux.

Un de ces professeurs, David Eustache, du Dauphiné, présida le synode provincial du Bas-Languedoc, qui défendit aux ministres, aux professeurs et à tout fidèle de parler, en particulier ou en public, des questions soulevées par l'école de Saumur, sous peine de suspension et de censure pour les uns, et d'excommunication pour les laïques.

David Derodon, le plus célèbre des professeurs de Die, né vers 1600 et mort à Genève vers 1664, étudia à Sédan, et, à peine nommé à une chaire dans sa ville natale, apostasia, mais pour revenir à la foi qu'il avait abandonnée dans un moment d'égarement. Son enseignement fut argué d'hérésie; il niait que la conservation des êtres fût une création continuelle; il se tira avec honneur de cette accusation, mais il fut moins heureux dans sa lutte avec l'évêque, qui fit condamner au feu son « Tombeau de la Messe[1] » et obtint contre lui un décret de bannissement.

Antoine Crégut, son collègue, d'abord pasteur à Montélimart, 1637, se vit l'objet de vives attaques pour avoir fait

1. Note xv.

l'apologie du décret du synode de Charenton, par lequel les luthériens étaient admis à la communion réformée.

D'après cela, il semble qu'une tendance libérale prédominait dans l'enseignement de l'école de Die.

## XI.

La plus ancienne académie protestante de France fut celle d'Orthez, fondée en 1566 par Jeanne d'Albret, détruite dès 1620. De l'aveu même des catholiques, elle exerça une grande influence sur le Béarn; mais, lorsque cette province fut réunie à la France, l'école d'Orthez avait déjà perdu presque tout son éclat; de trop grandes épreuves avaient détruit les espérances de son illustre fondatrice.

L'orthodoxie semble y avoir régné en souveraine. Lambert Daneau, né vers 1530 à Orléans, mort à Castres 1595, y enseigna à l'approbation des États du Béarn, qui firent les fonds nécessaires à l'impression d'un de ses ouvrages. Son érudition était profonde, ainsi que sa piété; zélé défenseur du calvinisme pur, il s'efforçait de mettre d'accord la prédestination absolue avec la morale; moraliste sévère jusqu'à l'ascétisme, il proscrivait les jeux, les danses, les spectacles, et résolvait les cas de conscience avec beaucoup de sagacité. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dans lesquels il n'a point négligé la controverse avec l'Église romaine et spécialement avec le cardinal Bellarmin.

Paul Charles, de Mauvesin, assista aux derniers moments de l'académie d'Orthez; il n'est connu que par une discussion publique avec le Père Daniel, provincial des Capucins, et pour une explication du catéchisme de Calvin, que termina Garissolles. L'orthodoxie se maintint donc dans l'école béarnaise jusqu'au jour où la persécution arrêta la voix de ses professeurs.[1]

1. La ville d'Orange, enclavée dans la France avec son territoire, eut aussi son école de théologie; mais les étudiants français ne la fréquentèrent presque point. Le plus célèbre de ses professeurs fut Jacques Pineton de Chambrun.

## XII.

Plus ancienne qu'aucune des académies de la France protestante, l'académie de Genève, fondée en 1559 par Calvin lui-même, exerça une grande et légitime influence dans les controverses religieuses excitées par le libéralisme inconséquent de l'école de Saumur; digne héritière du prestige dont avait joui le grand réformateur, elle s'attacha à défendre, dans ses chaires et dans ses consultations, la pureté de la foi, et prêta son appui à Du Moulin lors de sa lutte avec Amyraut. « Nous avons appris, disaient ses professeurs dans une lettre adressée au synode d'Alençon[1], avec beaucoup d'étonnement et un extrême chagrin que vous avez été émus depuis peu jusques dans les entrailles, par la publication des nouvelles doctrines qui regardent les points principaux de notre créance commune, qui semble altérée dans sa substance et dont la face et la bonté naturelle paraît toute défigurée. Nous donnons les louanges qui sont dues à ces dignes personnes qui ont sonné l'alarme les premiers. » Et lorsque le vent de la persécution amena à Genève un grand nombre de ministres de France, elle obtint du magistrat qu'ils ne seraient admis à occuper un poste dans l'Église qu'en tant qu'ils promettraient d'enseigner contre la grâce universelle, professée par les disciples avoués ou secrets d'Arminius[2]; cependant de certaines restrictions y furent apportées plus tard.

Il y eut peut-être parfois un peu trop de raideur dans l'enseignement théologique de Genève, mais on ne saurait oublier que cette raideur même sauva la Réforme au moment du danger. Les hommes élevés à l'école du calvinisme pur, ne donnèrent jamais le scandale de l'apostasie, que les opinions de Saumur amenèrent trop souvent; celui qui a le sentiment de son élection est seul fort contre la persécution; il marche droit devant lui, sachant que Dieu le mène, et ne cherchant pas son salut dans ces compromis auxquels cède fatalement celui qui a pris l'habitude d'accorder à la créature une trop large part dans la

1. Aymon, Synodes nationaux, t. II, p. 608.
2. Leti, *Histor. Genev.*, t. IV, p. 5 et 504.

rédemption. Saumur n'aurait pas pu produire, comme Genève qui n'oublia point l'Église sous la croix, ces intrépides apôtres du désert, dont rien n'entravait l'ardeur missionnaire ; les plaintes du synode de Loudun (1659), sur l'abattement moral des étudiants au saint ministère, le prouvent d'une manière irrécusable. Si Luther seul a réformé l'Allemagne, qui, avec Mélanchthon, n'aurait pas osé rompre avec Rome; si l'inflexibilité seule de Calvin fit trouver à Genève « la lumière après les ténèbres », de même la doctrine seule de la grâce pouvait donner l'immortalité à l'Église réformée de France, que le dogme du libre arbitre mena plusieurs fois à deux doigts de sa perte. Puisse-t-elle se rappeler ces enseignements du passé !

Outre Calvin et Théodore de Bèze, l'académie de Genève a compté plusieurs hommes marquants comme professeurs de théologie.

Théodore Tronchin (1582-1657) fut député au synode de Dordrecht et signa avec ses collègues la lettre au synode d'Alençon, dirigée contre les enseignements d'Amyraut; il répondit aussi aux calomnies du père Cotton contre la traduction protestante de la Bible.

Son fils, Louis Tronchin, né en 1629, étudia à Saumur et en rapporta l'esprit à Genève; sa nomination au professorat fut mal vue par François Turretin, qui défendait la prédestination absolue, et bientôt la division éclata entre eux. De concert avec Mestrezat, Tronchin obtint un arrêt qui défendait de réfuter la doctrine de la grâce universelle, mais cet arrêt fut bientôt après rapporté, et il se soumit avec son collègue. Il mourut en 1705, lorsque déjà l'académie de Genève acceptait des doctrines plus relâchées que celles qui avaient jadis fait sa force et sa gloire.

Bénédict Pictet, qui appartient moralement encore au dix-septième siècle, se distingua par son zèle et sa piété; calviniste orthodoxe, il jouit de la considération générale, et fut l'objet de la confiance sans bornes et de la vénération des protestants français persécutés.

A partir de cette époque, l'académie de Genève, penétrée par l'esprit philosophique de Descartes qu'y avait importé Robert Chouet, abandonne de plus en plus sa pre-

mière orthodoxie, et se trouve en présence de l'incrédulité de Voltaire et de son école, contre laquelle, malgré les allégations contraires[1], elle aurait plus sûrement lutté, si elle avait conservé les doctrines de son fondateur.

## XIII.

Ainsi les jeunes ministres de France trouvaient à l'étranger et sur les divers points du royaume, des écoles où une bonne et solide érudition s'alliait, non pas, comme trop souvent de nos jours, avec une incrédulité systématique, mais avec une véritable et sincère piété. La gloire des académies réformées n'est pas seulement dans ces ouvrages profonds et savants que l'étranger s'empressait de traduire; elle est plus grande encore dans les actes des martyrs de la foi protestante. L'héroïsme de ces pasteurs qui se sacrifièrent pour leurs troupeaux, était un don de Dieu, mais en même temps aussi le fruit de la saine éducation religieuse qu'ils avaient reçue sur la base de la parole de vie et de vérité.

## XIV.

Louis XIII avait à peine rendu le dernier soupir, et déjà on ne se souvenait plus de ses dernières volontés: Anne d'Autriche se fit déférer la régence et donna toute sa confiance à Mazarin. Personne n'éleva la voix; le duc d'Orléans, prince faible et dissolu qui, plus tard, las de débauches, se jeta dans une puérile dévotion, ne fit aucune réclamation: les dés, les médailles et les fleurs l'absorbaient. Condé avait renoncé à ses rêves de royauté, et devenait de plus en plus avare et convertisseur; de la belle et légère Charlotte de Montmorency, il avait eu une fille mariée au duc de Longueville, et deux fils, dont l'un, le prince d'Enghien, fut depuis le grand Condé. Ce jeune homme était brusque, emporté, despote; ses grandes qualités étaient alors voilées par son orgueil qui le rendait insupportable, et par son immoralité qui le rendait méprisable. Son frère, le prince de Conti, de débauché s'é-

1. Bulletin de la société de l'hist. du prot. franç., t. VI, p. 356.

tait fait dévot; il était pourvu de riches bénéfices, qu'il quitta plus tard pour se marier; il avait quelques-unes des qualités de son aîné et tous ses défauts. Les autres princes n'avaient rien qui les fît particulièrement remarquer, mais tous étaient braves, courageux. Le duc de Guise n'avait hérité de ses grands ancêtres que le nom. La noblesse ressemblait à ses arbres plantés sur les bords de la mer et qui ont fléchi sous les coups du vent; Richelieu l'avait façonnée à la soumission, et elle ne savait que craindre et obéir, cependant toujours prête à conspirer ou à intriguer.

Le clergé ne brillait ni par l'éclat du talent de ses hauts dignitaires, ni par la sainteté de leur vie; il savait haïr les réformés, sans se soucier d'imiter leurs vertus. Les prélats vivaient dans l'oisiveté et les plaisirs, et ne trouvaient que trop d'imitateurs dans leurs subalternes. Quelques années après la mort du roi, la reine, voulant nettoyer Paris des femmes de mauvaise vie, dont le nombre s'était considérablement accru, fit rendre une ordonnance par laquelle elles étaient bannies de la ville, et condamnées à être transportées dans les colonies de l'Amérique. Les débauchés furent irrités de cette décision, qui ne reçut pas son exécution, parce que les ecclésiastiques forcèrent la reine de retirer l'ordonnance d'expulsion. Le public, qui exige de ses conducteurs spirituels les vertus qu'il n'a pas lui-même, chansonna les prêtres et se divertit à leurs dépens.[1]

Les réformés ne demandaient qu'à vivre en repos; la cour, qui avait dans ce moment deux guerres à soutenir, suspendit forcément le dessein qu'elle avait de les exterminer; cependant le passé leur donnait de vives appréhensions pour l'avenir. Jusqu'alors les minorités des rois leur avaient été fatales; ils avaient souffert sous celle de François II, de Charles IX et de Louis XIII; mais ils chassaient ces tristes souvenirs et préféraient ouvrir leur cœur à l'espérance; leur faiblesse même leur paraissait une sûreté, car, ne pouvant plus inspirer de la crainte, ils pensaient que leurs ennemis les laisseraient tranquilles, et semblables aux malades qui, en changeant de remèdes

1. Élie Benoît, t. III, liv. Ier, p. 5.

ou de médecin, croient trouver du soulagement ou la guérison, ils attendaient d'un nouveau gouvernement la fin de leurs misères, ou tout au moins une amélioration de leur sort. Leur soif de repos était si grande qu'après avoir été la terreur de leurs ennemis, ils se seraient estimés très-heureux si le mépris qu'ils leur auraient inspiré les eût détournés de l'idée de les détruire. Ils étaient reconnaissants des moindres grâces qui leur étaient accordées; elles étaient rares, et quand la cour laissait tomber une faveur sur l'un d'entre eux, elle était personnelle: c'est ainsi que le colonel de Gassion et le vicomte de Turenne furent promus maréchaux de France.[1]

## XV.

Jean de Gassion naquit à Pau le 20 août 1609. Sa passion pour la guerre, plus forte que la volonté de son père qui le destinait à la magistrature, le jeta, encore enfant, au milieu des hasards des batailles; comme Agrippa d'Aubigné, il s'enfuit de la maison paternelle avec ses quinze ans et trente sous dans sa poche; il marchait pieds nus pour épargner ses souliers, ne rêvant que combats et coups d'épée. Ce n'est guère qu'en France, chez les descendants des vieux Francs, qu'on rencontre cette vocation décidée pour la carrière militaire; Gassion arriva en Dauphiné, vivant de privations et d'aumônes. Les temps étaient on ne peut plus favorables pour le jeune déserteur: on guerroyait partout. Lesdiguières plaça le jeune Béarnais dans la compagnie du prince de Piémont, où il servit comme gendarme; il reçut le baptême du feu. Après la paix de Monçon, Gassion alla rejoindre Rohan, qui venait de soulever le Languedoc, se distingua entre les plus braves et gagna une sous-lieutenance; ce fut le premier échelon de sa grande fortune. Après la paix, qui fut signée à Alais, il retourna en Piémont et fut présent au siége de Pignerol et à la bataille de Veillane. L'Europe alors commençait à retentir du bruit des exploits de Gustave-Adolphe, qui méditait la délivrance de l'Allemagne protestante. Passionné, sans le connaître, pour le héros suédois, Gassion alla lui

1. Élie Benoît, t. III, p. 7.

offrir ses services; Gustave-Adolphe l'accueillit gracieusement et lui donna un régiment de cavaliers ; il justifia la confiance de ce grand homme et fut assez heureux pour attirer son attention par son courage et son tact militaire. Pendant toute la campagne, où il reçut de glorieuses blessures, il ne fit que grandir à cette célèbre école militaire, dont il devait devenir l'un des maîtres les plus brillants. Gustave, bon juge des talents du jeune capitaine français, l'aurait élevé aux plus hauts emplois, s'il n'eût trouvé la mort sur le champ de bataille de Lutzen. — Gassion servit encore quelque temps dans l'armée suédoise et continua à s'y distinguer ; il regrettait toujours vivement Gustave-Adolphe, dont il était l'admirateur enthousiaste; ceux qui lui avaient succédé ne lui inspiraient pas la même confiance; croyant avoir à se plaindre de ses chefs, il se décida à offrir ses services à Richelieu. Le cardinal, qui appréciait ses hautes qualités, les accepta, malgré l'opposition du père Joseph, qui ne l'aimait pas. Le capitaine huguenot avait fait sentir au capucin, qui avait la faiblesse de se croire un grand homme de guerre, qu'il était plus apte à réciter son bréviaire qu'à commander un régiment.

Gassion rendit de grands services dans l'armée française. Depuis le jour où il fut fait officier général, il se trouva, dit La Hodde, à peu de siéges où son attaque ne fut pas plus avancée, et à peu de batailles où la fuite ne commençât par l'aile qui lui était opposée. Le bâton de maréchal fut la récompense de ses services.[1]

## XVI.

Le vicomte de Turenne, plus connu que Gassion, était le deuxième fils du célèbre duc de Bouillon; il naquit à Sédan le 11 septembre 1611. Comme Gassion, il manifesta peu de goût pour les études classiques et montra un penchant décidé pour les exercices militaires. A peine âgé de douze ans, Élisabeth de Nassau, sa mère, lui donna pour maître dans l'art de la guerre le célèbre Maurice d'Orange, l'un des plus grands capitaines de son siècle. Il ne jouit pas longtemps de ses leçons, mais il les continua sous

1. Haag, France protestante, art. Gassion.

Henri de Nassau, son oncle, qui l'entoura de son affection et le prépara à sa brillante carrière; c'est de lui que le jeune gentilhomme apprit à bien camper, à attaquer régulièrement les places, à méditer longuement ses projets et à n'en rien laisser percer avant l'exécution, à être modéré dans ses succès et à combattre pour la patrie plus que pour la gloire[1]. A peine âgé de quinze ans, Turenne fut nommé capitaine; quatre ans après il obtint un régiment; le 21 juin 1635 il reçut le brevet de maréchal de camp. A dater de cette époque, il marcha de succès en succès, et se plaça avec le duc d'Enghien au premier rang des hommes de guerre. Le bâton de maréchal qu'il reçut le même jour que Gassion, fut la récompense de ses brillants services.

Richelieu, qui avait deviné son génie militaire, avait voulu lui faire épouser une de ses nièces; il refusa sous prétexte de religion. Quoiqu'il ne fût ni moral, ni religieux, le point d'honneur lui tenait lieu de foi.

## XVII.

Les faveurs de la cour sur deux hommes qui appartenaient, par leur culte, au parti réformé, ne la rendit pas plus bienveillante à son égard; elle promit formellement aux députés du clergé, qui vinrent la complimenter sur la mort du roi et sur sa régence, qu'elle révoquerait les édits; elle commença à tenir parole, et pendant toute l'année les protestants subirent des vexations malgré les représentations du député général. Mais les événements furent plus forts que la haine instinctive que la petite-fille de Philippe II portait aux protestants. Revêtue irrégulièrement du pouvoir, entourée d'ennemis qui commençaient à lever la tête, la régente, sur le conseil de Mazarin, sentit que le moment serait mal choisi pour les attaquer ouvertement; elle fit rendre le 8 juillet une déclaration confirmative des édits précédents.[2]

Cette déclaration, donnée dans le même esprit que celle que Marie de Médicis rendit immédiatement après la

1. Haag, France protestante, t. VI, p. 388-389.
2. Drion, Hist. chronol., t. II, p. 24-25.

mort de Henri IV, fut suivie des mêmes résultats; après comme avant, la cour et les parlements sévirent. Le 24 juillet 1643, la chambre de l'édit de Paris défendit de troubler les processions sous peine de 500 livres d'amende; un arrêt du parlement de Paris, rendu le 7 septembre suivant, ordonna la démolition du temple de Melle et défendit aux protestants de cette petite ville d'avoir pour régents de leur collége d'autres professeurs que des catholiques.

Le commencement de l'année 1644 fut signalé par un arrêt du conseil (29 janvier), qui défendit aux infortunés protestants du Béarn d'avoir un pasteur dans les localités où il n'y aurait pas plus de dix familles. La principauté de Sédan fut réunie à la couronne; l'édit de réunion garantit aux réformés tous les droits religieux dont ils jouissaient, il eût été bien difficile de faire autrement, les habitants de la principauté étaient presque tous protestants. Le culte fut interdit à Royan, au Croisic et à la lande de Bourgeuil.[1]

## XVIII.

Pendant cette année parurent quelques ouvrages qui attirèrent sur leurs auteurs l'attention du clergé. Un ministre de Veines, nommé Robin, fit imprimer un livre intitulé: *Marseille sans miracles.* L'auteur avait pour but de démontrer que la tradition de l'arrivée à Marseille de Marie-Madeleine et de Lazare son frère, n'était qu'une fable, et que les miracles obtenus par leurs reliques étaient le résultat des piperies des prêtres et des moines. Les arguments de Robin valaient mieux que sa charité; il n'épargnait à l'Église romaine ni ses injures, ni ses railleries. Le clergé se vengea de l'écrivain huguenot, en déférant son livre au procureur général de Grenoble, qui lança des mandats d'arrêt contre lui et contre les pasteurs qui avaient approuvé son écrit. *Marseille sans miracles* fut brûlée publiquement par la main du bourreau.

Un autre écrit, qui déplut encore plus au clergé, fut le *Jubilé des églises réformées de France*, de Charles Drelin-

1. Drion. Hist. chron., t. II. p. 26.

court. Ce traité, imprimé depuis longtemps, fut réédité à l'occasion d'un jubilé qui se célébrait alors en France; le nom de l'auteur, les circonstances au milieu desquelles il parut, lui donnèrent un succès d'actualité.[1]

Charles Drelincourt était né à Sedan le 15 juillet 1595. Son père, chassé de son pays natal par les persécutions, s'était refugié dans cette ville, où il occupait une charge considérable à la cour du duc de Bouillon. Drelincourt fit de bonnes et fortes études théologiques au collége de Sedan et alla se perfectionner à l'académie de Saumur, où il étudia la philosophie sous Duncan; son aptitude au travail, sa rare intelligence et sa piété, lui donnèrent un rang distingué parmi ses nombreux condisciples. Il était «du nombre de ceux dont l'apôtre saint Paul veut qu'on ne méprise pas la jeunesse.» Nommé ministre en 1618, il fut appelé au poste de Langres, où on se proposait de fonder une église; il y commença ses fonctions qu'il remplit avec un zèle admirable et un succès qui le remplit de joie; mais le clergé, par son opposition, ayant ruiné la communauté naissante, le jeune pasteur en éprouva un si grand chagrin qu'il tomba dangereusement malade. Après sa guérison, le consistoire de Paris l'appela à desservir l'église de Charenton; il justifia le choix qu'on avait fait de lui, et il fut l'un des pasteurs qui jetèrent sur cette célèbre communauté le plus d'éclat par leurs talents et leur piété.

Drelincourt ne put éviter la lutte avec le clergé; son talent, simple, clair, populaire, le rendait tres-propre à la controverse; l'usage plein de tact qu'il faisait des Saintes-Écritures, la connaissance approfondie qu'il avait des dogmes romains, la manière ingénieuse, frappante, avec laquelle il montrait l'opposition qui existe entre ces dogmes et ceux de la Bible, le rendirent l'adversaire le plus dangereux du clergé et lui firent donner le nom de *fléau des missionnaires*.

De tous les écrits du pasteur de Charenton, son *Abrégé des controverses* fut celui qui attira sur son auteur le plus

1. La première édition de cet ouvrage parut en 1627 à Charenton, chez J. A. Joallin. La dernière a paru à Paris en 1826. — On trouve dans la France protestante, art. Drelincourt, la liste des nombreux ouvrages de ce célèbre ministre.

de haine et le plus de célébrité[1]. Les éditions se succédèrent rapidement, l'ouvrage devint classique parmi les réformés; c'était un manuel à la portée des plus simples: chacun y trouvait une arme, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Bayle, qu'on ne soupçonnera pas de partialité, disait de Drelincourt: « On ne saurait représenter dignement les services qu'il a rendus à l'Église par la fécondité de sa plume, soit que l'on regarde ses écrits de dévotion, soit que l'on regarde ses livres de controverse, il y a tant d'onction dans les premiers, l'esprit et les expressions de l'Écriture y règnent de telle sorte, que les bonnes âmes y ont trouvé et y trouvent encore tous les jours une pâture merveilleuse. Ce qu'il a écrit contre l'Église romaine a fortifié les protestants plus qu'on ne saurait le dire, car avec les armes qu'il leur a fournies, ceux même qui n'avaient aucune étude tenaient tête aux moines et aux curés et pressaient hardiment le collet aux missionnaires.»[2]

Drelincourt ne manqua pas d'adversaires: le plus bruyant fut le père Véron; ce prêtre, qui avait appris chez les jésuites la chicane et la mauvaise foi, entreprit de réfuter le *Jubilé des églises réformées* du pasteur de Charenton dans un écrit aujourd'hui complétement oublié. Véron appartenait à la grande famille des missionnaires, que le clergé lançait sur les réformés pour les molester, en attendant que des temps meilleurs lui permissent de leur en envoyer d'autres plus expéditifs.[3]

## XIX.

Les missions catholiques, qui sont l'un des traits saillants de l'époque dont nous retraçons la physionomie, dataient de loin; ce fut seulement après la prise de La Rochelle qu'elles prirent une grande extension, et furent pour les réformés une source continuelle de tribulations.

1. Il est intitulé : Abrégé des controverses ou sommaires des erreurs de l'Église romaine avec leur réfutation. La 1re édition parut à Genève en 1630. L'ouvrage fut condamné à être brûlé par la main du bourreau par le présidial de Vitry.
2. Bayle, Dict. hist., art. Drelincourt.
3. Haag, France protestante, t. IV, p. 310-311.

De nombreuses maisons de capucins et de récollets s'établirent en France dans le but d'attirer dans l'Église romaine le plus de réformés qu'il serait possible. Le clergé, de son côté, lança dans ce vaste champ de travail des prêtres et des laïques; ces derniers appartenaient, pour la plupart, à la classe la plus ignorante et la plus inférieure de la société. L'ennui de gagner honorablement leur vie à la sueur de leur front et l'appât du gain donnait à ces étranges apôtres un zèle extraordinaire. Ils étaient «à leurs pièces,» plus ils apportaient de certificats de conversion, plus ils étaient largement payés; ces convertisseurs prenaient le titre de *propagateurs de la foi*, mais le plus ordinairement on les appelait *les pères de la mission* ou simplement *les missionnaires*.

Pour remplir leur tâche, la science et le talent n'étaient pas absolument nécessaires; un aplomb imperturbable, un front d'airain, une voix de stentor suffisaient. Il y en avait même parmi eux qui ne savaient pas lire; au milieu d'eux, Véron brillait comme un flambeau: il était le Trèzel de la compagnie; nul homme n'était plus propre que lui à tourmenter les réformés. Les jésuites, qui n'avaient pu le souffrir dans leur compagnie à cause de son orgueil et de son insoumission, lui facilitèrent une retraite honorable en le faisant nommer à la cure de Charenton; il était là placé aux avant-postes du combat; il assistait à tous les sermons des ministres; à la sortie du temple, il montait sur un tréteau, qu'il avait fait construire près de la porte de son église, et là, debout comme sur un théâtre, il essayait une réfutation de ce qu'il avait entendu. La populace, qui ne comprenait rien aux débats religieux, applaudissait l'histrion, et apprenait de lui à haïr les réformés; les catholiques sensés haussaient les épaules. Dans sa forte ignorance, le curé provoquait les ministres de l'église de Charenton à des conférences publiques; ceux-ci ne daignaient pas même lui répondre: alors il triomphait et prenait leur dédain pour de la crainte, et, comme le moucheron de la fable, il sonnait la victoire après avoir sonné la charge.

Véron, qui importunait sans convaincre, trouvait quelquefois des contradicteurs qui lui empruntaient ses formes et son langage, et faisaient dégénérer la controverse en

misérables personnalités. Un écrivain anonyme fit paraître (1628) contre le trop célèbre missionnaire un pamphlet intitulé : *Véron exploitant partout le royaume de France.*[1]

L'auteur ne se plaint pas du curé, car il affirme qu'il fait plus de bien à la Réforme qu'il ne lui cause de mal par ses attaques ; il le compare à un pourceau, qui dans un verger semble mettre tout sens dessus dessous, et qui cependant laboure le champ en le fertilisant ; il le raille de ce qu'il se compare à un apôtre, tandis qu'il n'est bon qu'à provoquer des disputes; «celui, dit-il, qui voudrait prendre la peine d'examiner sa généalogie, trouverait certainement qu'il est issu de quelque maître d'escrime, et que sa naissance a été favorisée des influences du taureau et du bélier, qui sont des animaux choquants et de rencontre.»[2]

L'auteur ne s'étonne donc pas du refus des ministres à entrer en lice avec lui. «Quant aux conquêtes qu'il fait, dit-il, ce sont des victoires imaginaires. Aussi, en met-il les noms en blanc sur ses libelles; il a converti M. de ....; *idem* Mad. de ......, avec M. d'Averne; celui-ci sert de base à ses impostures, c'est un gentilhomme qui a fait banqueroute à notre religion, il y a plus de deux ans»; en jouant sur le nom du gentilhomme converti, il ajoute: «Je ne sais si c'est Véron qui l'a précipité dans l'Averne; quoi qu'il en soit, il le promène comme un ours par toute la France, le propose à tout propos comme un échantillon de ses victoires, et partout où il aborde, demandez-lui comme au diable de Job d'où il vient, il vous dira qu'il vient de convertir M. d'Averne; cependant il perd une infinité des siens et je peux protester, en toute sorte de vérité, que depuis que nous l'avons vu ici, notre Église s'en est accrue de plus de cinq cents personnes, et nos magistrats ont sujet de lui demander leurs légions comme Auguste à Varus.»

Le pamphlétaire protestant suit pas à pas Véron par toute la France; il rapporte comment à Rouen, le pasteur de l'Angle, auquel, selon son habitude, il demandait des

1. Bulletin de la société de l'hist. du prot. franç., t. VII, p. 529.
2. Ce pamphlet, très-rare, se trouve dans la bibliothèque de l'Église remontrante de Rotterdam; il est sans nom d'imprimeur.

*passages formels* pour prouver sa foi, lui montra formellement sa porte. Une autre fois, il dépeint le missionnaire catholique comme un gai convive. Béranger eût dit de lui: «Il a le dos au feu et le ventre à table.» Notre pamphlétaire est moins laconique: «J'apprends, dit-il, que Véron boit splendidement, et que de tous les préceptes de saint Paul, il approuve singulièrement celui qui ordonne l'usage du vin à Timothée, témoin son heureuse rencontre au festin de Messieurs les avocats, où il défraya la compagnie, et où le fumet du bon vin et des viandes exquises lui fit voir force sentences qu'il déballa magnifiquement.» L'écrivain anonyme termine en disant «qu'il a d'autres occupations qu'à s'amuser à courre le faquin. Tout ce qu'il peut promettre à Véron, c'est de le mepriser magnanimement et de faire relier tous ses livrets et ses cartels de défi si magnifiques avec les œuvres de Des Viettes[1].» Revenons aux missionnaires.

Ils courraient de lieu en lieu, et s'arrêtaient là où ils trouvaient un prêche. Ils entraient hardiment dans les temples, promenaient leurs regards insolents et dédaigneux sur l'assemblée, et prenaient, quand ils savaient écrire, des notes sur le sermon du prédicateur; à la sortie de l'église, ils montaient sur un tréteau et le réfutaient. Pour faire croire à leur science, ils avaient des piles de livres grecs et latins, dont ils récitaient quelques passages qu'on leur avait appris par cœur. Ils contrefaisaient les gestes et la voix du ministre. Quelquefois, du milieu de la foule, sortait une voix huguenote qui lançait un argument qui les embarrassait; alors la sotte populace qui les écoutait, au lieu d'ouvrir les yeux, s'irritait contre les réformés et imputait à leur malice l'ignorance de ses missionnaires.

Ces controversistes malfaisants pénétraient partout, jusque dans les salles où les synodes tenaient leurs séances; ils s'y introduisaient à l'aide de quelque juge ou de quelque haut dignitaire catholique; quand ils ne pouvaient y réussir, ils envoyaient des défis aux synodes, soit de vive voix, soit par écrit. — En faisant du bruit et en causant des troubles, ils atteignaient leur but. Quelquefois ils osaient interrompre les ministres qui prêchaient

1. Auteur inconnu.

devant le synode et leur donnaient des démentis pour les forcer à se défendre. Le plus souvent on ne répondait à leurs attaques que par le silence : c'était la mortification la plus grande qu'on pût leur infliger. Quand cependant il se rencontrait quelqu'un qui voulait conférer avec eux, ils prenaient la parole et il était impossible de les faire taire; ils parlaient tout seuls, et après avoir mis leurs adversaires, par leur loquacité inépuisable, dans l'impossibilité de leur répondre, ils se donnaient des airs de triomphateur. Après avoir ainsi vaincu dans un lieu, ils allaient dans la ville voisine publier la défaite du ministre; quelquefois ils le disaient converti, et s'en attribuaient naturellement l'honneur. Le désaveu suivait de près; les honnêtes gens s'indignaient de leurs mensonges, mais la populace, fascinée par leur hardiesse, ne mettait pas en doute leur victoire.

La manière de procéder des missionnaires indique leur mauvaise foi; jamais ils n'entraient au fond des questions et n'essayaient de répondre à ceux qui les mettaient en présence des textes de la Sainte-Écriture, qui condamnent de la manière la plus formelle les enseignements de l'Église romaine. C'est en vain qu'on voulait les forcer à répondre, ils glissaient à travers les arguments de leurs adversaires comme des couleuvres à travers des épines, et transportaient la question sur un autre terrain. Ils prenaient l'offensive, recourant à des sophismes qui ne laissaient pas d'embarrasser ceux qui n'avaient pas étudié à fond les points dogmatiques qui séparent les deux communions. «Vous donnez, disaient ces avocats de Rome, à votre religion le nom de Réforme, elle n'est donc pas celle de Jésus-Christ; car ce serait un blasphême de soutenir qu'elle a besoin d'être réformée. — Votre religion, disaient-ils encore, a été bâtie par Luther, Zwingle, Calvin, Bèze.» Si, à cet argument, on répliquait par quelques bonnes paroles, ils se contentaient pour toute réponse de dire: «Vos réformateurs sont de *nouveaux venus*.» Ils glorifiaient l'unité du catholicisme et la donnaient pour une des marques de la véritable Église; ils disaient aux réformés: Votre Église varie, donc elle n'est pas la véritable; ils attaquaient les mots de trinité, de consubstantialité, qui ne se trouvent pas dans la Sainte-

Écriture, et ils en inféraient que la religion réformée était infidèle à son principe de ne recevoir, comme vrai, que ce qui est contenu littéralement dans la Bible; partout ils trouvaient des sujets de chicane, jusque dans la belle prière de Théodore de Bèze[1]. «Comment seriez-vous, disaient-ils des réformés, puisque vous confessez devant Dieu, que vous transgressez chaque jour ses commandements, que vous êtes enclins au mal et incapables par vous-mêmes d'aucun bien. Il serait aussi long que fastidieux de raconter en détail ces chicanes qui avaient beaucoup de succès auprès des ignorants. Le gouvernement n'intervenait pas; les évêques laissaient faire.[2]

## XX.

Ce fut au milieu de ces mesquines chicanes que les réformés tinrent à Charenton leur vingt-huitième synode national. Les provinces représentées par leurs députés, étaient l'Anjou, la Touraine, l'Ile-de-France, la Normandie, le Dauphiné, les Cévennes, le Béarn, la Basse-Guyenne, le Vivarais, le Berry, la Bourgogne, la Provence, la Haute-Guyenne, la Bretagne.

Abimelech Cumont, conseiller au parlement de Paris, et que Maichin appelle « un des plus savants hommes de la robe », remplit auprès de l'assemblée les fonctions de commissaire royal. Ce protestant, qui demeura fidèle à sa foi religieuse, prononça un discours dans lequel régnait un ton de tristesse qui indiquait combien sa tâche lui était pénible[3]. Il le commença par l'éloge de Louis XIV, et rappela que ce prince, lors de son avénement à la couronne, avait promis l'observation des édits et engagea les députés à se réjouir doublement de ses victoires comme Français et comme protestants, puisque la plupart des généraux victorieux appartenaient à leur culte. Après cela il leur dit : «Je suis chargé de la part de la cour, de vous défendre d'entretenir des rapports avec les protestants étrangers, de vous plaindre à l'avenir des infractions

1. La confession des péchés qui se lit dans les églises réformées au commencement du service.
2. Élie Benoît, t. III, liv.
3. Haag, France protestante, t. IV, p. 146.

aux édits, et de vous occuper dans vos assemblées synodales d'autres sujets que ceux de dogmes et de discipline; vos ministres ne publieront aucun écrit sans l'approbation de deux de leurs collègues; quand il y aura dans le corps pastoral des membres qui abandonneront votre communion, vous ne prononcerez pas leur excommunication, et même vous ne les reprimanderez pas; vous ne recevrez plus de ministres étrangers, et vos synodes provinciaux n'ordonneront aucun jeûne public; vos pasteurs cesseront de se servir dans leurs livres et leurs sermons de termes insultants à l'égard des catholiques; ils n'appelleront plus le pape l'Antéchrist, et l'Église romaine une Église idolâtre; vous retrancherez tous les termes blessants pour la religion catholique, qui sont dans vos liturgies et vos psautiers. Tel est le désir de la cour.»

Le commissaire royal se plaignit en outre de la conduite des protestants du Midi qui avaient rétabli leur culte dans les lieux où il avait été supprimé, et de quelques ministres qui avaient retranché de leur communion des fidèles qui avaient envoyé leurs enfants à des écoles catholiques.

Ce discours, malgré la bienveillance bien connue du commissaire, impressionna vivement les membres de l'assemblée, qui sentirent amèrement leur dépendance. Les temps où Chamier disait: «Si on ne nous donne pas la permission, nous saurons la prendre», étaient passés sans retour. Mais Dieu leur restait; Dieu qui les eût délivrés, s'ils eussent mieux regardé à lui.

Garissoles répondit à Cumont. Il commença par l'éloge de Louis XIV, qu'il appelle une étoile d'Orient qui a paru avec un éclat qui fait revivre toutes les espérances de ses fidèles sujets, ce qui a rempli d'admiration et d'étonnement tous les pays du christianisme. Son discours ne fut que la paraphrase de celui du commissaire royal[1]. Il promit que les réformés se soumettraient, mais il pria le roi de mettre un frein aux entreprises du clergé catholique; il le supplia surtout de se rappeler que la confession de foi des églises réformées datait de cent ans, et que le synode n'y pouvait rien changer sans se rendre coupable de prévarication. Il justifia ensuite ses coreligionnaires des

1. Haag, France protestante, t. V, p. 216.

accusations lancées contre eux. Il le fit avec force, sans sortir des bornes d'une sage modération; quand il défendit les pasteurs qui avaient retranché de leur communion les fidèles qui avaient envoyé leurs enfants à des écoles catholiques, il dit avec un grand à propos au commissaire royal : «Si nous nous opposons à ce que les protestants envoient leurs enfants chez les jésuites, c'est pour qu'ils ne sucent pas ces maudits principes de certains casuistes romains, qui ont plongé le royaume dans une mer de pleurs et d'amertumes; nous ne sommes pas au reste les seuls coupables, puisqu'à l'heure même l'université de Paris vient d'intenter un procès aux jésuites pour avoir corrompu la jeunesse et l'avoir empoisonnée de leur morale.»

Garissoles termina son discours en priant le gouvernement de ne pas se montrer plus sévère envers eux qu'envers les autres Français, et de permettre aux jeunes gens protestants d'aller étudier à Genève, puisqu'on permettait à la jeunesse catholique d'aller étudier à Padoue.

L'assemblée envoya une députation au roi pour le féliciter de son avénement au trône, et le remercier de lui avoir permis de tenir un synode national. Elle fut reçue très-gracieusement, mais quelques jours après, la cour enleva aux églises le droit de présenter des candidats à la députation générale, et nomma député général le baron d'Arzivilliers en remplacement du marquis de Clermont. Le synode, qui ne s'était pas encore séparé, réclama inutilement contre cet acte qui portait une si grave atteinte aux priviléges des églises. Le synode dut se soumettre à la plus grande partie des exigences de la cour, qui daigna, par une lettre du roi, lui en manifester son contentement. Avant de se séparer, le synode déposa le professeur Codurc, de Nîmes, convaincu d'avoir sympathisé avec les catholiques et d'avoir conçu un plan de réunion pour les deux Églises, et censura ceux des protestants qui ne se retiraient pas à l'approche d'une procession et qui consentaient à se découvrir sur son passage. Ses séances avaient duré du 26 décembre 1645 au 26 janvier 1646.[1]

1. Actes des assemblées synodales. — Aymon, les Synodes. — Haag, France protestante, art. Garissoles et Cumon. — Drion, Hist. chron., t. II, p. 27-28.

## XXI.

Dans le courant de l'année 1645, qui fut fatale aux réformés par les tracasseries des missionnaires et par de nombreux dénis de justice, ils perdirent le jeune Tancrède, qui portait le nom si cher de Rohan. Avant d'entrer dans le récit de sa vie, qui excite vivement encore notre intérêt, il nous faut porter nos regards en arrière de quelques années et suivre, par la pensée, un convoi, qui part le 19 mai 1639 de Kœnigsfelden et se dirige lentement vers Genève. Ce convoi est celui de Henri de Rohan, qui s'était volontairement exilé à Venise, ne voulant pas être le témoin impuissant de l'abaissement de son parti.

Il jouissait avec délices de sa solitude, quand Louis XIII l'en retira, en l'invitant par une lettre de sa main à s'opposer aux entreprises de l'Empereur et du roi d'Espagne contre le pays des Grisons. Ces derniers l'élurent leur général, et le roi de France lui donna le commandement de tous les gens de guerre qu'il avait dans ce pays, où il acquit en peu de temps une influence extraordinaire; Richelieu, qui le redoutait autant qu'il l'admirait, lui donna l'ordre (1633) de partir pour Venise; il obéit, mais quinze jours après il était de retour, sous prétexte de prendre les eaux de Baden. C'est dans ce bourg solitaire qu'il composa son traité du gouvernement des XIII cantons.

La même année, Richelieu, qui manquait de généraux habiles et expérimentés, le manda à la cour. Rohan hésita d'abord, puis il obéit; quelques mois après (1635), il reçut le commandement d'un corps d'armée, fit des prodiges de valeur et de tactique militaire, et, avec une armée dont le chiffre s'élevait à peine à 3,400 hommes, il s'opposa à l'entrée des troupes allemandes et espagnoles qui voulaient envahir la Valteline et leur fit subir (27 juin 1635) une éclatante défaite dans le val de Savino; le 3 juillet suivant, il les refoula dans le Milanais. Rohan se vengea noblement de son souverain, si injuste envers ses coreligionnaires, en abaissant ses ennemis; ceux-ci, après trois mois, essayèrent de reprendre le terrain perdu. Le

duc prit si bien ses dispositions, qu'il les renfermât dans le val de Fresle, où ils eussent tous été tués ou fait prisonniers sans un officier qui, par lâcheté ou par trahison, leur livra un passage par lequel ils s'échappèrent. Le roi d'Espagne essaya de corrompre l'homme qu'il ne pouvait vaincre. Il chargea de cette commission un Français, du nom de Clausel : le duc comprit, il fit pendre le traître. Humilié de sa vaine tentative, le roi ordonna à Serbelloni d'entrer dans la Valteline. Une nouvelle victoire, chèrement achetée à Morbegno (10 novembre), dispersa les impériaux. Louis XIII écrivit une lettre de félicitations à Rohan : ce fut sa seule récompense.[1]

Maîtres de la Valteline, les Grisons réclamèrent au gouvernement français l'exécution de la promesse qu'il leur avait faite de la leur rendre ; Richelieu refusa : les Grisons crièrent à la perfidie. Rohan, qui ne crut pas le moment propice pour faire de l'opposition, garda le silence au risque de faire suspecter sa bonne foi ; il eût peut-être, à cause de sa grande et légitime influence, éloigné le danger d'un conflit, si, au retour d'une expédition dans le Milanais, il n'eût été atteint d'une maladie si grave que sa vie fut en danger. Quand il revint à la santé, il apprit que les Grisons s'étaient alliés avec l'Autriche contre la France. Il expédia des courriers à Richelieu, pour le supplier de donner quelques satisfactions aux Grisons ; le cardinal ne lui répondit même pas. Dans ce moment, toute son attention était dirigée sur Corbie, tombée au pouvoir des Espagnols. L'infortuné Rohan, sans argent, sans vivres, sans munitions, eut à soutenir le choc des Grisons, réunis aux impériaux et aux Espagnols. Il réussit à se jeter dans le fort du Rhin à Reichenau. Il eût été perdu, si la médiation des cantons suisses ne l'eût retiré d'une position intenable. Le 26 mars, une convention fut signée ; elle portait que les Français évacueraient le pays avant le 3 mai, et que le duc demeurerait comme otage jusqu'à l'exécution du traité. La cour ne daigna pas répondre à Rohan, qui donna ordre aux troupes de sortir de la Valteline, et les conduisit dans le pays de Gex ; là, il les congédia, envoya sa dé-

1. Mémoires et lettres de Henri de Rohan sur la guerre de la Valteline, recueillies et publiées par Zur-Lauben. Paris 1748, 3 vol. in-12.

mission au roi, et se retira à Genève. Ses premières victoires lui avaient valu une lettre de Louis XIII; vaincu, Richelieu l'accusa de trahison![1]

Genève fit à Rohan un accueil qui le consola de l'ingratitude d'une cour qu'il avait servi avec tant de fidélité, et qui osait suspecter sa droiture. Son séjour dans la ville de refuge ne fut pas de longue durée; le roi, qui mesurait la grande âme du chef calviniste à la sienne, s'inquiéta de sa présence si près des frontières, dans un moment où l'Espagne faisait des offres séduisantes au duc de Savoie. Il lui ordonna (janvier 1638) de quitter Genève et d'aller à Venise; le duc qui, par un refus, ne voulait pas attirer la colère de son souverain sur la ville hospitalière, obéit; mais au lieu de se diriger vers Venise, il se rendit à Lindsbourg, où il trouva son ami Bernard de Saxe-Weimar. La réunion de ces deux habiles capitaines fit croire à la cour à un complot; mais ses inquiétudes se dissipèrent, quand elle apprit qu'ils se disposaient à prêter leur épée à la France contre ses ennemis. En effet, un mois après son départ de Genève, Rohan combattait les impériaux à Rheinfeld. Blessé au pied et à l'épaule, il tomba entre leurs mains; à la vue de leur chef prisonnier, ses braves soldats se jetèrent avec furie sur eux et livrèrent un combat meurtrier autour de son corps ensanglanté. Les impériaux résistèrent d'abord, puis, frappés de stupéfaction, ils se retirèrent en abandonnant leur prisonnier. D'après son ordre, Rohan fut transporté à Zurich: le trajet fut pénible; ses blessures lui causaient d'intolérables douleurs: il crut cependant, ainsi que tous ses amis, à sa prochaine guérison, des lettres de félicitation lui arrivaient de toutes parts; mais, après des souffrances cruelles, supportées avec une résignation toute chrétienne, il mourut le 13 avril et remit sa grande âme à Dieu. Il avait vécu 58 ans.[2]

1. Bazin, t. III, p. 409 et suiv. — Mémoires de Rohan. — Richelieu, t. VII. — Le Vassor, t. X, liv. XXXIX.

2. Richelieu, liv. X. — Bassompierre, t. III, p. 365. — Le Vassor, liv. XLIII, p. 471. — Bazin, t. IV, p. 39.

## XXII.

Devant ce cercueil, dans lequel, enveloppé de son manteau militaire, repose le corps du chef huguenot, nous nous recueillons; nous avons suivi pas à pas, dans sa vie si remplie, cet homme grand par sa naissance et son génie, mais plus grand encore par son cœur. Nous l'avons admiré; toutes les grandeurs ont droit à notre admiration, mais comme celle de Rohan, elles ne forcent pas toutes notre estime et notre sympathie. En effet, dans le chef huguenot, nous voyons réunis ce qui fait le vrai grand homme, une belle âme, un cœur aimant, un noble caractère, des victoires remportées sans orgueil, des échecs subis sans abattement, des ingratitudes supportées avec dignité; ce n'est pas un homme de guerre ordinaire, c'est un fier huguenot qui emporte dans son cercueil toutes les espérances de grandeur de son parti; c'est un Français qui se venge de son roi en mourant à son service.

La veuve de Rohan voulut que la dépouille de son mari fut transportée à Genève. Le 19 mai, trente-six jours après sa mort, le funèbre convoi quitta Kœnigsfelden et s'achemina à petites journées vers la ville de refuge; partout les populations se portèrent, avec un douloureux empressement, au-devant du char funèbre. Quand le cercueil arriva sur la frontière de la république, quarante notables bourgeois le reçurent. Devant la bière, portée par huit capitaines, marchaient six de ses compagnons de guerre, tenant en main les éperons, la cotte d'armes, le guidon, l'épée, les gantelets et le heaume timbré de Rohan; Priole portait les insignes de la pairie; quatre anciens syndics tenaient les coins du poêle. La marche du cortége était fermée par les magistrats, les ministres et les bourgeois; un immense concours du peuple, grave et recueilli, formait la haie. Son corps fut déposé dans l'église de Saint-Pierre, où il est encore.[1]

## XXIII.

Rohan avait épousé Marguerite de Béthune, fille aînée de Sully. Cette dame, remarquable par sa beauté et les

1. Le Vassor, liv. XLIII, p. 476.

grâces de son esprit, fut toujours à la hauteur des grandes destinées politiques de son mari, elle n'était pas cette femme tendre, aimante, fidèle, qui eût été, pour l'homme appelé aux rudes luttes des partis, un ange consolateur; elle oublia, si nous devons en croire Tallemant-des-Réaux et Le Vassor, ses devoirs d'épouse; mais elle vécut toujours extérieurement en bonne intelligence avec son mari, qui lui portait une affection profonde et respectueuse, et qui, peut-être, ignora ses désordres; neuf enfants naquirent de leur mariage : un seul survécut, Marguerite.

Marguerite de Rohan, héritière d'un des plus grands noms de France[1], se fit remarquer par sa beauté et son orgueil; elle ne voulut pour époux qu'un prince. Son père voulut la marier à Bernard de Saxe-Weimar, ce projet ne se réalisa pas. Louis de Bourbon, comte de Soissons, la rechercha, mais il mourut bientôt après, vivement regretté de la douairière de Rohan, qui, en vue de cette alliance, avait fait à sa fille une donation de ses biens. Marguerite avait cependant atteint sa vingt-septième année; et celle qui avait déclaré ne vouloir s'allier qu'à un prince, épousa le marquis de Chabot, qui n'avait pour toute fortune que sa bonne mine et son épée. Sa mère, irritée de cette mésalliance, demanda l'annulation de la donation qu'elle lui avait faite, lorsqu'elle devait se marier avec le prince de Soissons. La cour, qui avait favorisé Chabot, et avait vu avec plaisir la fille du grand chef calviniste épouser un catholique, prit son parti contre sa mère, dont les demandes furent repoussées par les tribunaux; c'est alors que la veuve de Rohan produisit dans la société un jeune homme, qu'elle lui présenta comme le frère de la marquise de Chabot. La surprise fut extrême, et l'on crut généralement à la cour que le jeune homme qu'elle présentait sous le nom de Tancrède de Rohan, était ou un enfant supposé ou un enfant adultérin, et qu'elle ne s'était résolue à cette démarche extrême que pour punir sa fille d'avoir contracté une mésalliance.

1. On connaît la fière devise des Rohan :

Roi, je ne puis;
Duc, je ne daigne;
Rohan je suis.

## XXIV.

L'histoire de ce jeune homme est encore enveloppée de mystères. Il naquit à Paris le 18 décembre 1630, et fut baptisé dans l'église de Saint-Paul, sous le nom de Tancrède. Sa mère, ainsi qu'elle le déclare dans le factum qu'elle publia[1], tint sa naissance secrète, parce que son mari aurait craint que ses ennemis ne le lui enlevassent pour le retenir comme ôtage et le faire élever dans la religion catholique romaine. Elle confia l'enfant à un gentilhomme nommé La Métairie, qui demeurait dans un petit village réculé de la Normandie.

Marguerite de Rohan ignora longtemps qu'elle avait un frère; quand elle l'apprit, elle forma le dessein de l'enlever, et peut-être, selon Élie Benoît, de s'en défaire, afin de n'être pas privée de son opulent patrimoine. Elle révéla son secret et ses desseins au marquis de Ruvigny, jeune gentilhomme courageux, spirituel, ambitieux, qui la détourna de l'idée de faire mourir son frère, et lui conseilla de l'enlever. L'enfant fut placé en Hollande chez un bourgeois de Leyde.

Quand, plus tard, Marguerite eut épousé le marquis de Chabot, Ruvigny se décida à faire connaître à la duchesse de Rohan la retraite de son fils; celle-ci envoya immédiatement à Leyde des agents sûrs et fidèles, qui lui ramenèrent Tancrède. Quelques heures après leur départ, ceux de sa fille et de Chabot arrivaient pour l'enlever.

L'apparition de cet enfant, que la veuve de Rohan présentait comme son fils, fit naître de vives sympathies et une opposition non moins vive. Les réformés, qui n'avaient jamais soupçonné la vertu de la duchesse, ne doutaient pas qu'il ne fût le fils de leur chef bien-aimé : ses traits, sa taille, son air, ses manières, sa vivacité, son aptitude aux exercices du corps, tout leur rappelait son glorieux père, tout jusqu'au petit bouquet de cheveux blancs sur le devant de la tête, qu'on appelait le toupet de Rohan[2]. Dieu, disait sa mère dans son factum, lui a donné une marque naturelle, à quoi il est impossible de le méconnaître.[3]

1. Fonds Saint-Magloire, n° 46.
2. Tallement-des-Réaux, Historiettes.
3. *Factum* de la duchesse de Rohan.

La cour, qui se déclarait hautement pour Chabot, disait qu'il était bien étonnant que la duchesse ne présentât pas une preuve écrite de la main de son mari, attestant que Tancrède était réellement son fils ; elle n'épargnait pas sa réputation, attaquait point par point son factum, et s'efforçait de prouver que Tancrède était un enfant adultérin, dont elle aurait toujours caché la naissance, si sa fille s'était mariée selon ses désirs.

L'affaire fut portée devant le parlement ; le procès fit un bruit immense. La duchesse, qui se sentait impuissante devant l'opposition acharnée de la cour[1], se laissa condamner par défaut, pensant que Tancrède, à sa majorité, se pourvoirait contre l'arrêt. Cet arrêt fut tel qu'elle l'avait prévu. Il fit défense à Tancrède de prendre le nom et les armes de Rohan. Le parlement agit plus politiquement que légalement, et «ne détruisit pas, dit Larrey, le préjugé d'un grand nombre de personnes de la première qualité en faveur de la filiation que la mère soutint pendant le reste de sa vie et à l'article de la mort.»

Tancrède resta à Paris, où il fit grande figure. Il avait toutes les grâces et l'esprit des Rohan. A l'époque des troubles de la Fronde, il prit le parti du parlement dans l'espérance de se le rendre favorable ; la mort mit fin à son procès. Le 29 janvier 1645, il fut tué dans une escarmouche près de Vincennes. Sa mère fut inconsolable, et obtint en 1654 des magistrats de Genève, de faire déposer ses restes près de ceux de son père putatif. Elle leur fit élever un tombeau, sur lequel elle fit graver une inscription touchante[2]; six ans après elle mourut, son corps fut placé près de celui de son illustre époux.

Dans les dernières années de sa vie, elle s'était réconciliée avec sa fille, qui, à l'instigation de la famille de son mari, poursuivit son frère jusque dans son tombeau, et lui disputa même son nom inscrit sur la pierre sépulcrale. Louis XIV invita les magistrats de Genève à se conformer aux désirs des Chabot; ils obéirent. Les temps où les Genevois ne courbaient pas la tête était passé: le roi de France était tout-puissant.[3]

1. Tallemant-des-Réaux, Historiettes.
2. Note XVI.
3. Fragments biograph. et histor. de Grenus (26 déc. 1660).

Marguerite de Rohan persista dans la foi protestante jusqu'à sa mort (1684). Ses enfants furent élevés dans la foi catholique, contrairement aux stipulations de son contrat de mariage. Elle expia sa faute; mais le châtiment fut rude, car pour une mère tendre et croyante, il n'est pas de douleur plus amère que celle de ne pouvoir lire la Bible avec ses enfants et prier avec eux.

## XXV.

Les années 1645, 1646 et 1647 n'offrent rien de saillant; ce sont toujours les mêmes dénis de justice; le culte est interdit à l'île Bouchard (Indre-et-Loire)[1], à Romoules[2], à Saint-Sylvain (Seine-Inférieure)[3], à Générac (Gard)[4], et dans plusieurs autres lieux. Un arrêt du conseil approuve la décision de l'évêque de Valence qui, de sa pleine autorité, a fait démolir le temple de Cliou-Usclat (Drôme). Cet évêque a plusieurs imitateurs qui substituent leur action à celle du Gouvernement. Une sentence du président de Poitiers ordonne de murer les portes du temple de Mougon; quelques écoles sont supprimées. On accable d'amendes les réformés qui reçoivent dans leurs maisons les moines qui quittent leur couvent. On les force de tendre le devant de leurs maisons lors du passage du Saint-Sacrement; on méconnaît à leur égard le droit de l'autorité paternelle; on ne s'arrête pas même devant la folie: le parlement de Paris ordonna qu'un pauvre insensé qui avait arraché des mains d'un prêtre une hostie consacrée et l'avait brisée, aurait le poing coupé et serait brûlé vif; son arrêt reçoit son exécution; et cependant ces mêmes catholiques, qui se constituaient les défenseurs du *corpus domini*, le bafouaient par des scènes indécentes qui eussent fait rougir un Barelette et les prédicateurs les plus excentriques du moyen âge. Ils avaient fait sur le Saint-Sacrement une chanson qui se chantait dans les cabarets; lors des processions de la Fête-Dieu, les bou-

1. Arrêt du parlement de Paris (1er avril 1645).
2. *Idem* (3 juin 1645).
3. *Idem* (20 juillet 1645).
4. *Idem* (6 novembre 1645).

langers et les bouchers se disputaient le pas : de là un procès entre ces deux corporations. Le premier rang nous appartient, disaient les boulangers, parce que nous fournissons la matière du mystère, à la gloire duquel cette pompe est destinée; erreur, répondaient les bouchers, car le pain n'est adoré que lorsque, par la consécration, il est devenu chair et sang[1]. L'évêque d'Uzès, témoin de ces scandaleux débats, déplorait, dans une harangue à la reine (19 avril 1646), les excès dans lesquels tombaient les prêtres catholiques, dont plusieurs embrassaient la foi protestante. De ce nombre fut Jarrige, l'un des prédicateurs les plus éloquents de la société de Loyola. Ce jésuite abjura publiquement la foi romaine à La Rochelle, le jour de Noël 1647.[2]

## XXVI.

Jarrige était instruit, spirituel, mais fourbe; il dissimula si bien ses sentiments, que la société ne connut son abjuration qu'après sa fuite. A Leyde, où il s'était refugié, il prêcha devant une nombreuse assemblée contre les erreurs du papisme. Les États, émerveillés de son savoir et de son éloquence, lui accordèrent une pension.

En apprenant sa défection, les jésuites firent informer contre lui, et publièrent des écrits dans lesquels ils le représentèrent sous les couleurs les plus odieuses. Le présidial de La Rochelle le condamna à mort.

Jarrige ne jugea pas prudent de purger sa contumace; il répondit à l'arrêt de mort par un pamphlet intitulé : *les Jésuites sur l'échafaud*[3]. Le titre du livre, les révélations scandaleuses qu'il contenait, le nom de l'auteur, donnèrent au livre un succès qui fit jeter des cris de rage à la société de Loyola, qui n'avait jamais été attaquée d'une manière aussi sanglante.

Une rupture aussi bruyante eût dû être éternelle; il n'en fut rien. Les jésuites préférèrent attirer doucement à eux le transfuge que de l'avoir pour ennemi; ils réussirent :

1. Élie Benoît, t. III, liv. II, p. 70.
2. Il était natif de Tulle (Corrèze).
3. L'ouvrage parut à Leyde en 1619. Il fut traduit en flamand et en latin.

le transfuge revint au bercail. Il quitta Leyde, et se rendit à Anvers dans un couvent, d'où il publia une rétractation dans laquelle il fait hautement amende honorable, rétractant tout ce qu'il avait avancé, comme faux.

Après sa rétractation, il rentra dans l'obscurité pour n'en plus sortir; on ne le vit plus, on ne l'entendit plus; Élie Benoît croit que les jésuites l'enfermèrent dans quelqu'une de leurs maisons pour y faire pénitence toute sa vie du scandale qu'il avait commis. Cette opinion peut être vraie; mais sans vouloir faire des jésuites les geoliers de Jarrige, ne peut-on pas aussi croire que, tout effronté et turbulent que fut le célèbre prédicateur, il jugea sage et prudent de se cacher; qu'aurait-il fait dans le monde à la face duquel il s'était déclaré calomniateur et fripon? Quand on tombe aussi bas, la plus sage résolution est de fuir toute compagnie et de pratiquer ce que disait Balzac pour une bien plus petite raison : «J'irais, disait cet écrivain, manger mon cœur dans le désert d'une Thébaïde[1].» Est-ce là ce que fit Jarrige? Nous ne pouvons l'affirmer. L'opinion de l'historien de l'édit de Nantes n'est pas improbable. Les jésuites sont prudents; leurs précautions n'étaient pas inutiles.

## XXVII.

Après l'abjuration de Jarrige, nous ne trouvons rien de bien remarquable à mentionner, si ce n'est un écrit qui parut au commencement de l'année 1648. Il ne portait pas de nom d'auteur, mais il révélait chez celui qui l'avait composé, une connaissance parfaite de l'état des réformés, et peut-être était-il un transfuge du protestantisme, tant il savait bien parler la langue de Canaan. Cet écrit était divisé en trois parties: la première portait le titre d'*Instruction générale* pour tous les commissaires qui assisteront, de la part du roi, aux synodes provinciaux des églises prétendues réformées de ce royaume. La seconde portait celui d'*Instructions générales* pour les commissaires qui assisteront, de la part du roi, aux synodes nationaux de ceux de la religion prétendue réformée; la troisième

1. Lettre XXXIV à Chapelain. — Élie Benoît, t. III, p. 93.

portait celui d'*Articles* à nos seigneurs les ministres d'État, à ce que ceux de la religion prétendue réformée ne fassent aucun progrès en ce royaume, soit dans le temporel, soit dans le spirituel[1]. L'écrit était un manuel complet à l'usage de ceux qui sans violence, mais par d'habiles chicanes, voulaient arriver sans bruit à l'anéantissement de la Réforme. Julien l'Apostat n'eût pas, dans sa haine contre les chrétiens, conçu un plan plus habile pour les pousser à leur ruine.

L'auteur du fameux écrit anonyme eût trouvé des aides disposés à le seconder dans la haine qu'il portait aux réformés, sans les embarras que Mazarin rencontrait dans une cour molle, galante et factieuse, qu'il s'efforçait de tenir dans la soumission en favorisant ses penchants pour les plaisirs; il put cependant conclure la célèbre paix qui, pendant quatre ans, avait été négociée à Münster et à Osnabrück.[2]

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. III, liv. II, p. 95.
2. Ces traités de paix, dont l'un fut conclu entre l'empereur d'Allemagne et le roi de France, et l'autre entre la reine de Suède et l'empereur, mirent fin à la guerre de trente ans, et réunirent, à part Strasbourg, l'Alsace à la France.

# LIVRE XXXV.

## I.

Mazarin avait rapporté d'Italie un scepticisme qui le rendait indifférent en matière de religion. Il ne tenait au catholicisme que par le crédit et l'éclat que lui donnait sa haute dignité ecclésiastique. S'il eût été le maître, le petit troupeau (c'est ainsi qu'il appelait les réformés) aurait joui en paix de tous ses droits. Il savait apprécier les hommes, et quand il discernait chez eux quelque aptitude aux affaires, il regardait à leur mérite et non à leur foi religieuse. C'est ainsi qu'il appela en 1650, à la direction des finances, le protestant Herwart, administrateur intègre, et capable de débrouiller le chaos de cette partie, si importante, du service public.

Le clergé, mécontent de cette nomination, fit signifier son opposition au chancelier, la fondant sur ce que le protégé du cardinal, en sa qualité de huguenot, était incapable d'être admis, soit dans le conseil d'État, soit dans le conseil privé; il lui rappela que telle avait été la volonté de Louis XIII depuis le siége de La Rochelle, et que la régente elle-même avait formellement promis qu'il en serait ainsi.

Mazarin, qui ne voyait autour de lui que des hommes rapaces ou incapables, donna une preuve plus éclatante encore de l'estime qu'il avait pour Herwart, en ajoutant plus tard, à son titre d'intendant, celui de contrôleur général. Herwart était originaire d'Augsbourg: il avait fondé à Paris une puissante maison de banque; quand l'Alsace fut envahie, il mit toute sa fortune à la disposition de Louis XIII, qui put ainsi retenir sous ses drapeaux 10,000 Suédois, qui, faute de paie, menaçaient de le quitter. Le roi se montra reconnaissant, et donna au banquier la forêt de la Hart, qu'on confisqua sur ses descendants à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes.[1]

1. Haag, France protestante, art. Herwart.

Herwart était sincèrement pieux; il aimait ses coreligionnaires de France, dont il savait apprécier la capacité et la probité. Il fit entrer dans son administration ceux d'entre eux, auxquels il reconnut une aptitude propre à ce genre de travail, et, grâce à lui, de tous les services publics, celui des finances fut celui qui fut administré avec le plus d'intelligence et de probité. L'influence de l'intendant se fit sentir dans les églises : les plus pauvres furent secourues, et les gages des ministres furent payés avec une grande régularité.[1]

Mazarin, qui avait résisté à l'opposition inintelligente du clergé, n'osa pas lutter contre ses exigences journalières, et ouvrir aux protestants la porte des autres emplois publics, quoiqu'il fût convaincu qu'on faisait tort à l'État en le privant de leurs services. Il ne put empêcher le conseil de rendre (20 avril 1650) un arrêt confirmatif de celui du 23 décembre 1649, relatif aux édits de pacification, mais cet arrêt ne mit pas longtemps les réformés à l'abri des poursuites de leurs ennemis. Le mois suivant, le Châtelet rendit une sentence qui força un protestant à payer une pension à sa fille catholique, quoiqu'il eût offert de la recevoir chez lui. Cette sentence avait une haute portée; elle détruisait le lien de la famille et brisait l'autorité paternelle. Les parlements adoptèrent avec empressement cette jurisprudence, propre à favoriser et à encourager les conversions.[2]

## II.

Ce qui affligeait le plus vivement les réformés, c'était l'enlèvement de leurs enfants. Tous les moyens étaient bons pour les engagar à quitter la maison paternelle. Il y eut à Nîmes un soulèvement à l'occasion du rapt de Pierre Coutelle. Cet enfant, à peine âgé de treize ans, était l'un des fils de feu Pierre Coutelle, conseiller et secrétaire du roi. Louis Bérard, son oncle maternel, et Braicy, ses tuteurs, commirent l'imprudence de le mettre dans le collége des jésuites et de le placer sous la surveillance du

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. III, p. 140.
2. Drion, Hist. chron., t. II, p. 36-37. — Élie Benoît, t. III, p. 142-143.

père Beth. Celui-ci et ses collègues, abusant de leur influence, l'engagèrent à abjurer, et pour le soustraire aux réclamations de son tuteur, le confièrent à la garde de l'évêque, qui le reçut dans son palais. C'était une violation flagrante de l'article XVIII de l'édit de Nantes, qui défendait, sous peine de punition exemplaire, d'enlever par force ou par *induction,* contre le gré de leurs parents, les enfants de la religion réformée. Les tuteurs du jeune Coutelle firent sommer, par les voies ordinaires de la justice, l'évêque Hector Ouvrier, de le leur rendre sans délai. Le prélat, Toulousain d'origine, et membre d'une famille connue par son fanatisme, leur répondit : « L'enfant en abjurant, a cédé aux inspirations de sa conscience; craignant d'être maltraité par ses parents, il s'est retiré chez Reynaud-Ferrand, receveur des deniers, et l'a prié de le faire conduire à l'évêché. Averti de cela, j'ai envoyé mon carrosse pour le prendre; quand il m'a vu, il m'a prié de le protéger contre la violence de ses tuteurs, et m'a déclaré qu'il voulait vivre et mourir dans la religion catholique; témoin de sa foi vive et profonde, j'ai cru devoir le prendre sous ma protection; mais j'en ai donné aussitôt avis au procureur du roi, afin qu'il envoyât le lieutenant de Rozel et un magistrat de la religion réformée pour qu'ils reçussent la déclaration de l'enfant; ce qu'ils ont fait et l'ont ensuite communiqué à ses tuteurs. Il est trop jeune, dira-t-on, mais ce n'est pas là un obstacle, puisque l'Église catholique admet à la communion avant l'âge de treize ans. Dieu, ajouta le prélat, peut aussi bien toucher le cœur d'un jeune que d'un vieux, et plus d'une fois des enfants, moins âgés que Coutelle, ont versé leur sang et souffert le martyre, Dieu suppléant par un surcroît de grâce à la faiblesse de l'âge.»[1]

La réponse de l'évêque occasionna une vive effervescence parmi le peuple. L'église protestante de Nîmes avait alors parmi ses pasteurs Antoine Baudan, qui appartenait à une famille, dont les membres avaient occupé des postes importants dans la cité et dans l'église[2]. Ce ministre, cédant à une irritation trop légitime, prononça, le dimanche

1. Borel, Histoire de Nîmes, ch. XII, p. 213.
2. Haag, France protestante, vol. II, p. 19.

4 septembre 1650, un discours véhément, dans lequel il engagea ses auditeurs à arracher l'enfant des mains de l'évêque. Le soir de ce même jour, vers six heures, il se mit à la tête de quelques hommes déterminés, armés de pistolets et d'épées, et se dirigea vers l'évêché où l'on supposait l'enfant enfermé, il fit enfoncer les portes : le concierge et le cocher de l'évêque, qui voulurent opposer de la résistance, reçurent quelques blessures; on chercha l'enfant, il avait disparu.

Cette attaque nécessita l'intervention de la justice. La chambre mi-partie de Castres évoqua l'affaire, mais l'arrêt qu'elle rendit ne put amener une solution, parce qu'il y eut partage parmi les conseillers. Les catholiques voulaient qu'on fît une enquête sur les violences commises contre l'évêque; les protestants demandaient qu'avant toute information, on remît l'enfant entre les mains de ses tuteurs et qu'on produisît son extrait de baptême, afin que sur ces données on pût prendre une décision impartiale[1].

L'évêque, voyant dans ce conflit inattendu un outrage à sa dignité, prit une grave décision; il mit en interdit sa ville épiscopale, et se retira avec ses chanoines à Beaucaire, dans l'espérance que son départ occasionnerait des troubles : la ville demeura tranquille. Mazarin, qui se fit mettre sous les yeux les pièces du procès, comprit qu'il y avait des torts réciproques, et que le meilleur parti à suivre, était de transiger. L'évêque retourna à Nîmes. De Peyremales, le premier consul de la ville, lui fit des excuses, qu'il accepta avec des paroles douces, qui contrastaient avec son caractère emporté[2]. Pierre Coutelle ne fut pas rendu à ses tuteurs. Le pasteur Baudan, qui avait pris la fuite, fut replacé à son poste. Une lettre du roi (25 juillet 1651) rendait un éclatant témoignage à sa fidélité et à son affection pour son service.[3]

Le rapt du jeune Coutelle eut un résultat auquel on ne s'attendait pas. Les catholiques sérieux furent indignés de

1. Borel, Hist. de l'église de Nîmes, ch. XII, p. 214.
2. Minute du procès-verbal de la réception faite à M. d'Ouvrier, évêque de Nîmes; manuscrit déposé à la mairie et collationné.
3. Registre du consistoire (août 1561). — Voir aussi : Pièces justificatives de la sédition arrivée à Nîmes, par Antoine Baudan. Paris 1650, in-4°.

voir leur Église fouler aux pieds les droits les plus sacrés de la nature et abuser de la faiblesse de l'enfance. Plusieurs abandonnèrent la foi roimaine. De ce nombre furent Philippe de Madier, natif de Saint-Gaudens, religieux de l'ordre de la Trinité, qui se consacra au ministère évangélique, et deux prêtres, Martin Malaval et Pierre Benier[1]. Le clergé trouva une petite compensation dans l'abjuration du ministre Garrigue, qu'il pensionna.

## III.

A l'époque où nous sommes arrivé de nos récits, les protestants étaient placés à l'arrière-plan des événements qui troublaient la France; les princes, la bourgeoisie et les parlements étaient en lutte ouverte avec la royauté. Depuis que la main de fer de Richelieu ne pesait plus sur eux, ils cherchaient, sous un roi mineur et un ministre étranger, à reconquérir leurs droits qui avaient été confisqués sous le dernier règne; de là, ces troubles de la Fronde, moitié comiques, moitié sanglants, dans lesquels les Français prouvèrent une fois de plus qu'ils savaient faire des barricades et non des barrières. A la tête des mécontents était le prince de Condé, déjà célèbre par de grandes victoires; il chercha à rallier à sa cause les protestants. Ils ne formaient sans doute qu'une petite minorité dans le royaume, mais ils comptaient dans leurs rangs un grand nombre de gentilshommes hardis, courageux, qui avaient fait la guerre à l'étranger, et dont plusieurs avaient servi sous Rohan et Soubise; ils avaient, en outre, quelques villes importantes où ils étaient les plus nombreux; leur alliance avec le prince aurait fortifié son parti et affaibli singulièrement celui de la cour; l'occasion paraissait favorable pour prendre une éclatante revanche et se faire rendre par la force ce que la force leur avait pris; ils avaient de plus de graves sujets de mécontentement contre la cour et le clergé, et cependant ils eurent le courage de résister, quoiqu'on leur fît les plus belles pro-

1. Registre du consistoire de Nîmes, année 1562. — Haag, France protestante, t. V, p. 221. — Menard, Histoire de Nîmes, t. VI, p. 108.

messes, et qu'on leur montra dans Mazarin, le successeur de l'homme qui les avait frappés si durement sous les murs de La Rochelle, et dans Anne d'Autriche, le continuateur de la politique espagnole de Marie de Médicis. La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Montauban, se prononcèrent pour la cour; les habitants de cette dernière ville, qui avaient obtenu la permission de reconstruire leurs remparts, déployèrent une grande activité: riches, pauvres, tout le monde eut la bêche ou le marteau à la main; les étudiants de l'académie construisirent eux-mêmes un bastion, qui fut depuis appelé le *bastion des proposants*. L'attitude ferme et énergique des Montalbanais retint les Toulousains dans le devoir. Dans le Haut- et Bas-Languedoc, partout où les protestants, par leur nombre, pouvaient devenir dangereux, la cour trouva des appuis fermes, dévoués, et les quelques gentilshommes réformés qui, par entraînement, servirent le parti de Condé, furent les premiers à reconnaître leur faute et à faire leur soumission.

Pour comprendre le service que les réformés rendirent à la cour, il faut se faire une idée nette et précise de sa situation. A part le clergé, qui n'avait pas séparé sa cause de la sienne, tous les ordres du royaume s'étaient déclarés énergiquement contre elle. Le prince de Condé, aussi ambitieux que son père, mais aussi hardi que celui-ci était lâche, était certainement tenté par le brillant appât d'une couronne, sur laquelle ce dernier, sur la foi d'un astrologue, avait jeté les yeux, l'on ne l'avait pas oublié, et ses partisans cachaient à peine ce dessein.[1]

Pour disposer le peuple à entrer dans cette voie révolutionnaire, ils répandaient des bruits fâcheux sur la vertu de la reine, bruits d'autant plus faciles à accréditer que le défunt roi n'avait pas vécu maritalement avec elle, et qu'elle n'avait pas paru insensible aux avances du brillant et fastueux Buckingham. Les textes d'accusation ne manquaient pas. Il eût suffi de deux ou trois victoires du prince pour faire tourner vers lui tous les Français, accablés d'impôts et fatigués de guerres; si donc les huguenots se fussent rangés en masse sous la bannière de Condé, la cour eût probablement succombé.

1. Élie Benoît, t. III, liv. VII, p. 153.

Le prince de Condé échoua dans son entreprise. Turenne le battit au faubourg Saint-Antoine et faillit le faire prisonnier; le vaincu gagna les Flandres. La cour se montra reconnaissante à l'égard des réformés : elle rétablit leur culte à Pamiers et à Saint-Gilles, restitua à Montpellier et à Alais le droit de choisir le second consul parmi leurs coreligionnaires, créa une seconde charge de consulat politique à Nîmes, permit aux pasteurs de prêcher dans leurs annexes. Les ministres du Poitou furent exempts de la taille[1], et le marquis de Ruvigny fut nommé député général des églises[2]; ce fut là tout ce que les réformés retirèrent de leur fidélité. Quand la cour n'eut plus besoin d'eux, elle fit ce qu'elle avait toujours fait, elle les oublia ou bien ne se rappela d'eux que pour les molester.

## IV.

Il nous faudrait entrer dans des détails minutieux qui ne seraient que la répétition de ce que nous avons déjà dit, si nous devions suivre pas à pas le clergé dans son œuvre de chicanes; nous préférons conduire nos lecteurs près du lit de mort de l'un des plus grands écrivains de son siècle, qui fut le premier controversiste de son temps. Du Moulin avait dépassé les limites ordinaires de l'existence des vieillards. A l'âge de quatre-vingt-dix ans, il avait conservé la plénitude de ses facultés, et s'acquittait de sa double charge de pasteur et de professeur; ouvrier fidèle, il travailla jusqu'à la dernière heure. Le mardi, 26 février 1655, il prêcha un sermon remarquable sur ces paroles du psaume XV: « Ma chair repose en assurance. » Ce fut son discours d'adieu à son troupeau, deux jours après, il fut atteint de la maladie dont il mourut. Le vieillard supporta ses douleurs corporelles, qui étaient très-vives, avec une grande patience; quelquefois cependant la violence du mal lui arrachait des plaintes. « Seigneur, s'écriait-il alors, n'appesantis pas davantage ta main sur

1. Arrêts du conseil, 18 mars 1652, 21 mai 1652. — Déclaration confirmative des édits rendus en faveur des réformés, 22 mai 1652, 10 mai 1653.

2. Arrêt du conseil, 10 mai 1653.

ton pauvre serviteur; tu m'as puni suffisamment pour me faire sentir mes péchés.» Puis, se reprenant, il ajoutait: «Toutefois, je n'ai garde de murmurer contre toi; c'est de quoi je me suis gardé en mes longues épreuves; j'ai infiniment mérité plus de peine que je n'en ai senti en ce corps qui n'est que poudre et cendre; sauve mon âme! Tout misérable que je suis, ajoutait-il, je ne voudrais pas changer ma condition avec celle d'un roi.»

Jusqu'à sa dernière heure, son lit de mort fut une chaire vivante. L'assurance profonde de son salut et la certitude que bientôt il verrait face à face son Sauveur, le remplissaient d'une joie ineffable et lui faisaient supporter, sans pousser un murmure, la violence de ses maux. « Ah, disait-il à ceux qui l'entouraient, je serai bientôt soulagé, n'en doutez pas; je m'en vais à mon père et à mon Dieu.» Il garda un moment le silence; un instant après il dit: «Je vais à lui avec assurance, car il m'a revêtu de sa robe.» Tout à coup, il tomba dans un ravissement inexprimable: «Je le vois, s'écria-t-il, ah, qu'il est beau! qu'il est beau!» et éloignant de ses mains ceux qui étaient présents, «je renonce, leur dit-il, à toutes les affections terrestres; je ne veux plus rien aimer au monde que toi, ô Dieu, qui me possède seul.»

Après ces paroles, «il tomba, dit son biographe, dans un ravissement d'esprit, qui causa plus d'édification à tous les assistants que toutes les paroles qui avaient précédé. Ses yeux étaient clairs, étincelants; il ouvrait la bouche en haletant; il dressait les bras en haut; il se soulevait avec des élans merveilleux; il n'y avait personne des assistants qui ne souhaita que Dieu le prit en cet heureux instant; mais ce n'était pas là son heure.»

Cette heure arriva le surlendemain, 10 mars, quelques instants après minuit: la paix et la joie étaient peintes sur sa figure.[1]

Le protestantisme perdit dans Du Moulin un pasteur éloquent, un professeur érudit et son plus grand controversiste. Jusqu'ici aucun écrivain ne l'a surpassé dans l'art de confondre les polémistes de l'Église romaine, et de mettre

1. Récit des dernières heures de Du Moulin, Genève, Ant. et Samuël Tourmes (M.DC.LXVI).

à jour leurs sophismes les plus subtils. Il va droit à la question, et ne la quitte que lorsqu'il l'a épuisée; il se sert, avec un égal avantage, de la Bible, de la raison et de l'histoire pour montrer le néant des dogmes tridentins; dans ses combats de plume, il a la massue d'Hercule et le trait acéré du Parthe; mais comme le Parthe, il ne le lance pas en fuyant; il use un peu trop peut-être de l'arme de l'ironie. Après avoir prouvé que ses adversaires ignorent ou torturent le sens des saints livres, il les accable avec un mot qui fait rire à leurs dépens.

Cet homme, qui appartient, par ses écrits de polémique, à la classe des auteurs satyriques, était bon, doux, affectueux.

La mort de Du Moulin fut précédée et suivie de celle de ses compagnons de travaux. En quelques années l'Église protestante perdit Bochart, Mestrezat, Drelincourt, Rivet, Le Faucheur, Blondel, Gigord et plusieurs autres, qui furent remplacés par une génération appelée à soutenir des luttes plus vives que celles de leurs pieux devanciers.

## V.

Un homme, dont le nom se rattache d'une manière très-étroite à l'histoire du protestantisme et à celle de Du Moulin en particulier, le père Cotton, avait terminé sa carrière plusieurs années avant le célèbre controversiste protestant. Ses derniers jours furent abreuvés d'amertume et abrégés par les attaques des adversaires de sa société, sans cesse en lutte avec la Sorbonne, qui dénonça au parlement un écrit du Père Santarelli contenant des opinions mal sonnantes.[1]

Le Père Cotton, avec quatre Pères de sa compagnie, fut mandé à la barre de la cour, qui leur fit subir un interrogatoire, à la suite duquel on les requit de signer quatre propositions, qui contenaient en substance :

«Que le roi ne tient ses états que de Dieu et de son épée;

«Que le pape n'a aucune puissance ni coërcitive, ni directe sur les souverains;

1. Guettée, Histoire des jésuites, t. Ier, p. 397.

« Que le roi ne peut être excommunié personellement;

« Que le pape ne peut ni délivrer ses sujets du serment de fidélité, ni mettre son royaume en interdit pour quelque cause que ce soit. »

Le Père Cotton, acculé dans ses derniers retranchements, répondit qu'il était prêt à signer les articles; mais il ajouta avec une grande apparence d'humilité : « Nous le ferons volontiers quand la Sorbonne et le clergé de France l'auront fait; il ne nous appartient pas de faire la loi aux supérieurs ecclésiastiques, ni aux corps respectables qui sont avant nous dans l'Église. »[1]

Le parlement ne crut pas à l'humilité du père Cotton; il délibéra si on ne l'arrêterait pas avec le Père Ignace Armand. L'affaire allait passer à la pluralité des voix, lorsque le premier président émit l'avis de remettre l'affaire au lundi suivant.

La mort épargna au confesseur de Henri IV l'humiliation de retracter les opinions de Santarelli; car, en rentrant chez lui, il s'alita, et le lendemain la maladie avait fait de grands progrès; mais écoutons le père Garasse, témoin de ses derniers moments.

« La nuit suivante se passa dans de grandes inquiétudes, car le Père se leva plus d'une vingtaine de fois, entrant et sortant dans son antichambre, dans sa chambre, contre sa coutume; et environ la mi-nuit notre frère Léonard, qui s'aperçut d'un notable changement, lui ayant recommandé de se tenir en repos et de penser à Dieu; cette dernière parole lui frappa l'esprit. « Eh quoi, dit-il, mon frère suis-je proche de la mort? » Léonard lui ayant répondu qu'il avait été condamné par six médecins, et, qu'à son avis, il n'avait pas cinq à six heures à vivre, quoique les autres lui eussent donné cinq à six jours; il rentra fort puissamment en soi-même, fit appeler le P. Bertrix, son compagnon, auquel il se confessa à deux genoux; puis ayant demandé quelle heure il était, et s'étant enquis de notre frère Léonard, s'il lui restait assez de temps pour se communier en présence de nos Pères et Frères; comme le frère Léonard eut répondu qu'assurément il avait assez de force pour communier, sur les cinq ou six heures il

1. Guettée, Histoire des jésuites, t. Ier, p. 398-399.

commanda qu'on lui appela le P. Ignace Armand et le P. François Tacon, procureur de nos provinces. Celui-ci étant arrivé le premier, comme logé le plus proche de la chambre, il lui recommanda toutes nos affaires, d'un sens fort rassis; puis s'adressant au P. Ignace: «Mon révérend Père, je vous remets la province entre les mains, l'ayant reçue de vous, et vous déclare s'il vous plaît Provincial, jusqu'à ce qu'autrement en soit ordonné par notre R. P. général.» Le P. Ignace répondit premièrement par des larmes, et puis, se jetant sur les excuses et la lassitude de son âge, pria le R. P. Cotton de l'exempter de cette corvée; à quoi néanmoins ledit père ne voulut consentir, et lui dit en termes fort efficaces et pressants: «Mon Père, vous voyez l'affliction en laquelle je meurs. Je vous prie, n'augmentez pas ma douleur par votre refus.» A cela le P. Ignace n'eut que repartir, et le père Cotton lui ayant demandé sa bénédiction, comme le P. Ignace faisait difficulté de la lui donner, «*quia*, lui disait-il, *minor non benedicit majori*[1]; souvenez-vous mon père, dit le P. Cotton, que j'ai été votre disciple, en cette qualité, ne me refusez pas ce que je vous demande.» Le P. Ignace la lui promit à cette condition qu'il donnerait la sienne à toute la maison.

«L'un et l'autre étant fait, le P. Cotton demanda quelle heure il était, et puis lui ayant été répondu qu'il était près de quatre heures. «N'est-ce pas aujourd'hui le jour de Saint-Joseph?» Et puis, répondant à soi-même: «Hélas! dit-il, je me souviens que j'en dis hier les vêpres.» Et demandant son bréviaire, il voulut, quelque force qu'on lui sut faire au contraire, réciter son office et dire les matines de Saint-Joseph, s'il ne lui était pas possible d'arriver à complies. Il entendit les deux premiers nocturnes avec le P. Bertrix son compagnon, et n'en pouvant plus, il fut contraint de quitter le bréviaire. Après cela, il appela notre frère Léonard et lui commanda de faire venir tous nos frères, coadjuteurs de la maison et les trois novices qui servent aux messes, néanmoins, s'étant aperçu que c'étaient trois enfants dont le plus âgé n'avait pas seize ans, il commanda qu'on les laissât reposer jusqu'à cinq

1. Parce que le plus petit ne bénit pas le plus grand.

heures, et qu'à leur reveil on les fit venir dans sa chambre. Donc les frères coadjuteurs et les novices étant venus, il leur dit qu'il y avait longues années qu'il espérait de mourir un jour de Saint-Joseph, et que grâce à Dieu, il voyait sa requête entérinée; mais que ne pouvant avoir cette consolation de dire la sainte messe, pour se disposer à un si grand voyage, il les priait, au nom de Dieu, de lui donner la communion de ce jour. Le P. Bertrix alla dire la messe et communia tous nos frères à son intention, et puis, en leur compagnie, il lui porta le Saint-Sacrement de l'autel, qu'il reçut avec une dévotion et sentiment du tout évangélique; car ayant ouï le son de la clochette, il se leva du lit en terre et salua notre Seigneur avec ces paroles : *Unde hoc mihi ut veniat dominus meus ad me*[1]*?* Il voulut dire lui-même le «confiteor» et répondre à la bénédiction du prêtre; puis sentant ses forces défaillir, il dit : «Je crains de ne pouvoir pas consommer toute l'hostie; je vous prie de m'en donner le moins que vous pourrez.» Le père lui en donna environ la sixième partie, laquelle il consomma à genoux, et fit son action de grâce, l'espace d'un demi-quart d'heure, supporté sur deux de nos frères. Pendant que nous étions en sa chambre, tous, les larmes aux yeux, il reçut l'extrême onction jusqu'à la moitié ou environ, et jetant deux effroyables sanglots, et ouvrant la bouche d'une façon extraordinaire, il expira sur les dix heures et demie du matin, 19 de mars, jour de Saint-Joseph, auquel non-seulement il avait toujours porté une singulière affection et tendresse; mais aussi, comme je l'ai dit, il avait, de longue main, un singulier désir de rendre son âme entre les mains de ce glorieux patriarche.»[2]

Ainsi se termina le 19 mars 1626 la carrière du célèbre confesseur de Henri IV; il dépensa ses forces au service de sa société, pendant que Du Moulin dépensa les siennes à celui du protestantisme. L'un combattit pour Loyola, l'autre pour le crucifié. A son heure dernière, le jésuite se réclama de l'assistance de saint Joseph; le ministre de celle de Jésus-Christ. Le premier mourut dans la tristesse, le second dans la joie. De Cotton il ne reste qu'un nom, qui ne réveille ni haine, ni sympathie; de

1. D'où me vient ceci que mon Seigneur vienne vers moi.
2. Mémoires du Père Garasse. Paris 1861.

Du Moulin il reste une tombe toujours ouverte, et tant que le catholicisme romain demeurera debout, il en sortira des armes pour le combattre.

Un autre antagoniste de Du Moulin, le Père Véron, qui obtint pendant plusieurs années une bruyante célébrité, ne descendit de son tréteau de missionnaire que pour rentrer dans l'obscurité. Guy Patin fit son oraison funèbre et Tallemant-des-Réaux son épitaphe. «Environ le 7 de ce mois de mars 1649, dit le premier, il est mort ici un grand clabaudeur de controverse contre les ministres de Charenton; c'est le père Véron, qui a malheureusement bien brouillé du papier en son temps avec beaucoup de bruit et peu de fruit.» — «Ici git, dit le second, un fou qui n'a rien fait de plaisant qu'un livret, qu'il appela la courte joie des huguenots.»[1]

## VI.

Le clergé romain avait à cette époque une grande querelle à vider entre ses propres membres; cette page de sa vie domestique est une réponse à ceux qui proclament que l'unité la plus parfaite a toujours régné dans l'Église romaine.

Il s'était formé depuis quelque temps, au sein du catholicisme, une société qui ne tarda pas à devenir célèbre par le zèle, l'esprit et le talent de plusieurs de ses membres. Le chef de cette société s'appelait Jansénius. Ce théologien naquit en 1585, dans le village d'Acquoy, près de Leerdan, en Hollande. En 1602, il étudia à Louvain avec tant d'ardeur qu'il en tomba malade; il quitta sa patrie et alla à Paris, où il retrouva son condisciple, Du Vergier de Hauranne, avec lequel il s'était lié d'une étroite amitié. Par le crédit de son ami, il entra comme précepteur dans une bonne maison, et fut bientôt en relation avec les hommes les plus distingués de la capitale. Après un séjour de six années à Paris, il alla à Bayonne rejoindre son ami qui s'y était retiré; ils s'adonnèrent ensemble à l'étude des Pères et surtout de saint Augustin avec une ardeur extraordinaire. «Tu tueras ce bon Flamand», disait

1. Bulletin de la société du protest. franç., t. V, p. 165.

Madame DuVergier à son fils. La vie exemplaire des deux amis, et leur science, leur attirèrent l'estime de l'évêque de Bayonne, qui donna à Du Vergier un canonicat dans sa cathédrale, et à Jansénius la direction d'un collége. Ce dernier quitta Bayonne et fut reçu docteur en théologie à l'université de Louvain, où il avait soutenu une thèse avec beaucoup d'éclat. A dater de ce moment, sa réputation ne fit que grandir; l'évêché d'Ypres, qui lui fut donné en 1635, fut la juste récompense de ses travaux; il n'en jouit pas longtemps, et mourut en mai 1638, sans se douter qu'il allait devenir chef de secte. Pendant vingt ans il avait travaillé, avec une ardeur infatigable, à un ouvrage où il expliquait le système de saint Augustin, touchant la grâce. Ce livre fut publié après sa mort, et excita de grands troubles dans l'Église romaine et donna une grande occupation aux papes[1]. Ceux des catholiques romains qui embrassèrent les doctrines de l'évêque d'Ypres, furent appelés Jansénistes et eurent pour adversaires les jésuites.

Il y avait alors à 2 kilomètres sud-ouest de Paris, une abbaye célèbre, qui avait été fondée en 1204, de concert avec Eudes de Sully, évêque de Paris, par Mathilde de Garlande, à l'intention du salut et du retour heureux de son mari, Matthieu de Montmorency-Marly, parti pour la première croisade. Elle porta le nom de Port-Royal, fut soumise à la règle de saint Benoît, et passa bientôt sous la juridiction de l'ordre de Citeaux. Elle n'acquit de la célébrité qu'au commencement du dix-septième siècle, lorsque la mère Angélique (1608-1609) devint la réformatrice de cet ordre qui avait dégénéré. En 1626 la communauté se transporta à Paris, à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, et passa sous la juridiction de l'évêque de Paris. En 1647, Du Vergier de Hauranne, devenu abbé de Saint-Cyran, vint à Paris et acquit une grande influence sur l'abbesse et le monastère. Ce fut à cette époque que cet homme distingué, autant par ses talents que par sa piété, établit dans l'ancien bâtiment un monastère qui devint célèbre, et prit le nom de Port-Royal-des-Champs. Ce fut dans cet asile, ouvert aux méditations, à la prière et aux macérations corporelles, qu'on vit arriver, tour à tour, ce

1. Bayle, Dict. hist., art. Jansénius.

que le catholicisme avait de plus célèbre et de plus pieux, Arnaud d'Andilly et Antoine Arnaud, frères de la mère Angélique, l'avocat Lemaître, Sacy, Séricourt, Lancelot, Fontaine, Hamon, Gros, et plusieurs autres.

Ces hommes éminents furent les apôtres du jansénisme; ils attaquèrent avec ardeur la morale relâchée des jésuites, qui donnait à ces derniers beaucoup de partisans parmi les personnes de qualité, et surtout parmi les femmes. Elles les choisissaient pour confesseurs, et par elles, ils commençaient à régner dans les confessionnaux et dans les ruelles; mais quand les jansénistes engagèrent avec eux la lutte, et surtout quand Pascal les attaqua dans ses *Provinciales*, ils parurent tout à la fois odieux et ridicules. Cependant ils avaient tant de puissants protecteurs au sein même du clergé, que l'assemblée des évêques (1656) n'osa pas se déclarer ouvertement contre eux. Pour détourner l'orage qui grondait sur leurs têtes, ils engagèrent habilement les évêques à poursuivre la destruction de deux classes d'hérétiques: les uns à demi-ruinés qui n'attendaient que le dernier coup pour périr, c'étaient les réformés; les autres qui ne faisaient que de naître et qui pouvaient devenir dangereux, c'étaient les jansénistes[1]. Ils accusaient ces derniers d'avoir sur la grâce des doctrines contraires à celles de l'Église, de ne voir dans le pape que le premier des évêques, et de travailler secrètement à une réformation. Les jansénistes avaient des amis qui défendaient leur morale sévère et s'attachaient à leur faire des partisans parmi les évêques, en affirmant qu'ils tenaient leur dignité et leur pouvoir directement de Dieu et non de Rome. Ils ne furent pas heureux dans leur défense; car les évêques préférèrent accuser les jansénistes d'hérésie que de proscrire la morale relâchée de leurs adversaires. La crainte qu'ils avaient de voir les disciples de Jansénius se joindre à ceux de Calvin, était mal fondée; jamais cette pensée ne monta dans l'esprit des solitaires de Port-Royal. L'idée qu'ils se faisaient de l'Église, devait les éloigner à tout jamais du protestantisme, dont ils professaient cependant le dogme fondamental: celui de la grâce. Les jansénistes furent des protestants au sein de l'Église romaine, mais des protes-

1. Élie Benoît, t. III, p. 195.

tants inconséquents. Ils ne manquèrent pas de courage, mais de logique : ils voulurent demeurer soumis au siége romain, tout en niant son autorité, et fidèles aux lois de leur Église, tout en répudiant son dogme capital des œuvres méritoires de la vie éternelle. Fondé sur des bases fausses, leur système théologique croula, et avec lui, leur œuvre, dont il ne reste, comme de leur asile de Port-Royal, que des ruines.

Les jansénistes avaient peu de partisans dans l'épiscopat français. La morale austère de Port-Royal ne pouvait plaire à des prélats, la plupart ambitieux mondains, plus préoccupés de la terre que du ciel. Cependant ceux qui protégeaient les jansénistes, et de ce nombre était l'archevêque de Sens, ne cachaient pas leur horreur pour la morale des disciples de Loyola; ce dernier prélat les mortifia, et après des procédures humiliantes, les chassa de son diocèse.

## VII.

Après sa victoire sur les jésuites, l'archevêque de Sens, pour n'être pas accusé de partialité envers les réformés, les attaqua avec violence. Dans la harangue qu'il fit au roi, il traça un tableau si lamentable de l'Église romaine, qu'on eût pris les oppresseurs pour les opprimés. Son discours était une répétition des accusations banales qui se trouvaient habituellement sur les lèvres de ses collègues. Il représenta les protestants prêts à violer les édits et résolus, par tous les moyens, à reprendre certains priviléges que ces mêmes édits leur avaient enlevés. Leur charité inépuisable pour les infortunés Vaudois, n'était pas à ses yeux *une aumône fraternelle,* mais une *charité politique* destinée à remettre les armes entre les mains des victimes du duc de Savoie; il les montra, aspirants à recommencer leur passé. Il se servait de mots insultants à leur égard, en appelant leurs temples des synagogues de Satan, élevées sur le patrimoine du fils de Dieu. Il concluait, en demandant la révocation de la déclaration royale de 1552 qui, disait-il, renversait tout d'un coup «tant les lettres et arrêts du conseil que des cours souveraines, qui avaient été favorables à l'Église. — Sa ha-

rangue fut imprimée et causa une douloureuse sensation dans les églises autant par les calomnies que par les menaces qu'elle contenait. Sous le voile de l'anonyme[1], Drelincourt réfuta le prélat; il le suivit pas à pas, sans injures, sans violence, opposant des faits à ses fausses assertions; il justifia la déclaration de 1552, et montra les réformés dignes des faveurs de la cour. Son livre fut brûlé à Paris, en place de Grève, par la main du bourreau. Les protestants avaient pour eux le droit et la justice; le clergé avait pour lui la force. Le 18 juillet 1556 parut une déclaration royale qui révoqua celle de 1552; le 16 décembre suivant, il en parut une nouvelle qui limita encore la liberté des protestants, déjà si restreinte par la précédente.

Le synode du Bas-Languedoc se réunit à Montpellier (avril 1657). Ses membres, sous l'impression pénible des atteintes portées aux édits, ordonnèrent qu'un jeûne solennel serait célébré dans toutes les églises pour demander à Dieu de secourir les réformés dans leur détresse; ils envoyèrent à Paris des députés pour supplier le roi de révoquer la déclaration qui annulait celle de 1552, exhortèrent leurs coreligionnaires à s'opposer par toutes les voies légitimes, à la violence de ceux qui voudraient la faire exécuter, menacèrent d'excommunier ceux qui accepteraient la commission dont il y est parlé[2], et ordonnèrent, enfin, aux pasteurs, de prêcher dans les annexes où l'on voudrait faire cesser l'exercice du culte, leur déclarant qu'ils seraient déposés s'ils s'y refusaient.[3]

Ces résolutions n'eurent d'autre résultat que de faire passer les réformés pour des rebelles. Mazarin, malgré les services qu'il avait reçus d'eux, eût consenti à leur ruine, sans la crainte que Cromwell lui inspirait. Dans une lettre que ce dernier lui écrivait, il lui faisait sentir indirectement, que l'alliance de l'Angleterre avec la France présupposait une sincère observation des édits. «Il n'y a rien, lui disait-il, qui ait inspiré plus d'affection pour la France à ses voisins qui font profession de la foi réformée,

1. Son écrit était intitulé : Lettre d'un habitant de Paris à un ami de la campagne (1656).

2. Cette mesure a été attribuée à un synode qui se réunit à Nîmes (mai 1658). — Élie Benoît, t. III, p. 248.

3. Actes synodaux.

que la liberté et les priviléges accordés aux protestants par les édits[1].» Mazarin n'était pas assez fanatique pour désobliger son puissant voisin. Un autre motif l'empêchait de répondre aux désirs du clergé : il voulait marier le roi et conclure une paix générale.

## VIII.

Depuis qu'ils étaient privés de leurs synodes nationaux, les réformés n'avaient pas cessé de réclamer la permission d'en tenir un ; elle leur avait toujours été refusée. Pour suppléer à cette grande lacune dans leur organisation ecclésiastique, ils multiplièrent leurs synodes provinciaux, et envoyèrent des députés à Paris pour se concerter avec ceux des autres synodes. A leur arrivée, ils se communiquèrent leurs cahiers respectifs et dressèrent, de concert avec le député général des églises réformées, une requête dans laquelle ils réduisirent à cinq articles principaux les plus importantes concessions de l'édit de 1552. Le premier parlait de la liberté que l'édit accordait aux réformés de demeurer dans tous les lieux du royaume, à leur choix, sans qu'ils y pussent être recherchés pour leur religion, ni contraints de ne rien faire contre le sentiment de leur conscience ; le second regardait le droit de faire l'exercice public de leur religion en de certains lieux, et d'y vaquer en particulier dans leurs maisons sans qu'on leur suscitât des chicanes; le troisième touchait le pouvoir, accordé aux pères et aux mères, de disposer comme il leur plairait, de l'éducation de leurs enfants; le quatrième concernait le privilége d'être reçus à toutes les charges aussi bien que les catholiques; enfin, le cinquième traitait du droit de porter les causes des réformés aux chambres de l'édit ou mi-parties créées en leur faveur.

Ces principes posés, les députés se plaignaient de leur violation et citaient des faits à l'appui. Ils rappelaient à Louis XIV son aïeul Henri IV, recommandant à ses successeurs de regarder l'observation de l'édit de Nantes, « comme le principal fondement de leur union et concorde, repos, tranquillité et rétablissement de l'État à sa première splendeur et force.»

1. Élie Benoît, t. III, p. 250.

En terminant, ils rappelaient brièvement au roi la fidélité des réformés dans les derniers troubles, et demandaient que la déclaration de 1652 fût de nouveau enregistrée par le parlement, et jurée par tous ceux qui seraient chargés de son exécution. Dix députés apposèrent leur signature à cette requête.

Après quatre mois de négociations, de demandes et de supplications, ils obtinrent l'honneur de présenter eux-mêmes la requête au roi, à cette condition singulière, qu'ils ne lui parleraient qu'après que le chancelier leur aurait fait connaître les intentions de Sa Majesté. Ruvigni les introduisit, le 18 février 1658, dans une chambre de l'appartement de la reine, où Louis XIV était avec elle. Le chancelier, comme on en était convenu, prit la parole, loua la fidélité des réformés dans les derniers troubles et les assura des bonnes et loyales dispositions du roi à les faire jouir du bénéfice des édits. « Retournez, leur dit-il, dans vos provinces, rassurez vos coreligionnaires, et encouragez-les à demeurer fermes dans le devoir et l'obéissance.»

Laforêt, député de la province de Poitou, prit la parole au nom de ses collègues, et, dans un discours modéré et respectueux, exposa au monarque le contenu de la requête, insista particulièrement sur la déclaration de 1656, révocatoire de celle de 1652, obtenue par les remontrances du clergé, qui ne contenaient que des calomnies, et supplia le roi de l'annuler. Après quelques louanges données au monarque, il lui remit le cahier, signé du député-général et de tous les autres. Louis XIV, en le recevant, leur dit : «J'examinerai votre cahier, et je vous rendrai justice.»

Les députés obtinrent du cardinal une audience où le ministre sembla leur parler à cœur ouvert ; il attribua l'inexécution des édits aux circonstances dans lesquelles l'État s'était trouvé; il loua, sans réserve, la fidélité des réformés, toujours prêts à donner leurs biens et leur sang pour le roi, vanta le zèle des ministres qui, non contents d'être fidèles, prêchaient au peuple «qu'on ne pouvait être saint et mauvais citoyen tout ensemble. Depuis que je suis premier ministre, ajouta-t-il, j'ai admis grand nombre de réformés dans de petits et grands emplois; j'ai traité

favorablement ceux de Nîmes qui, après une sédition, méritaient d'être punis plus sévèrement; ma calotte et mon camail ne m'empêchent pas de remarquer la fidélité de vos coreligionnaires, et de reconnaître que le roi doit leur rendre toujours justice et les faire jouir de tous les bénéfices des édits.»

L'un des députés répondit au cardinal. Celui-ci prit de nouveau la parole et les congédia, en leur disant: «Le roi fera connaître par des effets sa bonne volonté qu'il a pour vous, assurez-vous que je vous parle du fond du cœur.»

Le cardinal pouvait être sincère, le jeune roi ne l'était pas : il le montra plus tard. Peu de temps après, dans une circonstance où les réformés l'engageaient à imiter son père et son aïeul, qui s'étaient montrés favorables pour eux, il répondit sèchement : «Le roi, mon grand-père, vous aimait et ne vous craignait pas; le roi, mon père, vous craignait et ne vous aimait pas; mais moi, je ne vous crains ni ne vous aime.»[1]

Les députés séjournèrent quelque temps à Paris, et obtinrent, à force d'importunités, une réponse à leur requête. Le roi déclara (11 avril 1658) qu'il choisirait des personnes «de qualité suffisante et de capacité requise», pour se rendre dans les provinces, entendre les catholiques et les réformés, et juger les questions en litige; il ajoutait qu'il voulait «que leurs décisions fussent exécutées par provision, et qu'en cas de partage, leurs avis et procès-verbaux lui fussent envoyés, et qu'il promettait de régler tous les différends avec justice.»

Ce fut tout ce qu'obtinrent les députés: ils demandaient la révocation de la déclaration de 1656, et on abandonnait la direction de toutes leurs affaires à des commissaires nommés par le roi! Ils se plaignirent vivement au cardinal, et quittèrent Paris, avec l'assurance qu'ils n'obtiendraient rien de la cour. De retour dans leurs provinces, ils publièrent la relation de leurs négociations, et en envoyèrent une copie à toutes les provinces. La consternation fut générale dans les églises : elles comprirent que leur cause était perdue auprès du monarque. Le sobriquet

[1] Élie Benoît, t. III, p. 269 et suiv.

de *tant s'en faut*, qu'on leur donnait encore à cette époque, rappelait leur ancien dévouement à la monarchie. «Aux jours de la ligue, dit Benoît, deux hommes ne se rencontraient pas sans dire: Qui vive! Mais quand on voulait obliger les réformés à dire *vive Guise* ou *vive la ligue*, ils répondaient *tant s'en faut, vive le roi.* Quand on parlait de quelqu'un, dont on voulait savoir le parti, si c'était un inconnu à ceux qui s'y intéressaient, l'on demandait: Est-il des nôtres? L'autre répondait : *Tant s'en faut*, c'est un homme de la nouvelle religion; de sorte que, peu à peu, pour abréger la discussion, on s'était accoutumé à entendre par *tant s'en faut,* un homme qui tenait le parti du roi dont on estimait les réformés inséparables.» [1]

Les députés des synodes provinciaux, dans l'attente des malheurs prêts à fondre sur les églises, essayèrent de les prévenir, et présentèrent au roi un mémoire rédigé avec clarté et méthode; ils s'y plaignaient de l'opposition qui pesait sur les protestants depuis la déclaration du 18 juillet 1656.

Ce mémoire eut le sort des précédents, la cour y répondit par la formule accoutumée : « *On examinera et on fera justice.*» La seule faveur qu'on accorda aux réformés fut la permission de tenir un synode.

## IX.

Le synode se réunit à Loudun, le 10 novembre 1660, sous la présidence de Jean Daillé. Les provinces qui y étaient représentées par leurs députés étaient : le Vivarais, le Velay, le Forèz, l'Angoumois, le Dauphiné, le Béarn, la Basse-Guyenne, le comté de Castres, la Saintonge, l'Aunis, la Picardie, la Champagne, l'Ile-de-France, la Brie, le Perche, le Vendomois, le Maine, le Loudunois, l'Anjou, la Tourraine, le Poitou, la Provence, le Berry, les Cévennes, Orléans, le Bas-Languedoc, le Haut-Languedoc, la Bourgogne, la Normandie, la Haute-Guyenne. — Le commissaire royal La Madelaine, conseiller au parlement de Paris, fit comprendre aux membres du synode qu'ils devaient renoncer à l'espérance d'obtenir une assemblée

1. Élie Benoît, t. III, p. 284-285.

générale sous quelque prétexte qu'elle fût demandée, et leur signifia les volontés du roi qui recommandait aux pasteurs d'enseigner à leurs fidèles, « que les sujets doivent, sans se plaindre, tout souffrir de leur souverain. »

Le synode n'était pas libre. Daillé, qui à Charenton avait parlé avec une grande énergie, comprit que toute résistance était impossible; au nom de l'assemblée, il répondit au commissaire du roi, promit obéissance sur plusieurs points, fit des réserves sur quelques autres, insista sur les dispositions des protestants à rendre au roi tout ce qui appartenait au roi, pourvu que les droits de Dieu fussent réservés. Le cœur du pieux ministre était oppressé de douleur; il pressentait, pour ses coreligionnaires, un avenir sombre, nuageux, mais voyait un port de refuge pour eux dans la bonté divine.

La cour obtint tout ce qu'elle voulait : le synode confirma la nomination de Ruvigny dans sa charge de député général; il ne pouvait faire autrement. On lui avait insinué qu'il serait nommé quand même... Il voulut cependant lui adjoindre un collègue pris dans le tiers-état, et proposa, à cet effet, trois candidats : sa demande fut repoussée. Le roi, satisfait de la soumission de l'assemblée, écrivit aux membres du synode, et donna aux ministres le titre de pasteur, les assura de sa bienveillance et leur donna une somme de seize mille livres, pour leurs frais de déplacement.[1]

Les députés se séparèrent le 10 janvier 1661, après avoir dressé le cahier de leurs plaintes, et perdu l'espoir de voir de longtemps les églises représentées par ces assemblées, qui avaient tenu haut et ferme le glorieux étendard de leur foi. Dans l'espace d'un siècle, elles s'étaient réunis vingt-sept fois, la première à la lueur des bûchers sous Henri II, la dernière sous Louis XIV[2]. Frappés comme parti politique dans la suppression de leurs assemblées politiques, les protestants le furent, comme partis religieux, dans celle de leurs synodes. Privés de la seule autorité qui réunit, en un seul faisceau, toutes leurs églises, ils furent livrés sans défense à la merci de leurs ennemis.

1. Actes des synodes nationaux. — Aymon, Hist. des synodes.
2. Notex vii.

La porte était désormais ouverte à toutes les intrigues, à toutes les haines, et les synodes provinciaux, qu'on leur permettait encore de tenir, étaient un moyen de propager et d'entretenir la discorde, au sein du corps pastoral et des troupeaux, en les montrant divisés, désunis, et en donnant aux esprits inquiets, turbulents, ambitieux, une liberté dont ils abuseraient quand ils ne sentiraient plus, au-dessus de leurs têtes, le pouvoir souverain des synodes nationaux.

Le gouvernail des églises réformées était brisé pour de longues années. Le coup qui leur était porté, leur fut plus funeste que l'enlèvement de leurs places fortes; les députés du synode le comprirent et décidèrent, avant de se séparer, qu'on célébrerait, dans tout le royaume, le 25 mars 1661, un jeûne solennel pour demander à Dieu d'avoir pitié de son peuple et de ne pas l'abandonner dans sa détresse. Au jour fixé, il eut lieu; les églises se remplirent de fidèles, et des prières extraordinaires y furent faites. On pria pour le roi, et on demanda pour lui et sa jeune épouse la protection du Roi des rois.

## X.

Au milieu de ces conflits, Mazarin mourut. Le cardinal continua l'œuvre de son prédécesseur, et comme un pilote expérimenté, dirigea le navire de l'État au milieu des écueils. — Sa politique, qui fut celle de son siècle, eut, sur celle de ses adversaires, un grand avantage, celui de l'habileté. Catholique et prêtre, il dut céder aux exigences du clergé; mais il ne fut persécuteur ni par instinct, ni par principe. Libre de ses actions, il eût laissé le petit troupeau «brouter en paix ses mauvaises herbes.» Dans les dernières années de sa vie, il l'abandonna sans défense à la merci de ses ennemis, mais il lui avait donné du repos pendant huit ans, de 1648 à 1656, et lui avait ouvert l'accès aux charges publiques. Indifférent et sceptique en religion[1], il ne pouvait haïr ni comme le cardinal de Lorraine, ni comme Richelieu. Habile à discerner les hommes, il

1. Mémoires de Choisy, p. 572. — Mémoires de Madame de Motteville, p. 122 et 503.

aimait dans les réformés l'aptitude aux affaires et la probité, quoiqu'il ne fût pas probe lui-même. Il méprisait le haut clergé, et par principe, il le tint éloigné des affaires publiques.

Mazarin avait plusieurs des qualités d'un grand ministre, mais il avait des défauts, des travers et des vices qui rapetissaient en lui l'homme privé autant que son génie élevait l'homme public. L'avarice et le jeu étaient ses deux passions dominantes, et cet homme, qui laissa une fortune immense, agissait quelquefois en Harpagon. Sur le bord du cercueil, on le vit jouer et peser les pistoles qu'il gagnait pour remettre au jeu celles qui étaient rognées.[1]

Quand la maladie lui fit pressentir sa fin prochaine, ses richesses devinrent son tourment; il craignit qu'après sa mort, on ne prît à sa famille par la force ce qu'il avait amassé par des moyens peu honorables. Dans cette situation délicate, il déploya une habileté extraordinaire. Il alla au-devant du danger, avoua au roi, en termes aussi adroits que possible, comment il s'était enrichi, et lui remit une donation générale de tous ses biens, en lui insinuant le désir qu'il avait eu d'en faire le partage entre tous ses héritiers. Le roi refusa la donation. Délivré de cet immense souci, le cardinal fit son testament, qui est demeuré, devant la postérité, l'acte authentique de ses pilleries et de ses rapines; puis il ne songea plus qu'à mourir et se livra sans réserve aux prêtres qui lui administrèrent tous les sacrements de leur Église. Sur le point de franchir le grand passage, il parut tourner ses regards vers Dieu.

Mazarin expira dans la nuit du 8 au 9 mars 1661. Il avait vécu 59 ans.

« Le roi, dit Henri Martin, aussitôt éveillé, manda Fouquet et Lyonne, et s'enferma trois heures avec eux; ni la reine-mère, ni l'ex-gouverneur de Louis XIV, Villeroy, ne furent appelés. L'après-midi la cour retourna de Vincennes à Paris. Le lendemain un second conseil fut tenu au Louvre, le chancelier et les secrétaires d'État y furent convoqués avec les trois membres du conseil secret formé la veille. Monsieur, dit le roi en s'adressant au chancelier,

1. Mémoires de Madame de Motteville, p. 504.

chef titulaire du conseil, je vous ai fait assembler avec mes ministres et mes secrétaires d'État, pour vous dire que jusqu'à présent j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par feu M. le cardinal; je serai à l'avenir mon premier ministre; vous m'aiderez de vos conseils quand je vous les demanderai. Je vous prie et vous ordonne, M. le chancelier, de ne rien sceller en commandement que par mes ordres, et vous, mes secrétaires d'État, et vous M. le surintendant des finances, je vous ordonne de ne rien signer sans mon commandement.»

Le règne de Louis le Grand était commencé.[1]

## XI.

Louis XIV avait à peine vingt-quatre ans quand il prit d'une main ferme les rênes de son royaume. Il était bien fait : sa taille était moyenne; mais il portait si bien la tête, qu'il paraissait grand; son nez bourbonien donnait à sa figure une majesté qui imposait; son sourire était gracieux, ses yeux pleins de feu, sa démarche pleine de dignité; tout en lui sentait le roi. Son instruction avait été très-négligée : il y suppléait par un esprit judicieux; les plaisirs auxquels il s'abandonnait avec ardeur, ne le distraisaient pas des affaires; il travaillait beaucoup, et ce n'était pas en vain qu'il avait dit qu'il voulait être son premier ministre; il possédait au suprême degré l'art de discerner les hommes de mérite, il s'en entoura, et dut à leur coopération l'éclat de son règne. Il avait appris, à l'école de Mazarin, à haïr les factions; il n'aimait pas dans la noblesse ses velléités de féodalité; dans le clergé, l'ultramontanisme; dans les parlements, leurs prétentions de se poser en tuteurs des rois; dans les bourgeois, l'amour des libertés municipales; dans les huguenots, celui de leur indépendance. Par instinct et par réflexion, il ne voulait autour de lui aucun pouvoir debout, et de la meilleure foi du monde, il croyait que l'État c'était lui. Tel qu'il était, il devait devenir la personnification la plus parfaite de l'autocratie royale. Son orgueil était au niveau de son despotisme; il le porta si loin que Saint-Simon disait «que s'il n'eût craint le

1. Henri Martin, t. XII.

diable, il se serait fait adorer comme un Dieu.» Il se crut grand financier, grand administrateur, grand militaire, grand ingénieur, parce qu'il parlait finance et administration avec Colbert, guerre avec Turenne, Louvois, Luxembourg; fortification avec Vauban; marine avec Duquesne; mieux que tous ses prédécesseurs, il sut trôner, et soleil de sa cour, il vit, sans s'étonner, graviter autour de lui cette pléiade d'hommes éminents qui ont immortalisé son siècle. Par ses mœurs il tenait plus de Henri IV que de son père. Sa religion était celle de l'homme corrompu qui n'aime pas Dieu et craint le diable. Pour rassurer sa conscience, il avait près de son théâtre sa chapelle; près de ses maîtresses son confesseur. Tel était le roi.

## XII.

Les réformés, semblables aux malades qui attendent d'un nouveau médecin la santé ou un adoucissement à leurs maux, se complaisaient dans leurs illusions. «Il a été nourri, disaient plusieurs d'entre eux, dans l'aversion et l'horreur pour la religion réformée; mais il y a dans sa cour des hommes qu'il honore de son estime, et ils citaient Turenne, Schomberg, Duquesne; plusieurs protestants, ajoutaient-ils, exercent des emplois dans sa maison; l'administration de ses finances est dans leurs mains, et il est trop éclairé pour ne pas reconnaître l'utilité de leurs bons et loyaux services. La direction de sa conscience est abandonnée aux jésuites; mais il a l'âme trop loyale, l'esprit trop élevé, le cœur trop bon, pour commettre des injustices et des cruautés. Dans son conseil enfin il a des hommes qui n'ont pas oublié les maximes de Henri IV; s'il s'en écartait, ils l'en avertiraient.»

Leur illusion ne devait pas être longue. Le 15 avril le roi nomma les commissaires mi-partie chargés de visiter les provinces et de juger les contestations existantes entre les catholiques et les réformés. Chaque province devait être visitée par deux commissaires: le premier protestant, le second catholique. Ces commissaires devaient, d'après les instructions qui leur étaient données, veiller à la bonne exécution des édits, surtout de ceux de Nantes

et de 1629, et renvoyer au conseil toutes les affaires sur lesquelles il y aurait partage.

## XIII.

Pour l'historien, comme pour le voyageur, il y a des étapes longues et ennuyeuses à franchir; l'horizon semble se perdre dans l'infini; rien, dans ce long parcours, de saillant qui attire les yeux et dédommage des fatigues de la route. Les points de vue sont tous les mêmes, avec des formes qui ne diminuent en rien leur fatigante monotonie. C'est ce que nous éprouvons aujourd'hui, en jetant un regard sur les années qui nous séparent de celles où l'histoire de la Réforme ne le cédera en rien aux époques les plus dramatiques et les plus émouvantes de son passé; mais il faut y arriver et traverser une longue avenue où les événements d'un jour ressemblent à ceux d'un autre jour; dans ce vaste champ historique, il est difficile de s'orienter : les points lumineux sont extrêmement rares; la Réforme est partout, et nulle part d'une manière saillante; elle y est semblable à un magnifique fleuve qui, tout à coup, se perd en mille canaux dans une immense plaine, et ne reparaît que plus loin. Nous sommes en plein dans le domaine de la chicane: un dossier, contenant des déclarations royales, des arrêts du conseil et des parlements, des sentences des présidiaux, des requêtes du clergé, des plaintes des protestants et des écrits de controverse[1], est là devant nous, demandant à être dépouillé article par article; le faire, n'est ni difficile, ni impossible, mais ennuyeux pour les lecteurs et sans profit pour leur instruction. Nous avons cru devoir rompre momentanément l'ordre chronologique de nos récits, pour le reprendre au moment où les mille canaux du fleuve de la Réforme se rejoignent pour couler dans un même lit.

Ce qui ressort, de la manière la plus évidente, du volumineux dossier que nous avons compulsé, c'est le projet arrêté du clergé et de la cour, d'enlever peu à peu aux réformés toutes leurs libertés, et d'arriver ainsi à leur complète ruine. Avant de commencer cette page aussi

1. Ces pièces sont au nombre de plus de 400.

honteuse que curieuse, il est nécessaire, pour la pleine intelligence des faits, de connaître les principaux personnages qui furent les agents actifs du grand drame, dont 1685 rappelle le dernier acte. Le premier de ces personnages, par le rôle qu'il y remplit, est Louis XIV.

## XIV.

Ce prince était arrivé au plus haut degré de sa puissance; on ne parlait que de la magnificence de sa cour, où se pressaient une foule d'hommes éminents: poëtes, orateurs, artistes, militaires, diplomates, prélats, qui tous se courbaient devant lui, heureux quand il daignait les honorer d'une parole ou d'un regard. Sa demeure éclipsait par sa somptuosité celles de toutes les têtes couronnées. On eût dit que la baguette d'une fée l'avait faite surgir du désert de Versailles: elle avait coûté à la France des sommes fabuleuses et au grand Colbert des efforts de génie pour les faire rentrer dans les coffres de l'État, mais le roi avait un palais digne de lui. Mansard avait donné les plans des bâtiments, Le Nôtre avait dessiné les jardins, Mignard et Lebrun peint les plafonds. Louis était le centre de tout un monde élégant qui se pressait dans les antichambres et dans la grande galerie. Il recevait leur hommage comme un Dieu, et comme s'il eût voulu que dans le monde il n'y eût pas une seule tête qui s'élevât au niveau de la sienne, on voyait partout écrit en lettres flamboyantes son *nec pluribus impar*[1]. Tout, dans sa royale demeure, parlait de lui: il y était peint, ciselé, sculpté, moulé, nous devrions dire adoré plus que Dieu ne le fut jamais. Un courtisan, La Feuillade, avait, pendant trois ans, entretenu devant sa statue une lampe qui brûlait jour et nuit.

Il n'est pas étonnant que ce prince fût devenu une forte personnalité, et se soit cru d'une autre nature que celle des simples mortels. Les Français, qui font étourdiment assez bon marché de leurs libertés, quand celui qui les leur confisque, les grandit au dehors et les place à la tête des peuples, se faisaient un honneur de leur servitude;

1. Personne n'est son égal.

les parlements n'élevaient pas la voix, sachant qu'une lettre de cachet serait une réponse à chacune de leurs plaintes. La noblesse, exclue systématiquement de l'administration des affaires publiques, se croyait assez honorée de remplir les offices de la grande domesticité du palais. Tel qui présentait la serviette au roi ou à Madame de Montespan, était aussi fier que s'il eût dirigé un ministère ou se fût assis sur les fleurs de lis sur un siége de premier président. Tel autre qui obtenait une étroite mansarde à Versailles, la prisait plus que son manoir féodal de province.

Au dehors, la réputation du roi n'était pas moins grande. Son nom était dans toutes les bouches : il le devait aux succès éclatants de ses armes et à la place qu'il avait donnée à la France dans le conseil des nations. Il avait humilié l'Espagne, le pape, le dey d'Alger; il avait augmenté le royaume des Flandres, de la Franche-Comté, du Comtat-Venaisin, de l'Alsace; ses généraux lui avaient gagné de grandes batailles et ses marins avaient porté la gloire de son pavillon sur toutes les mers; le traité de Nimègue l'avait élevé à l'apogée de sa puissance; son peuple enfin lui avait décerné le nom de grand.

Vue de ce côté, la vie de Louis XIV nous apparaît comme à travers un prisme brillant; mais, quand du roi, nous descendons à l'homme, Louis le Grand se rapetisse, il n'est plus qu'un prince chez lequel le tact moral est émoussé. Il vit, lui, le roi très-chrétien, comme un sultan d'Asie; il loge ses maîtresses sous le même toit que la reine; il exige qu'on se courbe devant ces brillantes marquises et duchesses qu'il croit honorer en les avilissant; il légitime ses enfants doublement adultérins, les fait élever sous ses yeux, et les comble de biens et de dignités, «à cause de l'honneur de leur naissance,» et il fait tout cela hautement, publiquement, sans rougir; les parlements, instruments serviles, se prêtent à tout ce que le maître veut; le moindre de ses désirs est pour eux une suprême loi; son tact religieux n'est pas moins émoussé que son tact moral; près de ses maîtresses, il a son confesseur; près de sa chapelle il a son théâtre; le matin le sermon, le soir la comédie: Bourdaloue et Arlequin.

## XV.

Le roi n'aimait pas les protestants ; dès sa jeunesse on lui avait appris à voir en eux des séditieux et des brouillons ; aussi la première pensée de son règne fut de travailler à leur extermination. C'est lui-même qui nous l'apprend dans les paroles suivantes destinées à son fils, le dauphin :

« Quant à ce grand nombre de mes sujets de la religion prétendue réformée, qui était un mal que j'avais toujours regardé et que je regarde encore avec beaucoup de douleur, je formai dès lors le plan de toute ma conduite envers eux, que je n'ai pas lieu de croire mauvaise, puisque Dieu a voulu qu'elle ait été suivie et le soit encore tous les jours, d'un grand nombre de conversions.

« Je crus que le meilleur moyen pour réduire les huguenots de mon royaume, était de ne les point presser du tout par aucune rigueur nouvelle contre eux; de faire observer ce qu'ils avaient obtenu sous les règnes précédents, mais aussi de ne leur accorder rien de plus et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance le pourraient permettre. Je nommai pour cela, dès cette année même, des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes. Je fis cesser avec soin partout les entreprises de ceux de cette religion, comme dans le faubourg Saint-Germain, où j'appris qu'ils commençaient d'établir des assemblées secrètes et des écoles de leur secte; à Jamets, en Lorraine, où, n'ayant pas le droit de s'assembler, ils étaient réfugiés en grand nombre durant les désordres de la guerre, et y faisaient leurs exercices; à La Rochelle, où l'habitation n'était permise qu'aux anciens habitants et à leurs familles, elles en avaient attiré peu à peu, et insensiblement quantité d'autres que j'obligeai d'en sortir.

« Mais quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, je résolus, et j'en ai assez ponctuellement observé depuis, de n'en faire aucune à ceux de cette religion, et cela par bonté et non par aigreur, pour les obliger par là à considérer de temps en temps, d'eux-mêmes et sans violences,

si c'était par quelque bonne raison qu'ils se privaient volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec mes autres sujets.»[1]

C'est dans la fougue des passions, quand il faisait trôner à Versailles les La Vallière, les Montespan, qu'il pensait au salut de ses sujets réformés. Plus tard devenu dévot, non par amour pour Dieu, «mais par crainte du diable,» la réalisation de ce désir lui apparut comme la grande œuvre de son règne; il y travailla avec une ardeur et un zèle qui lui voilèrent à demi les moyens odieux qui lui furent proposés.

Six mois après la mort de la reine, il s'était remarié avec une femme qui exerçait sur lui une grande influence; on l'appelait la marquise de Maintenon.

## XVI.

Madame de Maintenon était née le 27 novembre 1635 dans la prison de Niort, où ses parents étaient détenus prisonniers. Son père, Constant d'Aubigné, baron de Surineau, était le fils du célèbre Théodore Agrippa d'Aubigné. « Je l'avais élevé, dit l'illustre huguenot, avec autant d'application que de dépense, que s'il eût été un prince, et je lui avais donné les plus excellents maîtres en toute sorte d'exercices qui fussent en France, n'ayant rien épargné pour cela, et les ayant même soustraits aux meilleures maisons du royaume, en doublant les gages qu'ils en recevaient. Ce misérable, malgré cela, s'étant d'abord adonné au jeu et à l'ivrognerie à Sédan, où je l'avais envoyé aux académies, et s'étant ensuite dégoûté de l'étude, acheva de se perdre entièrement dans les musiques de Hollande parmi les filles de joie. Ensuite qu'il fut revenu en France, il se maria sans mon consentement à une malheureuse (Anne Mansaud), veuve du sieur Couraud, baron de Châtel-Aillon, le 30 septembre 1608, qu'il a depuis tuée. Voulant le tirer de la cour, où il continuait ses débauches, je lui fis donner un régiment lors de la guerre du prince de Condé, que je mis sur pied à mes

1. Œuvres de Louis XIV. — Instructions pour le dauphin.

dépens; mais rien ne pouvait contenter, ni arrêter les passions de cet esprit volage, libertin et audacieux; il retourna à la cour où il perdit au jeu vingt fois plus qu'il n'avait vaillant, de sorte que se trouvant sans ressources, il abjura sa religion, embrassa la romaine, et s'y fit valoir par son génie sublime et supérieur à tous ceux de ce temps-là. Moi, instruit du fréquent commerce qu'il entretenait avec les jésuites, je lui défendis, par lettre, de les voir à l'avenir, sous peine d'encourir ma malédiction. Sur quoi il me fit réponse qu'il voyait quelquefois, à la vérité, les pères Arnoux et de May, et ce fut par leur moyen qu'il obtint du pape un bref pour pouvoir assister au prêche et participer à la cène des réformés, sans que cela pût nuire à sa catholicité que j'ignorais encore, et de laquelle il ne faisait pas une profession publique, de peur que je ne le déshéritasse. Muni de ce bref, à la faveur duquel il assistait à tous nos exercices de religion, il s'en vint en Poitou, à dessein d'essayer de me dépouiller de mes deux places, Maillezais et Doignon. Comme je ne connaissais point sa perverse intention, je le fis mon lieutenant dans Maillezais, avec pleine puissance d'y commander en mon absence, et me retirai au Doignon.»[1]

Quand Agrippa d'Aubigné connut le dessein de son fils, il en prévint l'un de ses gendres, M. Dadé (Josué de Caumont). Celui-ci surprit à l'improviste son beau-frère et le défit dans un petit combat qu'il lui livra. Constant d'Aubigné, se voyant méprisé et abandonné de tout le monde, simula une grande repentance, et alla trouver son père à Genève, qui lui pardonna, et lui accorda une pension plus forte que l'état de sa fortune ne le lui permettait. D'Aubigné, en revoyant son fils, crut au retour de l'enfant prodigue; il se trompait. Étant passé en Angleterre, il devint le familier du roi et de Buckingham; le nom qu'il portait le fit admettre dans un conseil secret, où l'on discutait les moyens à prendre pour secourir les Rochellois; immédiatement après on le députa à Genève pour solliciter son père de prendre part à l'expédition résolue contre la France; mais, à son passage à Paris, il révéla tout à M. de Schomberg.

1. Haag, France protestante, t. Ier, p. 185.

Cette lâche trahison indigna d'Aubigné; il le renia pour son fils et lui légua sa malédiction.[1]

Rejeté de sa famille comme un membre lépreux, le baron de Surineau fut pourvu d'un commandement dans la Guyenne, en échange de sa trahison. Le 27 octobre 1627 il s'unit à Bordeaux, en secondes noces, à Jeanne de Cardillac, fille de Pierre de Cardillac, seigneur de Lane, lieutenant du duc d'Épernon au Château-Trompette, et de Louise de Montalembert.

Après avoir dissipé la dot de sa femme, il partit pour la Caroline, où il forma un établissement; à son retour en France, il fut accusé d'avoir entretenu des relations avec les Anglais, et fut, avec sa femme, enfermé dans la prison de Niort: c'est là que naquit leur fille Françoise.

En 1639, Constant d'Aubigné sortit du Château-Trompette, où il avait été transféré, et partit pour la Martinique, où il se livra à des entreprises qui lui donnèrent les plus belles espérances; mais sa femme étant retournée en France pour régler des affaires de famille, il perdit au jeu tout ce qu'il avait gagné, et fut réduit à vivre des appointements d'une simple lieutenance; dès lors il traîna misérablement sa vie et mourut à la Martinique en 1645, laissant une veuve sans fortune et trois enfants, un fils, Charles, marquis d'Aubigné, et deux filles, Amable-Charlotte-Françoise et Françoise, celle qui naquit dans la prison de Niort.

## XVII.

Madame Constant d'Aubigné retourna en France, où la misère l'attendait; elle travailla courageusement de ses propres mains pour nourrir sa famille. Madame de Villette, sa belle-sœur, s'attacha à sa nièce Françoise, la prit chez elle, et l'éleva comme sa propre fille.

La jeune fille trouva dans sa tante une véritable mère, qui veilla sur elle avec une sollicitude tendre et éclairée; mais Madame de Neuillant, sa marraine, qui redoutait l'influence de cette pieuse et intelligente huguenote, obtint un ordre qui l'arracha de ses mains et la remit entre les siennes. Dès lors elle travailla sans relâche à sa con-

1. Mémoires de d'Aubigné. — Haag, France protestante, art. d'Aubigné, baron de Surineau.

version; mais elle rencontra chez sa filleule une résistance qui l'étonna: Françoise d'Aubigné, plus instruite et plus spirituelle que ne l'étaient les jeunes personnes de son âge, même les mieux douées, discutait avec beaucoup d'à-propos; sa marraine, voyant que ses tentatives étaient inutiles, changea de méthode, et la traita comme la dernière de ses domestiques, et la chargea des détails les plus abjects du ménage. La jeune fille s'y soumit sans se plaindre, et sortit victorieuse de cette nouvelle épreuve. Madame de Neuillant se décida alors à la confier aux Ursulines de Niort, qui furent plus heureuses: elles l'assaillirent de tant de côtés, que l'enfant abjura le calvinisme; elle mit cependant pour condition à son abjuration, qu'on ne la forcerait pas à admettre que Madame de Villette, sa tante, qui avait été un ange de bonté pour elle, fut damnée. Cette dernière, qui jusqu'alors avait payé sa pension, refusa d'en continuer le paiement; Madame de Neuillant, plus zélée que généreuse, pensant qu'elle avait assez fait pour elle en la confiant aux Ursulines, l'abandonna. Les religieuses, à leur tour, croyant avoir plus fait encore que Madame de Neuillant, en catholisant sa filleule, la mirent à la porte de leur couvent. La jeune fille retourna chez sa mère. Madame de Neuillant, forcée de recevoir sa filleule chez elle; la traita avec une dureté sans pareille, et s'en débarrassa bientôt après en la plaçant aux Ursulines de la rue Saint-Jacques, à Paris, où elle fit sa première communion.

## XVIII.

Il y avait alors à Paris un singulier personnage, dont la jeunesse avait été très-dissipée; on l'appelait Scarron. A l'âge de 27 ans, il eut une maladie qui le paralysa et fit de lui un impotent. A beaucoup d'esprit, Scarron joignait une gaîté inaltérable, riait de tout, de lui-même et des autres poëtes. Il créa le genre burlesque, et se fit une place à part dans la république des lettres. Il fut frappé de la beauté et de l'esprit de Françoise d'Aubigné; plus encore de son esprit que de sa beauté; peut-être même il fut touché de ses malheurs. Il lui offrit de lui donner une dot pour entrer dans un couvent ou de l'épouser. — Françoise d'Aubigné, qui avait vu de près la vie monastique,

n'hésita pas, et elle devint l'épouse «de ce raccourci de toutes les misères humaines», comme il s'appelait plaisamment lui-même. La beauté de Madame Scarron, les grâces de son esprit, firent de son salon le rendez-vous des hommes les plus brillants et les plus célèbres de Paris. Pendant neuf ans la petite-fille du grand d'Aubigné fit le charme de la société de son mari, auquel, sans se lasser jamais, elle prodigua ses soins sinon son cœur. Celui-ci ne respecta pas la femme dans laquelle il trouva la plus aimable des servantes; mais les grossières plaisanteries qu'il se permit sur sa conduite, laissèrent intacte sa réputation. Aux plus belles femmes de Paris, elle ne le cédait pas en beauté; en sagesse, elle ne le cédait pas aux plus vertueuses. Après neuf ans de mariage, le poëte burlesque mourut (14 octobre 1660), laissant à sa veuve pour tout bien «le pouvoir de se remarier.»

Madame de Scarron eût été aussi pauvre qu'avant son mariage, si la reine-mère n'eût porté de 1500 à 2000 livres la pension qu'elle faisait à son mari; elle se retira au couvent des Sœurs hospitalières, où elle vécut modestement. A la mort de la reine-mère (1666), sa pension lui fut ôtée, et ce ne fut qu'à force d'instances que Louis XIV consentit à rétablir son nom sur la liste de ses pensionnaires. Madame de Montespan, alors dans tout l'éclat de sa honte et de son crédit, sut apprécier le mérite de Madame Scarron; elle lui confia (1672) l'éducation des deux enfants qu'elle avait eus de Louis XIV, le duc de Maine et le comte de Vexin. Elle s'acquitta de sa tâche avec dévouement et intelligence. Le roi ne fit d'abord aucune attention à elle, et Madame de Montespan ne pressentit pas dans la veuve de Scarron la rivale qui devait la supplanter; celle-ci n'y pensa même que plus tard. La première idée lui en vint aux eaux de Barèges, où elle avait conduit le duc de Maine, qui avait un pied difforme. C'est de ce pays agreste et sauvage que date sa correspondance avec le roi, qui fut si charmé des lettres qu'il recevait de la gouvernante de ses enfants, que toutes ses préventions tombèrent. Ces lettres révèlent chez Madame Scarron un mélange de galanterie et de dévotion, d'ambition et de prudence, d'habileté et de naïveté, qui sont demeurés le fonds du caractère de cette femme célèbre.

Madame Scarron, qui avait été marchande de fourneaux économiques[1], devint marquise de Maintenon, et propriétaire de la belle terre de ce nom. L'altière Montespan fut congédiée, et elle demeura seule maîtresse du cœur du roi, qui ne pouvait se passer de sa société et travaillait chez elle avec ses ministres.

## XIX.

Entre Louis XIV et Madame de Maintenon, nous trouvons un disciple de Loyola, le père La Chaise, le confesseur du roi. Il était né en 1624, dans le château d'Aix, en Forez, d'une famille de gentilshommes. En 1675 il avait succédé au père Ferrier dans la charge, un peu difficile, de veiller sur la conscience du roi. Il était apte à ce métier qui, sous le plus volupteux et le plus volontaire des princes, demandait beaucoup de souplesse, d'apparente bonhomie, quelques dehors de piété et surtout une indulgence sans limites. Il ne faillit pas à sa tâche, et fut le digne directeur de son royal pénitent. Pendant 34 ans il occupa son poste, et sut exploiter, au profit de sa société, l'influence qu'il exerça sur le roi. Petit-neveu du célèbre Cotton, La Chaise avait son esprit cauteleux et sa haine des protestants; mais mieux que lui, il savait la dissimuler. Il ménageait tout le monde; mais plus fidèle au bonheur qu'au malheur, il savait si bien hisser sa voile du côté du vent, qu'on ne s'apercevait pas de ses évolutions. Les quatre mauvais vers suivants, que nous trouvons au bas de son portrait, peignent le confesseur et l'homme.

David pêcha et Nathan le lui dit:
Mais moi j'absous et je pardonne;
Par là j'avance ma personne,
Et à ma secte enfin je donne du crédit. [2]

## XX.

Dans le conseil du roi nous trouvons deux hommes, le père et le fils : le chancelier Michel Le Tellier et Louvois

1. Bulletin de la société de l'hist. du prot. franç., t. IX.
2. Histoire du Père La Chaise, jésuite et confesseur du roi.

Le Tellier était le fils d'un conseiller à la cour des Aides; Mazarin le remarqua de bonne heure et le nomma secrétaire d'État de la guerre. Il partagea avec son protecteur la fortune et les périls des troubles de la Fronde, travailla à la réforme de l'armée, céda sa place à son fils Louvois, et fut revêtu de la charge importante de chancelier, dans laquelle il apporta toute l'activité de son esprit, beaucoup de sagesse jointe à beaucoup d'habileté. Il courbait humblement la tête devant son maître, et voulait que chacun à son tour courbât la sienne devant lui. A la fin de sa carrière, il se montra hostile à l'égard des réformés, et participa à une foule d'arrêts et de déclarations iniques. Son fils Louvois avait hérité de lui une puissante intelligence, une rare aptitude aux affaires, une ambition insatiable, une volonté de fer, un orgueil sans frein, une dureté devenue proverbiale. Il accomplit la réforme que son père avait commencée dans l'armée, et quoique peu sympathique au roi, il s'imposa à lui en se rendant nécessaire. Ce fut lui qui établit l'uniforme, généralisa la marche au pas, créa les casernes et les hôpitaux militaires, institua le corps des ingénieurs, le corps des cadets, les haras de remonte, fonda des écoles d'artillerie, éleva l'hôtel des Invalides, et contribua aux succès des armes de Louis XIV. Il haïssait tous ceux qui lui faisaient ombrage; il fut l'adversaire de Colbert, de Turenne et de Madame de Maintenon. Son idolâtrie du pouvoir le poussa aux mesures les plus odieuses. Le double incendie du Palatinat, le bombardement de Gênes et les dragonnades, ont attaché à son nom une triste et lugubre célébrité.

Nous ne parlerons pas des autres personnes de la cour; nous ne mentionons que celles qui ont pris une part directe à l'acte qui replongea les réformés dans un abîme de douleurs et de misères. Il y avait cependant autour du roi une puissance plus acharnée à leur perte que ses conseillers : c'était le clergé.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

# NOTES

## ÉCLAIRCISSEMENTS ET CURIOSITÉS HISTORIQUES

## DU CINQUIÈME VOLUME.

---

*Note* I, *page* 21.

**Assemblée de Saumur (1611). — Serment prêté par les députés.**

Nous soussignés, députés des églises réformées de ce royaume, convoqués par permission du roi, en cette ville de Saumur, promettons et jurons devant Dieu de ne briguer directement ni indirectement pour être députés généraux desdites églises vers Sa Majesté, soit pour résider en cour ou autrement, de ne bailler nos voix à ceux qui nous pourraient réquérir de les nommer ou que nous connaîtrions avoir brigué en quelque façon que ce soit; comme aussi nous promettons et jurons de ne briguer telles députations à l'avenir, sous peine d'être déclarés indignes d'avoir des assemblées générales et provinciales, et sur ces mêmes peines, promettons de révéler à cette compagnie ceux qui auront brigué durant icelle.

*Note* II, *page* 23.

Ce serait une histoire fort curieuse à faire, si l'on racontait tout ce que les théologiens ont dit d'absurde sur le compte de ce chiffre 666 de l'Apocalipse. Ce n'est pas ici le lieu de nous y arrêter, et, en général, on emploie très-mal son temps en s'amusant à réfuter des erreurs palpables ou des halucinations ridicules. Nos textes sont si clairs pour qui veut voir et comprendre que la simple assertion de leur véritable sens doit faire immédiatement disparaître les nuages amoncelés autour d'eux par le procédé dogmatique, l'imagination intéressée, voire les préoccupations politiques.

Le chiffre de la bête, 666, est le chiffre d'un homme αριθμος ανθρωπου, dit le prophète. C'est le chiffre d'un nom, dit-il encore, et ce nom s'inscrit sur les fronts de ceux qui sont les sujets dévoués, les adorateurs de la bête; mais la bête elle-même est un être personnel : l'Antéchrist, et ne représente pas quelqu'idée abstraite. De tout cela il résulte que le chiffre 666 n'indique pas une période de l'histoire ecclésiastique, comme le prétend l'interprétation soi-disant orthodoxe des théologiens luthériens et celle des piétistes chiliastes de l'école de Bengel. Il n'indique pas davantage un nom commun, destiné à caractériser une puissance, un empire; par exemple, le caractère romain, comme le voulait Irénée avec son Λατεῖνος, auquel se sont cramponnés depuis tous les interprètes, qui ne savaient rien inventer de plus inadmissible encore, et que les protestants ont avidement exploité dans l'intérêt de leur polémique antipapale. Les termes de *latium latini* n'existaient plus au premier siècle que dans la poésie et dans la géographie locale de la campagne de Rome, et comme nom de langue même ils étaient inconnus dans la sphère apostolique (Luc XXIII, 38; Jean XIX, 20).

Le chiffre 666 doit donc contenir un nom propre, le nom du personnage historique et politique, qui devait jouer le rôle de l'Antéchrist dans l'ensemble des révolutions suprêmes qu'attendait le monde judéo-chrétien. Quand on a lu Daniel et la seconde épître aux Thessaloniciens, on sait de *quoi* il s'agit; notre auteur, enfin, se charge de nous dire de *qui* il est question.

Voici maintenant la dificulté (si c'en est une) qui a le plus souvent égaré ceux-la même qui abordaient le problème avec un esprit dégagé d'illusions et de préjugés. La bête du XIIIe chapitre n'est pas un individu, mais l'empire romain considéré comme puissance. L'auteur lui-même nous dit (chap. XVII) que les sept têtes de cette bête représentent les sept collines sur lesquelles est bâtie sa capitale, et de plus sept rois qui y ont régné ou y règneront encore. Cela est très-vrai; mais il nous dit tout aussi explicitement, que cette bête est en même temps l'une des sept têtes : combinaison inconcevable en apparence et plus que paradoxale, et pourtant très-naturelle et même nécessaire. L'idée d'une puissance, d'une tendance surtout hostile, finit toujours par devenir concrète dans l'esprit du peuple, par se personnifier. Le monstre idéal se fait individu; le principe s'incarne dans un homme placé en évidence, et sous cette forme personnelle les idées deviennent populaires jusqu'à ce qu'à leur tour les individus arrivent à être les représentants permanents d'idées ou de tendances qui leur survivent. Pour la plupart des hommes, un nom propre en dit plus qu'une définition; les sentiments et les passions s'en nourrissent plus facilement. La puissance païenne, l'idolâtrie, le blasphème, la persécution, tout ce qui soulève les légitimes antipathies

de l'Église, tout ce qui lui inspire de l'horreur et lui arrache des cris de malédiction, s'individualisera, se concentrera dans la personne de celui qui, quelques années avant la destruction de Jérusalem, avait comblé la mesure de tous ces crimes. Oui la bête est à la fois l'Empire et l'Empereur, et le nom de ce dernier est dans la bouche du lecteur intelligent avant que nous le prononcions; mais nous tenons à l'entourer de toutes les lumières de la science historique.

Déjà par la lecture attentive du XI^e chapitre on acquiert la conviction que le livre est écrit avant la destruction de Jérusalem. Le temple et sa cour intérieure, avec le grand autel, y sont mesurés, c'est-à-dire (Zach. II) destinés à la conservation, tandis que le reste de la ville est livré aux païens et voué à la profanation. Ces lignes n'ont pas pu être écrites en vue de l'état de choses tel qu'il existait après l'an 70; mais les indications du XVII^e chapitre sont plus précises encore. Nous affirmerons qu'il s'agit de Rome, jusqu'à ce qu'on nous montre au siècle apostolique une autre ville bâtie sur sept collines, *urbem septicollem*, dans laquelle aurait été versé à flots le sang des témoins de Jésus-Christ (v. 6, 9). Cette ville ou cet Empire à sept rois. Les apocalipses de Daniel, d'Hénoch et d'Esdras suivent la même méthode chronologique en comptant également des séries de Rois pour mettre le lecteur sur la voie des dates. Des sept Rois, cinq sont déjà morts (v. 10); le sixième règne en ce moment même. Le sixième Empereur de Rome est Galba, vieillard de 73 ans à son avénement. La catastrophe finale qui anéantira la ville et l'Empire doit arriver dans trois ans et demi, comme il a été dit plus haut. Par cette seule et simple raison, la série des Empereurs n'en donnera plus qu'un après celui qui règne actuellement, et celui-là ne règnera que peu de temps; l'auteur ne le connaît pas; mais il sait la durée relative de son règne, parce qu'il sait que Rome périra définitivement et pour ne plus se relever dans trois ans et demi.

Puis viendra un huitième Empereur, qui est l'un des sept, et qui est en même temps la bête qui fut, mais qui n'est point en ce moment. Il s'agit donc d'un des précédents Empereurs, qui reviendra une seconde fois, mais en qualité d'Antéchrist, c'est-à-dire revêtu de toute la puissance du démon et dans le but spécial de combattre le Seigneur. Comme il est dit qu'il n'est point en ce moment, mais a déjà été; il est donc l'un des cinq premiers. Il a été déjà frappé à mort (XIII, 3), de sorte que son retour a quelque chose de miraculeux. Ce n'est donc ni Auguste, ni Tibère, ni Claude, qui n'ont pas perdu la vie par une fin sanglante, et auxquels personne d'ailleurs ne songera, parce qu'ils n'ont pas été dans des relations hostiles à l'Église. Cette dernière considération fera aussi exclure Caligula. Il ne reste que Néron. Mais tout aussi se réunit pour reconnaître en lui le personnage désigné si mysté-

rieusement. Tant que Galba régnait, et longtemps après encore, le peuple ne croyait pas à la mort de Néron. On le disait caché quelque part et prêt à revenir pour se venger de ses ennemis. Les idées messianiques des Juifs, dont une connaissance vague était parvenue en occident, d'après le témoignage de Tacite et de Suetone, se mêlant à ces attentes, suggérèrent aux gens crédules l'opinion que Néron reviendrait de l'orient conquérir son trône avec le secours des Parthes. Plusieurs faux Nérons se présentèrent (Sueton, Nér. 40. 57. Tacit. Hist. 1. 2; 11. 8. 9. Dion Cass. LXIV, 9. Zonaras Vita Tit. p. 578; Dion Chrys., Or 20, p. 371. D.). Ces rêves populaires se répandirent aussi dans la société chrétienne. Les Apocalypses y reviennent incessamment (Visio Isai æthiopica; Libri Sybill. IV, 116 ss.; V, 33; VIII, 1-216), et les Pères de l'Église en attestent le souvenir pendant plusieurs siècles encore (Sulpic Sever. II, 367. Augustin, Civ. Dei XX, 19. Lactant. Mort. persec. c. 2. Hieron, ad Dan. XI, 28 ; ad Esai XVII, 13. Chrysost. ad 2 Thess. II, 7).

Enfin, pour que rien ne manque à l'évidence des preuves, notre livre nomme Néron pour ainsi dire en toutes lettres : le nom de Néron est contenu dans le chiffre 666. Le mécanisme du problème repose sur l'un des artifices cabalistiques usités dans l'herméneutique des Juifs, et qui consiste à calculer la valeur numérique des lettres qui composent ce mot. Ce procédé, appelé *ghematria* ou géométrique, c'est-à-dire mathématique, et servant chez les Juifs à l'exégèse de l'Ancien Testament, a bien tourmenté nos savants et les a conduits dans un dédale d'erreurs. Tous les alphabets anciens et modernes, toutes les combinaisons imaginables de chiffres et de lettres ont été essayés tour à tour. Nous en avons vu jaillir presque tous les noms historiques des dix-huit siècles passés : Tite Vespacien et Simon Gioras, Julien l'Apostat et Genseric, Mahomet et Luther, Benoît IX et Louis XV, Napoléon et le duc de Reichstadt, et nous pourrions facilement nous donner le plaisir de nous y trouver les uns les autres. Au fond, l'énigme n'était pas si difficile, quoique l'exégèse ne l'ait résolue que de nos jours. Je puis revendiquer l'honneur de la priorité, quoique plusieurs savants allemands l'aient trouvée bientôt après moi et sans connaître ma solution. La *ghematria* est un art hébraïque. C'est par l'alphabet hébreu qu'on décomposera le chiffre. On lira : כריך קלר, Néron, César, כ 50 + ר 200 + ו 6 + כ 50 + ק 100 + ל 60 + ר 200 = 666. Ce qu'il y a de plus curieux c'est qu'il existe une très-ancienne variante, qui porte 616. Elle doit provenir d'un lecteur latin de l'Apocalypse, qui avait aussi trouvé la solution ; mais qui prononçait *Nero* comme les Romains, tandis que l'auteur prononçait *Neron* avec les Grecs et les Orientaux. En retranchant le *Noun* final, il y a 50 de moins.

(Extrait de l'Histoire chrétienne au siècle apostolique, par Édouard Reuss, t. I^er^, à la note de la page 324.)

*Note* III, *page* 43.

## Un pensionnaire de la cour de Louis XIII.

### Quittance du ministre apostat Jérémie Ferrier (1621).

Un des plus vilains personnages qu'ait rejeté de son sein l'église réformée, et que l'église romaine ait attiré dans son giron, à beaux deniers comptants, est, sans nul doute, le fameux ministre apostat Jérémie Ferrier. Vrai type de certains méridionaux, «quoiqu'il ne fût ni docte, ni éloquent, dit Tallemant-des-Réaux, il avait tant de dons de nature pour parler en public, qu'il passait pour un grand personnage dans sa province; il était patelin, populaire, et pleurait à volonté, de sorte qu'il avait tellement charmé le peuple qu'il le menait comme il voulait.» Un homme de cette humeur était aisé à corrompre; aussi, lorsqu'après la mort de Henri IV on eut résolu de sonder si on pourrait gagner quelques ministres, celui-ci alla au-devant de ceux qui offraient des pensions de la cour. Pour cela et pour d'autres causes il fut déposé. Comme on parlait de le déposer, il dit : « Je m'en vais les faire tous pleurer. » En effet, il prôna si bien qu'ils pleurèrent tous; mais cela n'empêcha pas, à la fin, qu'on ne passât outre; après, il fit un voyage à la cour. C'est le 23 août 1612, que le colloque du Lyonnais le condamna, et le 14 juillet 1613, il fut, par ordre du synode de Reims, solennellement excommunié du haut de la chaire.

La pièce suivante, trouvée par Mr M. B. Haureau, qui a bien voulu nous la communiquer, met en évidence «les honorables» rapports qui s'étaient établis entre la cour de Louis XIII et l'indigne ministre.

«Je Hiérémye Ferrier, ministre converti en la religion catholique, confesse avoir reçu comptant de M. Raymon Phelipeaux, sieur de Herbault, conseiller du roi, en son conseil et trésorier en son épargne, la somme de six mille livres à moi données par Sa Majesté pour l'état et entretenement qu'elle lui plaît (*sic*) me donner durant la présente année, de laquelle somme de VI mil livres, je tiens pour content et bien payé et en ai quitté le dit sieur de Herbault, trésorier de l'épargne susdit, et tous autres.

«Tesmoing mon seing manuel cy mis le 16me jour de novembre 1621.

« Ferrier. »

On sait que Ferrier avait obtenu, dès lors, la charge de lieutenant criminel au présidial de Nîmes et que son installation, en cette qualité, occasionna des troubles sérieux. Sur la fin de sa vie, il était devenu favori du cardinal de Richelieu, qui l'avait attaché à sa personne, l'avait emmené à Nantes et pourvu d'un brevet de secrétaire d'État; il mourut à Paris le 26 septembre 1626. Il

était d'une avarice sordide et digne de Judas. Sa fille, taillée sur le même patron, épousa le lieutenant criminel Tardieu; on connaît la peinture que, dans sa Xme satire, Boileau a fait de ce couple si bien assorti. Tous deux furent assassinés par des voleurs, le 24 août 1665, dans leur maison, quai des Orfèvres. Les deux fils de Ferrier périrent aussi de mort violente.

Mentionnons du moins ici un fait qui console un peu de toutes ces noirceurs; c'est que la femme de ce même Ferrier (Isabeau de Guérand), n'avait point partagé la déchéance de son mari et de ses enfants. On savait qu'elle était demeurée fidèle (*France prot.*, t. V, p. 97). Nous venons de retrouver dans un des registres de sépulture de l'église réformée de Paris, l'acte suivant qui confirme cette vérité.

« Madame Ferrier, vivante veuve de M. Ferrier et belle-mère de M. le lieutenant criminel à Paris, a été enterrée au cymetiere Saint-Pere, le 21 janvier 1659. »

(Extrait du *Bulletin de la Société du protestantisme, français*, t. IV, p. 475.)

*Note* IV, *page* 46.

Jacques Clément, dominicain, né à Sorbonne, petit village de l'Autumois, étudiait la théologie dans un collége de son ordre, lorsque, instruit par les théologiens auxquels il s'était adressé, qu'il est permis de tuer un tyran, il blessa profondément le roi Henri III, dans le bas-ventre avec un couteau empoisonné qu'il tenait caché dans sa main. Coup de hardiesse éclatant, action mémorable! Frappés d'un événement si extraordinaire, les courtisans se jettent sur Clément, le renversent, et assouvissent, sur son corps mourant, leur fureur et leur cruauté par un grand nombre de blessures qu'ils lui font. Lui cependant, gardait le silence, joyeux comme il paraissait à son visage, de ce que par là il évitait de plus grands supplices qu'il avait, comme de raison, appréhendés. Il se félicitait, en même temps, au milieu des coups et des blessures, d'avoir par son sang procuré à sa patrie et à sa nation, le recouvrement de la liberté. Le massacre du roi lui fit une grande réputation.

C'est ainsi que périt Clément, à l'âge de 24 ans, jeune homme d'un caractère souple, et d'une complexion assez faible; mais une vertu plus grande soutenait son courage et ses forces.

(Extrait des ouvrages de Jean Mariana, espagnol de la compagnie de Jésus, *sur le roi et l'institution du roi*, en trois livres, dédiés à Philippe III, roi d'Espagne. A Mayence, 1605. Avec la permission d'Étienne Hojeda, visiteur de la province de Tolède, qui en avait reçu le pouvoir spécial de Claude Aquaviva, général, après l'approbation à lui donnée par les hommes savants et respectables de son ordre.)

*Note* v, *page* 66.

**Déclaration de Monseigneur le comte de Candale.**

Nous, Henri de Foix, Candale, prince de Busch, duc et pair de France, gouverneur, lieutenant-général, pour le roi, ès provinces de Saintonge, Angoulême, Haut- et Bas-Limousin, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, éclairé et conduit par l'esprit de Dieu, qui est le père de lumière, duquel vient toute bonne donation, avons reconnu, depuis quelques années, que l'Église romaine est toute pleine de superstitions et de fausses doctrines, controuvées par les hommes, contraires à la parole de Dieu, lesquelles nous détestons et abjurons de tout notre cœur, particulièrement la doctrine de la transsubstantiation, du sacrifice de la messe avec ses dépendances, et de la primauté et puissance du Pape. Et au contraire, que la doctrine enseignée par l'Église réformée est orthodoxe, et le culte divin observé par icelle pur et conforme à la parole de Dieu. Partant, déclarons que de cette heure et pour jamais nous nous départons de l'Église romaine, laquelle nous croyons être la Babylone dont Dieu nous commande de sortir pour n'être participants de ses plaies et que nous voulons vivre et mourir en l'Église réformée qne nous croyons être la vraie Église catholique apostolique, à laquelle promettons et jurons d'adhérer, et faire dorénavant profession, en icelle, de la religion chrétienne selon sa pureté. Et d'autant que la confession de foi des églises réformées de ce royaume, ne contient que la doctrine des prophètes et des apôtres, nous y souscrivons entièrement, comme aussi à la discipline écclésiastique et ordre desdites églises, promettant nous y ranger et assujettir, et d'aller jurer l'union d'icelles en assemblée générale qui est de présent à Nîmes, convoquée par permission du roi, lequel nous reconnaissons pour notre prince légitime et naturel, sous l'obéissance duquel nous avons vécu et voulons vivre, étant et voulant être à jamais très-fidèles, très-humbles serviteurs et sujets de Sa Majesté. Et parce qu'il y en pourrait avoir qui interpréteraient sinistrement nos intentions, nous protestons devant Dieu, le scrutateur des cœurs et le juge des âmes, devant qui moyennant sa grâce nous comparaîtrons un jour à notre justification et consolation, que ce n'ont point été des mouvements de la chair et de sang, des considérations mondaines qui nous ont porté à cette action; mais les seuls sentiments de la conscience qui nous a pressé à la confession de cette vérité, pour le soutènement de laquelle nons emploirons biens et honneurs, et sommes tout prêt à le sceller de notre sang, résolu d'y persister jusqu'à notre dernier soupir, moyennant l'aide de celui de qui nous vient et le

vouloir et le parfaire. En foi de ce avons soussigné la présente déclaration.[1]

DE FOIX CANDALE.

(Cette confession est originellement dans les actes dudit Synode, qui sont ainsi signés: Codurc; Modérateur; Bouy, recueillant lesdits actes. Paulet recueillant aussi lesdits actes.)

**Arrêt du parlement de Toulouse contre la prétendue déclaration et confession de foi de M. de Candale (M.DC.XVI).**

**Extrait des registres du parlement.**

Sur la requête présentée par le procureur général du roi, et vu certain libelle diffamatoire à icelle attachée, intitulé: « Déclaration et confession de foi, faite par M. de Candale, le dixième jour de janvier mil six cent seize. » Imprimé à Nîmes, par Gabriel Azemar ladite année mil six cent seize.

La cour ayant égard à ladite requête, a ordonné et ordonne que ledit libelle diffamatoire, comme scandaleux, contraire aux prohitions faites par l'édit de Nantes, réglements contenus en icelui et autres édits de pacification, service du roi, repos et tranquillité publique sera mis-es-mains de l'exécuteur de la haute justice, lequel se transportera en la place et au-devant l'Église métropolitaine Saint-Etienne, de la présente ville, et là à un feu qui sera à ses fins allumé, ledit libelle diffamatoire sera brûlé et mis en cendres. Ladite cour à fait inhibitions et défenses à tous imprimeurs et libraires du ressort d'icelui d'imprimer, vendre, ni débiter, et à toutes autres sortes de personnes de le tenir, avoir, ni lire, sur les peines contenues audit édit de Nantes, et a renvoyé et renvoye l'affaire concernant l'exécution de cet arrêt aux Capitouls de cette ville; auxquels enjoint de procéder à l'exécution ainsi qu'il appartiendra. Prononcé à Toulouse en parlement, le quatrième février mil six cent seize.

Signé: DE MALENFANT.

(Extrait d'un volume de la bibliothèque de Strasbourg, intitulé: *Réforme en France*, lequel volume contient des pièces rares et curieuses.)

*Note* VI, *page* 79.

**Questions posées par Du Moulin au jésuite Arnoux.**

I. En quel passage de l'Écriture Sainte, Dieu a commandé d'invoquer les saints trépassés?

II. Item, où c'est que Dieu a commandé de représenter la Trinité en pierre ou en peinture?

1. Il ne persévéra pas dans la foi protestante. L'ambition l'avait porté à quitter Rome; l'ambition le porta à abandonner la Réforme.

III. En quel passage de l'Écriture Sainte il est commandé de vénérer et servir les images des saints, ou même de les adorer, comme il est ordonné par le second concile de Nicée?

IV. Item, en quel passage de l'Écriture, il est commandé de sacrifier le corps de Jésus-Christ en l'Eucharistie, et où c'est que Jésus-Christ a établi des sacrificateurs de son corps?

V. Item, en quel passage de l'Écriture, Dieu a commandé de refuser au peuple le calice du Sacrement?

VI. En quel passage l'évêque de Rome est établi successeur de Saint-Pierre, en la qualité de chef de l'Église?

VII. Où c'est que Dieu a commandé de lire, en l'église au peuple, la Sainte Écriture en langue que le peuple n'entend pas?

VIII. Où c'est que Dieu a commandé de prier Dieu sans entendre soi-même, en priant en langue que celui même qui prie n'entend pas?

IX. Item, en quel passage de l'Écriture, il est dit que la mort et passion de Jésus-Christ a satisfait, pour la peine et pour la coupe des péchés de devant le baptême; mais quant à la peine des péchés commis depuis le baptême que c'est à nous de satisfaire à la justice de Dieu, ou en cette vie ou en purgatoire?

X. Item, où c'est que Dieu a défendu aux prêtres et aux moines de se marier?

XI. Item, en quel passage il est commandé d'adorer les reliques des saints?

XII. En quel passage de l'Écriture, est parlé du limbe des petits enfants?

XIII En quel passage de l'Écriture, il est dit que l'Église romaine est juge souveraine des doutes de la foi et qu'elle ne peut errer?

XIV. Item, en quel passage la vierge Marie est appelée reine des cieux?

XV. En quel passage Dieu défend au peuple de lire l'Écriture Sainte sans permission spéciale?

XVI. En quel passage de l'Écriture Sainte la puissance est donnée au Pape, de recueillir au trésor de l'Église, les satisfactions superabondantes des saints et des moines, et les convertir en paiement pour les autres, les distribuant par les indulgences?

XVII. Finalement, où est que Dieu a donné puissance au Pape, de déposer les rois, de tirer les âmes du purgatoire, de donner des pardons de sept ou huit cent mille ans.

Sur ces dix-sept points qui font le corps de la papauté, et esquels consiste l'abus et la tyrannie, nous demandions au sieur Arnoux qu'il lui plût produire quelques passages de l'Écriture Sainte, et nous contentions d'un seul passage sur chaque point. Nous n'entendions pas l'astreindre à trouver ces choses mot à mot, il nous suffisait que ces choses s'y trouvassent en substance

et qu'on les déduisît par bonne conséquence; car nous ne cherchons pas à accrocher, et ne sommes attachés au nombre des syllabes, pourvu que la chose se trouve en la parole de Dieu. Faut donc voir quelle réponse fait le sieur Arnoux à ces demandes et comment il prouve sa religion par la parole de Dieu.

(*Fuites et évasions du sieur Arnoux, jésuite,* par Pierre Du Moulin, imprimé à Charenton, par Abraham Pacard, rue Saint-Jacques, sacrifice d'Abraham, MDCCXVIII.)

*Note* VII, *page* 91.

**Les Tragiques de d'Aubigné.**

*Les Misères, les Princes et la Chambre dorée,* c'est-à-dire les trois premiers livres du poëme sont incontestablement les plus beaux sous le rapport de la poésie ; ils en sont les plus précieux pour l'histoire des mœurs publiques de cette tragique époque. Le poëte y est dans les vraies conditions de son génie et de son caractère. L'observateur pénétrant et passionné, le satirique avec son brûlant sarcasme et sa verve emportée, le citoyen ardent et indigné s'y donnent toute carrière.

Nulle part, si ce n'est dans la harangue du lieutenant d'Aubray de la *Satyre ménipée*, les malheurs de la France déchirée par les discordes civiles, n'ont été peints avec une pareille puissance de pinceau, et le poëte a des traits auxquels ne s'élève pas l'orateur. Les vers suivants n'ont-ils pas une pittoresque énergie?

......... les pitoyables mères
Pressent à l'estomac leurs enfants éperdus
Quand les tambours français sont de loin entendus.

Et plus loin :

Les places de repos sont places étrangères,
Les villes du milieu sont les villes frontières,
Le village se garde, et nos propres maisons
Nous sont le plus souvent garnison et prison;
L'honorable bourgeois, l'exemple de sa ville,
Souffre devant ses yeux violer femme et fille,
Et tomber sans merci dans l'insolente main
Qui s'étendait naguère à mendier du pain.

La peinture de d'Aubigné, souvent repoussante, aime l'horreur et s'en inspire avec une passion sauvage. Tel est l'épisode d'une famille que le soldat-poëte a trouvée demi-égorgée, demi-morte de faim dans une chaumière où avait passé le reître noir. L'agonie de ces malheureux est décrite avec un prolixe et effrayant détail. Un peu plus loin, c'est une autre scène d'horreur, une des scènes « de ces siéges lents, de ces siéges sans pitié », les combats d'une

femme qui cherche dans les chairs de son enfant un aliment désespéré. D'Aubigné montre la mère étouffant de ses doigts la créature qui sourit :

Des pouces elle étreint la gorge qui gazouille
Quelques mots sans accents, croyant qu'on la chatouille.

L'horreur passe ici tout à coup au ridicule. Il y a des tableaux moins hideux, plus sobres d'images désordonnées, et ce sont les meilleurs. En voici un qu'on peut mettre au premier rang des excellents morceaux du livre :

Jadis nos rois anciens, vrais pères et vrais rois,
Nourrissons de la France, en faisant quelquefois
Le tour de leur pays en diverses contrées;
Chacun s'éjouissait, on savait bien pourquoi:
Les enfants de quatre ans criaient Vive le roi;
Les villes employaient mille et mille artifices
Pour faire comme font les meilleures nourrices,
De qui le sein fécond se prodigue à l'ouvrir.
. . . . . . . . . . . . . ces villes nourricières
Prodiguaient leur substance, et en toute manières
Montraient au ciel serein leurs trésors renfermés,
Et leur lait et leur joie à leurs fils bien-aimés.
Nos tyrans aujourd'huy entrent d'une autre sorte;
La ville qui les voit a visage de morte.
Quand son prince la foule, il la voit de tels yeux
Que Néron voyait Rome en l'éclat de ses feux;
Quand le tyran s'égaie en la ville qui entre,
La ville est un corps mort, il passe sur son ventre,
Et ce n'est plus du lait qu'elle prodigue en l'air,
C'est du sang. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le tour est énergique, et quelles fortes images! Mais d'Aubigné qui s'égare trop souvent avant de toucher au terme, se détourne et achève son tableau par cet étrange bégaiement :

C'est du sang, pour parler comme peuvent parler
Les corps qu'on trouve morts, portés par la justice,
On les met en la place afin que ce corps puisse
Rencontrer son meurtrier, le meurtrier inconnu,
Contre qui le corps saigne est coupable tenu.

Les vices de la France sont aussi monstrueux que ses misères: d'Aubigné, avec la même force de sarcasme et le même tour d'invective, les compte et les décrit chez un vieillard moribond qui lui représente sa patrie. Ce babil étrange du malade, cette faim avide, cette croissante avarice, c'est bien la vieillesse et les signes d'une mort prochaine :

France, puisque tu perds tes membres en la sorte,
Apprête le suaire et te compte pour morte;
Ton pouls faible, inégal, le trouble de ton œil,
Ne demande plus rien qu'un funeste cercueil.

Des faits le poëte remonte aux causes, et déclare que l'orgueil des Français allumant la colère divine, c'est Dieu qui a visité de près l'enfer,

Pour chercher en son fond une verge nouvelle,
Et punir jusqu'aux os la nation rebelle.

Cette verge, c'est le couple infernal du cardinal de Lorraine et de Catherine de Médicis. On devine de quels traits le peintre calviniste compose leur image. Entre les fruits de leurs crimes, d'Aubigné compte surtout le duel.

Nos savants apprentis du faux Machiavel
Ont parmi nous semé la peste du duel,
De peur qu'en la paix la féconde noblesse
De son nombre s'enflant, ne refrène et ne blesse
La tyrannie un jour, qu'ignorante elle suit,
Misérable support du joug qui la détruit.

Maintenant le duel est métier d'honneur;

On appelle aujourd'huy n'avoir rien fait qui vaille
D'avoir percé premier l'épais d'une bataille;
Bien faire une retraite, d'un escadron battu
Rallier les défauts, cela n'est plus vertu.
La voici pour ce temps: bien prendre une querelle
Pour un oiseau ou chien. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
On y fend sa chemise, on y montre sa peau,
Dépouillé en coquin, on y meurt en bourreau,
Car les perfections du duel sont de faire
Un appel sans raison, un meurtre sans colère.

(Extrait des Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation, par Sayous; t. II, pages 250 et suivantes.)

*Note* VIII, *page* 116.

## Assemblée de La Rochelle (1621). — Règlement sur l'amirauté.

*Du commerce.* — Tout marchand régnicole ou étranger qui voudra trafiquer à La Rochelle, et dans toute autre ville, port et havre du parti, prendra passe-port de l'assemblée. A la délivrance de ce passe-port, une taxe minime sera perçue sur l'impétrant qui

devra s'abstenir de transporter les objets considérés comme étant de contrebande. (Art. 1, 2, 4.)

*Des lettres de marque et des courses en mer.* — Des lettres de marque seront données à ceux qui se présenteront pour faire la guerre et courir sus aux forbans, pirates, corsaires et autres gens sans aveu qui tiennent la mer et entravent la liberté du commerce (Art. 1er). Lesdites lettres seront enregistrées au greffe des commissaires établis par l'assemblée générale pour le fait de l'amirauté (Art. 6). Elles ne seront valables que pour un seul voyage et pour trois mois au plus. (Art. 9.)

Les capitaines pourvus des lettres de marque seront tenus: 1° de fournir le rôle de leurs matelots et soldats (art. 7); 2° de bailler suffisante caution comme garantie de leur bonne foi à conduire leurs prises dans le port de La Rochelle (art. 4); 3° de faire devant les commissaires de l'amirauté, après chaque voyage, un rapport exact de ce qui s'y est passé, et de représenter les objets de toute nature qu'ils auront trouvés dans les navires capturés (art. 8, 9); — pour témoigner que nul détournement n'a eu lieu, le capitaine produira deux ou trois matelots de l'équipage fait prisonnier (art. 10); 4° de s'abstenir de toute attaque contre les navires, personnes, et biens de ceux de la religion et des sujets du roi de la Grande-Bretagne, de Danemark et de Suède, du duc de Savoie, de la Hollande, des villes maritimes d'Allemagne et de la république de Venise. (Art. 4.)

*Des prises.* — Le tribunal de l'amirauté décidera si les navires ou autres objets saisis par des capitaines ayant lettre de marque sont de bonne prise (art. 8). Pour inventorier les prises faites, l'assemblée et la ville de La Rochelle nommeront chacune deux commissaires. Lorsque les membres de l'amirauté procéderont à leur tour à la visite desdites pièces, ils seront assistés par les commissaires de l'assemblée et par ceux de la ville (art. 17); les prises déclarées bonnes reviendront, partie à ceux qui les auront faites, partie à l'assemblée et à la ville de La Rochelle (art. 5, 8), en faveur desquelles deux dixièmes seront perçus. L'un de ces dixièmes sera remis au trésorier général de la compagnie, l'autre au trésorier des deniers communs de la ville de La Rochelle (art. 15, 16). Dans certains cas un cinquième du produit des prises sera attribué à la cause.

*Tribunal de l'amirauté.* — Pour le jugement des prises et autres affaires concernant l'amiraute, un tribunal sera établi. Il se composera de dix membres nommés moitié par l'assemblée générale, moitié par la ville de La Rochelle (art. 14); les uns et les autres prendront de l'assemblée leurs commissions. Le président du tribunal sera toujours l'un des délégués de l'assemblée (art. 14); le procureur du roi de La Rochelle sera constitué par commission

de l'assemblée, procureur de ladite amirauté. La durée des fonctions des juges de l'amirauté est fixée à trois mois.[1]

Le tribunal de l'amirauté jugera en dernier ressort et sans appel en matière tant civile que criminelle, tous les procès et différends concernant les prises. Sept membres du tribunal devront être présents au jugement (art. 14).

*Armée navale.* — Si l'assemblée générale juge nécessaire de former une armée navale, les capitaines ayant obtenu lettre de marque devront se rendre dans le port désigné, avec leurs vaisseaux bien armés et équipés pour exécuter les ordres des amiraux, vice-amiraux ou autres officiers nommés par la compagnie (art. 11).

*Dispositions générales.* — Tout article des règlements royaux concernent l'amirauté auquel il n'est pas dérogé par la présente loi, demeure et demeurera en vigueur (art. 18).

*Note* IX; *page* 118.

**Modèle d'une commission délivrée par l'assemblée de La Rochelle (9 août 1621).**

L'assemblée générale des Églises réformées de France et souveraineté de Béarn, salut : Comme ainsi soit lesdites Églises étant persécutées par les ennemis de l'État et de notre religion, qui abusent des affections et de la conscience du roi, sous la très-humble sujection et obéissance duquel lesdites Églises protestent, devant Dieu et les hommes, vouloir demeurer inviolablement, reconnaissant qu'il nous a été donné de Dieu pour notre souverain seigneur, il soit entièrement nécessaire pour notre conservation, d'user de justes défenses et opposer les moyens légitimes et naturels à la violence et oppression, afin de conserver en tant qu'à nous est l'autorité de Sa Majesté et de ses édits, la liberté de nos consciences et sûreté de nos vies. Et, pour cet effet, faire promptement lever et mettre sur pied le plus grand nombre de gens de guerre que faire se pourra de ce royaume. A ces causes, Nous, en vertu du pouvoir qui nous a été donné par toutes lesdites Églises et souveraineté de Béarn, et ayant très-bonne connaissance de votre piété et vertu, suffisance, capacité, valeur et expérience au fait des armes, même de votre antique fidélité et affection au service desdites Églises, nous vous avons donné et donnons pouvoir et commission pour, sous le nom et autorité de Sa Majesté, bien de son service, défense et protection des sujets de la religion, lever et mettre sur pied le plus promptement que

1. Dès le 24 mai 1621 l'assemblée nomma cinq des dix juges du tribunal de l'amirauté; elle en élut d'autres le 1er septembre et le 3 décembre 1621, le 3 mai, le 4 juin et le 3 septembre 1622.

faire se pourra une compagnie de . . . . . hommes de guerre à cheval français, montés et armés en bon et suffisant équipage et les plus lestes et aguerris que pourrez rencontrer, votre personne et celle de votre lieutenant, cornette et autres officiers y comprises, pour servir à être ladite compagnie, par vous commandée, conduite et exploitée sous la charge et autorité de . . . . . ., élu et nommé chef général en la province de . . . . ., tant en ladite province que partout ailleurs où il vous sera ordonné pour le bien et service desdites Églises, faisant vivre et loger ladite compagnie, tant à la campagne qu'en villes et places où il leur sera commandé de s'arrêter, en bon ordre et police, selon les ordonnances militaires de ce royaume, et les réglements qui en seront faits et dressés par ladite assemblée, avec pouvoir de nommer en ladite compagnie vos lieutenants, cornettes et autres membres et officiers selon que les jugerez expérimentés, capables et affectionnés aux biens et services desdites Églises au nom desquelles, et en vertu du susdit pouvoir nous avons, comme dit est, donné et donnons pouvoir et commission de lever, et mettre sur pied ladite compagnie et icelle commander, exploiter et conduire tant en l'étendue de ladite province qu'ailleurs où besoin sera, selon les commandements qui vous en seront faits par . . . . . ., chef et général de ladite province, ses lieutenants généraux en icelle, maréchaux de camp et autres qui en pourront avoir la charge et autorité. Mandant à tous qu'il appartiendra qu'à vous en le faisant, ils entendent et obéissent ainsi qu'il appartiendra.

Fait en ladite assemblée à La Rochelle.

Loubie, président; P. Hesperien, adjoint;
J. Geneste, secrétaire; Riffault, secrétaire.

(Extrait des *Actes des assemblées politiques.*)

*Note* X, *page* 132.

**Incendium geminum ædis Charendoniæ et pontium Mercatoris ac Aurifabrorum.**

I. *Dum flamma hæreticis purgat cultoribus ædem,*
*Purgatori ignem credo, minister ait.*
II. *Falso aiunt, vestra non lux, non victima in æde est,*
*Tota etenim vestra est, victima, in igne, domus.*
III. *Sequana cur binis non petiit pontibus ignem?*
*A tanto aufugiens igne sibi metuit.*
IV. *Si ruit atrata flammatus tartarus unda,*
*Parisia stygius Tartarus urbe fluit.*
V. *Seu styx tam sævum sive hæresis excitet ignem,*
*Humana haud potis est vincier ignis ope.*
*Hæresis at Virgo, Michael quia Demona vincit.*
*Hæretici aut stygii victor uterque rogi est.*

VI. *Jam satis est fabrum ferri chalybisque fuisse,*
*Vulcanus sævo pectore motus ait.*
*Ergo nocturnus Merces invadit et Aurum;*
*Jam mercator, ait, aurifaberque cluam.*

VII. *Si Pluto infernis hunc suscitat ignibus ignem,*
*Cur non das alman, Christe vocate, manum?*
*Hæresis in pontes si undantem concitat æstum,*
*Cur non compescis, virgo beata, rogum?*
*Si forte et subito tanta ardet machina casu,*
*Cur arte et studio non superata fuit?*
*Jupiter excelsa si ignem jaculatur ab æthra,*
*Cur fluvio et pluviis Juno juvare naquit?*
*Aut Deus, et Virgo, studium, ars est victus et aer:*
*Aut nova deque novo demone flamma venit?*

## Sur l'incendie du temple de Charenton et des ponts Marchand et aux Changeurs (Orfèvres).

I. Pendant que la flamme dévore l'édifice, et en chasse les sectateurs de l'hérésie : « En vérité, s'écrie un ministre, c'est donc le feu du purgatoire? »

II. On a tort de dire que leur temple est sans lumière, sans sacrifice, l'édifice tout entier n'est-il pas lumière et holocauste?

III. Pourquoi la Seine n'éloigne-t-elle point le feu de ces deux ponts? C'est qu'elle a peur d'un tel incendie pour elle-même; elle s'en éloigne.

IV. S'il est vrai que le Tartare roule des flammes dans ses noires ondes; c'est évidemment le Tartare infernal qui coule aujourd'hui dans Paris.

V. Soit que le styx ou l'hérésie eût allumé un si terrible feu, il est certain que la main de l'homme a été impuissante à l'éteindre; mais Notre-Dame et Saint-Michel triomphant, l'un de l'hérésie, l'autre de Satan, ont préservé les ponts qui portent leurs noms, des feux de l'hérésie et de ceux de l'enfer.

VI. « C'est assez forger le fer et l'acier! » a dit en son cœur le cruel Vulcain; puis il s'empara nuitamment du pont Marchand et du pont aux Changeurs; « je veux, dit-il, mériter le nom de marchand et d'orfèvre. »

VII. Si c'est Pluton qui, du fond des enfers, a envoyé cet incendie, pourquoi ô Christ, ne pas nous tendre ta main secourable que nous invoquions? Si c'est l'hérésie qui a transformé nos deux ponts en brasiers, pourquoi ô sainte Vierge ne pas avoir apaisé cette fureur? Si c'est le hasard et un pur accident qui ont allumé un tel feu, pourquoi notre art et nos efforts n'ont-ils pu en venir à bout? Si c'est Jupiter qui, du haut de l'Éthérée a lancé ses foudres, pourquoi Junon n'a-t-elle pas voulu nous venir en aide

au moyen du fleuve et des eaux célestes? Si tout a eu le dessous, et les dieux, et la Vierge, et la terre, et le ciel, n'est-ce pas que cette flamme procédait de quelque démon nouveau?

(Extrait du *Bulletin de la Société du protestantisme français*, t. IV, p. 104 et 105.)

*Note* XI, *page* 150.

**Quelle est la véritable origine et la signification du sobriquet de Parpaillot.**

Voici ce qu'on lit sur ce sujet dans les *Récréations philosophiques* de feu le savant et spirituel Génin.

Les protestants, depuis le XVIe siècle, sont injurieusement appelés *parpaillots;* ce sobriquet leur vient du nom d'un de leurs chefs les plus célèbres. Les habitants d'Orange venaient à la voix d'un ex-primicier de l'université avignonaise, le docteur Parpaille, sujet de sa sainteté qui l'ajournait (lisez qui l'adjurait) vivement de brûler les cendres de saint Eutrope, après avoir fouetté le crucifix dans les rues, de transformer les églises en temples protestants, etc. Iselin, au mot *parpaillot*, en indique la véritable origine : « Ce nom, dit-il, vient de Jean Perrin, sieur de Parpaille, président à Orange, que Fabrice Serbelloni, parent du pape, fit décapiter à Avignon en 1562. Et Iselin cite pour son autorité les lettres sur la mort de M. le marquis de Saint-Privas, à la suite de *la politique du clergé de France.*

Voilà certainement, ajoute Genin, un chef de parti qui n'a pas manqué de célébrité, pas plus que les faits n'ont manqué de témoins. Eh bien, voici comment un contemporain, Pasquier, qui aurait pu être bien instruit de la vérité, d'autant qu'il travaillait alors à ses *Recherches de la France*, voici, dis-je, comment Pasquier explique l'origine des parpaillots : « On dit qu'au siége de Clairac, ils (les protestants) firent une sortie, couverts de chemises blanches, en un temps où l'on voyait beaucoup de papillons que les Gascons appellent *parpaillots*, comme les Italiens *farfala*; et que de là ce nom leur est demeuré. »

Furetières a copié l'étymologie de Pasquier, Trévoux répète Furetières, et Ménage fait l'écho. Le rêveur Borel veut que les protestants aient été ainsi appelés, parce qu'ils volaient à la mort, comme les papillons à la chandelle. Entre les deux, Furetières hésite et n'ose prononcer.

« Parpaille, dit en terminant Génin, ne figure sous ce nom, ni sous le nom de Perrin, dans aucune des deux biographies, soit de Michaud, soit de Furne. »

Quelques années plus tard, Génin aurait pu ajouter que Parpaille (Perinet) avait un article dans la *France protestante* de MM. Haag (t. VIII, 1re partie).

Non-seulement, les biographes n'avaient pas parlé de Parpaille, mais le *Dictionnaire de l'Académie*, dans ses diverses éditions, notamment dans la dernière publiée en 1835, ne donne pas droit d'asile au mot « *parpaillot* »; mais dans le complément à ce dictionnaire, publié par MM. Didot en 1846, on lit ces mots : *Parpaillot*, subst. masc. (v. lang.), papillon. *Parpaillot* (hist. relig.), nom qui fut donné en quelques endroits de France aux calvinistes.

Nous croyons que l'opinion de Génin sur l'origine du mot *parpaillot* comme provenant de *Parpaille*, est la plus plausible, et nous ajouterons que dans le langage vulgaire, on dit, en plaisantant, d'un homme qui ne remplit pas scrupuleusement les prescriptions de l'église catholique sur le maigre, le jeûne, etc., « c'est un parpaillot ».

(Extrait du *Bulletin de la Société du protestantisme français*, t. VIII, p. 120, 275, 380. — On peut répéter, à l'occasion des recherches faites sur l'origine du mot *parpaillot*, ce vers si connu : *Grammatici certant et ad huc sub judice lis est*.)

*Note* XII, *page* 199.

**Au roi de France, Louis le Juste, Urbain pp. VIII.**

Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique. La voix de salut et réjouissance se trouve dans les tabernacles des justes. Que les pécheurs le voient avec désespoir; et que la synagogue de Satan frémisse de rage. Le roi très-chrétien combat pour la religion, et le Dieu des armées combat pour le roi. Nous en solemnisons le triomphe par une sainte joie dans cette commune patrie de toute la terre, et nous nous réjouissons avec Votre Majesté pour une victoire si signalée, dont les trophées lui sont érigées dans le ciel, et dont la postérité ne laissera jamais de célébrer la gloire. Enfin notre siècle a vu soumettre au roi et à saint Pierre cette puissante Rochelle, non moins inexpugnable par son opiniâtreté et sa perfidie, que par les forces de l'art et de la nature. Et personne n'est si dépourvu de jugement, que d'attribuer plutôt à votre bonheur qu'à votre vertu une palme si glorieuse. Vous avez fait voir à toute l'Europe, par la suite d'un si long siége, qu'elle ne doit pas moins estimer sous votre règne la constance et la fermeté des Français que leur diligence et leur courage. Et cette armée victorieuse, par le mépris des périls et par son extrême patience dans les incommodités de la guerre, consacre sa vie à votre service et vous présage le triomphe entier de l'hérésie. Les eaux de l'Océan, combattant pour les assiégés rebelles, ont fait du bruit, et se sont émues, ils préféraient la mort à l'obéissance, leur perfidie a secrètement attaqué votre

armée, et l'enfer, en faisant tous ses efforts, a ouvert sa gueule pour vomir des crimes et des périls sans nombre, afin qu'un si puissant boulevard ne fut point arraché à l'hérésie. Le Seigneur s'est tenu à votre dextre; et non seulement vous avez surmonté vos ennemis, mais vous avez été assez fort pour donner même un frein à la mer qui les assistait. Rendons grâce au Dieu tout puissant, qui vous a délivré des contradictions d'un peuple sans foi, et comme vous savez avec quel soin il faut conserver les fruits des victoires, afin qu'ils ne flétrissent point, personne ne doute que vous n'acheviez bientôt de détruire tout le reste de ces hérétiques qui désolent, dans la France, la vigne du Seigneur. L'Église souhaite ardemment que ce diadème d'une parfaite beauté, soit ajouté aux armes de salut dont le Dieu des combats semble lui-même préserver le chef de Votre Majesté. Et nous espérons que la France étant entièrement paisible, l'éclat triomphant de Louis reluira jusques dans Sion la captive, qui a continuellement devant les yeux les trophées des Français, et regarde avec admiration les éclairs de votre épée victorieuse. Le grand Dieu qui prend plaisir d'accomplir la volonté de ceux qui le craignent, veuille seconder nos vœux et ceux de l'Église catholique. Et cependant notre nonce, lequel a été spectateur, dans vos armées, de votre gloire royale, témoignera amplement notre extrême joie à Votre Majesté, à laquelle nous donnons de tout notre cœur la bénédiction apostolique. Donné à Rome à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le vingt-huitième jour de novembre 1628, et de notre pontificat le sixième.

(Extrait des *Archives curieuses*, 2e série.)

### *Note* XIII, *page* 203.

## L'épée de connétable offerte au duc de Rohan et refusée par lui en 1623.

La pièce suivante a été trouvée, par M. Alfred Bianquis, dans les papiers de son grand-père Malunel Guillaume de Gignoux, dont la famille s'était réfugiée en Hollande. En voici la copie fidèle :

*M. le duc de Rohan et l'épée de connétable proposée par le roi Louis XIII dans la maison du Gros Richard.*[1]

L'année 1623, Sa Majesté Louis-le-Juste, XIII du nom, étant à Montpellier, fit savoir à M. le duc de Rohan, s'il voulait faire un abouchement, qu'il choisît le lieu. M. le duc était à Nîmes, et le

1. Cette maison appartenait à M. de Gignoux; elle était située à Aubert, petit village près Nîmes.

lieu fut assigné à Aubart, petit village découvert d'arbres, qu'on s'aboucherait dans la maison du Gros Richard, et qu'on ne viendrait que huit personnes de chaque côté, dont il vint, de la part du roi, M. le duc de Longueville, prince de Neuchâtel, M. le duc de Montmorency, M. de Bassompierre et cinq autres personnages bien relevés, et de la part de M. le duc de Rohan, M. de la Ferrallée, M. de Saint-André de Montbrun, M. de Villefranche et Saint-Blancard son frère, M. de la Cassagnes, M. de Pouville, son écuyer, M. de la Beaume, Saint-Œdan et M. Saurin, capitaine des gardes. Ils se trouvèrent, à point nommé, au lieu d'Aubart dans la salle du Gros Richard, où étant, il y eut de grands embrassements entre M. le duc de Longueville et M. le duc de Rohan, s'appelant l'un et l'autre mon cousin et se regardèrent l'un l'autre; on dit que M. de Longueville devait parler le premier touchant la volonté du roi, ce qui fut, et la première parole fut : « Le roi « nous envoie ici pour vous annoncer les bonnes volontés qu'il a « pour vous et pour vous donner la charge de connétable de « France, qui est une charge éminente. Vous devez considérer que « Mme la duchesse de Rohan avec vos enfants sont arrêtés, et votre « frère exilé en Angleterre, votre sœur, Mlle Anne de Rohan, et le « père au Poitou, et vous êtes ici avec trois ou quatre cardeurs « réduit au pain et à l'eau, mais croyez-nous, acceptez l'épée de « connétable qu'il vous offre, nous vous obéirons tous; mais pour « les dernières paroles, je vous déclare que la volonté du roi est « que vous changiez de religion, et attendez-vous qu'il vous « aime, et nous aussi qui vous procurons cet avantage et le repos « de votre maison. » Sous ces mots, le duc de Longueville finit sa proposition. M. de Rohan lui dit : « Avez-vous tout dit, monsieur? M. de Rohan refuse l'épée de connétable de France. »

(Extrait du *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, t. VII, p. 210 et 211.)

*Note* XIV, *page* 248.

**Extrait des dialogues que Mignon et Barré eurent avec les diables en différentes reprises.**

Demande : *Propter quam causam ingressus es in corpus hujus virginis* (par quelle raison es-tu entré dans le corps de cette fille)?

Réponse: *Causa animositatis* (par vengeance).

D. *Per quod pactum* (par quel pacte)?

R. *Per flores* (par des fleurs).

D. *Quales* (quelles fleurs)?

R. *Rosas* (des roses).

D. *Quis emisit* (qui les a envoyées)?

R. *Urbanus.*

Elle ne prononça ce mot qu'après avoir hésité plusieurs fois comme si elle l'eût fait par contrainte.

D. *Dic cognomen* (dis son nom).

R. *Grandier.*

D. *Dic qualitatem* (dis sa qualité).

R. *Sacerdos* (prêtre).

D. *Cujus ecclesiæ* (de quelle église)?

R. *Sancti Petri* (de Saint-Pierre).

D. *Quæ persona attulit flores* (quelle est la personne qui a apporté ces fleurs)?

R. *Diabolica* (diabolique).

Un jour la supérieure fut mise sur un petit lit, et pendant que Barré disait la messe, elle fit de grandes contorsions. Le sacrifice fini, Barré, tenant le Saint-Sacrement dans sa main, obligea le diable de l'adorer, et lui dit : *Quem adoras* (qui adores-tu)? *Jesum Christum*, répliqua-t-elle, en faisant des mouvements comme si elle eût souffert de la violence. L'assesseur de la prévoté ne put s'empêcher de dire assez haut : *voila un diable qui n'est pas congru.* » Barré changea la phrase, demanda à l'énergumène : *Quis est iste quem adoras* (qui est celui que tu adores)? Il espérait qu'elle répondrait encore « *Jesus Christus*; » mais elle répondit : « Jesus Christ. » Les assistants disaient tout haut : « Ce diable là ne sait pas parler latin. » Barré soutint qu'il avait bien dit, mais qu'on ne l'avait pas bien entendu. Le bailli requit Barré qu'il demanda à une autre fille, qui disait qu'Asmodée s'était emparé de son corps, combien ce diable avait de compagnons, elle répondit *sex* (six); mais lorqu'elle fut adjurée de dire en grec ce qu'elle avait dit en latin, elle ne répondit rien. Mignon et Barré ne savaient point, et n'avaient pu apprendre cette langue à ces possédées. On voulait voir si la sœur Laye parlerait mieux; quand on l'eut mise sur un petit lit dans le chœur elle prononça d'abord en riant : « Grandier, Grandier, » et après plusieurs mouvements qui firent horreur, l'ayant conjuré de dire le démon qui la possédait elle nomma premièrement Grandier; et lorsqu'il la pressa davantage elle nomma enfin le démon *Elimi;* mais elle ne voulut point déclarer combien elle en avait dans le corps. Il lui demanda ensuite : *Quo pacto ingressus est demo* (par quel pacte le démon est-il entré)? elle répliqua *Duplex* (double). Ce qui fit connaître que ce diable n'était pas plus congru que l'autre; aussi fut-on quelque temps sans faire d'exorcismes, afin que ces démons eussent le temps de mieux étudier leur rôle. Enfin, quand elles furent bien instruites, on promit à la compagnie qu'on ferait sortir deux diables en certain jour; mais tout cela se passa si mal que la fourberie fut visible.

Cependant, Grandier donna sa requête aux juges et à l'évêque de Poitiers se plaignit, de ce qu'on faisait contre lui, représenta

que ses ennemis qui avaient juré sa perte, se servaient de ce malheureux stratagème pour en venir à bout, demanda que ces religieuses fussent séquestrées et qu'on nomma d'autres exorcistes. Quelque justice qu'il y eût dans sa demande, elle lui fut refusée, et il était perdu dès ce moment là, si l'archevêque de Bordeaux ne fût venu dans son abbaye de Saint-Jouin qui n'est pas loin de Loudun. Grandier obtint de ce prélat ce que l'évêque de Poitiers et son official avaient refusé. Il nomma trois autres exorcistes, ordonna que les religieuses seraient séquestrées, et donna un mandement à son fermier de payer toute la dépense des exorcistes et des religieuses. Par cet acte de probité, de désintéressement et de charité, ce grand archevêque s'acquit un estime et un applaudissement général; tous les démons s'enfuirent ou s'endormirent; car il ne fut plus question de possession. Les pensionnaires furent retirées du couvent par leurs parents. Les religieuses se virent abandonnées, et dans ce désespoir elles firent mille et mille reproches à Mignon, de ce qu'au lieu d'acquérir de grands biens par ce stratagème, elles étaient devenues le mépris de tout le monde.

(Relation du procès d'Urbain Grandier. — Archives curieuses 2e série. T. 5, p. 192 et suivantes. Note 1.)

*Note* XV, *page* 288.

## Le tombeau de la messe.

### Préface.

Je mets au premier rang le tombeau de la messe comme étant la dame de toute la cour romaine; et aux deux premiers discours, je lui ôte les aliments dont on la repaît ordinairement, qui sont ces deux passages : *Ceci est mon corps, etc.; qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle, etc.* Aux deux discours suivants, je lui coupe les deux jambes, c'est-à-dire je détruis ses deux fondements, qui sont la transsubstantiation et la présence prétendue du corps de Christ dans l'hostie. Au cinquième, je la dépouille de tous ses honneurs, en détruisant l'adoration de l'hostie. Et après lui avoir fait rendre au sixième la coupe qu'elle avait dérobée au peuple, je lui donne le coup de mort au septième, et la met dans son tombeau, qui est la sépulture des hérésies et des idôlatries romaines; et enfin, dans le huitième, je renverse tous ceux qui tâchent de la ressusciter, c'est-à-dire je réponds à toutes les raisons dont les docteurs de Rome se servent pour la rétablir.

(Copie de la préface du *Tombeau de la messe*; Amsterdam, chez Daniel Dufresne, 1682.)

*Note* XVI, *page* 330.

## Extrait des *Secreta monita* des jésuites.

Lorsque l'on commence une fondation, il faut se rendre agréable aux habitants du lieu, en faisant les plus humbles fonctions dans les hôpitaux, auprès des pauvres, des prisonniers et des affligés ; en entendant les confessions sans acception de personnes et avec empressement. Par là on fera admirer la charité des nôtres. On doit se souvenir de demander modestement et religieusement l'autorisation d'exercer le ministère et de gagner la bienveillance des ecclésiastiques et des laïques dont on pourra avoir besoin. On donnera aux pauvres les premières aumônes que l'on recevra, afin que les riches deviennent plus libéraux envers nous. Il est nécessaire que tous les membres paraissent animés du même esprit, et qu'ils s'étudient à avoir les mêmes manières, afin d'édifier par cette uniformité. Au commencement, que les nôtres se gardent bien d'acheter des biens, à moins que ce ne soit sous le nom d'un ami discret. Afin de paraître plus pauvres, les biens qui sont dans le voisinage d'un collége doivent être assignés à des colléges éloignés; de cette manière on ne connaîtra jamais nos revenus avec certitude. Les villes riches doivent être préférées pour les établissements. On aura soin de tirer le plus d'argent possible des veuves, sous prétexte de nécessités extrêmes. Le provincial seul connaîtra les revenus de chaque province. Le trésor de Rome sera enveloppé d'un mystère profond. Les nôtres doivent dire bien haut qu'ils ne sont pas à charge aux particuliers comme les ordres religieux ; qu'ils exercent le ministère gratuitement et sans acception de personnes ; qu'ils se dévouent surtout à l'éducation des enfants et au bien du peuple.

Il faut faire tous ses efforts pour gagner l'oreille et l'esprit des princes et des personnes les plus considérables. Pour arriver à ce but, on dissimulera ce que leurs actions pourraient avoir d'odieux et on leur fera espérer par l'intervention des nôtres, toutes les dispenses dont ils pourraient avoir besoin. En soutenant un prince, il faudra bien se garder de dire quelque chose de précis; si ce qu'on a en vue ne réussissait pas, on mettrait en avant quelques-uns des nôtres qui ont tout ignoré et qui diraient que l'on calomnie la compagnie en la mêlant à une affaire dont elle n'avait nulle connaissance. Pour se rendre maître de l'esprit des princes, on s'entendra avec ceux des nôtres qui pourront faire quelque chose qui lui soit agréable auprès des princes et en particulier auprès du pape. On s'insinuera auprès de leurs favoris et de leurs domestiques au moyen de petits présents, d'objets de piété. Leur but sera de connaître par eux, les goûts des princes, afin de régler notre conduite en conséquence. On s'entendra pour les mariages

des princes, afin de faire proposer des personnes dévouées à notre compagnie. On s'emparera des princesses au moyen de leurs femmes de chambre, et l'on pénétrera ainsi jusque dans les secrets de leurs familles. Dans la direction de la conscience des grands, les nôtres suivront le sentiment des auteurs les plus accommodants; ils s'attacheront à faire comprendre à leurs pénitents combien il est avantageux de se confesser aux Pères de la compagnie, qui peuvent absoudre de tous ces cas réservés et accorder toutes dispenses. Il faut inviter les grands aux sermons, confréries, harangues, etc., leur dédier des vers et des thèses; leur faire toutes sortes de civilités. Que chacun ait soin de gagner les faveurs des princes, des magistrats, de toutes personnes notables afin qu'ils nous soutiennent au besoin.

On fera en sorte d'obtenir tout ce qu'on pourra des évêques et autres prélats; on leur portera grand respect, afin qu'ils nous confient les établissements qui dépendent d'eux; on les louera publiquement et même par écrit, s'ils se montrent zélés pour la compagnie. On les aidera s'ils veulent obtenir quelque faveur de la cour de Rome; il faudra les ménager, surtout lorsqu'il s'agira de la canonisation d'un des nôtres, afin d'obtenir d'eux des lettres qui avancent l'affaire auprès du siége apostolique.

Les nôtres auront soin de se procurer la direction des princes. Lorsqu'ils seront choisis comme confesseurs, ils parleront souvent de justice, protesteront qu'ils ne veulent en rien se mêler des affaires de l'État. On arrivera ensuite aux vertus que doivent avoir ceux auxquels ils confieront les charges et dignités; enfin on leur indiquera les amis de la compagnie. Pour cela, les nôtres auront soin de faire connaître nos amis au confesseur, ceux surtout qui donnent beaucoup à la compagnie. Les confesseurs et les prédicateurs traiteront les princes avec douceur, ne les choqueront ni dans leurs sermons, ni dans les entretiens particuliers. Si ces princes veulent leur faire de petits présents, ils refuseront et recommanderont seulement la province et le collége à leur charité. Ils se contenteront d'une chambre très-simple dans la maison commune et se montreront très-empressés auprès des dernières personnes du palais, de peur que l'on ne croie qu'ils ne sont dévoués qu'aux grands seigneurs.

Quant aux autres religieux, il faut supporter avec courage cette espèce de gens; sans les attaquer ouvertement, on insinuera que la compagnie est l'ordre par excellence; on se tiendra au courant des défauts des religieux, on en parlera à nos amis avec discrétion et en gémissant. On montrera qu'ils ne s'acquittent pas aussi bien que nous de leurs fonctions. On doit surtout s'opposer à ceux qui voudraient, par des écoles, faire concurrence à la compagnie. Il faudra user de tous les moyens possibles pour les empêcher de prospérer.

Pour s'emparer d'une veuve riche, on choisira un Père d'un âge avancé, mais d'un caractère jovial et d'une conversation agréable. Quand il aura affectionné cette personne à la compagnie, il lui offrira de participer à ses bonnes œuvres et à ses mérites. Après cette affiliation, on lui donnera un confesseur qui s'étudiera surtout à lui faire affectionner son état de viduité, et qui lui persuadera qu'elle évitera par-là même, les flammes du purgatoire. Il lui persuadera en outre, d'avoir chez elle une chapelle afin de l'éloigner le plus possible du monde. On s'emparera du chapelain et les Pères iront de temps à autre dire la messe et faire un petit entretien dans la chapelle. On remplacera peu à peu les anciens domestiques par des nouveaux qui soient dévoués à la compagnie. On apprendra par eux tout ce qui se passera dans la maison. On occupera la veuve à des exercices de piété; on la fera confesser et communier souvent. Afin qu'elle ne se doute pas qu'on veut la circonvenir, on lui proposera des partis que l'on sait bien qu'elle n'acceptera pas. On éloignera d'elle les ecclésiastiques qui ne sont pas dévouées à la compagnie. On la portera peu à peu à faire de bonnes œuvres, et le confesseur lui fera comprendre qu'elle ne doit faire ses aumônes que d'après ses conseils. Pour les attirer à la compagnie, on lui fera part des indulgences du provincial et même du général, et on lui persuadera qu'elle peut gagner dans les églises de la compagnie toutes celles que l'on gagne ailleurs. On la traitera avec douceur en confession, on sera indulgent sur le chapitre de la coquetterie et même sur celui de la sensualité. Si elle se dit indisposée, on aura grand soin de lui interdire les pénitences, et même on lui défendra d'aller à l'église. On lui ménagera de petites entrevues secrètes dans la maison et le jardin avec les pères qui lui plairont le plus. On arrivera à lui faire donner chaque année une contribution fixe à la compagnie; on l'entretiendra ensuite des avantages de la pauvreté volontaire; on lui fera entrevoir que la compagnie a des maisons et des colléges à fonder pour le bien des âmes, et l'on pourra ainsi l'amener à abandonner ses biens à la compagnie si elle n'a pas d'enfants.

« Quant aux veuves qui ont des filles, on fera en sorte que ces filles se fassent religieuses, et l'on y arrivera surtout en les faisant tracasser continuellement par leurs mères. Si elles ont des garçons, on s'en emparera dès leur bas âge et on fera en sorte qu'ils entrent dans la compagnie en y apportant leurs biens. On s'appliquera surtout à enrichir la compagnie en y attirant les fils uniques; on leur dira qu'ils feront un sacrifice agréable à Dieu en fuyant la maison paternelle pour entrer au noviciat. Si quelqu'un d'eux y consent, on l'enverra dans un noviciat éloigné. Pour convaincre le monde que la compagnie est pauvre, les supérieurs feront des emprunts et auront soin de différer le paiement

de leurs billets. Si le créancier tombe malade dans l'intervalle, on l'engagera à rendre le billet et la compagnie héritera ainsi sans s'attirer la haine des héritiers. Il sera aussi à propos d'emprunter à de petits intérêts des sommes que l'on placera ailleurs à un intérêt plus élevé. Outre le profit qu'on en retirera, les personnes qui ont prêté se décideront peut-être à nous laisser leur argent en toute propriété. La compageie pourra aussi faire le commerce sous le nom de négociants riches qui lui seront affiliés. On aura soin de se rendre auprès des riches en danger de mort, et on leur dira que de même que l'eau éteint le feu, l'aumône éteint le péché. On apprendra aussi aux femmes qui se plaindront des vices de leurs maris, qu'elles peuvent détourner quelques sommes du ménage pour expier les vices de leurs maris et leur obtenir grâce.

« Ceux des nôtres qui ne chercheront pas à enrichir la compagnie en seront congédiés. On dira que le motif du renvoi est le défaut de vocation. On donnera le mot dans tous les établissements pour qu'on dise du mal de celui qui aura été renvoyé, et l'on répandra dans le monde le bruit que la compagnie ne renvoie jamais personne que pour de graves raisons ; on le suivra dans tous ses actes et l'on fera connaître tout ce qui pourrait être blâmable ou mal interprété. Si l'on ne surprend rien de cette sorte, on jetera du louche sur lui par des paroles ambiguës. On fera prier pour lui afin qu'on ne croie pas que les nôtres agissent par passion. »

Si les *Secreta Monita* n'émanent pas des jésuites, on conviendra que celui qui les a composés n'a fait que de l'histoire, puisqu'il n'a fait que mettre en lumière les moyens à l'aide desquels les jésuites sont devenus, malgré les arrêts qui les ont frappés, si puissants dans le monde.

(Voy. Guettée, *Histoire des Jésuites*, t. Ier, p. 59 et suiv.)

*Note* XVII, *page* 339.

**Tableau des synodes généraux ou nationaux de France.**

| | | |
|---|---|---|
| 1er | Synode général tenu à | Paris du 25 au 28 mai 1559. |
| 2e | — | Poitiers, en mars 1562. |
| 3e | — | Orléans, le 25 avril 1562. |
| 4e | — | Lyon, le 10 août 1563. |
| 5e | — | Paris, le 23 décembre 1565. |
| 6e | — | Verteuil, le 1er septembre 1567. |
| 7e | — | La Rochelle, du 2 au 11 avril 1571. |
| 8e | — | Nîmes, le 6 mai 1572. |
| 9e | — | Sainte-Foy, du 2 au 14 février 1578. |
| 10e | — | Figeac, le 2 août 1579. |
| 11e | — | La Rochelle, le 28 juin 1581. |
| 12e | — | Vitré, le 15 mai 1583. |

13e Synode général tenu à Montauban, du 15 au 28 juin 1594.
14e — Saumur, du 3 au 16 juin 1596.
15e — Montpellier, du 26 au 30 mai 1598.
16e — Gergeau, du 9 au 25 mai 1601.
17e — Gap, du 1er au 23 octobre 1603.
18e — La Rochelle, du 1er mars au 12 avril 1607.
19e — Saint-Maixent, du 25 mai au 19 juin 1609.
20e — Privas, du 24 mai au 4 juillet 1612.
21e — Tonneins, du 2 mai au 3 juin 1614.
22e — Vitré, du 18 mai au 18 juin 1627.
23e — Alais, du 1er octobre au 2 décembre 1620.
24e — Charenton, du 1er septembre au 1er octobre 1623.
25e — Castres, du 16 septembre au 5 novembre 1626.
26e — Charenton, du 1er septembre au 10 octobre 1631.
27e — Alençon, du 27 mai au 9 juillet 1637.
28e — Charenton, du 26 décembre 1644 au 26 janvier 1645.
29e et dernier Synode tenu à Loudun, du 10 novembre 1659 au 10 janvier 1660.

*Note additionnelle, page* 314.

**Inscription mise par la duchesse de Rohan sur le tombeau de Tancrède.**

*Tancredus,*
*Rohani ducis filius,*
*Hic situs est,*
*Qui paternæ virtutis*
*Et tanti nominis*
*Verus hæres,*
*Pro pariensibus obsessis,*
*Anno* 1649, *ætatis suæ* 19,
*Fortiter dimicans,*
*Globo plumbeo transverberatus*
*Cecidit,*
*Gentis suæ fato potius quam suo;*
*Ostensus terris tantum,*

*Posuit*
*Margarita Bethunia,*
*Rohani ducissa,*
*Vidua dolorosa, mater inconsolabilis,*
*Æternum æterni luctus sui monumentum,*
*Quod manes cineresque diu testetur amatos.*

**Voici la traduction.**

Ci gît Tancrède, fils du duc de Rohan, qui, digne héritier de la vertu et du grand nom de son père, combattant vaillamment pour les Parisiens assiégés en l'année 1649, dix-neuvième de son âge, tomba percé d'une balle, pour le malheur de la patrie plutôt que pour le sien; le ciel le montra seulement à la terre. Marguerite de Béthune, duchesse de Rohan, veuve douloureuse, mère inconsolable, érigea cet éternel monument de son deuil éternel, pour faire vivre longtemps le témoignage de son amour envers ces mânes chéris!

FIN DES NOTES DU CINQUIÈME VOLUME.

# TABLE DES MATIÈRES.

## LIVRE XXIX.

I. Organisation des églises. — Confession de foi de 1559. — Elle prend le nom de confession de foi de La Rochelle. — Nécessité de cette confession de foi. — II. Contenu de cette confession de foi. — Elle affirme et elle nie. — III. Organisation synodale. — Le consistoire, — le colloque, — le synode provincial, — le synode général. — Leurs diverses attributions. — IV. Discipline ecclésiastique. — Son radicalisme. — V. Le protestant dans sa vie privée. — VI. Une page des éphémérides de Casaubon. — VII. Le protestant haï des catholiques. — Pourquoi? — Sa moralité en face de l'immoralité du clergé. — VIII. La cour après la mort de Henri IV. — Le roi, — la régente, — les hommes de son conseil. — Le clergé. — Ses dispositions malveillantes à l'égard des protestants. — Attitude défiante des réformés. — Leur soif de repos. — IX. Malveillance de la cour à l'égard des réformés. — La régente renvoie Sully du conseil. — Chute de Sully. — Personne ne le plaint. — Sa lettre à la régente. — X. La cour se décide à accorder aux réformés la permission de tenir une assemblée politique. — Ouverture de cette assemblée à Saumur. — Divisions dans l'assemblée. — Le duc de Bouillon réclame la présidence. — On la donne à Mornay. — XI. Éléments de discorde dans l'assemblée. — Sully fait de l'opposition à la cour. — Bouillon se met du parti de la cour. — Il se fait brocanteur de consciences. — L'assemblée prend le parti de Sully contre la cour. — Henri de Rohan. — Son discours. — XII. Publications de divers pamphlets pendant la tenue de l'assemblée. — La cour s'alarme des dispositions de l'assemblée. — Elle prend ses précautions. — L'assemblée à son tour augmente la garnison de Saumur. — XIII. Envoi de cinq délégués à Paris. — Ils sont mal reçus. — On les renvoie brutalement. — Bullion, commissaire de la régente. — Sa conduite indigne. — La Varenne cherche à suborner les députés. — XIV. Le duc de Bouillon intrigue au profit de la cour. — Mornay déjoue habilement ses intrigues. — Nomination des six candidats à la députation générale. — Chamier et Ferrier. — Intégrité du premier. — Vénalité du second. — L'assemblée divise la France en cercles. — Nouvelle constitution politique. — XV. Publication du *Mystere d'iniquité*. —

Colère du clergé. — Le fameux nombre 666. — XVI. Réponse au *Mystère d'iniquité.* — XVII. Notre époque comprend peu les luttes théologiques du seizième et du dix-septième siècle. — XVIII. L'assemblée se sépare. — Ses députés à Paris. — Ils sont mal reçus. — La cour défend la tenue des assemblées provinciales. — XIX. Synode national de Privas. — Son importance au point de vue politique. — Il recommande aux grands l'union. — Ses libéralités à l'égard de Vignier et de Thomson. — XX. Inimitiés du duc de Bouillon et du duc de Rohan. — Puissance du premier. — Popularité du second. — Bouillon fait prêcher l'obéissance quand même par des ministres gagés. — Noble désintéressement de Du Moulin. — XXI. La cour veut enlever Saint-Jean-d'Angely au duc de Rohan. — Rohan, plus habile qu'elle, y met obstacle.— Colère de la régente. — Convocation d'une assemblée de cercle à La Rochelle. — Proposition d'accomodements. — Ils échouent. — XXII. Réunion de l'assemblée de cercle à La Rochelle. — Ses demandes. — Concession de la cour. — Conclusion des mariages espagnols. — XXIII. Ferrier. — Soupçons que sa conduite fait naître sur son compte. — Son habileté à se défendre. — Le consistoire de Nîmes prend sa défense. — L'affaire paraît éteinte; le synode de Florac la ranime. — XXIV. Ferrier en appelle au synode de Privas. — Cette assemblée le reconnaît coupable. — Refus de Ferrier de se soumettre. — Il obtient une place de conseiller au présidial de Nîmes. — Le consistoire de l'Église le somme de comparaître devant lui. — Refus de Ferrier. — XXV. Le synode provincial du Haut-Languedoc dépose Ferrier et prononce son excommunication. — Ferrier ne profite pas du délai qui lui est donné pour se repentir. — L'excommunication est prononcée le 14 juillet 1615 dans le temple de la Calade. — XXVI. Réflexions sur l'excommunication de Ferrier. — Ferrier veut se faire installer dans sa charge de conseiller au présidial. — Fureur du peuple. — La vie de l'apostat est en danger. — Il se décide à quitter Nîmes. — Son abjuration. — Triste fin de sa famille. — XXVII. Levée de boucliers des princes contre la régente. — Paix de Saint-Ménéhould. — Désappointement de Rohan qui avait embrassé la cause des princes. — XXVIII. Synode national de Tonneins.— Il proteste contre les doctrines des jésuites touchant le régicide. — XXIX. La Sorbonne condamne un écrit de Mariana. — Jean de Mariana. — Détails biographiques. — Son enseignement sur le régicide. — XXX. Le père Cotton fait paraître sa *Lettre déclaratoire de la doctrine des jésuites conforme aux décrets du concile de Constance.* — L'Anti-Cotton. — Effet prodigieux de ce pamphlet. — La cour se dispose à réunir les États. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . Page 4.

## LIVRE XXX.

I. Marie de Médicis fait déclarer le roi majeur. — Confirmation de l'édit de Nantes. — Ouverture des États généraux. — II. Richelieu. — Détails biographiques. — Caractère du prélat. — III. Incident remarquable dans l'assemblée des États relativement au droit que les papes s'arrogent sur le temporel des rois. — Discours de Du Perron. — Réponse du président Miron. — Lâcheté de la cour qui trahit les droits de la royauté. — IV. Excès commis à Milhau par les protestants. — Plaintes à cet égard de l'évêque de Rodez, qui demande la punition des coupables. — Les protestants, à leur tour, se plaignent des catholiques qui ont incendié le temple de Balestat. — On ne poursuit ni les uns, ni les autres. — V. Le clergé attaque les réformés. — La noblesse se joint à lui. — Plaintes des députés réformés. — La régente congédie les États après en avoir obtenu ce qu'elle en voulait et ne leur avoir rien accordé de ce qu'ils demandaient. — Douleur et indignation des députés du tiers État. — VI. Mort de Marguerite de Valois. — VII Marie de Médicis est maîtresse au conseil. — Elle fait son favori Concini maréchal de France. — Indignation des princes. — Le duc de Bouillon profite de leur mécontentement pour nouer une intrigue contre le favori. — Condé se met à la tête d'un parti contre la cour. — Le parlement se déclare pour lui. — Résolution énergique qu'il prend. — VIII. La régente casse l'arrêt du parlement. — Conseils du duc d'Épernon à la régente. — IX. Assemblée politique à Grenoble. — Les députés prêtent serment. — Conseils de Lesdiguières. — Frère, commissaire du roi auprès de l'assemblée, lui communique les ordres de la cour, et lui ordonne de se séparer. — L'assemblée refuse. — La Haye, envoyé de Condé, lui propose de se joindre à la cause du prince. — Hésitations de l'assemblée. — X. L'assemblée envoie des députés au roi. — Stérilité de cette démarche. — XI. L'assemblée se transporte à Nîmes. — Elle manque de prudence et traite avec le prince de Condé. — Habileté de la régente, qui conclut les mariages espagnols et le traité de Blois qui mit fin à la guerre. — Ingratitude de Condé à l'égard des protestants. — Ressentiment de la cour contre eux. — XII. Le roi rend une déclaration confirmative des édits. — Nouvelles intrigues de Condé. — La reine le fait arrêter. — Craintes des protestants. — Ils s'emparent du château de Sancerre. — XIII. Haine de d'Épernon contre Concini. — Il prend ses précautions contre lui, et veut s'emparer de La Rochelle. — Résistance énergique des Rochellois. — La cour défend à d'Épernon de poursuivre son entreprise. — XIV. Haute pros-

périté de Concini. — Haine croissante contre le favori. — Affection du roi pour Albert de Luynes. — Habileté de ce favori. Comment il s'empara du cœur du roi en dressant des pies-grièches et des faucons. — Concini jaloux de Luynes. — Celui-ci décide le roi à se défaire de Concini. — Organisation du complot. — Assassinat de Concini. — XV. Joie des ennemis de Concini. — Froid égoïsme de Marie de Médicis en apprenant la mort de son favori. — Parole cruelle à l'occasion des douleurs de sa femme. — Mort de la maréchale d'Ancre. — Assemblée politique de La Rochelle. — XVI. Synode national à Vitré. — Députation au roi. — Le jésuite Arnoux, confesseur du roi, attaque les protestants dans des conférences. — Réponse aux accusations d'Arnoux par les quatre ministres de Charenton. — XVII. En tête de leur réponse, les quatre ministres mettent une adresse au roi. — XVIII. Le clergé trouve cette adresse audacieuse, inconvenante. — Il fait condamner l'écrit par le conseil d'État. — Richelieu répond aux quatre ministres. — Il le fait avec une grande habileté. — Nature de sa controverse. — Éloge qu'il fait des jésuites. — XIX. Du Moulin répond à Richelieu. — Une vive polémique s'engage. — Écrit burlesque de Frizon. — Le curé Véron. — XX. Les réformés sont attaqués de tous les côtés, surtout dans le Béarn. — XXI. Projet de réunion du Béarn à la France. — Protestations énergiques. — Efforts généreux de Lescun. — Intrigues de Marie de Médicis. — Les affaires du Béarn demeurent en surséance. — Une assemblée politique se réunit à La Rochelle . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . Page 50.

## LIVRE XXXI.

I. Le roi part pour le Béarn pour le soumettre. — Efforts infructueux de La Force pour l'empêcher de s'y rendre. — Le roi traite brutalement ses sujets. — Après son départ les vexations continuent. — II. Synode national d'Alais. — Lâcheté de quelques membres de l'assemblée. — Irritation des Alesiens contre eux. — III. Synode de Dordrecht. — Arminius et ses disciples. — IV. Gomare et ses disciples. — Les deux formulaires arminien et calviniste. — Victoire des calvinistes. — Ils se montrent cruels à l'égard des Arminiens. — Le synode d'Alais adopte le formulaire de Dordrecht. — V. Plaintes des églises au sujet de la persécution des protestants du Béarn. — Prosopopée de Loudun ou plaintes des réformés au roi. — VI. Olivier de Serres : détails biographiques — VII. Grand succès du Théâtre d'agriculture. — Henri IV en fait sa lecture favorite. — Olivier de Serres moraliste. — Testament d'Olivier de Serres. — VIII. Mort d'Olivier de Serres. — Justice tardive

rendue à sa mémoire. — IX. Réunion du cercle du Bas-Languedoc. — Châtillon élu général en chef des églises des Cévennes. — Les hostilités recommencent. — Les réformés sont calomniés. — X. Siége de Vallon et de Vals. — Ouverture de l'assemblée de La Rochelle. — Lesdiguières devient suspect. — L'assemblée de La Rochelle est moins l'œuvre des églises que d'un parti. — Mornay et Du Moulin la pressent de se dissoudre. — XI. Les députés rochellois justifient leur conduite dans un manifeste. — Les jésuites répliquent au manifeste. — L'assemblée dresse un projet d'organisation. — XII. Erreurs de quelques historiens touchant cette organisation. — Faux caractère qu'ils lui attribuent. — Les protestants sont attaqués sur plusieurs points. — Soubise et Rohan prennent le parti de l'assemblée. — XIII. Louis XIII quitte Paris. — Son arrivée à Tours. — Mornay. — Sa loyauté. — Indigne supercherie qu'on lui fait. — On lui enlève sa ville de sûreté. — XIV. Parallèle entre Mornay et Lesdiguières. — XV. On offre à Mornay une somme considérable et le bâton de maréchal de France. — Il refuse. — Le roi part de Saumur. — Mornay quitte son château qui est livré au pillage. — L'assemblée de La Rochelle traite Mornay de lâche, de déserteur de la cause et de traître. — XVI. Arrivée du roi à Niort. — Il déclare rebelle toutes les villes qui tiennent pour le parti de l'assemblée de La Rochelle. — Manifeste justificatif de l'assemblée. — Le ministre Tilenus prend le parti de la cour contre l'assemblée. — Caractère de Tilenus. — Détails biographiques. — XVII. Siége de Saint-Jean-d'Angély. — Soubise est sommé de se rendre. — Il refuse. — Travaux de siége. — Reddition de la place. — XVIII. La prise de Saint-Jean-d'Angély entraîne la reddition de plusieurs villes. — Siége de Clairac. — Prise de la ville. — Sévérité de Luynes. — Le roi se dirige vers Montauban. — Siége de la ville. — Courage des Montalbanais. — Mort de Chamier. — Levée du siége. — XX. Mort du connétable de Luynes. — Triste destinée des favoris. — XXI. Mort de Mayenne au siége de Montauban. — Fureur des Parisiens contre les protestants à la nouvelle de la mort de l'ancien chef de la ligue. — Dominique de Jésus-Maria fanatise les Parisiens par ses prédications. — La Sorbonne le fait chasser. — Les Parisiens insultent, outragent les protestants, en assassinent quelques-uns. — Repression de la sédition. — XXII. Le cercle du Languedoc dépose Châtillon. — Retour du roi à Paris. — XXIII. Duplessis-Mornay attend l'exécution des promesses royales. — Sa noble requête au roi. — XXIV. Ingratitude du roi. — Mornay se retire complétement de la scène du monde, et ne pense plus qu'à mourir. — XXV. La cour délibère si elle se décidera pour la paix ou pour la guerre; opinions diverses. — On se décide

pour la guerre. — XXVI. Les huguenots, après la levée du siége de Montauban, se croient invincibles. — Mardochée Suffren fanatise les populations. — Elles se portent à des excès criminels. — Assassinat du président Du Cros. — Châtiment des coupables. — XXVII. Le roi quitte Paris. — Siége et sac de Négrepelisse et de Saint-Antonin. — Exécution de Lescun à Bordeaux. — Son courage. — Noblesse de son caractère. — Grandes difficultés de Rohan contre les fanatiques de son propre parti. — XXVIII. Abjuration de Lesdiguières. — Ses causes. — Cérémonie de l'abjuration. — XXIX. Canonisation d'Ignace de Loyola. — Joie des jésuites. — Ils veulent faire canoniser Bellarmin. — Ils échouent. — XXX. Bouillon propose à Mansfeld de joindre ses forces à celles de Rohan. — La cour fait échouer les négociations. — Soubise demande des secours au roi d'Angleterre. — Insouciance de ce prince. — La Rochelle se sent menacée. — XXXI. La guerre continue. — Le roi devant Montpellier. — Négociations commencées sans résultat. — Les réformés sont attaqués sur presque tous les points. — XXXII. Origine du mot Parpaillot donné aux protestants. — Opinions diverses. — XXXIII. Le siége de Montpellier est poussé vigoureusement. — De nouvelles négociations s'ouvrent. — Elles aboutissent à un traité de paix. — XXXIV. Le roi quitte Montpellier. — Il viole le traité. — L'évêque de Luçon est nommé cardinal. — Sa joie enfantine. — Le consul protestant de Montélimart harangue Louis XIII. — Réflexions sur la servilité des sujets pour leurs rois. — XXXV. Le roi continue à violer le traité. — Il fait arrêter Rohan. — Surprise de la cour. — Le duc est relâché. — XXXVI. Synode national de Charenton. — Exigences de la cour. — Soumission partielle du synode. — Il se sépare avec l'appréhension d'une nouvelle guerre. — XXXVII. Mort de Mornay. — Détails. — XXXVIII. Mort du duc d'Épernon. . . . . . . . . . . . . . . Page 98.

## LIVRE XXXIII.

I. La cour est divisée. — Partisans de la paix. — Partisans de la guerre. — Richelieu entre au conseil. — Il reprend hardiment la politique de Henri IV. — II. Les vexations contre les protestants ont lieu sur plusieurs points du royaume. — Indices de guerre. — Armements dans le port de Blavet. — Projet de Soubise de capturer la flotte royale. — III. Il le communique à Rohan. — Hardi coup de main de Soubise. — Insuccès: on le désavoue. — Il réussit: on se joint à lui. — IV. Activité de Rohan. — Moyens dont il se sert pour soulever les populations. — V. Soubise essaie de justifier sa prise d'armes. — Négociations. — La paix est prête à être signée. — Après de longs

pourparlers elle se signe. — Le roi d'Angleterre promet aux Rochellois d'être garant de la bonne exécution de ce traité. — Irrégularité de la garantie. — VI. Tous les chefs protestants font leur soumission. — Brison, commandant de Pouzin, se soumet le dernier. — Mort de Lesdiguières. — Jugement de Rohan sur lui. — VII. La paix signée est boîteuse et mal assise. — Synode national de Castres. — Galland, commissaire du roi, signifie aux députés les volontés de la cour. — Pénible impression causée par le discours de Galland. — Protestation et fermeté de l'assemblée. — Incident touchant Rohan et ses négociations avec l'Espagne. — VIII. Assemblée des notables. — Articles de l'assemblée contre les réformés. — La paix devient de moins en moins certaine. —IX. Coup d'œil rétrospectif. — Arrivée de Georges Villiers, duc de Buckingham, à Paris. — Il négocie le mariage de Henriette de France, sœur du roi, avec le prince de Galles, fils de Jacques Ier. — Conclusion du mariage. — Arrivée de la jeune reine à Londres. — Sa conduite impolitique. — Ses dévotions outrées. — Son pèlerinage à Tyburn. — Les fourches patibulaires de Londres. — Irritation des Anglais. — Le roi congédie l'entourage catholique de sa femme. — Colère de la reine. — Elle se plaint à Louis XIII. — Négociations à cet égard entre les deux cours. — Les rapports s'enveniment. — Charles, pour se rendre populaire, se décide à déclarer la guerre à la France sous le prétexte de la violation du traité de Montpellier et des injustices faites aux protestants. — Buckingham arrive avec une flotte en vue de La Rochelle. — X. Soubise, arrivé avec Buckingham, se présente aux portes de La Rochelle. — Le maire lui en refuse l'entrée. — La duchesse de Rohan lui en fait ouvrir les portes. — Deux partis dans la ville. — Propositions de l'envoyé du duc de Buckingham. — Réponse des magistrats. — Elle ne satisfait pas le duc. — Richelieu. — Ses préparatifs, son énergie. — Toiras assiégé par les Anglais dans la citadelle de Saint-Martin. — XI. Hésitation des Rochellois. — Arrivée du duc d'Angoulême devant les murs de La Rochelle. — Les Rochellois se plaignent. — Réponse du duc. — Les Rochellois travaillent à des travaux de défense. — XII. Les Rochellois traitent avec le roi d'Angleterre sous la réserve de toutes leurs libertés. — Leur manifeste. — Arrêt de mort contre Soubise et Rohan. — XIII. Buckingham mécontent des termes du traité d'alliance. — Arrivée du roi à La Rochelle, — Richelieu fait décider par le conseil qu'on débarquera une petite armée à l'île de Ré pour secourir Toiras. — Succès de l'entreprise. — Défaite et fuite des Anglais. — XIV. Richelieu fait construire une digue pour barrer l'entrée du port. — Activité prodigieuse du cardinal. — XV. Guiton nommé maire de la ville. — Énergie de Guiton. —

Détails biographiques. — Retour du roi à La Rochelle. — XVI. La flotte du roi d'Angleterre arrive en rade de l'île de Ré. — Joie des Rochellois. — Le commandant de la flotte hésite à livrer bataille. — Il se décide à lancer un brulot qui échoue. — Il lève l'ancre et disparaît. — XVII. Désespoir des Rochellois. — Guiton ne perd pas courage. — Un terrible ennemi : la famine. — Rareté et cherté excessives des vivres. — État affreux que présente la ville. — Bel exemple d'une veuve. — Douleur des assiégés. — Singulier respect de la propriété au milieu de la famine. — Scènes lamentables. — XVIII. Les députés rochellois continuent à solliciter les secours de l'Angleterre. — Négociations ouvertes entre les assiégés et les assiégeants, rompues par ces derniers à la nouvelle de l'arrivée d'une flotte anglaise. — Stoïcisme sauvage de Guiton. — XIX. Joie des Rochellois à la vue d'une nouvelle flotte anglaise. — Guiton propose de reprendre les négociations. — Sa proposition est rejetée. — Combat naval. — Défaite des Anglais. — Les Anglais négocient avec le roi. — XX. Les Rochellois perdent toute espérance. — Députation au roi. — Prétentions des Rochellois rejetées. — Richelieu dispose le roi à la clémence. — XXI. Les Rochellois se soumettent. — XXII. Entrée du roi dans la ville. — Tableau navrant qu'elle présente. — La duchesse de Rohan et sa fille sont exclues de la capitulation. — Elles sont enfermées dans la prison de Niort. — XXIII. Déclaration royale touchant La Rochelle. — XXIV. Réjouissances à Paris et à Rome à l'occasion de la chute de La Rochelle. — XXV. Conduite peu digne du roi et de Richelieu à l'égard de Guiton . . Page 160.

## LIVRE XXXIII.

I. Le duc Rohan continue la guerre dans le Languedoc. — Cruautés de Condé, d'Épernon et de Montmorency à l'égard des protestants. — Représailles exercées par Rohan. — Parallèle entre Rohan et Condé. — II. Haine de Condé et de Rohan l'un pour l'autre. — Lettre de Condé à Rohan. — Réponse de Rohan. — III. Rohan condamné par le parlement à la perte de ses biens et de sa vie. — Déclaration royale contre ses partisans. — L'assemblée de Nîmes lance un manifeste justificatif de sa conduite. — IV. Lettre de Rohan au roi d'Angleterre pour implorer son secours. — V. Traité de Rohan avec l'Espagne. — Comment il y fut conduit à le conclure. — VI. Richelieu, de retour d'Italie, conduit ses armées victorieuses dans le Languedoc. — VII. Siége de Privas. — Saint-André-Montbrun, commandant de la place. — Son courage. — Indigne conduite du roi à son égard. — Prise du fort de Privas. — Sa garnison est passée au fil de l'épée. — VIII. Cri d'horreur et

d'indignation contre la conduite du roi. — Richelieu essaie de le disculper. — IX. Consternation des protestants. — Embarras et perplexités de Rohan. — X. Les embarras de Richelieu à l'extérieur le disposent à ne pas rejeter les propositions de paix de Rohan. — La paix est conclue à Alais le 20 juin 1629. — Articles du traité de paix connus sous le nom d'édit de grâce. — XI. Rohan accusé par son parti. — Il se justifie. — Se retire à Venise, où il écrit ses Mémoires. — XII. Dernières années de d'Aubigné. — Il meurt paisiblement à Genève, qui lui fait de splendides funérailles et lui donne une sépulture dans l'église de Saint-Pierre. — XIII. Les protestants après l'édit de grâce. — Ils s'adonnent à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, et contribuent largement à la prospérité de la France. — Prise de Montauban. — Clémence de Richelieu. — XIV. Etat précaire des protestants. — Mauvaise foi de la cour. — Son système d'oppression. — XV. Piège tendu aux réformés. — Le capucin Joseph et son projet de réunion. — Détails biographiques sur ce célèbre personnage. — XVI. Samuël Petit et La Milletière. — Leurs écrits pour la réunion. — Ils ne satisfont ni les protestants ni les catholiques. — Le projet de réunion ne réussit pas. — Tenue d'un synode général à Charenton. — Exigences de la cour. — Le synode se prononce énergiquement contre tous les projets de réunion. — Il se sépare avec l'assurance que c'en est fait de ses libertés. — XVII. Despotisme de Richelieu — Tout ploie sous son joug de fer. — Irritation dans toutes les classes de la société. — Le duc d'Orléans se met à la tête des mécontents. — Les catholiques du Languedoc se déclarent en faveur du prince. — Les protestants se prononcent en faveur de la cour. — Richelieu vainqueur de ses ennemis. — Punition de quelques évêques qui s'étaient joints aux mécontents. — Desmarets, ministre à Alais, est condamné à mort. — Condamnation de deux étudiants de Saumur. — XVIII. L'intolérance religieuse à Genève. — Antoine. — Son histoire. — Sa condamnation et son exécution. — XIX. État incertain des protestants. — Haine du clergé contre eux. — Écrit d'Aubertin touchant la transsubstantiation. — L'auteur prouve que ce dogme a été inconnu à l'Église pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne. — Le clergé fait condamner son livre. — XX. Les diables de Loudun. — Urbain Grandier et ses accusateurs. — Sa condamnation et son supplice. — Tendances huguenotes du curé. — XXI. Les vexations continuent contre les réformés. — Les grands jours de Poitiers. — Arrêts rendus contre les protestants. — Démolition de plusieurs temples. — Interdiction de l'exercice du culte dans plusieurs églises. — Le duc de Bouillon se convertit au catholicisme. — XXII. Assemblée du clergé.

— Graves accusations portées contre les protestants et contre Daillé. — Daillé. — Détails biographiques. — Célèbre écrit de Daillé. — Les plaintes du clergé arrachent à la cour plusieurs arrêts contre les protestants. — Arrêt odieux et ridicule. — Haine du clergé contre quelques ministres célèbres. — XXIV. David Blondel. — Détails biographiques. — XXV. Mestrezat. — Détails biographiques. — Mestrezat et Louis XIII. — Mestrezat et le jésuite Regourd. — Admirable présence d'esprit du ministre. — XXVI. Michel Le Faucheur. — Détails biographiques. — Noble désintéressement de Le Faucheur. — XXVII. Bochart. — Sa vaste érudition. — Ses controverses avec le Père Véron. — XXVIII. Synode national à Alençon. — La cour impose de plus en plus ses volontés aux réformés. — Le synode formule ses plaintes. — XXIX. Alternation de colère et d'agitation. — Naissance d'un dauphin. — Interdiction de quelques lieux de culte. — Fermeture de quelques écoles. — Infractions à l'édit de Nantes. — XXX. Dernières années de Sully. — Il rédige ses Mémoires. — Caractère de Sully. — Pourquoi il ne fut pas aimé. — Son affection et sa fidélité pour Henri IV. — Caractère de sa piété. — Sa mort. — XXXI. Mort de d'Épernon. — XXXII. Derniers jours de Richelieu. — Sa maladie. — Sa mort. — Jugement porté sur Richelieu. — XXXIII. Mazarin. — Détails biographiques. — Richelieu le désigne à Louis XIII pour son successeur. — Caractère de Mazarin. — XXXIV. Marie de Médicis. — Trois mois avant la mort de Richelieu, elle expire dans la misère et l'abandon à Cologne. — XXXV. Mort de Louis XIII. — Jugement porté sur ce prince. . . Page 202.

## LIVRE XXXIV.

I. L'instruction chez les réformés. — Notables paroles de Farel. — II. Écoles primaires. — III. Colléges. — Régents des colléges. — Objet de l'enseignement. — Traitement des professeurs. — IV. Académies protestantes. — Leur origine. — V. Académie de Saumur. — Jean Caméron, chef de l'école de Saumur. — Ses tendances dogmatiques. — Moïse Amyrault, son élève. — Lutte entre l'académie de Saumur et celle de Sedan. — Intervention des synodes. — Josué de la Place et Louis Cappel professent avec éclat. — En s'éloignant de l'enseignement de l'école de Genève, celle de Saumur recule jusqu'au demi-pélagianisme. — Sa décadence commence avec Claude Pajon et s'accomplit avec Papin. — V. École de Sedan. — Elle demeure fidèle au dogme calviniste, malgré les efforts de Cameron et de Tilenus. — V. Du Moulin professe avec éclat à Sedan. — Ses discussions avec les arminiens et les catholiques romains. — VII. Académie de Montauban. — Son calvi-

nisme. — Garissoles, Chamier, Beraud, Claude, professeurs. — VIII. Académie de Nîmes. — Elle a moins de célébrité que les autres académies. — Codurc. — Samuël Petit. — IX. Académie de Montpellier. — Jean Gigord et Michel Le Faucheur. — X. Académie de Die. — Ses tendances libérales. — David Derodon, son plus célèbre professeur. — *Le tombeau de la messe,* par Derodon. — XI. Académie d'Orthès. — Lambert Daneau. — XII. Académie de Genève. — Raideur de son enseignement. — Elle demeure longtemps fidèle à l'esprit de Calvin, son fondateur. — Tronchin. — Bénédict Pictet. — Sa décadence commence avec le cartésianisme. — XIII. Services immenses rendus au protestantisme français par l'académie de Genève. — XIV. Commencement du règne de Louis XIV. — Sa mère est déclarée régente. — La cour. — Le clergé. — La noblesse. — Les réformés. — Les réformés ont soif de repos. — Leurs craintes, leurs espérances, leurs illusions. — XV. Gassion nommé maréchal de France. — Détails biographiques. — XVI. Turenne nommé maréchal de France. — Détails biographiques. — XVII. La régente mal disposée pour les protestants. — Infractions à l'édit de Nantes. — XVIII. Controverses religieuses. — *Marseille sans miracles.* — Drelincourt. — Son *jubilé des églises réformées.* — Détails biographiques sur Drelincourt. — Jugement porté par Bayle sur ce ministre. — Sa piété. — Son dévouement. — Sa polémique avec le curé Véron. — XIX. Missionnaires catholiques. — Leurs attaques. — Leur audace. — Le curé Véron. — Caractère remuant de ce missionnaire. — *Véron exploitant partout le royaume de France.* — Écrit anonyme contre Véron. — Manière de procéder des missionnaires. — Leurs arguments, leur mauvaise foi, leur ignorance. — XX. Synode national de Charenton. — Abimelech Cumont, commissaire royal. — Son discours. — Réponse de Garissoles, modérateur du synode. — Députation au roi. — Exigences de la cour. — Le synode cède sur un grand nombre de points. — XXI. Coup d'œil rétrospectif. — Dernières années du duc de Rohan. — Il sert la France contre les impériaux. — Ses victoires. — Il est blessé mortellement à Rhinfeld. — Il meurt à Zurich. — XXII. Genève lui donne un tombeau dans l'église de Saint-Pierre. — XXIII. La veuve de Rohan et sa fille Marguerite. — Cette dernière épouse le marquis de Chabot, contrairement aux volontés de sa mère, qui présente dans le monde Tancrède de Rohan comme étant son fils et celui du duc. — XXIII. Histoire de Tancrède enveloppée de mystères. — Marguerite de Rohan refuse de le reconnaître pour son frère. — Retentissement immense que fait cette affaire. — La cour prend parti pour Marguerite contre sa mère. — La duchesse de Rohan, se sentant impuissante contre

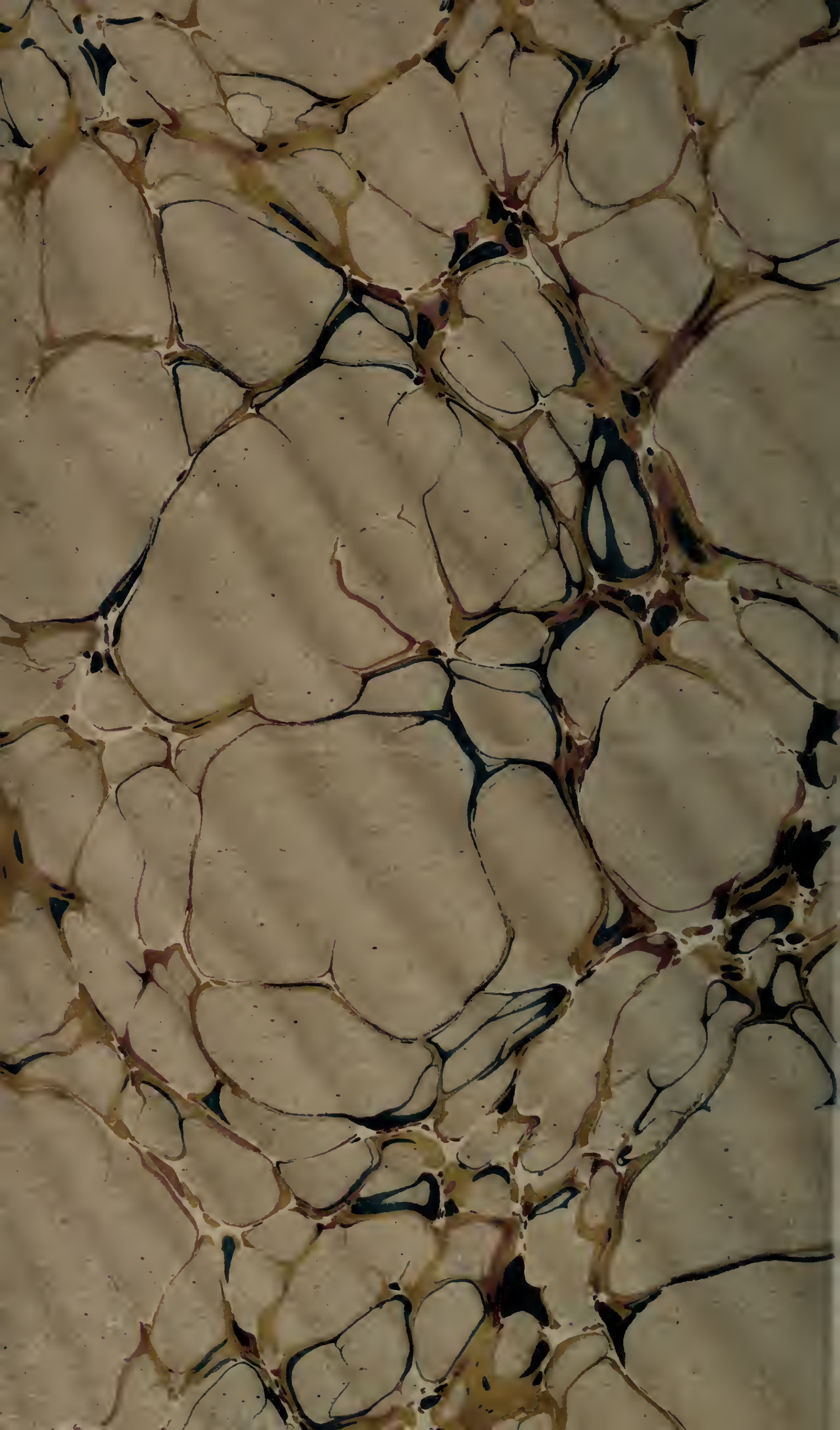
ses ennemis, se laisse condamner par défaut par le parlement et attend la majorité de Tancrède pour se pourvoir contre son arrêt. — Elle continue à traiter Tancrède comme son fils. — Mort de Tancrède. — Regrets de sa mère. — Elle lui fait élever un tombeau à Genève dans l'église de Saint-Pierre. — Inscription touchante qu'elle fait graver sur sa tombe. — La duchesse de Rohan se réconcilie avec sa fille. — Elle meurt en assurant que Tancède est le fils du duc de Rohan. — XXIV. Les vexations contre les protestants continuent. — Les boulangers et les bouchers catholiques. — Leurs disputes ridicules touchant la place qu'ils doivent occuper dans les processions. — Plaintes de l'évêque d'Uzès à ce sujet. — XXV. Le jésuite Jarrige. — Son abjuration. — Sa fuite en Hollande. — Ses *Jésuites sur l'échafaud*. — Colère des jésuites. — Retour de Jarrige à la foi romaine. — XXVI. Célèbre écrit contre les protestants. — Conseils que l'auteur anonyme donne pour détruire lentement mais surement le protestantisme. — Les réformés jouissent d'un peu de repos. — Ils le doivent aux intrigues de la cour et aux embarras de Mazarin . . . . . . . . . . Page 272.

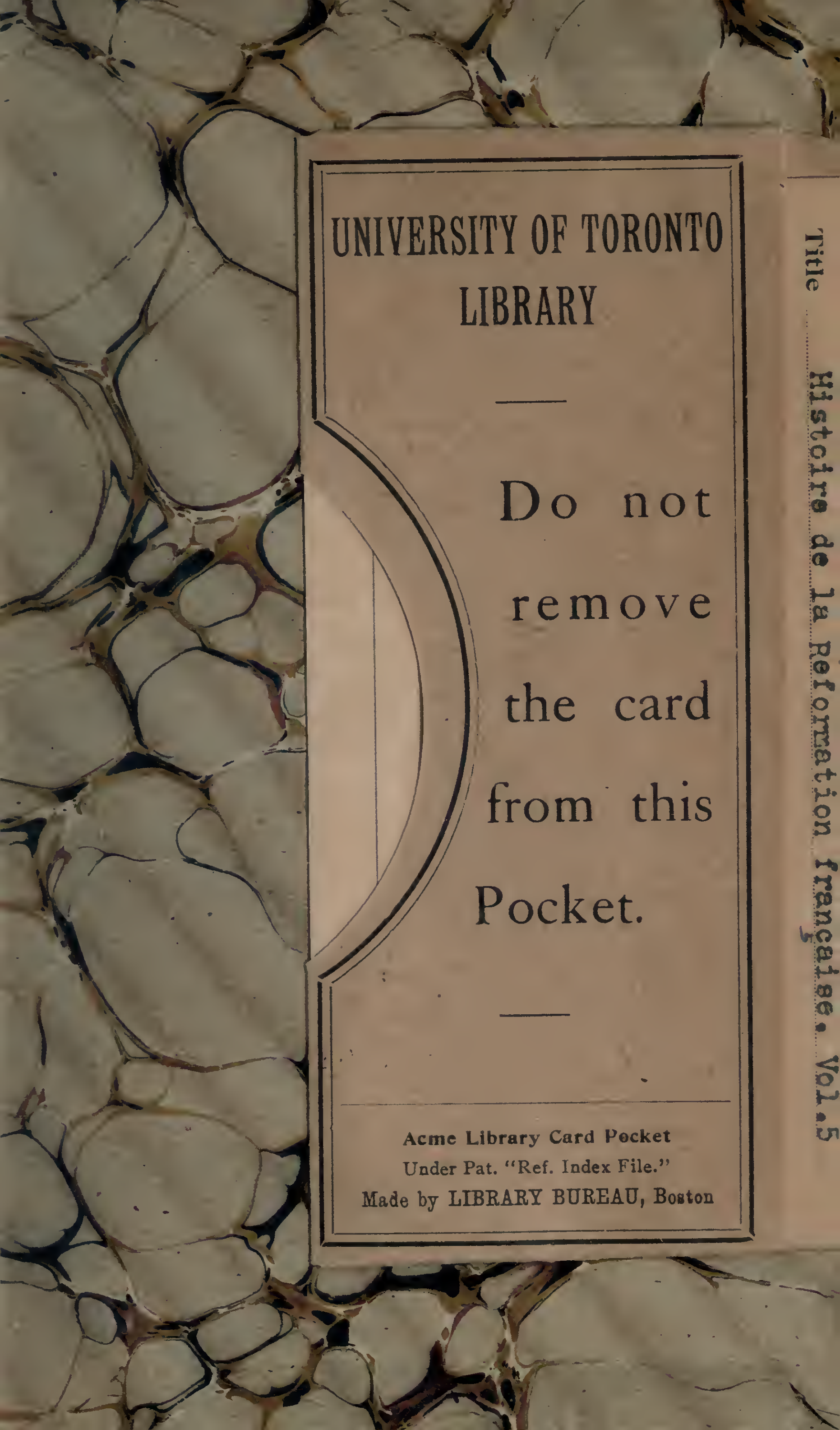
## LIVRE XXXV.

I. Mazarin. — Son scepticisme religieux. — Il protége les protestants. — Nomme Herwart contrôleur des finances. — Opposition du clergé. — Continuation des vexations. — II. Enlèvement du jeune Coutelle. — Émeute à Nîmes à l'occasion de ce baptême. — Esprit conciliant de Mazarin. — III. Conduite des protestants pendant les troubles de la Fronde. — Services importants qu'ils rendent à la royauté. — Reconnaissance de la cour. — IV. Mort de Du Moulin. — Détails biographiques. — V. Le Père Cotton. — Les dernières années de sa vie. — Récit de sa mort par le Père Garasse. — Parallèle entre Cotton et Du Moulin. — VI. Embarras domestiques du catholicisme romain. — Manque d'unité. — Saint-Cyran et Jansénius. — Port-Royal et les jansénistes. — Luttes des jansénistes avec les jésuites. — Morale sévère des premiers. — Morale relâchée des seconds. — L'archevêque de Sens chasse les jésuites de son diocèse. — VII. L'archevêque de Sens attaque les protestants. — Drelincourt répond au prélat. — Déclaration de 1656. — Révocation de celle de 1652. — Consternation des églises. — Elles célèbrent un jeûne extraordinaire. — Elles sont protégées auprès de Mazarin par Cromwell. — VIII. Réunion des synodes provinciaux. — Ils envoient à Paris des députés. — Le roi leur donne audience. — Nomination des commissaires pour recevoir les réclamations des protestants et des catholiques. — Mazarin et les députés. — Le sobriquet de *tant s'en*

*faut* donné aux réformés. — IX. Synode national de Loudun. — Le commissaire royal fait comprendre à l'assemblée qu'elle est sous la dépendance du pouvoir royal. — Daillé répond au commissaire royal. — Soumission de l'assemblée. — Elle se sépare, après avoir ordonné un jour de jeûne et d'humiliation. — X. Mort de Mazarin. — Politique de ce ministre. — Ses qualités et ses défauts. — Sa mort. — Le règne de Louis le Grand commence. — XI. Louis XIV. — Portrait de ce prince. — XII. Les réformés se plaisent à se faire illusion sur les dispositions du monarque à leur égard. — Leurs illusions sont courtes. — Nomination de commissaires pour veiller à l'observation des édits. — XIII. Tout concourt à préparer la ruine des protestants. — XIV. Louis XIV ne les aime pas. — Détails biographiques sur ce prince et sur sa cour. — Grandeur et petitesse. — XV. La première pensée du règne de Louis XIV est la ruine des réformés. — XVI. Madame de Maintenon. — Le père de Madame de Maintenon. — Détails biographiques. — XVII. Premières années de Madame de Maintenon. — Née protestante, elle abjure. — XVIII. Elle épouse le poëte Scarron. — Détails biographiques. — Mort de Scarron. — Pauvreté de sa veuve. — Elle devient gouvernante des enfants de Madame de Montespan. — Commencement de l'intimité du roi et de Madame de Maintenon. — Disgrâce de Madame de Montespan. — Puissante influence de Madame de Maintenon sur le roi. — Le roi l'épouse. — XIX. Le père La Chaise, confesseur du roi. — Son caractère. — XX. Michel Le Tellier et son fils Louvois. — Caractère du père et du fils. — Le clergé en face des protestants . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . Page 318.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.




UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU, Boston
Title
Histoire de la Reformation française. Vol.5

